This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

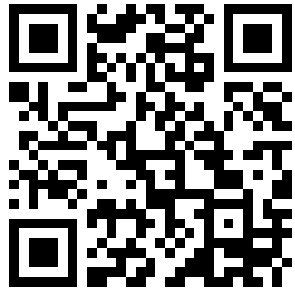

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 3 9015 00359 702 1
University of Michigan – BUHR

Digitized by Google

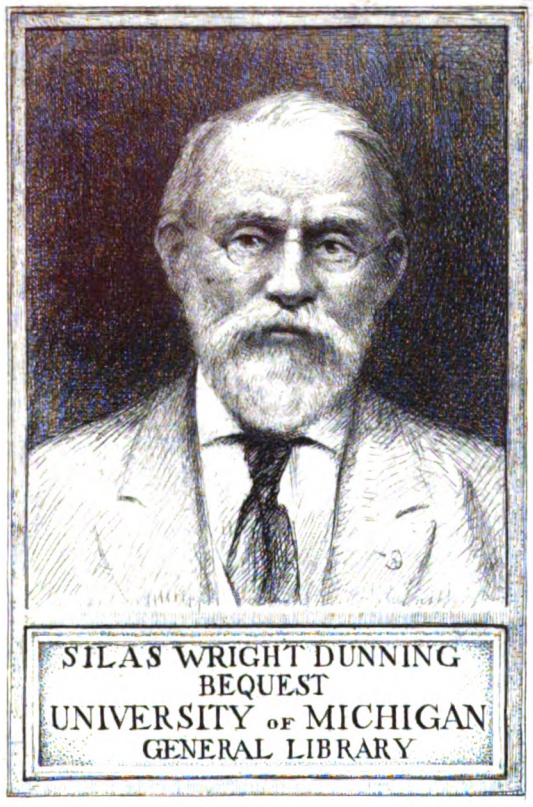

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.M69

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

premier
TOME ~~SECOND~~.

MONTPELLIER

JEAN MARTEL AINÉ, IMPRIMEUR, RUE DE LA PRÉFECTURE, 10.

M.DCCC.XLI.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

—

N° 1.

—

MONTPELLIER, DE L'IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL AINÉ.

JANVIER 1835.

Digitized by Google

MONTPELLIER, chez VIRENQUE, Libraire, rue Barlerie.

PARIS, chez J.-ALBERT MERCKLEIN, Libraire, rue des Beaux-Arts, N° 11.

Digitized by Google

Dunning
Nijh
2-1-32
29339
8v.

La Société archéologique de Montpellier fut fondée le 22 septembre 1833, par un arrêté de M. Dessale-Possel, remplissant alors dans cette ville les fonctions de maire. Six membres résidans nommés par cet arrêté, s'en adjoignirent six autres par la voie de l'élection. Le nombre des membres résidans fut ensuite porté à vingt par des élections successives, en vertu d'un nouvel arrêté rendu par M. Granier, maire de Montpellier. Le dernier règlement de la société, approuvé le 29 novembre 1834, par M. le Ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. le préfet de l'Hérault, décide que ce nombre sera définitivement porté à vingt-cinq. La société est, par la même décision, constituée en société départementale. Le but de son institution est ainsi défini par l'article 1er de son règlement : « La société se propose « pour but la création et l'accroissement d'un cabinet archéologique. Elle s'occupera « par des travaux assidus de la découverte et de la conservation de tous les monu- « mens d'art et d'histoire que l'antiquité et le moyen âge ont laissés dans la contrée ; « elle en recherchera l'origine, elle en expliquera l'esprit, elle en décrira l'état, « les protégera, et fera tous ses efforts pour en assurer la conservation, soit aux « lieux où ils auront été découverts, soit dans le cabinet archéologique confié à ses « soins. »

Depuis son institution, la société archéologique de Montpellier s'est constamment efforcée de remplir la mission à laquelle elle a été appelée. Elle a enrichi le cabinet archéologique de la ville de plusieurs objets précieux : un milliaire du temps d'Auguste encore inédit, un beau bas-relief byzantin de marbre blanc, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus adoré par les Mages, plusieurs fragmens de sculpture romane provenant de l'abbaye de Saint-Guilhem, etc. etc. ; elle a recueilli environ 400 médailles antiques ou du moyen âge, parmi lesquelles quatre médailles d'or et neuf médailles d'argent ont été données à la société par M. le préfet du département, et 138 de petit bronze par M. Mazel, de Pézénas. La société a eu aussi occasion d'intervenir auprès de l'autorité pour obtenir la conservation de divers monumens précieux, et toujours avec succès. Pour se conformer aux vœux émis par le conseil municipal de la ville de Montpellier, en lui accordant une allocation de 500 fr. sur le budget de 1835, elle donne aujourd'hui au public trois des mémoires qui ont été lus dans ses séances de l'année 1834 ; elle espère pouvoir, dans le cours de l'année 1835, et sans renoncer à l'accomplissement d'aucun de ses autres devoirs, publier en son entier le petit Talamus de Montpellier, œuvre capitale à laquelle quelques-uns de ses membres travaillent en ce moment avec activité.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER,

SELON L'ORDRE DE LEUR NOMINATION.

Membres résidans.

MM. MOQUIN-TANDON, docteur ès-sciences.
DESMAZES, archiviste de la mairie.
DE SAINT-PAUL, substitut de M. le procureur-général.
ALICOT, juge d'instruction.
ABRIC, architecte du département.
THOMAS, archiviste de la préfecture.
DE CHRISTOL (Jules), docteur ès-sciences.
RENOUVIER (Jules), membre correspondant de la société archéologique de Toulouse.
CROS (Ulysse), secrétaire de la mairie.
CASTILHON (François), propriétaire.
BLANC, bibliothécaire du Musée-Fabre.
DUNAL, professeur à la faculté des sciences.
THOMASSY, avocat, élève de l'école des Chartes.
VIGUIER, médecin.
KÜHNHOLTZ, bibliothécaire de l'école de médecine.
BASCOU, avocat.
AURÈS, ingénieur,
MARCEL DE SERRES, professeur à la faculté des sciences.
GRIMES, marbrier.
BOUSCHET, avocat.

Membres Correspondans.

MM. REBOUL, membre correspondant de l'Institut, à Pézénas.
MAZEL, juge de paix à Pézénas.
DELMAS, membre correspondant de la société royale des antiquaires de France, à Marsillargues.
BOILLY, peintre.
TOURNAL fils, secrétaire de la commission archéologique de Narbonne.
DUMAS, membre de plusieurs sociétés savantes, à Sommières.
CHAUVET, propriétaire, à Vendémian.
VERNIÈRE, juge de paix à Aniane.
BOUDARD, professeur de philosophie au collége de Béziers.

Digitized by Google

SUBSTANTION.

A quelques mille mètres N. N. E. de Montpellier, le Lez, après avoir longé le vallon de Clapiers et les bois de Lavalette, rencontre une chaîne de collines courant du N. E. au S. O., couronnée à son extrémité par la hauteur de la Gardie, l'un des signaux des pêcheurs de nos côtes. C'est, en allant vers la mer, la dernière chaîne de collines qui dépende encore des terrains du système de la Craie. Arrêté par cet obstacle, l'humble fleuve tourne alors à droite, et se glissant à travers les gorges de Castelnau, arrive bientôt à la plaine formée par les terrains quaternaires qui s'étendent de-là jusqu'à la mer.

Tout près du point de cette déviation du cours du Lez, sur la croupe et sur le versant occidental de la chaîne qui la détermine, au N. O. et au pied même de la hauteur de la Gardie, on rencontre un plateau incliné d'une surface de 12 hectares environ, encore tout couvert de débris et de ruines. Ce sont les derniers restes d'une cité détruite depuis déjà bien long-temps, et dont l'existence vulgaire n'a pas doté l'histoire du souvenir d'un seul événement de quelque importance. Elle n'a fait que partager avec les cités, ses contemporaines, les biens et les maux communs qu'amenèrent avec eux les siècles qui la virent naître, vivre et mourir. Et cependant il fut un temps où le nom de cette cité n'était pas sans gloire, et quand cette gloire a été éteinte, son nom a vécu encore plusieurs siècles dans les traditions populaires de la contrée.

Mais aujourd'hui les souvenirs qu'elle avait laissés vont s'effaçant chaque jour, les matériaux de son histoire épars çà et là s'oublient, et les dernières fouilles ordonnées par la Société archéologique de Montpellier, en complétant ceux que l'on avait déjà, ont en même temps démontré qu'il n'y avait plus à en espérer d'autres; que reste-t-il donc à faire autre chose qu'à coordonner tous ces débris, pour marquer

Digitized by Google

une dernière fois la place étroite qui leur est due dans l'histoire du passé (1) ?

Les deux plus anciens écrits qui aient daigné parler de la petite cité dont j'entreprends ici la modeste histoire, lui ont donné chacun un nom différent. La carte routière, l'*Itinerarium pictum*, comme dit Végèce, qui est connue dans la science sous le nom de table de Peutinger, l'appelle *Serratione ;* l'*Itinerarium annotatum*, ordinairement nommé Itinéraire d'Antonin, l'appelle *Sextantio* et *Sextatio ;* sans qu'il puisse être douteux que ces deux noms ne désignent qu'une seule et même ville : la position que l'Itinéraire donne à *Sextatio*, entre Béziers et Nismes sur la voie *Domitia*, étant identiquement la même que celle donnée à *Serratione* par la table de Peutinger. Toutefois, c'est le nom de *Sextantio* qui seul a persisté dans l'histoire, en se soumettant à toutes les transformations que dûrent lui faire subir les révolutions survenues depuis quinze siècles dans la langue de nos contrées. La langue du Bas-Empire, qui pour leur donner de la pompe allongeait les mots et les altérait pour en adoucir le son, fit d'abord de ce nom, dont la forme extérieure est assez purement latine, la *Sestantione* de l'anonyme de Ravenne. Le Roman, introduisant dans la première syllabe de ce mot ainsi transformé sa majestueuse voyelle, écrivit dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jésusalem, ou du moins dans les copies qui nous sont parvenues de cet écrit, *Sostantione*. A l'époque du premier retour à la latinité, on traduisit en mauvais latin le mot roman et l'on dit *Substantium*. Plus tard, donnant à ce dernier mot une terminaison française, on dit et jusqu'à nous Substantion. La ville n'existait plus quand furent retrouvés dans les écrits des anciens ses deux noms gallo-romains *Serratio* et *Sextantio*.

Ces noms qui n'étaient pratiquement plus bons à rien, on se mit alors à les analyser : on en chercha l'étymologie. Elle fut bientôt trouvée pour *Sextatio*, dont il fut convenu que *Sextantio* n'était qu'une

(1) Gariel, d'Aigrefeuille et tous ceux qui se sont occupés soit de l'histoire de Montpellier, soit de celle du Languedoc, ont parlé de Substantion avec plus ou moins de détail. Mon collégue M. Thomas, dans un Mémoire qu'il a présenté à la Société, et dont j'ai dû la communication à son obligeance, a résumé tous ces travaux et les a soumis à l'examen de la plus judicieuse critique.

Digitized by Google

dérivation euphonique. *Sextantio*, dit-on, est une contraction de *sexta statio*, sixième station. Mais il aurait fallu définir en même temps le sens que les Romains pouvaient donner en cette circonstance au mot *statio;* où, dans la Narbonnaise ou même dans la Gaule, on se proposait de placer au moins les cinq stations qui ne pouvaient manquer de précéder la sixième ; enfin, pourquoi les Romains auraient employé ici la racine *statio*, que leurs nomenclatures géographiques n'emploient nulle part ailleurs.

Je ne rapporterai point ici toutes les étranges interprétations étymologiques que Gariel a proposées dans son Idée de la ville de Montpellier pour le nom de *Serratio*. Le bon chanoine appartenait à cette école pour qui toute l'histoire était dans l'histoire romaine, et toute la philologie dans le latin. Pourtant, sur cette terre que Gariel habitait avant nous, on n'a pas toujours parlé latin. Cette terre, toutes les races de l'Occident ne l'ont-elles pas tour-à-tour possédée! Avant les Romains, les Volkes, peuples kimriques ; avant les Volkes, les Ligures, peuples celtibériens ; avant les Ligures, les Galls ou Celtes et les Ibères peut-être (1). Toutes ces nations n'ont pas séjourné durant des siècles sur nos côtes sans y laisser quelques traces de leur passage ; les Romains, à leur arrivée, n'ont trouvé sur ce rivage de la Méditerranée ni pays déserts, ni peuples sauvages. L'assimilation si prompte de la Gaule méridionale avec l'Italie dit assez combien il y avait déjà, parmi les nations de la première de ces contrées, d'élémens de progrès que la conquête romaine

(1) Dans tout le cours de ce Mémoire j'ai admis comme démontrées, et elles le sont à mes yeux, les bases adoptées pour l'histoire primitive de la Gaule par les deux MM. Thierry, M. Michelet, M. de Humboldt, etc....., à savoir: 1° La coexistence dans la Gaule au moment de la conquête romaine de trois familles de peuples appartenant toutes trois à la grande race Indo-Germanique : la famille Ibérienne, la famille Gaëlique et la famille Kimrique ; comprenant : la première, tous les peuples que César appelle *Aquitani;* la deuxième, tous ceux qu'il appelle *Galli* et *Celtæ* ; la troisième, les peuples de la Gaule occidentale, des Armoriques, et peut-être aussi une partie de ceux que César confond sous le nom de *Belgæ* (*Belg*, *Wolk*, peuple, nation??)... 2° La persistance jusqu'à nos jours des langues de ces trois grandes familles, ou du moins de leurs dérivés immédiats dans le Basque pour les Ibères, le Gaëlic d'Irlande et d'Ecosse pour les Galls ou Celtes, et pour les Kimris dans le Gallois ou Cymraig d'Angleterre et dans notre Bas-Breton.

Digitized by Google

n'eut qu'à féconder. Aussi les Romains ont-ils très-peu créé dans la Narbonnaise. Avant la voie *Domitia* il y avait dans le midi de la Gaule, et le long de la mer, une grande voie, ou phénicienne ou gauloise, qui conduisait du Rhône en Espagne (1). Des grandes villes qui fleurirent sous l'Empire dans nos contrées, Nismes, Béziers, Narbonne, Lodève, il n'en est point qui n'eussent été d'abord des cités gauloises. Il est peu probable que les villes de moindre importance qui se groupaient autour de celles-là fussent de création romaine. L'histoire et la philologie s'accordent à donner une origine gauloise à la plupart de celles de ces villes dont le nom nous est connu : *Cessero* dont il est parlé dans le traité des fleuves attribué à Plutarque, comme existant à une époque bien antérieure à la conquête ; *Ambrussum* et *Vindomagus* dont les noms dégagés de la forme latine qui les couvre, sont incontestablement des noms gaulois. On pouvait donc conjecturer que la *Sextantio* de l'Itinéraire d'Antonin avait été aussi une ville gauloise, un de ces 24 bourgs que Strabon attribue à la nation arécomique et que Pline qualifie d'*oppida* (2).

Cette conjecture est changée en certitude par la découverte de l'inscription que l'on voit aujourd'hui dans le Musée de Nismes, tracée sur un marbre de 0,35 mètres de hauteur sur 0,15 de largeur, et qui paraît avoir servi de base à un autel, à un vase ou à une statue de petite dimension. Cette inscription est ainsi conçue :

ANDUSI
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
.VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
.VCETIAE
SEGVSTON

(1) Polybe, hist. III. 36
(2) Strabon, IV. Pline, III. 4.

Digitized by Google

Il serait hors de mon sujet de donner ici à l'explication de ce monument tous les développemens dont elle est susceptible. Je me borne à constater que tous les mots qu'elle renferme sont incontestablement des mots étrangers à la langue latine, des mots gaulois écrits en lettres romaines à peu près dans toute leur pureté native, et par conséquent dès les premiers temps de la conquête, avant que le latin eut envahi ou du moins profondément altéré les langues indigènes ; enfin, que ces mots ne peuvent être que des noms de ville. *Ugerni*, *Ucetiæ*, dont les noms sont écrits en lettres plus grandes que celles des autres mots, sont particulièrement connues et existent encore aujourd'hui sous les noms de Beaucaire et d'Uzès. On présume qu'*Andusi*, *Brugetia*, *Brìginn*, *Statumæ* sont les noms gaulois des petites villes qui portent aujourd'hui les noms d'Anduse, Bronzet, Brignon, Sumène, toutes quatre, ainsi qu'Uzès et Beaucaire, situées dans l'ancien territoire des Arécomiques. *Sextant* est donc aussi un nom de cité arécomique, un nom gaulois auquel les Romains ne firent qu'ajouter une terminaison latine quand ils écrivirent plus tard *Sextantìo*.

Quant au nom de *Serratìone* que la table de Peuttinger substitue à celui de *Sextant* et de *Sextatio*, il ne se retrouve dans aucun autre monument historique. Doit-on le regarder comme une erreur du copiste ? Ce serait une pure hypothèse et que rien n'autorise, pas même ce qu'il peut y avoir d'étrange à admettre la co-existence de deux noms différens pour une même cité ; car, à quelques milles de *Sextant*, il y avait une autre ville volke que l'Itinéraire d'Antonin désigne par ces deux noms : *Araura sive Cessero*. Et dans une contrée qu'ont successivement occupée tant de peuples de races diverses, on conçoit qu'une même localité ait pu, en recevant des vainqueurs un nom nouveau, garder encore le nom que lui avaient donné d'abord les vaincus. D'autant que lorsque les historiens nous disent que ces peuples se sont successivement exterminés ou chassés l'un l'autre, ils exagèrent certainement. Une nation ne périt ou n'émigre jamais toute entière. On peut dire de la guerre ce que M. de Maistre a dit de la Providence : elle ne broye les peuples que pour les mêler. C'est à ce mélange qui s'est opéré dans leur sein de toutes les races de l'Occident, que nos provinces méridionales doivent sans doute l'étonnante variété

Digitized by Google

de constitution physique, de caractère, de physionomie, d'accent qui distingue même aujourd'hui leurs populations, et qui devait être bien plus apparente encore, et quand Cicéron la signalait à l'attention des juges de Fonteïus (1), et lorsque plus tard Ausone apostrophait ainsi la Narbonnaise :

Quis memoret portusque tuos, montesque, lacusque ?
Quis populos varios discrimine vestis et oris ?

Or, il est digne de remarque que le mot *Serratione*, dégagé de ses terminaisons latine et romane, rencontre, dans la plus ancienne des langues indigènes de la Gaule, une étymologie toute rationnelle. *Serra*, en langue ibère, signifiait colline, tertre, dos ou croupe de montagne. Ce mot s'est conservé avec l'une au moins de ses significations dans les deux langues de la Péninsule Ibérienne. *Serra* en Portugais, *Sierra* en Espagnol, signifient encore montagne ; il s'est conservé dans tous les patois du midi de la France, des Alpes à l'océan. Dans les Cevennes, on appelle plus particulièrement *Serré* un plateau étroit situé sur une colline ; dans l'Aveyron, on appelle *Serrat* le sommet d'une colline couverte de rochers, qu'en Roussillon on nomme *Sarrat*.

En Espagne, en Italie, en Sicile, dans toute la France méridionale, partout enfin où nous savons qu'ont vécu des peuples de race ibérienne, une foule de villes, de villages, de forêts, de montagnes, ont tiré du mot *Serra* et de ses dérivés, des noms qu'ils ont conservés jusqu'à nous. C'était l'usage de tous les peuples gaulois d'emprunter presque tous leurs noms de ville aux circonstances géographiques de leur emplacement ; c'est l'usage de tous les peuples enfans. « Tout nom « d'homme, tout nom de lieu, dit M. Ch. Nodier, a été d'abord et « avant tout le nom d'un être ou d'une idée, d'une forme ou d'un « attribut. » L'emplacement de l'ancienne *Serratio* est un plan incliné, assis sur la croupe et le versant d'une colline toute ceinte de rochers. A nul autre ne pouvait mieux convenir un nom dérivé du mot *Serra* ; nul autre aussi ne pouvait être plus favorable à l'établissement d'une de ces cités gauloises que César appelle des *Oppida:* au bord d'un fleuve

(1) *Huic provinciæ, quæ ex hâc gentium varietate constaret, M. Fonteïus præfuit.* pro Fonteïo. 2.

Digitized by Google

qui pouvait la défendre et la nourrir ; au milieu d'une forêt de chênes dont les vestiges l'environnent encore et qui lui fournissait avec de belles chasses, des pâturages pour ses troupeaux ; au sommet d'une colline qui, bien que peu élevée, domine neanmoins au levant la mer et les côtes de Sète à Aigues-mortes, à l'ouest tous les chemins des montagnes ; sur un plateau étroit où la roche est partout à nu et qui est militairement défendu par la nature sur les deux tiers de son périmètre.

Serratio serait donc le nom latinisé d'une ville ligure. Les Volkes lorsqu'ils s'emparèrent de nos contrées, 300 ans avant J.-C., auraient donné à cette ville le nom qu'une prononciation et une terminaison latine auraient transformé en celui de *Sextantio*, et que les racines kimriques *sych*, sec, aride, et *tan*, chêne, peuvent, s'il y a nécessité absolue d'une étymologie, expliquer d'une manière satisfaisante d'après les circonstances locales que je viens de décrire. La co-existence des deux noms ibère et kimrique de Substantion, jusque sous l'empire romain, ne serait-elle pas une preuve que, sur le sol conquis par les Volkes, la nation ligurienne s'était encore perpétuée, soumise ou mêlée aux vainqueurs?

Il ne serait pas difficile de prouver que presque tous les noms de notre géographie ancienne ne peuvent s'expliquer également que par les langues gauloises ; et pour n'en citer qu'un exemple : le Lez, à travers toutes les dominations, donnant tour-à-tour ses eaux aux Ligures, aux Volkes, aux Romains, aux Visigoths, aux Francs, à nos pères et à nous-mêmes, ne porte-t-il pas encore pur, intact, le vieux nom qu'il avait reçu des Galls? *Lez*, en Gaëlic, eau, rivière.

De l'existence ante-romaine de *Sextant* ou *Serrat*, ne reste-t-il plus rien aujourd'hui?

La forme de la ville antique, telle qu'on peut la reconnaître aux vestiges de son enceinte, était, aux jours de sa plus grande étendue, un polygone irrégulier fort allongé. L'un de ses angles s'appuyait sur le rocher que la légende féérique du moyen âge a particulièrement doté du nom de Roc de Substantion, et qui plonge à pic dans le Lez, à l'endroit même de cette déviation de son cours, dont j'ai parlé en commençant. A partir de ce point, l'enceinte de la ville suivait le flanc

Digitized by Google

abrupte et légèrement arrondi de la colline qui ferme en cet endroit le vallon de Clapiers, à peu près dans la direction de l'ouest au nord; tournant ensuite à l'est par un angle presque droit, elle suivait en ligne droite la crête de la colline sur une longueur d'environ 300 mètres. Là, tournant de nouveau par un angle de 110 degrés environ, elle se dirigeait parallèlement à l'horizon de la mer, sur une longueur d'une centaine de mètres. Les ruines du mur d'enceinte de ces deux côtés sont encore en place, à peu près sur toute leur étendue. Mais à l'extrémité du mur qui fait face à la mer, la trace du mur se perd sous des tas de débris. Leur direction et la situation des lieux indiquent qu'après avoir fait deux ou trois coudes très-rapprochés l'un de l'autre, l'enceinte de la ville redescendait jusqu'à la rivière, en suivant une ligne un peu rentrante vers son milieu. Le côté qui faisait face à la rivière était long de 200 mètres à peu près: le périmètre entier de la ville, aux jours de sa plus grande étendue, pouvait avoir de 14 à 1500 mètres.

Quand on suit à l'extérieur les restes du mur d'enceinte, là où j'ai dit que ce mur s'était conservé, du côté qui fait face à la mer en se dirigeant vers la hauteur de la Gardie, on voit le mur à découvert depuis le sol jusqu'à une hauteur de un à deux mètres, et sur une longueur de 30 mètres environ. Son système de construction étonne dès le premier regard; il est formé de grosses pierres qui semblent avoir été mises en œuvre, à peu près telles qu'on a pu les tirer de la roche calcaire sur laquelle la ville est assise, en la cassant ou en la faisant éclater. Quelques-unes de ces pierres ont cependant été grossièrement travaillées; mais elles n'ont jamais reçu de la main de l'homme, ni angles réguliers, ni arêtes uniformément déterminées. Elles sont superposées les unes aux autres dans le sens le plus favorable à leur enchâssement, et ne forment par conséquent pas d'assises régulières. Les intervalles qui les séparaient ont dû primitivement être remplis par de petits lits de terre et de cailloux mêlés; on n'y trouve aucune trace d'un véritable ciment. L'intérieur du mur n'est qu'un amas de terre et de pierres tassées. Le revêtement intérieur est enseveli sous les ruines en cet endroit; mais il se retrouve sur une très-grande longueur, du côté où l'enceinte traversait le plateau supérieur de la colline. Là, quelques-unes des pierres du mur sont posées sur des

Digitized by Google

couches de ciment très-grossier. Sur le côté qui fait face à la vallée de Clapiers, on retrouve encore un pan extérieur du mur, tout semblable à celui qui fait face à la mer. La largeur totale du mur est à peu près partout d'environ trois mètres.

Des constructions semblables ont été reconnues en 1730 par M. de Plantade, et en 1821 par M. Touchy, à deux lieues au sud-ouest de Montpellier, dans la commune de Fabrègues, au ténement de la Roque. Je les ai moi-même visitées cette année ; elles sont situées sur le sommet d'une colline, au confluent de la Mosson et du Coulazou : ce sont des restes de murs d'une ville, dont l'enceinte avait à peu près la forme de deux arcs de cercle qui se coupent. L'un des arcs est formé par des rochers à pic qui ont jusqu'à 20 mètres de hauteur ; l'autre était défendu par un mur entièrement semblable à celui que je viens de décrire. On ne le voit plus aujourd'hui qu'à fleur de terre, mais les débris sont épars çà et là. Les pierres m'ont paru un peu plus travaillées que celles de Substantion, du reste toutes de formes irrégulières et sans vives arêtes. MM. de Plantade et Touchy, qui ont vu le mur en place, ont constaté qu'il était construit sans assises régulières et sans ciment.

A quelle époque assigner la date de ces constructions?

Les profondes altérations que les influences atmosphériques ont fait uniformément subir à toutes les pierres qui composent le revêtement extérieur du mur de Substantion, attestent que bien des siècles ont déjà vu ces pierres où nous les voyons. Et en effet, d'abord ces murailles sans assises régulières et presque partout sans ciment, ces fortifications sans tours, sans donjon, sans château, et que leur système de construction ne permettait pas d'élever au-delà de quatre à cinq mètres, ne sont assurément ni des murailles, ni des fortifications de l'époque féodale. Aussi, une charte de 1171 nous parle-t-elle déjà des vieux murs, des vestiges et traces des murailles de Substantion, *veteres muri et vestigia et signa murorum* (1). Cette même charte nous apprend qu'au 12e siècle ces ruines allaient jusqu'au Lez. Celles qui nous restent en sont bien loin.

En ferons-nous des ruines romaines?

---

(1) Histoire du Languedoc. T. I. *Preuves.*

Digitized by Google

Je n'ai pas besoin de dire que des murs, tels que ceux que je viens de décrire, ne peuvent avoir été élevés par les Romains comme fortifications régulières d'une ville. Quand ils ont mis le pied sur nos contrées, les Romains étaient déjà parvenus à un haut degré de perfection dans l'art de construire et dans celui de la fortification, telle que la comportaient les armes de leur temps. Quand ils nous ont abandonnés aux barbares, l'architecture était chez eux en décadence, mais non pas encore l'art de bâtir. Celui de l'attaque et de la défense des places avait plutôt gagné que perdu. « Les troupes romaines, » dit Gibbon en parlant des travaux militaires exécutés par les soldats de Stilicon, « avaient moins dégénéré de l'industrie que de la valeur de leurs « ancêtres (1). »

Les murs que l'on voit encore près de Murviel, à trois lieues de Montpellier, et qui sont à peu près tout ce qui nous reste d'une ville antique, dont le nom même ne nous est pas bien connu (2), peuvent donner une juste idée de la manière dont les Romains exécutaient les fortifications de leurs villes. Ce sont de fortes et larges murailles, hautes encore en quelques endroits de six à sept mètres, construites en grosses pierres taillées avec soin, posées par assises régulières et sur des lits épais d'un ciment rougeâtre, qui presque partout a résisté, autant que la pierre même, à l'action de quinze siècles au moins. Je sais pourtant que les Romains ont quelquefois appuyé sur des constructions en pierres informes et posées comme au hasard, d'autres constructions régulières; mais, dans ce cas, la construction inférieure n'était en quelque sorte qu'une continuation des fondemens, et ne s'élevait jamais qu'à quelques pieds hors de terre, tandis que les murs de Substantion ont encore en quelques endroits plus de deux mètres de haut au-dessus du sol, lequel s'est assurément exhaussé plutôt qu'abaissé.

Les murailles de Substantion, celles de la Roque, seraient-elles des restes de camps romains? La preuve acquise aujourd'hui, que Substantion fut d'abord, sous le nom de Sextant, une ville gauloise, ne permet

(1) *Decline and fall... Chap.* 30.

(2) *Hauts murs*, selon la tradition populaire locale; l'*Altimurium* dont il sera parlé à la page 31.

Digitized by Google

guère d'admettre que les Romains aient pu y établir un camp, à moins qu'on ne suppose qu'ils commencèrent par raser la ville arécomique ; et encore n'en auraient-ils pas rasé les murailles. Mais quelle que soit l'hypothèse que l'on admette, il n'en sera pas plus possible de reconnaître dans les vieilles murailles de Substantion, non plus que dans celles de la Roque, des restes de camps romains.

A la vérité, quoique Polybe semble supposer que les fortifications des camps romains étaient toujours composées d'un fossé, d'une palissade et d'un mur en terre, nous savons par Hygin, le contemporain de César et d'Auguste, que l'enceinte des camps était faite tantôt en gazon, tantôt en pierres travaillées, tantôt en pierres brutes. *Vallum extrui debet cespite aut lapide saxo, sive cœmento* (1). Et Schellius (2) fait observer avec raison sur ce passage, que les exigences du temps et les nécessités de la guerre obligent à se servir de ce que l'on trouve pour matériaux de fortification de campagne.

Mais il est à remarquer que les remparts des nombreux camps qui à tort ou à raison ont été attribués aux Romains, sont généralement construits en terre. Je ne connais pas de description d'un camp bien authentiquement romain, qui soit susceptible d'être appliquée à ce qui nous reste des murs de Substantion et de la Roque. Au reste, les Romains n'ont pu avoir des camps dans nos pays qu'à l'époque de la conquête, après la guerre des Arvernes et des Allobroges, ou lors de l'invasion des Cimbres, ou au temps des guerres de Sertorius; car déjà pendant que César subjuguait le nord de la Gaule, le littoral de la Narbonnaise au lieu d'occuper ses soldats lui en fournissait; sous Auguste, Agrippa disait aux Juifs que 1200 soldats romains suffisaient à la garde des Gaules (3) ; sous l'Empire, les frontières seules avaient des camps et des garnisons!

Les camps de Substantion et de la Roque remonteraient donc à une antiquité plus haute qu'aucun autre dans la Gaule. Mais comment se seraient-ils tous deux transformés en villes gallo-romaines ? car à la Roque aussi l'on a trouvé des poteries, des médailles, des construc-

(1) *De Castramutatione. Grævius ant. Rom. t. X. p.* 1025.

(2) *Notæ in Hyginum. Ibid. p.* 1119.

(3) *Fla. Josephe, de bel. Jud. l. 4. ch.* 28.

Digitized by Google

tions authentiquement romaines. Pareille chose n'est advenue que pour les camps établis en permanence sur les frontières ; où la présence continuelle des légions romaines appelait autour d'elles une population qui, après de longues années, finissait par devenir stationnaire. Mais ces camps permanens, ces *castra stativa*, les Romains les fortifiaient avec le plus grand soin. J'ai visité celui de St. Odile en Alsace, où il paraît que les légions romaines furent successivement établies jusqu'après Julien. Le mur d'enceinte est aussi en pierre, mais ce sont des pierres régulièrement taillées, posées par assises, hautes d'un mètre, longues de deux, de trois et même de quatre, sans ciment, mais unies ensemble par des pièces de chêne de trois ou quatre décimètres de long sur un décimètre de large. On peut en voir la description dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin (1).

Des fortifications comme celles de Substantion et de la Roque n'auraient pu être construites par les Romains que comme fortifications de camps volans, et ne se seraient point alors transformées en villes. Mais ces camps volans eux-mêmes, du moins au temps de la république, la seule époque où les Romains aient pu avoir à camper dans nos pays, ces camps étaient toujours de formes régulières, ronds, ovales ou rectangulaires, et l'enceinte de Substantion, même pour les murs qui sont encore debout, est, je l'ai dit, d'une forme tout-à-fait irrégulière. De plus, l'emplacement de Substantion est dominé de très-près par la hauteur de la Gardie, ce qui eût été pour les Romains une raison décisive de ne pas y établir de camp (2). Enfin, un camp romain transformé par le temps seul en ville romaine, aurait eu un nom romain.

Je ne crois pas non plus que la construction des murs de Substantion et de la Roque puisse être rapportée à l'époque qui sépare la retraite des Romains de l'établissement de la féodalité. Après les Romains et avant les Francs, les Visigoths seuls ont régné sur nos pays. Les Sarrasins n'ont fait qu'y passer. Or, les Visigoths, quand ils se sont mis en possession de la Gaule méridionale, n'étaient déjà plus des barbares. Dans leur long séjour sur les rives du Danube et dans la Haute-Italie, ils avaient adopté une grande partie des mœurs et

(1) T. I, p. 532.
(2) Hygin. *loc. cit.*

Digitized by Google

des lois du monde romain ; ils avaient surtout subi l'empire de ses arts. En général, lorsqu'il y a fusion de deux peuples, le moins civilisé emprunte à celui qui l'est le plus, ses arts d'abord, du moins dans leur partie technique ; parce que les procédés de l'art, leurs résultats matériels frappent dès le principe l'œil le moins attentif ou le plus prévenu, par les avantages immédiats qu'ils présentent. On peut même remarquer que lorsque ces procédés sont d'un usage facile, loin de les repousser, le nouveau-venu les exagère ; il perd lui-même quelque chose de la perfection des procédés qu'il avait seuls employés jusque-là. Les moyens de l'art se transforment alors en même temps que sa poésie ; et toujours une apparente dégénérescence précède l'apparition de l'art nouveau. C'est ainsi que les barbares qui envahirent l'empire d'Occident, ayant trouvé dans toutes les constructions de leurs conquêtes le système des assises régulières et l'emploi du ciment, séduits par les avantages de ces procédés à peu près nouveaux pour eux, les adoptèrent partout en leur donnant comme une forme nouvelle. Le système des assises régulières, qui n'était chez les anciens qu'un moyen de solidité, ils en firent un ornement. De-là ces constructions de l'époque romane où les assises de pierre ou de brique se mêlent, se croisent, se confondent dans le seul but de plaire à l'œil par des dessins qui devinrent toujours plus recherchés et plus bizarres : de-là aussi ce large emploi des cimens et mortiers qui caractérise presque tous les monumens d'origine barbare ; les pierres y sont noyées dans le ciment, leur agencement est par cela même négligé, leur masse devient moindre. Ces deux grands principes de la solidité des monumens primitifs s'effacent devant la confiance qu'inspirent les nouveaux procédés. Je ne connais pas un seul monument élevé par les barbares au milieu du monde romain qu'ils avaient conquis, qui, par les procédés de construction de même que par la pensée artistique, ne ressemble plus aux monumens des vaincus qu'à ceux que les vainqueurs avaient laissés dans leur patrie.

Je répugnerais donc à admettre que les Visigoths aient construit les murs des enceintes de Substantion et de la Roque. Ce n'est pas surtout en matière de fortifications qu'ils auraient négligé les nouveaux procédés qu'ils avaient appris des vaincus, pour donner de la solidité à leurs monumens. Ils avaient assiégé Rome, Narbonne ; ils avaient

Digitized by Google

vu, par les siéges d'Orléans et d'Aquilée, qu'il fallait les murailles les plus solides pour résister aux béliers dont les Huns eux-mêmes avaient appris à se servir.

Quant aux Francs, jusqu'au temps de Pepin ils ne se montrèrent sur le versant méridional des Cevennes que pour piller et détruire; et après Pepin, l'architecture et la fortification prirent une direction qui ne permet pas de rapporter à l'époque carlovingienne la construction des murs de la Roque et de Substantion.

Peut-être cependant faut-il rapporter à l'époque visigothe, et plus particulièrement aux temps des déprédations des Sarrasins et des Francs, quelques portions du mur d'enceinte de Substantion. Mais les raisons qui me déterminent à le faire sont comme la contre-preuve de ce que j'ai dit jusqu'ici. En effet, les portions de mur dont je parle en ce moment et que je n'ai observées que dans le revêtement intérieur de l'enceinte, présentent ce caractère que le ciment, qui à l'extérieur ne s'aperçoit jamais, est dans ces murs intérieurs employé presque partout avec profusion : une espèce de mortier mêlé de nombreux cailloux et de grumeaux de chaux, tel que M. Vicat en a observé dans beaucoup de monumens méridionaux de la décadence. A la vérité, les pierres ainsi noyées dans le ciment ne sont pas toujours posées par assises régulières et beaucoup ne sont que grossièrement travaillées; mais presque toutes sont posées dans le sens de leur plus grande longueur, horizontalement et sans égard à la perfection de leur enchâssement réciproque. Les assises sont même visibles en plusieurs endroits et particulièrement dans un pan de mur intérieur placé derrière la partie où la construction primitive est la plus apparente. Là presque toutes les pièces sont régulièrement taillées dans les dimensions du moyen appareil des Romains; quelques-unes sont des pierres étrangères à la localité, des molasses tertiaires ou des tufs. Ces portions de mur ne sont sans doute que des réparations, au milieu desquelles on peut quelquefois reconnaître les matériaux des murs primitifs qui se font distinguer encore par leur masse, par leur forme, par leur nature.

Arrivé par la méthode d'exclusion à rapporter les constructions des murs d'enceinte de Substantion et de la Roque, à l'époque anté-romaine, je trouve encore dans le rapprochement de ce monument historique avec tous les renseignemens que les anciens auteurs nous

Digitized by Google

ont laissés sur les monumens de la même époque, la confirmation de mes observations premières.

César décrit en ces termes les fortifications gauloises construites contre lui : « *Ex grandibus saxis sex pedum murum præduxerant Galli* (1). » Tacite dit, en parlant des fortifications élevées par Caractacus et ses Bretons de race kimrique : « *Tunc montibus arduis, et « si qua clementer accedi poterant in modum valli saxa præstruit.... « sed posteaquam, facta testudine, rudes et informes saxorum com- « pages distractæ, parque cominùs acies, decedere barbari in juga « montium* (2). » Il est assez étrange que Schellius et Pitiscus (3) aient tous les deux cité ce passage de Tacite, comme indiquant la manière dont les Romains construisaient les remparts de leurs camps. L'opinion des antiquaires qui se sont récemment occupés de nos monumens nationaux, me vient encore en aide. « Souvent, dit M. de « Caumont, les murs des *oppida* gaulois se composaient d'énormes « morceaux de pierre brute sans ciment..... Ils étaient situés sur des « lieux de difficile accès. Tous les points qui n'étaient pas défendus « par des précipices étaient garnis de remparts grossièrement cons- « truits (4). » Plusieurs archéologues qui ont eu occasion de voir dans d'autres parties de la France des restes de murailles gauloises, m'ont assuré qu'elles ressemblaient toutes à celles que j'ai décrites. M. Mérimée me dit même, en examinant les murs de Substantion qu'il avait bien voulu visiter avec moi, que leur construction avait encore quelque chose de plus barbare que celle des murs de la ville des Saliens près d'Aix en Provence. A St.-Thibery (l'antique *Araura* ou *Cessero*) où ce qu'on appelle encore le Fort, et qui fut sans doute la ville gauloise, est situé comme Sextant, comme la Roque, au bord d'une rivière et sur un rocher escarpé, la défense militaire de la ville était aussi complétée par un mur assez semblable à ceux de Sextant et dont un pan est encore debout. Il est formé d'énormes prismes basaltiques couchés dans le sens de leur hauteur, présentant au-dehors

(1) *De bel. Gal. VII.* n° 46. Voir aussi *ibid.* 13.

(2) *Ann. l.* 12. n° 33. 35,

(3) *Schellius, notæ in Hyginum. Pitiscus, 9° Castrum.*

(4) Cours d'Antiquités monumentales, t. I, part. I, p. 171, 172.

Digitized by Google

leur base ou leur plan supérieur et enchâssés sans former d'assises régulières et sans ciment.

Au reste, ce système de construction se rencontre à l'origine dans l'histoire de l'art de tous les peuples de l'Occident. Il semble que tous, enfans d'une même race, ils ont eu à passer à peu près par les mêmes voies dans le développement de leur civilisation. Entre les murs d'enceinte de Substantion et les murs cyclopéens de Cossa ou de Segni (1), il n'y a d'autre différence que le plus ou moins de perfection du travail. Le système de construction est le même : deux revêtemens composés de grosses pierres renfermant un milieu de terre et de pierres mêlées ; les pierres des revêtemens n'ayant pas de formes régulières, entassées sans être unies par aucun ciment, sans former d'assises, et tirant toute leur solidité de leur masse et du soin apporté à leur enchâssement. Mais les pierres des murs cyclopéens, travaillées avec plus d'art, présentent de tous côtés des surfaces unies et de vives arêtes; leur masse est plus considérable, l'intérieur plus compacte, l'ensemble du travail annonce enfin plus de réflexion et de labeur : aussi, en Italie, l'art a-t-il continué sa route. Dans la partie supérieure des murs de Cossa, dans ceux de Fiesole et de Volterra, toutes les pierres sont parfaitement écarries et disposées en assises. Le ciment fut perfectionné de très-bonne heure par les Romains ; dans la Gaule, au contraire, l'art demeura stationnaire, il attendit la révélation de la conquête. Mais aussitôt qu'il l'eut reçue, il ne marcha pas, il fit un saut. L'art gaulois fut absorbé dans l'art romain. Qui peut dire que dans la transformation que l'art subit après l'invasion des barbares, il ne faut pas faire une part à la réaction de l'esprit indigène contre un art imposé par des vainqueurs étrangers !

Je me reprocherais d'avoir tant insisté sur ce sujet, s'il ne m'avait conduit dans une voie presque nouvelle pour nos pays. Notre histoire, nos monumens ante-romains ont été jusqu'ici peu étudiés. L'on a recherché avec soin les plus humbles localités indiquées par les Romains, fût-ce dans leurs livres de postes et comme de simples relais ; je me suis complu dans l'espoir d'avoir retrouvé deux *oppida* aréco-

(1) *L'Italia avanti li Romani. Micali.*

Digitized by Google

miques, et dans Substantion, l'un des plus considérables peut-être ; car Substantion gardait un point qui, dans une haute antiquité, pouvait avoir une importance nulle aujourd'hui : le passage du Lez. Tout porte à croire, en effet, que la route romaine qui passait par Substantion n'avait pas été fondée, mais seulement refaite ou rétablie par les Romains. Soixante ans avant que les aigles eussent passé le Rhône, Polybe avait parlé d'une route qui allait du Rhône à l'Espagne, et dont MM. Michelet et Thierry attribuent l'établissement aux Phéniciens. Cette route, pourquoi les Romains l'auraient-ils abandonnée? Que serait-elle devenue? Créant une nouvelle route, les Romains ne l'auraient-ils pas portée plus bas vers la plaine? Le pont, que la route ancienne avait dû jeter sur le Lez, n'aurait-il pas été un motif de ne pas fonder de route nouvelle? Et ce pont phénicien ou gaulois, où le placer ailleurs qu'à Substantion où la route romaine avait le sien, celui dont on voit encore les vestiges à l'extrémité S. O. de la vieille ville?

Voilà toute l'histoire ante-Romaine de Substantion : ses noms et celui de son fleuve qui nous disent quels peuples l'ont tour-à-tour possédée ; ses murs qui nous disent que les hommes qui les ont construits ou habités n'étaient ni sauvages, ni nomades ; que la guerre était déjà devenue une science pour eux; qu'ils avaient par conséquent une organisation militaire, ce qui suppose des lois ou des mœurs civiles ; qu'ils étaient entrés dans la voie de l'industrie, c'est-à-dire, dans l'art de faire servir la nature brute à la réalisation des besoins, des désirs de l'intelligence : c'est l'histoire de tous les peuples de l'Occident à leur début dans la carrière de la civilisation.

Je ne pourrais d'ailleurs redire les noms d'un seul de ceux qui ont construit, attaqué, défendu ou habité ces murs avant la conquête romaine. Je serais plu sheureux à cet égard pour les époques postérieures, et les inscriptions latines trouvées à Substantion me donneraient bien les noms de quelques-uns de ses habitans gallo-romains ; mais que m'importe de savoir qu'un individu habitant Substantion au temps des Romains s'appelait Messius Sulla; que sa compatriote Quarta était fille d'un Masclius dont le vieux nom gaulois se cachait en vain sous une terminaison latine ; qu'elle avait épousé Cecilius dont elle fut plus tard veuve, et que leur voisin Ælius Restitutus regretta vive-

Digitized by Google

mentson épouse Petilia Æmiliana ! Il ne m'importe pas davantage qui administrait Substantion au temps de Tibère, ni comment y était composé le corps des décurions sous Dioclétien. Je n'attacherais même pas un grand prix à savoir pour qui l'on penchait à Substantion, de Sertorius ou de Pompée, de Vindex ou de Néron, d'Aurélien ou de Tétricus ; je ne regrette donc pas que sur ces choses et sur toutes les autres analogues à celles-là, le passé soit muet.

Pendant les huit siècles qui s'écoulent entre la conquête des Romains et celle des Francs, il n'y a que des géographes et de bas étage qui nous aient parlé de la petite ville arécomique, et ils ne nous ont dit que son nom et sa position relative. Son histoire (prenons ce mot dans sa véritable acception philosophique), son histoire est dans l'histoire de la Narbonnaise, de la Gaule, de l'Empire, dans celle de la nation arécomique, des grandes familles gauloises, de la race Indo-germanique. Quant à sa chronique à elle humble cité, à sa chronique spéciale, individuelle, durant neuf siècles, nous n'en savons à peu près rien ; mais ce que nous en pourrions savoir, prendrions-nous la peine de l'apprendre ?

Des petits faits de cette chronique qui nous sont à demi-révélés par les ruines de Substantion, il en est pourtant un qui a vivement piqué ma curiosité. On voit dans la sacristie de l'église de Castelnau et sur un marbre de 98 centimètres de long sur 31 de haut, une inscription en beaux caractères et soigneusement encadrée. Cette inscription qui n'a pu être portée là que de Substantion a aussi son histoire. Le marquis de Maffei l'avait transcrite dans la 14ᵉ lettre de ses antiquités choisies de la Gaule (1), mais elle se trouvait terminer une page, et la page suivante commençait par une autre inscription que Maffei avait vue et copiée à Lyon. Muratori ne voyant aucun signe matériel de séparation entre ces deux inscriptions, et sans faire attention aux remarques que Maffei avait faites sur chacune d'elles, de ces deux n'en a fait qu'une qu'il a encadrée entre quatres lignes figurant un marbre, auquel il a même dessiné une cassure ; puis il a fait une dissertation sur le tout (2). Ce qui m'a fait découvrir la méprise, c'est

(1) *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, *pag.* 66 *et* 67.

(2) Muratori, pag. 356. N° 2. *Novus thesaurus.*

Digitized by Google

qu'après bien des peines je n'avais pu parvenir à trouver une explication de la monstrueuse inscription que Muratori donnait comme tirée d'un marbre de Lyon.

Voici l'inscription de Castelnau:

CN. PLAETORIVS. MACRINVS.
COLONIS. ET. INCOLIS.
EX. EA. PEQVNIA. QVÆ. EI. IN.
STATVAS ⌒ CONLATA. EST.

Quel est donc cet homme à qui les habitans d'une petite cité de la Narbonnaise avaient pu vouloir élever des statues, et qui consacrait l'argent ramassé dans ce but à des fondations utiles à ceux qui avaient voulu l'honorer? Pour quel service ces statues avaient-elles été votées? Pourquoi furent-elles refusées? Fut-ce modestie ou prudence? Et en quel temps tout cela?

A Rome, on n'éleva jamais des statues publiques qu'à des hommes éminens ou pour des services réels. Sous l'Empire, la jalousie du souverain s'opposa de bonne heure à ce que de tels honneurs fussent accordés trop facilement à un sujet. « *Vetuit Caligula*, dit Suétone (1), « *viventium cuiquam, usquàm statuam aut imaginem, nisi consulto* « *se et autore poni.* » « *Sanxit Claudius*, dit Pline (2), *ne quis pri-* « *vatus sine permissu senatûs statuas sibi poneret.* » Plus tard, une loi de Théodose (3) de l'année 444, voulut que ceux à qui il aurait été voté des statues les fissent toujours élever à leurs frais.... « *Ejus,* « *cujus ad honorem petitur, expensis propriis statuam collocari præ-* « *cepimus..... quia aliorum honores aliis damnorum occasionem* « *fieri non opportet.* »

C'est déjà donc un fait remarquable que ces statues votées à un citoyen, que l'on n'indique point comme ayant été revêtu d'aucune fonction publique; c'est un fait remarquable que cet argent recueilli dans une ville ou dans une province pour élever des statues à un simple particulier.

---

(1) *Vita Cal.* 34.
(2) *Ep.* 11. 7.
(3) *Cod.* 1. 24.

Digitized by Google

La distinction observée par l'inscription, entre les colons et les indigènes *incolæ*, n'est pas moins digne d'attention. Il y aurait donc eu à Substantion, au milieu d'une population arécomique, des colons, c'est-à-dire, des citoyens romains envoyés de la métropole, et établis en maîtres sur le territoire des vaincus. Cette circonstance rapporte la date de l'inscription dont je parle à une époque déjà reculée; car lorsque Caracalla, qui mourut l'an 217 avant J.-C., eut donné le droit de cité à tous les hommes libres de l'Empire, la distinction entre les colons et les indigènes se trouva abolie de fait; et le titre de colon, qui jadis avait été dans les provinces un titre d'honneur et de privilége, ne tarda pas à devenir le partage de la classe qui fut bientôt la dernière de la société. Les mots ont aussi leur destinée. « *Licet conditione videantur ingenui* », disent les empereurs Théodose et Valentinien (1), en parlant des colons de la Thrace, « *servi tamen terræ ipsius cui nati sunt* « *existimentur: nec recedendi quò velint, aut permutandi loca habeant* « *facultatem, sed possessores eorum jure utantur, et patroni sollici-* « *tudine et domini potestate.* » Voilà l'origine du servage.

L'orthographe du mot *pequnia* est aussi remarquable dans l'inscription de Castelnau; elle est la même que celle qui est employée sur les tables de bronze où nous a été conservée la loi Servilia qui est de l'an de Rome 663 (2); c'est l'orthographe latine la plus antique.

Ce qui m'a pourtant le plus frappé dès l'abord dans l'inscription de Castelnau, c'est le nom de son auteur : *Cn. Plætorius Macrinus;* c'est là un nom purement romain dans ses racines, comme dans sa forme; il y a le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen;* et le *nomen* est un nom illustre de la république romaine. Goltzius a eu tort de ne citer comme magistrats du nom de Plætorius, qu'un édile curule et un décemvir. A la vérité, les autres magistrats romains que l'on est d'accord de regarder comme membres de la famille Plætoria, sont souvent désignés par les auteurs sous le nom de Lætorius. Mais l'identité des deux noms est démontrée par ces deux circonstances, que Valère Maxime appelle Plætorius le même individu que l'auteur

(1) *Cod.* XI. 51.

(2) *Sigonius, de antiquo jure Italiæ.*

Digitized by Google

des histoires appelle Lætorius, et que les mêmes lois portent indifféremment les noms de *Lætoria* et de *Plætoria* (1).

Donc la famille Plætoria était sabine d'origine (2). Plébeienne, elle avait pris une part glorieuse aux longues luttes de la démocratie romaine contre le patriciat. Elle avait donné à la république deux tribuns du peuple, auteurs de lois qui portaient leur nom. Le premier avait été, selon les traditions de l'époque héroïque, le plus ardent adversaire d'Appius Claudius (3); et après lui, le nom de Plætorius n'avait cessé de figurer parmi ceux des magistrats romains de tous les temps. Celui-ci est maître de la cavalerie; celui-là édile curule, légat, préteur, décemvir. Cet autre, simple centurion, est préféré par le peuple aux consuls eux-mêmes pour la consécration du temple de Mercure. Un quatrième du prénom de Cneius est légat du préteur Furius, un cinquième est triumvir, un sixième est ambassadeur en Illyrie (4). Deux fois seulement ce nom apparaît avec honte dans l'histoire (5).

Quand viennent les revers de la cause populaire, la famille Plætoria ne s'efface pas et n'est point oubliée. Entre les derniers amis qui restent à C. Gracchus vaincu par les patriciens, figure un Plætorius (6). Pour sauver son ami, il défend seul un moment l'entrée du pont Sulpicius, puis il se frappe lui-même et se jette dans le Tibre. Sylla fait aussi périr un Plætorius. Ils grandissent pourtant avec la république. Au temps de Cicéron (7), un L. Plætorius est sénateur, un M. Plætorius est édile curule avec C. Flaminius, et sa magistrature est illustrée par la réparation d'un nombre considérable d'édifices. Patin dit qu'il fut ensuite préteur avec Cicéron : est-ce à celui-là que se rapporte cette phrase des lettres à Atticus : « *Plætoriano incendio quòd Seïus ambustus est minus molestè fero* » (8). Mais qu'était-ce que cet *incendium Plætorianum ?*

(1) *Val. Max.* 9. 3. 6. *Tit.-Liv.* 2. 27. *V. aussi Patin et Morel.*
(2) *Ursinus, de fam. rom. Grævius,* VII. 1298.
(3) *Tit.-Liv.* 2. 56.
(4) *Tit.-Liv. passim.*
(5) *Val. Max.* 6. 1. 11. *et Suetonius. Octavius,* 5.
(6) *Val. Max.* 4. 7. 2.
(7) *Cic. pro Cluentio,* 45. 53. 60.
(8) *Ep. ad Att.* V. 20.

Digitized by Google

Lors des dernières guerres civiles de la république, la famille Plætoria qui avait combattu contre Appius, partagé le sort des Gracches, et souffert sous Sylla, ne se souvint néanmoins ni de ses persécutions, ni de ses vieux titres de gloire. Élevée au faîte par sa lutte contre les grands, elle trouvait sans doute qu'il y avait désormais assez d'égalité dans la république. Elle prit donc le parti de l'aristocratie contre César, contre le peuple, contre la fortune. Le fils de l'édile fut questeur de M. J. Brutus (1). Morel veut que l'autre Plætorius, dont on a aussi des monnaies, ait été revêtu des mêmes fonctions. Un autre Plætorius Rustianus combattit devant Hippone contre un lieutenant de César, et y périt (2). Un C. Plætorius était pourtant questeur du parti césarien (3). Deux médailles nous apprennent que, sous Auguste, un M. Plætorius Tranquillus fut décemvir du municipe de Calagurris Julia dans la Tarraconnaise. Suétone (4) parle d'un C. Lætorius qui possédait la maison où Auguste était né; mais pourquoi dit-il qu'il était de race patricienne? A partir de ce temps, les inscriptions seules nous parlent d'individus portant le nom de Plætorius: celui-ci, après avoir fourni une longue et glorieuse carrière militaire, est questeur sous Trajan; cet autre est Sévir Augustal après Adrien. La curie d'Abelle, en Campanie, remercie un Cn. Plætorius Sévir Augustal d'avoir donné au peuple d'Abelle du blé et des ornemens de théâtre. Bimar la Bastie a trouvé à Nismes une inscription d'un Plætorius Hermès (5): toutes ces inscriptions se réfèrent-elles à des descendans de la vieille *gens* sabine? Il y a doute au moins, et enfin tout cela ne nous apprend pas grand'-chose sur l'inscription de Castelnau.

Dans l'histoire de la famille Plætoria, il n'est qu'un fait qui se rapporte à l'histoire même de Substantion, ou du moins à celle de la nation arécomique à qui Substantion appartenait. Ce fut un Plætorius, l'édile curule collègue de Flaminius, qui soutint l'accusation que les Allo-

---

(1) *Thesaur. Morellian.*
(2) *Hirtius, Bel. Afr.* 94. 96.
(3) *Hirtius, Bel. Alex.* 34.
(4) *Aug.* 15.
(5) *Muratori, passim.*

Digitized by Google

broges et les Arécomiques portèrent contre Fonteïus devant le peuple romain, pour les exactions dont il les avait accablés pendant trois ans de préture. Fabius Sanga avait souscrit l'accusation comme patron des Allobroges que son père avait vaincus et soumis. Plætorius représentait plus particulièrement les Arécomiques ; c'est lui qui porta la parole contre Fonteïus qui fut défendu par Cicéron. Malgré la beauté des fragmens du plaidoyer de ce grand orateur, que le temps a épargnés, je me suis surpris à regretter qu'il n'ait pas épargné plutôt le discours accusateur de Plætorius ; mais le temps est toujours contre les vaincus.

Au reste, ce n'est pas l'adversaire de Cicéron qui est l'auteur de l'inscription de Castelnau, car son prénom était Marcus. Serait-ce quelqu'un de ses descendans ? Le patronage de la nation arécomique demeura-t-il après lui à la famille Plætoria? Est-ce à l'un de ses patrons que la petite cité gallo-romaine vota plus tard des statues, ou pour quelque service personnel, ou pour récompenser en lui les services de son aïeul ? Après bien des recherches, je n'ai abouti qu'à me poser des questions que je crois devoir demeurer toujours sans réponse. Mais en vérité de quel intérêt réel serait donc leur solution ?..... La providence a fait sagement, quand elle nous a refusé de conserver, pour satisfaire à de vaines curiosités, des souvenirs qui ne pouvaient contribuer au progrès ni de notre intelligence, ni de notre moralité.

Je passerai donc sous silence tous les petits détails de la chronique gallo-romaine que pourrait encore nous présenter comme objets de discussion et de critique ce qui nous reste des ruines de Substantion. Je dirai un mot de ses monumens. La voie *Domitia* qui la traversait existe encore à quelques cents mètres de la ville dans la partie S. E. du vallon de Clapiers. Elle porte aujourd'hui le nom de chemin de la Monnaie (*Camí dé la Mounéda*), *via monetæ* ou *munita* selon Bergier. Du vallon, la voie *Domitia* montait jusqu'à la ville en passant près du roc de Substantion ; elle descendait ensuite probablement en ligne droite et en suivant le cours de la rivière, jusqu'au pont dont on voit encore quelques vestiges. Les rochers qui bordent le Lez présentent des traces de roues qui, par deux fois, indiquent la place de l'ancienne route. On aperçoit aussi quelques débris des constructions que l'on avait été obligé de faire pour la soutenir. En plusieurs endroits les

Digitized by Google

approches de la route ont aussi conservé la trace de grandes excavations taillées dans le roc, dont il est bien difficile d'expliquer l'usage. On les a regardées tour-à-tour comme des gares, des bureaux de péage, des fortifications et des habitations. La plus considérable de ces excavations est très-élevée au-dessus de la route et semble commander le passage du pont. Au-delà du fleuve la route romaine reparaît, mais à chaque pas interrompue, usurpée, détruite.

Au temps de sa fréquentation, cette route qui servait de communication entre l'Italie et l'Espagne, dut donner à la ville gallo-romaine vie, prospérité, civilisation. Je croirais aussi volontiers qu'elle dut faire successivement descendre la ville vers le fleuve. L'abandon de la partie haute qui sans doute formait d'abord seule l'*oppidum* gaulois, abandon prouvé par la rareté des débris antiques dans cette partie de l'emplacement de Substantion, explique comment ont pu se conserver jusqu'à nous les murs d'enceinte de l'Est et du Nord-Est, desquels la population a dû toujours s'éloigner, parce qu'au-delà il n'y a que des rochers stériles et impraticables. C'est pourquoi la Société archéologique n'a dirigé les fouilles qu'elle a fait exécuter en 1833 et 1834 que sur la partie basse de la ville. Là ses travaux ont mis à découvert deux rues antiques; le pavé de l'une de ces rues large de 4 mètres au plus, quoique bien conservé, présentait encore des ornières très-apparentes; celui de l'autre rue, plus large que la première de 2 mètres environ, semblait intact et comme fait de la veille. Il y avait au-dessous de celle-ci un aquéduc d'une hauteur de deux mètres sur un de largeur, parfaitement construit et couvert de fortes dalles. Sous la petite rue et dans plusieurs autres endroits les fouilles ont mis à découvert des aquéducs ou égouts de moindre dimension, mais toujours soigneusement construits et bien conservés; puis quelques monnaies du temps des empereurs, de nombreux fragmens de verreries, de poteries, de mozaïques, un amphore d'une pâte grossière, mais de la plus grande dimension, un chapiteau dorique d'une fort belle pierre et bien travaillé, enfin quelques ornemens d'architecture.

Tout cela, considéré en soi-même, est bien peu de chose, et moins que rien comparé aux belles ruines que le monde romain a laissées à Nismes, à Arles et en Italie; mais ces débris ont leur importance relative. En voyant dans un petit bourg de la Narbonnaise des restes

Digitized by Google

de travaux d'utilité publique, tels qu'on en trouve à peine aujourd'hui dans nos plus grandes villes, des fragmens d'urnes cinéraires, de poteries à riches dessins, de mozaïques, de sculptures, on demeure plus convaincu peut-être qu'à la vue des Arènes de Nismes, des progrès que la conquête romaine et la domination des empereurs firent faire à la Gaule. En lisant l'inscription que d'Aigrefeuille (1) dit avoir été trouvée à Substantion :

D. M.
PETILIÆ. ÆMILIANÆ.
UXOR. PROB.
ÆLIUS. RESTITUTUS. V.
MŒR. POS.
SIT. T. L.
JUNGAT. CINERES. QUÆ. OLIM. JUNXIT. AMORES. (2)

en songeant que son auteur était un simple citoyen d'une bourgade arécomique, on comprend tout ce que la civilisation romaine avait dû apporter de repos, de douceur dans les mœurs, et de délicatesse peut-être un peu bourgeoise au milieu des rudes enfans de la Gaule.

Tout cela a bien son revers. Dans l'inscription de Plætorius, voici des colons et des indigènes ; les premiers, aristocratie de conquérans, enrichis des dépouilles des seconds. Dans l'inscription de Messius Sulla et dans celle de Caltilius (3), voici des affranchis. Comment oublier l'esclavage, la grande misère du monde antique ? Si nos bourgs, dont les églises valent bien quelquefois les temples payens, n'ont souvent ni aquéducs, ni rues bien pavées, chacun du moins y est libre. Pourquoi l'ignorance et la misère ne finiraient-elles pas un jour comme a fini l'esclavage ?

---

(1) Hist. civ. de Montp., et Gariel, *Ser. præs.*

(2) J. Scaliger rapporte, dans une de ses notes sur Catulle, l'inscription suivante qu'il dit avoir vue à Narbonne : *Ælicæ. Restitutæ. animæ. dulcissimæ. Bellator. Aug. lib. conjugi. rarissimæ. benè. mœrenti. Amici dùm vivimus vivamus.* Il y a entre cette inscription et celle de Substantion une singulière conformité de noms et de tournure poétique.

(3) *C. Messius. Sulla. Balbi. l. fecit. vivos. sibi. et. suis.* Pour celle de Caltilius, V. Gariel, *Series præsulum. pag.* 24.

Digitized by Google

En s'élevant à des vues plus générales, les moindres ruines prennent encore une importance plus grande. Les débris découverts depuis deux siècles à Substantion, suffiraient peut-être pour reconstruire par la pensée une civilisation tout entière. Avec ces seuls restes de mosaïques, de poteries, de vases, d'ornemens, avec ces ruines de temples, ces monnaies, ne se ferait-on pas une idée générale de l'état de l'art à l'époque à laquelle on devrait rapporter toutes ces œuvres ? Avec ces seuls aqueducs, ces débris de ponts et de routes, ne comprendrait-on pas qu'au temps où tout cela fut fait, les intérêts, groupés sous une direction puissante, devaient avoir déjà d'immenses moyens d'action? Et le souvenir des dimensions étroites de la cité, ne ferait-il pas deviner qu'elle n'était elle-même qu'un mince fragment de quelque grande unité détruite ou perdue? Sur toutes ces monnaies, des effigies d'hommes et les noms de chacun de ces hommes suivis toujours des mêmes titres, ne dénonceraient-ils pas une monarchie ? Dans ces quelques inscriptions, n'y a-t-il pas la clef de toute une hiérarchie sociale, des esclaves, des affranchis, des incoles, des colons? Ces monumens élevés à des femmes ne suffiraient-ils pas à prouver qu'aux jours qui les virent fonder, la femme était relevée déjà de l'esclavage des premiers temps, ce qui écarte la possibilité de la polygamie, de la toute puissance paternelle? Ces quelques instrumens, ces nombreux débris de petites meules de basalte, qui servaient aux anciens à moudre leur blé, n'accuseraient-ils pas une industrie encore dans l'enfance et trop pauvre pour n'avoir pas besoin de la dure discipline de l'esclavage? Ces inscriptions aux Dieux mânes peuvent-elles appartenir à un peuple monothéiste ? La langue dans laquelle elles sont conçues, langue étrangère à la contrée et pourtant universellement adoptée par elle, n'est-elle pas à la fois et le témoin irrécusable et le monument d'une conquête, et d'une conquête bienfaisante, civilisatrice ? Avec ces os de mouton, de bœuf, de sanglier, ces coquillages maritimes, l'huître, le peigne, le pétoncle, on referait jusqu'au régime alimentaire de la cité détruite. N'en serait-ce pas assez pour la classer dans l'ordre de la civilisation, pour savoir tout ce qu'il y a eu d'essentiel dans son histoire?

Je ne sais de l'histoire de Substantion, sous les Visigoths, que ce que peuvent en dire les réparations du mur d'enceinte que j'ai proposé

Digitized by Google

de rapporter à cette époque. Vinrent les Sarrasins, et après eux les Francs, pour qui Sarrasins et Visigoths étaient également des ennemis. On sait la bataille des Corbières en 737 ; après l'avoir racontée, les chroniques de St. Denis continuent en ces termes :

« Einssi ot victoire li glorieux Charles, Martiaus des Sarrazins par « l'aide de N. S. et gaignièrent les François leur despoilles.... et la « terre de Gocie préhèrent et misrent à destruction.... les plus grans « cités et les plus nobles du païs abatirent et cravantèrent jusqu'en « terres, et boutèrent le feu partout, pource qu'elles étaient habitées « des Sarrazins, si comme *Uceticum*, *Nemausum*, *Altimurium*, « *Agatham*, *Bitteris et Substancium*, qui ores est appelé Mont- « pellier (1). »

Dom Bouquet remarque sur ce passage, que *dans le latin il n'y a que ces trois villes, Nismes, Agde et Beziers.* Mais le traducteur des chroniques n'a certainement pas imaginé d'ajouter de son chef les noms d'*Uceticum*, d'*Altimurium* et de *Substancium*. D'ailleurs, l'erreur qu'il a commise en prenant Montpellier pour l'ancienne *Substancium*, prouve qu'il ne connaissait pas nos pays ; car aux 12e et 13e siècles Montpellier et *Substancium* existaient toutes deux. Le traducteur des chroniques n'a donc pu insérer dans sa traduction les trois noms qui manquent dans le texte latin, que parce qu'il les a trouvés, soit dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux et qui n'existe plus, soit dans des chroniques anciennes qui se sont perdues depuis. Nous savons par Frédégaire, par les *Gesta Regum*, par les annales de Fulde, que toutes les villes de la Gothie furent également ravagées par Charles Martel : *varia castra et suburbana gothicæ regionis.* Entre toutes ces victimes, chaque chronique eut à choisir quand elle voulut citer des noms. La chronique de Moissac n'est-elle pas la seule qui parle de l'ordre donné par Charles Martel de détruire Maguelone ? Et pourtant la destruction de Maguelone à cette époque est-elle douteuse ?

Le passage des chroniques de St.-Denis doit donc faire autorité. Il est précieux surtout pour ce qui concerne *Altimurium*, cette ville qui nous apparaît par ses ruines comme l'une des plus considérables de la contrée au temps des Romains, et dont nous ne savons le nom proba-

(1) Chroniques. l. 57. c. 27. Hist. de Fr. III. p. 312.

Digitized by Google

blement un peu défiguré, mais du moins authentique, que par le seul témoignage historique qui nous raconte sa fin.

Mais s'il faut accorder pleine foi à la chronique de St. Denis, pour le fait même qu'elle raconte, il faut se défier de l'esprit qui a présidé à sa rédaction. Ce ne sont pas les Sarrasins seulement que Charles, le grand spoliateur des églises du nord, poursuivait avec tant de fureur et d'obstination, et les contemporains ne s'y trompent pas : *Gothicam regionem depopulatur*, disent Frédégaire et les Gestes des Rois ; *Gothicam regionem*, *Gothorum urbes*, disent les annales de Fulde et le *Breve chronicon* ; *Gothos devincens*, dit l'auteur de la *Vita Pippini ducis* qui vivait en 900, *famosissimis urbibus eorum incensis et domibus*, *dirutisque muris usquè ad fundamenta*..... C'est plus tard que l'on a imaginé de dire que Charles Martel n'avait dévasté le midi, pillé, brûlé et rasé ses villes, que pour les mettre à l'abri de l'invasion des Sarrasins. Verdale n'a-t-il pas dit que c'était en haine des Sarrasins que Charles Martel avait enlevé Villeneuve aux évêques de Maguelone (1)! Il ne faut pas croire non plus que l'armée franke ait tout abattu et craventé jusqu'en terre en boutant le feu partout. De toutes les villes prises par Charles Martel, il n'y a peut-être qu'*Altimurium* qui ne se soit jamais relevée. Maguelone avait été aussi fort maltraitée. *Substancium* qui, sans doute n'avait été que démantelée et pillée, servit de refuge à ceux dont on avait détruit les demeures. Les douze chanoines séculiers de St-Pierre de Maguelone furent du nombre ; les prêtres et les clercs de cette église y vinrent aussi apportant avec eux les reliques des Saints ; ils s'établirent à Substantion. Verdale qui nous a transmis ces détails, dit que les évêques y venaient très-rarement (2) : ils erraient sans doute de cour en cour auprès des papes et des grands, ou de demeure en demeure dans leur diocèse, reprenant chaque année quelqu'un des biens dont l'invasion franke les avait dépouillés. Quand Louis-le-Débonnaire leur eut rendu Villeneuve, ils firent de ce lieu leur séjour ordinaire ; l'évêché n'en fut pas moins toujours qualifié d'évêché de Maguelone. Mais peut-être la destruction de Maguelone ne fut-elle pas

(1) Hist. eccl. de Montp., p. 418.

(2) Hist. eccl. de Montp., p. 420.

Digitized by Google

aussi complète que l'a raconté la tradition. Sous Charlemagne, l'évêque d'Orléans, Théodulphe, parlait en ces termes, de cette ville et de Substantion, dans la relation qu'il nous a laissée de son voyage administratif (1) :

Præfectura mihi fuerat peragenda tributa,
Resque actu grandes, officiumque potens.....
Indè Nemausiacas sensim properamus ad arces
Quæ spatiosa urbs est et operosa satis.
Magalona tenet lævam, Sextantio dextram,
Hæc scabris podiis cingitur, illa mari.
Queis benè transitis. . . . . .

Les premiers comtes, créés par les Carlovingiens pour l'administration du pays, furent aussi appelés comtes de Maguelone. Ce titre qui avait été porté du temps de Pepin par Aigulphe, père de Saint Benoît, fut remplacé plus tard par celui de comte de Substantion. Il y a un acte de 898 qui parle du *comitatus substancionensis;* ces mots se retrouvent encore dans les actes des années 960, 1019 et 1025; d'autres actes de 848, 982, 985, ne qualifient Substantion que de *Pagus*, de *Castrum*, et le pays environnant que de *Suburbium castri substancionensis;* un acte de 1042 dit que le couvent de St-Geniez est situé *in comitatu magalonensi in suburbio castri substancionensis.* Mais c'est là le dernier acte où il soit fait mention des comtes et du comté de Maguelone. En 1085, Pierre, comte de Melgueil, fait hommage à Grégoire VII de son comté de Substantion, en résignant le droit de nommer à son évêché de Maguelone. En 1096 le comte de Substantion assiste à la bénédiction de l'île de Maguelone par Urbain II. Toutefois, dans presque tous les actes du 11e et du 12e siècle, le fief est appelé comté de Substantion, et le seigneur est qualifié de comte de Melgueil. Les deux titres sont néanmoins quelquefois réunis, comme dans l'acte de 1149, par lequel Béatrix renonce à son droit de naufrage dans le comté de Melgueil et de Substantion. Un acte de 1155 fait une dernière fois mention du comté de Substantion (2). Le nom de la vieille cité disparaît ensuite de l'histoire.

(1) Historiens de Fr. tom. v. pag. 415.

(2) Tous ces actes sont rapportés dans les preuves de l'histoire du Languedoc, t. II.

Digitized by Google

Quelle fut son existence pendant les quatre siècles écoulés de 737 à à 1155? La présence des douze chanoines de Maguelone avec leurs clercs et leurs reliques de Saints, lui avait sans doute donné une vie nouvelle ; vie de prières et de petits offices, *officiola*, comme dit l'évêque Verdale ; vie de méditation et de mysticisme, comme nous l'apprend l'inscription suivante que Gariel nous dit avoir été autrefois dans l'église de Substantion sur le tombeau d'un des chanoines de Maguelone :

Sum, fui, non sum, ero, non ero.

et plus bas :

Sum in cœlo, fui in terra, non sum cum corpore, ero denuò cum illo;
Non ero cum ejus fragilitate, gravitate, impotentia, rebellione.

enfin, vie de petites intrigues de cloître, où le peuple de Substantion prenait part quelquefois. Au commencement du 9e siècle, nous le voyons lutter, d'accord avec le chapitre, pour faire nommer évêque un Frédol de Substantion, à qui Bernard de Septimanie opposait un Fulbold de la Vérune. Louis-le-Débonnaire repousse les deux candidats et choisit pour évêque le prêtre Argémire. Un siècle après nous retrouvons le chapitre en lutte avec son évêque : les chanoines voulaient quitter Substantion ; l'évêque voulait les amener à Villeneuve ; Montpellier et Montpellieret, alors villes distinctes, les voulaient toutes deux. Le chapitre demeura à Substantion; il en sortit vers le milieu du 11e siècle pour retourner à Maguelone que l'évêque Arnaud avait enfin complètement relevée de ses ruines (1).

Le reste de l'existence de Substantion ne dut être qu'une agonie. Les actes du 12e siècle ne nous parlent guère plus que des tavernes de Substantion. Tout lui manquait à la fois ; déjà, dès 1112, il est fait mention dans les actes du pont de Castelnau, qui ne fut sans doute construit qu'après la ruine de celui de Substantion. Que restait-il alors à Substantion ? Ses comtes qui n'y eurent jamais de demeure féodale avaient pris un autre titre ; ses prêtres réfugiés qui s'y croyaient en exil l'avaient délaissée ; sa route même, sa route plus vieille qu'elle peut-être, l'abandona : tout cela descendit dans la plaine. Substantion

(1) V. l'Hist. ecclés. de Montp., pag. 10, 11 et 420.

Digitized by Google

n'eut bientôt plus que des ruines. Nos pères ont vu encore debout le portail de son église qui était à plein cintre. Un fût de colonne que l'on voit auprès du peu qui nous reste de ce monument, ferait croire qu'il avait été construit avec les débris de quelque temple payen.

Quand la vieille cité eut péri, il arriva qu'au milieu de ses ruines on trouvait quelquefois des monnaies, des médailles, peut-être des trésors cachés dans des temps de calamité, ou enfouis dans une subversion subite. Sur cette donnée si simple, l'imagination populaire accrédita une ingénieuse légende. On disait que la veille de la Noël, tous les ans à minuit, le Roc de Substantion s'entr'ouvrait. Un esprit vêtu de blanc appelait par trois fois. Le fleuve écartant alors ses eaux livrait jusqu'au rocher un large passage. Celui qui osait tenter cette redoutable aventure avait devant lui une grotte profonde et magiquement éclairée. Sous ses pas, il trouvait d'abord un énorme tas de liards, puis un tas de sous, puis des tas de monnaies d'argent, puis des tas de monnaies d'or, puis enfin des tas de diamans. Mais il devait se hâter et ne pas perdre sa route; car après le temps qu'il aurait fallu pour chanter un *miserere*, les mille clartés de la grotte s'éteignaient à la fois, le rocher se fermait, le fleuve reprenait son cours, et le malheureux surpris par l'instant fatal expiait en mourant de terreur et de faim sa cupidité.

Il y a cent ans, on croyait encore dans le pays à la vérité de la légende, et quand un homme disparaissait ou qu'un autre devenait riche tout-à-coup, on disait d'eux qu'ils avaient été au rocher de Substantion, mais avec des chances diverses. Cette croyance fit de l'ancien emplacement de Substantion un lieu redouté du vulgaire; et quand un particulier ayant voulu y bâtir une maison de campagne, on vit les murs arrivés jusqu'au faîte s'écrouler ensuite et par deux fois, la frayeur s'accrut, et les constructions abandonnées reçurent du peuple le nom de *Mas du Diable*. Mais de la vieille légende à la fois si poétique et si morale, le curé Fabre a fait, à la fin du siècle dernier, un méchant vaudeville patois; et nous avons vu naguère terminer le Mas du Diable aujourd'hui paisiblement habité.

Ainsi a fini la vieille cité. Sur son roc stérile, elle s'était assise jadis au milieu des tribus guerroyeuses de la Gaule primitive. Ce furent là ses

Digitized by Google

jours héroïques. Tout alors autour d'elle était en harmonie avec son site sauvage, les institutions, les mœurs et les hommes. Et ce n'était pas sans labeur que derrière son fleuve et ses fortes murailles, elle parvenait à faire respecter son indépendance. La civilisation triompha enfin de cet isolement superbe. Elle jeta une route à travers les rochers, un pont sur le fleuve; par la paix et par la guerre, par l'association et par la conquête, de tribus ennemies elle fit des nations compactes. L'existence de la cité subit sa première transformation. De mère orgueilleuse, elle devint fille soumise, entourée de sœurs jalouses. Mais rivalités de nations, jalousies de cités, tout cela vint s'abîmer bientôt dans la grande unité romaine. Qu'était-ce au milieu de ce vaste empire où s'étaient fondues cent nations, qu'une bourgade arécomique ou ligure? Abandonnée sur ses rochers, elle eût péri peut-être sans sa vieille route qu'elle avait protégée jadis et qui la fit vivre. La forteresse devint une hôtellerie. Ce furent pour elle des jours sans gloire, mais des jours paisibles. En quatre siècles, le bruit des armes retentit à peine deux ou trois fois autour d'elle; on oublia même de détruire ses murailles. Vinrent les jours marqués pour la régénération de l'Occident. Dans ce grand naufrage du monde antique, l'antique cité eut ses mauvais jours; mais au lieu d'y périr, une fois encore elle servit d'asile aux descendans de ses fondateurs et de ses maîtres. Au souvenir de ce dernier bienfait, ou à celui de sa longue existence, elle dut alors l'honneur de donner son nom à l'une des plus nobles seigneuries de la France méridionale. De ce jour, et trois siècles durant, son nom fut ainsi attaché à tous les grands événemens de l'histoire des populations qui conservèrent le plus long-temps les traditions du monde antique. Elle périt dans sa gloire; l'éclat de son nom tant de fois défiguré s'éteignit à peu près en même temps qu'elle. Qu'avait besoin la moderne civilisation de la protection d'un rocher aride! Il ne resta de la vieille cité que des ruines et des traditions populaires que les deux dernières générations ont vu finir, comme elles ont vu finir tant de choses.

PH. DE SAINT-PAUL.

Digitized by Google

DES VIEILLES MAISONS

DE

MONTPELLIER.

Au moyen âge, les édifices civils ne tenaient pas dans la cité la place qu'ils y ont prise depuis la prédominance du pouvoir politique : les maisons particulières étaient loin aussi d'avoir l'importance qu'elles ont acquise à mesure que les sentimens individuels ont prévalu : l'art du moyen âge a donc brillé surtout dans les monumens religieux. L'église était alors la maison par excellence, vaste, belle par-dessus toutes les autres, et toujours ouverte à tous ; c'est là qu'il faut chercher les créations de l'art chrétien. Mais à cette époque d'unité et de religion, la même pensée inspire toutes les œuvres ; la plus petite rend un témoignage, sinon aussi éclatant, du moins aussi fidèle que la plus grande ; et les plus simples édifices privés ne portent pas moins que les plus somptueux monumens, l'empreinte de l'esprit et des mœurs du temps qui les produisit. Nous pouvons donc trouver dans l'étude des vieilles maisons, de nombreux renseignemens pour l'histoire de l'art chrétien, si méconnu par les antiquaires durant leur longue préoccupation romaine. Cette étude a été jusqu'à ce jour négligée : on trouve bien dans les travaux archéologiques récens, la description exacte des maisons les plus remarquables de quelques localités privilégiées, Rouen, Reims et quelques autres villes ; mais ces essais, d'une application tout-à-fait locale, ne peuvent suppléer

Digitized by Google

à l'absence de descriptions pareilles pour toutes les autres parties de la France ; leur insuffisance est surtout manifeste vis-à-vis des constructions du midi, élevées sous des influences différentes. Les édifices privés sont, il faut le dire, difficiles à étudier : inconnus et méprisés plus particulièrement que les édifices religieux, parce qu'ils paraissaient vulgaires et qu'ils n'étaient pas protégés par la foi du peuple, ils ont été l'objet d'une dévastation continuelle ; et ici, comme dans toutes les études historiques, nous en sommes réduits à consulter des ruines. Il faut en prendre son parti : il n'est pas nécessaire, quoique l'habitude en soit générale, que tout travail archéologique commence par une malédiction sur les Vandales ; il faut croire que les ruines au milieu desquelles le passé se fait connaître à nous ont été providentielles, et qu'il était impossible d'acquérir sans vandalisme ce que nous aurons un jour de plus et de mieux que le passé. Ce qu'il faut maudire seulement, c'est la continuation de ces ruines alors qu'elles ne sont plus nécessaires ; c'est ce vandalisme à froid, produit non plus par des passions dont la civilisation profite, mais par l'ignorance ; c'est cet esprit d'ineptie qui préside aux restaurations et réparations des édifices anciens, de toutes les causes de ruine la plus constante et la plus sûre ; c'est enfin l'indifférence où nous restons encore aujourd'hui sur les œuvres d'art de nos pères, œuvres de foi et d'inspiration, qui seules peuvent nous préparer un art à venir ; car c'est toujours dans un but d'avenir que ce que nous apprenons du passé est important.

Les édifices civils et privés qui embellissaient Montpellier au moyen âge n'ont pas survécu aux nombreuses causes de destruction que l'art du passé a dû subir partout : les châteaux des Guillaumes, les hôtels consulaires, les palais des rois de Mayorque et d'Aragon, la loge des marchands, les maisons de Jacques-Cœur, etc., tous ces monumens sur lesquels on aurait pu lire l'histoire de Montpellier en traits plus saillans que dans les chroniques qui nous restent, ont disparu de notre sol. Nous n'avons plus que des débris dont l'origine est souvent inconnue, qui sont pour la plupart des exemples médiocres de l'art qui brillait au temps où ils ont été construits ; mais en fouillant dans nos rues les plus tortueuses, dans nos maisons les plus délabrées, on remarque encore la singularité et la variété de leurs formes. Ce sont là les seules pierres encore debout du vieux Montpellier. Hâtons-nous

Digitized by Google

de les inventorier, car une inévitable destruction les envahit, et chaque jour un nouveau coup de marteau vient les atteindre.

J'essayerai d'appliquer à nos vieilles maisons les divisions admises aujourd'hui dans l'étude comparée des formes architecturales(1), en les modifiant comme elles doivent toujours l'être suivant les circonstances locales. Ces divisions, réelles au fond, ne doivent avoir rien de trop arrêté dans leur application : le domaine de l'art ne se laisse pas plus que celui de la nature circonscrire d'une manière rigoureuse.

On peut reconnaître dans les édifices de Montpellier, cinq époques de construction qui n'ont pas sans doute une importance égale, mais qui sont toutes marquées de caractères très-distincts.

I. La première époque, du 10e au 12e siècle, comprend les constructions romanes ; elle correspond aux commencemens de Montpellier sous les Guillaumes ses premiers seigneurs, jusqu'à leur retour des croisades. Nous n'avons, à Montpellier, aucun édifice qui puisse représenter convenablement à nos yeux cette architecture romane, immédiatement dérivée de l'architecture romaine, mais qui subit de si profondes modifications sous l'influence des invasions barbares et des idées chrétiennes, qu'elle devint un art complètement original : quelques débris épars nous donneront seulement une idée de ses formes les plus élémentaires. Nos plus anciennes constructions sont des arcs en plein cintre, coupés par un large linteau monolithe portant sur des impostes et des piédroits, comme on en voit encore, rue Embouque-d'Or (*Pl. I, n°* 1), rue de la Cure, rue de la Monnoye, rue Petite-Loge, rue Arc-d'Arènes, etc. etc. L'affinité de ces arcs avec la manière de construire des Romains (2), leur position toujours inférieure et portant toutes les marques d'antériorité aux constructions qui les entourent, enfin, la situation basse et au-dessous

(1) Voy. le cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont. Caen, 1831, 4e vol.

(2) Vitruve, liv. VI, chap. 2, dit, en parlant des portes : il faut faire en sorte que le poids des murs soit soulagé par des décharges faites de pierres taillées en manière de coin, et disposées en voûte : car les deux bouts de l'arcade de la décharge étant posés sur les bouts du linteau ou du poitrail, le bois ne pliera point parce qu'il sera déchargé d'une partie de son faix. *Trad. de Perrault, Paris* 1684, *p.* 228.

Digitized by Google

du niveau du sol des pièces dans lesquelles plusieurs portes ainsi construites donnent entrée, sont des signes non équivoques de leur antiquité. On peut les regarder avec certitude comme antérieures à l'an 1200. La partie de la ville où on les trouve en plus grand nombre, est celle qui est comprise entre Notre-Dame-des-Tables et l'Hôtel des Monnaies, laquelle a été long-temps appelée la Part-Antique : c'est là, selon toutes les probabilités, le premier foyer de notre population. On en trouve aussi, mais plus rarement, dans quelques autres parties de la ville, et leur nombre atteste l'accroissement rapide que prit Montpellier aux 10e et 11e siècles.

II. La seconde époque, du 12e au 13e siècle, comprend les constructions romanes de transition ; elle correspond au temps des derniers Guillaumes depuis les croisades, et à la domination de Pierre I et de Jacques I, rois d'Aragon : cette époque est marquée par l'introduction du système ogival.

Par style ogival on n'entend pas seulement aujourd'hui, une forme particulière de porte ou de fenêtre en arc aigu, mais tout un système nouveau de construction et d'ornement qui régna dans la seconde moitié du moyen âge, et dont l'arc en tiers-point est le signe le plus général. Ce système, qui paraît au premier abord si différent de celui qui l'avait précédé, ne fut que le résultat naturel d'une progression non interrompue, et ne s'introduisit dans l'architecture que par les transitions les plus ménagées : à Montpellier, ces constructions de transition tiennent une assez grande place.

Les premières ogives construites au milieu de nous furent souvent, comme les cintres qui les avaient précédées, coupées par un large linteau monolithe portant sur des impostes intérieurs : on en trouve des exemples rue Ste.-Ursule, N° 22 (*Pl. I, n°* 3.), et rue St.-Firmin, N° 5. Cette manière qui n'a pas été remarquée, est un caractère particulier au pays, de la transition romane-ogivale, que l'on retrouve partout avec des caractères divers. En Normandie, par exemple, on voit, vers la fin de l'époque romane, au 11e siècle, le plein cintre s'allonger et s'élancer, de manière que quand le tiers-point est introduit dans l'arc, la fenêtre qui en est formée ne change presque pas de nature. L'élancement qui était le but de l'art nouveau avait déjà commencé sans ogive, la pensée chrétienne était exprimée en partie

Digitized by Google

par le cintre, l'ogive ne fit que la compléter. Dans le midi, on peut observer un phénomène opposé : le cintre résiste davantage à l'élancement, l'art ancien imprime long-temps aux formes de l'art nouveau sa sévérité et sa lourdeur, l'ogive paraît d'abord massive, et l'élancement chrétien garde toujours quelque chose de romain. Dans les constructions de Montpellier, l'ogive à sa naissance rencontre le classique architrave dont l'art n'a pas encore pu se débarrasser ; car le linteau monolithe des portes que j'ai citées, n'est autre chose qu'un architrave transposé : cette persistance de l'architrave est digne de remarque. On sait qu'un des caractères de la décadence de l'art antique, et par conséquent un des premiers signes de son renouvellement, fut la diminution et la suppression des architraves et entablemens solides, qui caractérisent l'architecture romaine ; ce qui amena graduellement l'emploi plus rare des lignes horizontales, et l'élancement de toutes les parties de l'édifice. Ces caractères qui commencèrent à se manifester dans les monumens romains du 4ᵉ siècle, et qui ne devaient arriver à tout leur développement qu'au 14ᵉ, grandirent et se multiplièrent pendant toute l'époque romane ; mais dans le midi les monumens du moyen âge conservèrent toujours des traces profondes de l'architecture romaine. Ainsi, c'est l'entablement antique qui forme encore le type de la porte de Maguelone. Il suffit, en effet, d'être un peu familiarisé avec les transformations que subissent par le laps du temps les formes architecturales, pour apercevoir la similitude de ce portail avec la façade d'un temple antique. Son entablement à rinceaux porte comme celui du temple une inscription, et l'ogive qui le surmonte y tient la place du fronton. La porte de la rue Ste.-Ursule est construite d'après le même type. D'Aigrefeuille, à qui nous devons savoir gré des quelques lignes qu'il a consacrées aux vieux édifices de Montpellier (*T.* 1. *p.* 558. *et passim*), se trompe quand il croit ces constructions postérieures à celles où l'ogive est isolée. Les preuves de leur antériorité sont, dans la marche constante et logique de l'art passant des formes massives aux formes légères, dans l'aspect antique et la rareté des exemples qu'on en trouve, enfin, dans leur conformité avec la porte de Maguelone, dont la date 1178 est certaine.

Un exemple encore plus remarquable de l'art de cette époque est la maison du Consulat. Aux Nᵒˢ 6 et 8 de la rue Draperie-Rouge, sont

Digitized by Google

les restes d'un édifice à deux étages que M. de Saint-Paul découvrit au milieu des décombres, et que les recherches que nous avons pu faire nous autorisent à regarder comme la maison du Consulat aux 12e et 13e siècles. En 1361, les consuls firent l'acquisition d'une maison située vis-à-vis l'église Notre-Dame-des-Tables, qui devint la maison consulaire, auparavant située près la place de l'Herberie. L'acte qui constate cette acquisition, et qui est dans les archives de la ville, porte : *Consules..... constituti in plano seu porticu consilii domus consularis... situate juxta planum Herbarie.....* jugent convenable d'acheter la maison de P. Bonamic, *quia presens domus consulatus est multum bassa et antiqua et male clausa, et multis servitutibus hospitiorum circum vicinorum subjecta, et in vili platea et fetida presertim in estate situata.* L'un des plus anciens compoix de la ville donne pour confront, à une maison de la même île, la rue qui descend au Consulat. Ces renseignemens réfutent déjà suffisamment l'opinion de d'Aigrefeuille, qui, sur les données les plus légères, plaçait l'ancien Consulat au coin de la place des Cévenols; mais des renseignemens plus importans résultent de l'examen de l'édifice même. L'état de dégradation où nous l'avons trouvé, les nombreuses reconstructions qui l'encombrent, ne permettraient que difficilement d'en avoir le plan exact; mais les portions de murs anciens et les colonnes encore debout suffisent pour en indiquer la disposition générale. L'étage inférieur est aujourd'hui à plusieurs mètres au-dessous du sol. Cette situation s'explique, en partie, par les expressions de l'acte de 1361, qui constatent qu'on éprouvait à cette époque le besoin de remplacer les habitations enfoncées dans le sol jusqu'alors en usage, et en partie, par l'exhaussement postérieur du sol environnant, exhaussement dont tout ce quartier offre des preuves manifestes. La pièce principale est une salle carrée de dix mètres de surface, dont les voûtes légèrement ogivées sont supportées par neuf colonnes, une isolée dans le milieu et huit plus petites engagées, quatre dans les coins et quatre dans le milieu des murs : les chapiteaux de ces colonnes, très-bien conservés, offrent des ornemens variés (*Pl. I*, n° 2). Dans les uns on voit encore les formes épaisses du style roman, dans les autres la réminiscence de la feuille d'acanthe, ou les feuillages grâcieux du style ogival. Je dois rapporter une observation curieuse de M. Abric : c'est que, malgré

Digitized by Google

l'extrême saillie du tailloir de ces chapiteaux, la retombée des voûtes est perpendiculaire au fût des colonnes, ce qui n'a pas lieu dans l'architecture du moyen âge, qui procède ordinairement d'une manière moins conforme aux règles : c'est là une preuve, entre beaucoup d'autres que nous avons mentionnées, de la persistance dans le midi des traditions romaines. L'étage supérieur avait à peu près la même distribution ; la colonne isolée de la salle principale était d'un très-beau dessin, analogue à celles de l'étage inférieur ; mais les colonnes engagées étaient différentes. Leur fût, d'une dimension plus petite, est surmonté en forme de chapiteau par trois cônes renversés sur lesquels retombent les nervures des voûtes. L'un de ces cônes, dans une colonne du milieu des murs, est surmonté par une haute console terminée en tête de lion ; on peut conjecturer que les autres colonnes, faisant pendant à celle-là, avaient la même décoration. A propos de ce lion, je rappellerai que sur la façade de Notre-Dame-des-Tables il y avait aussi, suivant d'Aigrefeuille, deux grands lions de St. Marc qui donnaient de l'exercice à nos savans.

Cette maison consulaire est le monument le plus entier qui nous reste du vieux Montpellier, et un exemple remarquable de l'architecture de transition du 12e au 13e siècle, qui admet également les derniers caractères du style roman, et les premiers du style ogival.

III. La troisième époque, du 13e au 15e siècle, comprend les édifices du style ogival pur. Elle correspond dans ses phases diverses : 1° à l'acquisition de Montpellieret ou part antique de Montpellier par Philippe-le-Bel (1292) ; 2° à l'acquisition de Montpellier par Philippe-de-Valois (1349) ; 3° à la domination de leurs successeurs jusqu'à Charles VIII (1483). A cette époque, les caractères du style ogival se prononcent de plus en plus ; les arcs, en tiers-point bien prononcé, s'élancent sur des colonnes plus sveltes ou sur des groupes de colonnettes. Les ornemens des chapiteaux, des portes, des fenêtres, sont d'un travail plus soigné et plus recherché. Les voûtes ogivales à nervures, d'abord arrondies, puis prismatiques, deviennent plus légères et plus élevées. Nous pouvons remarquer plus particulièrement à Montpellier, des portes dont l'ogive à plusieurs moulures arrondies, ornées de légers feuillages, porte sur des colonnettes engagées ; des fenêtres accolées et formant galerie, qui encadrent dans la

Digitized by Google

partie supérieure de leur ogive un compartiment trilobé ; plus tard, ce trilobe remplace tout-à-fait l'ogive. Je citerai, comme exemple, une porte et des voûtes, rue Argenterie N° 12 (*Pl. II, n° 5*); une porte, rue d'Enrouan N° 1 ; une porte et des voûtes, passage de la Juiverie ; des fenêtres, rue des Balances N° 3 (*Pl. II, n° 4*), rue des Tondeurs N° 10 ; plusieurs salles dans le quartier de la Vieille, où était situé le Palais des rois de Mayorque ; les restes des murs couronnés de machecoulis, qui formaient l'enceinte du Monastère de St. Germain, près de la grande tour de l'église Saint-Pierre. Enfin, nous devons rapporter à la même époque les fragmens qui subsistent encore des anciens murs de la ville ; un dessin que j'ai retrouvé de la porte du Pila-Saint-Giles, telle qu'elle était encore quelques années avant la révolution, et qui présente une large porte ogivale, ne permet pas d'en douter. S'il fallait chercher les traces d'imitation de l'architecture des Sarrasins et des Maures, avec lesquels Montpellier eut au 13e siècle de fréquentes communications pendant les expéditions de Jacques I en Espagne et à Mayorque, nous les trouverions volontiers dans les trilobes qui sur nos édifices tiennent à côté de l'ogive une place plus considérable que sur ceux du nord, et qui même la remplacèrent quelquefois totalement, comme on le voit aux fenêtres d'une maison décrépite rue Castel-Moton.

Tous ces édifices sont en si mauvais état qu'ils ne comportent pas de description précise. Tels qu'ils sont, ils indiquent pourtant très-bien comment l'art architectural, que nous avons vu dans l'époque précédente, aller des formes sévères, massives, horizontales, aux formes plus légères, arrondies et verticales, et des ornemens épais et ébauchés, aux ornemens plus fins et plus détaillés, continue ici la même progression, en adoptant des formes élancées et grèles, et des ornemens plus découpés et plus fouillés. C'est là un développement qui ne se dément jamais, et qu'on peut vérifier sur une série quelconque de monumens, en tenant compte d'ailleurs des circonstances dépendantes du lieu où ils ont été produits, et du mérite de l'artiste qui les a exécutés. Une autre considération qui en résulte, ce me semble, c'est qu'à Montpellier, comme dans le midi en général, l'art ogival du 13e au 15e siècle, ne parvint jamais à réaliser les merveilles que l'on admire encore dans le nord. Nos artistes du midi, placés trop

Digitized by Google

près de l'Italie où les modèles classiques n'ont été jamais complètement oblitérés, habitant sous un climat analogue, ayant à leur portée et presque sous leurs yeux de grands et beaux exemples de l'art antique, nos artistes, dis-je, ont eu l'esprit influencé de bonne heure par les dernières clartés de la décadence romaine ou par la première lueur de la renaissance. Ce n'est qu'au temps regardé généralement comme le plus barbare, du 8e au 12e siècle, qu'ils ont produit de grandes œuvres. Après le 12e siècle, notre pays, interrompu violemment dans sa civilisation par la croisade albigeoise et la domination des Français du nord, perdit l'originalité qui le distinguait. Ce qu'il y avait de propre dans sa langue, dans ses mœurs et dans ses arts, ce résultat indigène de la fusion qui s'y était opérée entre tant de peuples divers, Romains, Visigoths, Arabes, Francs, qu'on avait vu s'y juxtaposer et s'y mêler successivement sans trop de ravages, tout cela s'effaça peu à peu sous la domination des peuples du nord, ses derniers conquérans. Je ne déplore pas ce fait; il fut progressif puisqu'il vainquit le passé, anéantit des hérésies rétrogrades ou intempestives, et réunit plusieurs peuples en un seul; le nord nous a depuis donné plus qu'il ne nous avait pris. Je constate seulement pourquoi l'architecture ogivale dut être, dans le midi où elle s'imposa et où elle éprouvait tant de répugnances, inférieure à ce qu'elle était dans le nord sa terre natale. Cette infériorité, grande au 13e siècle, devint moins prononcée à mesure que le midi s'accoutuma à regarder comme sienne la civilisation du nord. Je ne voudrais pas assurer qu'elle fut aujourd'hui complètement effacée sous tous les rapports; mais sous le rapport architectural, à la fin du 15e siècle, elle était déjà bien diminuée.

IV. La quatrième époque, du 15e au 16e siècle, comprend les constructions ogivales de transition; elle correspond aux règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Le style ogival ne finit pas brusquement; l'architecture de la fin du 15e siècle et du commencement du 16e, lui appartient aussi par la variété et l'originalité des ornemens qui la composent, par son éloignement toujours aussi grand du goût antique; mais elle en est un développement si altéré, que l'ogive ne s'y trouve que très-rarement et sous forme d'accolade; elle est presque entièrement remplacée par l'arc surbaissé, ou en anse

Digitized by Google

de panier. Les formes arrondies deviennent prismatiques, les ornemens grèles sont exagérés, les angles aigus se multiplient, les colonnettes deviennent de simples filets. On voit à cette époque, dans presque tous les édifices, des tourelles octogones faisant saillie, et renfermant ordinairement l'escalier qui auparavant était extérieur. Les fenêtres sont presque toutes coupées par une croisée de pierre, qui est la suite des meneaux qui divisaient les fenêtres ogivales. Les portes et les croisées en cintre surbaissé tendant toujours au carré, sont surmontées de moulures à plusieurs filets, terminées par des modillons sculptés. Ces sculptures d'un faire hardi et variées à l'infini, représentent des écussons portés par des anges, des salamandres, de petites cariatides grotesques, des enfans entrelacés, etc., etc. Les croisées réunies souvent en groupe par ces moulures, sont en outre ornées d'une bordure de filets qui s'entrecroisent dans les coins et s'appuyent à leur extrémité sur de petites bases, comme les colonnettes dont ils sont une dégénérescence. Tous ces ornemens que nous remarquons sur les façades sont aussi multipliés dans l'intérieur; chaque coin de l'escalier a sa petite figure grimaçante ou son ornement chimérique. Les plus petites parties de l'édifice portent le cachet de ce style recherché et tourmenté, qui n'est pas encore celui de la renaissance, quoiqu'on ait coutume de lui donner ce nom, mais qui est la dernière expression de l'art ogival. Montpellier conserve plusieurs maisons et fragmens de maisons construites dans ce style; tous les traits de la description que j'ai essayé d'en donner sont pris d'après nature dans nos rues, qui étaient il y a plusieurs années beaucoup plus riches en monumens de ce genre. La Loge des marchands, élevée par Jacques Cœur et dont Borel donne une description singulière rapportée par d'Aigrefeuille, tom. 1, pag. 209, était de cette époque, ainsi que l'hôtel des Trésoriers de France dont il restait encore des fragmens il y a quelques jours. Parmi les exemples encore debout je citerai, la maison Sicard rue Embouque-d'or N° 9, déjà marquée pour la destruction, la maison Caron rue Ste.-Foi N° 10, la cour de la maison rue de la Préfecture N° 10, une fenêtre rue Draperie rouge N° 7 (*Pl. II, n° 6.*), etc. etc.

V. La cinquième époque, celle du 16e siècle, comprend les édifices de la renaissance. L'art ogival, après avoir épuisé toutes ses ressources, cherchant partout des formes nouvelles et perdant peu à peu le goût

Digitized by Google

de celles que le christianisme et l'esprit national avaient inspirées, rencontra alors l'art antique qu'on exhumait, qu'on réhabilitait de toutes parts, et vint s'y perdre. Tous nos artistes imitèrent à l'envi l'antique, du moins dans les limites où ils le comprenaient. Cette imitation fut d'abord hardie et libre de tout esprit de servilité; on put y reconnaître le goût d'artistes originaux que la renaissance trouvait encore imbus des traditions de l'art moderne, éclairés des derniers reflets de l'inspiration chrétienne : c'est là ce qui assure aux ouvrages de cette époque une supériorité si marquée sur tout ce qu'on a fait depuis, quelque inférieurs qu'ils soient d'ailleurs, pour la pensée et l'originalité, aux monumens des siècles précédens. D'un autre côté, grâce aux moyens d'exécution et de pratique qui étaient arrivés alors à leur apogée, les édifices de la renaissance se distinguèrent par une rare perfection de main d'œuvre, et c'est ce qui leur donne tant de prix aux yeux de ceux qui estiment avant tout dans l'art l'exécution mécanique. Les ornemens propres à cette époque sont si connus partout, que je n'en ferai pas l'énumération; il suffit de dire qu'ils reproduisent avec beaucoup de goût les dessins et les emblêmes de l'architecture romaine, mêlés à quelques emblêmes des époques précédentes. Montpellier possède, de ce style, deux fenêtres précieuses, rue du Bayle N° 3. Nous n'avons pu retrouver l'origine de cette maison, mais la date doit en être fixée au règne de Charles IX ou à celui de Henri III.

L'architecture de la renaissance ne conserva pas long-temps ces qualités précieuses. Sou Henri IV et Louis XIII, elles furent considérablement altérées. L'imitation de l'antique devint plus servile et en même temps plus infidèle. Les caractères originaux qui s'y mêlèrent, restes dégradés de l'art ogival, ne firent que la rendre baroque. C'est alors que s'introduisirent les formes contournées et enroulées, les lourds cartouches, les mascarons, les frontons brisés, les bossages, et mille autres moyens bizarres plus ou moins parodiés de l'antique. Nous avons à Montpellier un grand nombre de maisons dans ce style; je citerai seulement la maison Bazille rue Saint-Guilhem, les maisons rue du Cannau N° 1 et rue Fournarié N° 12, la porte de l'église Sainte-Anne (1622), le côté gauche de la cour du palais, les portes de l'ancien couvent des Cordeliers derrière le temple

Digitized by Google

des Protestans, etc. etc. Il faut remarquer pourtant que, dans plusieurs édifices dus à des artistes de mérite, l'art de cette époque conserva encore quelques-unes des qualités de la première renaissance : on ne voit pas sans satisfaction l'escalier de la maison de Manse, la maison Farel, etc. Mais sous le règne de Louis XIV, en architecture comme dans toutes les autres parties de l'art et de la poésie, la France perd la dernière trace des traditions du moyen âge. En même temps que l'esprit monarchique, et des mœurs uniformes et de convention remplaçaient les sentimens chrétiens et les mœurs originales et naïves de la France gothique, les rhéteurs, comme il arrive toujours aux époques de décadence, s'emparaient de l'art pour l'enfermer dans leurs poétiques absolues. L'antique, c'est-à-dire le greco-romain, interprété par les académies et copié d'après leurs règles, tint lieu désormais d'inspiration et de génie. Nous eûmes alors à Montpellier comme partout, des édifices classiques que l'on admire encore peut-être par habitude et paresse d'esprit, mais dont il est impossible de tenir compte dans une histoire de l'art, parce qu'ils ne sont pas même des copies exactes ; il suffit de dire qu'au milieu de tous ces chefs-d'œuvres, tout vestige de l'art créé par nos idées, adapté à nos mœurs et répondant à nos sentimens modernes, a disparu. Il y eut pourtant un dernier symptôme d'originalité, qui constate encore mieux la décadence. Sous la régence et Louis XV, en un moment de dévergondage, l'art parut oublier les leçons de la classe ; il se jeta dans les rocailles, la pastorale, les chantournemens et les imitations chinoises : ce mouvement fut court, il n'eut d'influence un peu durable que sur l'architecture de décoration. On pourrait pourtant en trouver quelques traces à Montpellier : nous lui devons les filets pleins de poissons qui sur le Château-d'eau tiennent la place de guirlandes, et sur une porte de la place St.-Côme une tête de berger coiffé d'un chapeau tricorne. Ce fut la fin. Depuis je ne connais aucun édifice auquel on puisse donner un nom et assigner une place. Aujourd'hui nous sommes tombés plus bas même que l'art académique : nous en sommes à l'art individuel, où chaque artiste fait son œuvre d'après une idée personnelle le plus souvent sans valeur ; et le public, qui alors ne peut ni la sentir ni la comprendre, reste complètement indifférent. Entre cette stérilité d'une part et cette indifférence de

Digitized by Google

l'autre, ce qui reste à faire aux amis de l'art, en attendant des temps meilleurs, c'est d'applaudir aux rares tentatives des artistes de notre âge qui essaient des voies nouvelles, d'arracher les monumens du moyen âge au long mépris dont les 17e et 18e siècles les ont couverts, et de veiller à la conservation de leurs plus humbles débris: nos musées et nos places publiques ne sauraient avoir de décoration plus précieuse et plus belle.

J. RENOUVIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR

L'ANCIENNE MESUA.

Mesua collis incinctus mari penè undiquè, ac nisi quòd angusto aggere, continenti annectitur, insula.

POMPONIUS MELA, de situ orbis, lib. II, cap. 5.

LES noms des villes s'oublient comme ceux des hommes: le temps, en passant sur elles, efface à la fois leur souvenir et la place qu'elles occupaient. Notre curiosité, attentive à recueillir les débris des temps antiques, desireuse de remonter à l'origine des traditions reçues par nos pères, s'est quelquefois contentée des fils difficiles à nouer qu'ils nous ont laissés, et, comme eux, elle a placé au levant ce qui était situé au midi, dépouillant ainsi de la vérité l'histoire qui doit en être le tabernacle.

C'est à nous, intéressés que nous sommes à recouvrer les anciens titres des lieux que nous habitons, à revoir leur généalogie, et à restituer à plusieurs leur extrait baptistaire, dont de fausses interprétations ou des suppositions de noms les ont fait déshériter.

Les exemples ne sont pas plus rares dans le Languedoc qu'ailleurs, d'antiques cités dont on ne peut assigner le véritable emplacement; mais il est certainement plus rare et plus intéressant d'y trouver une ville jouissant, par suite d'une substitution de nom, des titres de son aînée, et, pour ainsi dire, d'un brevet d'ancienneté qu'elle ne doit qu'à cette erreur; et celle-ci venant, après des siècles de dépossession, justifier de ses droits aux yeux de la raison, de la probabilité, de l'évidence peut-être.

Digitized by Google

L'objet de cette dissertation est de démontrer 1° que la ville appelée MESUA par le géographe Pomponius Mela, n'est point la ville qui porte aujourd'hui le nom de *Mèze*, comme tous les historiens de Languedoc l'ont cru jusqu'à présent ; 2° que la *Mesua* de l'auteur romain est située sur un autre point de la côte narbonnaise que nous chercherons à déterminer.

I.

L'ANCIENNE MESUA DE POMPONIUS MELA N'EST POINT LA VILLE QUI PORTE AUJOURD'HUI LE NOM DE MÈZE.

Si l'on examine sans prévention le texte de Pomponius Mela, on ne peut se défendre de quelque étonnement, en plaçant à côté l'interprétation qu'en ont donnée les historiens modernes.

L'ancien géographe appelle *Mesua* une ville de la Narbonnaise, élevée sur une colline formant un promontoire et une presqu'île de la mer, jointe au continent par un isthme fort étroit.

Supposé que la critique, cette sœur inséparable de l'histoire, eût guidé les interprètes de Pomponius, ils auraient commencé par reconnaître si la ville actuelle de Mèze, qu'ils ont regardée comme étant l'ancienne *Mesua*, a pu être en effet placée sur une colline, si cette colline a pu former une presqu'île, si un isthme très-resserré a pu joindre cette presqu'île au continent, enfin si une autre localité ne satisfait pas mieux à toutes les conditions posées par le géographe de l'antiquité ; car c'est de l'existence et de la combinaison de ces diverses circonstances que dépend la solution du problème. Nos historiens ont préféré une méthode qui paraîtra plus simple, plus laconique, mais non plus méthodique ni plus rationnelle. Ils ont dit : Mela et d'autres géographes nous apprennent qu'Agde avait nom *Agatha ;* Béziers, *Bœterræ ;* Lattes, *Latera :* donc, ont-ils conclu, Mèze n'est autre que *Mesua*.

Ainsi, assez forts qu'ils se sont crus de cette espèce de synonymie, ils se sont dispensés de satisfaire aux autres données de ce problème dont l'analyse les eût peut-être conduits à un résultat qui aurait donné

Digitized by Google

un démenti à la preuve synonymique. Aucun historien moderne que je sache n'a saisi la question dans son ensemble. Tous sont convenus, par suite de cette ressemblance de noms, de voir l'antique *Mesua* dans la Mèze de nos jours, et depuis le médecin Astruc, auteur d'excellens Mémoires pour servir à l'histoire naturelle de Languedoc, et les savans auteurs de l'Histoire générale de cette province, qui l'ont répété, jusqu'aux archéologues qui écrivent encore sur nos antiquités, on retrouve le même système de convention, la même pétition de principe, le même cercle vicieux.

Nous distinguerons cependant un auteur moderne (1) qui s'est appuyé de ses hautes connaissances et de ce passage de Mela, pour avancer « qu'au bassin de l'étang de Thau, il a suffi de deux petits « ruisseaux sans nom pour combler en quelques siècles les anses de « cet étang, qui donnaient à la colline de Mèze la forme d'un pro- « montoire et d'une presqu'île. »

Il est vrai que le même auteur n'a pas manqué d'ajouter « qu'il n'y « a plus aujourd'hui ni presqu'île, ni chaussée, ni promontoire. »

On aurait desiré qu'il eût apporté quelques preuves pour étayer une supposition que ses devanciers ont émise si gratuitement.

De notre côté, nous pourrions nous dispenser de réfuter cette supposition, et chercher à démontrer *à priori* que les circonstances qui accompagnent la description de la *Mesua* de Pomponius, s'appliquent plus directement à une autre ville que Mèze ; nous pourrions éviter de fournir des preuves pour combattre une hypothèse que ses défenseurs n'ont pas encore prouvée ; nous pourrions rappeler, pour faire comprendre qu'une synonymie n'est pas une démonstration, une foule d'exemples où des lieux modernes ont hérité de noms d'anciennes villes avec lesquelles ils n'ont d'ailleurs que des rapports très-éloignés de situation ; nous pourrions enfin demander, supposé que la ressemblance dans les noms dût suffire pour constater l'identité d'une antique localité et d'une cité plus récente, pourquoi l'on n'a pas plutôt cherché l'île *Mesua*, comme l'appelle Pomponius, dans l'île *Mesen*, une des *Stœchades* (îles d'Hyères), sur la côte de la Narbonnaise, dont nous

(1) M. Henri Reboul, correspondant de l'institut : *Géologie de la période quaternaire et introduction à l'histoire ancienne*, Pézénas, 1833, pag. 94.

Digitized by Google

aurons occasion de parler d'après Pline : mais nous jugeons plus à propos d'entrer dans quelques développemens à cet égard, afin de ne laisser, s'il est possible, aucun doute dans les esprits.

1° Mela place *Mesua* au sein de la mer : Mèze en est éloignée de plus d'une lieue ; elle est située à l'extrémité nord de l'étang de Thau. Mais nous pouvons admettre, encore que Mèze ne soit pas une île, que le géographe a vu dans cet étang une partie de la mer.

2° Exhaussons, comme on l'a fait, la positition de Mèze, formons de son territoire une colline, un promontoire, une presqu'île. De deux choses l'une, ou, sans avoir égard aux accidens du terrain, les eaux de l'étang de Thau qui entoureront l'île, s'étendront dans les terres parallèlement à leur longueur, de manière que sa largeur s'accroîtra partout dans la même proportion, selon les lois de l'hydrostatique ; ou, à cause d'un accident quelconque intermédiaire, les eaux s'avanceront simplement dans deux anses ou canaux qui embrasseront *Mesua* sans se confondre vers le nord, où il faudra nécessairement que ces anses laissent entre elles cette langue de terre très-étroite, signalée par l'ancienne géographie. Double supposition que rien ne semble autoriser de nos jours, mais qu'il convient d'examiner.

PREMIÈRE SUPPOSITION.

3° Dans le premier cas, Mèze se trouverait au milieu d'un vaste bassin dont il faudrait déterminer, s'il était possible, les limites ; et, pour ceux qui ont présente la position de cette ville, ces limites, au septentrion, ne pourraient guère être placées qu'au pied de la chaîne de montagnes qui borne de ce côté l'horizon de Mèze ; car aucune digue naturelle ne s'oppose, jusqu'à cette chaîne, à l'expansion des eaux. Dès-lors, on ne comprend pas pourquoi elles ne se réuniraient pas au-delà de la ville, et comment elles laisseraient entre elles un isthme par lequel on pourrait arriver de la terre ferme à *Mesua*, placée au sein des eaux.

4° Festus Avienus, le seul auteur de l'antiquité qui ait parlé de l'étang de Thau (dans son poème intitulé *Ora maritima*, dont il ne nous reste que des fragmens), eût-il manqué de signaler cette circons-

Digitized by Google

tance remarquable, la position de la colline et de la presqu'île de *Mesua* au milieu de cet étang ? Voici ce qu'il en dit :

In continenti et inter adsurgentium
Capita jugorum rursùs arenosi soli
Terga explicantur, seque fundunt littora
Orba incolarum. Setius indè mons tumet
Procerus arcem, et pinifer Fecyi jugum
Radice fusâ inusque Taurum pertinet.
Taurum paludem namque Gentici vocant
Orani propinquam. Flumini hujus alveo
Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur.

« On voit sur le continent, entre les pieds des montagnes, une « côte sablonneuse : ces rivages manquent d'habitans. Au-delà surgit « la montagne de Sète, au sommet élevé, et le mont Fecyus « ombragé de pins, dont la base se perd dans le *Taur ;* car les gens « du pays nomment étang de *Taur* celui qui est dans le voisinage « de la rivière d'Hérault. Ses eaux séparent la région Ibérienne de la « contrée des âpres Ligures. »

5° Le poète géographe continue :

Hìc sat angusti laris
Tenuisque censu civitas Polygium est.

« Là on trouve une ville assez petite qu'on appelle *Polygium*. »

Astruc, qui s'est occupé en détail de l'examen des lieux de nos contrées, décrits par les anciens, conjecture qu'il faut lire *Bozygium* au lieu de *Polygium*. En sorte que les auteurs de l'Histoire de Languedoc, acceptant sa conjecture qui leur paraît ingénieuse et vraisemblable, ne doutent pas plus que lui qu'Avienus n'ait voulu parler du village de *Bouzigues*, qui eût ainsi existé au temps où cet auteur composait son poème, dans le commencement du 5° siècle. En admettant cette hypothèse avec Astruc et les Bénédictins, il faudrait convenir que le point qu'occupe le village de *Bouzigues*, sur le bord de l'étang, aurait certainement été inondé, dans le cas où les eaux se seraient avancées dans l'intérieur des terres, selon toute la longueur de l'étang et selon la tendance de leur niveau. *Bouzigues*, par conséquent, n'eût point existé au temps antérieur à l'inondation. Mais puisqu'on croit que ce village était debout au siècle de Festus Avienus, il faudrait, dans cette

Digitized by Google

supposition, que les eaux eussent opéré l'immense retraite qui nous laisse voir les lieux tels qu'ils sont aujourd'hui, dans l'intervalle de temps écoulé entre l'époque de ce poète et l'époque antérieure où Pomponius Mela écrivait, sous le règne de Tibère, c'est-à-dire, dans l'espace de moins de quatre siècles; ce qui n'est pas, ce me semble, une faible objection aux yeux de la raison et de l'histoire.

6° Je dois encore faire remarquer ici qu'on trouve chez le même poète, dans le vers qui suit ceux que nous venons de rapporter :

Tùm Mansa vicus.

Et Astruc, empressé de corriger de nouveau son auteur pour le faire concorder avec ses conjectures, veut qu'on lise *Mesa* et non *Mansa*.

Je ne sais si la correction est plus heureuse que celle qui précède, mais je sais bien que ce n'est qu'une correction, et qu'Avienus qualifie simplement le lieu de *Mansa* de *vicus*, village. Cette désignation est-elle en harmonie avec l'idée que Mela nous donne de *Mesua*, dont il ne fait mention que parce que cette île était, comme les autres points qui jalonnent son intéressante et rapide géographie, un lieu important de la Narbonnaise?

SECONDE SUPPOSITION.

7° L'hypothèse qui admettrait cette inondation trop considérable, et cette retraite des eaux précipitée et inexplicable, ne paraissant pas assez plausible à quelques-uns des modernes qui ont cru pouvoir placer *Mesua* à Mèze, il leur a semblé plus raisonnable de supposer que cette dernière ville a été ceinte de deux profonds et larges fossés occupés par les eaux de l'étang, dont les deux extrémités au-delà de la ville étaient séparées par une chaussée, qui unissait au continent la colline sur laquelle cette cité s'élevait.— Cette supposition multiple en exigeait une autre pour combler ces deux espèces de canaux naturels, de manière à n'en laisser de nos jours aucune trace, ni dans l'histoire, je dirai même, ni sur les lieux; en un mot, il fallait, dans cette nouvelle supposition, anéantir ce que l'on avait créé dans la première. — Une troisième supposition devenait la conséquence forcée des deux autres : en effet, on ne pouvait attérir les deux branches de l'étang qu'au moyen de courans fluviatiles; mais où les chercher et où les

Digitized by Google

trouver ? Faute de rivières considérables, on a pensé que deux ruisseaux affluens dans les deux anses de l'étang pouvaient suffire pour les combler en quelques siècles. Mais quels sont ces deux ruisseaux dont l'existence est si nécessaire à cette hypothèse? Où sont les vestiges de leur cours, les atterrissemens profonds qu'ils ont charriés ? Quels noms portaient-ils ? — Ici on ne pouvait aller plus loin, et, en l'absence de données positives, soit dans les livres, soit dans la tradition, soit dans l'étendue du territoire de la localité, on a pensé que ces deux ruisseaux étaient si petits qu'ils sont restés sans nom.

8° Nous demanderons comment il est possible que deux petits ruisseaux, puisqu'on n'a pu faire autrement que de les supposer tels, à défaut de grands courans fluviatiles, dont l'existence aurait du moins prévenu plusieurs objections, nous demanderons comment ces deux faibles cours d'eau, qui venaient se jeter dans l'étang de Thau, et dont tout le monde sait bien que l'origine ne pouvait être ni bien éloignée, ni bien élevée (on peut en juger par les rivières et les ruisseaux qui arrosent la contrée en descendant des montagnes toutes voisines de la mer), comment ces deux ruisseaux ont-ils pu porter au-dessus de leur propre niveau les atterrissemens qu'ils ont entraînés, au point d'effacer et d'annihiler si rapidement la colline sur laquelle *Mesua* était située, qui dominait nécessairement leur double pente et l'étang où ils venaient se perdre? Car, si l'on admet pour un moment le promontoire de *Mesua*, à peu près inscrit à l'espèce de circonférence qu'auraient décrite deux bras de l'étang de Thau, comment, sans blesser la vraisemblance et sans violenter la raison, convenir que deux ruisseaux perdus aient amoncelé à leur affluence des atterrissemens assez considérables pour déborder si démesurément le plan de leur niveau, comme feraient des dunes dont la mer couvre ses rivages en se retirant, et les grands fleuves venus de loin en débouchant dans la mer ? — Concluons qu'après s'être élevé sur cet échaffaudage de suppositions sans fondement, de conjectures aussi hasardées les unes que les autres, et donnant toutes des résultats inadmissibles, pour faire concorder l'état actuel des lieux avec le passage de Pomponius Mela, on ne voit aujourd'hui de vestiges, ni de colline, ni de promontoire, ni d'étang au-delà de Mèze, ni de ruisseaux qui l'aient comblé, ni de profonds atterrissemens formés par eux.

Digitized by Google

DERNIÈRES SUPPOSITIONS.

9° Je ne réfute encore Astruc que parce qu'il persiste dans l'opinion que je combats. Il dit : « Mèze est bâti sur le bord de l'étang de Taur, « à l'extrémité d'une véritable colline. Cette colline est séparée des « collines voisines par deux vallons profonds, qui sont presque de « niveau avec l'étang, et que je crois que l'étang a autrefois couverts, « de sorte qu'alors Mèze en était presque entièrement environné, « et n'était par conséquent accessible que par le haut de la colline, « *tenui aggere*, à la pointe de laquelle il est bâti. »

J'avoue que je ne puis saisir ce passage dans le sens qu'y attache Astruc, et que j'y vois plutôt une conséquence de plus contre son opinion ; car, si Mèze était sur une colline isolée, les eaux ont dû, par leur tendance à prendre leur niveau, inonder le périmètre de cette colline, l'auteur convenant que *les vallons qui la séparent des collines voisines sont presque de niveau avec l'étang*. Ainsi, plus d'isthme pour la joindre à la terre ferme.

10° Le même savant émet, à l'appui de son sentiment, des raisons de fait qui tendraient à faire croire que les Romains, afin d'éviter l'étang de Thau qui s'avançait plus qu'il ne fait de nos jours dans l'intérieur des terres, avaient fait former un arc de cercle à la voie domitienne, qui allait des Gaules en Espagne, en passant par Nismes et Cessero, aujourd'hui Saint-Thibéry (Hérault). Astruc se trompe : son erreur vient de ce qu'il a placé le *Forum Domitii*, ville située sur la voie romaine, à Valmagne (actuellement Villeveyrac). Il est démontré (1) que ce *Forum* occupait l'emplacement où nous voyons de nos jours la commune de Montbazin, plus reculée de l'étang de Thau que celle de Villeveyrac, sur le territoire de laquelle le chemin romain ne passait point, ainsi que chacun peut s'en assurer par l'inspection de la ligne directe que suivent les vestiges mêmes de cette route encore existans. La voie domitienne n'avait donc point reçu l'inflexion ou le contour dont parle Astruc. Cette déviation n'eût point d'ailleurs été dans le

(1) V. *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault*, par feu J.-P. Thomas, pag. 51, et l'Annuaire de ce département pour l'année 1819.

Digitized by Google

système des routes des Romains, qui cherchaient toujours à tracer leurs voies en ligne droite, quels que fussent les obstacles et les accidens du terrain. Ainsi, par exemple, pour la communication de Narbonne à Béziers, plutôt que de faire dévier le chemin, ils firent construire sur un sol d'une étendue de quatre milles, qui était fort bas et souvent inondé, une chaussée avec un pont, dont il reste encore des vestiges aux environs de Capestang.

11° A ces preuves, ou, si l'on veut, à ces objections que j'abrège afin d'arriver plutôt à la partie de ce travail qui nous intéresse plus directement, on peut ajouter une dernière observation qui ne paraîtra pas d'une moindre importance. Si Mèze a effectivement été une ville celtique, grecque, ou romaine, que du moins on nous y montre des restes, des certificats de son ancienneté. Mèze n'offre rien d'antique : le plus ancien monument que l'on connaisse à l'égard de ce lieu, est une charte de l'an 843 par laquelle Charles-le-Chauve le donne en bénéfice au diocèse d'Agde. Il y est désigné par ces mots *Castrum de Mesoæ*. Dans les siècles suivans, on l'appelle indifféremment *Castrum* et *Castellum* : or, pouvons-nous croire que, si dans le 9e siècle Mèze eût été une île ou une presqu'île, elle n'eût pas reçu cette désignation dans la charte de Charles-le-Chauve? Et si elle se trouvait réellement alors comme aujourd'hui en terre ferme, avait-il suffi de quelques siècles, à deux ruisseaux sans nom comme sans importance, pour combler une partie très-considérable du vaste étang de Thau (1), et niveler l'atterrissement au sommet de la colline sur laquelle la ville aurait été bâtie? Enfin, dans ce même laps de temps, Mèze aurait-elle passé de l'état de ville remarquable à l'état plus modeste de *Castrum*, *Castellum* (château), sans que rien ne nous ait conservé le souvenir ou la preuve de la réalité de cette rapide métamorphose?

On voit que, dans le système que nous venons de réfuter, tout est supposition, tout est conjecture, tout est subordonné à une agglomé-

(1) L'étang de Thau est le plus grand des étangs du département de l'Hérault. Il a dix-neuf kilomètres de longueur sur cinq de largeur; sa profondeur varie en plusieurs points. Nous nous bornerons à dire qu'elle est de huit à onze mètres dans l'espace compris entre les rochers de Roquerols et une ligne divisoire qui se rattacherait du château des salines de Sète à Mèze.

Digitized by Google

ration de circonstances invraisemblables et difficilement combinées, que l'analyse la plus simple fait évanouir.

Essayons maintenant de prouver que, sans efforts, sans hypothèses auxquelles la raison et la vraisemblance répugnent également, on peut trouver ailleurs une explication aussi claire que naturelle du passage de Pomponius Mela.

II.

OU ÉTAIT PLACÉE L'ANCIENNE MESUA ?

Ce n'est guère que de nos jours que l'étude de la géographie s'est dépouillée de l'entourage aride et abstrait dont elle était hérissée, et qui la rendait presque inabordable autant par les difficultés qu'elle présentait à la mémoire dans ses maigres nomenclatures, que par l'absence de descriptions historiques et pittoresques qui plaisent à l'imagination et satisfont au besoin impérieux de la curiosité.

C'est par-là que les anciens étaient si supérieurs à nos modernes dans cette partie descriptive de la science. L'intérêt qui règne dans les livres de Strabon, la conception de sa vaste géographie, l'élégance de son style, ont fait dire à notre savant Malte-Brun, « que Strabon, « seul parmi les anciens, avec Hérodote et Tacite, a conçu la géo- « graphie comme une doctrine historique, comme le tableau raisonné « de la surface du globe avec tous les objets de curiosité générale à « une époque donnée ; tandis que Pline et Ptolémée, dominés par « un faux esprit scientifique, n'y voient qu'une aride nomenclature « ou une table des positions astronomiques. »

Pomponius Mela ne présente pas un moindre intérêt. Plus pressé, plus rapide, plus méthodique peut-être, il nous attache par des descriptions topographiques aussi précieuses pour nos recherches, que constamment dignes de notre curiosité, parce qu'elles sont extraites d'auteurs antérieurs. Si on lui reproche de ne donner souvent que des dénominations anciennes, au lieu de celles qui étaient adoptées de son temps, nous pourrons voir que, quant à nous autres modernes, ce ne peut pas toujours être l'objet d'une critique.

On a dit que Pomponius Mela, en décrivant la Narbonnaise, ne parle que des lieux situés sur la route de Rome en Espagne ; mais on peut se convaincre facilement, en suivant cette route dans le livre de

Digitized by Google

ce géographe, qu'il n'a pas prétendu faire seulement un itinéraire sec et décharné, mais qu'il a voulu donner une peinture aussi intéressante que précise de cette province. La voie romaine est comme un fil qui le guide dans sa marche descriptive : c'est la base sur laquelle il fait reposer sa méthode. Cette remarque ne sera pas inutile pour l'objet de cette notice.

Mais afin d'arriver plus directement à l'explication du passage de cet auteur qui nous occupe, examinons rapidement les objets qu'il décrit précédemment dans la Narbonnaise, et servons-nous ensuite de ces descriptions partielles comme autant de points de reconnaissance pour fixer, par analogie, la vraie position de *Mesua*.

Le géographe présente d'abord un tableau sommaire des villes les plus riches (*opulentissimæ*) de la province. *Vasco* (Vaison) des Vocontiens ; *Vienne*, des Allobroges ; *Avignon*, des Cavares ; *Nismes*, des Arécomiques ; *Toulouse*, des Tectosages ; *Orange*, des Secundari ; *Arles*, des Sextani ; *Béziers*, des Septumani ; enfin, *Narbonne-Martius*, colonie des Atacins, ensuite des Decumani.

Pomponius ajoute : quelques lieux placés sur la côte ont de la réputation ; mais les villes ne s'y rencontrent pas fréquemment, parce que les ports y sont rares, et que la côte est découverte et exposée aux vents du midi. C'est encore exact de nos jours.

Dans une peinture aussi élégante que fidèle, il représente le cours du Rhône ; il décrit ce fleuve prenant naissance près des sources du Danube et du Rhin, tombant ensuite dans le lac de Genève, où sa rapidité éprouve quelque ralentissement, mais d'où ses eaux s'échappent avec la même abondance. D'abord, le fleuve coule vers le couchant et sépare les deux parties de la Gaule désignées par le géographe ; puis se détournant vers le midi, il entre dans la Narbonnaise, reçoit le tribut de plusieurs rivières qui grossissent son cours, et va enfin confondre ses flots avec ceux de la mer entre les Volces arécomiques (vers Nismes), et les Cavares (vers Avignon.)

Dans cette description pleine de vérité, l'auteur suit non-seulement le fleuve dans son lit, en dessine les méandres, peint le volume, la rapidité, le ralentissement de son cours, depuis son origine jusqu'à son embouchure, mais il nous fait aussi connaître les peuples qu'il sépare, les villes qui reposent sur ses rivages.

Digitized by Google

Portons-nous vers l'autre extrémité de la Narbonnaise, et parcourons avec Pomponius la route de l'Aude. Plus exact que Strabon, qui fait venir cette rivière des Cévennes (1), l'Aude descend des Pyrénées, dit Mela : *Atax ex Pyrenæo monte digressus*, faible, guéable, tant qu'elle n'est formée que des eaux de sa source, occupant d'ailleurs un grand lit, et n'étant navigable toutefois que lorsqu'elle est arrivée à Narbonne. Mais quand elle est grossie par les pluies d'hiver, elle s'élève quelquefois à une telle hauteur que son lit ne peut plus la contenir. Elle se jette dans un étang assez vaste qu'on appelle *Rubresus*, qui communique avec la mer par une petite ouverture.

On retrouve ici la même exactitude dans la description de Pomponius, et on reconnaît le *lacus rubresus* qui reçoit l'*Atax* dans l'*étang de Fleury* d'aujourd'hui, lequel se joint à l'étang de Vendres et forme ainsi ce vaste lac, *spatiosus admodùm*, qui ne communique avec la Méditerranée que par un étroit chenal, connu dans le pays sous le nom de *Grau de Vendres*.

Ce que nous devons surtout observer dans les descriptions géographiques de Pomponius Mela, c'est qu'il ne manque jamais de désigner les principales villes, les lieux remarquables qui sont situés sur les courans fluviatiles dont il fait mention ; et cette méthode naturelle semble lui être commune avec Strabon.

Nous venons de voir l'Aude qui passe à Narbonne. En suivant les autres cours d'eau qui, dans la même province, barrent en quelque sorte la route de l'Espagne à Rome, Mela nomme l'Orb qui coule sous les murs de Béziers, *secundùm Bœterras Orbis fluit* ; l'Hérault, qui a sa source dans les Cévennes et qui vient baigner la ville d'Agde, *ex Gebennis demissus Arauris juxtà Agatham*.

Enfin Pomponius décrit le cours du Lez, *Ledus flumen*, qui se trouve aussi sur la voie domitienne des Espagnes à Rome. Il n'oubliera certainement pas de nous faire connaître les sites principaux qu'on remarque sur cette rivière, comme nous avons vu qu'il l'a fait pour le Rhône, pour l'Aude, pour l'Orb, pour l'Hérault : c'est ce qu'il a exécuté en effet dans sa description du Lez, en suivant sa direction vers la mer.

---

(1) *Strab. lib.* III.

Digitized by Google

Au-delà du Rhône, dit-il, sont les étangs des Volces, puis la rivière du Lez: *ultrà sunt stagna Volcarum, Ledus flumen.* Reste à désigner les lieux les plus importans placés le long de la même rivière. Mela les nomme: le Château de Lattes, *Castellum Latera*, d'accord avec Pline (1) et avec la vérité. C'est, de nos jours, le village de Lattes, sur la rive gauche du Lez, non loin de l'embouchure de cette rivière.

Les auteurs de l'Histoire générale de Languedoc avaient peut-être pressenti nos raisons à l'égard de ce château, contre l'opinion d'Astruc qui prétend que le *Castellum Latera* de Pomponius Mela n'est pas le château de Lattes, sur l'étang de ce nom. Chacun connaît les allégations de cet écrivain ; elles sont aujourd'hui trop discréditées pour nous y arrêter plus long-temps : nous renverrons à la réponse des historiens précités qui les réfutent péremptoirement (2).

Enfin, et immédiatement après le *Castellum Latera* sur la rivière du Lez, Pomponius nomme *Mesua*, indiquant ainsi sa position non loin de son embouchure.—Pomponius est le plus ancien auteur qui ait parlé du Lez : nous lui devons la désignation des antiques lieux situés dans les parages de cette rivière, et la description exacte de l'île *Mesua*, selon nous Maguelone, que sa position rend aussi pittoresque que digne d'intéresser le géographe, puisqu'après avoir marqué la direction du Lez par d'autres localités, elle lui sert en quelque sorte à déterminer le dernier point de son cours.

Et remarquez qu'en supposant que l'auteur eût fait mention de *Mesua* d'une manière absolue, isolément, et sans intention de fixer sa situation géographique par rapport au cours du *Ledus*, il se fût écarté, comme on a pu le remarquer dans l'analyse que nous venons de donner de sa description de la Narbonnaise, de la méthode qu'il a constamment observée, qui est de nommer les villes et les principales localités d'après leur voisinage des fleuves qu'il trouve sur son passage. C'eût été une exception que rien ne justifie, et que les seuls exemples cités ici, les Cavares sur le Rhône ; Narbonne sur l'Aude, Béziers sur l'Orb, Agde sur l'Hérault, Lattes sur le Lez et autres, nous obligent à rejeter.

Mais qu'avons-nous besoin d'insister sur une preuve tirée du système

---

(1) *Plin. lib.* IX. *cap.* 8.

(2) Hist. gén. de Languedoc, tom. V, p. 662.

Digitized by Google

géographique de Pomponius Mela? Ne trouvons-nous pas dans la description circonstanciée de *Mesua* toutes les conditions voulues pour dissiper les doutes, s'il en restait? N'y reconnaît-on pas d'abord l'île moderne de Maguelone? Examinons et comparons.

Collis, dit Pomponius. En effet, le mamelon de l'île Maguelone offre à l'œil de l'observateur une colline s'élevant sur un sol plus étendu, et terminée par un plateau, qui semble avoir été taillé à dessein au-dessus des eaux pour servir de point d'appui et de défense à une agglomération d'habitans. *Incinctus mari penè undiquè:* les commentaires sont presque inutiles ici; il suffit d'avoir une bonne carte sous les yeux. Maguelone est effectivement entourée d'un côté par la mer, de l'autre côté par les étangs qui, vus de loin, se confondant avec la Méditerranée, montrent l'île de *Mesua*, portée comme une arche au milieu des flots, *insula.* — *Ac nisi quòd angusto aggere, continenti annectitur.* Quelle est cette langue étroite de terre élevée, cet isthme resserré qui joint l'île de Maguelone au continent? L'inspection des localités achève de lever les scrupules. Il n'est pas difficile d'y reconnaître cet espace étroit, allongé, formé par les sables que la mer apporte sur son rivage, cette espèce de chaussée naturelle que sa configuration et sa place nous représentent comme l'explication fidèle de l'*angusto aggere* de Mela; et, quoi qu'en dise Astruc, cet isthme étroit qui sépare dans leur longueur les étangs d'avec la mer, excepté devant l'île où la Méditerranée communique avec ces étangs par une ouverture appelée *Grau*, beaucoup plus considérable sans doute à l'époque où Pomponius écrivait, et servant même de port avant et après ce temps-là; isthme qui s'étend d'un côté vers l'étang de Mauguio, et de l'autre côté s'allonge jusqu'au pied de la montagne de Sète (1).

(1) Je n'ai point cherché à expliquer cette partie de la description de Pomponius par l'existence d'une chaussée artificielle qui aurait pu être élevée au-dessus des eaux de l'étang de Maguelone, pour joindre l'île au continent, parce qu'il me paraît, comme il a paru à tous les interprètes de Pomponius, que ce géographe a voulu désigner ici un isthme naturel. Il est donc inutile de rappeler qu'une chaussée a été effectivement construite, à une époque postérieure, sur cet étang: le fait est constaté par des restes de piliers dont parle d'Aigrefeuille dans son discours préliminaire de l'Histoire de Montpellier, p. 1.

Digitized by Google

Vossius, dans ses notes sur Pomponius Mela, plus frappé du nom de *Collis*, que cet auteur donne à *Mesua*, que de la qualification d'île qu'il lui a également attribuée, a cru qu'il fallait voir dans *Mesua* la montagne de Sète elle-même, *Setius mons*. Il trouvait, comme nous, dans la plage qui s'étend à droite et à gauche de ce mont, et qui sépare les étangs d'avec la mer dans leur étendue en longueur, la traduction de l'*angusto aggere* de Pomponius. Mais, outre qu'il est certain qu'il n'y a jamais eu de ville sur la montagne de Sète, que cette montagne n'est pas moins éloignée de la rivière du Lez que la ville moderne de Mèze, le *Setius mons* n'a pu, à cause de son élévation, être appelé *Collis*, une simple colline, par aucun auteur de l'antiquité. Et ce qui nous confirme encore dans cette certitude, c'est ce que nous trouvons écrit, quatre siècles plus tard, dans Festus Avienus : qu'on voit plusieurs *collines* sur la côte, mais qu'au-delà s'élève la montagne de Sète, *Setius indè mons tumet*, sans qu'il soit fait mention d'aucune île, ni d'aucune ville de ce nom.

Nous avons indiqué plus haut que Pomponius Mela paraissait être le plus ancien géographe qui ait fait mention de l'île *Mesua* et du *Ledus flumen*. Mais est-il le seul qui ait parlé de cette île? Nous avons de solides raisons pour croire qu'elle a été aussi désignée par Pline sous le nom de *Metina*, soit que cette dernière dénomination ait été un second nom du lieu, soit qu'elle n'ait été que le résultat de l'orthographe vicieuse de quelque copiste.

La nomenclature des îles de la côte de la Narbonnaise, dans Pline, ferait supposer que le Naturaliste a eu l'intention de les classer selon leur position à l'égard de l'embouchure du Rhône. D'un côté sont les Stœchades et des îles moins importantes; de l'autre côté *Metina* et *Brescou*. Voici le texte : *Galliæ autem ora*, et, d'après la correction de Martianus Capella, *in Galliæ autem orâ, in Rhodani ostio Metina, mox quæ Blascon vocatur*. Martianus Capella, qui a quelquefois heureusement corrigé le texte de Pline, l'a plus souvent encore littéralement copié, en sorte qu'ici Pline et son copiste nous offrent le même nom, *Metina*. Mais qu'importe? puisque, d'après les propres termes de l'ancien auteur, on est forcé d'admettre que *Metina* ne peut être une autre île que *Maguelone*, *Mesua*, la seule qu'on remarque depuis le Rhône jusqu'à l'île de Brescou, *Blascon*, la seule

Digitized by Google

qui soit effectivement voisine de celle-ci : *Metina, mox qua Blascon vocatur.* Il serait difficile, impossible peut-être de donner à ces expressions une autre version, et de placer ailleurs qu'à *Mesua* l'île *Metina.*

Pour objecter le contraire, il faudrait, ou trouver une autre île que Maguelone qui fût voisine de Brescou, comme le dit expressément le texte du Naturaliste, *mox Blascon*, et il n'en existe point d'autres ; ou bien démontrer que l'ancienne *Blascon* n'est pas notre île de Brescou, distante seulement de quelques lieues de Maguelone.

Or, Brescou est évidemment l'île *Blascon* des anciens : les preuves multipliées de l'identité de leur emplacement qui ont été rapportées ailleurs, me dispensent de les énumérer ici où elles seraient superflues (1). Je n'omettrai point toutefois celle que je tire de la description de ce rocher volcanique par Avienus, qui nous le représente en peu de mots tel que nous le voyons aujourd'hui.

Blasco propter insula est,
Teretique formâ cespes editur salo.

« L'île de Brescou n'est pas éloignée (du Lez, de l'Orb, de l'Hérault, etc.) Elle s'élève sous la forme d'un cône au milieu de la mer. »

Je sais bien qu'on a voulu voir la *Metina* de Pline dans les îles qu'on appelle de nos jours les *Tines* ou *Tignes*. Mais 1° la dénomination de *Metina* n'indique pas une réunion de plusieurs îles comme celle des *Tignes*. 2° Il faudrait, dans cette hypothèse, supposer que l'île de *Metina* a été, depuis le temps où Pline écrivait, partagée en deux ou trois îlots. 3° Enfin, et cette dernière preuve me paraît péremptoire, les *Tignes* ne sont pas voisines de Brescou ; elles en sont, au contraire, éloignées de trente lieues, et la position intermédiaire de l'île même de Maguelone double l'objection née de leur éloignement de la roche de Brescou.

Il nous reste à repousser une autre objection qui n'en serait pas une aux yeux de tout observateur judicieux, mais qui pourrait être soulevée par quelque esprit ami du scrupule. On dira que Maguelone, *Mesua*,

(1) Voy. l'Hist. génér. de Languedoc, tom. I. p. 58, t. V. p. 668 ; et le Mémoire sur l'île de Blascon, par M. Encontre, inséré dans le Recueil des Bulletins publiés par la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier, t. IV. p. 475.

Digitized by Google

Metina, n'est pas précisément au sein de la mer, mais dans l'étang de Lattes, et que par conséquent il n'y a pas apparence que Pline ait voulu comprendre cette île parmi celles de la côte Narbonnaise.

Sans examiner si, au temps de Pline et de Pomponius Mela, Maguelone n'était pas en partie dans la mer, comme l'ont pensé quelques historiens (l'existence de son port sur la Méditerranée semblerait donner quelque poids à cette conjecture), il est trop aisé de répondre que les anciens écrivains ont considéré comme de vraies îles de la Narbonnaise, les lieux environnés des eaux de la mer ou des étangs qui en font partie et qui sont placés sur cette portion de la côte méditerranéenne. Nous ajouterons aux raisons précédemment produites à l'appui de l'interprétation du passage de Pomponius, relatif à Maguelone, et qui prouvent que ce géographe n'a pas hésité pour lui donner la qualification d'*île*, que cette colline vue, soit de loin au large, soit de la côte au-delà des étangs, paraît sortir et s'élever au milieu de la mer, ce qui a dû suffire à Pline ainsi qu'à Pomponius pour la désigner comme une île de la côte Narbonnaise. Il serait peut-être inutile de s'arrêter plus long-temps à ces arguties qui ne tendent à rien moins qu'à soutenir que l'étang, alimenté par la mer, ne fait pas partie de la mer. Théodulfe, qui écrivait sous Charlemagne, ne donne-t-il pas le nom de mer à l'étang de Lattes qui embrasse d'un côté Maguelone? Et l'abbé Suger, dans son livre de *La vie de Louis-le-Gros*, ne dit-il pas, à l'occasion de l'arrivée en France du Pape Gelase II, qui aborda à Maguelone en 1118, que c'était une petite île dans la mer, *arctam in pelago insulam?*

Nous laissons enfin au dire de tous ceux qui connaissent les localités, à nous expliquer à quel lieu, à quelle île de la côte voisine de Montpellier, ils peuvent appliquer ces paroles par lesquelles le célèbre commentateur de Pline, Dalechamps, a voulu, on ne peut en douter, marquer la position de la *Metina* de son auteur : *Monspeliensibus hodiè, la Plage : insula cincta alterâ ex parte mari, alterâ stagno.*

« Les habitans de Montpellier donnent le nom de *plage*, à cette île, « entourée d'un côté par la mer, de l'autre côté par l'étang. »

Or, il est évident que Pline n'a pu comprendre la plage proprement dite parmi les îles de la Narbonnaise; et la seule île sur la plage voisine

Digitized by Google

de Montpellier, la seule île en même temps qui soit voisine de Brescou, la seule île enfin à laquelle ces désignations peuvent convenir, n'est donc autre que Maguelone.

Ainsi, de ces explications, il résulte que Pline vient corroborer notre sentiment à l'égard du passage de Pomponius Mela que nous discutons, et que ces deux auteurs nous prêtent mutuellement leur autorité pour appuyer nos raisons.

Mais ces raisons, ces preuves, ne satisferont peut-être pas tous les esprits : pour certains antiquaires, les preuves de fait accumulées ne sont tout au plus que des semi-preuves, si elles ne sont pas suivies et fortifiées par des éclaircissemens tirés de l'étymologie. C'est pour cela que les auteurs modernes qui ont écrit sur Maguelone, se sont efforcés de dévoiler le secret que cache ce nom tant soit peu mystique. Nous jetterons un coup d'œil sur leurs opinions avant d'émettre la nôtre ; car leurs divers sentimens, leur désaccord, nous invitent à penser que la vérité est encore à trouver.

Les uns croient trouver l'origine du nom de Maguelone dans le celtique, les autres dans l'hébreu, enfin quelques auteurs le tirent tout simplement du latin du moyen âge.

Gariel en rapporte plusieurs et il n'a foi en aucune. Selon les autorités citées par ce vénérable historien, le nom de Maguelone aurait sa source dans celui d'un certain *Magus*, *Magion* ou *Manga*, fils d'un premier roi, législateur des Gaules, appelé *Samothis* ou *Samothes*, et successeur de son père en l'an du monde 1932 ou 1957 : les partisans de cette opinion ont beau invoquer le témoignage de Bérose, le chanoine Gariel n'en est pas ici plus crédule. On insiste toutefois et l'on prétend que de même que ce Magus, qui avait jeté les premiers fondemens de Rouen, *Rotomagus*, avait imposé son nom à cette ville; de la même manière il avait fondé et nommé Maguelone, dont le nom fut complété par le romain Popilius *Lænas*. Ainsi, voilà une dénomination de cette île empruntée partie au celte, partie au latin. Mais un plus grand nombre veulent que Maguelone doive son nom à *Magon*, frère d'Annibal : de-là une première désignation punique *Maga*, et une désinence postérieure qui n'appartient à aucun idiome, mais que le temps seul fit ajouter. On voit que la moitié de cette

Digitized by Google

étymologie incomplète remonterait à l'époque du passage d'Annibal dans le pays, en venant de l'Espagne et marchant sur l'Italie. D'autres assurent pieusement que l'île de Maguelone a reçu jadis la pénitente Magdeleine, qui s'y serait arrêtée et qui aurait laissé son nom à l'île; ou bien ils supposent qu'un temple aurait été consacré à la pécheresse par la foi de nos aïeux. Il en est aussi qui veulent que cette Magdeleine ou Maguelone, de qui l'île aurait reçu son nom, ait été une fille du roi de Naples dont la légende, les amours et les infortunes, racontés par un ancien chanoine de Maguelone même, ont été rajeunis par le comte de Tressan. Enfin, peu satisfait de ces diverses interprétations, Gariel présente d'autres étymologies qui lui paraissent plus raisonnables. D'après certains, dit-il, l'île de Maguelone devrait son nom à la piété et à la charité chrétienne de ses habitans: ἀπὸ τοῦ μεγάλου ἐλέους, *id est à magnâ misericordiâ*, et plutôt, ajoute-t-il, selon d'autres, ἀπὸ τῆς μεγάλης ἀλὸς, parce qu'elle a la moitié de son territoire du côté de la vaste mer: *quòd mediâ sui parte mare magnum respiciat.*

D'Aigrefeuille rapporte quelques-unes des opinions recueillies par Gariel, sans y ajouter plus de foi que lui. Je me dispense donc de m'y arrêter, ainsi qu'aux sources où ces deux historiens ont puisé.

Astruc a émis trois sentimens sur la dénomination de *Maguelone*, ou sur les noms que cette île a reçus dans les divers monumens de l'antiquité: l'un serait gallo-grec, l'autre grec pur, le troisième latin.

1° Il voit dans Maguelone un vrai nom celtique. Il conjecture que la syllabe *Mag*, qui forme le commencement du mot de *Magalo* ou *Magalona*, pourrait bien être le terme celtique *Mag* ou *Magus*, qui signifiait île, lequel aurait été ajouté au substantif grec Ἀλων, *area*, aire, terrain uni, pour désigner la ville bâtie dans cette île et la distinguer par ce moyen de l'île même. Il est vrai qu'Astruc ajoute tout de suite: *mais n'insistons point sur une conjecture peu certaine*; ce qui n'empêche pas qu'il ne trouve toujours dans le nom de *Magalo* une véritable origine celtique; et cela ne doit pas nous étonner, car tout est celtique dans Astruc, comme tout est hébreu dans Bochart.

Nous n'examinerons pas cette alliance bizarre d'un mot emprunté au celte et d'un nom fourni par le grec, pour former celui de *Magalona*. — Étienne de Byzance, dans son Dictionnaire géographique, a

Digitized by Google

écrit, d'après Artémidore qui vivait vers la 169e Olympiade, ou l'an de Rome 650 :

Ἁλωνίς, νῆσος καὶ πόλις Μασσαλιάς.

ALONIS est une île et une ville des Marseillais.

Astruc est parti de-là, de même qu'Adrien de Valois, pour arriver à une conclusion assez éloignée. Ce nom, dit-il, a été donné à l'île de *Maguelone* par les Marseillais qui commerçaient sur ces côtes. Oui, certes, nous convenons que les Marseillais ont donné un nom à cette île : mais quel rapport, quelle analogie entre *Alonis* et *Maguelone ?* Quelle preuve de cette conclusion sans prémisses ? Aucune ; aussi est-elle regardée comme peu vraisemblable par les Historiens de Languedoc.

En outre, selon le témoignage de Vossius, dans ses notes sur Pomponius Mela, d'Abraham Berkelius, de La Martinière, l'Ἁλωνίς d'Étienne de Byzance ne serait autre que l'*Alone* de Pomponius (*lib. II, cap. VI*), et celle que Ptolémée désigne sous le nom d'Ἅλωναι, ville située dans l'Espagne Tarraconnaise, sur la côte du royaume de Valence, qui fut fondée par une colonie de Marseillais, ville que les Arabes ont ensuite appelée *Tudemir*, et que les Espagnols ont nommée enfin *Guardamar*. Vainement, à défaut de preuves sensibles, Astruc, cherchant à réfuter ces autorités pour appuyer son opinion, prétend, sans fondement, que les établissemens des Marseillais n'allaient pas si loin, qu'ils étaient bornés entre les Alpes et les Pyrénées, qu'*Alone*, aujourd'hui *Guardamar*, n'était pas bâtie dans une île, qu'enfin on n'a aucune preuve que le lieu où était la ville d'*Alone*, dans la Tarraconnaise, portât le même nom que la ville, comme l'Ἁλωνίς d'Étienne de Byzance.—Il nous suffira de répondre, pour ne pas entrer dans des réfutations inutiles, après avoir invoqué de si graves auteurs, et après avoir, je crois, rétabli la place de la véritable *Mesua*, qui, par conséquent, ne saurait être celle de l'*Alone* de Pomponius : qu'Astruc, parce qu'il n'aurait pas su se rendre raison de cet article du géographe de Byzance, ni l'appliquer à l'*Alone* d'Espagne ; parce qu'il n'aurait pas connu la vraie position d'Ἁλωνίς dans le pays ou dans les possessions des Massiliens ; suppose, en concluant, que *Maguelone* est la même qu'Ἁλωνίς. Avouons que la supposition n'est pas plus rationnelle que la conséquence.

Digitized by Google

2° Le même auteur est persuadé que Ptolémée a voulu désigner l'île et la ville de Maguelone, dont le nom aurait été corrompu par les copistes, lorsqu'il a parlé d'une île d'*Agde*, Ἀγαθὴ, ayant une ville du même nom, et située non loin d'une autre ville d'Agde placée dans l'intérieur des terres. Nous n'insisterons pas non plus sur cette interprétation que les auteurs de l'Histoire générale de Languedoc ont complètement repoussée, en démontrant qu'Astruc s'était mépris pour n'avoir pas fait attention à la longitude de l'île de Maguelone et à celle qui est attribuée à l'île d'Agde par Ptolémée.

3° Enfin, le même Astruc, à qui nous sommes redevables de savantes recherches sur nos antiquités, en corrigeant deux fois un vers de Festus Avienus, y trouve les noms de *Mèze* et de *Maguelone*, et ce qui doit paraître plus extraordinaire, c'est qu'en ceci son opinion semble vraisemblable aux auteurs de l'Histoire générale de Languedoc. Voici le vers :

Tum Mansa vicus, oppidumque Naustalo.

Il conjecture qu'au lieu de *Mansa* et de *Naustalo*, il faut lire *Mesa* et *Magalo*, ou plutôt *Megalo*, qui était le vrai nom de l'île à cette époque, comme nous le prouverons bientôt d'après l'anonyme de Ravenne.

Nous avons parlé, dans la précédente partie de cette dissertation, de la première correction de *Mesa* pour *Mansa* proposée par Astruc; il n'est pas moins facile de prouver l'inexactitude de la seconde, c'est-à-dire de celle qui adopterait *Megalo* au lieu de *Naustalo*.

Il suffit, en effet, de faire attention à la structure des vers dont Festus Avienus a composé son poème des *Ora maritima:* ce sont des iambes trimètres ou grands vers iambiques mêlés. En scandant le vers cité, et composant chacun de ses six pieds des syllabes qui doivent leur être respectivement affectées, on voit aisément qu'ils sont tous formés de deux syllabes, c'est-à-dire de spondées et d'iambes (1). Or, d'après les règles de la poésie latine, le cinquième pied de cette espèce de vers ne peut être qu'un iambe, ou un dactyle, ou un spondée, ou un anapeste. Dans le vers dont il s'agit, ce même pied étant nécessaire-

(1) 1 | *Tum* 2 *man* | 3 *sa* 4 *vi* | 5 *cus* 6 *op* | *pidum* | *que Naus* | *talo.*

ment de deux syllabes, ne peut contenir qu'un iambe ou un spondée. On voit que c'est un iambe : il faut donc rigoureusement que l'antépénultième syllabe de ce vers soit longue. Faisons la correction indiquée par Astruc, le vers devient faux, puisque la syllabe *Me* de *Megalo*, substituée à la diphthongue *Naus*, est brève de sa nature, et qu'elle ne peut pas devenir longue par position, pour nous servir des termes des prosodistes grecs. Nous aurions donc pour cinquième pied deux brèves au lieu d'un iambe, ce qui est impossible. La correction d'Astruc ne peut pas être admise (1).

Après avoir rejeté les étymologies du nom de Maguelone, qui ont été publiées jusqu'à nos jours, il nous reste à faire connaître notre sentiment sur le même objet.

Remarquons d'abord que la plupart des noms des îles et des villes de la côte Narbonnaise sont empruntés à la langue grecque : ce qu'Astruc, comme nous l'avons fait pressentir plus haut, a perdu trop tôt de vue, dominé par la manie des étymologies celtiques. Tels sont les noms de Marseille, d'Antibes (*Antipolis*), des îles Stœchades, de Rhodes, d'Héraclée (ces deux villes n'existent plus), d'Agde (*Agathopolis*), de Béziers et de beaucoup d'autres.

Nous n'examinons point si ces noms sont primitifs ou simplement la traduction d'autres mots de langues plus anciennes. Et que nous importe ici de prouver que tel nom grec vient ou ne vient pas d'un substantif celtique ou hébreu ? La question est de démontrer, par analogie, que la source de la dénomination moderne existe dans la langue hellénique.

En second lieu, observons que ces désignations grecques sont pittoresques, si nous pouvons le dire, et donnent presque toujours l'idée de la situation, de la configuration, ou de toute autre circon-

---

(1) Je ne crois pas devoir examiner la leçon de *Magalo*, puisque, comme je l'ai dit, selon le livre géographique anonyme cité plus haut et dont je parlerai encore plus loin, le nom de *Megalo* était alors le véritable nom de l'île de Maguelone. Au surplus, on serait arrivé au même résultat avec le premier de ces deux noms, attendu qu'Astruc en fait venir la syllabe *Mag* du celtique *Magus* ; et l'on sait que la première syllabe de ce mot, qui est aussi latin, est brève: ce qui ruine complètement la conjecture de cet auteur.

Digitized by Google

stance locale de l'île ou de la ville auxquelles ces noms ont été donnés.

Dans notre langue moins laconique, nous avons adopté cette méthode, et nous avons dit de la même manière : *Terre de feu, Ile de la désolation, Belle île, etc.*

D'autres exemples pris sur la côte gallo-grecque éclairciront ma pensée. Les *Hyères* furent appelées *Stœchades* à cause de la plante *Stœchas* qui abondait dans ces îles. Elles formaient trois groupes voisins de Marseille : aussi reçurent-elles chacune un nom analogue à leur situation à l'égard de cette métropole. La première, ou l'île la plus voisine de Marseille, fut désignée par le nom de *Proten*, c'est-à-dire, première île ; la seconde fut nommée *Mesen*, ou celle du milieu, et plus tard *Mediana*, quand la langue grecque fut abolie dans le pays. Il est essentiel de remarquer en passant que ces sortes de changemens ne sont pas rares à l'époque de la décadence de l'empire romain. Enfin, la troisième des Stœchades reçut le nom d'*Hypæa*, qui veut dire *inférieure*, comme étant au-dessous des deux autres et la plus éloignée de Marseille.

Il est inutile de multiplier et d'étendre les citations : appliquons ces principes.

Au-delà des îles Stœchades et de l'embouchure du Rhône, sur une vaste étendue de côtes formant le Golfe du Lion (*Mare Leonis*), les anciens, ainsi que nous, ne connaissaient que deux îles importantes, soit pour le commerce de la contrée, soit pour la défense de ces parages. Ces deux îles sont *Maguelone et Brescou*. Celle-ci est probablement un produit volcanique ou le reste d'une roche plus considérable, mais dont l'accident, qui a déterminé sa configuration actuelle, nous est inconnu et remonte à une époque que l'histoire ne nous a pas léguée. Quoi qu'il en soit, *Brescou*, autrefois *Blascon*, nommée par Strabon, par Pline, par Ptolémée, par Festus Avienus, qui nous en a transmis une description succincte, mais exacte, et par d'autres, est une roche avec un plateau peu étendu, au milieu de la mer, vis-à-vis de la ville d'Agde. Maguelone à l'Est de Brescou, et n'en étant distante que de quelques lieues, est beaucoup plus grande, plus considérable, surtout si l'on comprend dans son territoire l'étroite et longue plage dont nous avons déjà parlé, qui l'unit à la terre-ferme.

C'est donc cette importance de l'île de Maguelone, à l'égard de

Digitized by Google

celle de Brescou, c'est sa proximité de celle-ci, son étendue plus vaste, qui lui ont valu son nom grec, *majorem:* Maguelone est l'île *major* par rapport à Brescou son unique voisine. Et, en effet, la dénomination de *Mesua*, donnée par Pomponius à Maguelone, n'est que le paradigme latinisé de l'accusatif μείζων, *major*, acc. μείζονα (contr. μείζοα), *majorem*, plus grande (1).

Il peut paraître étrange aux personnes qui ne sont pas versées dans la connaissance des dialectes de la langue grecque, et dans les transformations que les Romains ont fait subir aux noms helléniques, que μείζοα ait engendré *Mesua*.

Elles éprouveront quelques scrupules avant d'admettre que la diphthongue grecque ει ait été remplacée par la simple voyelle *e*, dans le mot romain, et que la voyelle *u* y ait été substituée à l'*o* du nom hellénique.

Il suffit de leur faire remarquer : 1° qu'à l'imitation du dialecte attique, qui supprimait souvent l'ι de la diphthongue ει, les Latins, dans les mots qu'ils tiraient du grec, remplaçaient ει par *e*; qu'ainsi ils traduisaient Αἰνείας, par *AEneas*, etc.; 2° qu'ils changeaient de même dans les mots qu'ils empruntaient au grec l'*o* en *u*, et *vice versâ*. J'en citerai un seul exemple : de Κύρνος, nom grec de l'île de Corse, dont je parlerai dans une autre occasion, les Latins ont fait *Corsica*, changeant ici l'*u* en *o*. Dans *Mesua*, c'est le contraire, l'*o* a été remplacé par l'*u*.

Insensiblement le terme de comparaison *Mesua* (μείζοα), qui, dans l'origine, avait paru nécessaire pour distinguer cette île de sa voisine *Brescou*, fit place au positif, c'est-à-dire à la seule qualification de *grande*, qui suffisait alors à la désignation de Maguelone. Au lieu du comparatif μείζων, dont un des cas obliques avait servi à former l'antique nom latin de l'île, on se contenta d'employer le même adjectif au positif, *magna*, μεγάλη, d'où dérive naturellement *Megalo*.

En effet, les preuves ne manquent pas dans les anciens itinéraires :

---

(1) C'est ainsi que la langue du pays nous a conservé plusieurs mots formés de cas obliques de substantifs grecs; par exemple: de Κόκκος, *génit.* Κόκκου, *grain*, elle a fait *coucou*, cocon; de Κάνθος, *génit.* Κάνθου, coin de l'œil, *cantou*, coin; et de Ῥαξ, *accus.*, ῥαγὰ, *raca*, grain de raisin, marc de vendange, *etc.*

Digitized by Google

entre autres, le livre *De Geographiâ*, ou plutôt *De Cosmographiâ*, connu sous le nom de l'Anonyme de Ravenne, qui a été composé vers le 7ᵉ siècle, ne désigne pas autrement l'île de Maguelone que sous le nom de *Megalona*.

Il est certain qu'à cette époque l'île ne portait plus son nom primitif, et qu'elle avait déjà reçu celui d'où lui vient le nom moderne de *Maguelone*.

Tout cela ne nous prouve-t-il pas suffisamment que l'ancien nom de l'île de Maguelone fut *Mesua*, tel que nous l'a conservé Pomponius Mela, qui affectait de se servir des noms antiques, même au préjudice des noms usités de son temps ; qu'ensuite l'île a été appelée *Megale*, grande île, *Megalonèse*, par les Grecs, comme ils disaient de la principale ville de l'Arcadie, *Megalopolis*, selon Pline, et *Megalepolis*, suivant le texte de Polybe ; comme les mêmes Grecs nommaient positivement l'île *Megale* dans les parages de Smyrne ; enfin, qu'elle a reçu le nom de *Magalona*, Maguelone, quand la langue hellénique a cessé d'être usitée dans le pays, dernier nom que les modernes lui ont maintenu et qu'ils doivent aux Romains des premiers siècles du christianisme, qui traduisirent *Megale* par *Magale*, comme leurs ancêtres avaient traduit *Megalopolis* par *Magnopolis*, ville de la Cappadoce, ces diverses substitutions offrant plus d'analogie avec le génie de la langue latine.

Il est temps de borner des preuves qui, malgré la concordance des faits et des étymologies, pourront, au moins à certains égards, ne paraître que des conjectures à plusieurs. Je n'ai pas prétendu combiner un système, j'ai essayé d'entrer dans la voie qui conduit au vrai. Si je m'en suis écarté, je reconnaîtrai avec une vive satisfaction les observations qui tendraient à me remettre dans le chemin de cette vérité, qui sera toujours le but de mes recherches, comme le fruit le plus précieux et le plus flatteur de mon travail.

E. THOMAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

2.

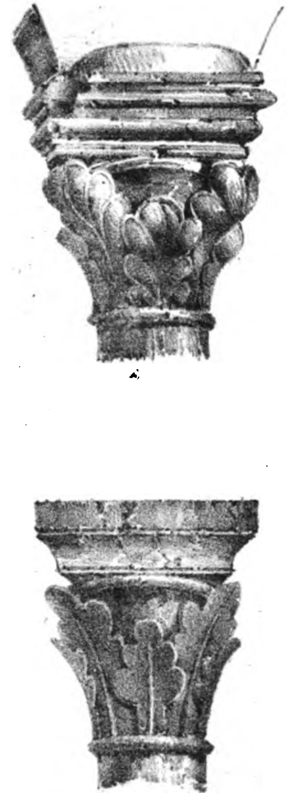

3.

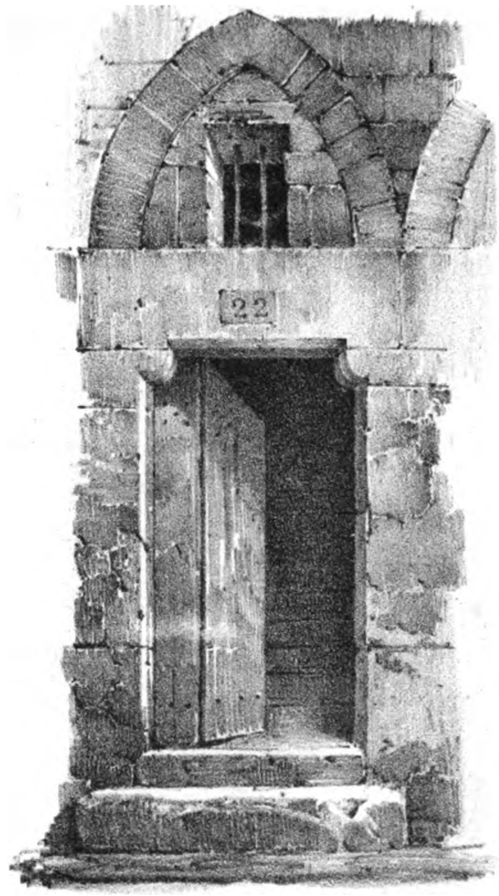

Fragments des vieilles maisons de Montpellier. Pl:1.

Lith. de E. Mocquin et C.e à Montpellier

Digitized by Google

4. 5. 6.

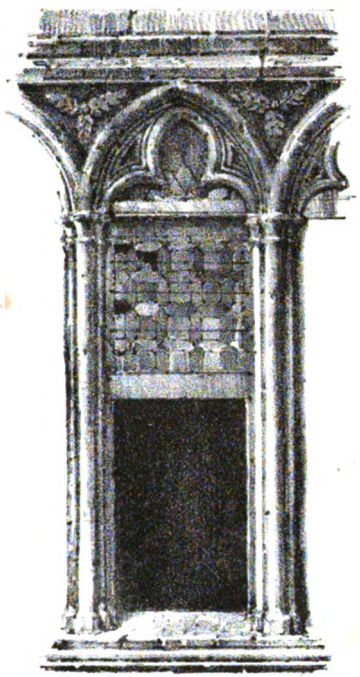

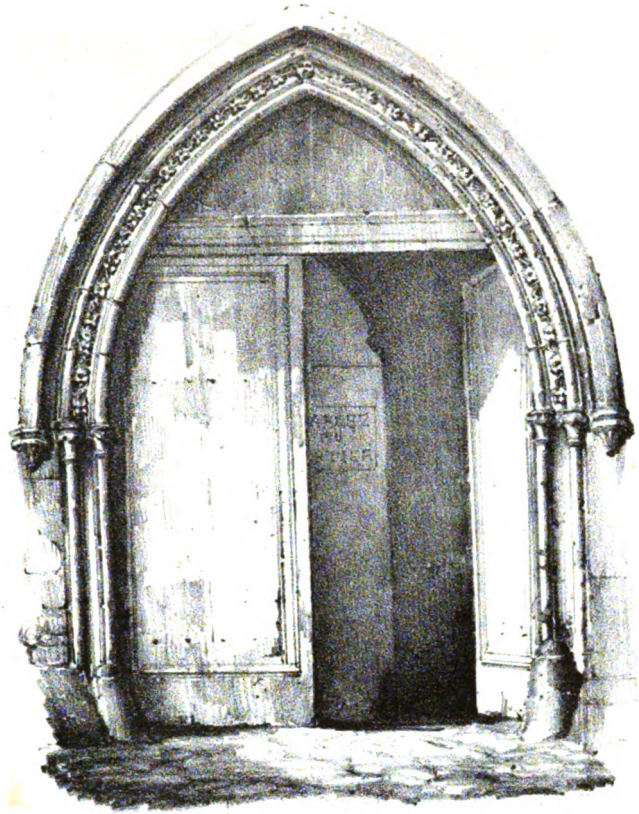

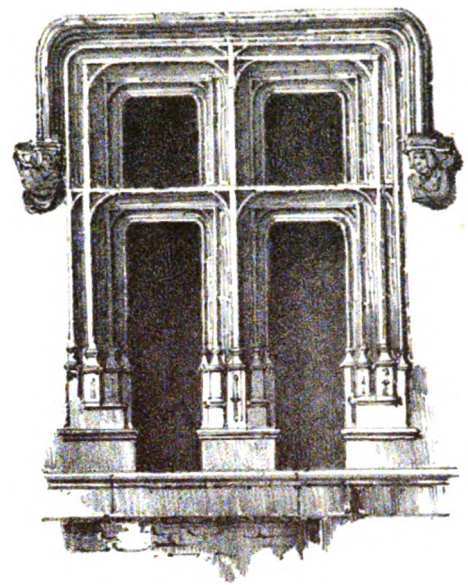

Fragments des vieilles maisons de Montpellier Pl. 2.

Laurens del

Lith de E. Mosquin & Cie Montpellier

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

N° 3.

MONTPELLIER, DE L'IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL AÎNÉ.

—

Mai 1836.

Digitized by Google

MONTPELLIER, CHEZ SEVALLE, LIBRAIRE, RUE DU GOUVERNEMENT, N° 3.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant la Société archéologique de Montpellier.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.
Bégé, ancien préfet de l'Hérault.
Granier, maire de Montpellier.
Dessale-Possel, négociant.
Thibault, évêque de Montpellier.
Fabre, directeur du Musée.

MM.
Floret, préfet de l'Hérault.
Renouvier père, ancien député.
Lordat, prof. à la Faculté de médecine.
De Belleval, propriétaire.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.
Desmazes, archiviste de la Mairie, *Conservateur.*
De St-Paul, substitut de M. le Procureur-Général du roi.
Alicot, juge d'instruction.
Abric, architecte du département.
Thomas, archiviste de la Préfecture.
De Christol, docteur ès-sciences.
Renouvier fils, avocat.
Cros, avocat, secrétaire de la Mairie, *Trésorier.*
Castilhon, propriétaire.
Blanc, bibliothécaire du Musée-Fabre.
Dunal, doyen de la Faculté des sciences.
Viguier, médecin.
Kühnholtz, bibliothécaire à la Faculté de médecine, *Président.*

MM.
Bascou, avocat.
Aurès, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Marcel de Serres, professeur à la Faculté des sciences.
Grimes, marbrier.
Castelnaud, conseiller à la Cour royale.
Laurens, agent comptable à la Faculté de médecine.
Daudé de Lavalette, avocat.
Grasset aîné, juge au Tribunal de première instance.
Pegat, substitut de M. le Procureur du roi, *Secrétaire.*
Chrestien neveu, médecin.
Jeanjean, médecin.
Jamme, avocat.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.
Reboul, membre correspondant de l'Institut, à Pézénas.
Mazel, juge de paix, à Pézénas.
Delmas, membre corresp. de la Société des antiq. de France, à Marsillargues.
Boilly, peintre, à Paris.
Tournal fils, secrétaire de la commission archéologique de Narbonne.
Dumas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Sommières.
Aliez, médecin, à St.-Thibéry.
Chauvet, propriétaire, à Vendémian.
Vernière, juge de paix, à Aniane.

MM.
Le comte de Liancourt, secrétaire de la Société de civilisation, à Paris.
Boudard, professeur de philosophie, à Beziers.
Gasquet, anc. comre de marine, à Cette.
Rey, membre de plus. sociétés savantes, à Paris.
Ignon, imprimeur, à Mende.
Lignon, médecin, à Saint-Pons.
Moquin-Tandon, profesr à la Faculté des sciences de Toulouse.
Thomassy, avocat, anc. élève de l'Ecole des chartes, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

Tous ceux qui cultivent la science ont remarqué cette impulsion vers les études historiques, donnée aux esprits depuis les dernières années. Dans la plupart de nos villes, de jeunes hommes, attirés spontanément par les mêmes goûts, se sont assemblés pour apprendre les anciennes lois du pays, s'enquérir des mœurs et des habitudes de leurs pères, et veiller sur ce qui reste des antiques monumens. Ces réunions se sont même à tel point multipliées, qu'au milieu des graves préoccupations des intérêts politiques, le gouvernement a cru devoir solennellement reconnaître, pour la protéger [1], cette nouvelle direction donnée à l'activité intellectuelle.

Parmi les cités du midi, il en était une surtout pour qui ces recherches devaient avoir de l'attrait. Proclamé ville savante peu après sa fondation, reconnu jusques à nos jours comme un sanctuaire d'études, et fidèle pendant neuf siècles au culte qu'il avait voué au savoir, Montpellier ne pouvait rester en arrière sans briser avec son passé, sans méconnaître toutes ses traditions. Aussi, des premiers, se laissa-t-il entraîner au mouvement général. Déjà en 1833, le chartrier de la mairie, qui renferme, presque entière, la collection des titres qui ont fondé la prospérité de nos aïeux et qui peuvent aujourd'hui jeter tant de jour sur l'histoire de nos départemens méridionaux, avait commencé à être exploré. L'intérêt s'était accru en raison des richesses qui y étaient enfouies; et bientôt les salles des archives, auparavant si solitaires et si poudreuses, étaient devenues un lieu de rendez-vous animé, où chacun, suivant la spécialité de ses connaissances ou la curiosité du moment, fouillait à pleines mains dans les bulles, les lettres-patentes, les manuscrits. On doit en convenir toutefois; ces travaux manquaient d'unité, et il était à craindre que ces recherches isolées n'aboutissent à aucun résultat qui eût une importance réelle. Avant tout, il fallait établir un centre d'action commun, créer une méthode d'investigation, et se proposer un but vers lequel tendraient les efforts de tous: il fallait pouvoir échapper au découragement qui rend inféconds les germes les plus heureux. En un mot, on sentit le besoin de s'associer pour s'éclairer à la fois et s'encourager dans une œuvre qui pût être utile à la science.

Ce désir ne fut pas long-temps sans être exaucé. Nos magistrats municipaux comprirent tout ce que le pays était en droit d'attendre de l'examen fait par des hommes consciencieux des annales de la famille, et, par arrêté du 23 septembre 1833, la SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER fut instituée. Grâce au zèle constamment soutenu des membres qui la composent, à la protection de l'autorité, et aux témoignages d'intérêt qu'elle a de toute part reçus, cette Société a déjà pris définitivement sa place parmi les associations savantes du midi, et elle peut aujourd'hui commencer à rendre au public éclairé compte de ses travaux.

[1] *Voy.* circulaire du ministre de l'instruction publique, du 30 juillet 1834.

Publication de Documens historiques.

Après avoir consacré les premières séances aux détails de sa composition et de son régime intérieur, la Société entra

Digitized by Google

immédiatement en exercice. Pour atteindre le but que s'étaient proposé ses fondateurs, elle prit possession réelle des documens qui lui étaient confiés ; et le résultat de l'examen auquel elle se livra, la convainquit que les archives de la commune de Montpellier, par le grand nombre de titres précieux qu'elles renferment, l'emportaient, sans aucun doute, sur tous les cartulaires connus de province. Aussi, et sans renoncer aux discussions historiques ni aux autres travaux des Sociétés d'archéologie, elle reconnut que sa position spéciale lui permettait de rendre aux érudits le service le plus apprécié de nos jours, et qu'elle devait surtout donner ses soins à la publication de faits inédits, attestés par des monumens authentiques. Par ce moyen, elle réalisait, d'ailleurs, ce vœu formé par nos annalistes, dès le 13e siècle, d'intéresser leurs neveux par le récit des événemens qui se sont passés dans nos murs, depuis l'extinction de la race mâle des Guillem, nos premiers seigneurs.

Une telle entreprise exigeait la plus intime connaissance de nos chroniques, et c'est pourquoi une commission fut nommée, chargée de *dresser un état raisonné des monumens confiés à la Société, et de rechercher les moyens de les rendre profitables à la science.* Cette commission, dont faisait partie le laborieux archiviste de la mairie, M. Desmazes, constata que les archives avaient été depuis long-temps classées en trois catégories : *les grandes Archives*, c'est-à-dire le chartrier, *les Archives du greffe de la maison consulaire, et l'Armoire dorée.*

Le chartrier [1] se compose de 135 caisses ou cassettes, et de 36 tiroirs [2] soigneusement marqués et numérotés, où gisent les bulles des souverains pontifes, les chartes, ordonnances et lettres de nos rois, ainsi que les vidimus, traités et mandemens de la communauté. Parmi ces actes, dont le nombre total ne s'élève pas à moins de 3,000, et qui pour la plupart présentent des sceaux très-remarquables, encore inédits, se trouve notamment la grande charte de nos coutumes reconnues par Pierre II, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, en l'année 1204, avec la ratification de la reine Marie, son épouse. Ces deux titres, écrits en latin, en caractères minuscules gothiques, sur des rouleaux de parchemin, sont liés ensemble et munis d'un sceau de plomb [1].

Les archives du greffe de la maison consulaire [2] peuvent se diviser en deux parties distinctes, dont la seconde, réunie aux pièces qui se trouvent dans l'armoire

---

[1] En l'année 1662, sous le consulat de Charles de Combes, de Montagut, Jacques Tournesy, Jean Merle, Pierre Gibert, Pierre Bressieux et Georges-Etienne Chamberlin, Me Etienne Marye, étant notaire et greffier de la ville, le docteur Pierre Louvet de Beauvais inventoria les grandes archives, et analysa, en un volume in-fo, les pièces contenues dans les cassettes et les tiroirs, alors renfermés dans dix armoires. Selon le goût du temps, Louvet célébra l'utilité de ce travail par six vers latins qu'il a insérés en tête de son inventaire.

[2] Le premier tiroir de la deuxième série manque.

[1] Ce sceau, dont les légendes sont à peu près effacées, présente d'un côté un chevalier armé de toutes pièces, monté sur son cheval de bataille, et de l'autre, un roi assis, tenant de ses deux mains étendues une épée nue et une main de justice : c'est la double image de Pierre d'Aragon, comme chef militaire et comme juge suprême. (Voy. *Hist. génér. du Languedoc*, t. V, planche 2, où se trouve un sceau de Jacques Ier de 1226, qui diffère seulement du nôtre, en ce que l'épée est reposée sur les genoux du roi, et que la main gauche est appuyée sur le trône.) Joffre s'est grièvement trompé, quand il a prétendu que le sceau, attaché à l'acte de reconnaissance de nos coutumes, offrait, sur l'une de ses faces, les armoiries de la ville. Les armes que se donnèrent les consuls, probablement vers cette époque, furent la Vierge assise ; plus tard, et en mémoire des Guillem, ils y ajoutèrent le besan ou tourteau que ces seigneurs, lors des premières croisades, avaient, dit-on, porté sur leurs écus. (Voy. *Hist. génér. du Languedoc*, tom. II, pag. 514 ; *Hist. de Montpellier*, partie civile, pag. 388. Il ne faut admettre qu'avec le plus grand discernement tout ce que l'auteur de l'*Idée de la ville de Montpellier*, 2e partie, pag. 141, raconte à l'occasion des anciennes armoiries des seigneurs et de la ville.)

[2] Les pièces qui composent les archives du greffe, et qui remplissaient autrefois neuf grandes armoires, ont été inventoriées par François Joffre, en 1662, 2 vol. in-fo. Les plus précieuses sous le rapport historique sont, en ce moment, déposées dans la salle attenant au cabinet de l'archiviste, avec les cassettes et les tiroirs dont nous avons déjà parlé ; elles présentent aussi un très-grand nombre de sceaux qui n'ont jamais été dessinés.

Digitized by Google

dorée [1], et à celles qui sont rangées dans quatre salles sous les combles de l'Hôtel-de-ville, composent le matériel immense d'une grande administration continuée durant plusieurs siècles. Ces actes ont principalement trait à la religion et aux sanglantes querelles dont elle fut le sujet ou le prétexte, à l'administration extérieure et intérieure, ce qui comprend les guerres, les moyens habituels de défense, la police, les officiers électifs et leur juridiction, à l'université, aux propriétés, leudes, droits d'usage et revenus, aux hôpitaux et à la santé publique, aux comptes et dépenses, et jusqu'aux *désordres*, *malversations* et *révoltes* contre les rois.

Dans la première partie se trouvent des manuscrits de la plus haute importance. — Le *Mémorial des nobles* [2], dans lequel sont inscrits en latin les priviléges des Guillem, accordés par les papes, leurs traités avec les évêques de Maguelone et les princes voisins, leurs mariages et testamens, les hommages qu'ils recevaient et ceux qu'ils prêtaient eux-mêmes, leurs achats, leurs coutumes, etc. — Le *Livre Noir* [3], qui renferme les franchises de Montpellier et un grand nombre d'autres actes intéressant la ville. — Le *Grand Thalamus* [4], contenant en latin et en français les priviléges de la cité, les concessions apostoliques et royales faites aux habitans, le pouvoir du bayle, la haute administration, etc. etc. — Le *Petit Thalamus* [5], où sont les coutumes, les établissemens, c'est-à-dire les ordonnances des rois d'Aragon et des consuls, les sermens des officiers municipaux et des chefs des corporations, la chronique romane et française rapportant les principaux événemens pendant les années 1088-1446 et 1495-1594. — Un volume de procès-verbaux d'élections des consuls, bayles, consuls de mer, ouvriers de la commune clôture, syndics, etc., depuis l'année 1382 jusqu'à 1414. — Un manuscrit en latin (1387), indiquant les cérémonies qui avaient lieu lors de ces élections, et lors des fêtes religieuses et *vejolades* en l'honneur de la Vierge. — Les arrêtés du conseil des vingt-quatre depuis 1461. — Un recueil de pièces pouvant servir à l'histoire de l'édit de Nantes, avec les brevets et articles secrets des deux partis [1].

Tous ces titres furent soigneusement explorés, leur valeur scientifique devint l'objet d'un sérieux examen, et la Société, déterminée principalement par la variété des matières contenues dans le Petit Thalamus, arrêta de commencer par l'impression de ce manuscrit son recueil de documens historiques. Une seconde commission fut aussitôt nommée pour rédiger un prospectus ; et ce travail, dans lequel M. DE CHRISTOL analysa les différentes parties de l'ouvrage et les apprécia dans leur ensemble au point de vue des anciennes institutions de la cité et de l'histoire de sa vie intérieure, ne tarda pas, malgré son étendue, à être soumis au vote approbatif de la compagnie. La faveur avec laquelle les hommes de savoir ont accueilli ce prospectus, a prouvé à la Société qu'elle ne s'était point trompée sur le mérite du manuscrit, et a été un puissant encouragement pour en activer, autant qu'il lui était possible, la publication.

Déjà la première partie a paru, contenant les coutumes en langue latine et romane ; et l'intérêt qui devait s'attacher à ce document d'antique législation, s'est augmenté de tout celui qu'a fait naître une introduction fort remarquable, que

---

[1] L'armoire dorée est une ancienne armoire de neuf pieds de longueur sur sept de hauteur, peinte rouge et or, et placée dans le cabinet de l'archiviste ; les actes qu'elle contient ont été inventoriés par Darles en 1693, 6 vol. in-fo.

[2] *Liber instrumentorum memorabilium*. Fort volume in-fo, sur parchemin, de 191 feuillets (1090 à 1186).

[3] Le Livre Noir est ainsi appelé, parce qu'il était relié en basane noire ; il forme un volume grand in-fo, sur parchemin, de 54 feuillets (1024-1237).

[4] Deux volumes grand in-fo sur parchemin, de 387 et 200 feuillets (1204-1789).

[5] Un très-fort volume, petit in-4o, sur parchemin, de 565 feuillets (1088-1604).

[1] La commune de Montpellier possède beaucoup d'autres manuscrits du plus grand intérêt. Il serait fort à désirer que la Société, pour attirer sur nos archives l'attention des savans, et multiplier ainsi ses moyens d'action par une coopération puissante, se décidât à publier un résumé analytique de nos chartes et de nos manuscrits.

Digitized by Google

M. DE S^t-PAUL a placée en tête du texte. Dans cette préface, M. DE S^t-PAUL, après avoir discuté sommairement l'étymologie et l'orthographe du mot *Thalamus*, remonte à l'origine de nos coutumes, fixe à l'année 1204 l'époque où elles furent *écrites*, et raconte à ce sujet la révolution qui suivit la mort du dernier des Guillem, et qui permit à la commune de traiter de ses droits avec le roi d'Aragon, son nouveau seigneur.

La seconde partie, composée des établissemens (*los establimens*), est déjà préparée ; bientôt elle sera livrée à l'empressement des amis de la science.

Publication de Mémoires.

Dans les premiers jours de son existence, la Société déclara qu'elle ne se bornerait pas à étudier les chartes et les manuscrits ; elle ouvrit un champ plus vaste à ses recherches, et d'avance elle promit une série de livraisons contenant les mémoires qui lui seraient présentés sur des points d'histoire ou d'archéologie. Quelques membres se sont adonnés à ce genre de travaux, et la plus grande partie des séances mensuelles a été consacrée à des lectures pleines d'intérêt.

Dans un premier mémoire, M. THOMAS a résumé ce que les historiens nous ont appris sur Substantion, et rapporté toutes les inscriptions qui y avaient été trouvées à différentes époques.

M. DE S^t-PAUL s'est occupé aussi de Substantion : au moyen d'un marbre du musée de Nismes et des débris d'une muraille naguère encore debout, il a déterminé l'origine arécomique de cette ville, et a indiqué les changemens qu'elle avait dû subir sous l'empire des Romains, des Wisigoths et des Francs [1].

M. KÜHNHOLTZ a présenté une notice sur les Druides, dans laquelle il a particulièrement traité la question de leur mariage, et réfuté l'opinion de ceux qui ont cru voir dans les Druidesses les femmes des Druides.

M. RENOUVIER a communiqué une dissertation dans laquelle il a divisé en cinq classes, par la comparaison de leurs formes architecturales, les vieilles maisons de Montpellier [1].

M. THOMASSY, membre correspondant, a lu un mémoire sur les ruines de Saint-Guilhem-le-Désert, et a narré les traditions qui se sont conservées dans le pays, et qui peuvent, en présentant une image vraie et pittoresque des mœurs et des idées dans le moyen âge, jeter quelque lumière sur l'histoire de cette antique abbaye.

M. THOMAS a écrit sur l'ancienne *Mesua*, et a cherché à établir que la ville ainsi appelée par Pomponius Mela n'est point celle qui porte aujourd'hui le nom de *Mèze*, mais que la *Mesua* de l'auteur romain n'est autre que *Maguelone* [2]. La première partie de ce mémoire a donné lieu à une série de remarques critiques, que M. REBOUL, membre correspondant, a formulées dans une lettre, et auxquelles M. THOMAS a répondu par un mémoire séparé.

M. DE S^t-PAUL a soumis à la Société quelques détails sur les sauvegardes, droits et priviléges des recteurs, maîtres, lecteurs, écoliers et bedeaux de l'ancienne université de Montpellier, depuis le roi Charles IV, en 1326.

M. RENOUVIER a lu une dissertation sur les églises remarquables du département de l'Hérault [3].

Enfin, M. THOMAS a communiqué le résultat de ses recherches sur l'ancienne division territoriale des Volces, Tectosages et Arécomiques [4].

Plusieurs membres travaillent avec suite à quelques autres mémoires sur des événemens qui se rapportent à des époques encore peu connues de notre histoire locale.

Exploration des monumens anciens.

Le zèle avec lequel la Société se livrait aux discussions historiques, ne pouvait

[1] Ce mémoire a été inséré dans le premier numéro des publications de la Société.

[1] [2] Ce mémoire a été inséré dans le premier numéro des publications de la Société.

[3] [4] Ce mémoire fait partie de la présente livraison.

Digitized by Google

cependant lui faire oublier l'étude pratique des anciens monumens. Aux termes même de l'arrêté de son institution, elle devait s'occuper *de la découverte et de la conservation de tous les objets d'art ou d'histoire que l'antiquité ou le moyen âge ont laissés dans le pays ;* et sous ce rapport encore, elle croit avoir accompli son mandat.

M. Moquin-Tandon, membre correspondant, vérifia un grand nombre d'inscriptions qui se trouvaient à Montpellier, Lunel-Viel, Castelnau, Montbazin, Marsillargues et Murviel ; s'assura de l'existence d'une foule d'objets antiques disséminés dans le département, tels que pierres milliaires, tombeaux, aigles romaines, bas-reliefs, croix, fragmens de mosaïques et de statues, et dressa un état détaillé de tous ces monumens, sur lesquels la Société résolut d'exercer une active surveillance.

Bientôt après, quelques membres se rendirent sur les lieux où fut autrefois Substantion, firent dresser des plans, et recherchèrent s'il y avait possibilité d'y pratiquer des fouilles avantageuses. L'autorité municipale leur permit de disposer de 200 journées de travailleurs; et les résultats qui ont été obtenus, en complétant ceux auxquels avaient donné lieu des fouilles partielles précédemment faites, sont venus fixer définitivement l'opinion sur cette localité.

Plus tard, une autre commission se transporta à Murviel, et son rapport donna à penser qu'il y avait lieu de fonder les plus grandes espérances sur les fouilles qui y seront plus tard pratiquées.

Dans le courant de l'année 1835, et sur les vives instances de la Société, le conseil municipal de Montpellier renonça à un projet qui devait entraîner la démolition de la maison *n°* 3, *rue du Bayle*, et se décida à respecter cet édifice, qui est tout à la fois un monument de notre histoire locale et un des plus précieux objets d'art de l'époque vulgairement appelée de la renaissance.

La Société intervint aussi avec succès auprès de l'autorité départementale, et protégea les ruines de l'ancien sémaphore romain de Valros.

Elle explora la maison *Sicard* qu'elle ne put sauver d'une destruction totale ; s'occupa d'un Tumulus non encore violé que lui dénonça M. Castilhon ; entendit la lecture d'un rapport de M. Renouvier sur un cippe romain trouvé à Castelnau, d'une lettre de M. Lignon, membre correspondant, qui lui signalait une croix et un bas-relief antiques à saint Vincent et à Minerve, et d'une notice de M. Monestier de l'Aveiron sur des ossemens et sur des monnaies découverts aux environs de Sévérac-le-Château ; elle donna acte à M. de Christol de la reconnaissance qu'il annonça avoir faite de trois Dolmens près de Montarnaud, aux lieux dits de la Coste et de Vailhauqués.

Enfin, la Société adressa à tous les amis de la science dans le département, une circulaire par laquelle elle réclamait, pour l'œuvre qu'elle avait entreprise, le concours de leurs lumières et de leur position, en leur indiquant les objets qui devaient attirer leur attention d'une manière toute spéciale.

Formation d'un musée archéologique.

Mais ce n'était pas tout. Persuadée que beaucoup de débris de l'antiquité et du moyen âge, d'abord découverts, sont ensuite détruits ou abandonnés et perdus pour la science, elle résolut de créer un centre où ces restes précieux pourraient être déposés. La commission qu'elle nomma à cet effet, réunit les antiques appartenant à la ville, tels que lampes en terre, armes, pierres sculptées, et retira de la Faculté des sciences un petit autel votif en marbre, une pierre tumulaire, cinq amphores, un grand nombre de poteries, deux débris de mosaïque, deux inscriptions, etc. Quelque temps après, elle fit l'acquisition d'un milliaire du temps d'Auguste trouvé à Saint-Julien, d'un bas-relief du 11e siècle provenant de l'abbaye de Font-Froide près Narbonne, d'une amphore ou silo de cinq mètres de circonférence, etc.

Plusieurs personnes honorables ont encouragé par leurs dons le zèle de la Société, et la collection s'est augmentée

Digitized by Google

de plusieurs objets remarquables, notamment d'un groupe de statues engagées dans un pilier ayant fait partie du cloître de Saint-Guilhem, de deux fragmens de statues et de deux sculptures trouvées dans les décombres du mur de ville, d'une pierre meulière en grès, d'une petite idole, de vingt-quatre scarabées amulettes égyptiennes, d'un bracelet gaulois, de cinq clefs bizarrement travaillées, d'un lacrymatoire, etc. etc.

D'un autre côté, le nombre des médailles s'est aussi rapidement accru ; et il résulte d'un rapport fait par M. VIGUIER, chargé par la Société de l'examen des médailles qui lui sont chaque jour présentées, qu'indépendamment des pièces frustes et des modernes, le casier, organisé d'après la méthode de M. Cartier de Blois, ne contient pas aujourd'hui moins de 400 médailles, dont 10 grecques, 270 romaines, consulaires, impériales ou des colonies, et 30 du moyen âge.

Lorsque la commission pourra disposer d'un local convenable, tous ces différens objets seront soigneusement décrits ; ils prendront place dans un musée archéologique et numismatique, et la Société aimera, en témoignage de sa reconnaissance, à inscrire sous chacun d'eux le nom du donateur.

Tels sont, en résumé, les travaux de la Société archéologique de Montpellier. Le compte qu'elle rend aujourd'hui de ses séances pendant ses deux premières années, elle le présente comme une garantie d'exécution des œuvres plus importantes qu'elle a la confiance d'accomplir. L'impulsion est donnée ; jeune encore, mais pleine d'activité, elle s'élance avec espoir dans la carrière qui est ouverte devant elle, et s'associe aux progrès que font les hautes études et les grands travaux scientifiques. Les membres qui la composent recevront la plus douce récompense de leurs efforts, s'ils obtiennent de leurs concitoyens faveur et encouragement : leur désir n'est autre que de faire concourir à un but de civilisation générale, la connaissance des faits qui ont vivement intéressé nos pères, et l'amour éclairé de notre beau pays.

Le Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier,

FERDINAND PEGAT.

Digitized by Google

ANCIENNES ÉGLISES

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

La classification adoptée dans cette statistique de nos monumens chrétiens diffère en plusieurs points des classifications établies ailleurs; elle a été adoptée, non comme meilleure en général, mais comme plus applicable aux localités qu'elle comprend. La nomenclature de M. de Caumont, la seule qui ait été expliquée avec étendue, et qui s'applique si bien aux églises du nord et de l'ouest de la France, ne convenait aux nôtres que d'une manière imparfaite. Dans l'état actuel de l'archéologie comparée, toute division chronologique des monumens doit d'abord être locale : on n'arrivera à établir des divisions plus générales, à préparer les matériaux d'une histoire complète de l'art en France, que par la comparaison des classifications particulières, et par la description exacte et minutieuse dans chaque localité de tous les monumens qui diffèrent selon le climat, les populations et les événemens politiques qui les ont produits.

Il est inutile sans doute de faire remarquer que les dates séculaires données ici, quand il n'y en a pas de plus précises fournies par des documens écrits, n'ont rien d'absolu. Il suffit, pour l'exactitude de la classification, que ces dates gardent entre elles une coïncidence et un

Digitized by Google

rapport constans ; elles ne sont qu'une moyenne résultant de la comparaison des formes architectoniques des divers monumens.

Nous n'avons pas trouvé de traces monumentales de l'établissement des Goths dans notre pays, qu'ils ont pourtant occupé jusqu'au 7e siècle ; il n'y a donc pas lieu pour nous de parler d'une architecture gothique. Les Sarrasins, qui au 8e siècle l'envahirent et y séjournèrent, n'y ont pas laissé non plus le moindre vestige un peu authentique de leur passage. L'influence de ces deux peuples est certainement pour quelque chose dans les monumens construits après eux sur le sol où ils ont séjourné, et nous avons eu occasion de la signaler plusieurs fois. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui nous ne pouvons déterminer une seule pierre taillée qui vienne directement de leurs mains.

Nous avons conservé des monumens considérables élevés sous la seconde race. Les conquêtes, les institutions et les fondations religieuses des premiers Carlovingiens eurent une action immense sur notre pays comme sur le reste de la France et de l'Europe. Quoique pénétrés plus intimement par l'élément romain que les peuples du nord, nous participâmes alors au mouvement général et obéîmes à l'impulsion unitaire donnée par Charlemagne. Ici comme ailleurs, au 9e siècle, les caractères originaux qui devaient concourir à la régénération de l'art commencèrent à se prononcer ; la décadence bien rapide en apparence de l'unité carlovingienne n'empêcha pas la persistance de cette cause puissante de perfectionnement. La nuit du 10e siècle, comme on dit, l'élément de barbarie qui intervint alors dans les arts, fut même nécessaire pour effacer ces tentatives de renaissance dont l'art carlovingien avait été marqué. Nous avons compris sous le nom d'*architecture carlovingienne* les constructions des 9e et 10e siècles, que des signes nombreux distinguent des constructions antérieures et postérieures.

Aux 11e et 12e siècles, en même temps que du mélange des idiomes barbares et du latin se forment nos langues nationales, l'architecture chrétienne, au milieu des réminiscences romaines et des innovations barbares, grandit, prend des formes plus arrêtées, et acquiert enfin, dans un nombre infini de monumens, une valeur d'ensemble et une richesse de détails qui ne purent jamais être surpassées. C'est aux

Digitized by Google

monumens de cette époque que nous appliquerons plus particulièrement le nom d'*architecture romane.*

Les nombreuses imitations grecques qui se rencontrent dans cette architecture, lui ont souvent fait donner le nom de *bysantine :* cette dénomination n'est pas assez générale. L'influence des arts du Bas-Empire est évidente sur un grand nombre de nos monumens carlovingiens ou romans ; mais nous ne pouvons assigner un seul de ceux que nous avons à décrire, pas plus à des artistes grecs qu'à des artistes visigoths ou sarrasins. Il ne faut jamais perdre de vue les influences étrangères, mais elles sont limitées. Les monumens élevés dans un pays sont toujours l'œuvre des hommes qui le peuplent, quels que soient d'ailleurs les sentimens auxquels ils obéissent en les élevant, les emprunts dont ils s'enrichissent, et même les mains auxquelles ils ont recours.

L'époque culminante de notre architecture fut le 12ᵉ siècle, et pourtant alors le dernier mot de l'architecture chrétienne n'était pas dit. Un développement bien plus complet lui était réservé ; mais ce n'est pas sur notre sol qu'il devait avoir lieu.

Aux 13ᵉ, 14ᵉ et 15ᵉ siècles, pendant que le nord de la France voyait se développer de tous côtés les merveilles de l'*architecture ogivale*, le midi en général ne s'accommodait pas de cette forme nouvelle : il l'avait adoptée parce qu'il ne pouvait faire autrement, mais il l'exécuta sans amour et par imitation. Ce n'est pas dans le midi qu'il faut venir étudier l'art ogival : il est difficile d'y apprécier siècle par siècle, et moins encore par période plus courte, ces nuances de style si délicates et pourtant si précises qui se laissent si bien distinguer ailleurs. A quelques exceptions près, ce n'est qu'au 14ᵉ siècle et aux approches de la renaissance, que le style de nos monumens ogivaux peut être confondu avec celui des monumens du nord, et apprécié d'après les mêmes règles.

Digitized by Google

MONTPELLIER.

Eglise Saint-Pierre. Entre tous les monumens chrétiens qui s'étaient multipliés à Montpellier du 11e au 15e siècle, il ne reste debout que l'église bâtie par ordre d'Urbain V, de 1362 à 1367. Elle a subi en 1561 et 1567 de si rudes attaques de la part des huguenots, et en 1634 des réparations de si mauvais goût, qu'elle en est restée toute défigurée. La façade mal orientée ne présente de remarquable qu'un porche formé par deux énormes obélisques ronds, soutenant une voûte ogivale, qu'il faut bien, malgré leur bizarrerie, attribuer au 14e siècle, et un clocher qui porte aussi les caractères de l'architecture de cette époque: il est carré, percé de lancettes géminées sans élégance, et orné de petites corniches formées par des trilobes dont les retombées sont sculptées en têtes saillantes ; son couronnement se compose non d'une flèche, mais de six pinacles quadrangulaires garnis de crochets ; deux tours plus petites, ornées de quelques gargouilles et de têtes sculptées, occupent l'extrémité des deux ailes. On remarque encore dans les parties de l'église qui avoisinent la grande tour quelques arcs en plein cintre ; ils étaient très-apparens dans le mur d'enceinte qui vient d'être dégradé par une réparation faite à la façade de l'Ecole de médecine dont il faisait partie. Ces constructions appartenaient à l'ancien monastère de Saint-Germain, et devaient être antérieures à l'église actuelle.

L'intérieur a été plus complétement altéré par les réparations du 17e siècle. On n'y voit de l'ancien édifice que des piliers à moulures prismatiques, et des têtes sculptées à la retombée des voussures ogivales de quelques chapelles. Cette église, dans son ensemble, ne peut servir en aucune manière à caractériser l'art ogival du 14e siècle, même dans le midi. S'il fallait apprécier le mérite des artistes qui l'élevèrent, nous devrions nous montrer plus sévères qu'Urbain V, qui avait ordonné la construction d'une cathédrale, et trouva, quand il vint la visiter, qu'on n'avait fait qu'une humble chapelle.

Digitized by Google

CELLE NEUVE.

Eglise de Sainte-Croix. Sa construction primitive remonte à Benoît d'Aniane : il en est fait mention dans une charte de Charlemagne de l'an 799 ; mais elle a subi depuis des reconstructions considérables. Son plan est un parallélogramme terminé circulairement à l'orient. Au midi, on aperçoit encore les restes d'une porte, dont l'arc en plein cintre posait sur un large linteau monolithe ; au nord, une porte plus grande, dont l'archivolte fait retour sur les impostes. L'apside a une fenêtre, dont l'archivolte arrondie retombe sur deux colonnettes engagées ; leur chapiteau en feuilles d'acanthe a un tailloir orné de guillochis. Des contre-forts peu saillans soutiennent les murs de la nef, au bas desquels règne un soubassement de quatre à cinq pieds de hauteur, terminé par une cimaise d'un bon travail ; ce soubassement continue autour de l'apside qui n'a pas de contre-forts. Les murs ont une épaisseur considérable ; ils sont d'un appareil moyen plus grand dans le bas, et assemblés avec beaucoup de régularité et très-peu de ciment.

A une époque postérieure, on a exhaussé l'édifice pour en faire un lieu fortifié. Les murs ont été prolongés en appareil plus petit et plus irrégulier, les contre-forts élevés pour servir d'appui à des mâchecoulis et à des meurtrières dont la construction grossière peut appartenir au 16e siècle.

A l'intérieur, les réparations dont cet édifice a été affligé, les couches épaisses de plâtre et de badigeon qui le recouvrent, n'empêchent pas encore de remarquer des arcades garnies d'impostes, quatre énormes demi-colonnes appliquées en encorbellement contre les murs de la nef, soutenant des arcs doubleaux et une voûte en plein cintre ; leurs chapiteaux sont très-prononcés, munis d'un fort tailloir carré, et sculptés en larges feuilles plates et galbées, d'un travail barbare.

S'il reste à Celle Neuve quelque chose des constructions carlovingiennes, c'est seulement dans les parties inférieures. Le soubassement extérieur avec sa cimaise a un caractère tout-à-fait antique ; mais les colonnes et les voûtes nous paraissent avoir été refaites à l'époque romane. La fenêtre de l'apside ne peut pas être antérieure au 12e siècle.

Digitized by Google

Il est probable que cet édifice, ruiné vers le 10e siècle, aura été relevé au 11e ou 12e, et consacré alors à la sainte croix.

Il n'y a pas encore un an qu'un propriétaire, gêné par le voisinage de l'église, a été autorisé à couper extérieurement une partie du chevet ; on permet aussi souvent au curé de creuser des chapelles dans l'épaisseur des murs. Il est facile de prévoir qu'ainsi attaqué à l'intérieur et à l'extérieur, ce petit édifice, s'il reste debout, grâce à l'énorme proportion de ses murailles, cessera de compter au nombre des monumens chrétiens que notre pays conserve.

MAGUELONE.

Ancienne église Saint-Pierre. Construite à plusieurs reprises entre les années 1048 et 1178. Son plan est une croix latine. Sa façade ouest, terminée en fronton, présente une fenêtre romane à colonnettes, dont l'archivolte est formée de pierres noires et blanches, et une porte ogivale en marbre ornée de sculptures curieuses ; ses pieds-droits, munis de deux impostes sculptés en tête humaine, portent un large linteau orné d'une belle arabesque et d'une inscription avec la date de 1178, et sont flanqués de deux bas-reliefs représentant saint Pierre et saint Paul, d'un travail plus barbare et probablement plus ancien que les autres parties de la porte. La sculpture du tympan représente le Christ sur un trône entouré des quatre symboles évangéliques ; l'archivolte de cette porte est aussi formée de claveaux alternativement noirs et gris. Cette façade est en partie masquée par la tour carrée de la cuisine, commencée au 12e siècle, mais terminée beaucoup plus tard, comme l'attestent les fenêtres carrées et trilobées qui éclairent sa partie supérieure. Les murs du côté méridional de la nef et ceux de l'apside ont été, postérieurement à leur construction, couverts par un revêtement de murailles épaisses, couronnées de mâchecoulis en plein cintre aujourd'hui détruits, percées de quelques petites fenêtres carrées, de meurtrières, et flanquées de deux tours abattues. Du côté septentrional, la tour du Saint-Sépulcre s'élève encore au-dessus du transept ; un escalier à larges bandeaux et à impostes, d'un aspect tout romain, s'appuie contre le mur de la nef et conduit, par deux rampes super-

Digitized by Google

posées, sur un toit obtus couvert en larges dalles. Du même côté sont de nombreux arrachemens, des fragmens d'arcs, de voûtes et de colonnettes, restes des constructions ogivales qui formaient le chapitre et le cloître, et qui avaient été élevées pendant les 13e et 14e siècles.

A l'intérieur, formant une seule nef avec deux chapelles dans les transepts, et une troisième pratiquée dans l'épaisseur du mur méridional et sous l'une des deux tours ruinées, de hautes colonnes engagées, à chapiteau plus ou moins fini, varié, mais toujours imité du type corinthien, soutiennent les arcs doubleaux et les voûtes, d'une forme ogivale peu prononcée, les arcades du chœur et des transepts aussi légèrement ogivées. Le chœur est orné de trois fenêtres à colonnettes romanes, et d'une arcature retombant sur des colonnettes dont le chapiteau est, comme celui des fenêtres, trop fruste pour être caractérisé. Dans le mur à droite de la nef, deux fenêtres romanes, dont les colonnettes ont un chapiteau bysantin, ne servent plus à éclairer l'église depuis le revêtement extérieur. Les grandes ouvertures ogivales sans ornement, dont une l'éclaire aujourd'hui si largement, ont été pratiquées plus tard.

Nous ferons remarquer encore dans cet intérieur deux portes en plein cintre et à large linteau monolithe, l'une au nord, qui sert aujourd'hui d'entrée, l'autre dans le transept méridional; et une large tribune, destinée autrefois aux chanoines, qui occupe la plus grande partie de la nef. M. Mérimée (1) a trouvé cette disposition reproduite dans beaucoup d'églises d'Espagne ; un grand nombre d'églises dans le département ont des tribunes semblables.

De tous les objets qui formaient autrefois la décoration accessoire de cet intérieur, il reste encore quatre autels quadrangulaires couverts de leur table en marbre; un sarcophage en marbre à rinceaux, d'un travail antique mais manifestant à un haut degré la décadence, et qui peut être du 5e ou 6e siècle ; deux tombeaux ogivaux, dont les sculptures sont dans un état de dégradation complète: l'un érigé en 1374 au cardinal de Canillac, dans le transept septentrional; l'autre élevé

(1) *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* 1835. *in* 8°.

Digitized by Google

dans le transept opposé, au commencement du 15e siècle ; quelques inscriptions antérieures au 12e ; enfin, plusieurs pierres tumulaires sculptées en creux et en relief, et désignant par leurs inscriptions plusieurs évêques de Maguelone aux 14e, 15e et 16e siècles.

Ce monument, propriété particulière depuis la révolution, est en butte à une dévastation de tous les jours, qui ne laissera bientôt debout que quatre murs entièrement dépouillés de tout ornement sculpté ou écrit (1).

VILLENEUVE-LEZ-MAGUELONE.

Eglise de Saint-Baudile. Il est fait mention de Villeneuve dès l'an 819. Son église fut probablement construite après la destruction de Maguelone en 737, et long-temps avant sa restauration en 1038. Son plan est une croix latine, terminée à l'orient par une apside demi-circulaire ; la façade ouest se termine en pignon ; la porte au midi a été agrandie postérieurement, aux dépens d'une des archivoltes cintrées qui la composaient. Au-dessus du transept méridional s'élève une tour carrée, à toit obtus quadrangulaire, relevée plus tard, mais probablement sur le modèle de l'ancienne. L'apside, éclairée primitivement par une seule petite fenêtre cintrée sans colonnettes, est décorée à sa partie supérieure d'une petite arcature à modillons simples, d'un tore et d'une corniche en dents de scie ; les contre-forts sont peu saillans ; les murs sont en appareil plus petit, moins régulier qu'à Maguelone, et séparé par des couches de ciment plus épaisses.

A l'intérieur, les voûtes en plein cintre sont soutenues par des arcs doubleaux qui retombent sur des piliers dont l'imposte continue tout le long de la nef. MM. Mérimée et Taylor, à qui nous signalâmes cette église comme carlovingienne et qui l'ont visitée avec nous, ont vu depuis cette opinion confirmée par les rapprochemens qu'ils en ont pu faire avec quelques autres monumens, dont la date était mieux connue ; ils ont retrouvé dans les églises de Coustouges et de Serra-Bona, en Roussillon, les principales dispositions de celle de Villeneuve.

---

(1) Voy., pour plus de développemens, les *Monumens de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc*. Montpellier 1836, in-4°, 2e et 3e livraisons.

Digitized by Google

LATES.

Eglise dépendant autrefois du château de Lates, construite au 12e siècle. Ruinée et réparée à plusieurs reprises, elle présente des constructions diverses. On peut rapporter à la construction primitive les deux apsides inégales, encore debout, qui indiquent que l'église avait à l'est les trois apsides ordinaires, deux transepts ou peut-être deux collatéraux. Ces apsides, en appareil moyen, presque sans ciment, portent cinq plastres à leurs angles, trois fenêtres en plein cintre sans colonnes, et au faîte un rang de corbeaux sculptés avec beaucoup de soin, supportant la corniche supérieure. On peut rapporter aussi au 12e siècle les têtes incrustées dans la façade ; l'arcade ogivale, apparente au midi, et les retombées sculptées en tête, seuls restes de l'ancienne nef, appartiennent sans doute à une réparation du 13e siècle ; le reste de la nef et la façade en mauvais blocage sont d'une construction tout-à-fait postérieure.

A l'intérieur, on distingue bien aussi les arcades en plein cintre du chœur et de l'apside méridionale formant aujourd'hui la sacristie, ornées à leur sommet d'une sculpture barbare, et les arrachemens des voûtes ogivales détruites.

Cette église est surtout remarquable par les têtes sculptées qui la décorent à l'extérieur ; elles sont d'un travail rapide, mais bon, et d'une expression bien sentie. Transposées aujourd'hui, détachées de l'ensemble dont elles faisaient partie, et privées dès-lors du sens que la disposition architecturale devait leur donner, ces têtes d'hommes barbus et couronnés, d'animaux réels ou fantastiques, nous paraissent sans signification. Il ne serait pas étonnant pourtant que parmi elles se trouvassent les effigies des Guillem. Ainsi nous auraient été transmises, sur la façade de leur chapelle, des images authentiques des seigneurs de Montpellier au 12e siècle.

CASTRIES.

Nous croyons pouvoir attribuer cette église au 11e siècle. La façade occidentale, nue dans le bas et sans ouverture, porte au milieu une

Digitized by Google

fenêtre cintrée à colonnettes, et se termine par un galbe orné d'une arcature et d'une frise détruite en grande partie. Ce qui en reste laisse voir divers compartimens d'ornemens variés dans le goût bysantin: ce sont des entrelacs, des animaux grimaçans, des rosaces, des fers de lance, des rinceaux, etc. Les autres parties extérieures sont encombrées de constructions qui n'en permettent pas l'abord. A l'intérieur, c'est une seule nef avec voûte et doubleaux à plein cintre; de grosses colonnes engagées, dont les chapiteaux très-développés et variés présentent pour la plupart des feuilles d'acanthe mêlées d'emblèmes divers; des têtes barbares, des aigles dressés les ailes déployées. Nous signalerons plus particulièrement les deux chapiteaux qui se trouvent aujourd'hui aux deux côtés de la tribune au fond de l'église: l'un porte, au-dessus des feuilles d'acanthe qui l'enveloppent, une figure à longue robe, couchée le long de son tailloir; aux pieds de ce personnage, et formant une des faces latérales du tailloir, est un singe, par lequel l'artiste a voulu sans doute exprimer le diable, le mal; à sa tête et formant l'autre face, une sculpture fruste, qui devait être un ange, emblème du bien. Le chapiteau opposé représente le Christ dans un nimbe, soutenu des deux côtés par l'ange et le bœuf; les deux lettres A et Ω sont sculptées dans le nimbe. Toutes ces sculptures sont d'un travail grossier sans doute, mais large et plein d'effet.

Le chœur et une chapelle latérale sont en ogives du 13ᵉ ou 14ᵉ siècle, d'un style modeste, en harmonie avec la petitesse de l'édifice, et formant avec la partie romane de la nef un ensemble qui n'est point disparate. Nous n'avons pas de renseignement historique sur ce monument, nous pensons qu'on peut lui assigner pour date le 11ᵉ siècle; il est d'un style moins simple et plus éloigné de l'antique que celui des monumens du siècle de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, moins barbare que celui des édifices élevés sous les autres rois de la deuxième race, mais plus rustique cependant, d'un travail moins fini, moins recherché que nos beaux monumens de la fin du 12ᵉ siècle: c'est entre ces deux époques qu'il nous a paru plus naturel de le placer.

Digitized by Google

VIGNOGOUL.

Ancienne église du monastère du Vignogoul, construite au commencement du 13e siècle; son plan est une croix latine, terminée à l'orient par trois apsides; elles ont leurs angles garnis de colonnes engagées, plus grandes dans l'apside principale, filant jusqu'au faîte et terminées par un chapiteau de feuilles galbées et recourbées. Dans leurs entre-colonnemens sont des fenêtres longues, terminées en tiers-point. Au midi, est une porte en plein cintre, dont les voussures rondes retombent sur des colonnes engagées dans les coins; la façade est nulle et cachée par des constructions postérieures; l'appareil des murs est moyen, avec peu de ciment; ils sont garnis de corbeaux non sculptés et de contre-forts saillans de plusieurs pieds. Au nord, on peut remarquer encore une porte, dont l'arc en plein cintre retombe sur un large linteau.

L'intérieur n'offre ni colonnes ni piliers; les voûtes, les arcs doubleaux et croisés de la nef, les arcades des transepts, d'une forme ogivale peu élancée, retombent sur des culs-de-lampe; mais dans le chœur les neuf voussures qui partent de la clef retombent sur huit faisceaux, de trois colonnettes chacun, dont la principale a deux annelets le long de son fût. Au-dessus des transepts règne une galerie ou tribune composée de trois arcades ogivales et trilobées, s'appuyant sur des colonnettes. Cette galerie devait être continuée dans la nef, mais elle a été bientôt interrompue; toute la partie inférieure de la nef est d'une construction postérieure et beaucoup plus grossière. A l'intérieur, l'appareil, grand dans le bas, devient moyen dans le milieu et petit enfin dans les voûtes. Les culs-de-lampe, les petits chapiteaux des colonnettes du chœur et des tribunes, ainsi qu'à l'extérieur, ceux des colonnes de la porte et des apsides, présentent constamment et avec très-peu de variété des feuilles galbées et recourbées en crochet à leur extrémité.

Ce monument, par sa date bien connue, peut servir à déterminer tous les caractères de notre architecture au commencement du 13e siècle. On y rencontre les innovations ogivales dans toute la timidité et la grossièreté de leur première apparition, et des restes consi-

Digitized by Google

dérables du style roman. Cette église est tout ce qui reste de l'ancien monastère des religieuses de Saint-Augustin.

LOUPIAN.

Petite église du 10e siècle ; elle n'est pas orientée régulièrement ; la façade au nord a une porte, dont les archivoltes, ornées d'un triple tore, ont la forme d'un fer à cheval. Une des voussures, festonnée de dentelures rondes, retombe sur des colonnes engagées dans les coins. Cette porte est elle-même renfermée dans une arcade plus grande, dont les pieds-droits portent une imposte ornée d'un entrelac grossier. Les chapiteaux des colonnes sont en grosses feuilles entrelacées, d'un travail rude, et leurs tailloirs sont sculptés comme les impostes de l'arcade. Cette façade a été exhaussée postérieurement ; la partie supérieure, surmontée aujourd'hui d'un campanille plat à trois ouvertures cintrées, est d'un autre appareil que la partie inférieure et primitive, qui se terminait autrefois en pignon, comme dans toutes nos églises romanes. Le chevet est divisé en cinq côtés par des pilastres peu saillans, et percé de trois petites fenêtres cintrées sans colonnettes. Les côtés de l'église qui ne sont pas obstrués par les maisons voisines, laissent voir, à l'est, des murs en appareil inégal mais bien réuni, munis de contre-forts saillans de quelques pouces seulement ; une corniche simple règne au-dessous du toit formé de larges dalles. Toute l'église, comme la façade, a été plus tard exhaussée d'un mur haut de quelques pieds, où l'on voit encore des meurtrières et qui a servi de défense.

A l'intérieur, la nef, sans transepts ni collatéraux, a des arcades bouchées garnies d'imposte, qui retombent sur des piliers dans lesquels s'engage une grosse colonne, ou comme dans l'arc du chœur, deux colonnes plus petites réunies par le même chapiteau. Ces chapiteaux très-développés portent des sculptures bizarres et difficiles à expliquer : des têtes et des figures entières plates, des animaux dans des positions singulières, des têtes saillantes de veau ou de loup, exécutés de la façon la plus barbare. Les tailloirs et celles des impostes qui sont sculptées portent, comme sur la façade, des entrelacs. Les arcs doubleaux, la voûte et l'arc du chœur rentrent, vers leur base, d'une

Digitized by Google

manière très-marquée, et forment presque les deux tiers du cercle ; la voûte est en petit appareil, mais dans la travée du milieu on remarque une partie appareillée en feuilles de fougère ; le chœur porte, à chacun de ses angles, une colonnette dont le chapiteau reproduit le dessin de l'un de ceux de la nef : sur ces colonnes retombent des nervures rondes et croisées ; leurs bases, comme celles des colonnes de la nef qui ont été conservées, portent des cordes sculptées.

Parmi les caractères architectoniques que nous venons d'énumérer, quelques-uns, comme les chapiteaux à figures barbares, se rencontrent fréquemment dans les édifices du nord de la France au 11e siècle, et principalement dans ceux qu'on a appelés normands ou saxons. Les autres, comme les cintres à base rentrante, l'appareil en feuilles de fougère, se reproduisent fréquemment dans les monumens du Roussillon. Dans notre pays, de telles représentations indiquent, il nous semble, l'influence étrangère et barbare, sarrasine et normande à la fois, qu'il eut à subir pendant le 10e siècle, après la dispersion de l'unité carlovingienne et pendant les premiers désordres de l'organisation féodale.

VALMAGNE.

L'abbaye de Valmagne fut fondée au 12e siècle ; mais l'église qui y reste aujourd'hui ne fut construite qu'au 14e. On ne retrouve les constructions romanes que dans quelques salles qui servent aujourd'hui d'étable, et dans une des galeries du cloître, où s'ouvrait la salle capitulaire du 12e siècle, encore tout entière. On doit y remarquer les voûtes surbaissées et croisées, et les colonnes de feuilles galbées ou enroulées, d'un bon travail.

L'ancienne église à trois nefs est la plus régulière des églises ogivales du département ; elle a la forme d'une croix latine, et le chœur y est entouré de neuf chapelles. Les arcades et les piliers dans lesquels s'engagent les colonnettes, quoique d'un élancement très-prononcé, n'ont pas partout la même distinction ; ce n'est que dans le chœur et dans les transepts qu'ils forment des faisceaux de colonnettes et qu'ils ont des chapiteaux en feuilles élégantes. Les roses et les lancettes qui éclairent l'église sont presque toutes dégradées ; on aperçoit

Digitized by Google

encore les clefs sculptées et peintes qui ornaient la voûte. Le porche a une porte ornée de sculptures élégantes, mais la façade qui a toujours été nue, paraît bien plus dénuée aujourd'hui qu'elle est privée d'une grande partie de sa décoration : la rose et la galerie extérieure du porche. Tout le système extérieur de ce monument est peu remarquable, il n'a pas de clocher, et quoique les contre-forts en soient très-développés, on n'y voit pas cette profusion de clochetons, de pinacles et de sculptures qui distinguent les autres églises ogivales. Les sculptures les plus remarquables ont été réservées pour le cloître, qui présente, dans quelques-unes de ses parties et surtout dans la fontaine à jour qui décore son préau, ce que l'art ogival a produit de plus gracieux (1).

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES.

Eglise du 11e siècle. Son plan est une croix latine, terminée à l'est par une apside principale, au nord et au midi par deux apsides latérales; elle porte au milieu des deux transepts un dôme octogone, dépassant la nef de quelques pieds et surmonté d'un campanille à fenêtres romanes; le prolongement de la nef est entièrement masqué par des constructions étrangères. La décoration extérieure de ces apsides et de la coupole consiste en petites arcatures à modillons simples, surmontées d'une frise en dents de scie; on y remarque aussi des pilastres étroits, un soubassement et quelques fenêtres cintrées, dont une seule porte encore les colonnettes qui les décoraient; leurs chapiteaux ont quelques fleurons sculptés en relief très-plats. Au midi, dans un porche à voussures rondes, croisées, s'ouvre une porte à colonnes, dont les chapiteaux portent une seule volute grossière et dont la base est ornée de quelques moulures angulaires. Au-dessus de la porte est une petite statue grossière et mutilée de saint Martin à cheval; sur ce porche s'élève un clocher carré, d'une construction moins ancienne que l'église.

A l'intérieur, les voûtes et les arcs doubleaux, en plein cintre,

(1) La description que nous avons donnée ailleurs de ce monument nous dispense d'autres développemens. Voy. les *Monumens de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc*, 1re livraison.

Digitized by Google

retombent sur des piliers et des colonnes engagées, dont le chapiteau est simplement équarri ou taillé dans les formes les plus rudimentaires; le milieu des deux transepts forme une coupole ovoïde. La nef est partagée dans sa hauteur par une tribune massive, elle est très-courte, et nous n'avons pu nous assurer si elle était d'une construction contemporaine de celle des autres parties.

VIOLS-LE-FORT.

Eglise du 12e siècle. Son plan est un simple rectangle, terminé à l'est par une apside demi-circulaire. A l'extrémité, du côté méridional, s'élève une haute tour carrée, percée de doubles fenêtres cintrées portant sur une grosse colonnette; l'appareil en est moyen et très-serré. Au 14e ou 15e siècle, une salle en arcs ogivés a été élevée au-dessus de la nef, et la tour a été exhaussée : ces constructions militaires transformaient l'église en citadelle; elles sont, en appareil plus mauvais, percées de quelques petites fenêtres carrées, et à leur partie inférieure, d'un rang de trous carrés qui extérieurement contribuent à la décoration de l'édifice, mais qui devaient servir pour la défense de la place. Ces trous se retrouvent dans presque tous les monumens militaires du département.

A l'intérieur, les trois nefs sont divisées par des piliers et des arcades en plein cintre, et terminées par trois apsides; un double banc de pierre occupe leur pourtour. Cet intérieur a été agrandi du côté de l'ouest par des arcades ogivales, à la même époque où furent faites les constructions : cette réparation a détruit la façade primitive.

SAINT-GUILLEM-DU-DÉSERT.

Guillem, duc d'Aquitaine, comte de Toulouse, l'un des chefs des armées de Charlemagne, devenu, sous le nom de *Guillem au court nez*, le héros principal d'un cycle tout entier d'épopées romanes que nous possédons encore en partie, fonda en 804, et confia à la direction de Benoît d'Aniane le monastère qui depuis a porté son nom; quelques années après, il s'y retira et y mourut en odeur de sainteté. Il reste de ce monastère une église et une partie du cloître.

Digitized by Google

L'église, en forme de croix latine régulièrement orientée, présente à l'orient, côté le plus orné dans les églises de la plus ancienne période romane, trois apsides demi-circulaires inégales, au-dessus desquelles s'élève un gable décoré d'une petite arcature et percé de trois ouvertures, dont deux sont rondes et l'autre en forme de croix. L'apside principale est ornée de trois fenêtres à colonnettes, d'une frise en dents de scie et d'un rang d'arcades profondes, mais bouchées et à colonnettes; trois fenêtres plus petites, une frise pareille et une arcature d'un dessin différent, décorent les deux apsides latérales. Les retombées de tous ces arcs sont sculptées en têtes bizarres d'hommes et d'animaux; les chapiteaux de ces colonnettes présentent des dessins variés, qui ne s'écartent pourtant pas d'un certain type que nous regardons comme propre à l'époque carlovingienne: ce sont des entrelacs peu fouillés, plus ou moins compliqués dans leurs évolutions, d'un dessin quelquefois très-élégant et ne rappelant nullement l'antique; ou de petits compartimens, d'une extrême simplicité, mais d'un travail toujours très-arrêté.

Le long des côtés de la nef règne une arcature, prolongée de temps en temps en pilastres et ornée de têtes bizarres. L'appareil des murs est petit, régulier, séparé par des couches de ciment épaisses de plusieurs lignes, et qui ont acquis la dureté et l'apparence de briques minces. Toute cette partie de l'église nous a paru devoir être attribuée à la construction primitive de Guillem, au commencement du 9e siècle. La façade doit être postérieure; elle ne fait point corps avec l'église et présente un appareil différent. La partie inférieure contenant une porte à plusieurs archivoltes cintrées et un porche à voussures rondes, croisées, nous semble du 11e siècle. Les chapiteaux des colonnes extérieures et intérieures de ce porche présentent des sculptures d'un travail et d'un dessin bien différens de ceux des apsides: ce sont des volutes, des feuilles grossières, et des animaux symboliques, d'une exécution moins barbare. La partie supérieure, qui forme une tour carrée, percée de quelques fenêtres carrées ou rondes, est encore postérieure, et pourrait être du 16e ou du 17e siècle.

A l'intérieur, l'église, quoiqu'en plein cintre, a un élancement remarquable. La solidité avec laquelle elle a été construite n'a nui à l'effet général que dans l'arc du chœur, qui se trouve en partie caché

Digitized by Google

par les deux énormes piliers qui rétrécissent le milieu des deux transepts ; la nef et les collatéraux sont divisés par des piliers qui ont la forme de croix et qui sont ornés d'impostes simples. Dans les transepts et le chœur, des colonnes de plusieurs dimensions rendaient la décoration plus riche ; mais cette partie de l'église a subi de nombreuses dégradations. Au 15e siècle, on a converti la moitié supérieure des deux transepts en tribunes au moyen de mauvaises arcades ogivales.

Il reste de l'ancienne décoration, accessoire à l'église, un autel en marbre blanc très-remarquable. Dans les deux compartimens qui forment sa face principale, on a représenté Jésus-Christ sur son trône entouré des quatre symboles évangéliques, et sur la croix entouré d'anges et des saintes femmes : ces tableaux et la bordure de rinceaux qui les encadre sont exécutés en relief plat et ornés d'incrustations en verre de couleur. Dans le transept méridional est une pierre tumulaire portant l'effigie de Bernard de Bonneval, en habits abbatiaux, gravée au trait et entourée d'une inscription avec la date de 1317.

Au midi de l'église, le cloître, composé autrefois de deux galeries superposées, ne présente plus de son étage inférieur que les galeries nord et ouest, formant de petites arcades doubles, dont la retombée, ornée d'une tête plate, porte sur une colonnette très-basse. La construction, l'appareil et les sculptures indiquent la même époque que celle du chevet et de la nef ; les autres galeries, démolies après la révolution, étaient un ouvrage du 12e siècle et l'un des plus beaux produits de l'admirable architecture de cette époque : on peut en juger encore par les débris nombreux disséminés à Saint-Guillem et dans les villages des environs. On recueillit de ces démolitions des colonnes et des pilastres unis, cannelés, torses, polygones, rudentés, etc. ; des chapiteaux historiés ou à feuilles diverses, naturelles ou fantastiques ; des dessins variés à l'infini ; des frises, des arabesques du goût le plus recherché. Toutes ces sculptures, exécutées en pierre très-dure, sont profondément fouillées et d'un travail excellent ; les difficultés les plus grandes d'exécution s'y trouvent alliées aux créations les plus originales et les plus heureuses. On y rencontre de fréquentes réminiscences antiques, des feuilles d'acanthe, des volutes, des méandres, des oves ; mais ces imitations sont faites avec une grande liberté, et

Digitized by Google

ne sont que les accessoires d'un ensemble complétement original. Les sculptures de sujets vivants sont loin de présenter la même perfection ; mais cela tient au système entier de la sculpture chrétienne, et de nombreux exemples prouvent que si leur but eût été l'imitation naturelle, les artistes chrétiens seraient allés aussi loin qu'on est allé depuis. Les bas-reliefs historiés qu'on a pu recueillir, sont tous exécutés dans cette manière roide et conventionnelle dont l'art chrétien ne s'est jamais dépouillé pendant sa phase hiératique, pour la représentation des formes humaines et vivantes. Les sculptures de Saint-Guillem n'en doivent pas moins être regardées comme un des plus parfaits produits de l'art roman arrivé à son apogée.

CLERMONT.

L'ÉGLISE DE SAINT-PAUL, construite à la fin du 13e siècle et au commencement du 14e, offre l'intérieur ogival le plus satisfaisant qui puisse se rencontrer dans le département. Dans les piliers à huit faces inégales qui séparent ces trois nefs, s'engagent quatre colonnes ; la colonne de la nef ne s'arrête pas, comme celle des collatéraux, à la retombée des arcades et des voussures, mais elle s'élance jusqu'à la retombée des nervures de la voûte principale. Les chapiteaux peu saillans sont pourtant bien fouillés et de feuillages variés. La nef principale est éclairée par des lancettes géminées qui deviennent plus longues et plus multipliées dans le chœur, entre les voussures nombreuses qui le décorent. Les arcades ogivales et les voûtes des bas côtés sont très-pointues ; et quoique plusieurs de leurs moulures soient prismatiques, elles ne démentent pas le style des 13e et 14e siècles.

Tandis que dans les édifices romans du midi on observe une régularité constante de plan, les édifices ogivaux, au contraire, y sont souvent irréguliers. Le plus souvent le plan roman a été conservé, et l'église garde la forme de basilique, une nef et une apside, ou trois nefs et trois apsides ; mais les transepts et les chapelles y introduisent toujours beaucoup d'irrégularité. A Clermont, basilique à trois nefs et trois apsides, les transepts n'existent pas, ils sont remplacés par deux chapelles de chaque côté du chœur. Les autres chapelles le long des bas côtés ont été ajoutées postérieurement.

Digitized by Google

A l'extérieur considérablement altéré dans son ensemble par les reconstructions, on peut encore remarquer un chevet couronné d'un machecoulis en plein cintre et de créneaux surmontés de pinacles. Ces pinacles se reproduisent aux côtés de l'église au-dessus des contre-forts qui appuient par des arcs-boutans à la nef principale. Au midi, un porche fort petit renferme une porte ogivale à voussures profondes et nombreuses; au-dessus de ce porche s'élève une tour, carrée d'abord, qui, plus tard, au 17ᵉ siècle, a été relevée sur huit faces et percée de fenêtres ignobles. La façade ouest se compose, comme à l'ordinaire, d'une rose à compartimens très-élégans entre des tourelles carrées jointes par des machecoulis. Cette façade est du 15ᵉ siècle; la porte a été refaite en style classique du 17ᵉ.

D'après la *Statistique de l'Hérault* (nous n'avons pas maintenant de meilleure autorité à citer), cet édifice, commencé en 1275, aurait été achevé en 1313. Il y a lieu de croire que la *Statistique*, ordinairement si sobre de dates, n'a donné celle-ci que sur de bonnes preuves. Le style de l'édifice n'a rien du reste qui puisse l'infirmer, si l'on admet toutefois, comme nous l'avons indiqué, que plusieurs de ses parties appartiennent à une époque plus récente.

LODÈVE.

Bien qu'il soit écrit que saint Fulcrand, le plus célèbre des évêques de Lodève, fit construire en 949 une basilique en l'honneur de saint Geniez, martyr d'Arles, à la place du bâtiment grossier qui existait avant lui; bien qu'une inscription, restaurée plusieurs fois sur la porte de l'église actuelle de Saint-Fulcrand, ancienne cathédrale de Lodève, attribue sa construction à Fulcrand lui-même, il n'est personne qui ne puisse s'assurer aujourd'hui que cette église a été édifiée aux 13ᵉ et 14ᵉ siècles; elle porte tous les caractères de l'architecture de cette époque.

Sa façade occidentale reproduit, à peu de chose près, le modèle commun aux églises du département bâties dans le même temps: Valmagne, Clermont, Béziers, etc.; elle est ornée d'une rose à meneaux et à quatre feuilles, surmontée de machecoulis et de créneaux,

Digitized by Google

et flanquée de deux tours carrées portant des tourelles rondes. Au midi de cette façade est un campanille carré, large et haut, percé de lancettes simples ou géminées à voussures profondes et décoré de quelques rares sculptures ; les côtés et le chevet sont munis de contre-forts serrés et massifs, quelques-uns sont percés dans leur partie inférieure d'ouvertures en plein cintre ; ils portent des frontons à chaque étage, et sont surmontés de pinacles ; entre chacun d'eux s'ouvre une lancette géminée très-haute.

La porte principale au nord, composée de voussures profondes et de colonnettes nombreuses à chapiteau de feuilles simples, s'ouvre dans un porche, à côté duquel s'avance une chapelle prolongée et restaurée vers 1410 en style ogival flamboyant. C'est la seule partie de l'église dont nous ayons trouvé la date écrite dans des textes. Le reste de l'église appartient aux 13e et 14e siècles. Dans le midi, en général, il est difficile de distinguer les particularités de style propres à chacune de ces époques. Quand on abandonna complétement le style roman, à la fin du 13e siècle et au commencement du 14e, le style ogival s'était déjà amplement développé dans le nord ; aussi trouve-t-on dans les édifices de style ogival primitif, dans le midi, les caractères assignés ailleurs au 14e siècle. S'il fallait préciser les dates des différentes parties de l'église de Lodève, nous attribuerions à la fin du 13e siècle la grosse tour, la porte, les contre-forts de côté ; le chevet, la façade nous paraissent d'une époque un peu plus avancée.

Cette église, à l'intérieur, devait avoir trois nefs et trois apsides ; elle n'a probablement jamais été achevée. Le collatéral au nord existe, mais il est séparé de la nef par un mur qui bouche les arcades ; il n'y a de collatéral au midi que dans le bas de la nef. Cette nef ainsi mutilée est encore belle ; ses colonnettes filent avec grâce, mais les colonnes sur lesquelles retombent les arcades n'ont que des tores pour chapiteaux. Le chœur est plein d'élégance ; il est formé par dix voussures d'arrêtes arrondies et très-saillantes qui viennent se réunir à une clef de voûte sculptée ; il est éclairé par huit lancettes.

Il n'y a jamais eu de chapelles autour du chœur ; au bas de l'église, outre celles qui ont été faites aux dépens des collatéraux détruits, il y a encore trois chapelles de chaque côté : celle qui se trouve au-dessous du campanille, vis-à-vis la porte du nord, est ornée de nombreuses

Digitized by Google

voussures et de colonnettes à chapiteaux variés de feuilles naturelles et de têtes sculptées ; elle devait servir autrefois d'entrée au midi.

Au midi de l'église est un petit cloître, refait presque en entier dans des temps de décadence et complétement dégradé ; on y a laissé quelques pierres tumulaires, dont la plus ancienne n'est pas antérieure au 13e siècle. Dans la galerie occidentale de ce cloître s'ouvrait une salle capitulaire, dont il reste encore quelques pieds-droits surmontés de modillons sculptés en feuilles naturelles, et quelques fenêtres d'une forme ogivale sévère : on a rélégué là le tombeau et l'effigie du plus savant des évêques de Lodève, Plantavit de la Pause, mort en 1650. C'est un ouvrage en marbre blanc, tout classique ; mais ce n'était pas une raison pour le livrer aux mutilations et aux outrages des enfans de Lodève, qui se sont long-temps exercés avec succès à détruire tout ce qu'il y avait d'éminent dans la statue de l'auguste prélat.

BÉZIERS.

Eglise de Saint-Aphrodise. Le *Gallia christiana* mentionne que l'abbaye de Saint-Aphrodise, ruinée au commencement du 10e siècle, fut relevée bientôt après par les vicomtes de Béziers. Plusieurs parties de l'église encore debout peuvent, en effet, être rapportées à la fin du 10e siècle ou au commencement du 11e. A l'extérieur, ce monument a été complétement dénaturé par des reconstructions du 15e siècle. La porte au midi est d'une forme ogivale dégénérée ; le clocher carré qui s'élève sur le milieu a été refait aussi dans toute sa partie supérieure. On ne distingue de l'église primitive qu'un fronton triangulaire orné de billettes qui marquait sa façade occidentale.

A l'intérieur, les trois nefs, leurs piliers et l'arc triomphal orné de nombreuses billettes, appartiennent bien à l'édifice ancien, mais les voûtes et les arcs croisés en briques paraissent avoir été refaits au 12e siècle. On nous a dit, mais nous n'avons pu encore nous en assurer, que les voûtes anciennes existaient au-dessus de celles-là, dans les combles de l'église auxquels on ne parvient qu'avec beaucoup de difficulté. Le chœur, les transepts et les chapelles de l'aile méridionale sont dus aux reconstructions du 15e siècle. Au-dessous de l'arc du chœur est une cripte obscure et très-petite, qui n'est remarquable ni par ses

Digitized by Google

sculptures ni par son appareil, mais qui doit remonter à une date fort reculée. Au fond de l'église, un sarcophage du 3e ou 4e siècle, représentant une chasse au lion, d'un travail dur et lourd, mais encore plein d'énergie, sert de baptistère; des fragmens de quelques autres sarcophages païens et chrétiens des premiers siècles ont été enchâssés au-dessus de la porte d'entrée; dans l'aile septentrionale on peut remarquer enfin deux pierres tumulaires du 13e siècle. Il y a quelques années que, le cloître ayant été détruit, on put recueillir quelques chapiteaux et quelques fragmens sculptés qui ne contrarient pas les dates assignées plus haut aux parties principales de Saint-Aphrodise, et donnent à penser que le cloître fut bâti bientôt après l'église.

La Magdeleine. Cette église du 11e siècle, célèbre par le meurtre du vicomte de Trencavel que les principaux bourgeois de Béziers massacrèrent au-devant de l'autel, en 1167, est remarquable aussi par sa construction; elle forme un parallélogramme terminé par deux transepts très-courts et une apside pentagone. Sur les transepts s'élevaient deux tours, dont l'une au nord a été détruite, et l'autre au midi refaite dans sa partie supérieure, au 16e siècle. Cette basilique a sa façade ouest formée par deux frontons superposés et inégaux, et percée de trois petites fenêtres en plein cintre; d'autres ouvertures y ont été plus tard pratiquées. Les murs, sans contre-forts et d'un appareil moyen parfaitement régulier, étaient percés de six petites fenêtres en plein cintre de la forme la plus simple, et couronnés par une petite corniche à plusieurs moulures du profil le plus pur. Les tours des transepts, le fronton qui termine la nef à l'est, et l'apside sont ornés d'une corniche à oves et palmettes d'un fort joli travail. L'apside porte à chacune de ses faces une arcade qui retombe sur les piliers des angles. Deux de ces arcades étaient percées sans doute autrefois de petites fenêtres simples, comme la façade et les murs latéraux; mais, plus tard, on a voulu les agrandir et les faire ogivales: il a fallu pour cela prolonger en pointe l'extrémité du cintre. Cette réparation, assez bien exécutée, donne à ces deux côtés un aspect fort singulier.

Aux motifs généraux qui nous font regarder cette basilique comme un ouvrage du 11e siècle, nous pourrions en ajouter un de détail qui

Digitized by Google

nous a frappé. La frise d'oves et de palmettes, employée à la Magdeleine, est exactement semblable aux frises de l'église Sainte-Croix de Montmajour, près d'Arles, église bien connue et dont la date, 1019, est certaine. Quelle que soit la valeur que l'on donne à ce rapprochement, la basilique de la Magdeleine, avec son aspect simple et sévère, la régularité de sa construction, la nudité de sa façade, doit être antérieure au 12e siècle. L'absence de contre-forts, circonstance rare dans les monumens du moyen âge, milite encore en faveur de son antiquité. Nous noterons enfin une particularité plus rare peut-être, et qui est une preuve de plus, ajoutée à tant d'autres, de la persistance dans le midi des usages romains dans la décoration des édifices. Le toit de l'apside de la Magdeleine a été refait, mais on a eu soin de conserver les antefixes qui le terminaient à chaque angle ; ces antefixes sont carrés et ornés d'entrelacs.

Nous n'avons rien de bon à dire sur l'intérieur de cette église. On y reconnaît encore les piliers et les arcades d'une basilique à trois nefs ; mais les voûtes ont été refaites, une épaisse décoration en plâtre du plus mauvais goût a été partout substituée à la pierre sévère du 11e siècle, et les petites fenêtres qui éclairaient autrefois l'église ont été démesurément agrandies pour laisser entrer une lumière qui inonde la nef et éblouit les yeux.

On conserve dans la sacristie un sarcophage des premiers siècles, portant au milieu d'un bas-relief d'ornemens à cannelures torses le monogramme chrétien.

Eglise de Saint-Nazaire. On trouve dans ses diverses parties des exemples de constructions fort variées, appartenant à des dates différentes, depuis le 12e ou 13e siècle jusqu'au 15e. Sa nef a le plan d'une croix, dont les deux extrémités ouest et est sont également prolongées et en style ogival ; les bras plus courts et trois travées du milieu sont en style roman. A l'intérieur, la même distinction entre les parties diverses est facile à faire. Plusieurs arcs en plein cintre se découvrent au-dessous de la tour et vers le milieu de l'édifice. Une telle disposition ne peut s'expliquer qu'en admettant que la partie du milieu appartient à une église antérieure, bâtie sur un plan différent, à trois

Digitized by Google

nefs, à laquelle on a ajouté plus tard un chœur, plusieurs travées, et dont on a fermé les collatéraux pour en faire deux transepts et des chapelles, et donner à l'édifice la forme de croix qu'il n'avait pas auparavant. Les parties romanes de Saint-Nazaire appartiennent à un style de transition; les voûtes fort élevées sont croisées; les arcades légèrement ogivées portent sur de hauts piliers, dans lesquels s'engagent plusieurs groupes de colonnes superposés. Les chapiteaux en sont très-variés: les uns historiés, les autres à feuillages et à entrelacs; quelques-uns portent déjà les feuilles à crochet du style ogival; quelques autres sont restés empreints de la barbarie la mieux caractérisée. Toute cette décoration atteste, dans son ensemble, un ouvrage de l'architecture romane la plus avancée, la fin du 12e ou le commencement du 13e siècle.

Les parties ogivales de Saint-Nazaire méritent d'être remarquées dans un pays où ce style s'est rarement développé avec autant de richesse. L'intérieur, autrefois très-orné, a beaucoup souffert des embellissemens modernes qui nulle part ne furent plus maussades. Le chœur, dont les voussures réunies en faisceau et les lancettes à vitraux produisent encore beaucoup d'effet, a été défiguré par une colonnade en marbre griotte, et un entablement énorme sur lequel se jouent, au milieu des nuages et des guirlandes, une multitude de Cupidons bouffis, que de bons Biterrois, bien revenus de l'esprit d'hérésie dont ils furent autrefois soupçonnés, prennent sans doute pour des anges. La rose de la façade, dont les verrières pâles jettent une lumière si harmonieuse, est à peine visible derrière l'orgue qui masque toute la décoration antérieure de l'église. Plusieurs chapelles, très-ornées aussi, ont subi de nombreuses mutilations.

A l'extérieur, le chevet, un peu plus ancien que la façade, a des contre-forts droits, serrés, ornés dans les angles de colonnettes superposées, de gargouilles et de nombreuses têtes sculptées; ils sont surmontés de pinacles à crochets et à flamme. Une galerie de quatre lobes encadrés règne autour de ce chevet à la hauteur du toit, et se reproduit sur le côté de la nef. Au nord, à l'extrémité du collatéral de l'église romane, s'élève un clocher carré, roman dans sa partie inférieure, puis ogival, peu élancé et sans flèche, mais décoré d'une galerie de lancettes longues et serrées, appliquées à l'étage supérieur.

Digitized by Google

Les côtés antérieurs de la nef sont décorés, entre les contre-forts, de frises d'un travail large et soigné, d'arabesques hardies, de gargouilles fort originales; plusieurs contre-forts portent, au lieu de pinacles, des tourelles rondes et crénelées.

La façade occidentale, conçue avec une grande simplicité et dans un style qui ne repousse pas, comme l'ogive du nord, les surfaces nues, les lignes horizontales, se compose de deux tours carrées et crénelées, réunies à leur partie supérieure par des machecoulis; au milieu sont une grande rose et une porte, à voussures ogivales chargées autrefois de statuettes, surmontées d'un fronton aigu garni de crochets repliés. De toutes les grandes statues qui décoraient cette façade, deux seulement ont été conservées des deux côtés du fronton.

Au midi de l'église existe encore un cloître très-dégradé, mais dont les galeries encore debout, les faisceaux de colonnettes et les arcades ogivales, quoique dépouillées des trilobes qui devaient les diviser autrefois, dénotent un ouvrage du 14e siècle. C'est à cette époque qu'il faut rapporter toutes les constructions ogivales que nous venons de décrire. La sacristie, petit bâtiment contigu au chœur, appartient seule au 15e siècle.

La cathédrale de Béziers, encore mieux que les édifices ogivaux dont nous avons parlé, témoigne qu'au 14e siècle, le midi avait complétement adopté les formes ogivales, et savait les rendre avec intelligence et habileté, sans porter jamais cependant leur exécution à ce degré de hardiesse qu'elle atteignait ailleurs.

SÉRIGNAN.

Eglise à trois nefs et trois apsides, sans transept, de style ogival primitif ou du 13e siècle. Peu élancée, défectueuse en beaucoup de parties, nullement comparable aux églises modèles de ce style dans le nord, elle est assez caractérisée pourtant, pour être très-remarquée dans notre pays. Les parties les plus saillantes sont les groupes de colonnes et colonnettes qui séparent la nef et les collatéraux; leurs chapiteaux sont la plupart de feuilles galbées et recourbées en crochet: c'est le dessin usité le plus généralement dans nos chapiteaux du

Digitized by Google

13e siècle. Des réparations postérieures dans les parties hautes n'ont laissé subsister qu'une fenêtre du 13e siècle, qui ne consiste qu'en une ogive basse et sans moulures : c'est simplement la fenêtre romane, plus la pointe. La voûte a été aussi refaite postérieurement ; ses arcs en ogive, à moulures prismatiques, soutiennent une charpente de bois.

Le chœur, du 14e siècle et d'un style encore très-pur, est remarquable par ses fenêtres à meneaux et ses colonnettes élancées. Le bénitier est formé d'un chapiteau de style ancien, qui peut être du 6e ou du 7e siècle ; il est carré, évasé et orné d'une large feuille seulement, rayée, enveloppant le tambour, et d'une petite volute grossière à chaque coin.

A l'extérieur, cette église présente une façade occidentale peu ornée, trois portails à voussures ogivales fort dégradés, surmontés de meurtrières (celui du milieu a même été refait), et une tour carrée, lourde, à fenêtres ogivales tout-à-fait triviales, surmontée d'une flèche plus étroite que la base sur laquelle elle repose et à crochets peu saillans.

Les côtés de la nef ont des contre-forts droits appliqués comme des pilastres et terminés en fronton simple. Le chevet se rapproche beaucoup de celui de Saint-Nazaire, il est pourtant moins orné.

TOUR DE SAINT-ÉTIENNE.

Au milieu d'un cimetière isolé, à un quart de lieue du village de Puissalicon, on voit se projeter, au fond d'un bassin d'un aspect triste, une haute tour, dont les quatre faces sont tournées aux quatre points cardinaux. Quand on s'en approche, on voit que la face occidentale est marquée par une petite croix noire, incrustée à sa partie supérieure. Cette tour se compose de cinq étages, ou, comme on aurait dit autrefois, de cinq ordres. Le plus bas est nu, les autres percés d'arcades doubles ou triples, dont les retombées portent sur des colonnettes à chapiteau évasé. Chaque étage est marqué par une petite arcature, s'appuyant à chaque coin sur un pilastre très-peu saillant. Les archivoltes des fenêtres et les petits arcs sont formés de pierres alternativement noires; la corniche supérieure est toute en pierres

Digitized by Google

noires, elle porte un toit quadrangulaire et très-bas. Les seules sculptures qu'on y remarque sont quelques têtes plates, placées à la retombée des arcades, et les restes tout-à-fait frustes de quelques ornemens au-dessous de la corniche supérieure. Cette tour, élevée d'un seul jet et très-haute pour une tour romane, est en petit appareil inégal, mais arrangée avec régularité; elle est surtout belle à considérer sur ses faces ouest et sud, dont la couleur fauve laisse ressortir sans disparate la marqueterie noire qui les pare.

Le Languedoc a des monumens romans d'une plus haute portée que la petite tour de Saint-Etienne; il n'en a pas de plus curieux, et dans lesquels plus d'effet résulte d'une aussi grande simplicité, où tant de goût ait été prodigué dans un morceau en apparence ébauché, comme tous les ouvrages du même temps. Il nous paraît appartenir à cette époque où l'artiste faisait consister le mérite de son œuvre dans une expression d'ensemble, et employait à son ornementation plutôt l'ajustement des parties que leur relief: nous le croyons antérieur au 11e siècle. Nous n'avons pas trouvé, dans les textes qui ont passé sous nos yeux, de traces de ce petit édifice; mais nous prouvât-on, passages en main, qu'elle a été construite après l'an 1000, ce qui est possible, il n'en faudrait pas moins dire qu'elle appartient par son style à l'époque carlovingienne.

Un jour on connaîtra l'architecture chrétienne comme nous connaissons l'architecture grecque; et si l'on n'arrive pas à des démarcations chronologiques tranchées, on pourra du moins, comme pour les ordres grecs, déterminer le rang et l'époque comparative d'un monument sans être arrêté par des dates fixes. Dès aujourd'hui admettons l'enjambement possible d'une époque sur l'autre pour le style, enjambement dû à des circonstances qui, éloignées qu'elles sont, nous échappent souvent, mais dont il ne faut pas moins tenir compte.

L'église romane qui a dû accompagner cette tour, n'existe plus; on voit même au sud les dernières assises de l'apside d'une petite église, construite probablement au commencement du 16e siècle. Elle a succombé à des dévastations, qui heureusement se sont arrêtées devant la tour.

Digitized by Google

SAINT-ANDRIEU.

Cette ancienne chapelle, située près de Murviel, a été vendue, il y a quelques années, comme carrière de pierres; elle est aujourd'hui démolie aux trois quarts. Il reste encore une apside pentagone formée par quatre pilastres peu saillans, surmontés de demi-colonnes très-courtes; leurs chapiteaux sont à feuillages maigres, entrelacés et très-fouillés; leur tailloir est en billettes, ornement qui se continue tout le tour de l'apside. Des quatre contre-forts ou pilastres plus larges et plus saillans qui soutiennent la nef, il n'en reste que deux de chaque côté. A l'intérieur, il reste encore deux grosses colonnes engagées, dont les chapiteaux en feuillages entrelacés, plus gros et moins fouillés, sont surmontés, comme à l'extérieur de l'apside, d'un tailloir à billettes qui se continuait en corniche autour de la nef; ces colonnes soutiennent l'arc triomphal du chœur en plein cintre très-pur. L'église est en appareil moyen très-bien assemblé, construite avec beaucoup de solidité et de pureté; et si ce n'était l'ornementation des chapiteaux, on la jugerait romaine. Sa ressemblance avec plusieurs monumens de la Provence, dont la date est plus appréciable, et les signes que nous avons décrits, nous font penser qu'elle appartient au 11ᵉ siècle. Nous n'avons trouvé pour ce monument, pas plus que pour celui de Saint-Etienne, aucun document historique.

QUARANTE.

Nous n'avons pas retrouvé les preuves de la construction de cette église sous Charlemagne, comme la tradition populaire se plaît à le répéter. Dans la langue du peuple, Charlemagne est un cycle auquel se rapportent toutes les conquêtes et toutes les fondations de plusieurs siècles du moyen âge. Il n'est question de l'église de Quarante dans l'histoire du Languedoc qu'à partir des premières années du 10ᵉ siècle, et, d'après le *Gallia christiana*, sa dédicace a eu lieu l'an 982. On ne peut guère assigner une date plus ancienne à l'édifice qui existe encore, mais il n'en mérite pas moins d'être considéré comme un des monumens les plus anciens et les plus entiers du christianisme dans nos contrées.

Digitized by Google

A l'extérieur, cet édifice a été défiguré par les reconstructions. Les chapelles et les maisons qui y sont accolées, empêchent d'en apprécier l'ensemble. Nous n'en pouvons juger que par quelques portions isolées. La porte occidentale, enfermée dans un porche dont l'entrée au midi a été agrandie, a deux rangs d'archivoltes ornés de cordons en pierre noire et surmontés d'une croix grecque noire aussi; ils retombent sur un large bandeau en marbre blanc. Le tympan est rempli par une large pierre demi-circulaire. Du côté méridional, on voit encore plusieurs petites fenêtres cintrées sans colonnettes, mais surmontées d'un cordon saillant de pierres noires. A l'extrémité du transept du même côté, était une entrée formée par trois arcades en plein cintre; celle du milieu plus haute est géminée, ses retombées intérieures portent sur une tête plate de bœuf faisant console.

Le chevet est formé par trois apsides inégales, ornées d'une petite arcature retombant en pilastres et sans sculptures. L'apside principale porte de plus un rang de fenêtres profondes, destinées plutôt à orner l'extérieur qu'à éclairer l'intérieur du chœur. Derrière cette apside et au milieu des transepts, s'élève une tour octogone, percée à chaque face d'une fenêtre surmontée d'une arcade. Le côté nord, où devait se trouver le cloître, a entièrement disparu sous les constructions plus récentes de la communauté des chanoines qui occupaient cette église depuis le 10e siècle, et qui plus tard adoptèrent la règle de sainte Geneviève.

A l'intérieur, c'est une basilique à trois nefs, des piliers élevés munis d'impostes, des arcades et des voûtes en plein cintre, trois apsides et deux transepts longs de dix-huit mètres; la nef a trente mètres environ de longueur et treize de largeur. Le centre des transepts forme un dôme percé au-dessus de l'arc triomphal de sept arcades bouchées, mais profondes. Toute autre ornementation a disparu sous le lait de chaux blanc ou jaune, si cher aux artistes qu'emploie aujourd'hui l'église chrétienne. L'appareil dans les parties dénudées est petit et grossièrement assemblé; à l'extérieur, il est plus serré et plus grand, surtout dans les parties basses.

Nous décrirons en particulier les deux apsides latérales de cette basilique qui peuvent nous donner une idée des chapelles primitives du culte chrétien, et montrer combien ses premiers prêtres étaient

Digitized by Google

peu scrupuleux à s'approprier comme ornemens les emblèmes et les monumens d'un autre culte. Le pavé de ces chapelles est une mosaïque à grands carreaux de différentes couleurs, assemblés avec symétrie ; nous croyons ce pavé au moins contemporain de l'église. Le rétable de l'autel de l'apside à droite est un antique sarcophage en marbre blanc, présentant dans un médaillon creusé profondément et en haut-relief les bustes rapprochés d'un homme et d'une femme. Des deux côtés sont des cannelures courbes, au bord une frise en feuillages, aux coins deux pilastres à chapiteau grossier. Le travail de ce sarcophage est lourd et sans grâce ; il appartient à l'époque de la décadence. La table du même autel est une plaque en marbre blanc, portant en beaux caractères une inscription romaine inédite, indiquant la sépulture de deux Flamines.

L'autel de l'apside à gauche est aussi orné d'un sarcophage, mais celui-ci est en pierre et d'un travail tout-à-fait grossier. Il porte une inscription moderne, qui n'est probablement que la restitution d'une antique inscription chrétienne : *Hìc sunt corpora SS. martyrum Dalmatii, Landulfi, Valencii, Lamberti et Gervasii.* Nous avons trouvé, à côté de cet autel, un chapiteau en marbre blanc, reproduisant les formes dégénérées du chapiteau corinthien, et qui a dû appartenir à un monument beaucoup plus ancien que l'église actuelle. Enfin, parmi les pierres qui forment le pavé du chœur, il y en a deux qui portent des fragmens d'inscriptions des premiers siècles.

L'église de Quarante avait pour patrons, avant sa consécration à la Vierge, quarante martyrs qui avaient reçu leur sépulture sur le lieu où elle est assise. L'origine de son nom est, comme on le voit, fort simple ; mais nous n'avons pas su trouver à quel épisode de notre histoire primitive se rattachaient ces quarante martyrs, et la consécration qui leur fut faite du lieu que l'on trouve désigné auparavant sous le nom de *Vicus.*

SAINT-PONS.

Une abbaye fut fondée à Saint-Pons en 936, par Pons, comte de Toulouse ; la dédicace de son église fut faite l'année suivante. On peut rapporter à cette époque l'ancienne façade occidentale de l'église

Digitized by Google

cathédrale de Saint-Pons ; elle se compose de trois grands portails en plein cintre, dont les archivoltes profondes retombent sur des colonnes cantonnées. Les chapiteaux de ces colonnes ont été enlevés ; mais ils étaient historiés, si nous en jugeons par celui qui a été transporté au musée de Toulouse et qui représente le Christ en croix. Les tailloirs qui restent encore sont ornés de palmettes et de fleurons peu fouillés. Le tympan du portail principal a conservé deux bas-reliefs de la même époque, d'un faire tout-à-fait barbare et d'une expression très-naïve, qui représentent le crucifiement et la cène. Toute cette façade est d'un appareil moyen bien assemblé, terminée par un pignon percé de fenêtres rondes, et flanquée de deux tours carrées en partie détruites. La partie supérieure de la tour au nord, qui s'élève encore au-dessus de la nef, est d'une construction postérieure, et comme les autres parties extérieures de cette église, en mauvais appareil, se rapprochant souvent du blocage. Du côté nord de la nef, le mieux conservé, on distingue au-dessus du toit une suite de corbeaux sculptés en têtes plates ou emblèmes divers, et des arcades, les unes en plein cintre, les autres ogivales. L'ancien chevet n'existe plus : on a construit à sa place, au 17ᵉ siècle, la façade et l'entrée actuelle de l'église.

A l'intérieur, les reconstructions et les replâtrages ne permettent plus de distinguer que des colonnes à large chapiteau ébauché, engagées dans des piliers, et des voûtes légèrement ogivées. Ces voûtes, comme les arcades ogivales que nous avons remarquées à l'extérieur, sont dues sans doute à l'une des nombreuses reconstructions que cette église a subies ; elles ont été si mal conçues, que la solidité de l'édifice est depuis long-temps sérieusement menacée. Au fond de l'église actuelle, dans la sacristie formant autrefois les premières travées de l'église, on remarque de hautes colonnes engagées à chapiteau historié, et quelques arcades qui paraissent, comme la façade primitive, avoir été exécutées selon un plan et dans une manière qui ne fut pas depuis continuée.

L'église de Saint-Pons conserve encore des boiseries précieuses, ouvrage de la renaissance, dû probablement à Alexandre Farnèse, noble Romain, qui, devenu évêque de Saint-Pons en 1514, continua dans la cathédrale les embellissemens commencés par ses prédécesseurs. Il est difficile de comprendre comment ces boiseries auront échappé aux ravages des protestans, qui, en 1567, détruisirent en grande partie

Digitized by Google

cette église et abattirent les quatre campanilles qui la surmontaient. Mais il est encore plus difficile de croire ces sculptures postérieures au 16e siècle, tant le travail en est large, la composition heureuse et le choix des ornemens original.

VILLEMAGNE.

Villemagne, siége d'une abbaye considérable comprise dans le dénombrement fait au synode d'Aix-la-Chapelle, a conservé, parmi de nombreux débris de sa splendeur passée, deux églises remarquables, l'une romane et l'autre ogivale. L'ancienne église de Saint-Grégoire appartient au 12e siècle; elle est d'un aspect sévère et de formes très-pures; son appareil moyen est très-régulier et presque sans ciment; son plan est un rectangle oblong, terminé à l'est par une apside carrée. Sa façade occidentale, divisée par plusieurs corniches et terminée en pignon très-bas, a une porte à archivoltes profondes, en plein cintre, sans colonnes ni sculptures. Les côtés et le chevet sont percés de petites fenêtres cintrées sans ornement, et garnis d'un rang de corbeaux très-serrés, mais simples. Au midi, un campanille carré, à trois étages, portant des fenêtres romanes géminées et un toit quadrangulaire, s'élève en encorbellement à côté et au-dessus du toit de la nef. L'extrême simplicité de la façade a été plus tard changée par un large linteau placé au-dessus de la porte et par une fenêtre ogivale. Le linteau, orné de médaillons sculptés représentant l'agneau divin et les quatre symboles évangéliques, porte une inscription fruste. Quelques mots encore lisibles m'ont fait penser que c'était l'extrait d'une transaction importante, qui eut lieu en 1197, entre l'abbé et les hommes de Villemagne, et le seigneur de Faugères. La fenêtre ogivale géminée qui le surmonte, est d'un très-beau caractère, et réunit les conditions du style de l'architecture ogivale primitive sous Philippe-Auguste.

A l'intérieur, la nef se compose d'arcades bouchées, légèrement ogivées, séparées par des colonnes engagées. Sur leurs chapiteaux sont sculptés largement des aigles dressés, des feuilles diverses et des guirlandes; les voûtes sont aussi légèrement ogivées; mais, comme on a dû le remarquer à l'extérieur, les petites fenêtres, placées entre ces arcades et ces voûtes, sont en plein cintre. Nous n'hésitons pas à

Digitized by Google

attribuer cette église au 12e siècle ; nous dirions même au commencement, s'il ne nous répugnait d'admettre à cette époque un aussi large emploi de l'ogive. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins intéressant de constater ici comment les artistes du midi, tout en conservant le plein cintre comme la forme la plus belle à leurs yeux et la plus affectionnée, surent pourtant introduire l'arc pointu comme plus commode et plus solide dans les parties de leur construction qui l'exigeaient.

Cette église, qui ne sert plus au culte, est menacée d'une destruction prochaine ; ses voûtes enfoncées laissent entrer la pluie de tout côté ; mais c'est une propriété publique, et on comprend combien il est difficile d'en prévenir la ruine.

La seconde église de Villemagne, consacrée aujourd'hui au culte, devait être plus vaste et n'a jamais été achevée. Dans son état actuel, elle se compose d'une seule nef d'une largeur démesurée, de colonnettes très-élancées et de voussures ogivales prononcées. A l'extérieur, le chevet seul est remarquable par ses lancettes géminées, ses contre-forts carrés, et les arcs ogivaux suspendus d'un contre-fort à l'autre ; les chapiteaux de ces colonnes ont presque tous des têtes humaines. Ce fait ne sert qu'à constater combien les artistes qui ont travaillé à Villemagne, ont persisté dans le goût et l'usage des ornemens romans ; mais on ne peut pas douter que cette église n'appartienne au 14e siècle.

SAINT-PIERRE-DE-RÈDES.

Je n'ai trouvé qu'au 11e siècle le nom de Saint-Pierre-de-Rèdes, mentionné comme prieuré voisin de Villemagne. Une tradition vulgaire fait pourtant remonter la fondation de cette église à Charlemagne. Les traditions en pareille matière ne sont pas une autorité ; mais il est difficile de ne pas croire ce petit monument antérieur au 11e siècle.

L'église de Saint-Pierre, comme presque tous les monumens romans, est un carré long régulièrement orienté, terminé à l'est par une apside demi-circulaire, avec portes à l'ouest et au midi. La porte ouest a deux archivoltes en plein cintre, ornées de cinq cordons en pierre noire, et un tympan monolyte dans lequel est incrustée une croix

Digitized by Google

grecque encadrée, aussi en pierre noire. L'archivolte intérieure retombait sur des colonnes qui n'existent plus; leurs chapiteaux qui tiennent encore sont ornés de billettes. Cette façade porte en outre, au-dessus de son gable interrompu, une corniche très-saillante, supportée par cinq modillons sculptés en têtes plates, et un attique surmonté de trois pans de murs, restes d'un campanille d'une forme singulière.

La porte méridionale est plus petite, mais plus ornée que celle de la façade. De ses deux archivoltes, l'une supérieure retombe sur deux colonnes de marbre, dont le chapiteau reproduit assez bien ce type qu'on a depuis appelé *composite*, et dont le tailloir est sculpté en billettes. L'archivolte inférieure s'appuie sur un linteau, orné d'un rang de palmettes sculptées en relief très-plat. Le tympan porte une croix grecque encadrée, et une bordure de chevrons en pierre noire.

Les côtés de l'église sont percés, au midi, de petites fenêtres cintrées, couronnées par un cordon en pierre noire, et munis de six contre-forts peu saillans qui ne s'élèvent pas jusqu'au faîte, et laissent à découvert une frise de billettes qui règne le long des côtés de la nef.

Le chevet plus orné porte une arcature retombant de deux en deux sur des pilastres simples qui se prolongent jusqu'au bas, et dont les retombées courtes sont sculptées en tête plate. Un de ces arcs est rempli par un bas-relief d'un faire barbare, dont la signification nous a échappé.

A l'intérieur, c'est une seule nef avec des colonnes engagées, accouplées, portant de doubles arcs doubleaux. Leurs chapiteaux sont sculptés en feuilles de refend grossières, et quelquefois seulement rayés; leur tailloir est orné de billettes et se prolonge en corniche tout autour de la nef. Un double banc de pierre occupe les deux côtés de la nef. Le chœur, formant un polygone dont les pans sont légèrement indiqués, a des pilastres au lieu de colonnes.

Tous les détails que nous venons de donner conviennent assez bien à un monument de l'époque carlovingienne: construction sévère mais à l'effet, sculptures en creux ou très-plates, ornemens en pierre noire, imitations grossières des ornemens antiques. Il n'y a rien là qui indique la renaissance ou mieux le perfectionnement de l'art roman, tel qu'il se prononça à dater du 11ᵉ siècle. Un seul caractère pos-

Digitized by Google

térieur s'y rencontre ; les arcs parallèles, les voûtes, l'arc du chœur lui-même sont légèrement ogivés. Quoiqu'ils soient bien raccordés avec les autres parties de l'édifice, nous les croyons dus à une réparation postérieure, à laquelle il faudrait attribuer aussi la partie supérieure de la façade qui est d'un appareil et d'un système de construction différens. L'église elle-même doit être rapportée au 10e siècle.

Quant aux incrustations en pierre noire que nous avons vues à Saint-Etienne et à Quarante, et qui, suivant M. Mérimée, constituent un style d'ornementation tout oriental, nous nous contenterons de dire que nous les avons ordinairement trouvées, mêlées à d'autres ornemens propres à l'architecture romane la plus ancienne, et très-rarement employées dans les monumens bien constatés des 11e ou 12e siècles. Ces incrustations se rencontrent fréquemment dans le Roussillon, mais non dans la Provence. Chez nous, même, elles ne paraissent pas avoir été jamais d'un usage général, et leur emploi dans certains édifices tient à des circonstances qu'il est encore difficile d'apprécier.

Pour ne rien oublier, mentionnons un bas-relief rélégué dans un coin de l'église de Saint-Pierre. Il représente en demi-grandeur saint Pierre portant la crosse épiscopale, la double clef, et assis, d'une manière fort tourmentée, sur une chaise à barreaux élevés. Le faire de ce relief est barbare, mais il n'est pas arrêté et fini ; les vêtemens n'y sont pas à petits plis comme dans les ouvrages du 12e siècle ; nous le croyons contemporain ou de très-près postérieur à l'église dont il décorait sans doute autrefois la façade.

Beaucoup d'autres monumens auraient dû trouver place dans cette description, si nous avions voulu faire la statistique complète des églises du département remarquables par l'ancienneté de leur construction. Il suffira de les indiquer en donnant la date approximative de leurs parties principales.

Ancienne église de Montels, près de Montpellier.... 12e siècle.
Eglise de Montferrier..... 12e et 13e.

Digitized by Google

Ancienne église de Saint-Antoine..... 12e siècle.
Eglise de Frontignan..... 9e et 14e.
Eglise de Baillargues..... 11e.
Eglise de Baulieu..... 11e.
Eglise de Saussines..... 11e.
Anciennes églises du monastère de Saint-Félix, près de Gigean..... 9e et 13e.
Eglise cathédrale d'Agde..... 10e et 12e.
Eglise de Vias..... 16e.
Eglise de Capestang..... 15e.
Eglise de Crusy..... 15e.
Eglise près du château de La Roquette, à Saint-Martin-de-Londres..... 12e
Eglise de Ceilhes..... 11e et 13e.

Il en est enfin quelques-unes qui méritent une description spéciale, pour laquelle nous n'avons pas les renseignemens suffisans ; elle sera publiée plus tard. Mais les églises dont nous avons parlé suffisent déjà pour faire connaître les commencemens, les progrès et les produits les plus avancés de l'architecture chrétienne dans notre pays, depuis le 8e siècle jusqu'au 16e.

Ne pouvant donner ici toutes les planches qui seraient nécessaires pour l'entier éclaircissement du texte, nous avons choisi entre tous les détails des monumens décrits, portes, fenêtres, roses, chapiteaux, ceux qui pouvaient le mieux caractériser les époques et les styles divers: ils forment les trois planches qui accompagnent ce mémoire. Notre collègue, M. Laurens, dont les observations ont souvent aidé les nôtres, les a reproduits avec cette fidélité et cette élégance de dessin qui lui sont familières.

Si des omissions, des observations incomplètes ont quelquefois altéré notre travail et amené des conjectures fausses, nous croirons du moins avoir bien fait de provoquer l'attention et les critiques de nos compatriotes sur des questions neuves, qui se rattachent par des liens intimes à l'histoire de la civilisation.

J. RENOUVIER.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

POSITION DES CELTES-VOLCES,

OU

INTRODUCTION A LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

On sait que la *Celtique* fut partagée en deux provinces : l'une fut nommée *Gallia comata*, à cause de la longue chevelure de ses habitans ; l'autre fut appelée *Gallia braccata*, du mot *bracca* (1), vêtement dont les indigènes se couvraient. Celle-ci, que le Haut-Rhône et les Cévennes, jusque vers la Garonne, séparaient de la première, reçut, sous Auguste, la dénomination de *Province Narbonnaise* (2).

La Gaule *braccata* était occupée par différens peuples qui avaient chacun leur nom particulier. Les *Volces, Bolces, Volkes* ou *Volches* (3), habitaient *en partie* le pays qui depuis a été appelé *Languedoc ;* ils étaient eux-mêmes subdivisés en deux populations distinctes : les *Volces Tectosages* et les *Volces Arécomiques.*

(1) Les Languedociens se servent encore de ce mot, légèrement altéré, pour désigner ce qu'un écrivain a si ingénieusement appelé *le vêtement nécessaire.*

(2) Sous l'empire de Gratien, elle fut partagée en deux. Narbonne, qui surpassait Nismes par l'étendue de son commerce, et qui maintint son état prospère, même au déclin de la puissance du peuple-roi, la plus ancienne des colonies romaines après Carthage, resta la métropole de la *Première Narbonnaise.*

(3) J'aurais mieux obéi aux lois de l'étymologie grecque en écrivant *Volkes* ou *Volches,* comme on le verra plus bas. Je me conforme à l'orthographe latine et à l'usage des modernes en conservant le nom de *Volces* (*Volcæ*).

Digitized by Google

Les premiers, placés principalement dans le Haut-Languedoc, les Volces occidentaux, dont la capitale était Toulouse (1), s'étaient, long-temps avant la domination romaine, enrichis par le commerce; les seconds, habitans du Bas-Languedoc, les Volces orientaux, avaient fait de Nismes, qui était leur principale ville, une autre Rome, par la magnificence de ses édifices et les priviléges de ses habitans (2).

Mais quelle était précisément la position géographique de ces deux peuples? Quels furent leurs voisins, leurs limites, leurs dépendances, leurs subdivisions ou leurs tribus? Où se trouvait placée la ligne de démarcation qui séparait les Volces orientaux des Volces occidentaux, les Tectosages des Arécomiques? Questions que l'histoire ni la géographie ancienne n'ont pu encore entièrement élucider, et sur la résolution desquelles les auteurs ne sont pas toujours d'accord entre eux.

Monumens historiques. Placés sous un ciel protecteur, au sein d'une nouvelle Italie (3), qui leur aurait permis d'élever et de consacrer à la postérité des monumens durables, les Volces, pas plus que le reste des Gaulois, ne nous ont légué aucun titre écrit, aucun témoignage historique (4). Nous ne leur devons qu'un champ libre, où une imagination créatrice pourrait à loisir étendre ses systèmes.

Le vainqueur des Gaules fut le premier qui fit connaître aux Romains les différens peuples de la Transalpine. César nous a dotés d'un tableau des usages et des mœurs des Gaulois; mais il ne nous montre point les diversités caractéristiques des nations particulières de la Celtique, ni

---

(1) L'abbé Audibert, auteur d'une savante dissertation sur le chef-lieu du pays habité par les Volces Tectosages, conjecture, d'après quelques monumens découverts dans le lieu appelé *Vieille-Toulouse*, contre le sentiment du plus grand nombre des historiens, que cette ville a commencé d'exister dans l'endroit qui porte ce nom, à une forte lieue de la ville actuelle. Il cherche à prouver ensuite que Toulouse était une ancienne colonie fondée par les Phocéens de Marseille.

(2) Strab. IV; Plin. III, 4; Mela, II, 5.

(3) Strab., Plin., *loc. cit.*

(4) Voyez, pour ce qui regarde particulièrement l'histoire des Volces, l'*Histoire générale de Languedoc*, tom. 1^er^; l'excellente dissertation de l'abbé de Guasco, *sur le temps que les sciences et les arts commencèrent d'être cultivés chez les Volces*, 1749, etc.

Digitized by Google

les divisions politiques ou géographiques de leurs territoires respectifs: ce n'était point là son objet. Il ne nous apprend presque rien de la *Gaule Narbonnaise*, qu'il regardait déjà comme une province romaine.

Les historiens et les géographes grecs et latins nous ont laissé à peu près les mêmes regrets que l'auteur des *Commentaires*. Strabon, Pline, Pomponius Mela, Ptolémée et d'autres, qui sont, sinon les seuls, du moins les principaux témoignages que l'on puisse invoquer dans cette discussion, ont embrassé le monde entier, et ont laissé échapper presque inaperçues des nations dont ils auraient dû pourtant se rappeler les noms, les pays et les courses triomphantes.

Et quels souvenirs plus illustres que ceux des conquêtes aventureuses de ces Tectosages, qui ouvrent d'une manière si brillante l'histoire de la Narbonnaise! On ne nous dit point, il est vrai, si les Arécomiques accompagnèrent leurs belliqueux voisins dans ces marches lointaines, ou s'ils préférèrent le repos et les douceurs d'une vie tranquille sous le beau ciel qui les avait vu naître. Il n'est que trop probable que ces deux peuples guerriers, qui n'étaient pas séparés par des barrières naturelles et infranchissables, émigrèrent ensemble, portèrent leurs armes en Germanie, dans la forêt Hercynienne, en Illyrie (1), dans la Pannonie, et jusqu'en Phrygie où ils fondèrent *Ancyre*, et donnèrent à une portion de cette contrée le nom de *Galatie* (2) ou Gallo-Grèce, qu'elle portait encore du vivant de saint Jérôme. Si les auteurs se sont contentés de nommer ici les Gaulois Tectosages, c'est que ceux-ci formaient sans doute l'émigration la plus considérable, celle qui dut d'abord commander l'étonnement des nations.

Demande-t-on un exemple de ce que nous avançons? Strabon nous apprend, en parlant des *Cavari*, limitrophes des Volces Arécomiques, que leur nom avait tellement prévalu de son temps sur celui des autres peuples, qu'on appelait *Cavari* tous les Barbares leurs voisins qui avaient même cessé d'être Barbares (3).

Il y a plus: dans leurs vagues notions, s'il leur arrive de laisser passer

---

(1) Aussi n'a-t-on pas manqué de dire que les *Sardones*, peuple pyrénéen, voisin des Tectosages, tiraient peut-être leur origine d'une colonie illyrienne.

(2) Διὰ τὴν ἐπιφάνειαν; *ob gentis claritatem*, dit Strabon. *Lib.* IV.

(3) Strab., *l. c.*

Digitized by Google

à l'aventure quelques détails plus précis sur ces peuples qu'ils ont considérés en général, le plus souvent les anciens se contrarient les uns les autres.

Viennent ensuite, au milieu de ces ténèbres, les incertitudes des modernes, auxquelles d'autres modernes ajoutent de nouvelles incertitudes.

Ce silence de l'histoire des Volces, ces contradictions dans les textes de l'antiquité, cette absence de monumens locaux, nous obligent d'avoir recours à des investigations arides, dont les résultats, quelque plausibles et raisonnables qu'ils puissent paraître à ceux qui les ont recueillis, n'en sont pas moins hypothétiques, comme tous les problèmes qu'on ne saurait rigoureusement démontrer : dans ce cas, le vrai n'est que la plus grande probabilité.

Étymologies. Dans la série de preuves que nous nous proposons de développer, les étymologies nous offriront un puissant auxiliaire. L'abus des origines étymologiques doit, avec raison, paraître ridicule. Mais, dans un pays tel que le Languedoc, où l'idiome moderne a conservé de nombreuses traces et même des formes complètes des anciennes langues usitées dans la contrée, les étymologies, les rapports ethnographiques, s'ils ne peuvent être regardés comme des phares conducteurs qui dirigent toujours sûrement la marche de l'antiquaire, au moins doivent-ils, surtout lorsqu'ils ne sont pas isolés des faits, lui inspirer une certaine confiance.

Cette remarque nous conduit naturellement à expliquer l'origine du nom de *Volces*, et d'autres dénominations que les auteurs ont attribuées à ce peuple.

Si les Volces, originaires d'Asie, appartiennent à la nombreuse espèce *sémitique*, puis à la race *celtique* (1), puis à la famille *ibérienne*, enfin à la branche des *Ligures* qui s'étendait, en effet, sur les Pyrénées et dans les voisinages de la Garonne et de la Méditerranée : objets à examiner ailleurs.

---

(1) Si nous donnons aussi le nom de *Gaulois* aux Volces, quoique en réalité ce peuple ne soit point compris dans la famille gauloise, mais seulement dans la race *celtique*, c'est afin de nous faire mieux entendre et pour nous conformer au texte des anciens qui ont considéré comme synonymes les mots de *Celtes* et de *Gaulois*.

Digitized by Google

Il ne serait pas moins superflu de discuter si les Volces étaient originairement *Belges* et non pas *Celtes*, parce que Ausone a dit que les Tectosages s'étaient d'abord appelés *Belcæ* : *Usquè ad Tectosagos, primævo nomine Belcas ;* car il paraît que, dans ce passage, il y a une erreur de copiste, et que, comme l'ont déjà remarqué quelques géographes, il faut y lire *Volcas* ou plutôt *Bolcas.*

Le savant Pezron, copié par beaucoup d'autres savans, a cherché dans la langue des Celtes, qui, dans les premiers temps, portaient le nom de *Titans* (1), une source d'étymologies grecques, latines et germaniques. Il est allé plus loin : cette langue matrice, rajeunie par la Tour d'Auvergne, serait encore aujourd'hui le *Bas-Breton*, c'est-à-dire le langage qui s'est conservé dans l'*Armorique* ou *Petite-Bretagne*, et même au pays de *Galles*, en Angleterre.

Mais Pezron ne prétend pas dire que les langues des Grecs, des Romains et des Teutons ou Allemands, aient tiré leur origine de celle des Gaulois ; il prévient ses lecteurs contre cette opinion qu'il est loin d'adopter : il croit seulement, pour rendre raison de certaines étymologies, que ces différentes langues ont été mêlées dans la suite des temps.

En raisonnant, d'après cette croyance, nous supposerons que les noms des peuples de la Narbonnaise première, introduits dans le grec et le latin, au moyen des rapports intimes que les habitans de cette province eurent, d'abord avec les Marseillais, puis avec les Romains, prirent les formes des nouveaux idiomes qui les avaient adoptés, et que de-là ils passèrent plus ou moins altérés dans nos langages modernes.

Étymologies du nom de Volces. Nous disons encore dans le Languedoc *bouléga*, *boulégaïré*, qui signifient *remuer*, *remuant*, qualification qui convient au caractère vif et emporté des habitans (2). Les Grecs, d'après l'ancien celtique, *bolgein* et *bolgean*, et le génie de leur langue, écrivaient Οὐλκοί, Οὐωλκαί, Οὐωλχαί ; les Romains traduisi-

(1) Antiquités de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois, pag. 329.

(2) L'abbé de Guasco, pag. 78.

Digitized by Google

rent par *Bolcæ* ou *Volcæ* (1), comme il paraît par le texte déjà cité d'Ausone.

D'autres archéologues, à la tête desquels il faut placer Bullet, ont cru que le nom de *Volcæ* ou *Bolgæ*, dérivait du celtique *bwl*, qu'on prononçait *bol* ou *vol*, et qui signifie *étang*, à cause du grand nombre des marais qui longeaient le littoral de ces peuples.

Le premier grenadier de la république française a de beaucoup dépassé les bornes que s'était prescrites Dom Pezron: la Tour d'Auvergne recherche parmi les Celto-Bretons de l'Armorique, et la langue pure, et les antiquités mystérieuses des Gaulois, primitivement appelés *Celto-Scythes* (2). C'est là qu'il prétend puiser dans leur vraie source les origines de nos ancêtres, et celles des plus anciens peuples de l'Europe.

Je me hâte d'exposer les diverses étymologies qu'on a données des noms de *Tectosages* et d'*Arécomiques*.

Étymologies du nom de Tectosages. Le nom des Celtes-Tectosages, fondateurs de Toulouse, dit la Tour d'Auvergne, paraît dérivé du celtique *teg* sive *tec*, latin *tectum*, et de *sach*, *sac'h* (3), en français une saye, latin *sagum*. *Undè Tectosagi, quasi dicas, sagis tecti, induti, operti.* Cette conjecture serait plus vraisemblable que celle des savans qui dérivent le nom de Tectosages de l'allemand *Teutsagen*, parler la langue de *Teut*, ou de *Teutsahne*, issus de *Teut*. (Pellout, l. 1, pag. 94.) C'est aussi l'opinion de Gossellin.

Pezron avait déjà mis la Tour d'Auvergne sur cette voie étymolo-

---

(1) L'introduction du V initial est ordinaire dans beaucoup de mots latins dérivés du grec : οἶνος *vinum*; οἶκος *vicus*, d'où *via*, selon Scaliger, etc.

(2) *Orig. gaul.* p. v.; *Strab.* l. xi.

(3) Suivant le même auteur, le français *saccager* se rapporte aussi au primitif celtique *sac'h*, parce que anciennement, quand on voulait piller ou saccager une ville, la prendre de vive force pendant la nuit, on faisait porter aux soldats de larges chemises par-dessus leurs habits, afin qu'ils pussent se reconnaître dans l'obscurité; on employait aussi cette ruse pour faire les approches d'un poste ennemi et pour le surprendre dans les nuits d'hiver, quand la terre était entièrement couverte de neige. (*Orig. gaul.*, pag. 203.)

Il est singulier que cette étymologie rappelle exactement celle du nom des *Camisards*, ou guerriers des Cévennes.

Digitized by Google

gique. Voici comment il s'explique : τέγος et στέγος, *tectum*, *tegmen*, toit, couverture. Ce mot vient du celtique *tec* (sive *teg*). De ce même mot *tec* et de *pen* (sive *ben*) qui signifie la tête, a peut-être été formé le τήβεννα des Grecs, venant originairement des Pélasgiens ou Arcadiens, qui veut dire *toga* (*quasi dicas*, *tectum capitis*) parce que, dans les mauvais temps, on s'en couvrait la tête (1).

Bullet diffère sensiblement de l'opinion de ces deux auteurs, dans son interprétation du nom des Tectosages. Selon cet antiquaire, *tecc* signifiait ornemens; *to*, ordre; *sac*, saye : *tectosag*, saye où il y a des ornemens placés avec ordre. Les Gaulois portaient des sayes où il y avait des raies de différentes couleurs, où il y avait des raies d'or : *virgatis lucent sagulis*, dit Virgile; *auro virgatæ vestes*, dit Silius. Peut-être que cette mode avait commencé par les Tectosages, ou que ce peuple faisait plus d'usage de ces sayes que les autres (2).

Cette divergence d'opinions ne réconcilie pas bien des gens avec les étymologies celtiques : c'est en leur faveur qu'on pourrait faire dériver le nom des Tectosages, de τέκτων, ouvrier, artisan, et de σάγη, arme, c'est-à-dire, *maniant les armes*, *guerrier*. On pourrait aussi, au moyen d'une autre version, faire de σάγος, *sagum*, la seconde racine du même mot.

Strabon (3), Pline (4) et Diodore de Sicile (5), s'accordent pour désigner le *sagum* et les *braccæ* (haut-de-chausses) comme faisant partie de l'habillement de ce peuple.

Enfin, d'autres auteurs ont prétendu que les Tectosages sont les *Tectorènes* de Pausanias. Dans ce cas, ce dernier nom présenterait un sens analogue à celui de Tectosages, puisqu'il serait composé des racines *tec*, ou τέγος ou τέκτων, ou *tecti*, et de *renis*, ῥήνους, *peaux de mouton ou de brebis*.

Étymologies du nom d'Arécomiques. Nous ne savons si l'on est plus heureux avec les étymologies celtiques du nom des Arécomiques. Elles

(1) Antiquité des Celtes, pag. 365.
(2) Mém. sur la langue celtique, tom. I, pag. 93.
(3) L. III.
(4) L. III., c. 4.
(5) Lib. V., 30.

Digitized by Google

sont ainsi expliquées dans Bullet (1), de *are*, abondance, grande quantité; *comma*, fouler des draps; *ωys*, hommes; *arecomices*, ceux qui foulent, qui font beaucoup de draps. Nous voyons dans la plus haute antiquité des manufactures de draps dans le Languedoc.

Des origines plus brillantes et qui sembleraient s'harmonier avec ce que nous avons dit au sujet des courses des Tectosages et de la coémigration des Arécomiques, se tirent directement du grec Ἄρεως χώμη, *contrée de Mars, nation belliqueuse.*

Et prisci Nemausenses Arecomici dicuntur apud Jul. Cæsarem, Strabonem, lib. IV, Melam, lib. II. cap. V, Ptolomeum, lib. II. cap. X, quasi Martis gens, populus, regio, Ἄρεως χώμη, *et aliis Volcis fortiores ac præstantiores.* (G. Guirani explicatio duorum vetustorum numismatum nemausensium, ex ære. 54)

Il semble que cette étymologie soit plus d'accord avec la vraisemblance, que celle qui ferait dériver le nom des Arécomiques, de deux mots : l'un gaulois *ar* qui signifie *mer*, et l'autre grec χώμη, *habitation*, parce que ce peuple habitait une partie des côtes de la Méditerranée ; mais on en pourrait dire autant des Tectosages.

Nous ne pensons pas non plus qu'on puisse admettre la raison donnée par l'estimable continuateur de Malte-Brun. « Le surnom d'*Arecomici*, dit-il, a été donné aux *Volcæ*, parce qu'ils étaient voisins des bords de l'*Arar* ou de la Saône. » Je crois qu'il n'aurait pas fallu dire l'*Arar*, dont l'embouchure est assez éloignée de Nismes, chef-lieu des Arécomiques, mais l'*Araris*, l'Hérault, qui coulait effectivement entre les deux peuples. Encore, ici, les Tectosages auraient-ils eu le même droit à cette étymologie que leurs voisins les Arécomiques.

Côtes de la Narbonnaise. Puisque nous savons certainement que les côtes de la Méditerranée s'étendaient le long des territoires des Tectosages et des Arécomiques, il est naturel d'y choisir notre point de départ pour parcourir les limites de l'une et de l'autre nation. Après avoir donné une idée de ces limites, nous essaierons, au risque de passer pour téméraire aux yeux de d'Anville, de tracer la ligne de démarca-

(1) I, 87.

Digitized by Google

tion qui séparait ces deux peuples (1). Chemin faisant, et à l'appui de nos observations principales, nous chercherons la position des petits peuples obscurs et voisins de nos Volces, dont Strabon et notamment Pline ont fait mention.

Plusieurs auteurs, dans l'embarras d'accorder le texte des auteurs de l'antiquité et du moyen âge avec la géographie moderne, ont attribué, souvent gratuitement, à des accidens dont on ignore l'époque, la disparition de certaines villes, îles, ports, etc. D'autres savans ont voulu que, depuis quelques siècles seulement, la mer se soit *retirée* de nos côtes d'une manière si sensible, indépendamment des ensablemens fluviatiles, que des terres considérables, ayant complétement changé la configuration de nos golfes, ne devraient leur existence qu'à cette retraite des eaux.

Il ne nous convient pas de nous aventurer dans cette discussion, qui nous est à peu près étrangère, et dans laquelle les noms de Voltaire et de Buffon sont malheureusement intervenus ; c'est à notre illustre géologue Cuvier à leur répondre. Nous nous bornerons à citer la ville d'Aigues-Mortes (2), et même celle de Carcassonne, que les partisans de ces systèmes ont invoquées à l'appui de leurs opinions. Il est démontré aujourd'hui, par des faits irrécusables, qu'à aucune époque historique la mer n'a baigné les murs de ces cités.

Nous pouvons donc avancer que les côtes de la Narbonnaise sont, au moins, quant à leur configuration générale, et nonobstant les atterrissemens causés par les courans fluviatiles, telles qu'elles ont été décrites par Strabon.

Néanmoins ces atterrissemens, réellement existans (3), pourraient faire supposer qu'une partie du golfe du Lion (4) a été tellement

(1) Les cartes diocésaines de Cassini si détaillées sont merveilleusement propres à ces sortes de recherches ; malheureusement elles sont devenues très-rares.

(2) *Voy.* la Notice sur cette ville, par di Pietro, 1821.

(3) *Voy.* Observations pour servir à l'histoire des volcans éteints du département de l'Hérault, dans le Recueil des bulletins de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, 4, par M. Marcel de Serres, professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences de cette ville, etc.

(4) On doit écrire, contre l'usage de quelques géographes, *golfe du Lion.* Il est ainsi appelé dans les monumens du moyen âge : *sinus Leonis, mare Leonis, quòd semper est fluctuosum et crudele.* (Guillaume de Nangis, *in gest. S. Lud.*)

Digitized by Google

modifiée depuis la description de cet auteur, qu'il serait difficile de reconnaître dans l'état actuel de ce golfe la forme qui lui est attribuée par le géographe grec.

On peut aisément s'assurer du contraire en analysant le texte ancien.

Ἔστι δ' ὁ κόλπος διπλοῦς. Ἐν γαρ τῇ αυτῇ περιγραφῇ δύο κόλπους ἀφορίζον ἔκκειται τὸ Σέγιον (1) ὄρος, προσλαβὸν καὶ τὴν Βλάσκωνα νῆσον, πλησίον ἱδρυμένην. Τῶν δὲ κόλπων ὁ μὲν μείζων ἰδίως πάλιν καλεῖται Γαλάτικὸς, εἰς ὃν ἐξερέυγεται τὸ τοῦ Ροδανοῦ στόμα. Ὁ δ' ἐλάττων ὁ κατὰ Νάρβωνα ἐστὶ μέχρι Πυρήνης.

Nous traduisons : Le golfe gaulois (*sinus gallicus* ou golfe de Marseille) est double. En effet, le cap *Setium* (Sète) et l'île de *Blascôn* (Brescou) qui en est voisine, partagent en deux golfes la courbe qu'il décrit. Le plus grand retient le nom même de *Golfe gaulois :* c'est là que se décharge l'embouchure du Rhône. Le petit est du côté de Narbonne jusqu'aux Pyrénées. (*L.* IV.)

Or, l'inspection des cartes anciennes et modernes ne laisse, ce nous semble, aucun doute sur le texte du géographe d'Amasée. Le golfe du Lion dessine sur le bord méditerranéen un double arc, dont un des côtés, à partir de l'enfoncement le plus profond du golfe, formé par la côte de Sète, Agde et Brescou jusqu'au cap de Creus (2), est beaucoup moins étendu, quoique plus courbé, que l'autre qui s'étend depuis Sète jusqu'aux îles d'Hyères. C'est effectivement aux *Stœchades*, aujourd'hui îles d'Hyères, que commence un nouvel arc, appartenant au golfe de Ligurie.

Après cet aperçu général des côtes maritimes des Volces, suivons leurs limites respectives, au moyen des positions des principales villes et localités qui dépendaient de cette double nation.

---

(1) Il faut lire Σίτιον au lieu de Σέγιον, d'après la correction heureuse de Grente-Mesnil. Au surplus, cette correction se trouve de fait dans Ptolémée, qui écrit Σήτιον (*Setium*).

(2) Le temple de Vénus-Pyrénéenne séparait la Gaule de l'Ibérie. (*Strab.* IV.) Ce temple s'élevait sur le cap de Creus, qui, pour cette raison, s'appelait Ἀφρόδισιον. On a confondu ce port ou promontoire (*promontorium Veneris*) avec le *portus Veneris*, qui est le *Port-Vendres* de nos jours, à peu de distance du cap Creus.

Digitized by Google

TECTOSAGES.

Agde. La vaste puissance de Rome ne s'était pas tellement appesantie sur certaines cités, et notamment sur des colonies grecques, qu'elle eût entièrement étouffé leur liberté. Au rapport des auteurs grecs et latins, et entre autres de Strabon, les Romains avaient reconnu libres et indépendantes, à l'ombre de leur protection, nombre de ces colonies helléniques : telles étaient *Chersonesus* dans la Chersonèse-Taurique, *Corcyre*, *Chios*, *Marseille*, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. C'est peut-être pour avoir négligé ce fait historique, que d'Anville n'a pas osé tirer une ligne de séparation entre les Tectosages et les Arécomiques, et que les modernes ont tant varié d'opinion sur la position de la colonie d'Agde à l'égard de l'un et de l'autre peuple.

La situation de cette ville est si importante pour la détermination du point extrême de la ligne cherchée, qu'il convient de s'y arrêter et de discuter les divers sentimens émis à cet égard.

Agde, du mot grec Ἀγαθὴ (*bonne*), fut fondée par les Phocéens de Marseille, ainsi que d'autres villes, sur les bords du Rhône et de la Méditerranée. Mais cette colonie habitait-elle le territoire des Tectosages ou celui des Arécomiques? Les anciens ont gardé le silence sur cette question : on devine déjà pourquoi. Les modernes ont voulu forcer ce silence unanime de l'antiquité. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont placé Agde dans le pays des Tectosages; d'après eux, M. Jordan, dans son intéressante histoire de cette ville, l'a également établie chez ce peuple. L'abbé Expilly (1), au contraire, l'a élevée parmi les Volces Arécomiques, trompé qu'il a été par Strabon, qui a étendu le domaine de ceux-ci jusqu'à Narbonne. La plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière, se sont rangés à ces opinions différentes sur le mot de l'énigme.

Et d'abord, Pline et Ptolémée s'accordent ici pour réfuter complétement Strabon. Voici les paroles de Ptolémée : *Tenent autem maximè occidentalia Galliæ Narbonensis Volcæ et Tectosages, quorum civi-*

(1) Diction. géogr. hist. et polit. des Gaules, *verbo* Agde, tom. 1, pag. 18.

Digitized by Google

tates Mediterraneæ, Ilıberis, Rousinum, Tolosa colonia, Cessero (Saint-Thibéry), *Carcaso, Bætiræ, NARBON COLONIA. Post hos usquè ad Rhodanum fluvium sunt Volcæ et Aricomici, quorum urbes Mediterraneæ, Vindomagus, Nemausum colonia*, etc. (1).

Selon Ptolémée, Narbonne, Béziers, voisine d'Agde, se trouveraient sur le territoire des Tectosages; et ce ne serait qu'immédiatement après celles-ci que commencerait le domaine des Arécomiques. Donc, il n'y a pas eu oubli de la part de Ptolémée, en ne nommant pas Agde parmi les villes comprises dans le pays des Tectosages. D'un autre côté, nous verrons que la côte maritime des Arécomiques était entièrement dépourvue de villes, et qu'elle se trouvait, comme à peu près aujourd'hui, envahie par les étangs nommés *stagna Volcarum*. Donc, Plotémée n'a pu placer la colonie d'Agde sur le littoral des Arécomiques; donc, enfin, on peut induire du silence même de cet auteur, que la colonie agathoise n'occupait aucune partie des terres de l'une ou de l'autre nation (2).

Pline achève de dissiper nos doutes. De même que le géographe grec, il avait déjà fait atteindre, pour ainsi dire, au pays agathois les confins de la région des Tectosages. On y voit assez clairement le voisinage de deux domaines différens. Le texte est précis: *Agatha quondàm Massiliensium et regio Volcarum Tectosagum*. N'est-ce pas séparer évidemment la ville d'Agde, bâtie par les Marseillais, du pays actuel des Tectosages?

C'est d'après Strabon (3) que nous interprétons le passage de Pline, relatif à la ville d'Agde, puisque c'est lui qui nous apprend qu'elle

---

(1) Κατέχουσι δὲ τὰ μὲν δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι Τεκτοσάγες, ὧν πόλεις μεσόγειοι, Ἰλιβερὶς, Ῥουσινῶν, Τολῶσα κολώνια, Κεσσερώ, Καρκασώ, Βαιτίραι, Ναρβὼν κολώνια. Μετὰ δὲ τούτους, μέχρι τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ, Οὐόλκαι Ἀρικόμικοι, ὧν πόλεις μεσόγειοι, Οὐινδόμαγος, Νέμαυσος κολώνια. (L. II.)

(2) Ptolémée place près de la ville d'Agde une île de même nom, Ἀγαθὴ μὲν κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν, et autre que celle de *Blascón* ou *Brescou*. Cette circonstance n'apportant aucune lumière à l'objet présent de la discussion, je ne m'y arrêterai pas davantage. Dans un autre travail qui ferait suite à celui-ci, je pourrais chercher à prouver, d'après les idées du savant Gossellin, que ce passage n'est qu'une interpolation ou altération faite au texte du géographe égyptien.

(3) L. IV.

Digitized by Google

avait été bâtie par les Marseillais sur les terres des Volces, de même que Marseille avait été fondée sur le territoire des Salyes ou Saliens Gaulois. Si, conformément au texte de Denys-le-Périégète, nous croyons, avec d'Anville, les Bénédictins et autres, que Pline ait voulu dire que la ville d'Agde n'appartenait plus aux Marseillais, les faits historiques viendront encore à l'appui de notre sentiment sur l'indépendance de cette cité, sous le protectorat de Rome, au moment où le naturaliste écrivait. Après le siége de Marseille, César dépouilla les habitans de leurs priviléges et de leurs établissemens sur la côte de la Narbonnaise ; il maintint toutefois leur liberté ; Agde fut donc alors séparée de la métropole. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, ne pouvant concilier ce que disent les anciens touchant le sort de cette ville après le siége de Marseille, avec leur silence à l'égard de sa situation politique (1), ont conclu, sans autorité, qu'on pouvait en rapporter à cette époque l'incorporation à la province romaine; car, ajoutent-ils, il ne paraît pas que Marseille en ait recouvré le domaine quand le sénat lui rendit ensuite ses anciens priviléges. Mais ces vénérables historiens ne viennent-ils pas de conclure avec trop de précipitation ?

Pourquoi supposer que César, en maintenant les habitans de Marseille dans leur indépendance, en eût exclu les colonies, filles de cette ville? Le sénat, lorsqu'il rendit aux Marseillais leurs anciens priviléges, ne leur aurait-il pas restitué aussi leurs établissemens maritimes? Non ; car il ne pouvait entrer dans la politique du sénat, de remettre sous la dépendance d'une colonie phocéenne, libre elle-même, d'autres colonies que Rome avait déjà émancipées. Agde avait été de ce nombre, et nous avons cité des exemples de cette espèce de protectorat exercé par la ville éternelle sur plusieurs établissemens helléniques.

Si l'on objectait, enfin, que d'autres terres dans les pays des Arécomiques et des Helviens, données par Pompée aux Marseillais, leur furent enlevées par César, et que ces terres ne leur furent pas non plus rendues par le sénat ; que cependant ces terres durent être de nouveau incorporées à la province romaine : nous répondrions que, l'analogie n'existant point ici, cette remarque ne peut fournir matière à une

(1) I, 90.

Digitized by Google

objection. En effet, les terres dont il est ici question avaient, avant d'appartenir aux Marseillais, fait partie du territoire d'une province romaine ; le vainqueur pouvait en disposer à son gré : il usa ou abusa du droit de la guerre. Au contraire, Agde, avant le siége de Marseille, dépendait seulement de sa métropole ; après le siége, devenue libre comme les autres colonies phocéennes de cette côte, elle ne rentra plus sous la domination des Marseillais, *quondàm Massiliensium*, et se maintint dans la liberté que Rome lui avait concédée.

Ainsi s'expliquent le silence des anciens géographes et la divergence des opinions des modernes par rapport à la situation géographique de la ville d'Agde. En résumant ce que nous venons de dire sur cette colonie, nous pouvons avancer que son territoire confinait avec les Tectosages et les Arécomiques ; d'où il résulte que nous aurons là une donnée presque certaine pour déterminer la position d'un des points de notre ligne de démarcation entre les deux nations Volces (1).

---

(1) Au reste, si l'on voulait supposer, en forçant le texte de l'énumération de Pline, que, du temps de cet écrivain, Agde, privée de sa liberté tandis que sa métropole en aurait eu toute la plénitude, faisait partie du pays des Volces Tectosages, on voit qu'il n'y aurait qu'un léger déplacement du point extrême que nous cherchons. Au lieu de faire commencer le rivage des Volces occidentaux immédiatement après le territoire agathois, d'accord avec Pline et Ptolémée, nous y comprendrions ce rivage même ; son étendue seule ferait varier le territoire des Tectosages : celui des Arécomiques, et par conséquent leur position absolue, resteraient absolument les mêmes.

Cette concordance nous fait encore mieux reconnaître l'erreur de Strabon, qui a poussé jusqu'à Narbonne les possessions des Volces Arécomiques. D'Anville, désirant justifier cet ancien, veut *qu'on distingue les temps.* Il pense qu'avant que les Romains eussent fait de Narbonne la capitale de leur première province conquise dans la Gaule, cette ville pouvait être des *Arecomici* plutôt que des *Tectosages, comme on doit*, dit-il, *l'inférer de Strabon;* mais qu'élevée à cette dignité, Narbonne a dû se trouver indépendante du corps politique de l'un comme de l'autre des peuples *Volcæ*, et prendre un territoire distinct et séparé. Mais les faits compris entre le temps où Strabon faisait sa description du monde connu et celui où Pline composait son histoire naturelle, ne motivent pas suffisamment, selon nous, le sentiment du célèbre géographe français. Strabon ne termina sa géographie que dans les premières années du règne de Tibère. Or, Narbonne était déjà colonie romaine depuis un siècle et demi ; une seconde colonie y fut envoyée par César ; enfin, sous Auguste, la

Digitized by Google

Ce point extrême des Tectosages fixé, cherchons sur la même ligne un autre point extrême en tirant vers le midi. Nous ne pouvons dépasser les Pyrénées, barrières naturelles entre la Gaule Narbonnaise et l'Ibérie. Les premiers peuples que nous trouvons au pied de ces montagnes sont les *Consuarani* de Pline dans l'intérieur des terres, et les *Sardones* sur la côte maritime: *In orâ regio Sardonum, intùsque Consuaranorum* (1).

Beaucoup d'auteurs modernes (2), trompés par Ptolémée, ont avancé que ces deux nations, et d'autres petits peuples voisins des Pyrénées, faisaient partie des Volces Tectosages, ce qui étendrait au-delà de ses limites réelles le domaine de ceux-ci, et par conséquent porterait trop loin le point que nous voulons déterminer. Nous avons cité plus haut le texte de Ptolémée: il place positivement parmi les lieux appartenant aux Tectosages *Iliberis* et *Rousinòn* (*Illiberis* et *Ruscino* de Pline), principales villes des *Consuarani* et des *Sardones*. Les raisons qui démontrent le contraire, vont ressortir de la description de cette partie de la Narbonnaise, que les écrivains grecs et latins nous ont laissée.

Sardones. Consuarani. Quoique nous n'ayons aucun renseignement certain sur l'origine des *Sardones*, nous voyons que les auteurs de l'antiquité les regardaient soit comme un reste d'une ancienne nation, différente de celle des Volces (3), soit au moins comme un peuple distinct et séparé de ces derniers. Pline nous en fournit la preuve; il commence son exposition de la Narbonnaise par l'indication de la

province romaine reçut sa dénomination de cette ville; Narbonne en devint la capitale de nom. Ainsi, à l'époque même de Strabon, elle jouissait de tous les avantages politiques dont parle d'Anville: conséquemment, les raisons qu'il avance en faveur de l'auteur grec ne nous paraissent point concluantes.

En outre, on sait que le géographe d'Alexandrie a souvent copié des relations antérieures d'un siècle et plus au temps où il écrivait: ses connaissances sur le périple de la Méditerranée ne sont même très-souvent guère plus avancées que celles de Strabon et de Pline. Si cette remarque est ici fondée, on voit que la distinction des temps ne peut être invoquée par d'Anville.

(1) Pline, l. III, c. 4.

(2) Entre autres, les auteurs de l'Histoire générale de Languedoc, tom. I, pag. 53.

(3) Avien, *Ora mar.*, 485; Scymn, v. 200.

Digitized by Google

région des *Sardones* (1) qui occupaient le bord de la mer en descendant des monts pyrénéens. Dans l'intérieur des terres étaient placés les *Consuarani*. Il nomme ensuite les fleuves et les deux principales villes de ces deux petites nations: *Illiberis*, faible reste d'une vaste cité, *magnæ quondàm urbis tenue vestigium*; *Ruscino* (2), d'où le Roussillon a pris son nom, et Narbonne, toutes deux colonies romaines.

Entre Narbonne et Ruscino coulait l'Aude ; puis on trouvait, en longeant la côte, le Libron, *Liria* (3), et l'Hérault, *Araris*, qui se jette dans la mer au-dessous d'Agde : c'est ici que commençait le territoire des Tectosages.

Comment concilier, en supposant les *Sardones* et les *Consuarani* des tribus Volces, les expressions du naturaliste latin : *Regio Sardonum, intùsque Consuarunorum..... et regio Volcarum Tectosagum* ? Pourquoi cet auteur aurait-il d'abord nommé ces deux petits peuples et désigné les villes de leur territoire, avant de parler du pays des Tectosages? N'aurait-il pas été plus naturel, plus clair, plus vrai, si les terres de ceux-ci se fussent effectivement étendues aussi loin qu'on l'a prétendu, en embrassant le domaine de ces tribus, de nommer en premier lieu les possesseurs de ces terres? Dans le cas où ces deux populations n'auraient été qu'une fraction des Tectosages, Pline ne se serait-il pas servi, en les désignant, de l'expression générique qu'il emploie pour les Volces et pour les Arécomiques? N'eût-il pas dit : *Regio Volcarum Sardonum, Volcarum Consuaranorum* ?

Cette description de Pline est d'autant plus intéressante pour nous, qu'elle s'accorde assez avec ce que nous voyons aujourd'hui. On peut donc, d'après cet écrivain, admettre avec quelque confiance, que les *Sardones* et les *Consuarani* étaient deux nations distinctes et séparées des Volces.

Pomponius Mela parle des *Sardones* comme Pline, à ce point qu'on

---

(1) Pline, *loc. cit.*

(2) Il n'en existe plus que les ruines d'une vieille tour appelée *Tour de Roussillon* (*Castel Rossello*).

(3) Quelques savans veulent que ce soit le *Lez*, qui passe à Montpellier; aussi le père Monet écrit-il le *Lers*.

Digitized by Google

croirait volontiers que Pline l'a copié ou que Mela a copié Pline, ce qui serait plus probable, attendu qu'il est déjà soupçonné d'avoir copié Strabon. Quoi qu'il en soit, Mela ne comprend pas les *Sardones* parmi les Tectosages; il en fait une nation isolée : *Ora Sardonum.... Vicus Eliberri* (l'*Illiberis* de Pline), *magnæ quondàm urbis et magnarum opum tenue vestigium..... Atax ex Pyrenæo monte digressus*, etc. (1).

Strabon rappelle les mêmes indications, mais il a besoin d'être quelquefois rectifié. Ainsi, dit avec raison Malte-Brun, « il faut considérer les relations des anciens comme des fragmens précieux, mais très-incomplets et souvent erronés. » L'essentiel est de les concilier autant qu'il est possible. Strabon (2) orne de quelques détails la nomenclature des localités de la Narbonnaise. Les villes voisines de la mer, désignées par Pline, s'élèvent sur les bords des rivières qui coulent des deux côtés de Narbonne; on se rend dans ces villes avec de petits bâteaux. Les fleuves qui sortent des Pyrénées sont le *Ruscinon* et l'*Ilyberris* (3); les deux villes (4) qui les bordent portent le nom des fleuves sur lesquels chacune est bâtie. On reconnaît l'Hérault dans l'*Arauraris* de Strabon et de Ptolémée.

L'Aude, qui baignait les murs de Narbonne où elle était navigable, présente quelques difficultés: son cours a changé depuis Strabon, qui le fait descendre des Cévennes. Pline et Pomponius Mela ont eu des notions plus exactes sur l'origine de ce fleuve qui coule des Pyrénées.

Ici les trois géographes que nous venons d'analyser, afin de donner, par leur concordance, plus de poids à notre opinion, indiquent un étang où se rendait l'Aude, et qu'ils nomment *Rubrensis* ou *Rubresus lacus*. Cet étang, qualifié par les anciens *spatiosus admodùm*, se divise aujourd'hui en plusieurs lacs, qui portent les noms de Fleury, de Vendres, de Sijean (au moyen de celui-ci et du canal de la *Robine* Narbonne communique avec la Méditerranée), de Capestang, etc. (5).

---

(1) Pomp. Mel., II, V.

(2) Strab., IV.

(3) La *Tet* et le *Tech*.

(4) Perpignan, ou plutôt *Castel Rossello*, hameau à trois quarts de lieue de cette ville, et Elne.

(5) On voit, d'après cet exposé, comment on peut expliquer ces mots de Strabon: *Narbo suprà Atacis fluvii ostia et lacum Narbonensem situs est*. Ce vaste lac n'existe

Digitized by Google

Il faut donc encore inférer de la description de cette partie de l'univers connue des Romains par Strabon, que les villes de *Ruscino* et d'*Illiberis*, c'est-à-dire les *Sardones* et les *Consuarani*, ne dépendaient point des Volces Tectosages ; car on y voit que l'auteur grec mentionne ces derniers comme un peuple à part, dont il détermine bientôt après les limites. Il raconte ensuite l'histoire des conquêtes de leurs aïeux ; et tout en faisant cette nation voisine des Pyrénées, il dit positivement que, depuis les Volces (1) jusqu'à ces montagnes, *on trouve quelques petits peuples obscurs* (2). Or, quels seraient ces

---

plus, et le cours de l'Aude n'est plus le même. Sous le règne de Philippe-de-Valois, ce fleuve, rompant ses digues au-dessous de Salelles, laissa Narbonne au midi, prit sa route vers Coursan, et vint affluer par plusieurs branches entre les étangs de Fleury et de Vendres.

Dans mon Mémoire sur l'ancienne *Mesua*, inséré dans le N° 1^er^ des Publications de la Société archéologique (1835), j'ai expliqué en six lignes le passage de Pomponius Mela, relatif au cours de l'Aude, tel qu'il existe de nos jours. Mon intention n'était pas alors de m'étendre sur un fait éloigné de l'objet principal de ce Mémoire, et qui était d'ailleurs très-connu, puisque, outre les indications de Marca (*Hispan.*), il est consigné, entre autres écrits, dans la *Statistique des départemens pyrénéens* de M. Du Mège, ouvrage que j'ai eu occasion de citer plusieurs fois dans la présente dissertation, terminée long-temps avant mon Mémoire sur *Mesua*, et dans la *Géologie de la période quaternaire et introduction à l'histoire ancienne* (1833), par M. Henri Reboul, correspondant de l'Institut. J'ai donc cru devoir, dans le travail précité, pour une plus grande clarté, et sans nuire aux preuves capitales, représenter le cours de l'Aude tel que chacun peut le vérifier actuellement, et tel que je l'ai relevé sur les cartes des Diocèses de Languedoc, dressées par ordre des États de cette province. Une explication plus étendue m'aurait entraîné trop loin sans nécessité ; aujourd'hui mon cadre me permet quelques détails. Ainsi, j'avais dit que l'Aude se jette dans l'étang de Fleury, et que cet étang et celui de Vendres formaient le lac *Rubresus*. Or, les étangs de Fleury et de Vendres, comme ceux de Gigean, de Capestang et autres, ne sont effectivement, comme on voit, que des morcellemens de ce lac, dans lequel Pomponius Mela fait déboucher l'*Atax*.

(1) Strabon désigne ici, d'après son système géographique, les Volces Arécomiques. J'ai exposé plus haut les raisons qui militent en faveur de l'opinion tendant à supposer que Strabon a trop agrandi le territoire de ces derniers. Mais, quoi qu'il en soit, ce passage du géographe ne confirme pas moins cette vérité, que les *Sardones* et les *Consuarani* étaient des peuples différens des Volces.

(2) Strab., *l. c.*

Digitized by Google

peuples pyrénéens si l'on n'y voyait les *Sardones* et les *Consuarani* de Pline ?

On pourrait invoquer une quatrième autorité, Festus Avienus; car il paraîtrait résulter de son texte (*Or. mar.*) qu'il a voulu désigner la ville de *Ruscino* et le fleuve qui l'arrosait, lorsqu'il a dit: *Amnis Roschinus;* et la nation des *Sardones* chez lesquels elle était placée, par ces mots : *Sordicenæ glebæ solum;* enfin, l'étang voisin de cette nation, *Sordicen* (selon Isaac Vossius, au lieu de *Fordicen*), que d'Anville croit être celui de Salses.

Comment donc concilier ces diverses autorités identiques entre elles-mêmes, et Ptolémée, qui semble faire des *Sardones* et des *Consuarani* une simple tribu des Tectosages? Dire qu'au temps où ce géographe écrivait, les villes de *Ruscino* et d'*Illiberis* avaient été acquises aux Volces occidentaux, ce serait une de ces suppositions vagues qui ne rendent raison de rien, et que nous avons déjà repoussée (1). Reconnaître une erreur, une altération dans le texte de Ptolémée, autant vaut-il essayer ici de le mettre d'accord, s'il est possible, avec les autres auteurs de l'antiquité.

On convient généralement que les *Sardones* qui habitaient la côte formaient un peuple peu nombreux, peu étendu (2): c'étaient apparemment des pêcheurs ou plutôt des débris d'une nation plus puissante (3). Les *Consuarani* Narbonnais ne pouvaient non plus posséder un vaste territoire, pressés qu'ils étaient à la fois par les *Sardones*, les Tectosages et les Pyrénées. Et, d'ailleurs, quelle importance pouvaient avoir deux petites tribus celtibériennes, tellement resserrées qu'il n'en est à peu près resté, pour constater leur existence, que le nom de deux villes? Néanmoins, l'une de ces villes (*Ruscino*) avait dû appeler l'attention et l'intérêt de Rome, à cause de la colonie qu'elle y avait envoyée et du droit latin dont elle l'avait fait jouir. Ptolémée, guidé par les relations des auteurs ou des voyageurs,

---

(1) Voy. ci-dessus, pag. 132.

(2) D'Anville est d'un sentiment contraire : c'est qu'il a confondu les *Consuarani* de la Narbonnaise avec les *Consoranni* de l'Aquitaine, et qu'il lui a fallu une nation assez considérable pour occuper l'espace qu'il laissait dans l'intérieur des terres.

(3) Voy. pag. 121.

Digitized by Google

et négligeant, comme eux, dans ses Tables géographiques, les dénominations de deux peuples aussi peu considérables, a dû mentionner toutefois les villes importantes, surtout les colonies de cette partie du monde romain, et conserver seulement les noms des nations qui s'étaient acquis une certaine célébrité. C'est pourquoi, n'ayant désigné, comme se partageant la Gaule Narbonnaise, que les deux populations Volces, il ne pouvait, dans ce cas, placer que chez les Tectosages les deux villes de *Ruscino* et d'*Illiberis*.

Cette explication nous paraît naturelle ; on peut d'ailleurs la vérifier par quelques exemples. D'autres voisins des Tectosages, tels que les *Tasconi*, les *Cambolecti*, les *Umbranici*, dont nous aurons occasion de parler, ne nous sont connus que par les rapports de Pline. Les anciennes géographies ne sont pas descendues jusqu'à ces descriptions de détail. Aussi, l'expression de Ptolémée, comme celle de Strabon, est-elle vague et générale à leur égard : celui-ci les comprend sous la dénomination de petits peuples obscurs ; l'autre se contente de nous apprendre que les Tectosages occupaient la plus grande partie, *maximè*, du côté occidental de la Gaule Narbonnaise. Il y existait donc d'autres peuples que Ptolémée ni Strabon ne nomment point ; c'est Pline seulement, comme nous l'avons déjà dit, qui satisfait notre curiosité.

Cela posé, nous croyons qu'on peut, avec une espèce de certitude, regarder les *Sardones*, et après ceux-ci, vers les Pyrénées, les *Consuarani* (1), et conséquemment le territoire des villes d'*Illiberis* ou plutôt de *Ruscino*, comme une des limites maritimes des Volces Tectosages.

---

(1) Les savans ont douté si *Ruscino* et *Illiberis* se trouvaient toutes deux dans le pays des *Sardones*, ou bien si la ville d'*Illiberis* n'appartenait pas aux *Consuarani*. D'Anville croit que les *Sardones* devaient posséder *Illiberis*, de même que *Ruscino*. Son expression, un peu incertaine, montre qu'il a été gêné par son opinion, lorsqu'il n'a vu qu'un seul peuple dans les *Consuarani* et les *Consoranni*, peuple qu'il a trop reculé dans les Pyrénées.

Nous ne partageons pas cette opinion du géographe, au moins quant à l'identité de ces deux nations qui nous paraissent bien distinctes : 1° parce que Pline les a placées, l'une dans la Narbonnaise et l'autre dans l'Aquitaine 3e ou Novempopulanie ; et 2° parce que l'auteur latin se sert, pour les distinguer, de deux orthographes différentes. En ceci, nous ne nous éloignons pas du sentiment du savant archéologue, M. Du Mège, dans sa *Statist. génér. des départ. pyrén.*, tom. II.

Digitized by Google

Ces explications, quelque longues et minutieuses qu'elles puissent paraître, étaient nécessaires au milieu de ce chaos de notre ancienne géographie.

ATACINI. En établissant à l'extrémité du territoire de Ruscino les confins des Tectosages, nous comprendrons les *Atacini* parmi les Volces. Mais puisque Mela donne à Narbonne le nom de *colonia Atacinorum*, ne semblerait-il pas d'abord que c'est une nation qu'on doive considérer séparément, comme nous l'avons fait pour les autres peuples déjà examinés? Si l'on fait attention que c'est ici un nom générique donné aux habitans des bords de l'*Atax;* que c'est pour cela que Pomponius (1), le seul des anciens géographes qui en ait parlé, a appelé Narbonne une colonie des Atacins; que, selon Isidore de Séville, cette ville devait son origine et sa première existence *colonis propriis* (2), sans autre explication; qu'enfin, Festus Avienus (3) appelle les premiers habitans de la Narbonnaise *gens Elesycum*, dont certains savans ont fait leurs *Bebryces*, qui vont nous ramener au pays des fables, il faut nécessairement convenir que les colons des rives de l'Aude, les *Atacini*, ne sont autres qu'une partie de nos Volces Tectosages.

BEBRYCES. On a prétendu que les *Sardones*, qui occupaient le Roussillon, étaient un reste de cette ancienne nation des *Bebryces*. Leur nom se trouve, non-seulement dans la Gaule Narbonnaise, au pied des Pyrénées, mais aussi en Thrace, en Bithynie, sur le rivage méridional du Pont-Euxin; on les a vus partout. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que nous n'avons point de renseignemens sur leurs migrations (4).

Silius Italicus, Dion, Tzetzès, Marcien d'Héraclée, Etienne de Byzance (5) ont parlé des *Bebryces* comme d'un peuple Narbonnais. « Mais, dit d'Anville, tous les historiens et les géographes les plus « autorisés, Polybe qui a décrit la marche d'Annibal, Tite-Live,

(1) L. II, c. 5.
(2) Isid., *Orig., l.* XV, *c.* 1; *apud* d'Anville, *Not. de la Gaule*, 107.
(3) Or. Mar., 485.
(4) Avien., *l. c.;* Scymn., v, 200; Malte-Brun, *Hist. de la géogr.*
(5) *Apud* d'Anville, *Not. de la Gaule*, l. c.

Digitized by Google

« Strabon, Mela, Pline, gardent un profond silence sur ces *Bebryces*, « dont les savans Bénédictins, qui ont écrit l'*Histoire de Languedoc*, « n'ont pas jugé plus favorablement que je pense qu'on doit le faire. »

Une fable des amours d'Hercule avec Pyrène, fille de Bebryx, paraît être l'origine des Bebryces, qu'on a successivement déplacés, comme on a fait des fameux *Cimmériens*, des *Hyperboréens* et d'autres peuples non moins fabuleux.

Le poète Silius doit être regardé comme le seul qui en ait parlé dans l'antiquité. Il a trompé Dion, lequel n'aura pas vu que ce poète appliquait, par une fiction permise ailleurs qu'en géographie, aux Tectosages pyrénéens, ce que la suite du passage de son poème où il en est question peut faire naturellement appliquer aux *Bebryces* d'Asie (1).

Quelques curieux ont fait remarquer que la *Vèbre*, rivière qui coule dans la Narbonnaise et dans la partie de son territoire qu'occupaient les Tectosages, aurait tiré originairement son nom de celui des *Bebryces;* qu'ainsi on pouvait supposer que ce peuple avait demeuré dans le voisinage de cette rivière. A l'appui de cette supposition, on cite certains peuples qui doivent leur dénomination aux fleuves dont ils habitaient les bords, ou qui ont donné leur nom à la rivière qui arrosait leurs terres: tels que les *Atacini* sur l'*Atax;* les *Tasconi* sur le *Tescou*, dans le diocèse de Montauban (Tarn-et-Garonne); les Gaulois *Orobes*, qui se seraient établis dans le Bergamasque, après avoir fait partie de l'expédition des Gaulois contre Rome sous le commandement de Bellovèse, et qui, suivant Catrou, étaient originaires des environs de la rivière d'Orb (*Orobios*, apud Ptol.).

Nous nous sommes suffisamment expliqués sur ces dénominations génériques et vagues, qu'il ne serait pas toujours raisonnable d'admettre (2). Ici l'étymologie étant non-seulement dépourvue de preuves

---

(1) *Voy.* le détail de cette partie de la démonstration, à laquelle il serait inutile de s'arrêter plus longuement, dans l'*Hist. gén. de Lang.*, tom. 1er, note 10.

(2) Il est facile de prouver que le plus souvent ces dénominations ne désignent que des agglomérations partielles du même peuple, tels par exemple que les *Tolosates*, habitans du pays Toulousain; les *Garumni*, qui en dépendaient; les *Lutevani*, du pays de Lodève, qui sont compris parmi les Tectosages, etc. On pourrait aisément étendre cette nomenclature.

Digitized by Google

de fait, mais encore cette espèce de preuves pouvant être opposée à l'étymologie, on doit reconnaître l'invraisemblance de la supposition ; car la *Vèbre*, qui prend sa source dans le département du Tarn, après un cours d'environ 7,000 mètres, se jette dans l'Agout, au-dessus de La Salvetat (Hérault). Cette rivière n'aurait donc pu arriver dans le pays, pas même dans le voisinage des *Bebryces*, qui, d'après les indications des anciens que nous avons cités, auraient été voisins des Pyrénées et limitrophes avec les *Sardones*. Cette rivière devait plutôt baigner les terres des Tectosages Biterrois et Lutévains, séparés des *Sardones* par tout le territoire de la cité des Décumans ou Narbonne.

On s'autorise aussi des fragmens du poème de Festus Avienus (1) pour constater l'existence des *Bebryces* dans le pays Narbonnais ; on se fonde de nouveau sur une ressemblance de noms. Selon les partisans de cette opinion, les *Bebryces* auraient été le même peuple qu'Avienus dit avoir *primitivement* habité Narbonne, chef-lieu de la tribu nommée par lui *gens Elesycum*, sans doute à cause du voisinage d'un étang ou marais appelé *Helice palus*.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister sur cette prétendue ressemblance qu'on voudrait trouver entre *Bebryces* et *Helices* ou *Elesyces*. Il suffit de faire remarquer la frivolité de cette synonymie, pour ne pas plus la compter au nombre des preuves invoquées en faveur de l'existence des *Bebryces* que celles que l'on a déjà réfutées ci-dessus. Aussi nous croyons qu'on peut écarter les simples doutes des historiens de Languedoc touchant cette nation subreptice, et s'étayer du silence des auteurs graves de l'antiquité pour nier, sans restriction, qu'à quelque époque connue une portion de la Narbonnaise ait été occupée par un peuple portant le nom de *Bebryces*.

Si nous suivons notre route sur les frontières des Tectosages, nous trouverons le long de la chaîne des Pyrénées ces petites tribus obscures dont parlent Strabon et Pline, et qui, laissant entre ces montagnes et les Tectosages un intervalle étroit, ont fait dire aux anciens que ces derniers étaient voisins des Pyrénées, sans toutefois y atteindre (2).

---

(1) *Or. mar.*, 585.

(2) Strab. et Com. Pomp. Mel.

Digitized by Google

CAMBOLECTI. D'abord se présentent à l'est des *Sardones* et des *Consuarani*, les *Cambolecti Atlantici* du géographe romain, que les historiens de Languedoc n'ont pu placer convenablement, parce qu'ils ont, à la vérité un peu au hasard, donné une trop grande extension au territoire des Tectosages vers les Pyrénées. D'Anville n'a pas cru devoir non plus s'expliquer sur la position de ce peuple; mais il paraît distinguer les *Cambolecti* ou *Cambolectri qui Atlantici cognominantur* de la Narbonnaise, des *Cambolectres* Aquitains. Le géographe Sanson place les premiers dans le diocèse de Castres. Cette conjecture ne nous paraîtrait tout au plus admissible, que dans le cas où l'on ne voudrait voir, dans ces deux désignations pourtant bien distinctes, qu'une seule et même nation de l'Aquitaine, mais divisée en deux tribus, les *Héleutériens* (*Eleutheri*, libres) de César et les *Cambolectres* de Pline (1).

Si on nous permet d'avancer nos idées sur cette question, nous ferons remarquer, en premier lieu, qu'il serait difficile de ne pas reconnaître ici deux nations diverses et séparées, puisque, outre leur position dans des provinces romaines différentes, l'auteur ancien a caractérisé chacune d'elles par des indications particulières. En second lieu, on peut se rappeler que les Romains adoptaient, autant qu'il leur était possible, les limites naturelles : ici, c'étaient des montagnes; au côté opposé, c'étaient des fleuves, le Rhône, le Rhin, etc.

Les Pyrénées étant les plus grandes élévations qui clôturaient la Narbonnaise au midi, et les *Cambolecti* ou *Cambolectri*, habitant au pied des monts orientaux qui ont le plus de hauteur, auront reçu, par allusion au mont Atlas, le surnom d'*Atlantici*. C'est ainsi que Sidoine Apollinaire, en parlant de la Lozère (*Lesora mons*), fait allusion au mont Caucase.

Hinc te Lesora, Caucasum Scytharum,
Vincens, aspiciat, citusque Tarnis.

CONVENÆ. Nous placerons volontiers, d'accord avec presque tous les modernes, les *Convenæ* à la base des Pyrénées et vers les sources de la Garonne. Leur nom dérive du verbe *convenire*, parce qu'ils

(1) Voy. *Hist. gén. de Langued.*, tom. 1, pag. 603.

Digitized by Google

avaient été rassemblés en un corps de nation par Pompée, à son retour de la guerre d'Espagne contre Sertorius, et établis dans ce canton au pied des montagnes ; ils habitaient, après leur établissement, une partie du pays qui porta le nom de *Comminges :* c'est le dernier peuple que nous supposons limitrophe avec les Tectosages du côté de ces monts, puisque nous voilà parvenu à la hauteur de leur capitale et de leurs limites les plus septentrionales et méridionales : *Tolossa ad Tectosages qui non procul absunt à Pyrenæis montibus* (1).

Toulouse. *Tolosani Tectosagum Aquitaniæ contermini*, dit Pline. Nous n'insisterons pas non plus sur cette riche métropole des Volces occidentaux. La question ne pourrait rouler que sur le plus ou le moins d'étendue de son territoire, ce qui nous importe fort peu pour notre objet présent ; aussi c'est à peu près sans discussion que l'on convient de fixer les bornes des terres des Tectosages et de celles des Albigeois vers les limites mêmes de la Narbonnaise première, aux rives de la Garonne ; en sorte que le domaine des Tectosages devait s'étendre, d'un côté, jusqu'aux Aquitains d'Auch (*Auscii*), et de l'autre côté vers Castres, ou bien la région des *Ruteni* (2), ayant pour bornes, entre ces deux villes, le pays des Cadurces placé au-delà du Tarn, et peut-être les *Tasconi*, peuplade très-secondaire qui n'est pas même nommée dans toutes les éditions de Pline (3). Quoi qu'il en soit, nous citerons parmi nos autorités l'auteur de la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, qui dit, en parlant du ruisseau nommé autrefois *Tasco*, aujourd'hui *Tescou : Hìc suo decursu confinia Tolosani Caturcensisque ruris liquido dirimit patenter influxu, qui à prædicto monte*

(1) Com. Pomp. Mel.

(2) On pourrait soulever ici une difficulté touchant les limites des *Ruteni*, peuple de l'Aquitaine, selon Strabon et Pline, et habitant la frontière de la Narbonnaise : *Rursùs Narbonensi provinciæ contermini Ruteni* (Plin. IV., 19.), ce qui confirme notre explication. Mais César distingue des *Ruteni* proprement dits les *Ruteni provinciales*, comme faisant partie de la province romaine ; et d'un autre côté, Pline nomme aussi les *Ruteni* dans la description de la Narbonnaise, contradiction apparente, ou plutôt concordance de ces trois anciens passages que d'Anville s'explique en croyant que les *Ruteni* avaient souffert le démembrement d'une partie de leur territoire.

(3) *Voy.* ce que nous avons dit à cet égard, pag. 140.

Digitized by Google

(*Aureolo*, Montauban) *recedens, post modicum terræ spatium Tarno immergitur flumini.* Et ces vers de Théodulphe (*Carmen de pugnâ volucrum*) :

Nempè Tolosani locus est rurisque Cadurci
Extimus, hoc finit pagus uterque loco.

Cadurci. César vient encore à l'appui de notre opinion, lorsqu'il dit que les *Caturces* ou *Cadurces* sont voisins des Volces *Arécomiques*. Il faut observer que le vainqueur des Gaulois appelle, en général, Arécomiques les Volces de la Narbonnaise, se contentant de donner aux habitans de Toulouse le nom de *Tolosates*, et réservant celui de Tectosages aux Volces établis dans la Germanie. Or, nous n'avions pas besoin de cette explication pour être assuré que Toulouse était bien une ville des Tectosages et non pas des Arécomiques, et que, par conséquent, ceux-ci n'étaient pas les Volces voisins des Cadurces, comme le texte des *Commentaires* pourrait d'abord le faire croire. C'est donc aux Volces Tectosages que ce passage de César doit être appliqué sans difficulté.

Au surplus, Strabon lui-même, qui, comme nous l'avons vu, a fait avancer les Arécomiques jusqu'à Narbonne, contredit positivement l'expression textuelle de César, puisque le géographe d'Amasée étend le pays des Tectosages jusqu'au revers septentrional des Cévennes et entre Lodève et Toulouse.

Les *Cadurces* occupaient donc les terres voisines des Tectosages et des Albigeois, du côté de la Narbonnaise première. Les Arécomiques, comme on peut s'en assurer sur la carte, étaient séparés des Cadurces par tout le pays des *Ruteni* et de ces mêmes *Albigeois*.

Rien ne nuit tant aux déterminations de l'ancienne géographie que ces peuplades le plus souvent sans nom, ou tout au plus désignées par de vagues appellations, qui viennent à chaque instant demander une place sur les cartes des modernes. On a vu ce que nous pensions de la plupart d'entre elles, telles que les *Atacini*, les *Garumni*, les *Tasconi* et autres. Mais nous ne pouvons toutefois nier absolument, faute de preuves positives, qu'il n'ait pu exister des morcellemens de populations parmi de plus grandes nations, ou du moins dans le voisinage de celles-ci, de manière à rendre douteuse la ligne de leurs frontières

Digitized by Google

respectives. Cette incertitude se présente pour presque toutes les peuplades infimes de la Narbonnaise, désignées nominativement par Pline, indiquées vaguement par Strabon et les autres géographes de l'antiquité.

« Le voisinage des Cévennes », dit celui-ci, « et le penchant méri-« dional de ces montagnes jusqu'à son extrémité, est habité par les « Volces appelés Tectosages, et par quelques autres peuples (*qu'il ne « nomme pas*). » Il ajoute : « Les Tectosages sont aussi voisins des « Pyrénées, et s'avancent vers quelques points du côté septentrional « des Cévennes (1). »

Quoiqu'on ait remarqué, avec raison, que ce géographe a un peu trop prolongé l'extrémité méridionale des Cévennes, qu'il fait arriver jusqu'à la Garonne, il ne résulte pas moins de son texte qu'il y avait d'autres petits peuples voisins des Tectosages, occupant certains points entre les Pyrénées et les Cévennes.

Nous avons examiné la position de ceux qui s'étendaient probablement le long du pays des Tectosages, au pied des Pyrénées; il nous reste à parler d'un de ces peuples qui demeurait dans le voisinage des Tectosages et des Cévennes : nous voulons parler des *Umbranici.*

UMBRANICI. Presque tous les auteurs modernes se sont en quelque sorte résignés à errer, en voulant fixer la position des *Umbranici,* nation oubliée par l'histoire, et dont Pline a enregistré le nom sans conserver la situation géographique.

On a voulu (2) placer les *Umbranici* dans la portion du Languedoc qu'on appelle le *Lauraguais,* par une ressemblance de noms qui, comme on voit, ne se ressemblent guère. Les graves historiens de cette province ont été encore moins heureux, lorsqu'ils ont cru pouvoir établir cette peuplade entre les Tectosages et les Arécomiques, sans indiquer précisément l'endroit, et sans faire connaître si elle n'était

---

(1) *Cemmenum porrò montem attingunt, ejusque austrinam partem usquè ad promontoria* (μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων) *accolunt Volcarum Tectosages, et alii quidam Tectosages ad Pyrenam accedunt, et septentrionalem Cemmenorum montium partem nonnihil attingunt.* (L. IV.)

(2) De Valois, pag. 616.

Digitized by Google

qu'une tribu dépendante des uns ou des autres; mais on peut supposer, d'après leur carte de la *Gallia braccata* (1), qu'ils ont voulu mettre les *Umbranici* au-delà de *Sextantio* et des étangs des Volces.

Dans le premier cas, remarquons que ces peuplades obscures de la Narbonnaise pouvaient bien n'appartenir ni aux Tectosages, ni aux Arécomiques, nations principales de la province ; car, à cette époque reculée, les Gaules paraissent plutôt morcelées que divisées (2) : il fallut la vaste domination romaine pour réunir sous une même puissance tant de peuples différens. Mais, dans cette hypothèse même, on reconnaîtra, par la suite de ces recherches, qu'il serait impossible d'établir aucune population, si peu considérable qu'elle fût, entre les territoires respectifs des deux peuples Volces, attendu que, du côté de la Méditerranée, le domaine des Arécomiques s'avançait dans l'étang de Tau, où commençaient également les possessions des Grecs Agathois et des Tectosages, et qu'en suivant leurs limites communes jusqu'à l'autre extrémité, c'est-à-dire du côté des Cévennes, on trouve que ces deux nations se réunissaient encore vers le Vigan. Dans le second cas, c'est fixer *gratuitement* les *Umbranici* parmi les Arécomiques.

Nous hasarderons donc une nouvelle conjecture à l'égard de cette population. Pentinger en indique la place vers l'orient des Volces

---

(1) Hist. de Lang., tom. I, pag. 53.

(2) Les Gaulois, quoique n'étant qu'une même nation, étaient pourtant subdivisés en plusieurs petits peuples, formant presque autant d'états séparés, que César appelle cités, *civitates*. Outre que chaque cité avait ses assemblées propres, elle envoyait encore des députés à des assemblées générales, où l'on discutait les intérêts de plusieurs cantons ; mais la cité, ou métropole, ou capitale, où se tenait l'assemblée, s'appelait par excellence, *civitas*. *Encycl.* verb. *Cité*.

La Gaule était d'ancienneté divisée en beaucoup de peuples indépendans, généralement parlant, les uns des autres, si ce n'est que les plus puissans formaient des factions entre lesquelles les autres se partageaient. Dans César, le territoire de chacun de ces peuples est désigné par le terme de *civitas*. Tacite et Pline l'emploient dans le même sens, et les inscriptions servent à le confirmer. Les plus étendus de ces territoires pouvaient être composés de plusieurs cantons. Comme le nombre de trois ou quatre cents peuples que quelques auteurs de l'antiquité, Plutarque, Appien, attribuent à la Gaule, est fort au-dessus de ce que nous en connaissons de principaux, il est à présumer que les *pagi* répondaient à des peuples subordonnés et d'un rang inférieur. (*Not. de la Gaul.*, pag. 26.)

Digitized by Google

Tectosages, et avant d'arriver à Nismes, capitale des Arécomiques. Et d'Anville, pensant avec vraisemblance que le nom d'*Umbranicia*, dans la Table Théodosienne, répond au nom des *Umbranici* de Pline, s'exprime ainsi à cet égard (1) : « Si l'on considère que le nom « d'*Umbranicia*, dans la Table, suit immédiatement celui de *Volcæ* « *Tectosages*, on peut conjecturer qu'*Umbranicia* était limitrophe, « et plutôt vers les Cévennes qu'en se tournant vers les Pyrénées. » Aussi l'habile géographe ajoute-t-il que les *Umbranici*, dont le nom ne paraît que depuis César, sont peut-être cachés sous le nom des *Ruteni provinciales* (2), ou peuvent avoir été placés dans leur voisinage. En combinant ces diverses indications, nous assignerons une place moyenne à cette petite tribu, en la portant un peu plus à l'est et la rapprochant plus de Nismes que ne fait d'Anville. Elle se trouvera donc à l'orient de la capitale et de presque la totalité du pays des Tectosages. Etablis entre les départemens du Tarn, de l'Aveyron et de l'Hérault, vers la Caume (3), le pont de Camarès, Cornus et les sources de l'Orb (4), les *Umbranici* occuperont quelques vallons et quelques escarpemens boisés des Cévennes.

Ainsi s'harmonieraient, pour ainsi dire, les données de Pentinger, de la Table Théodosienne et de l'étymologie. Non que nous prétendions tirer notre conclusion du rapprochement et de l'analogie qui pourrait exister entre le nom d'*Umbranici* et celui d'*Umbratici*, parce que ce peuple, qu'on ne peut effacer sur la carte, aurait habité dans les campagnes boisées des Cévennes; mais parce qu'on ne peut soutenir non plus qu'il n'y ait aucune connexion entre ces termes, et parce qu'en fait d'opinion, et surtout d'opinion sur un problème d'antiquité, lorsque des origines lointaines ne viennent pas contrarier les données qu'on a d'ailleurs, et qu'elles s'y lient en quelque sorte, il faut bien

---

(1) *Ibid.*, pag. 713.

(2) *Voy.* ce qui a été dit à ce sujet, pag. 143. *Not.* = *Voy.* aussi *Statist. gén. des départ. pyrén.*, par M. Du Mège, II, 114.

(3) On est surpris de lire dans quelques éditions de Pline, *Bormannico*, *Macina*. En corrigeant avec Turnèbe (*lib.* VI, *cap.* 4), *Bormanni*, *Comacina*, on peut croire que le dernier nom désigne les habitans de la Caume.

(4) ~~*Orbus*~~, ~~*Orobus*~~, *Obris*. Strab., Mel., Plin. = *Orobios*, Ptol.

Digitized by Google

s'arrêter à la solution qui paraît s'accorder le mieux avec les conditions proposées. Or, immédiatement après les *Umbranici*, le pays au-dessus des Lutévains Tectosages, rapprochant vers le Vigan les frontières des Volces occidentaux de celles des Arécomiques, complète la concordance que nous croyons avoir suffisamment rétablie entre les diverses autorités par nous invoquées, touchant la position des peuples voisins des Cévennes et des Volces. C'est ce qu'il convient de résumer, en y ajoutant quelques observations.

CÉVENNES. Les Cévennes étaient la séparation naturelle des Volces occidentaux d'avec les Albigeois, compris dans l'Aquitaine, comme le dit expressément Strabon en parlant des Aquitains. Il les place pour la plupart le long de l'Océan, ajoutant que le reste occupe le milieu des terres et les extrémités des Cévennes jusqu'au pays des Tectosages.

Du même côté, ils avaient, à la hauteur de Carcassonne, le terme de leurs possessions. Aussi Pline désigne-t-il cette ville *Carcasum Volcarum Tectosagum*, et Dalechamps *Carcasso certè in confinio Volcarum et Tectosagum* : désignations justifiées encore par le texte de Ptolémée (1). C'est ici que cette nation atteignait une partie du revers septentrional extrême des Cévennes qui la séparait des Albigeois ; et c'est encore là un des motifs qui ne nous ont pas permis de laisser les *Umbranici* entre Carcassonne et les Albigeois.

En longeant la chaîne des Cévennes, après y avoir placé les *Umbranici*, on retrouve les Tectosages appuyés contre le revers méridional de ces montagnes, ayant pour voisins opposés sur le revers septentrional, les Aquitains, ce qui est confirmé par Ausone (2) :

Interiùsque premunt Aquitanica rura Cebenna,
Usquè in Tectosagos.

Enfin, à l'extrémité du domaine de ces derniers vient se placer le commencement du territoire du *Vindomagus* (le Vigan), que nous savons par Ptolémée appartenir aux Volces Arécomiques (3). C'est donc ici qu'il faut borner le périmètre du pays des Volces occidentaux.

---

(1) Voy. ci-dessus, pag. 129.

(2) *De clar. urb.*, 12.

(3) Je ne pense pas que, contrairement à l'opinion de d'Anville, on veuille trouver

Digitized by Google

Si l'on veut maintenant se former une idée de la figure de ce pays, qu'on se représente un hexagone irrégulier : 1° un côté, partant des environs d'Agde, aboutissait aux *Surdones* dans le Roussillon ; 2° une autre ligne, longeant les Pyrénées jusqu'à la Garonne, avait vers ces montagnes les *Consuarani*, les *Cambolecti Atlantici*, les *Convenæ;* 3° un troisième côté qui séparait les Volces de l'Aquitaine troisième ou Novempopulanie, allait joindre le pays des *Cadurces;* 4° d'où une nouvelle ligne venait expirer au-dessus de l'extrémité méridionale des Cévennes, au nord de Carcassonne, et séparait des Tectosages les *Cadurces*, les Rouergats (*Ruteni*), dont les Albigeois (*Albigenses*) n'étaient qu'un démembrement ; 5° la ligne un peu courbe qui suivait la chaîne des Cévennes jusqu'au Vigan, servait de limite commune aux mêmes Volces et aux *Umbranici;* 6° enfin, un dernier côté que nous déterminerons plus loin, joignait ici l'extrémité septentrionale des Volces occidentaux à leur extrémité sud, vers Agde, d'où nous sommes partis.

ARÉCOMIQUES.

La circonscription territoriale des Volces orientaux sera bien moins susceptible de recherches et de discussions que celle des Tectosages. La raison en est simple ; les Arécomiques étant en quelque sorte clôturés par des barrières naturelles, excepté sur quelques points occidentaux, on peut dire qu'ils se trouvaient limités au midi par la Méditerranée et les étangs, *stagna Volcarum;* au levant par le Rhône et les Cévennes; au septentrion par la même chaîne de montagnes jusqu'au *Vindomagus;* enfin, au couchant par cette ligne de démarcation qui sera le dernier objet de nos investigations et qui les séparait des Volces Tectosages, à peu près selon le cours de l'*Arauris* (l'Hérault).

Nismes, leur capitale, quoique bien inférieure à Narbonne, qui

---

ailleurs qu'au Vigan des modernes le *Vindomagus* de Ptolémée. Il est évident, sans avoir égard aux mesures erronées du géographe d'Alexandrie, qu'il a voulu placer le *Vindomagus*, ville des Arécomiques, avant d'arriver à Nismes, leur capitale. Dans ce cas, il faut convenir, avec le géographe français, que les monumens d'antiquité trouvés au Vigan doivent faire préférer la position de cette ville à celles qui ont été proposées. Cette opinion est d'ailleurs presque généralement admise aujourd'hui.

Digitized by Google

était plutôt l'entrepôt de toute la Gaule Narbonnaise, *quem rectiùs totius Galliæ emporium diceres*, pour le nombre des étrangers attirés par le commerce ; Nismes était de beaucoup supérieure à Narbonne, si on compare leur population ; car celle-là était le chef de vingt-quatre bourgs très-peuplés et habités par la même nation (ὁμοεθνῶν). Comme Nismes, à laquelle ils payaient des contributions, ils jouissaient du droit latin et n'étaient pas soumis aux gouverneurs envoyés de Rome, ce qu'au surplus ils avaient de commun avec d'autres nations de la Narbonnaise (1). Pline donne à ces bourgs l'épithète d'*ignobilia* (2).

Si nous parcourons, autour de leur capitale, la ligne *terminale* des Arécomiques, comme nous l'avons fait pour les Tectosages, nous trouverons pour le temps de Strabon et des autres géographes de l'antiquité jusqu'à Ptolémée, vers l'embouchure du Rhône, une séparation naturelle entre les Arécomiques et les *Anatilii*, et au-dessus de ceux-ci peut-être une partie des *Salyes* ou *Salluvii*, les *Desuviates*, les *Cavari* ou *Cavares*, dont le chef-lieu était Avignon, et qui tous se seraient avancés vers le bord opposé du fleuve. Nous citerons à l'appui de cette délimitation les textes qui nous ont servi de guide, laissant au lecteur à en faire une application plus détaillée, s'il le juge convenable.

Ainsi Strabon (3) : *At alterum Rhodani latus Volcæ majori ex parte accolunt, cognomento Arecomici..... Volcæ Rhodano vicini sunt, oppositos habentes in alterâ ripâ Salyas et Cavaros.* Pomponius Mela (4) : *Subindè grandior (Rhodanus) inter Volcas et Cavaras emittitur ;* Pline (5) : *Regio Anatiliorum, et intùs Desuviatium Cavarumque ;* Ptolémée (6) : Ἀνατιλῶν Μαρίτιμα κολώνια, qui désigne indubitablement la ville de Martigues, sur le territoire des *Anatilii*.

Mais les Arécomices n'avaient pas toujours été resserrés en-deçà du Rhône. Tite-Live nous apprend que lorsque Annibal, venant des Espagnes, traversa la Gaule Narbonnaise pour passer en Italie, cette nation possédait des terres sur les deux côtés du fleuve : *In Volcarum*

---

(1) Strab. l. IV.
(2) *Loc. cit.*
(3) *Loc. cit.*
(4) II, 5.
(5) *Loc. cit.*
(6) L. II.

Digitized by Google

pervenerat agrum gentis validæ. Colunt autem circà utramque ripam Rhodani (1).

Strabon, et, d'après lui, les savans Bénédictins qui ont composé l'histoire de Languedoc, nous assurent que, « sous le gouvernement « de Mn. Fonteius, Pompée ayant dépouillé les Arécomiques et les « Helviens d'une partie de leurs terres, qui furent données aux Mar- « seillais, les premiers ne s'étendirent plus qu'à la droite du Rhône, « vers la côte de la Méditerranée, et dans le pays qui comprend les « diocèses de Nismes, d'Alais, d'Usez et de Montpellier, ce qui fait « une partie considérable du Bas-Languedoc (2). »

Continuons à remonter le cours du Rhône jusqu'au-dessus d'*Usetia*, la ville d'Usez, où commence une branche des Cévennes, séparant les Arécomiques des *Helvii*, peuple de la Narbonnaise ; suivons ces montagnes qui élevaient des frontières communes entre les Volces orientaux, les *Gabali* et les *Ruteni*, jusqu'au *Vindomagus*, dernière station dans notre périphérie des Volces occidentaux, nous aurons décrit les limites *extérieures* des Arécomiques. Et si nous voulons représenter la figure de leur territoire, nous circonscrirons leur pays dans un quadrilatère dont voici les côtés : 1° la ligne de séparation que nous allons établir entre les Volces de l'est et de l'ouest, commençant au Vigan et finissant en-deçà de la ville d'Agde ; 2° les côtes de la mer jusqu'aux embouchures du Rhône, c'est-à-dire jusqu'aux *Anatilii* ; 3° le cours du fleuve jusqu'au-dessus d'Usez, au commencement d'un chaînon des Cévennes, côté qui limitait les Arécomiques et les *Salyes*, les *Desuviates*, les *Cavari* ; 4° les Cévennes jusqu'au Vigan, qui séparaient les Volces orientaux des *Helvii*, des *Gabali* et des *Ruteni*.

Les Arécomiques occupaient donc une partie assez considérable (le tiers environ) du département de l'Hérault, et presque tout le territoire du département du Gard.

Après avoir établi la circonscription des Volces occidentaux et orientaux dans le premier de ces départemens, il nous reste à tracer cette ligne de démarcation entre les deux peuples, qui doit compléter leurs limites et ce travail préparatoire.

---

(1) XXI, 26.

(2) I, 58. Ces terres furent reprises aux Marseillais et ne leur furent plus rendues par César (*Ibid.* 90).

Digitized by Google

LIGNE DE DIVISION
ENTRE LES ARÉCOMIQUES ET LES TECTOSAGES.

Il ne peut être question ici de tirer, avec les géomètres, une ligne rigoureusement directe entre deux points, ni une de ces délimitations politiques qui font connaître à chaque état, à chaque province, à chaque département, à chaque commune, le terme de ses possessions, bien que ce terme donne souvent lieu à des débats nés de l'incertitude. Nous ne pouvons présenter dans notre plan que des généralités: un peu plus ou un peu moins de terre que l'on distribuerait aux Volces de l'est ou aux Volces du couchant, ne changerait donc rien à la question ; il ne s'agit pas, en effet, de cadastrer leur domaine ni d'aligner ces peuples au cordeau.

Le moyen le plus convenable pour déterminer la position de notre ligne de démarcation, c'est de rechercher quelles sont les principales dépendances voisines de l'une et de l'autre nation, afin de tirer cette ligne entre les localités des deux territoires qui se trouveront le plus rapprochées.

Étangs des Volces. Les anciens donnaient aux marais qui longeaient la côte maritime de la Narbonnaise première, la dénomination générique de *stagna Volcarum*, communs aux Tectosages et aux Arécomiques. Pour ne parler ici que de ceux qui sont compris dans les limites du département de l'Hérault, ces étangs occupent aujourd'hui une partie des territoires des communes dont ils portent le nom : ce sont, de l'est à l'ouest, ceux de Mauguio, de Pérols, de Maguelone, de Frontignan. L'étang de Tau, le plus considérable de tous, placé entre Sète et Agde, est appelé *Taurum paludem* (1) par Festus

(1) *Voy.* Mémoire sur *Mesua*, dans les publications de la Société archéologique, N° 1er, pag. 55. Des documens déposés dans les archives de la préfecture de l'Hérault, et qui ne comptent pas cent cinquante ans d'existence, reproduisent fidèlement l'étymologie du nom de *Taur*, ainsi qu'on le trouve écrit chez quelques modernes. L'usage d'orthographier *Thau*, au lieu de *Tau*, est un nouvel abus qu'on pourrait facilement corriger.

Bullet fait dériver le nom de cet étang des deux mots celtiques *dy* ou *ty* deux, et *or*, embouchure; *tor*, deux embouchures.

Digitized by Google

Avienus. Par conséquent, les étangs actuellement isolés, de Vendres et de Capestang, situés à l'ouest d'Agde, dépendaient du domaine des Volces Tectosages.

L'étang de Capestang fixe, quant au département de l'Hérault, le dernier point des possessions de ce peuple (1).

On croit que sur le sol envahi par l'étang de Tau, qui ne serait pas d'une origine très-reculée (ce qu'il ne nous est pas permis de discuter), il a existé une ville considérable. Des vestiges d'un canal reconnaissables encore au fond de l'eau, ayant leur direction dans l'alignement des bains de Balaruc à la ville d'Agde ; des restes d'un ancien aqueduc qui aboutit à l'étang, et qui conduisait les eaux d'une fontaine voisine appelée dans le pays l'*Issanca;* quelques fondations, des médailles, des mosaïques grossières trouvées dans les environs : tels sont les indices qui ont accrédité jusqu'à un certain point cette opinion. Si le fait était avéré, nous ne pourrions que regretter des données sur la position géographique de cette ville : elles nous auraient été d'un grand secours pour déterminer avec plus de précision l'extrémité méridionale de notre ligne divisoire.

Les anciens nous ayant appris que les étangs qui bordaient la côte maritime de la première Narbonnaise étaient communs aux Volces, ce point extrême doit nécessairement se trouver dans l'un de ces étangs. Ceux de Vendres et de Capestang sont, comme nous venons de le voir, beaucoup trop occidentaux, et appartiennent exclusivement au domaine des Tectosages. L'étang de Tau, le plus important, placé près d'Agde, limite des possessions de cette nation, paraît, dès l'abord, satisfaire à l'objet de notre recherche ; et c'est ce qui résulte progressivement de l'examen de la position des autres lieux appartenant aux Tectosages.

---

(1) Le bourg de Capestang, *Caput stagni*, placé à la tête de cet étang, en a reçu son nom. Pour la communication de Narbonne à Béziers, les Romains firent construire, sur un terrain de quatre milles d'étendue, fort bas et souvent inondé, une chaussée et un pont composés de sept parties. La septième, qui traversait le lac de Capestang durant un mille, reçut le nom de *Pons Septimus*. Le pont a été détruit, il y a deux siècles; on appelle encore, par corruption, l'endroit où il était situé, *Pont Sepme*.

Digitized by Google

Localités dépendantes des Volces occidentaux. Selon les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, et les autres historiens qui ont écrit d'après les Bénédictins, Agde, l'île de Brescou, Mèse et le cap de Sète se trouvaient sur le territoire des Tectosages.

Rien ne justifie pleinement cette position.

Nous avons émis notre sentiment sur la ville d'Agde, et suffisamment établi peut-être que cette colonie grecque, indépendante comme celle de Marseille, n'appartenait ni aux Volces Tectosages, ni aux Volces Arécomiques, et qu'au milieu des fluctuations des auteurs qui ont placé cette cité, tantôt chez le premier, tantôt chez le second de ces peuples, s'il fallait opter pour l'un ou pour l'autre, nous n'hésiterions pas à choisir les Tectosages. Dans tous les cas, ces incertitudes mêmes déterminent aux confins du territoire Agathois, c'est-à-dire nécessairement dans l'étang de Tau, le point extrême méridional de notre ligne de division, et le prolongement de la limite commune aux deux peuples Volces.

Il en est de même de l'île de Brescou, qu'il faudrait plutôt écrire *Brescon*, placée sous le méridien de la ville d'Agde, et inséparablement liée par cette position et par sa proximité au domaine de la colonie grecque.

Les historiens de Languedoc ne font point connaître d'après quelle autorité ils ont établi la montagne de Sète (1) dans le pays des Tectosages; néanmoins, on peut présumer quelle a été, dans leur système géographique, la raison de cette position. Ces laborieux et consciencieux écrivains pensent que les limites et les subdivisions des anciens diocèses étaient, en général, celles des peuples de la Gaule, ces délimitations provenant des anciennes divisions que les Romains en avaient faites. Or, la ville de Sète et une partie de l'étang de Tau étaient comprises dans le diocèse d'Agde, lequel, selon les mêmes historiens, faisait partie du territoire des Tectosages: donc, ont-ils conclu, Sète appartenait aux Tectosages.

(1) L'usage presque universel aujourd'hui fait écrire *Cette*. Cette orthographe a le double inconvénient de confondre le nom d'une ville et d'un port de mer avec une des formes d'un pronom démonstratif, et de faire disparaître la lettre caractéristique de l'étymologie: lat., *Setius mons*; gr. Σήτιον ὄρος; celt. (d'après Bullet) *Shet* (*dour* sous-entendu), *eau dormante*.

Digitized by Google

Ce raisonnement est spécieux ; il peut même paraître plausible en d'autres occasions, il ne l'est pourtant pas ici. Outre que les circonstances n'ont pas toujours été les mêmes, et qu'il ne reste rien aujourd'hui pour éclaircir nos doutes, il faut remarquer que Sète ne faisait partie du diocèse d'Agde qu'au moyen d'une échancrure assez profonde faite au diocèse de Montpellier. Cette section géographique, si peu naturelle, et que probablement des circonstances particulières avaient fait opérer pour ces divisions ecclésiastiques (1), ne peut jeter aucun jour sur la possession de ce cap au temps des Volces. On peut s'assurer, au contraire, sur la carte, que les localités situées au nord de ce promontoire, c'est-à-dire dans l'intérieur des terres, appartenaient aux Volces Arécomiques, et qu'une ligne divisoire, qui commencerait au Vigan et qui passerait à l'ouest de ces localités en se prolongeant dans l'étang de Tau, au-dessous d'Agde, laisserait aussi chez ces derniers le cap de Sète. Ces motifs nous paraissent suffisans pour faire abandonner l'opinion des Bénédictins à l'égard de ce promontoire, que nous devons regarder conséquemment comme une dépendance des Volces orientaux.

Les mêmes historiens ont également placé *Mesua* chez les Tectosages, parce qu'ils ont cru, avec plusieurs commentateurs de Pomponius Mela, que cette ville se retrouvait sur l'emplacement de la *Mèse* moderne. Effectivement, d'accord avec ces auteurs, nous laisserons passer notre ligne de division non loin de cette dernière ville, qui n'existait peut-être pas à l'époque de la domination romaine, puisqu'il n'en est fait mention dans aucun auteur avant le 9ᵉ siècle, quoique la localité dût se trouver sur la limite des possessions des Tectosages. Mais pour *Mesua*, qui, selon nous, n'est que l'île de Maguelone (2),

---

(1) Cette échancrure pourrait bien ne dater que du commencement du 14ᵉ siècle, époque des accords passés entre l'évêque de Maguelone et l'évêque d'Agde.

(2) Depuis que ceci est écrit, j'ai publié, sur *Mesua*, un mémoire qui a été inséré dans les Publications de la Société archéologique (1835). J'ai essayé de démontrer que la *Mesua* de Pomponius Mela n'est pas la *Mèse* des modernes, et qu'il faut la chercher dans l'île *Metina* de Pline, dans l'île Maguelone. Bien des personnes m'ont fait l'honneur de me communiquer leurs opinions sur cette question assez curieuse ; je me dispenserai de nommer celles qui partagent complétement la mienne. Mon honorable collègue M. Henri Reboul a bien voulu adresser à la Société quelques observations

Digitized by Google

nous ne nous ferons aucun scrupule de la placer dans le domaine des Arécomiques, attendu qu'elle se trouve à l'orient de la montagne de Sète que nous savons déjà dépendre de ce peuple.

Puisque nous avons cru devoir chercher dans l'étang de Tau, en-deçà de la ville d'Agde au midi, et au Vigan du côté du nord, les points extrêmes de la ligne qui séparait les Volces orientaux des Volces occidentaux, nous devons nécessairement trouver à l'ouest de cette ligne les autres dépendances de ces derniers. La ville la plus voisine qui se présente à nous, en remontant vers le septentrion, est *Cessero*, nommée par Pline, et placée par Ptolémée chez les Tectosages; aussi est-elle appelée *Cessero Tectosagum* par quelques auteurs. Or, nous savons, sans qu'il soit permis d'en douter, depuis le P. Hardouin et surtout d'Anville, que cette localité, qui a encore reçu le nom d'*Araura* à cause du voisinage de l'Hérault (*Arauris*), est notre Saint-Thibéry, à quatre lieues environ de Béziers. Voilà pourquoi, dans l'Itinéraire d'Antonin, cette mansion est ainsi désignée *Araura sive Cessero;* que dans un titre de l'an 867, rapporté par Mabillon, le monastère de Saint-Thibéry est appelé *Cesarion* (*vel Ceseri*); que, dans le Martyrologe d'Adon de Vienne, du même siècle, on lit : *In*

à ce sujet. Quoique d'un sentiment opposé au sien, je saisis cette nouvelle occasion de lui offrir mes remercîmens : ses remarques ont été un motif pour moi de me livrer à des recherches subsidiaires qui n'ont fait que corroborer, ce me semble, mes premières investigations.

Il serait bien à désirer que des faits géologiques, résultant de fouilles faites dans le sol de Mèse, vinssent confirmer ou détruire ce que j'ai avancé sur *Mesua*, et donner raison à l'archéologue, si ce nom n'est pas usurpé, ou au savant naturaliste. En attendant, il paraît qu'on s'accorde presque généralement à m'accorder le premier point de mon sentiment : on admet avec moi qu'il ne faut plus chercher *Mesua* dans Mèse. Vossius, Catel et même d'Anville ne me sont point contraires à cet égard. MM. J. Renouvier et R. Thomassy, dans leur estimable et bel ouvrage des *Monumens des anciens dioecèses du Bas-Languedoc*, publié concurremment avec M. Laurens, croient également, d'après de Valois, que Mèse n'est pas la *Mesua* de Pomponius Mela. Des journaux scientifiques, dans leur compte-rendu des Mémoires de la Société archéologique, ont aussi franchement accepté cette première partie de mon opinion, et ont gardé quelques doutes sur la seconde. C'est déjà beaucoup d'autorités pour justifier la phrase qui a motivé cette note. Quant aux incertitudes qui pourraient rester sur Maguelone, c'est au temps seul à les dissiper.

Digitized by Google

territorio Agathensi in Cessarione (vel Cesserone) natalis SS. Martyrum Tiberii, Modesti et Florentiæ, qui tempore Diocletiani martyrium compleverunt, 10 novemb.

Pézenas (*Piscenæ*), ville célèbre par la beauté de ses laines, au-dessus de Saint-Thibéry, du même côté de l'Hérault, se trouvait donc aussi dans les limites des Tectosages; et les Bénédictins ont eu raison de la placer sur le territoire de ce peuple : *à fortiori*, compterons-nous parmi les localités dépendantes des mêmes Volces celles qui sont plus occidentales que Pézenas et Saint-Thibéry, telles, par exemple, que Béziers (Βιτέρα, *Bœterra, Bliterœ*), renommée pour ses vins, ancienne colonie grecque, ensuite colonie romaine nommée *Beterræ Septumanorum* par Mela et Pline, comme ils appellent Narbonne *Decumanorum colonia*, à cause des vétérans des 7e et 10e légions qui occupèrent ces deux villes.

En remontant vers le nord, nous rencontrons le territoire de Lodève; et l'on peut demander si les Lutévains étaient une tribu des Tectosages, car on ne lit nulle part *Luteva Tectosagum*.

D'un autre côté, on ne peut révoquer en doute qu'à l'époque de l'invasion romaine, les deux peuples Volces n'aient habité la plus grande partie de ce que leurs vainqueurs appelèrent *Gaule Narbonnaise première*, bornée au midi par la Méditerranée et les Pyrénées, au levant par le cours du Rhône, au nord par la chaîne des Cévennes, et au couchant par l'Aquitaine et les Pyrénées. Quelques peuplades peu connues, comme nous l'avons remarqué, ont perdu leur nom chez les anciens géographes, ou même quelquefois, sans l'avoir absolument perdu, ont été confondues par eux, à cause de leur moindre importance, avec les principales populations de cette province, et ont reçu comme elles le nom générique de *Volces*. Le district des *Lutevani* aurait donc pu former un pays distinct et séparé de celui des Tectosages, quoique rien n'indique positivement cette séparation.

Plusieurs raisons semblent, au contraire, militer pour faire comprendre les Lutévains parmi les Tectosages. Les anciens géographes n'ajoutent que très-rarement aux noms des villes qui ne sont pas *les plus importantes* d'une nation, la dénomination du peuple qui les possède : on peut le vérifier dans Pline. Ce géographe a certainement indiqué, dans sa nomenclature alphabétique des localités de la Nar-

Digitized by Google

bonnaise, plusieurs villes qui appartenaient aux Volces Tectosages et aux Volces Arécomiques ; toutefois, il ne désigne clairement comme dépendances des premiers que Toulouse, leur métropole, et Carcassonne ; et seulement comme appartenance des seconds, Nismes, leur capitale : *Tolosani Tectosagum ; Carcasum Volcarum Tectosagum ; Nemausum Arecomicorum.* Il n'est donc pas surprenant que, dans la série de ces noms, il n'ait pas plus désigné les Tectosages à l'occasion des Lutévains, quoique d'ailleurs Lodève fût déjà une ville digne d'être mentionnée et qu'elle jouît du droit latin, qu'il ne l'a fait pour les habitans de *Cessero*, de *Piscenæ*, etc., villes qui jouissaient du même avantage et qui appartenaient aux mêmes Volces, comme on l'a vu ci-dessus. Et si l'on objectait que ce géographe semble plutôt avoir voulu nommer un peuple *Lutevani* qu'une ville *Lutева*, nous répondrions que c'est encore un usage de Pline, dans la partie géographique de son histoire naturelle, de désigner souvent les villes par leur ethnique au pluriel, tels que les *Tolosani* ou Tectosages métropolitains.

Mais en admettant même que Pline ait voulu nommer un peuple qui aurait eu Lodève pour métropole, une dernière remarque serait décisive, selon nous, d'après les explications précédentes, pour montrer l'identité des Tectosages et des Lutévains : c'est que les terres des Tectosages devaient confiner aux Cévennes et rejoindre celles des Arécomiques vers le Vigan ; en sorte que, suivant Ausone (1), ces montagnes séparaient les Tectosages des Aquitains : circonstances qui ne peuvent convenir qu'au pays des Lutévains, puisque, en descendant des Cévennes et en quittant les terres du Vigan, c'est-à-dire des Arécomiques, vous arrivez chez les premiers, ou du moins, pour y arriver, vous ne sortez pas de la circonscription des Tectosages.

Localités dépendantes des Volces orientaux. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, nous serons bien moins riches en points de reconnaissance du côté des Arécomiques que du côté des Tectosages. Pline nous en a donné la raison générale : *Oppida de cætero rara præjacentibus stagnis.* La côte maritime des Arécomiques devait être, en effet, nue et aride, et telle à peu près qu'on la voit aujourd'hui ; car, en partant de l'extrémité de la ligne divisoire, dans l'étang du *Taurum*, de Tau

(1) *Voy.* ci-dessus, pag. 148.

Digitized by Google

(et non pas de Pérols, comme l'ont dit, par inadvertance, les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*), une partie de ce lac et les étangs de Frontignan, de Maguelone, de Pérols, de Mauguio, qui formaient la majeure portion de ce que les anciens ont désigné par le nom de *stagna Volcarum*, envahissaient leur limite méditerranéenne. L'absence de villes et de bourgs sur cette partie du sol des Arécomiques n'avait-elle pas pour cause, dans ces temps reculés, l'insalubrité du voisinage des marais, insalubrité que l'on combat aussi de nos jours (1)?

Parmi ces étangs, il en est un d'un grand intérêt pour notre recherche actuelle, puisqu'il se trouve placé précisément par Pline dans le territoire des Arécomiques : c'est celui de Maguelone ou de Lattes, que ce géographe appelle *Laterra*. Pline dit positivement : *In Nemausiensi agro stagnum Laterra* (2). Nous ne pouvons pas douter que cet étang soit le même que celui de Maguelone, attendu que Pomponius Mela désigne, du même côté du Rhône, les étangs des Volces et le *château de Lattes*, vers la fin du cours de la rivière du Lez: *Ultrà sunt stagna Volcarum, Ledus flumen, castellum Latera* (3). On sait que le château de Lattes, célèbre dans les annales de Montpellier, devint la propriété des princes d'Aragon, seigneurs de cette ville. Lattes, place importante au commencement du 13e siècle (4), n'est, de nos jours, qu'une commune, dont la faible population est même disséminée, sur la rive gauche du Lez, non loin de l'embouchure de cette rivière.

Si le village de Lattes, le Lez et les étangs que nous venons de nommer, se trouvent compris dans les limites des Volces orientaux, nous ne pouvons refuser d'y faire entrer aussi, comme points *déterminans*, Substantion, *Sextantio* (5), entre Castelnau et Clapiers, à une

---

(1) Voy. *Mémoire sur l'insalubrité des étangs du département de l'Hérault, et sur les moyens de les assainir*, dans le Recueil des bulletins de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, tom. v, pag. 293 *bis*.

(2) L. IX, c. 8.

(3) L. II, c. 5. — *Voy.* aussi d'Anville, Not., pag. 616.

(4) *Voy.* d'Aigrefeuille et l'*Histoire de la ville de Montpellier*, par M. Garonne, pag. 155; histoire dont on ne peut trop désirer de voir paraître bientôt le complément.

(5) *Voy.* le Mémoire sur cette ville, par M. de St-Paul, dans les Publications de la Société archéologique, 1835.

Digitized by Google

lieue nord-est de Montpellier, sur la même rivière, *Mesua* ou plutôt Maguelone dans l'étang de ce nom, et le mont *Setius*, Sète, par les raisons que nous avons ci-devant exposées et que nous allons compléter.

Ces nouvelles preuves, nous les déduirons de la position du *Forum Domitii*, qu'on a cherché dans vingt endroits différens.

Nous avons vu que, suivant le rapport des anciens, nous pouvions regarder le *Vindomagus* comme la dernière ville septentrionale des Arécomiques, et que les *stagna Volcarum* qui leur appartenaient comprenaient tous les marais longeant la côte en-deçà du Rhône jusqu'à l'étang de Tau, partagé inégalement entre ceux-ci, les Tectosages et les Grecs d'Agde.

Selon les anciens itinéraires, le *Forum Domitii* était placé entre *Sextantio* (*mansio* des Arécomiques) et Cessero (*mansio* des Tectosages), et à dix-huit milles de celle-ci, sur la voie Domitienne qui traversait ces deux villes.

Il s'ensuit, en maintenant ces conditions, que le *Forum Domitii* devait se trouver sous le méridien qui passait par le *Vindomagus* et l'étang de Tau, ou du moins qu'il ne devait pas le dépasser sensiblement : ce lieu était conséquemment placé sur la frontière des Arécomiques, et presque sur notre ligne de division, que nous pouvons regarder ici comme la projection du méridien du *Vindomagus*.

Aussi, tous les auteurs modernes qui ont travaillé à la recherche du *Forum Domitii*, en ont constamment déterminé l'emplacement chez les Arécomiques, ou du moins sur la limite commune de ceux-ci et des Tectosages ; et d'Anville, sans préciser la place de cette ville, résume ainsi son opinion à cet égard : « On peut estimer que cet empla- « cement se range à peu près au méridien de Sète, à environ dix milles « de distance (1). » D'après ce que nous avons exposé ci-dessus, il est clair que ce passage établit le *Forum Domitii* chez les Arécomiques.

Sans rappeler longuement les nombreuses et savantes dissertations auxquelles cet emplacement a donné lieu, avant de résumer le plus brièvement qu'il me sera possible les recherches faites à ce sujet par un homme que je dois toujours regretter (2), qu'il me soit permis de

(1) Not. de l'ancienne Gaule, pag. 320.

(2) J.-P. Thomas ; *Mém. sur Montpellier et sur le dép. de l'Hérault*, 1827.

Digitized by Google

rapporter les résultats obtenus par les autres auteurs. On y verra que presque tous ont cherché cet emplacement parmi les Volces Arécomiques, ou du moins si proche de la ligne de démarcation tirée entre ce peuple et les Tectosages, que leurs aberrations même, si l'on peut s'exprimer ainsi, fournissent de nouvelles données pour la position de cette ligne.

Gariel (1) croit que le *Forum Domitii* est le village de Murviel ou plutôt celui de Fabrègues, tous deux dans le diocèse de Montpellier, chez les Arécomiques, et près de notre ligne de division.

François de Plantade (2), premier avocat-général, ensuite conseiller d'honneur à la cour des aides de Montpellier, à qui la physique, l'histoire naturelle et l'archéologie doivent des travaux importans, supposa, comme Gariel, d'après des vestiges d'antiquité qu'il découvrit près de Fabrègues, que le *Forum* avait occupé la place de ce village même.

Catel (3) désigne aussi ces deux communes, auxquelles il ajoute Frontignan, dans la même direction, beaucoup plus près de la mer, mais toujours chez les Arécomiques.

De Valois (4), l'abbé Baudran, dans son dictionnaire latin, les Bénédictins (5), adoptent ce dernier sentiment.

D'Aigrefeuille (6) place le *Forum* à Poussan, au nord de l'étang de Tau, et presque sur la ligne de démarcation que nous avons menée du Vigan à cet étang.

L'abbé Expilly, dans son dictionnaire des Gaules, et Astruc (7), désignent Valmagne (Villeveyrac), au-dessus de Mèse, dans le pays des Tectosages, il est vrai, mais sur la ligne commune aux deux peuples Volces.

Enfin, le *Forum Domitii*, avons-nous dit, se trouvait sur la voie romaine qui passe par le département de l'Hérault, depuis le pont

---

(1) *Series præsulum*, pag. 20.

(2) *Apud* Ménard, *Hist. de Nismes*, tom. I, not., pag. 30. On trouve une partie des travaux qu'a laissés de Plantade, parmi les papiers de l'ancienne Académie des sciences de Montpellier, déposés dans les archives de la préfecture de l'Hérault.

(3) Mém. du Languedoc, 1633.

(4) *Not. Gall.*, pag. 19.

(5) *Hist. de Lang.*, tom. I^er^, pag. 60.

(6) Disc. prél. de l'*Hist. de Montpellier.*

(7) Mém. pour l'hist. nat. de Languedoc, pag. 112.

Digitized by Google

Ambroix (*Ambrussum*) jusque vers Capestang : il ne pouvait du moins en être éloigné, puisque c'était un lieu de relais, *mutatio.*

L'itinéraire d'Antonin, celui de Bordeaux à Jérusalem, les tables de Peutinger sont d'accord avec la distance qu'il y avait entre *Cessero* (Saint-Thibéry) et le *Forum Domitii;* elle est déterminée par ces différentes autorités à dix-huit milles. Toute incertitude doit donc disparaître à cet égard.

Ainsi, en cherchant cette ville à l'extrémité de dix-huit milles, depuis *Cessero,* on la retrouve à Montbazin, dans l'ancien diocèse de Montpellier. Ce village touche à la voie romaine, et la distance mesurée de Montbazin à Saint-Thibéry, sur les plans cadastraux, est de 13,580 toises, c'est-à-dire un peu plus de quatre lieues et demie, sans excéder les dix-huit milles (1).

Au surplus, on rencontre assez souvent dans le territoire de cette commune des vestiges d'antiquités, des médailles romaines, des fragmens de colonnes et d'urnes cinéraires. On peut y voir encore une pierre tumulaire, fort remarquable, d'un *Flamine* ou *Sévir Augustale.* L'inscription, encadrée dans une arabesque de bon goût, est assez bien conservée. On y lit en style lapidaire (2) :

DIS MANIBUS
CAII VETTII HYPNI
SEVIRI AUGUSTALIS
CAIUS VETTIUS
EUTYCHES
TUMULUM FIERI JUSSIT
VIVUS

---

(1) J.-P. Thomas, *loc. cit.*

(2) Voyez-en le dessin sur la carte qui accompagne cette introduction, pour laquelle M. Aurès, ingénieur des ponts et chaussées, et mon collègue, a bien voulu me prêter son utile secours. Lorsque j'ai vu cette pierre, il y a quelques années, elle était dans un bel état de conservation, quoique encastrée dans le mur intérieur d'un jardin. Pendant que j'écrivais ce mémoire (1833), on trouva dans les terres de Montbazin une médaille en or de l'empereur Auguste très-remarquable.

On me montra aussi une autre inscription gravée sur un marbre blanc, découvert dans une terre au midi de Montbazin : c'était encore une pierre tumulaire, mais on n'y reconnaissait que les initiales D. M. *Dis Manibus.*

Digitized by Google

Cette courte digression, où nous pourrions faire entrer de nouvelles considérations, nous paraît devoir suffire pour fixer avec certitude l'emplacement du *Forum Domitii* à Montbazin, qui se trouve effectivement, suivant notre ligne méridienne, sur le territoire des Arécomiques. Ainsi, nos recherches, si nous ne présumons pas trop de leurs résultats, confirmeraient l'emplacement du *Forum Domitii* à Montbazin, et *vice versâ*, les résultats trouvés par l'auteur de cette découverte confirmeraient les nôtres.

Désignons les divers points de cette ligne, qui, partant de l'étang de Tau, se continue jusqu'au Vigan, en la menant à des distances à peu près égales du *Forum Domitii* ou Montbazin, et de Villeveyrac ou Valmagne, l'un appartenant aux Volces Arécomiques, l'autre dépendant des Volces Tectosages. Cette ligne longera, du côté de ce dernier peuple, les lieux appelés de nos jours: Mèse, Loupian, Villeveyrac, Sentou, Homelas (Aumelas), Montcarmel, le bois de la Taillade, La Boissière, le bois de Puéchabon, au-dessus duquel on trouve l'Hérault, Pégayrolcs, la montagne de la Serane, Gorniès, et la campagne qui s'étend du nord des Lutévains jusqu'aux limites des Arécomiques au Vigan; et du côté des Arécomiques, les lieux nommés: Bouzigues, Poussan, Montbazin, les deux Cournon, Murviel, Montarnaud, Vaillauquès, Viols, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Étienne-d'Issensac, où l'Hérault quitte le pays des Arécomiques pour couler dans les terres des Tectosages, Brissac, Agonès, Cazillac-Bas, et le reste du pays jusqu'au Vigan.

Cette ligne de délimitation ne fournit-elle pas une preuve de plus que le Vigan est l'ancien *Vindomagus*, désigné en effet avec Nismes, par Ptolémée, comme une des villes extrêmes, dans l'intérieur des terres, des Arécomiques?

Il résulterait aussi de ces observations qu'il ne serait pas exact de dire que les Tectosages étaient constamment limités par l'*Araris* ou *Arauris* (l'Hérault) du côté des Arécomiques ou à l'orient, puisqu'il paraîtrait que, vers la mer, ceux-là auraient possédé quelques terres sur la rive gauche de cette rivière, ainsi que les colons grecs d'Agde, et que réciproquement au nord, avant d'arriver au Vigan, les Arécomiques se seraient étendus sur la rive droite.

Il serait encore plus inexact d'avancer que les Volces Tectosages occu-

Digitized by Google

paient exclusivement le *Haut-Languedoc*, et les Volces Arécomiques le *Bas-Languedoc;* car le département de l'Hérault, qui se trouve placé entièrement dans le Bas-Languedoc, était habité néanmoins par une partie de l'un et de l'autre peuple.

Enfin, on aura pu observer que la ligne tracée entre leurs territoires respectifs se rapproche souvent de la ligne qui séparait, du même côté, le diocèse de Montpellier des diocèses d'Agde, de Béziers et de Lodève. Aussi remarque-t-on que l'ensemble de cette division, qui était la suite des accords passés en 1303, entre Gaucelin de la Garde, évêque de Maguelone, et Raymond, évêque d'Agde (1), remonte à une époque beaucoup plus reculée.

Les infatigables cénobites qui ont écrit l'histoire de Languedoc, pouvaient donc avancer, avec quelque fondement, d'après de Valois, comme une espèce de vérité générale, par conséquent soumise à des exceptions, ainsi que les autres vérités historiques, que « comme le « gouvernement ecclésiastique s'est d'abord réglé sur le civil, la con- « naissance de l'étendue des anciens diocèses doit servir de règle pour « fixer celle de chaque ancienne cité ou peuple particulier, *à moins « qu'on n'ait des preuves des changemens qui peuvent être arrivés* (2).»

En rapprochant de ce principe ce que nous avons déjà dit à l'occasion de la dépendance du promontoire de Sète (3), on se convaincra que ces dignes historiens ont donné en certaines occasions un peu trop d'étendue à l'application de la règle, et ont négligé les exceptions (4). En profitant de leur admirable travail, nous avons dû leur emprunter souvent des résultats probables et abandonner ceux qui ne l'étaient pas assez.

Ce ne sont point des découvertes que nous avons eu en vue dans ces recherches; nous avons seulement essayé de tailler et de placer quelques pierres d'attente : un architecte plus habile achèvera l'édifice.

EUG. THOMAS.

---

(1) D'après les auteurs de la *Gallia Christiana*, et de l'*Hist. de Mont.* (part. eccl.)

(2) *Hist. gén. de Lang.*, 1, 605.

(3) *Voy.* ci-dessus pag. 155.

(4) Je ne fais en cela que suivre le sentiment de d'Anville, qui n'est que l'opinion modifiée des Bénédictins. (*Not. de la Gaule*, pag. 27.)

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

1re PLANCHE.

SAINT-GUILLEM. — Arcade du vieux cloître (9e siècle).

LOUPIAN. — Partie supérieure de la porte (10e siècle).

MONTELS. — Fenêtre de l'apside (12e siècle).

VILLEMAGNE. — Fenêtre au-dessus de la porte occidentale (13e se).

2e PLANCHE.

SAINT-JEAN-DE-FOS. — Rose du 13e siècle, seul morceau remarquable d'une église très-dégradée.

BALARUC. — Rose du 14e siècle.

CLERMONT. — Rose de la façade occidentale (15e siècle).

VALMAGNE. — Lancette du 14e siècle.

CAPESTANG. — Lancette du 15e siècle.

(Dans plusieurs exemplaires le lithographe a, par erreur, attribué à Capestang la fenêtre du 14e siècle, et à Valmagne celle du 15e. On les distinguera facilement aux lobes de la partie supérieure, qui dans la première sont ronds, et dans la seconde sont pointus et en forme de cœur.)

BÉZIERS. — Pinacle appliqué à l'un des contre-forts de Saint-Nazaire (14e siècle).

3e PLANCHE.

SAINT-GUILLEM. 1. — Chapiteau de l'apside (9e siècle).

SAINT-PIERRE-DE-RÈDES. — Chapiteau de la porte méridionale (10e siècle).

LOUPIAN. — Chapiteau intérieur (10e siècle).

CASTRIES. — Chapiteau intérieur (11e siècle).

SAINT-GUILLEM. 2. — Chapiteau du nouveau cloître (12e siècle).

VALMAGNE. — Faisceau de colonnettes formant un des pieds-droits de la porte au dedans du porche (14e siècle).

Digitized by Google

Digitized by Google

St. Guilhem.

Loupian.

Pl.17

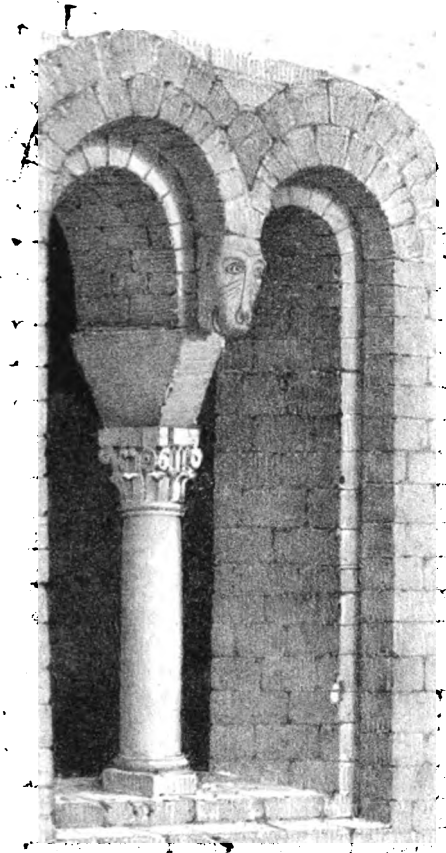

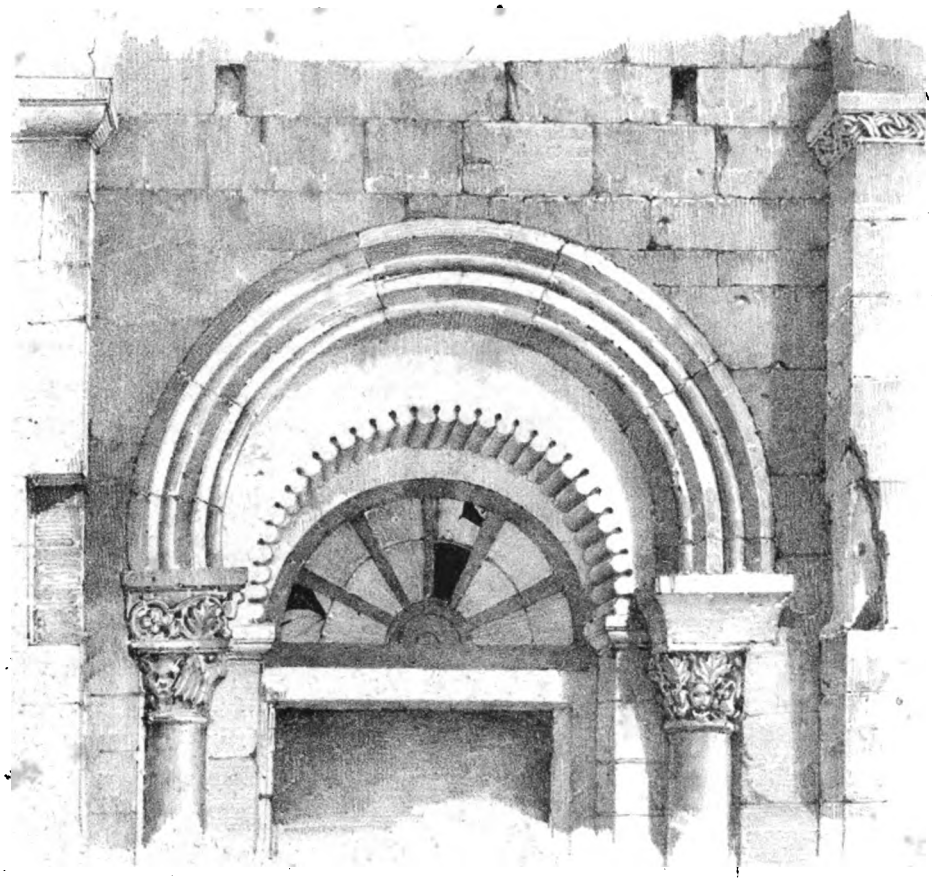

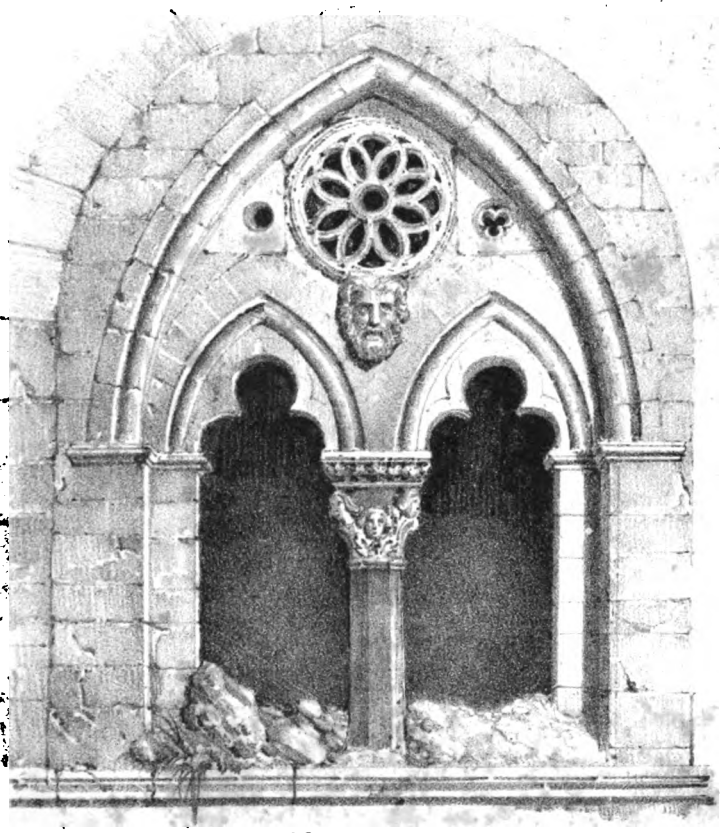

Villemagne.

Montelis.

Laurent del.

ibith de Bochm.

Fragmens des anciennes Eglises du Dep.t de l'Herault.

Digitized by Google

Digitized by Google

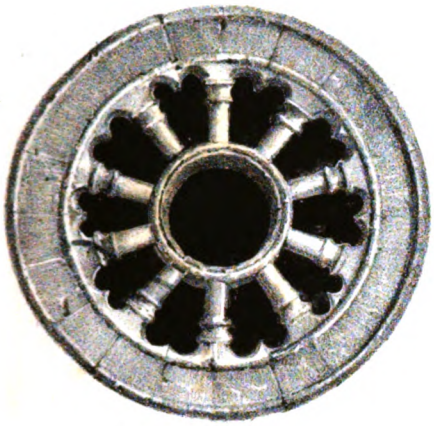

St. Jean de Fos.

Balaruc.

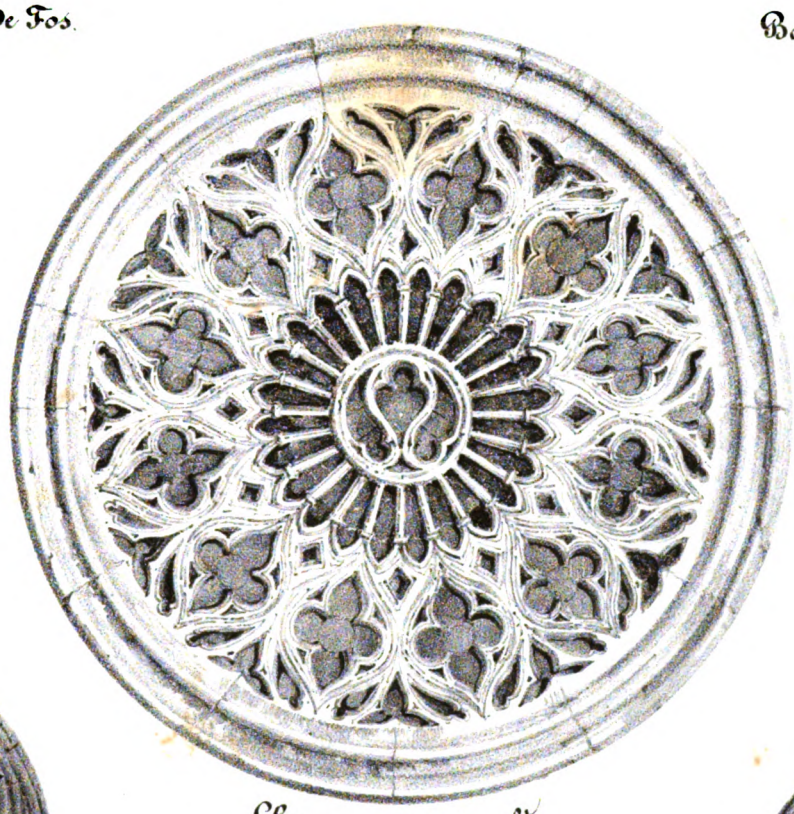

Clermont-l'Hérault.

Capestang.

Béziers.

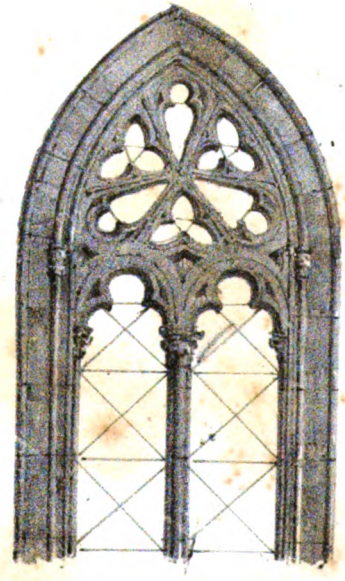

Valmagne.

Laurens del.

Lith de Boehm

Digitized by Google

Fragmens de

Digitized by Google

St Guilhem
1.

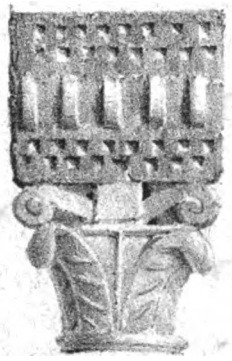

St Pierre de Rèdes.

St Guilhem?
2

Loupian.

Castrieux?

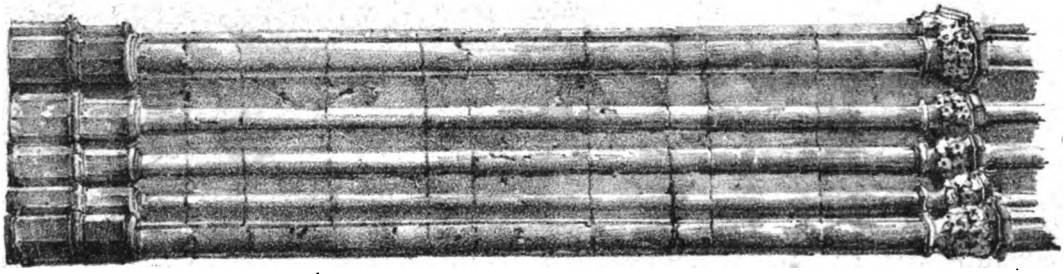

Valmagne.

Laurens del.

Lith de Boehm.

Fragmens des anciennes Eglises du Dept de l'Herault.

Digitized by Google

Digitized by Google

pour l'intelligence de l'Hérault

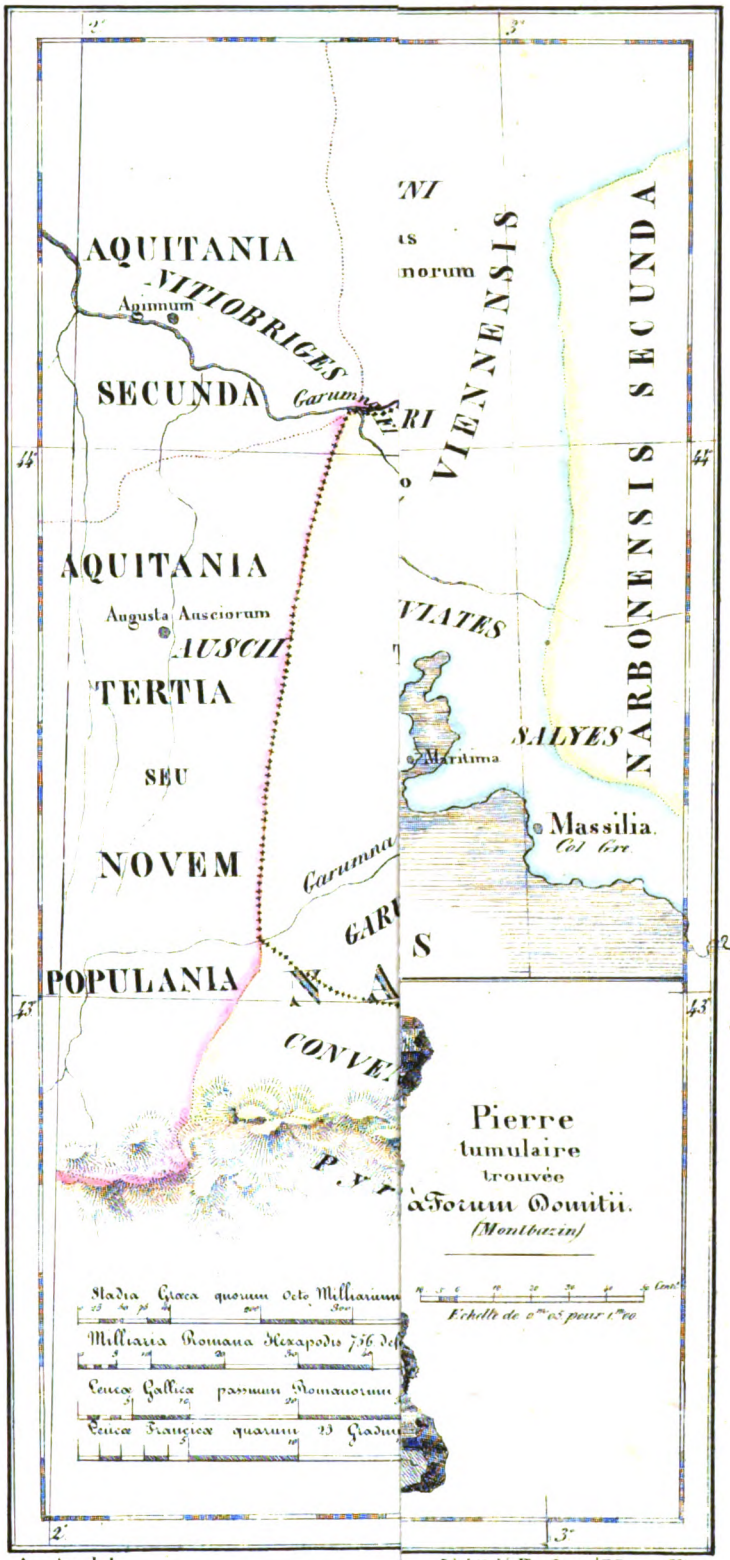

Aurès del.

Lith.e de Boehm à Montpellier

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

N° 6.

MONTPELLIER, DE L'IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL AINÉ.

AOUT 1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

SUR

LA CONSTITUTION DE L'ESCLAVAGE

EN OCCIDENT,

DURANT LES DERNIERS SIÈCLES DE L'ÈRE PAÏENNE.

Un résumé substantiel et rapide de ce que nous savons sur la constitution de l'esclavage antique manque à notre langue ; on pourrait dire qu'il manque à la science. Aucun auteur ancien ne paraît avoir jugé que ce sujet fût digne de son attention. Des nombreuses histoires générales ou particulières du monde antique qui sont sorties de la plume des modernes, aucune ne l'a traité d'une manière sérieuse. Le peu qu'ont écrit les érudits des derniers siècles, soit sur son ensemble, soit sur ses détails, est devenu si rare aujourd'hui, que c'est pour nous comme s'ils l'avaient entièrement négligé.

Les dissertations latines de Pignorius et de Popma sur les esclaves des Romains, de Guillaume de Loon sur les affranchissements, de Juste-Lipse sur les saturnales, de Laurentius sur les courtisanes, reproduites dans les Trésors des antiquités grecques et romaines ; le traité de Jugler sur le commerce des esclaves chez les anciens [1], que je n'ai pu trouver qu'à la bibliothèque de l'arsenal à Paris, et que M. Blair, dans l'ouvrage dont je vais parler, déclare n'avoir pas pu se procurer ; quelques autres encore (la plupart de peu de valeur) dont j'indiquerai ailleurs les titres : voilà tout ce que j'ai pu trouver d'écrits anciens relatifs au sujet que je me proposais de

[1] Ανδραποδοκαπηλειον *sive de nundinatione servorum apud veteres.* Lips. 1748.

Digitized by Google

traiter. Ce sont pour la plupart des recueils de citations sans lien, sans unité, sans but, qui confondent tous les temps, associent les idées les plus disparates, fastidieux à lire, et malgré la vaste érudition de leurs auteurs, très-incomplets encore. Des traités ou dissertations d'Estor, d'Hyp. Bonacossa, de Mizellius et de Toerner sur les esclaves des anciens, de Joachim, de Schacher et de Velazquez sur les affranchissements, de Gudling et de Vadianus sur les mariages des esclaves, je n'en sais que les titres, et seulement pour les avoir trouvés indiqués, avec quatre ou cinq autres, dans la Bibliothèque juridique de Lipenius [2]. Je les ai vainement demandés dans vingt bibliothèques publiques, soit à Paris, soit dans le reste de la France; je ne les ai jamais vu cités nulle part.

L'histoire de l'esclavage en Grèce de M. Reitemeier [3], les recherches de M. Blair sur l'état de l'esclavage chez les Romains [4], sont comme inconnues en France et n'y ont jamais été traduites. OEuvres consciencieuses et pleines d'érudition, ces deux écrits ne m'ont cependant pas satisfait. L'esclavage n'est pas un fait grec ou romain : c'est un fait commun à tout le monde antique, c'est la base commune de toutes les sociétés établies en Occident avant les temps modernes. L'étudier en Grèce ou à Rome ne peut donc suffire. Il est vrai, sans doute, que ce n'est que là qu'il peut être complétement étudié; mais de ces travaux particuliers, il faut, après comparaison avec ce que l'on sait au-delà, conclure au général et trouver une formule qui puisse s'appliquer pour tout le monde antique à l'esclavage, qui lui-même était commun au monde antique tout entier. De plus, les tableaux que MM. Reitemeier et Blair font de l'esclavage grec ou romain, ils en empruntent les traits à tous les temps, à ceux qui virent tomber Troie et à ceux qui virent tomber Rome.

Je me suis tracé un cercle plus large dans l'espace, mais plus étroit dans le temps; j'ai étudié l'esclavage sur toute la face de cette partie de l'Europe, qui fut un jour le monde romain : la Grèce, l'Italie, les Gaules et la lisière de la Germanie. Mais il m'a semblé qu'étudier l'esclavage après la constitution de l'unité de l'Occident sous le nom d'empire romain, c'était courir le risque de ne rencontrer partout que l'esclavage créé, importé, régle-

---

[2] Martini Lipenii *Bibliotheca realis juridica.* Lipsiæ 1757, 2 vol. in-f°. — [3] *Geschichte und zustand der sklaverey und leibeigenschaft in Griechenland.* Berlin 1789. — [4] *An inquiry into the state of slavery amongst the Romans.....* Edimburgh 1833.

Digitized by Google

menté, modifié par Rome, de ne voir, enfin, qu'une institution romaine. On a d'ailleurs si souvent répété que la religion chrétienne avait aboli l'esclavage en Occident, qu'il m'a semblé encore que pour se faire une idée exacte de ce qu'il y avait été lorsqu'il était en toute sa force, il fallait remonter à un temps antérieur à celui où le christianisme s'est établi.

Je me suis arrêté aux derniers siècles de l'ère païenne. A cette époque, le monde antique, quoique déjà menacé et envahi par Rome, est encore bien lui-même; tous ses éléments, bien que quelques-uns branlent déjà, sont encore debout. Toutes ses races, toutes ses langues, toutes ses mœurs, toutes ses formes politiques, toutes ses individualités enfin, si multiples, si variées, si près qu'elles soient de leur mort, vivent encore de leur propre vie. L'esclavage, considéré comme rouage social, est vieux sans doute, mais il est intact. Descendre au-delà des derniers siècles de l'ère païenne, ce serait s'exposer à n'avoir à écrire dès l'abord que l'histoire de l'extinction successive de l'esclavage en Occident; remonter au-delà, ce serait peut-être écrire ses origines. Là seraient deux magnifiques sujets. Je dirai un mot du dernier, mais je réserverai de parler du premier pour d'autres temps, si mes forces me le permettent. Entre ces deux sujets, il en était un troisième : décrire ce que fut l'esclavage en Occident, après qu'il y fut sorti des temps de ses origines et avant qu'il fut arrivé à l'âge de ses décadences, et c'est celui-là seul que je me propose de traiter.

Ainsi restreint, ce sujet est encore vaste et beau. Quelque vagues que soient les idées généralement répandues sur la constitution de l'esclavage chez ces peuples du monde antique, dont les nations modernes de l'Europe occidentale sont les représentants et les héritiers directs, il n'est personne qui ne sache que, chez eux, la classe des esclaves représentait ce que sont parmi nous les classes inférieures, les classes laborieuses et pauvres. Faire avec exactitude de ce qu'était celle-là dans le monde antique, un tableau, facile à comparer avec ce que celles-ci sont aujourd'hui, n'est-ce pas aborder de front la grande question de savoir, si dans ce mouvement successif de l'humanité qui constitue son histoire, les masses, le grand nombre ont gagné ou perdu; n'est-ce pas le meilleur moyen de la résoudre?

J'examinerai successivement quelles furent en Occident, pendant les derniers siècles de l'ère païenne :

Premièrement, la fonction sociale de l'esclavage, c'est-à-dire la part

Digitized by Google

qui lui était assignée partout pour mode d'activité, l'œuvre par laquelle on reconnaissait son identité chez tant de nations si différentes par leurs origines, leurs mœurs, leurs idées, leurs lois, leurs organisations politiques ;

Secondement, la nature des éléments dont se composait la classe esclave, ce qui embrasse les questions de savoir : quelle était la proportion qui pouvait exister entre le nombre des hommes qui étaient esclaves, et le nombre de ceux qui ne l'étaient pas ; et comment on devenait esclave ;

Troisièmement, enfin, la condition des esclaves dans l'état et dans la famille, telle que la faisaient, même après l'affranchissement, les lois, les mœurs, les idées.

Je dirai ensuite quelques mots des causes qui avaient produit l'état des choses que j'aurai décrit, des révolutions qui s'étaient opérées au sein de l'esclavage depuis son établissement en Occident, et enfin, des éléments de révolutions nouvelles qui y fermentaient encore.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FONCTION SOCIALE DE L'ESCLAVAGE DANS LE MONDE ANTIQUE.

Généralités. – Le travail chez les anciens. – L'agriculture. – L'industrie. – La domesticité. – Les services publics.

I. Ce qu'il faut étudier d'abord d'une institution quelconque, c'est sa fonction dans l'ordre social. Par elle seule, il est possible de reconnaître, chez vingt nations, sous la variété des noms et des formes, l'identité de l'institution. L'éphorat de Sparte, le patriciat de Rome, l'organisation du corps des druides de la Gaule sont des institutions propres à chacun de ces états. Elles trouvent en-dehors d'eux des institutions analogues; elles n'en trouvent aucune qui leur soit identique, aucune dont elles puissent prendre le nom, sans altérer sa signification, ou perdre elles-mêmes quelqu'un de leurs attributs essentiels. Pour pouvoir parler avec vérité du monde antique, nous avons dû recevoir dans notre langue les noms d'éphore et de censeur, de consul et d'archonte, de druide et de pontife ; nous avons dû conserver le nom de patricien à côté de celui de noble, parce que, bien que les institutions désignées par ces mots eussent entre elles les plus grandes analogies apparentes, leurs fonctions sociales n'en différaient pas moins essentiellement. De tous les mots qui servaient aux Grecs, aux Romains,

Digitized by Google

aux Gaulois, aux Ibériens, aux Germains, à tous les peuples de l'ancien monde, pour désigner les hommes de la classe inférieure, nous n'en avons, au contraire, conservé aucun. Le seul nom d'esclave, mot tout moderne, né au moment où la chose qu'il devait nommer allait finir, nous a suffi. Il nous sert à traduire le *doulos* des Grecs, le *servus* des Romains, l'*ambacht* des Gaulois, le *lit* des Germains, parce qu'encore que, selon les lois et selon les mœurs de ces divers peuples, la condition des hommes que nous désignons sous le nom d'*esclaves* fût loin d'être absolument la même, l'institution, en vertu de laquelle tous ces hommes étaient ce qu'ils étaient, partout était identique par sa fonction dans l'ordre social.

Cette fonction c'était le travail. Dans tout ce qui va suivre, ce mot me servira à désigner exclusivement l'action que l'homme est dans la nécessité d'exercer sans cesse sur le monde extérieur, pour le faire servir à la satisfaction de toutes les exigences de ses besoins.

La destinée de l'homme est d'agir sans cesse à la fois et sur lui-même et sur le milieu qui l'environne. A chacun des développements de son être est lié, comme condition ou comme résultat, mais toujours d'une manière nécessaire, un développement nouveau de sa puissance d'action sur le monde extérieur. Son intelligence et sa force grandissent ensemble, inséparablement unies dans leurs progrès, parce que lui-même il est un. Le développement du travail dans la société est donc aussi nécessaire à l'homme pour l'accroissement des forces de son intelligence, que l'est le développement de la vie civile, de la science, de l'art; lequel est lui-même également indispensable pour l'agrandissement de la puissance de l'homme sur son milieu. Il est cependant vrai que, tandis que la vie civile, l'art, la science développent surtout les forces morales de l'homme, c'est-à-dire sa puissance sur lui-même, le travail développe surtout ses forces physiques, c'est-à-dire sa puissance sur le monde extérieur. De-là, dans l'ordre social, chez tous les peuples, dans tous les temps, et jusque de nos jours, l'infériorité du travail à l'égard des autres modes de l'activité humaine.

II. Tout ce que l'histoire nous a transmis sur l'organisation du travail chez les diverses nations qui occupaient l'Europe pendant les derniers siècles de l'ère païenne, s'accorde à nous faire voir le travail d'autant moins en honneur et en même temps d'autant moins développé chez chacune d'elles, que les lumières et la civilisation y étaient moins grandes. Nomades et ne

Digitized by Google

vivant que du produit de leurs troupeaux ou de brigandages, les nations scythiques étaient à peu près étrangères à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Simples et sauvages dans leurs mœurs, le peu de travail matériel dont elles avaient besoin était exécuté par les femmes et les esclaves [1]. Plus près de la civilisation peut-être, quoique encore peu adonnés du temps de César à la culture des terres [2], les Germains professaient pour le travail un profond mépris. Près de deux siècles après que leurs communications de chaque jour avec les Romains de l'empire avaient dû leur faire connaître les heureux fruits du travail, « ils tenaient encore pour honteux et lâche d'acquérir au prix de leurs sueurs ce qu'ils pouvaient avoir au prix de leur sang ; ne trouvant que la guerre qui fût digne d'occuper l'activité d'un homme libre, ils consacraient le temps de la paix à la chasse, à l'oisiveté, au sommeil, à de longs festins ; chacun ayant alors d'autant plus de droit à se livrer à la paresse qu'il s'était montré plus brave à la guerre. Tous les travaux étaient abandonnés aux esclaves, sous la surveillance des femmes, des infirmes, des vieillards et d'un petit nombre d'affranchis [3].

Quoique plus civilisés que les Germains, les Gaulois regardaient aussi comme honteux toute espèce de travaux, même l'agriculture [4]. Accablés de dettes, de tributs, d'oppression, de mépris, les hommes des castes inférieures se sentaient eux-mêmes si près de la classe esclave, dont César semble avoir eu quelque peine à les distinguer, qu'un grand nombre d'entre eux, pour se soustraire à des maux plus grands, en acceptaient volontairement la condition [5]. En Espagne, les Tartessiens, qui formaient parmi les indigènes le peuple le plus éclairé, rapportaient à leur premier législateur, Habis, la loi qui parmi eux interdisait à tous les citoyens l'exercice d'une profession laborieuse, quelle qu'elle fût, les qualifiant toutes de serviles, c'est-à-dire uniquement faites pour les esclaves [6]. Demi-sauvages, les Lusitains et les Cantabres placés à l'extrémité occidentale de l'Europe, comme les Scythes à son extrémité orientale, comme eux se faisant gloire de ne vivre que de brigandage, confiaient à leurs femmes et à leurs esclaves le peu de travaux auxquels ils avaient recours [7].

II. [1] Hérodote, IV ; Strabon, XI. — [2] *Agriculturæ non student.* de Bello Gallico, VI. 22 ; *neque multùm frumento.... vivunt.* IV. 1. — [3] Tacitus, *Germania*, 14-17. — [4] *Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere.* Cicero, *de Republica*, III. 6. — [5] Cés., *Bel. Gall.*, VI. 13. — [6] Justinus, XLIV. 4. — [7] Id., *ib.*, 3.

Digitized by Google

De sorte que l'on peut tenir pour vrai que chez toutes ces nations, que les Grecs et les Romains confondaient avec mépris sous le titre de barbares, le travail, demeuré comme à son minimum et de puissance et de considération, était tout entier entre les mains ou des esclaves seuls, ou d'eux et des femmes à peu près traitées en esclaves.

Placées au milieu de cette vaste enceinte de nations ennemies, la Grèce et l'Italie avaient marché en même temps vers un développement immense et de l'intelligence et du travail. Mais quelque intimement liés que pussent être ces deux éléments de leur civilisation, le travail n'en était pas moins demeuré en mépris au milieu d'elles. Tout ce qui avait conservé les vieilles mœurs, avait gardé pour lui cette répugnance dédaigneuse que l'on trouvait chez tous les barbares. Les Crétois et les Etoliens, de tous les peuples Grecs les plus fidèles aux institutions antiques, tenaient toujours le brigandage comme plus honorable que le travail, quel qu'il fût [8]. A Lacédémone, l'agriculture elle-même était réputée indigne d'un homme libre [9]. Ce que l'on admirait le plus dans sa constitution, réformée par Lycurgue sur le modèle de celle des cités crétoises, c'était « ce grand loisir qu'il avait fait « avoir à ses citoyens, ne permettant pas qu'ils se pussent appliquer ou « employer à un métier quelconque, et faisant même travailler leurs terres « par des esclaves [10]. » A Thèbes, on n'admettait aux priviléges du citoyen l'homme qui avait exercé une profession laborieuse quelconque, que dix ans après qu'il avait cessé de la faire [11]. En Thrace, en Macédoine, en Thessalie, une distance immense séparait du noble, du citoyen, tous ceux qui se livraient au travail [12].

Cette idée de l'infériorité nécessaire et du travail et des classes laborieuses avait tant d'empire chez les Grecs, qu'au sein de la démocratique et industrieuse Athènes, l'orateur Diophante osa proposer un jour de faire de tous les artisans des esclaves publics, ainsi que cela était à Epidamme, et que le voulait Phaléas pour sa république [13]. A Athènes cependant, comme à Corinthe, à Rhodes et dans quelques villes de la Grande-Grèce, le développement des richesses, leur concentration en quelques mains, et la pauvreté toujours croissante du grand nombre avaient fini par réduire à la

---

[8] Cic., *loc. cit.* — [9] Platon, *la République*, VIII. — [10] Plutarque, Lycurgue, 52. — [11] Aristote, *la Politique*, III. 3. 4. — [12] Arist., *Polit.* passim. — [13] Arist., *Polit.*, II. 5. 13; Samuel Petit, *Leges atticæ*, V. 6. 1.

Digitized by Google

nécessité du travail les rangs inférieurs de la classe libre. Il en avait été de même à Rome, où de bonne heure les travaux de l'agriculture avaient été mis en honneur. Mais cela même n'était regardé par les philosophes et par les hommes politiques, que comme une innovation funeste.

En vain Socrate avait-il recommandé l'agriculture comme une source de plaisirs purs, propres à fortifier le corps et à préparer l'âme à l'accomplissement de tous les devoirs de citoyen [14], Platon, Aristote et tous leurs disciples s'accordaient avec les philosophes plus anciens [15], à ne pas vouloir que les citoyens de leurs républiques pussent s'y adonner. Seule à peu près, Rome s'honorait de l'amour de ses citoyens pour les travaux agricoles, mais elle condamnait tous les autres. En dépit des vieux priviléges que les lois du temps de la royauté accordaient à certaines corporations industrielles, Cicéron déclare formellement « honteuse et indigne d'un homme libre » toute profession laborieuse; il n'excepte que les arts les plus élevés ou les plus utiles, tels que la médecine, l'architecture; il ne fait grâce au commerce qu'à la condition qu'il procurera d'immenses bénéfices, promptement convertis en achat de propriétés immobilières [16].

Contre l'habitude du travail, les philosophes objectaient qu'elle énervait le corps et ôtait à l'âme toute son énergie [17]. Les hommes politiques la regardaient comme incompatible avec les exercices des devoirs du citoyen. « Celui qui est adonné au travail, disait Xénophon, n'a plus le temps « de rien faire ni pour ses amis, ni pour l'état: il devient et un mauvais « citoyen et un mauvais défenseur de la patrie [18]. » — « Dans notre cité, « disait Platon, traçant le plan de sa république-modèle, tous les citoyens « devront vivre dans le plus grand loisir [19]. » — « On est universellement « d'accord, disait Aristote, que dans tout état bien administré, il faut que « les citoyens soient affranchis des soins qu'exigent les besoins de première « nécessité..... l'aisance doit être leur privilége [20]. » Ce ne devait pas être trop de tout leur temps, pour que les jeunes gens pussent étudier convenablement la guerre, la gymnastique, la musique, les lois, la vertu; les hommes faits garder la cité et combattre pour elle; les vieillards présider

---

[14] Xénophon, *Œconomicon*, v. — [15] Plat., *les lois*, VIII, *la Républ.*, II; Arist., *Polit.*, VII. 8. 2; II. 4 et 5. *et aliùs.* — [16] *Illiberales et sordidi.* De officiis, I. 42. — [17] Xénoph., *Œcon.*, IV et VI. — [18] Xén., *loc. cit.* — [19] *Les lois*, VIII. — [20] *Pol.*, II. 6. 2; VII. 9. 5.

Digitized by Google

aux jeux et aux sacrifices, diriger les affaires de l'état, surveiller la jeunesse, préserver surtout de toute atteinte les vieilles lois, les vieilles mœurs, tenir enfin le monde immobile.

Dans l'ordre des choses ainsi rêvé par les sages, la société devait être divisée en trois castes : la première, celle des citoyens, seuls guerriers, prêtres et magistrats, exclusivement investis des priviléges politiques, affranchis de toute participation au travail ; la seconde, composée des agriculteurs et des artisans, exclus de tous les priviléges de la cité, libres pourtant ; la troisième, celle des ouvriers, tous esclaves, c'est-à-dire considérés comme des bêtes de somme, comme des instruments, comme des choses.

Il ne faudrait pas croire que dans ces systèmes politiques, si complaisamment élaborés et décrits par les plus beaux génies de l'antiquité, tout ne fût que pure fantaisie. Telle avait été, en effet, l'organisation de tous les anciens peuples qui avaient civilisé l'Occident, des Egyptiens, des Pélages, des Etrusques ; telle était encore l'organisation de toutes les sociétés demeurées fidèles aux vieilles mœurs ; telle était encore aussi, à bien considérer le fond des choses, celle des cités même dont les philosophes déploraient le plus la marche vers un nouvel état social, qu'ils redoutaient d'autant plus, que ne lui trouvant rien d'analogue dans le passé, ils n'apercevaient rien dans ses premiers fruits qui leur promît un bel avenir.

Tandis qu'on admirait l'inaltérable calme intérieur de Sparte, demeurée fidèle aux institutions qui assuraient à chacun de ses citoyens une aisance exempte de travail, on voyait toutes les autres cités tombées dans le désordre et le trouble, depuis que le loisir et l'aisance manquant à leurs citoyens, ils s'étaient vus souvent et en grand nombre réduits par la nécessité à se faire hommes de travail. Corinthe, ville de commerce et d'industrie, était le séjour de tous les vices ; Athènes était comme une proie livrée à tous les ambitieux, et souvent aux plus vils, aux plus corrompus, aux plus lâches ; Carthage, encor plus adonnée au travail que toutes les autres cités de son temps, depuis qu'elle comptait dans son sein tant de travailleurs libres, n'avait plus de soldats que ceux qu'elle achetait, appui dangereux qui faillit un jour avancer sa ruine d'un siècle.

Dominés par les idées religieuses qui, chez tous les peuples de l'Occident, faisaient du travail ou une peine infligée à l'homme pour quelque grand crime, ou une nécessité venue sur la terre avec le vice et la douleur ;

Digitized by Google

par le souvenir de l'antique état social où tout ce qui était libre était guerrier et rien de plus; par l'exemple des cités qui, comme Sparte, avaient conservé leurs vieilles constitutions; par la répugnance que chacun éprouvait à voir l'homme libre confondu dans les rangs des travailleurs avec l'esclave : le citoyen pauvre attendait, pour s'abaisser à travailler, que la nécessité vînt le contraindre; l'homme d'état ne s'occupait que de trouver les moyens de le faire vivre exempt de travail. A Athènes, à Rhodes, on en était venu à payer les citoyens pour les faire aller aux tribunaux ou à l'agora [21]; Carthage enrichissait ses pauvres en leur distribuant des emplois lucratifs dans les nombreuses villes soumises à sa domination; à Tarente, les riches s'étaient vus réduits à laisser leurs biens à la merci des citoyens pauvres [22]; à Rome, la multitude ne vivait plus, vers la fin de la république, que des distributions gratuites que lui faisaient les magistrats et les grands, ou du prix qu'elle tirait de ses suffrages quand on distribuait au *Forum* les grandes charges de l'état.

La constitution politique de toutes les cités s'opposait à ce que le citoyen pût être un homme laborieux. Presque toujours en guerre ou en fêtes, les populations libres avaient, en outre, à s'occuper des affaires de la cité, à discuter et à voter sur la place publique, à siéger dans les tribunaux. Pour consacrer ainsi leur temps aux affaires de l'état ou à sa défense, il fallait que les citoyens ne fussent point assujettis à des travaux qui réclamassent de leur part une assiduité continue. Ils pouvaient à la rigueur être artistes, chefs d'atelier, artisans même; diriger les travaux de leurs champs, et les plus pauvres, les exécuter de leurs mains, entre deux campagnes militaires et lorsqu'il n'y avait pas d'assemblée du peuple; ils ne pouvaient être manouvriers, réduits à attendre du travail de chaque jour leur pain de chaque jour. La dépendance, où le salaire place celui qui le reçoit à l'égard de celui qui le paie, blessait d'ailleurs trop profondément les idées d'égalité, sur lesquelles reposait l'organisation de toutes les cités, pour que le mercenaire, celui qui vendait, comme dit Cicéron, son travail et non son art [23], pût être jugé digne des priviléges du citoyen. De-là, le mépris d'Athènes pour ses thêtes, aussi peu nombreux qu'avilis; de Rome pour ses prolétaires, qu'elle ne daignait pas même admettre dans ses légions.

Dans les cités où le travail avait pris le plus de développement, la plupart

---

[21] Arist., *Polit.*, v. 5. — [22] Ib., iv. 4. — [23] *Quorum operæ non artes emuntur.* Cic., *l. c.*

Digitized by Google

des commerçants, des chefs de travaux industriels, des artisans, n'appartenaient même pas à la classe des citoyens. Le plus grand nombre d'entre eux faisait partie d'une classe particulière d'hommes libres mais privés de tout droit politique, soumis partout à des humiliations, à des exactions fréquentes. Appelés ici *métèques*, ailleurs *inquilins*, étrangers domiciliés, citoyens imparfaits; par l'infériorité de leur condition forcés à se créer eux-mêmes des ressources par le travail, mais pour le faire ayant tout leur temps, exclus qu'ils étaient de la vie publique et souvent des armées, ces hommes devenaient pour les citoyens, dans l'exercice des professions industrielles, des concurrents redoutables, et comme une cause de plus pour les tenir éloignés de toute espèce de travaux. Quant aux ouvriers proprement dits, autant dans la sphère de l'industrie que dans celle de l'agriculture, ils étaient on peut dire tous esclaves. Dans l'état normal, le travail matériel, celui qui ne demandait à son agent que de l'obéissance et de la force, était la véritable fonction sociale de l'esclavage et de lui seul. Les économistes ne comprenaient pas que l'ouvrier, qu'ils appelaient un instrument d'usage, pût ne pas être, comme l'outil, par eux appelé instrument de production, la propriété de l'homme qui avait à se servir de l'un et de l'autre [24]. Les habitudes orgueilleuses des hommes libres, leur assujettissement à des devoirs publics, qui pouvaient à chaque instant les réclamer, rendaient d'ailleurs l'ouvrier de condition libre moins maniable que l'esclave, quoique d'un emploi plus coûteux, ainsi qu'on le verra ailleurs. (III. III. 4.)

Il y avait donc toujours en réalité, même là où les vieilles mœurs semblaient le plus altérées, trois classes distinctes : celle des citoyens, pour qui l'état d'homme de travail, si ce n'est peut-être quand il s'agissait de cultiver ses propres champs, n'était jamais qu'un état anormal ; celle des hommes libres, mais étrangers à toute espèce de droit politique, vouée à tout ce qui dans le travail exigeait l'emploi de l'intelligence unie au bon vouloir, représentée chez les peuples barbares par les femmes, les infirmes, les vieillards ; celle des esclaves, enfin, partout à peu près seuls chargés de tout ce qui n'exigeait, comme dit Aristote, que l'usage des forces corporelles [25]. Sans être absolument tranchée, la ligne de démarcation était demeurée réelle. Les dérogations à la loi générale de la distribution du

---

[24] Arist., *Polit.*, I. 2. 2. — [25] *Polit.*, I. 1. 4 ; I. 2. 14 *et aliàs.*

Digitized by Google

travail entre les diverses classes, se faisaient d'ailleurs compensation l'une à l'autre; car si l'homme libre, et celui-là même qui jouissait de tous les droits de la cité, descendait parfois jusqu'aux travaux de l'ouvrier, l'esclave aussi parfois s'élevait jusqu'à devenir artisan, chef de travaux, commerçant, artiste enfin. De ces deux choses, la seconde était même plus fréquente que la première, ainsi que va le faire voir une rapide esquisse de l'organisation intérieure du travail chez les nations les plus industrieuses et les plus riches. Le peu qu'il y avait à dire des barbares a été dit.

III. L'agriculture obtint de grands honneurs chez les anciens. Comme la guerre, elle eut ses dieux, ses rites, ses fêtes; elle fut chantée par Hésiode et par Virgile, célébrée par Cicéron, recommandée par les sages comme la mère et la nourrice de tous les arts [1], enseignée par les hommes les plus illustres, par Xénophon, Aristote, Théophraste et une foule d'autres philosophes grecs de toutes les cités et de toutes les sectes, par un Magon de l'illustre famille des Barca, par un Caton, un Saserna [2], un Varron; aimée, pratiquée enfin, sans parler de la vieille aristocratie romaine, par un Marius sept fois consul, par un Pompée surnommé le Grand [3].

Sous ces apparences magnifiques, sous les riantes couleurs dont Cicéron et Virgile ont su parer l'agriculture de leur temps, les traités spéciaux, les ouvrages sérieux que les anciens nous ont laissés sur cette matière, nous montrent partout l'esclavage, établi comme l'agent le plus essentiel de l'agriculture. « Le bœuf, dit Aristote, le bœuf tient lieu d'esclave au « pauvre [4]. » Tout commentaire sur ce passage important du meilleur observateur des choses de son temps serait superflu. « Pour cultiver 240 jugères, « plantées en oliviers, il faut, dit Caton, treize esclaves, trois bœufs, quatre « ânes, cent brebis, cinq vases à huile..... Pour cultiver une vigne de « 100 jugères, il faut seize esclaves, deux bœufs, trois ânes, trois pres- « soirs..... [5] » Varron, classant méthodiquement les choses [6] nécessaires à la culture des terres, admet leur division en instrument vocal, semi-vocal et muet: « Les esclaves, dit-il, forment le premier, les animaux le second, « les choses inanimées le troisième. »

III. [1] Xenoph., *Œcon.*, v. — [2] Varro, *de re rusticâ*, lib. I. — [3] Plinius, *Naturalis historiæ*, lib. XVIII. — [4] *Polit.*, I. 1. 6. — [5] Cato, *de re rusticâ*, 10 et 11. — [6] *Nunc dicam agri quibus* rebus *colantur.* Varro, *R. R.*, I. 17 et 18.

Digitized by Google

C'est qu'aux champs ce n'étaient pas seulement les ouvriers proprement dits qui étaient esclaves. Chez les riches, les chefs des travaux, les surveillants, les gardiens, les chasseurs, les pêcheurs, les bergers enfin dont le genre de vie réclamait cependant tant d'indépendance, l'étaient aussi. Les lois tribuniciennes, renouvelées par César [7], qui voulaient qu'un tiers au moins des bergers des grands propriétaires de troupeaux fût de condition libre, même en cela n'avaient pu être ramenées à exécution. L'emploi des mercenaires était généralement condamné par les habiles; ils conseillaient de ne les employer que dans les lieux stériles ou malsains, ou pour les travaux urgents de la moisson, de la fenaison, de la vendange [8]. Encore pour ceux-ci le riche faisait venir souvent à la campagne ses esclaves de la ville, ou en louait d'autres [9] plus dociles et moins coûteux que des ouvriers libres. Dans quelques contrées, l'agriculture employait aussi comme ouvriers une certaine classe d'hommes dont il sera parlé ailleurs, les obérés, débiteurs insolvables, qui, pour se libérer envers leurs créanciers, les servaient à peu près comme des esclaves. Mais vers la fin de l'ère païenne, cette classe d'hommes ne donnait plus qu'un petit nombre de bras au travail, du moins dans le monde grec ou romain. Il n'était pas jusqu'aux fermiers de condition libre qui ne fussent décriés : Saserna disait d'eux qu'ils payaient le plus souvent leurs fermages en procès [10]. A Sparte, dans la Thessalie, dans la Crète, où toutes les terres étaient comme affermées, tous les fermiers étaient esclaves.

A Rome, où l'agriculture était plus honorée que partout ailleurs, il n'y avait plus, du temps de Varron, parmi les familles libres, que les petits propriétaires qui se livrassent eux-mêmes aux travaux de l'agriculture avec leurs enfants [11]. Mais les révolutions, la guerre, l'ambition, les humiliations attachées à la pauvreté, les tyrannies de l'homme puissant, les séductions du riche, le haut prix qu'il donnait des terres qui l'avoisinaient pour agrandir ses domaines, diminuaient chaque jour le nombre de ces familles [12]. Déjà commencé avant le temps des grandes conquêtes de Rome [13], le mouvement qui poussait à la concentration des richesses immobilières fut encore

---

[7] Suetonius, *Julius*, 42; Appianus, *Bel. civ.* I. — [8] Varro, *loc. cit.*, et Columela, I. 7. — [9] Demosthenes *in Nicostratum;* Cic., *pro Cœcina*, 20, *et Scriptores rei rust.* passim. — [10] Colum., *loc. cit.* — [11] *Pauperculi cum suâ progenie.* Varro, I, 17. — [12] Sallustius, *Jugurtha*, 45; *ad Cæsarem*, 4. — [13] Boeckh, *Economie politique des Athéniens*, I, IX.

Digitized by Google

puissamment accéléré par elles. Quand le tribun Philippe osait dire du haut de la tribune aux harangues, qu'il n'y avait pas dans Rome deux mille citoyens qui fussent dans l'aisance [14]; quand l'ainé des Gracches se sentait porté aux grandes entreprises qui le perdirent, par la seule vue de l'Italie, dépeuplée de citoyens et couverte d'esclaves [15], on était encore bien loin de l'état des choses qui, vers la fin de la république, couvrit d'immenses propriétés [16], à peu près uniquement cultivées par des esclaves, non plus l'Italie seulement, mais l'Espagne, la Gaule, l'Illyrie, la Grèce, l'Asie [17].

IV. Les mêmes causes produisirent dans la sphère de l'industrie les mêmes effets. C'était en vain que Solon et Numa avaient tenté, l'un pour subvenir à la stérilité du sol de l'Attique, l'autre pour effacer du milieu de son peuple les vieilles haines de races, de réhabiliter l'industrie [1]. A Athènes, à Rome et plus encore dans les autres cités, le commerçant, le fabricant, l'artisan étaient demeurés déprimés, humiliés à leurs propres yeux [2]. En tous lieux, contre le commerce et les arts mécaniques, les préventions étaient demeurées en quelque sorte dans toute leur force primitive. Cela pouvait tenir en partie à ce que, plus encore que l'agriculture, l'industrie avait besoin de l'emploi d'une grande masse de forces corporelles, car la pauvreté de ses moyens était extrême. La science ayant dédaigné de faire descendre ses applications jusqu'à l'industrie, les machines étaient à peu près inconnues. Dans les mines, on faisait les épuisements uniquement à bras d'homme [3]. Les puits des jardins de Suze, dont l'eau était élevée au moyen de roues mises en mouvement par des bœufs, passaient pour des merveilles [4]. Les meules dont on se servait pour la presse des olives et la mouture des grains, n'étaient généralement mises en mouvement qu'à force de bras [5]. Strabon et Vitruve qui, les premiers parmi les anciens, parlent des moulins à eau, le font plutôt comme d'une chose connue de la science que pratiquée par l'industrie [6]. Au défaut de machines, celle-ci suppléait par le grand nombre des travailleurs, par les fatigues et

---

[14] *Qui rem haberent.* Cic., *de Offic.*, II. 21. — [15] Plutarque, *les Gracches*, 9. — [16] *Latifundia.* — [17] Varro, *R. R.*, I. 1. *et passim.*

IV. [1] Plut., *Sol.*, 42; *Numa*, 29. — [2] Voir, à ce sujet, une anecdote caractéristique dans la vie d'Agésilas, par Plutarque, n° 44. — [3] Plin., *N. H.* XXXIII. 31. — [4] Plut., Quels animaux sont plus avisés, 60. — [5] Cato et Varro, *R. R. passim;* Heringius, *de molendinis veterum.* — [6] Strab., X; Vitr., X. 10.

Digitized by Google

les privations qu'elle leur imposait. Or, plus un travail exigeait l'emploi de la force corporelle, et plus il était réputé servile [7], c'est-à-dire fait uniquement pour des esclaves.

Entre tous, les travaux des mines étaient regardés comme les plus humiliants et les plus pénibles; on n'y employait que des esclaves ou des condamnés, reconnus serfs de leur peine [8]. Il en était de même des travaux des carrières et de ceux des salines [9]. Les hommes employés à faire mouvoir l'*antlia* [10] ou les roues des moulins, étaient aussi tous esclaves [11]. Ce qu'on a dit de Plaute et du philosophe Cléanthe, que pour vivre ils avaient été réduits à tourner la meule, est une exagération évidente : c'était déjà bien assez que le besoin eût pu confiner ces beaux génies à travailler dans un moulin comme surveillants ou comme scribes.

Tous les détails qui nous ont été transmis sur les divers ateliers industriels, dont il est parlé dans les ouvrages anciens, prouvent que les ouvriers des manufactures et des fabriques étaient tous esclaves. C'était la condition des ouvriers que le père d'Isocrate employait dans sa fabrique d'instruments de musique [12], de ceux qu'employaient Lysias et son frère dans leur fabrique d'armes de guerre [13], Pasion dans sa fabrique du même genre [14], Pantœnètes dans sa forge [15], le père de Démosthènes dans ses deux manufactures, l'une d'armes, l'autre de siéges [16], Eschine le philosophe dans sa parfumerie [17]. A Rome, Remnius Palémon, grammairien distingué, qui, d'abord esclave, avait été ouvrier tisserand, devenu libre avait formé un atelier d'ouvriers tailleurs, tous esclaves [18].

Indépendamment des hommes de cette condition, que possédaient en propre les manufacturiers et fabricants, beaucoup d'hommes riches possédaient des ouvriers esclaves, qu'ils louaient eux-mêmes à des entrepreneurs de travaux : c'était une manière de placer utilement ses capitaux. Nicias avait des mineurs [19], Conon des faiseurs de sacs et des parfumeurs [20], Aréthuse des savetiers [21]; le père de Timarque avait laissé à son fils dix ou-

---

[7] Arist., *Polit.*, 1. passim. — [8] *Servi pœnæ;* Xénoph., *Des revenus.* Diod. Sic. III. 12; v. 36; Héron de Villefosse, *Traité de la richesse minérale*, I. 410. — [9] Ibid. et Plaut., *Captivi* passim. — [10] Casaubonus *ad Suet. Tiber.* 51. — [11] Heringius, *op. cit. et ubique apud veteres.* — [12] Dyonisius Halyc., *de Isocrate.* — [13] Lysias *adv. Erat.* — [14] Demosth. *adv. Steph.* — [15] Id. *adv. Pantœn.* — [16] Id. *adv. Aphob.* — [17] Boeckh, I. 8. — [18] Suet., *de ill. gramm.*, 23. — [19] Athénée, VI. — [20] Demosth. *adv. Olympiod.* — [21] Id. *adv. Nicostr.*

Digitized by Google

vriers cordonniers, un ouvrier brodeur et une femme habile à tisser le lin et à vendre au marché de petits ouvrages [22]. C'était par le travail de leurs esclaves que le père de Périclès, qu'Hipponnicus et tant d'autres avaient fait leur fortune [23]. On tenait compte à Rome, dans l'immense fortune de Crassus, des cinq cents ouvriers en constructions qu'il louait à qui voulait bâtir [24]; dans celle d'Atticus, de ses ouvriers en différents genres, et surtout de ses copistes [25], car les copistes aussi n'étaient partout que des esclaves [26]. Dans la tutelle de Malléolus, Verrès n'avait pas négligé de s'approprier les ouvriers de son pupille [27]. De simples artisans avaient eux-mêmes des ouvriers esclaves. « Que serait devenu cet homme, dit l'orateur grec, en « parlant d'un riche affranchi, si, au lieu d'être acheté par un banquier, « il l'avait été par un cuisinier ou par tout autre artisan [28]. »

Les commis et les employés des publicains, partout si riches, et si nombreux, ceux des commerçants, et enfin les matelots de la marine marchande étaient tous esclaves. Xénophon attribue la supériorité d'Athènes, comme puissance maritime, à ce qu'en temps de paix un grand nombre d'esclaves y sont employés par leurs maîtres comme matelots et comme pilotes [29]. Les hommes riches permettaient aussi souvent à leurs esclaves d'exercer une profession indépendante, moyennant une rétribution ou une part dans leurs profits. Celui-ci, comme le Pittalachus dont parle Eschine, était éleveur de cocqs de combat [30]; celui-là tisserand; d'autres patrons de navires, marchands, négociants, banquiers [31]; d'autres, enfin, mathématiciens, grammairiens, rhéteurs [32], artistes, médecins [33]. Car s'il est vrai qu'à Athènes l'étude et la pratique des beaux-arts et de la médecine étaient interdites aux esclaves, elles ne l'étaient pas ailleurs et surtout à Rome, comme on le voit par les exemples d'Agathangélus, d'Alcamène, d'Evandre [34]. Nous savons même qu'à Athènes la loi de Solon était fort mal observée [35].

---

[22] Eschines *adv. Timar.* — [23] Boeckh, I. 8. — [24] Plut., *Crassus.* — [25] Cornelius Nepos, *Atticus*, 13. — [26] Eschenbach et Schœttgenius, *de librariis et bibliopolis veterum*; Ang. Maïo, *Préface de la république de Cicéron.* — [27] Cic. *in Verr.*, I. 36. — [28] Demosth. *in Steph.*, I. — [29] Xénoph., *Républiq. d'Athènes*, I. *in fine.* — [30] Esch. *in Timarch.* — [31] Salmazius, *de modo usurarum*; Ste-Croix, *Mém. de l'Acad. des insc.*, XLVIII. 172; Muratori, CMXXXVII. 3. 7. *et aliàs.* — [32] Un tiers de ceux dont Suétone a écrit l'histoire avaient été esclaves. — [33] Laurentius, *de medicis.* — [34] Winckelmann, *Hist. de l'Art*, IV. 7; V. 1; VI. 5. — [35] Platon, *les lois*, I.

Digitized by Google

N'est-ce pas ici le lieu de dire que de même qu'ils étaient les instruments de tous les travaux, les esclaves étaient aussi les instruments de tous les plaisirs? Ces musiciens, ces danseuses, que l'on faisait venir à la fin des banquets pour égayer les convives; ces nains, ces bouffons, dont les riches aimaient déjà à s'entourer; toutes les variétés de cette espèce d'hommes, qui étaient destinés à s'entr'égorger dans le cirque pour l'amusement de la foule, appartenaient presque sans exception à la classe esclave. Il en était de même au théâtre; le directeur avait sa *familia* d'acteurs, comme un agriculteur et un fabricant avaient leur *familia* de laboureurs et d'ouvriers. Enfin, c'était de femmes et d'enfants esclaves qu'étaient remplis tous ces lieux de prostitution et de débauches, si nombreux dans les cités antiques [36].

V. Les principes adoptés comme règles de l'économie domestique rétrécissaient encore la place que l'homme libre aurait pu trouver dans les arts et dans l'industrie. L'axiome fondamental était dans cette sentence de Caton : « Il faut que le père de famille soit vendeur et non acheteur [1]. » A la campagne, enfermé dans sa *villa* par de larges fossés, des haies bien fourrées, de longues allées de pins, de cyprès ou d'ormeaux [2], l'homme riche consacrait tout ce qu'il avait de capitaux disponibles à fournir son domaine de tous les ouvriers, du travail desquels il pouvait avoir besoin. Les plus opulents avaient parmi leurs esclaves ruraux des forgerons, des tisserands, quelquefois assez nombreux pour former des ateliers, et jusqu'à des médecins [3]. A la ville, l'homme riche cherchait à se procurer par le travail de ses esclaves, tout ce qui pouvait être nécessaire à la consommation de sa maison. Dans toutes les familles aisées, on avait un moulin, un four et un boulanger; chacun s'habillait des étoffes fabriquées par ses esclaves. Auguste lui-même se faisait comme une règle d'économie domestique, de ne porter d'autres vêtements que ceux que ses propres ouvriers avaient tissés et confectionnés [4].

Chez les hommes opulents, tous les objets de luxe, même ceux du luxe

---

[36] Lipsius, *Saturn. serm.;* Maffei, *de amphitheatris;* Laurentius, *de adulteriis et meretricibus;* Meursius, *de luxu romano.*

V. [1] Cato, *R. R.*, 2. — [2] Varro, *R. R.*, 1. 14 et 15. — [3] *Institutos histonas, textores..... medicos, fullones, fabros..... et sic cæteros artifices.* Id. ibid. 2 et 6. — [4] Sueton. *Octav.*

Digitized by Google

le plus recherché, étaient fournis au maître par le travail de ses esclaves. Le tombeau commun des serviteurs de Livia-Augusta et des Césars, fils, petit-fils ou neveux d'Auguste, qui ne vécurent à Rome que comme de riches particuliers, nous a conservé de nombreuses inscriptions funéraires d'esclaves brodeurs, doreurs, ciseleurs, peintres, architectes, sculpteurs, médecins [5]. Tout cela faisait partie de la domesticité, laquelle, à cause du profond mépris que les anciens attachaient à tout ce qui tenait au service de la personne, était exclusivement dévolue aux esclaves. C'était à peine si quelques affranchis, attachés à leurs anciens maîtres par les liens de la reconnaissance et par le besoin qu'ils avaient d'eux, descendaient jusqu'à conserver, dans les maisons où ils avaient servi jadis, les premières fonctions de la domesticité, celles de secrétaire ou d'intendant. L'écuyer lui-même, le serviteur, qui suivait son maître jusqu'au milieu des combats, n'était presque jamais qu'un esclave [6].

VI. Comme les particuliers, les cités, les corporations, les établissements publics, les temples avaient leurs esclaves. Apollon de Delphes, Vénus de Corinthe, Vénus d'Eryx comptaient les leurs par milliers. Il y en avait pour le service des prêtres, pour l'entretien, la conservation, la réparation des édifices sacrés, pour la garde de leurs trésors, pour le service du culte, pour la pompe des cérémonies. Quelques-uns étaient même chargés de prédire l'avenir [1]. Il y en avait aussi autour des magistrats pour leur servir d'appariteurs, de crieurs publics, de scribes, de bourreaux, de gardes; les publicains en employaient un grand nombre à la perception des impôts [2]. Les douze cents archers, qui formaient, comme on a dit, les gardes du corps du peuple athénien, étaient esclaves [3]. Rome, pour sa police de nuit, pour celle des incendies, pour l'entretien et la garde de ses nombreux aqueducs, avait des corps particuliers d'esclaves appartenant à la république [4]. Chaque cité en avait encore un grand nombre dans ses arsenaux. Pour celui de Rome, Scipion, après la prise de Car-

---

[5] *Columbarium libertorum et servorum Liviæ-Augustæ et Cæsarum*, passim; Gruter et Muratori, *passim*. — [6] Pignorius, *Servus armiger*.

VI. [1] *Servi fanatici*, Budæi *annotationes ad Pandectas;* Gruter, 312. 7. — [2] Pign., *Servi publici*; Eschenbach, *de scribis veterum rom.* — [3] Boeckh, II. 11. M. Reitemeier en porte le nombre à trois mille, d'après Andocide. — [4] Titus Livius, IX. 46; XXXIX. 14; Dion Cassius, LIII et LV.

Digitized by Google

thagène, réserva parmi les prisonniers deux mille ouvriers, habiles à fabriquer des armes, des instruments de guerre, des cordages, des agrès de navires, etc. [5]

La marine militaire employait encore beaucoup d'esclaves. Comme les ouvriers des flottes, la plupart des rameurs, au temps où les plus gros vaisseaux n'allaient pour ainsi dire qu'à la rame, chez les Grecs, chez les Carthaginois, chez les Romains, étaient des hommes de cette condition [6]. Il est cependant vrai que lors des dernières grandes guerres maritimes de la fin de l'ère païenne, on affranchit presque toujours les esclaves dont on se servit sur les flottes soit comme rameurs, soit comme soldats. Les armées de terre traînaient aussi après elles beaucoup d'esclaves. Chez les peuples barbares et chez ceux qui étaient restés fidèles aux vieilles mœurs, les esclaves combattaient souvent auprès de leurs maîtres [7]. Sparte avait envoyé à Platée cinq mille citoyens et trente-cinq mille ilotes; la cavalerie thessalienne était toute composée d'esclaves appelés Pœnestes; des 50,000 cavaliers que les Parthes envoyèrent contre Antoine, les chefs au nombre de 400 étaient seuls de condition libre; les nobles gaulois qui avaient sans cesse autour d'eux beaucoup d'ambactes, ne s'en séparaient probablement pas à la guerre [8]. Cependant, chez la plupart des peuples grecs et chez les Romains, les esclaves, sauf en cas de péril extrême (et presque toujours alors on les affranchissait), ne servaient dans les armées que comme valets, serviteurs, ouvriers. Mais les soldats eux-mêmes en avaient pour porter leurs armes, leurs bagages, ou au moins les pieux qui leur servaient à dresser leurs tentes [9]. L'armée de Cœpion, forte de 80,000 soldats, ne comptait pas moins de 40,000 personnes à sa suite, la plupart esclaves [10].

Les bons généraux veillaient, il est vrai, à ce que cette queue de l'armée, indisciplinée, corrompue, souvent mal intentionnée, ne grossît pas jusqu'à devenir plus dangereuse qu'utile. Mais les prétentions individuelles des moindres officiers, et la répugnance du soldat pour certains travaux réputés serviles, ne laissaient pas de la rendre toujours considérable. Dans la Gaule, les esclaves de l'armée de César, gardien sévère de la discipline, compro-

---

[5] Tit. Liv., XXVI. 47. — [6] J. Scheffer, *de militiâ navali.* — [7] Ælian., XIV; Justin., XLI *et aliàs.* — [8] Boeckh, II. 21; Justin., XLI. 21; Cés., *B. G.*, VI. 15. — [9] De là leur nom de *Calones.* Festus, *hoc verbo.* — [10] Orosius, V. 6.

Digitized by Google

mirent un jour le salut de ses légions [11]. Ceux que Brutus, à la bataille de Philippes, avait enlevés à l'armée des triumvirs, étaient si nombreux, que, craignant d'en être embarrassé dans ses mouvements, il donna l'ordre de les égorger [12].

Au reste, si nombreux que fussent les esclaves dans les armées, ils n'y étaient jamais que des instruments : ils aidaient à combattre comme l'épée ou le cheval; exécuteurs aveugles de la volonté d'autrui; hommes de travail sur le champ de bataille comme dans l'atelier. Car, hors de la sphère du travail, ils n'étaient plus rien : le *Forum* et le tribunal, les fonctions publiques et le sacerdoce, la discussion et le pouvoir, la vie civile, enfin, leur étaient fermés. Quand on a parlé du rôle de l'esclavage antique dans l'ordre du travail, il n'y a plus rien à dire de lui, sous le rapport de sa fonction dans la société, et c'est pour cela que les historiens anciens et modernes, pour qui le travail n'a été jusqu'à ce jour d'aucune considération, ont le plus souvent gardé sur les esclaves du monde antique un silence à peine interrompu par le souvenir de leurs révoltes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES ÉLÉMENTS DONT SE COMPOSAIT LA CLASSE ESCLAVE.

Rapport des sexes et des âges. – Rapport des nombres. – Exemples. – Esclaves selon le droit civil. – La guerre et le brigandage. – Le commerce des esclaves.

I. Après la fonction qu'elle exerce dans la société, ce qui donne surtout de l'importance à une classe d'hommes distincte, c'est le nombre de ceux qui la composent; mais prétendre trouver, même approximativement, le nombre des esclaves du monde antique, serait folie. On peut tout au plus espérer de parvenir à se faire une idée de la proportion qui pouvait exister entre le nombre des hommes libres et le nombre de ceux qui ne l'étaient pas. Pour cela, il faut d'abord tenir compte de cette circonstance, « attestée, dit M. Letronne, par des rapprochements qui ne laissent aucun doute [1], » qu'on ne comptait généralement parmi les esclaves qu'un nombre de

[11] *De bel. gal.*, II. 24. — [12] Zonaras, X. 9.

I. [1] Letronne, *Nouvelle série des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;* tom. VI. 197; et Ste-Croix, ancienne série, tom. XLVIII.

Digitized by Google

femmes et d'enfants relativement assez restreint. On n'employait que très-rarement les femmes à des travaux pénibles. Les traités d'agriculture que nous ont laissés les anciens, ne permettent même pas de supposer qu'à la campagne on les employât ordinairement pour les travaux de la moisson et de la vendange. Il n'y est question de fonctions confiées à des femmes, que pour ce qui a trait aux soins du ménage, à la préparation des aliments et des vêtements de la *familia*, ou à la garde des troupeaux [2]. La domesticité même n'en employait qu'un petit nombre, si ce n'est dans les maisons montées avec un très-grand luxe [3].

Il y avait aussi peu d'enfants parmi les esclaves, d'abord parce qu'il y avait peu de femmes, ensuite parce que c'était, comme le dit expressément Xénophon [4], une mauvaise spéculation pour un maître que d'élever dans sa maison de petits enfants pour s'en faire des ouvriers. On séparait donc avec soin l'appartement des hommes de celui des femmes [5], afin, comme dit toujours l'illustre chef de la retraite des dix mille, « afin que « les femmes esclaves ne fissent pas des enfants contre le vœu de leurs « maîtres [6]. » On se souvenait de ce qu'avait dit Hésiode plusieurs siècles auparavant : « Cherche une servante sans enfants; celle qui en traîne à sa « suite est trop importune [7]. » C'est pour cela qu'on voit que les esclaves qui étaient nés dans la servitude formaient partout chez leurs maîtres comme une classe à part, traitée peut-être avec plus d'indulgence et de familiarité, mais généralement plus méprisée et plus rarement admise par l'affranchissement au privilége de la liberté, dont la fortune semblait l'avoir placée plus loin [8].

Tout ce qui vient d'être dit sur la proportion des sexes et des âges dans la classe serve, doit cependant être regardé comme inapplicable à diverses contrées, dont je parlerai ailleurs (III. v.), et où les esclaves, étant à la fois serfs de glèbe et serfs de corps, propriété publique et propriété privée, vivaient la plupart aux champs, séparés de leurs maîtres et réunis en familles souvent nombreuses. Telle était la Laconie, qui passait aussi pour être la partie de la Grèce où il y avait le plus d'esclaves [9].

---

[2] Cato, *R. R.*, 10; Varro, *R. R.*, I. 18. — [3] Demosth., *in Midiam.* — [4] *Œconom.*, III. — [5] Minutoli, *de domibus*, IV. 2. — [6] *Œconom.*, IX. — [7] Les jours, II. — [8] *Vernæ.* Just.-Lips., *Comment. ad Senecam.*, 132. 277. 349. — [9] Thucydide, VIII. 40; Xénoph., *Républ. de Sparte*, II.

Digitized by Google

La disproportion des sexes et des âges parmi les esclaves des autres contrées ne doit pas d'ailleurs être exagérée. La domesticité chez les riches, le luxe, les plaisirs, certaines parties de l'industrie, telles que la fabrication des étoffes précieuses et des objets de parure, ne laissaient pas de réclamer encore l'emploi d'un certain nombre de femmes. Quoiqu'un enfant fût souvent pour un maître un embarras coûteux, pour un marchand, pour un éleveur d'esclaves, espèce très-nombreuse dans l'antiquité, un enfant avait néanmoins toujours quelque valeur. Quant à la surveillance des maîtres, il est permis de croire qu'elle était souvent mise en défaut. Enfin, on verra, lorsqu'il sera question du mariage des esclaves, que les unions permanentes n'étaient pas tellement rares parmi eux, qu'ils ne pussent pas contre-balancer, au moins en partie, par la fécondité des femmes, leur petit nombre.

II. Ce qui a été dit sur l'organisation du travail dans le monde antique, permettrait déjà d'affirmer que partout le nombre des esclaves devait être supérieur à celui des hommes libres. Il est dans la nature des choses que le travail soit toujours, de tous les objets de l'activité humaine, celui qui absorbe les efforts du plus grand nombre. Dans l'ordre moral, ce n'est pas le nombre des têtes, c'est leur puissance qui importe. Dans l'ordre matériel, au contraire, le bras le plus fort n'est rien, c'est le nombre qui fait tout. Là donc où est le travail, là est la foule, plus faite pour agir que pour discuter. Chez les anciens, le nombre des travailleurs devait être d'autant plus grand, que, quoique le travail fut parvenu à un immense développement, il avait à suppléer à l'absence, ou du moins à la rareté et au peu de puissance des machines qu'il employait, par la multitude des bras; d'autant plus grand encore, que la majorité des travailleurs n'ayant aucun intérêt à ce qu'on lui faisait faire, et ne travaillant que sous l'empire de la crainte, ne pouvait que faire peu, que faire mal.

Le nombre des esclaves qu'employaient certaines industries suffirait pour prouver combien il en fallait pour tous les ordres de travaux. Xénophon en appelle au témoignage des vieillards de son temps, pour établir que les mines de l'Attique pourraient occuper plusieurs fois dix mille esclaves [1]. Dans les mines d'or de Verceil, il avait été défendu aux exploitants d'en

---

II. [1] *Des revenus*, IV.

Digitized by Google

faire travailler plus de cinq mille [2]. Il y en avait quarante mille, au temps de Polybe, seulement dans les mines d'argent que les Romains possédaient près de Carthagène; mines regardées comme très-riches et qui ne rapportaient en définitive que 25,000 drachmes * par jour, malgré les privations et les fatigues excessives que l'on imposait à leurs 40,000 ouvriers [3]. On exploitait à coups d'hommes; et c'est pour cela que les Romains, à qui leurs victoires de tous les jours livraient partout des multitudes de prisonniers, esclaves par le droit de la guerre, purent, dans tant de contrées diverses, faire entreprendre ou renouveler tant de travaux de mines. Les carrières, dont les travaux exclusivement exécutés par des esclaves étaient d'un besoin plus constant et d'un usage plus général, ne pouvaient qu'employer aussi beaucoup d'ouvriers [4].

L'agriculture en demandait encore un grand nombre, puisque, d'après le calcul de Saserna, rapporté et approuvé par Varron, il fallait sur chaque domaine autant d'esclaves qu'il y avait de fois huit jugères de terrain cultivable [5], ce qui est à peu près le double des données modernes dans les contrées où croissent la vigne et l'olivier.

La domesticité employait aussi un grand nombre d'esclaves. Déjà développé chez les Grecs, le luxe qui consistait à avoir beaucoup de serviteurs, prit encore de nouveaux accroissements chez les Romains. Caton d'Utique, qui passait pour un homme de mœurs simples, n'en amena pas moins de quinze en partant pour l'armée, où il n'allait que comme simple tribun de légion [6]. Auguste, voulant borner le nombre de ceux qu'il serait permis à un exilé d'emmener avec lui, fixa ce maximum rigoureux à vingt [7]. Horace donne comme un trait de bizarrerie de Tigellius, d'avoir tantôt dix serviteurs et tantôt deux cents [8]. Le service se fractionnait à l'infini : Livia-Augusta avait une esclave uniquement chargée de prendre soin de sa chatte favorite [9]. Ce ne peut être ici le lieu de reproduire les longues nomenclatures des diverses fonctions domestiques, dont Pignorius, Popma et M. Blair [10] ont retrouvé les noms dans les auteurs latins, au nombre de quelques centaines;

* Vingt-deux mille francs environ.

---

[2] Plin., *N. H.*, XXXIII. 21. — [3] Strab., III. — [4] Héron de Villefosse, I. 412. — [5] Varro, *R. R.*, I. 18; soit le jugère 25 ares. — [6] Plut., *Cat.*, I. 2. — [7] Dion Cassius, LVI. — [8] *Satyr.* I. 3. — [9] *Ossa. Aureliæ. Liv. Aug. serv. a. cura. catellæ.* Inscription antique rapportée par Pignorius. — [10] *An inquiry...* ch. IX.

Digitized by Google

fonctions souvent cumulées sans doute, mais souvent aussi, chez les hommes opulents, exercées chacune par un esclave et beaucoup d'entre elles par plusieurs en même temps. Indépendamment de ceux attachés spécialement au service de la personne et de la maison, les hommes riches en avaient aussi pour la satisfaction de leurs goûts particuliers. Verrès avait des musiciens [11]; Cicéron et Atticus des copistes [12]; Livie des peintres, des graveurs, des sculpteurs [13]; Clodius, Milon, César, Antoine, les Pompéïens, et tous les ambitieux des derniers temps de la république, des gladiateurs souvent assez nombreux pour que le poids de leur épée se fît sentir dans la balance des affaires de l'Etat.

Ce que nous savons du nombre des esclaves de certains particuliers, vient à l'appui de ce qu'on peut induire de ces données générales. Il fallait être presque indigent pour ne pas en posséder au moins un, comme on le voit par la première scène du Plutus d'Aristophane, et par les exemples de Phocion et de Régulus. Platon, qui ne passait pas pour riche, en avait au moins cinq, Aristote au moins une douzaine [14]; Horace en avait huit, seulement sur sa petite terre de Sabine [15]. Nous connaissons les noms de trois affranchis de Virgile [16]. Un certain M. Scaurus, dont toute la fortune était évaluée 25,000 nummi *, avait pourtant six esclaves [17]. Le père d'Isocrate, qui n'était qu'un homme d'une condition inférieure, était propriétaire des douze ouvriers de sa fabrique [18]; celui de Demosthènes, homme riche mais non opulent, laissa à sa mort soixante esclaves au moins [19]. Un passage de la République de Platon [20] dit clairement qu'un homme riche ne pouvait pas avoir moins de cinquante esclaves. Philoménide en possédait trois cents; Hipponique six cents [21]; Nicias mille, dans les mines seulement; Mnason de Phocée mille [22]; Smyndridès de Sybaris trois mille [23]. Beaucoup de nobles Dardaniens possédaient plus de mille esclaves [24]. Eunus en Sicile, Titus Minutius en Italie, commencèrent leur révolte chacun avec quatre cents esclaves appartenant à un même maître [25]. Lentulus Batiatus, simple marchand de gladiateurs, en avait plus de deux cents dans son école de

* Cinq mille francs.

[11] Cic. *in Verrem*, v. 25. — [12] Cic. *ad Att.*, pass.; Corn. Nep., *Att.*— [13] Columbar., lib..... *passim*. — [14] Voir leurs testaments dans Diogène-Laërce. — [15] Lambinus *ad Horat.*, sat. II. 7 — [16] Donatus, *Vita Virg.* — [17] Meursius, *de luxu rom.* — [18] Dionys. Hal., *de Isocr.*— [19] Dem. *in Aphob.* — [20] Lib. IX. — [21] Boeckh, I. 13. — [22] Athénée, VI. — [23] AElianus, XII. 24. — [24] Athénée, *l. c.* — [25] Diod. Sic., *Eclog.*, 34 et 36.

Digitized by Google

Capoue ; Crassus, outre ses cinq cents ouvriers en constructions, tous les gens de sa maison, tous les ouvriers de ses terres, estimées deux cents millions de sesterces *, possédait encore en toute propriété un si grand nombre d'hommes très-distingués par leurs talents, comme lecteurs, écrivains, banquiers, gens d'affaires, cuisiniers, que ses domaines passaient pour lui rapporter moins que ses esclaves [26]. Pompée, parmi ses esclaves et ses bergers, recruta un corps de trois cents cavaliers [27]. La *familia* de César fut assez nombreuse pour donner des inquiétudes au sénat, même avant la guerre des Gaules ; et au moment de sa marche sur Rome, les gladiateurs qu'il entretenait en Italie suffirent pour inspirer des craintes à Pompée ; ceux d'Antoine, après Actium, osèrent entreprendre de traverser seuls toute l'Asie pour aller rejoindre leur maître en Egypte [28]. Le riche Scaurus avait, dit-on, quatre mille esclaves à la ville et autant à la campagne [29] ; l'affranchi Démétrius en avait tant, qu'on lui en présentait chaque jour un état de situation, comme on faisait dans les armées aux chefs de corps [30]. Claudius Cécilius Isidorus, quoiqu'il en eût perdu beaucoup, disait-il, pendant les guerres civiles, en laissa encore à sa mort quatre mille cent seize [31]. Après de tels exemples, n'est-il pas permis de croire ce que dit Athénée [32], que quelques Romains possédèrent jusqu'à vingt mille esclaves ?

Ce qui a été dit sur les esclaves publics ne permet pas de douter qu'ils ne fussent aussi partout très-nombreux. Je citerai tout-à-l'heure un passage de Xénophon, où cet illustre écrivain parle de porter successivement le nombre de ceux d'Athènes à soixante mille, comme d'une mesure qui ne pourrait être que très-utile à la république.

III. De l'importance du rôle des esclaves dans toute la sphère du travail, partout si pauvre en moyens et cependant arrivé déjà à des résultats immenses ; de cet état des choses qui faisait que l'esclave était plus nécessaire au pauvre que le bœuf, et qu'on ne pouvait être riche sans avoir des milliers d'esclaves, il est impossible de ne pas tirer cette conclusion, que

* Quarante millions de francs.

---

[26] Plut., *Crassus*, 9 et 2. — [27] Cæs., *de bel. civ.*, I. — [28] Sueton., *Jul.* 10 ; Cic. *ad Attic.*, VII. 14 ; Plut., *Antonius*. — [29] Blair, I. — [30] Seneca, *de tranquillitate animi*, 8. — [31] Plin., *N. H.*, XXXIII. 10. — [32] VI *in fine*.

Digitized by Google

dans tous les états civilisés, la population servile devait nécessairement être plus nombreuse que la population libre. Le peu de détails de statistique exacte que nous ont laissés les anciens, confirme encore ce fait.

Le plus précieux de ces détails est celui qu'Athénée nous a conservé touchant les résultats du recensement fait pour la population de l'Attique, par Démétrius de Phalère, en l'an 309 avant notre ère [1]. « On trouva, « dit-il, sur l'entier territoire de la république d'Athènes, vingt-un mille « citoyens, dix mille métèques et quatre cent mille esclaves [2]. » Des trois chiffres donnés par Athénée, les deux premiers sont universellement reconnus vrais. On est d'accord aussi que ces deux chiffres ne comprenant que la population mâle et virile, on doit y ajouter pour les femmes, les vieillards, les enfants et les adolescents, de quatre-vingt à cent mille individus, ce qui, pour la population libre de l'Attique, donne un total de cent dix mille à cent trente mille personnes de tout sexe et de tout âge [3]. De sorte qu'en admettant pour vrai le chiffre indiqué par Athénée, pour la population servile, que l'on comptait toujours par tête comme les troupeaux [4], il y aurait eu en Attique un individu de condition libre pour trois ou quatre esclaves.

Cette donnée fondée sur un texte précis, émanée d'un auteur qui indique la source où il a puisé, le document officiel sur lequel il appuie son assertion, dont deux chiffres sur trois sont unanimement reconnus vrais, paraît devoir mériter d'autant plus de confiance, qu'elle s'accorde avec toutes celles qui sont fournies et par le même auteur et par d'autres pour les temps anciens, et avec ce qui est encore aujourd'hui dans les contrées dont l'organisation sociale présente le plus d'analogie avec celle de l'Attique, au temps de Démétrius. Athénée [5], par exemple, n'attribue que trois cent mille esclaves aux Arcadiens, qui possédaient un territoire bien plus vaste que celui de l'Attique, mais qui n'avaient ni industrie, ni commerce, ni marine. Il en attribue, au contraire, quatre cent soixante mille aux Corinthiens, qui, maîtres d'une grande partie du Péloponèse, étaient encore renommés comme le peuple le plus industrieux et le plus commerçant de toute la Grèce.

III. [1] Boeckh, I. VII. d'apr. Ste-Croix. — [2] Athén., VI. 272. édit. 1657. — [3] Hume, *Essai sur la population chez les anciens*; Ste-Croix et Letronne, *Mémoires sur la population de l'Attique*, déjà cités; Boeckh, I. VII. — [4] *Ibid.* et Gillies, *Considérations sur l'histoire, les mœurs et le caractère des Grecs.* — [5] Liv. VI.

Digitized by Google

A la vérité, on peut trouver des raisons spécieuses de douter que les Éginètes, sur leur rocher de quelques lieues de surface, aient pu posséder jamais quatre cent soixante-dix mille esclaves, encor que, sur ce point, le témoignage d'Athénée soit confirmé par celui du scoliaste grec de Pindare [6]. Mais on peut répondre d'abord, que tandis que ce qui concerne l'Attique est donné par Athénée comme tiré d'un document officiel, ce qui concerne Égine n'est indiqué par lui que comme tiré d'Aristote, sans qu'il soit dit à quelle source celui-ci avait puisé. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'Égine, qui fut, dit Strabon [7], une île des plus célèbres, ne s'éleva précisément à cette haute célébrité que par son industrie, son commerce, ses richesses; qu'on lui attribuait en Grèce l'invention de la monnaie d'argent [8]; qu'elle avait donné son nom à tous ces petits objets de mercerie et de quincaillerie [9], qui supposent, chez la nation qui peut pour leur fabrication l'emporter sur toutes les autres, un grand développement de forces industrielles; que seule elle fit long-temps le commerce du Péloponèse et celui de la mer noire [10], des côtes de laquelle venaient la plupart des esclaves de la Grèce; qu'elle eut hors de son territoire des possessions et des colonies florissantes; que sa marine lutta long-temps contre celle d'Athènes [11]; que bien qu'elle n'eut qu'un sol pierreux et pauvre, elle fut renommée pour son agriculture [12]; qu'elle fit école dans les arts [13]; qu'enfin, entre les choses que Pindare a célébrées souvent à sa gloire, il a parlé plusieurs fois de sa nombreuse population [14] : toutes choses qui avec l'organisation du travail, telle qu'elle était chez les anciens, et surtout au temps de la prospérité d'Égine, supposent incontestablement un très-grand nombre d'esclaves.

Un passage précieux de Xénophon vient en aide à l'assertion d'Athénée pour ce qui concerne l'Attique. Entre les moyens que cet homme illustre proposait pour remédier à l'épuisement où la guerre du Péloponèse avait réduit Athènes, on voit figurer celui-ci : « Je voudrais, dit-il, qu'à l'exemple « des particuliers qui en achetant des esclaves se procurent un revenu per« pétuel, la république achetât aussi des esclaves publics, jusqu'à ce qu'il « y en eût trois contre un Athénien [15]. » N'est-il pas tout-à-fait vraisemblable

---

[6] *Olymp.* VIII. — [7] Strab. VIII. 6. — [8] Ælian. XII. 10. — [9] Strab. *l. c.* — [10] Pausan. VIII. — [11] *Id.* II. et III. — [12] Strab. *l. c.* — [13] Paus. VII. — [14] *Néméen.* v. 6; *Isthmiq.* v. 8. — [15] *Des revenus*, IV. 17.

Digitized by Google

que la proportion que Xénophon conseillait d'établir entre le nombre des esclaves publics et celui des Athéniens proprement dits, c'est-à-dire des citoyens qui étaient en état de porter les armes [16], il l'empruntait à celle qu'il voyait établie déjà entre le chiffre total de la population esclave et celui de la population libre [17]?

On s'est demandé, il est vrai, comment, en supposant à l'Attique quatre cent mille esclaves, Xénophon aurait pu, dans ce même traité, signaler comme une des grandes pertes que sa patrie eût jamais souffertes, celle des vingt mille esclaves qui s'étaient enfuis cinquante ans auparavant, lors de la descente des Lacédémoniens à Décélie. Mais si l'on veut bien se rappeler que Thucydide [18] atteste que ces vingt mille fugitifs étaient à peu près tous des ouvriers exerçant les arts mécaniques, on comprendra aisément les regrets que devait causer à un homme d'état un événement qui d'un seul coup, en quelques jours, au milieu d'une guerre terrible et déjà malheureuse, avait fait perdre à l'Attique (en supposant qu'elle renfermât alors cinq cent mille habitants), un vingt-cinquième de sa population totale, un dixième au moins de sa population mâle et virile! Quelle calamité survenue dans les temps modernes serait donc comparable à celle qui, par exemple, enlèverait tout-à-coup à la France un million trois cent quarante mille de ses habitants, pris exclusivement parmi ses ouvriers, ses mineurs, ses laboureurs, ses artisans!

En examinant la proportion numérique qui existe entre la population libre et la population esclave dans les contrées dont l'organisation sociale et industrielle ressemble le plus à celle de l'Attique, au temps de Xénophon et de Démétrius, on serait plutôt tenté de s'étonner que cette contrée célèbre, qui n'eut jamais que cent trente mille habitants libres au plus, n'ait eu que trois fois autant d'esclaves. Dans les établissements que les Européens avaient formés aux Antilles, il y avait autrefois, dit-on, en moyenne, six fois autant de noirs que de blancs; il y en avait beaucoup plus encore dans la partie française de Saint-Domingue [19]. Aujourd'hui encore, dans nos cinq colonies françaises des Antilles, de la Guiane, du Sénégal et de Bourbon, la population libre est à la population esclave dans la proportion

---

[16] Letronne, *mém. cit.*, p. 194. — [17] Voir une note placée à la suite du discours. — [18] VII. 26. [19] Géographie de Guthrie.

Digitized by Google

de un à trois et demi [20] ; et cependant le nègre, dans aucun de ces établissements, n'est et ne fut jamais qu'un ouvrier des champs ou un domestique ; il n'est aujourd'hui, il n'a jamais été, ni ouvrier des fabriques, ni matelot, ni goujat aux armées, ni marchand, ni enfin grammairien, rhéteur, précepteur d'enfant, médecin, artiste, gladiateur, comme l'étaient les esclaves de l'antiquité.

Aussi l'Attique n'était-elle pas la contrée qui passait pour avoir, même proportionnellement le plus d'esclaves. La Laconie, d'où les Étoliens purent enlever en une seule campagne cinquante mille ilotes, sans que les vieux Spartiates vissent dans cet événement rien autre chose qu'un hasard heureux qui les délivrait d'un lourd fardeau [21] ; Chio, tant de fois troublée par ses esclaves, et de qui Thucydide disait que c'était dans toute la Grèce la contrée qui avait le plus d'esclaves après Sparte [22] ; la Sicile et l'Italie, enfin, qui, depuis long-temps épuisées de citoyens, virent pendant le VII^e^ siècle de Rome se lever par trois fois dans leur sein des armées d'esclaves rebelles, qui comptaient leurs combattants par cent mille, ne pouvaient qu'avoir proportionnellement encore plus d'esclaves qu'Athènes.

Si l'on n'admet pas cette supériorité numérique des esclaves sur les hommes libres chez les peuples anciens, leur histoire devient incompréhensible. Comment Athènes, avec ses cent vingt mille citoyens ou métèques de tout âge et de tout sexe, aurait-elle pu, pendant trente ans d'une guerre presque toujours mal conduite et souvent malheureuse, couvrir la mer de ses flottes, jeter des armées sur les côtes du Bosphore, de la Thrace, de la Sicile, du Péloponèse, de l'Eubée, tenir en respect tout l'Archipel, en imposer à tant d'alliés douteux, de sujets frémissant sous le joug, d'ennemis ouverts ou cachés, élever en même temps des monuments magnifiques, faire vivre la plupart de ses citoyens aux frais du trésor, et cependant passer ses jours dans les fêtes, si quatre cent mille esclaves au moins, par un travail sans relâche et par des privations sans mesure, n'avaient, dans le silence et dans l'oubli, nourri sa prospérité et entretenu sa puissance ? Et Rome, tandis que ses armées couvrent au loin le monde, tandis que ce qui reste d'hommes libres dans ses murs se presse aux assemblées du *Forum*, s'en-

---

[20] Documents statistiques publiés par le ministre du commerce, 1835, p. 164-170. — [21] Plut., *Agis et Cléomène*, 44. M. Reitemeier porte à 800,000 le nombre probable des esclaves de la Laconie. — [22] VIII. 40.

Digitized by Google

tasse pour assister aux jeux que lui donnent ses consuls, ses préteurs, ses édiles, ses triomphateurs, ses généraux, dans ces cirques où l'on voit deux cent soixante mille spectateurs [23] demeurer des journées, des semaines entières, ne se levant que pour aller manger et dormir; Rome, que deviendrait-elle si des multitudes de bras esclaves ne travaillaient partout pour faire vivre ses citoyens et pour armer ses soldats?

On aura pu remarquer que les détails de toute nature qui viennent d'être donnés, ne sont, pour la plupart, empruntés qu'à l'histoire de quelques états dont le nom revient sans cesse. Mais outre que ces états furent ceux dont l'influence, après avoir long-temps dominé le monde antique, finit par le transformer tout entier en une vaste unité, c'est une vérité démontrée jusqu'à l'évidence par l'étude de l'antiquité, que bien que différenciées entre elles par leurs institutions politiques et leurs mœurs extérieures, les mille cités de l'Occident étaient parfaitement semblables les unes aux autres pour tout ce qui formait les bases essentielles de l'organisation sociale. Sans doute, la puissance et la considération, soit du travail, soit de ses diverses branches, n'étaient pas absolument les mêmes à Rome et à Carthage, à Athènes et à Sparte, à Marseille et à Cadix; mais l'organisation fondamentale du travail n'en était pas moins identique dans toutes ces cités, assise chez chacune d'elles, aussi-bien que chez toutes les autres, sur l'établissement et le maintien de l'esclavage. Sans doute aussi, la proportion numérique entre les deux classes d'hommes que l'on retrouvait partout en présence l'une de l'autre, n'était pas partout exactement la même, mais les chiffres n'en variaient pas d'une manière très-sensible. A cet égard, le silence des écrivains de l'antiquité suffit pour autoriser à conclure; car rien n'était plus fait pour attirer leur attention qu'une différence de ce genre bien marquée entre deux états. Du nombre des esclaves dépendaient partout, de la manière la plus absolue: la richesse individuelle et sociale, la police, les mœurs, la tranquillité au-dedans, et dans une certaine mesure la puissance au-dehors. C'était une chose très-remarquée de tous les écrivains grecs, que le grand nombre des ilotes de la Laconie, lequel était cependant tout au plus le double de celui des des esclaves de l'Attique. C'était à Rome l'objet des méditations de tous les hommes d'état, et l'une des causes les plus

[23] Plinius, *N. H.*, XXXVI. 24.

Digitized by Google

puissantes de toutes les agitations intérieures de la république, que le double fait de la décroissance successive de la population libre de l'Italie et de l'incessante augmentation du nombre de ses esclaves [24].

Nous possédons moins de données pour les états barbares. Il est cependant impossible de croire que, dans la Gaule, le nombre des esclaves ne fût pas plus grand que celui des hommes libres. César, qui était accoutumé à voir les choses aller ainsi dans tout le monde grec et latin, n'eût pas manqué de signaler une semblable différence entre la Gaule et l'Italie, si elle avait existé. Ce qu'il dit d'ailleurs de l'extrême déconsidération du travail chez les Gaulois, initiés cependant déjà à toutes les branches de l'industrie; ce qu'il dit de la misère des hommes libres des classes inférieures, qu'il nous montre comme gravitant sans cesse vers la servitude; ce qu'il dit enfin des mœurs des grands, toujours environnés de leurs ambactes et de leurs clients, ne permet pas de douter que la classe esclave ne fût très-nombreuse dans la Gaule [25]. Orgétorix, le plus noble et le plus riche des Helvètes, il est vrai, mais que sa naissance et sa richesse ne purent cependant protéger contre la haine de ses concitoyens, parut devant ses juges entouré de plusieurs milliers d'esclaves [26]. Peut-on se refuser à croire que les nobles des autres nations gauloises, parmi lesquelles les Helvètes ne tenaient qu'un rang secondaire, n'eussent, comme Orgétorix, des milliers d'esclaves pour cultiver leurs vastes propriétés et soutenir au besoin leurs ambitions?

Il semble cependant que plus on descendait ensuite dans l'échelle de la civilisation, moins la population servile devait être nombreuse. Là où l'agriculture, l'industrie, le travail enfin étaient peu développés, qu'aurait-on pu faire de beaucoup d'esclaves? Là où le travail était nul, à quoi la possession d'un seul esclave eût-elle été bonne?

IV. C'est maintenant le lieu de faire voir comment se recrutait la population servile chez les peuples anciens.

---

[24] Plut., *les Gracches*, et un passage très-remarquable d'Appien, *B. C.* I. — [25] Cæs. *B. G.* VI. — [26] *Ad judicium omnem suam* familiam, *ad decem millia hominum, undique coegit, et omnes clientes obæratosque suos, quorum magnum numerum habebat, eòdem conduxit.* Cæs., *B. G.*, I. 4. Ai-je besoin de rappeler que le mot de *familia*, employé ici par César, loin de pouvoir s'entendre des parents seuls, ne s'appliquait ordinairement de son temps qu'aux esclaves d'un même maître, à l'exclusion de ses parents?

Digitized by Google

L'enfant qui naissait de la femme esclave naissait esclave, quel que fût le père. Mais, si générale et si respectée que fût cette loi fondamentale de la servitude, la disproportion numérique qui existait entre les deux sexes parmi les esclaves, du moins dans les contrées où ils n'étaient pas à la fois serfs de glèbe et serfs de corps, aurait bientôt produit un vide immense dans les rangs de la population serve. La misère et la violence avaient mission de remplir ce vide. En tout lieu, on reconnaissait à tout homme libre et maître de ses droits le droit de se vendre lui-même. Dans les contrées gouvernées despotiquement, et surtout dans celles où une aristocratie orgueilleuse foulait avec mépris la multitude, dans la Gaule, dans la Grèce septentrionale, dans les parties de l'Asie les moins rapprochées des colonies grecques, partout enfin où, comme dit Montesquieu [1], la liberté du pauvre ne lui valait rien, les ventes de ce genre étaient très-fréquentes, et c'est en partie pour cela que l'Occident tirait un si grand nombre d'esclaves de la Phrygie, de la Mysie, de la Lydie, du Pont, de la Cappadoce, de la Galatie [2]. Dans les républiques de la Grèce et de l'Italie, les ventes volontaires, sans être condamnées par les lois, étaient au contraire très-rares, du moins pendant les derniers siècles de l'ère païenne.

Reconnu chez tous les peuples de l'antiquité et préexistant à toutes leurs législations écrites, le droit pour le père de famille, de vendre tous ceux qui étaient à ce titre placés sous sa dépendance, eut à peu près le même sort que celui de se vendre soi-même. Il demeura en pleine vigueur et en grand usage chez tous les peuples barbares; il fut, au contraire, limité d'abord dans les états de la Grèce et de l'Italie par les législateurs les plus fameux : à Athènes par Solon, à Mytilène par Pittacus, à Thurium par Charondas [3]; puis aboli en quelque sorte par les mœurs. A Rome, le droit du mari de vendre sa femme ne fut jamais reconnu, ou du moins mis en pratique; mais les douze tables, qui demeurèrent toujours la base du droit romain, reconnurent au père le droit de vendre son fils jusqu'à trois fois [4]. Les mœurs atténuèrent cependant la rigueur des lois, et tout autorise à croire qu'à Rome, comme dans les états démocratiques de l'Occident, les ventes d'enfants par leur père étaient devenues infiniment rares long-temps avant la fin de la république.

IV. [1] Esprit des lois, xv. 6; Cæsar, *B. G.*, v; Tacit., *Germ.*, 24. — [2] Strab., vii; Philostrate, *Vie d'Apollonius*, viii *et aliàs*. — [3] Plut., *Solon*, 42; Dion. Hal., ii. — [4] Tab. iv, et le commentaire de Pothier.

Digitized by Google

Au lieu de vendre leurs enfants, les parents, quand ils ne pouvaient les nourrir ou qu'ils craignaient d'en être embarrassés, les exposaient : ni les lois ni les mœurs ne condamnaient cette action barbare. Térence fait raconter à l'une des femmes de ses comédies, comme une chose très-naturelle, qu'ayant reçu de son mari l'ordre de faire périr l'enfant dont elle accoucherait, si c'était une fille, elle trouva moins cruel de l'exposer [5]. On exposait surtout les filles, à cause des embarras qu'elles causaient à leurs pères. « Un homme riche, dit Posidyppe, a lui-même de la peine à élever une fille [6]. » A Thèbes, pour remédier à l'exposition des enfants, qu'on ne se croyait pas en droit d'interdire absolument, il avait été établi que celui qui ne pourrait nourrir son enfant serait tenu de le porter aux magistrats ; ceux-ci devaient aussitôt s'occuper de le livrer à quelque marchand d'esclaves qui se chargeât de le nourrir et de l'élever comme lui appartenant en toute propriété [7]. Partout ceux qui recueillaient des enfants ainsi abandonnés en devenaient les maîtres. Le rhéteur Gniphon, dont Cicéron fréquentait encore l'école pendant sa préture ; Caïus Melissus, à qui Auguste confia la création de la bibliothèque Octavienne, avaient été ainsi exposés par leurs parents, et élevés comme esclaves par des étrangers. Il semble cependant qu'on reconnaissait aux parents le droit de racheter en tout temps les enfants qu'ils avaient exposés [8].

Non moins répandu était le vieil usage commun à tout l'Occident, de permettre à tout créancier de faire vendre à son profit son débiteur insolvable [9]. Durement consacré par le « chant horrible » de la loi des douze-tables [10], cet usage ne fut définitivement proscrit à Rome que dans le courant du cinquième siècle de son existence [11], après y avoir été longtemps pour les plébéïens, que seul il atteignait [12], comme l'aiguillon qui les poussait à toutes les conquêtes par eux successivement réalisées sur le patriciat. Il avait été déjà proscrit à Athènes par Solon, qui de cette abolition avait en quelque sorte fait la base de sa grande réforme des lois et des institutions de son pays [13].

L'histoire de cette abolition appartenant en partie à des temps antérieurs

---

[5] Heautantimorumenos, III. 5. — [6] *Anthologia græca*, II. 333. — [7] AElian., II. 7. — [8] Suet., *de illust. grammat.*, 7 et 21. — [9] Salmazius, *de modo usurarum*, XVII. — [10] Tab. III, *Lex horrendi carminis.* Tit. Liv., II. — [11] Id., VIII. 28, et Salmaz., *op. cit.*, XIX. — [12] Niebuhr, *Hist. rom.*, II. 367. — [13] Plut., *Sol.*, 20 et 24.

Digitized by Google

à ceux dont il est ici question, et se trouvant d'ailleurs dans toutes les histoires de Rome et d'Athènes, il a paru inutile de la retracer ici. Mais ce qu'il importe de rappeler, c'est que l'abolition du vieux droit, partout reconnu en faveur du créancier, de s'approprier son débiteur ou de le faire vendre ainsi que sa femme et ses enfants, non-seulement ne fut prononcée par les lois qu'à Rome et à Athènes [14], mais ne le fut même dans ces cités qu'en faveur des citoyens. Athènes vendait ses métèques à leur moindre retard à payer l'impôt particulier auquel ils étaient soumis [15]; Rome continua de laisser vendre les débiteurs insolvables étrangers jusque sous l'empire [16].

En Afrique, en Asie, en Illyrie, dans les Gaules, ces sortes de ventes demeurèrent très-fréquentes [17]; elles y furent, dans les mains, d'abord de la noblesse indigène, ensuite des publicains de Rome et de cette foule d'usuriers avides qu'elle envoyait partout à la suite de ses armées, un instrument puissant d'extorsion et de tyrannie. Quand Rome, menacée par les Cimbres, fit demander à Nicomède, roi de Bythinie, des soldats auxiliaires : « Vos publicains, répondit le malheureux roi, ne m'ont laissé que des « enfants et des vieillards [18]. » Pour les 20,000 talents que Sylla avait demandés à l'Asie, les publicains qui en avaient fait l'avance en ayant ensuite exigé plus de cent vingt mille, une multitude d'hommes libres, après avoir vendu « jusqu'à leurs jeunes filles vierges », après avoir subi toutes les tortures permises contre les débiteurs, la prison, le chevalet, l'exposition à un soleil brûlant, se virent encore obligés de se vendre ou de se laisser vendre eux-mêmes [19]. A Salamine, un des meurtriers de César, pour se faire payer par le sénat de cette ville quelque argent qu'il lui avait prêté à gros intérêts, le fit si bien garder à vue, que quelques-uns de ses membres périrent de faim sous la clef des geoliers de leur créancier [20]. Héritiers et représentants de l'aristocratie usurière de la vieille Rome, les chefs du parti Pompéïen, dans plusieurs villes de l'Asie, firent vendre des populations entières pour le paiement des contributions qu'ils leur avaient imposées [21].

Pour éviter de subir une vente solennelle, beaucoup de débiteurs, se

---

[14] Salm., XVIII; Blair, II. — [15] Ste-Croix, *Acad. des inscr.*, XLVIII. — [16] A. Gell., *Noct. att.*, et Pothier, *Comment. ad* XII. *tab.* — [17] Varro, *R. R.*, I. 17; César, *B. G.*, VI; Polyb., I; Salmaz., *loc. cit.* — [18] Diod. Sic., *Eclog.*, 36. — [19] Plut., *Lucullus*, 29. — [20] Cic., *ad Att.*, VI. 1. — [21] Appian., *B. C.*, IV.

Digitized by Google

voyant dans l'impossibilité de se libérer à l'égard de leur créancier, se soumettaient par un contrat particulier à le servir comme un esclave, à labourer ses champs, à travailler dans ses ateliers, à lui obéir en toutes choses, soumis aux traitements, aux châtiments, aux privations d'un esclave, libres cependant aux yeux de la loi, en ce sens qu'ils conservaient et tous leurs droits de citoyens, et tous leurs droits de famille : on disait d'eux qu'ils étaient, non pas serfs, mais seulement en servitude [22]. L'usage de ces sortes de contrats, aboli à Rome et à Athènes [23] en même temps que la vente forcée du débiteur, s'était maintenu chez tous les peuples gaulois, en Illyrie, en Asie; il y tendait à adoucir et peut-être à remplacer celui de l'adjudication solennelle ou addiction du débiteur au créancier ou à son profit [24]. La loi romaine et athénienne avait même laissé subsister l'antique usage de livrer comme esclave, à celui qui avait eu à souffrir d'un délit ou d'un dommage causé par un tiers, l'auteur du préjudice causé, lorsqu'il ne pouvait le réparer : c'était comme une sorte de servitude pénale; mais, quoique généralement en usage dans toute l'antiquité, il est indubitable qu'elle ne frappait partout qu'un petit nombre d'individus. Les cas où les lois punissaient de la servitude l'auteur d'un fait réputé criminel, paraissent également avoir été très-rares partout, si ce n'est peut-être dans quelques états gouvernés despotiquement ou soumis à des tyrannies aussi violentes que passagères.

V. C'était la guerre, de qui l'esclavage était né, qui continuait surtout à l'entretenir. Tout prisonnier de guerre est esclave de son vainqueur; telle était l'inflexible loi du droit des gens parmi les anciens. Autant de prisonniers, autant d'esclaves, disait un proverbe [1]. Le développement des intérêts politiques apporta sans doute, vers la fin de l'ère païenne, de larges exceptions à la vieille loi qui frappait de servitude tout ce qui était vaincu; mais, jusqu'à la fin, l'usage de ne voir dans le captif proprement dit, qu'une proie dont la guerre faisait la propriété légitime de celui qui s'en emparait, se maintint dans toute sa rigueur. Malheur à l'armée vaincue

---

[22] *Liber qui suas operas in servitute, pro pecuniâ quam debeat, obligavit dùm solveret, nexus vocatur, ut ab œre obœratus.* Varro, *de linguâ latinâ*, VI. 5; Tit. Liv., II. 24; Niebuhr et Salmaz., *loc. cit.* — [23] Plut., *Sol.*; Livius, VIII. — [24] Salmaz., *op. cit.*, XVII et XVIII.

V. [1] *Quot hostes capti, tot servi.* Erasmi *Adagior.*, 1231.

Digitized by Google

en bataille rangée ! Malheur surtout à la ville prise d'assaut. « Partout, « s'écrie Eschyle [2], la mort, les flammes, l'esclavage, s'y présentent.... « partout dans ses murs déserts retentissent les cris confus des captives « désolées. » Femmes, enfants, vieillards, aussi-bien que le soldat pris les armes à la main, tous étaient traités en esclaves; le premier soin du vainqueur était de les enchaîner. En partant pour une expédition militaire, on se munissait toujours de quelques milliers de menottes pour s'assurer de ses prisonniers; le vainqueur se servait des siennes et de celles des vaincus [3]. Tout ce qui était pris était ensuite vendu. Après Issus, après Arbelles, après que le gouverneur de Damas lui eut traîtreusement livré trente mille captifs, la plupart appartenant aux premières familles de la Perse, Alexandre, en un jour de clémence, assembla dans son palais les prisonniers les plus distingués par leur naissance, pour séparer du vil troupeau des esclaves ceux qu'il voulait relever de l'abîme où le sort les avait jetés : le nombre en alla jusqu'à dix [4]. Des cinquante-cinq mille prisonniers que l'on fit dans Carthage, Scipion ne sauva de la servitude qu'un très-petit nombre de personnes du rang le plus élevé. Des milliers de prisonniers que César fit dans les Gaules, ceux-là seuls échappèrent à la servitude, que le vainqueur, à cause de leur naissance, fit périr dans les tourments [5].

La vente des prisonniers suivait ordinairement de très-près la victoire. Le premier jour des Saturnales, Cicéron s'empare de Pindenissum; le troisième, tous les prisonniers étaient vendus : il y en avait pour 120,000 grandes sesterces * [6]. On vendait souvent sans compter. « Après la prise « d'Aduaticum, dit César, on vendit tout ce qui se trouva dans la ville; *les* « *acheteurs dirent* que le nombre des captifs s'élevait à cinquante-trois « mille [7]. » Accroupis autour d'une pique, enfermés dans une haie de soldats, les vaincus, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe, passaient par centaines des mains du questeur aux mains du marchand. Chacun vendait de son côté les prisonniers qu'il avait faits lui-même et que le général lui avait permis de garder, ou ceux qui lui avaient été donnés par

* 2,500,000 francs.

---

[2] Les Sept à Thèbes, 332 et ss. — [3] Justin., XXII. 5. — [4] Quintus Curtius, III. 13; VI. 2; Orosius, III. 16. — [5] *Multitudo captivorum* (carthaginensium), *exceptis paucis principibus, venundata.* Oros., IV. 23; (in Galliâ Cæsar), *cunctis principibus per tormenta interfectis, reliquos sub coronâ vendidit*, Id., VI. 8. — [6] Cic., *ad Att.*, V. 20. — [7] *Ab his qui emerant numerus capitum relatus est millium* LIII; Cæs., *B. G.*, II. 33.

Digitized by Google

ses chefs en récompense de sa valeur. On en réservait aussi souvent un grand nombre pour les ateliers, les mines, les carrières de l'état, ou pour les services publics. On en réservait encore pour les faire vendre à de meilleurs prix sur des marchés plus fréquentés [8].

On s'étonne de tout ce que la guerre pouvait ainsi verser d'esclaves dans le commerce, quand on vient à lire attentivement les historiens de l'antiquité, surtout aux temps des grandes guerres de Rome. Le nombre des prisonniers des deux partis qui furent ainsi vendus pendant le cours des guerres puniques est immense. A Drépane 20,000 Romains furent faits prisonniers, 6000 à Trasymène, 8000 à Cannes [9]; tout cela fut fait esclave. En Afrique, en Grèce, en Crète, les Romains retrouvèrent plus tard des milliers de leurs soldats vendus autrefois par Annibal [10]. Mais les prisonniers carthaginois ne virent pas arriver le jour de leur liberté. Aux 8000 prisonniers qu'avait faits Duillius, aux 40,000 que Manlius et Régulus avaient ramenés d'Afrique, aux 32,000 que Lutatius avait pris dans Lilybée, à cette foule sans nombre que les Fabius, les Gracchus, les Scipion avaient réduits en servitude, la dernière heure de Carthage ajouta encore 55,000 captifs, femmes, enfants, vieillards, vendus sur l'heure même à la chaleur des enchères [11]. Paul Emile enleva en Epire seulement 150,000 personnes qui furent aussitôt vendues [12]. Marius fit aux Tigurins et aux Ambrons 80,000 prisonniers, 60,000 aux Cimbres et aux Teutons; tout cela fut vendu [13]. Pompée, dans ces guerres d'Asie que Caton appelait des guerres de femmes, où l'on faisait 15,000 prisonniers en perdant 5 hommes, se vantait d'avoir successivement dispersé, pris ou tué en batailles rangées ou dans des villes enlevées de force, 2,183,000 ennemis [14]. César racontait de lui-même, qu'ayant eu à combattre dans les Gaules trois millions d'hommes, il en avait tué un million, mis en fuite un million, pris un million [15]. De ces millions de prisonniers peut-on croire que beaucoup aient pu échapper à la servitude, quand on voit César envoyer en don à des villes qu'il desirait

---

[8] *Vendere sub hastâ, sub coronâ.* A. Gellius, *Noctes atticæ*, VII. 4; Dionys. Hal., *Ant. rom.* IV; Plut., *Coriol.*, 8; Cæs., *B. G.*, VII. 89 *et aliàs.* — [9] Eutropius, II; Orosius, IV *passim.* — [10] 20,000 en Afrique, Appian., *Bell. pun.*, 8; 4,000 en Crète, Liv. XXXVII. 60; 1,200 en Achaïe seulement, *id.* XXXIV. 50. — [11] Eutrop., *Oros. ibid.* — [12] Liv. XLV. 34; Strab., VII; Plut., *Flaminius.* — [13] Eutrop., V; Oros., V. — [14] Plin., *N. H.*, VII. 27. — [15] Id., 25; Plut., *Cæs.*, 19.

Digitized by Google

s'attacher, à des hommes influents dont il voulait se ménager l'appui, à des amis enfin, jusqu'à mille prisonniers à la fois [16].

Outre ces milliers d'esclaves que faisait la guerre régulière, il faut encore tenir compte, et pour un nombre considérable, de ceux que faisaient partout la piraterie et le brigandage. En temps de guerre on délivrait des lettres de marque pour aller à la prise des hommes [17]. En temps de paix, quoique les peuples civilisés eussent à peu près cessé de faire de la piraterie une industrie honorable, comme autrefois les Phéniciens et les Etrusques [18], les mers n'en étaient pas moins couvertes de pirates. C'était en allant d'Athènes à Egine que Diogène avait été ainsi privé de sa liberté [19]; c'était sur le rivage de la Sicile, près d'Hycare, sa patrie, que Laïs avait été enlevée [20]. L'Euxin était couvert en tout temps de petits navires barbares allant à la chasse des hommes [21]. Dans le cours du VII[e] siècle de Rome, les pirates devinrent si nombreux que de leurs flottes aux voiles de pourpre, aux éperons dorés, ils couvrirent la Méditerranée, bloquèrent tous ses ports, s'emparèrent de plusieurs villes importantes, et osèrent même descendre près de Rome. Sans entrer dans le détail de cet épisode bien connu de l'histoire, il suffira de rappeler que l'une des sources les plus abondantes de la richesse de cette foule de brigands, « consistait à enlever des hommes d'un point de la côte pour aller les vendre sur un autre [22]. »

La terre avait aussi ses enleveurs d'hommes. Pour fournir de noirs les marchés d'Egypte, les Garamantes allaient à la chasse des Troglodytes [23]. Les Etoliens [24], les Thessaliens [25], tous les peuples barbares pratiquaient en grand cette odieuse sorte de brigandage. Au sein même de la Grèce et de l'Italie, surtout pendant les temps de guerre ou de trouble, on voyait se lever des bandes nombreuses, qui, profitant de la rareté des chemins, de l'imperfection de la police, se faisaient une industrie d'enlever des hommes libres pour les vendre au loin comme esclaves, ou les jeter enchaînés dans des ateliers d'où leurs voix ne pouvaient plus être entendues [26]. En pleine paix avec les Gaulois Cisalpins, les armées romaines faisaient des courses

---

[16] *Captivorum millia dono offerens.* Sueton., *Jul.* 28. — [17] Ανδροληψια; Petit, VII. 1 et 17. — [18] Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, IV. 183. — [19] Diog.-Laërt., *Vie de Diog.*, 74. — [20] Athénée, XIII. — [21] Strab., XI. — [22] Id., XIV. — [23] Heeren, IV. 254. — [24] Plut., *Agis.* — Aristophane, *Plutus*, II. 5. — [26] Appian., *Bell. civ.* pass.; Sueton., *Octav.*, 32 *et aliàs.*

Digitized by Google

sur leur territoire, pour en enlever des troupeaux et des hommes qu'ils allaient vendre à Crémone, à Mantoue, à Placentia [27].

La facilité avec laquelle on trouvait à se défaire de cette sorte de proie, encourageait beaucoup tous ces brigandages. Le droit des gens, comme l'a dit Montesquieu, était accablant. Hors de la ville dont il était citoyen, ou de celles où il avait droit d'hospitalité, soit personnellement, soit avec tous ceux de sa cité (ce qui était partout infiniment rare), un homme de condition libre était vendu par le pirate ou le voleur qui l'avaient enlevé, sans que les magistrats se crussent même le droit de s'enquérir de la manière dont il était tombé dans leurs mains, et sans qu'ils prissent eux-mêmes la peine de la dissimuler. La possession valait titre et pour le voleur et pour tous ses ayant-droit. Quand Diogène eut été conduit à Corinthe par celui à qui le pirate qui l'avait enlevé l'avait vendu, tout ce que purent faire ses amis, ce fut de lui proposer de le racheter [28].

On voit que l'esclavage, dans le monde antique, n'était pas comme aujourd'hui dans nos colonies la condition d'une seule race d'hommes. Sur presque toute la face de l'Occident, une grande partie de la population serve était toujours composée d'individus, non-seulement nés libres, mais encore, pour la plupart, réduits en servitude à un âge où la comparaison du passé avec le présent rendait leur nouveau joug aussi pesant pour eux qu'il pouvait l'être. La guerre, où l'esclavage impuissant à se reproduire lui-même se recrutait sans cesse, la guerre n'épargnait personne, et la guerre était partout. Athènes était en guerre avec Mégare qui était à ses portes, avec Égine qu'on pouvait voir du Pirée; Sparte avec Argos, dont une montagne la séparait; Thèbes avec Platée; et souvent ces guerres ne finissaient que par la vente en masse de toute la population de la cité vaincue. Sicyone vendit ainsi toute la population de Pellène, Sparte celle d'Elée, Athènes celle de Chalcis, Thèbes celle de Platée, Alexandre celle de Thèbes, Démétrius celle de Mantinée; Rome, enfin, et pour ne parler que des plus illustres, celles de Capoue, de Numance, de Carthage, de Corinthe. A Capoue on fit grâce aux affranchis, aux artisans, aux petits marchands, à toute la population infime; on fit périr le sénat dans les supplices, la noblesse dans les cachots, on jeta toute la classe des citoyens dans l'esclavage [29].

---

[27] Liv. XLIII. 5. — [28] Laërt., *Diog.*, 75. — [29] Liv. XXXIV. 14 et 16.

Digitized by Google

Suspendu sur toutes les têtes, le joug de la servitude tombait ainsi au hasard, sans que nul pût se promettre de lui échapper toujours. Quand on avait vu Annibal aux portes de Rome, et puis les derniers enfants de cette Carthage dont les murs avaient enfermé jusqu'à 700,000 habitants, qui avait eu en Afrique seulement trois cents villes sujettes [30], vendus aux enchères comme de vils troupeaux, derrière quels remparts pouvait-on espérer de n'être pas un jour visité par la servitude? Quand on avait vu vendre en quelques jours cent cinquante mille Epirotes, en quelques années sept à huit cent mille Gaulois; quand, enfin, on avait vu vendre au marché des esclaves Diogène, Phédon, Platon, Andronicus, Térence, Phèdre et tant d'autres personnages éminents, qui pouvait en son cœur se croire à l'abri d'aller un jour: vieillard, expirer au moulin ou dans les mines sous la fatigue et sous le fouet; homme fait, mourir dans l'arène pour l'amusement de ses vainqueurs; enfant ou vierge, élevé avec amour et délicatesse, servir de jouet, dans quelque ville étrangère, à toutes les passions crapuleuses de la multitude?

Regardez donc la face de l'Europe moderne, aveugles admirateurs du passé; regardez-la du pole aux côtes de l'Afrique, de l'Océan aux steppes de l'Asie! Que sont devenus ces voleurs d'hommes? En quel lieu aujourd'hui les pères y vendent-ils leurs enfants, les créanciers leurs débiteurs, les vainqueurs leurs prisonniers?

VI. Le principal objet d'échange dans l'antiquité, a dit Heeren, c'était l'homme [1]. Des marchands d'esclaves suivaient en foule toutes les armées, Alexandre jusque dans l'Inde, César jusqu'au fond de la Belgique [2]. Réunis en caravanes, ou seuls et risquant leur vie sur la foi de quelque petit prince barbare, ils allaient acheter les prisonniers, que se faisaient les uns aux autres, durant leurs guerres incessantes, ces multitudes de nations à demi sauvages, qui de tous les côtés formaient autour du monde grec et latin une vaste ceinture [3]. Alexandrie, Carthage, et plus tard Utique, faisaient la traite des noirs déjà très-recherchés [4]. Par les colonies grecques de ses

---

[30] Strab., v.

VI. Jugler, *de nundinatione servorum*; Heyne, *E quibus terris mancipia in græca et romana fora advecta fuerint*, opusc. IV. — [1] Heeren, II. — [2] Curtius, IX; Cés., VI. — [3] Hérodot., IV. — [4] Heeren, IV.

Digitized by Google

côtes, l'intérieur de l'Asie mineure versait en tout temps sur les contrées méditerranéennes un nombre infini d'esclaves, les uns vendus par leurs pères, les autres par leurs princes, les autres par leurs vainqueurs [5]. Panticapée, Phanagora, Dioscurias, situés à l'extrémité de l'Euxin, voyaient arriver de toutes les parties du monde : slave, scythe, tartare, des multitudes de prisonniers qu'on venait vendre aux négociants grecs et romains, sur leurs marchés fréquentés par plus de trois cents nations [6]. L'Illyrie et la Gaule jetaient en Italie tant de prisonniers germains, qu'alors qu'aucune armée romaine n'avait encore atteint les frontières germaniques, on vit, pendant le cours de la troisième guerre servile, se former en Italie des corps de plusieurs milliers de rebelles tous germains [7]. Marseille et les autres colonies phéniciennes, carthaginoises ou grecques de la Gaule méridionale et de l'Espagne, fournissaient l'Italie d'Ibériens, de Gaulois et même de Bretons [8].

Quand même Démosthènes ne nous eût pas dit que la plupart des esclaves grecs étaient des barbares [9], les noms de Dave, de Sace, de Phryx, de Lydus, de Syrus, de Gallus, de Manès, si communs en Grèce parmi la population servile, auraient suffi pour nous apprendre à quelle source elle allait sans cesse puiser des forces nouvelles [10]. Rome, qui se fournissait d'esclaves surtout par la guerre, entassa en Sicile tant d'Asiatiques, que par deux fois elle vit se lever dans cette contrée d'immenses armées d'esclaves révoltés, qui, sous le nom de Syriens, tentèrent de relever à quelques cent lieues de leur patrie leur nationalité prête à s'éteindre [11].

Il n'y avait pas de plus vaste commerce que celui des esclaves. Quand un marchand, au fond de la Belgique, de l'Euxin, de l'Asie, ou sur quelque champ de bataille, s'était suffisamment pourvu de prisonniers, aidé de ses esclaves affidés, il enchaînait les hommes faits [12], il enfermait dans des boîtes garnies de barreaux solides [13] ceux dont il redoutait la force ou le désespoir. Suivi des femmes et des enfants, dont le fouet hâtait le pas, il tâchait ensuite de gagner au plutôt, à travers les pays sauvages qu'il avait à parcourir, le port ou la ville la plus proche. Sur sa route vendant et

---

[5] Heyne; Jugler; Blair, II; Reitemeier, pag. 76. — [6] Strab., I. 47; II. 91; IX. 495; Heeren, II. 330. — [7] Sallustius, *Fragm.* — [8] Strab., IV et V; Cic. *ad Att.*, IV. 16. — [9] *In Midiam;* Philostrate, *Apoll.* — [10] Strab., VII; Athén., XIII. — [11] Diod. Sic., *Eclog.*, 36. — [12] Plautus, *Captivi*, I. 2. — [13] *Catasta;* Casaubonus *in Persium.*

Digitized by Google

troquant, il se rendait de-là sur quelque marché fameux. Si vous avez jamais rencontré sur votre passage la chaîne des forçats, se traînant lentement dans sa longue route vers le bagne, sans doute la pitié la plus vive a soulevé votre cœur. Eh bien! il y a deux mille ans, des chaînes comme celle-là traversaient le monde dans tous les sens, non pas une fois par an et sur une seule route, mais tous les jours, par tous les chemins; traînant tout au travers de vingt contrées, non pas quelques criminels, triste rebut du pays, mais de braves guerriers qui n'avaient succombé que sous le nombre, des enfants, des vieillards, des femmes, vendus par trente et cinquante mille après le sac de leurs villes natales, attendus à la fin de leur voyage par tout ce que je vais avoir bientôt à raconter des ignominies et des misères de la servitude!

Les marchés les plus renommés étaient dans la Gaule Marseille [14], en Asie Sidé, en Afrique Utique ou Alexandrie, dans la Méditerranée Égine avant sa décadence, Corinthe avant sa ruine, Délos avant les guerres de Mithridate, Chypre, Samos, Athènes, Rome enfin [15]. Strabon, écrivain exact, dit que Délos, au temps de ses prospérités, avait pu « recevoir et expédier le même jour plusieurs milliers d'esclaves [16]. » A Utique, Caton fuyant devant César trouva trois cents citoyens romains « marchands, trafiquant « sur la mer, lesquels avaient, dit Plutarque, la plus grande partie de leurs « facultés en serfs [17]. » Arrivé dans une de ces villes, le marchand d'esclaves, après avoir acquitté les droits de douane, qui pour cet article seul formaient partout une source très-importante des revenus publics [18], allait, près de quelque temple de Cérès, déesse des travaux rustiques, ou de Castor et Pollux, dieux des voyageurs, établir et préparer sa marchandise. Il frottait de craie les pieds de ceux qui venaient d'outre-mer, il coiffait du bonnet de laine appelé *pileus* ceux qu'il voulait vendre sans garantie; on posait une couronne sur la tête de ceux qu'on vendait comme prisonniers de guerre [19]. Ceux de moindre valeur, on les vendait aux enchères, hors du magasin, debout sur une pierre [20], afin que chacun pût les interroger, les voir, les

---

[14] Thierry, *Histoire des Gaulois*, II. 1. — [15] Strab., XIV; Aristoph., *Plutus*, 520; Terent., *Adolphi*, II. — [16] Voir, à ce sujet, une excellente note de M. Blair, p. 216. — [17] Plut., *Cato*, 76. — [18] Burmann, *de vectigalibus*, V; Boeckh, III. 4. — [19] Ovidius, *Amor*, I. 8; A. Gell., *Noct. att.*, VII. 4; Plaut., *Capt.* passim. — [20] *De lapide empti.* Cic. *in Pison.*, 15.

Digitized by Google

toucher. Mais les grammairiens, les rhéteurs, les beaux enfants d'Alexandrie, les Phrygiennes habiles dans l'art des voluptés, les belles filles de Corinthe ou de Milet, célèbres par leur enjouement et leur esprit, on les vendait dans l'intérieur de la maison du marchand, après que l'acheteur avait interrogé ceux-là, examiné, palpé, manié celles-ci « jusqu'au dégoût [21]. » Les Édiles dans les villes romaines, l'agoranome ou *Pater* dans les villes grecques, avaient la police du marché aux esclaves, le soin de protéger le marchand contre les injures et les violences, l'acheteur contre les ruses et la mauvaise foi du marchand [22].

Comme pour l'animal, il y avait pour l'esclave des vices rédhibitoires très-nombreux; les uns pris de son état de santé, les autres pris de ses penchants moraux. Avant tout, le marchand devait dire avec vérité de quelle nation était l'homme qu'il vendait [23]; car chacune avait pour la servitude ses qualités et ses défauts. Aristote recommandait de ne prendre pour esclaves ni des hommes d'une nation libre, parce qu'ils étaient généralement enclins à fuir ou à mal faire, ni des hommes d'une nation trop barbare, parce qu'ils étaient ou stupides ou féroces [24]. L'Epire, l'Illyrie, la Gaule, fournissaient de bons bergers [25]; la Cappadoce des esclaves vigoureux, mais dénués d'intelligence; ceux de l'Asie passaient pour dociles [26]; ceux de l'Espagne étaient redoutés comme enclins au meurtre et au suicide [27].

Comme il y avait des marchands d'esclaves, il y avait aussi des éleveurs d'esclaves. Beaucoup d'hommes d'un rang inférieur s'attachaient à l'exercice de cette industrie, dont Caton l'ancien et l'opulent Crassus n'avaient cependant pas dédaigné les grands profits [28]. Les uns faisaient comme cette Nicératé, dont parle l'orateur grec [29], « qui avait acheté sept petites filles à bas prix, pour les élever dans l'art des courtisanes, et les revendre

---

[21] *Nuda stetit in littore, et* ad fastidium emptoris, *omnes partes corporis inspectæ et contrectatæ sunt.* Senec., *Controv.*, I. XI. — [22] Ulpianus *in Demosth. orat. C. Timocr.*; Digesta *, XXI. 1. — [23] Ib. et *Noct. att.*, IV. 2. — [24] Aristot., *Œconomicon*, I. 5. — [25] Varro, *R. R.*, I. 17; II. 10. — [26] Plaut., *Merc.*, II. 3; Cic. *in Verr.*, V. 56. — [27] Appian., *Bel. Hispan.* — [28] Plut., *Cato major*, 32; *Crassus*, 2. — [29] Demosth. *in Neæram.*

* Je fais remarquer, une fois pour toutes, que dans ce discours je n'ai emprunté au Digeste que des dispositions, dont l'origine remontait aux temps antérieurs à l'empire. Je n'ai aussi emprunté aux auteurs qui vécurent sous l'empire que des faits antérieurs à cette époque, ou qui n'étaient que la continuation de faits plus anciens.

Digitized by Google

quand elles seraient devenues grandes et belles. » La célèbre Aspasie avait fait long-temps ce commerce. D'autres, comme Roscius, se chargeaient de former dans leur art les esclaves d'autrui [30]. Sicyone avait une école d'esclaves cuisiniers [31].

Les prix variaient d'abord selon les lieux où le marché était conclu, ensuite selon les talents, la profession, les qualités physiques et morales de l'esclave. Dans les parties lointaines de l'Asie on avait un esclave pour quelques étoffes ou quelques armes; en Thrace et en Afrique pour un peu de sel; en Gaule pour un peu de vin : « pour la coupe, dit Diodore, on a l'échanson »; les Baléares donnaient quatre hommes pour une femme [32]. Sur le champ de bataille, où l'on achetait sans regarder et sans compter, et loin des marchés fréquentés, les prix étaient quelquefois minimes : dans le camp de Lucullus on vit vendre un bœuf une drachme, un prisonnier quatre [a 33]. « Un esclave, dit Xénophon, peut valoir deux mines, un autre à peine une demie, un autre cinq et même dix mines [34]. » D'assez nombreux exemples portent à cinq mines [b] environ le prix d'un bon ouvrier dans la Grèce [35]. En Italie on vit, vers la fin de la république, des maîtres affranchir leurs esclaves à condition de recevoir pour eux la part qui leur reviendrait dans une des distributions que faisaient alors si souvent tous les chefs de parti, et qui ne s'élevèrent cependant jamais au-delà de quatre cents *nummi* [c 36]. Mais le prix d'un bon serviteur pouvait aller jusqu'à huit mille [d 37]. Les esclaves de luxe ou ceux que distinguait quelque mérite éminent étaient plus chers. Le fils de Nicératus avait payé le directeur de ses mines un talent [e 38]; Platon avait été payé de vingt à trente mines [f 39] : c'était le prix courant des courtisanes jeunes et jolies [40]. Cependant on ne demanda pas moins de sept talents [g] à Titus Minutius Vettius, pour le rachat de celle qu'il aimait [41]. A Rome, après les guerres d'Asie, on vit acheter un cuisinier au prix de quatre talents, de beaux

[a] 3 fr. 68 c. — [b] 460 fr. — [c] 84 fr. — [d] 1,633 fr. — [e] 5,500 fr. — [f] 1,840 à 2,930 fr. — [g] 38,500 fr.

---

[30] Cic., *pro Roscio comedo.* — [31] Athén., VII. — [32] Diod. Sic., V. 17 et 25; Heeren, IV. 272. — [33] Plut., *Lucullus*, 25; App., *B. Mithridat.* — [34] Xén., *Dits mém. de Socrate.* — [35] Demosth. *in Aphob.*; Plut., *Flaminius; et aliàs.* — [36] Dion., XXXIX. 24; LIII. 28. — [37] Columela, *R. R.*, III; Horat., *Epist.* II. 2. — [38] Boeckh, I. 13. — [39] Laërt., *Plat.*, 19. — [40] Terent., *Adelphi. Phormio;* Plaut., *Persa. Mostellaria. Curculio.* — [41] Diod., *Eclog.*, 35.

Digitized by Google

enfants élevés avec soin plus cher encore, des grammairiens au prix de deux cent mille et même de sept cent mille *nummi* [42]. César acheta quelques esclaves à des prix si extravagants qu'il défendit de les porter sur ses comptes [43]. Serait-il permis d'oublier qu'Esope, selon la tradition, avait été vendu soixante oboles [44] ?

CHAPITRE TROISIÈME.

DE LA CONDITION DES ESCLAVES.

Les lois. Les droits du maître.

Les mœurs : les heureux de la servitude. Le pécule. L'affranchissement. — La foule. La vie matérielle. Les jours de fête. Le travail et le produit des esclaves. La discipline. — Les derniers rangs. Le cirque. Le lupanar. L'ergastule. — L'ilotie et l'esclavage chez les barbares. — Réaction. Les douleurs de l'hérilité. Les guerres serviles.

Les idées.

Dès le jour où du pied de la javeline, autour de laquelle on l'avait placé pour le vendre, le prisonnier de guerre était passé, sur un geste du questeur, des mains de son vainqueur aux mains d'un marchand d'esclaves, il avait cessé d'être un homme. En quelque lieu qu'il plut à son nouveau maître de le conduire il n'était plus qu'une chose, lui et sa race ; car la servitude passait avec le sang de la mère à l'enfant, de génération en génération et à toujours. Partout, sur ces champs que fécondaient ses sueurs, dans ces villes peuplées, animées, enrichies par lui, après des années comme après un jour, étranger ou né sur le sol, l'esclave, ce n'était jamais qu'une valeur mobilière, transmissible, vénale. Comme la charrue qu'il guidait dans le sillon, comme le troupeau qu'il conduisait au pâturage, exclus de l'asso-

à 42,000 et 147,000 fr. — à 9 fr. 17 c. [44]

---

[42] Diod., *Excerpt.*, 37 ; Sueton., *De illust. gram.*, 3 ; Plin., *N. H.*, VII. 40. — [43] Sueton., *Jul.*, 47. — [44] Dans toutes les évaluations qui viennent d'être faites, on a supposé, d'après M. Letronne et M. Boeckh, que la drachme grecque valait 92 centimes de notre monnaie, la mine 92 francs, le talent 5,500 francs, et le *nummus* ou petite sesterce 21 centimes environ. A la même époque, le blé, selon les mêmes auteurs, valait à Athènes de 2 à 3 drachmes la *medimne* ou les 52 litres ; à Rome, de trois à quatre sesterces le *modius* ou les neuf litres environ, c'est-à-dire de 6 à 9 francs l'hectolitre.

Digitized by Google

ciation des hommes, il ne comptait plus que comme faisant partie du fonds de la richesse sociale.

I. 1. Il était inhérent à la nature de l'esclavage que les lois, qui ne voyaient dans l'esclave qu'une chose, ne protégeassent en lui qu'une propriété et non un homme. A Athènes cependant le meurtre de l'esclave d'autrui, les violences de tout genre exercées sur lui, étaient punis des mêmes peines que si la victime eût été libre. On s'accordait, pour justifier cette loi, à dire « que, rien ne distinguant à l'extérieur le citoyen de l'es- « clave, il avait paru utile d'éviter toute méprise funeste en les protégeant « également tous les deux [1]. » A Rome, les lois s'étaient bornées d'abord à déterminer la quotité des dommages que le maître d'un esclave frappé, blessé, tué par un tiers, aurait le droit de réclamer de l'auteur de la mort ou des blessures [2]. Mais ce n'était que la propriété du maître et non la vie de l'esclave que ces lois avaient eu en but de protéger; de sorte qu'il arrivait que, tandis que tuer l'esclave d'autrui, même sans sujet, ne donnait lieu qu'à une simple action civile en dommages [3], le soustraire à son maître ou seulement l'aider à fuir devenait un crime des plus graves [4].

La loi de Sylla sur les meurtres transporta à Rome les dispositions de la loi d'Athènes [5]. Mais comme, chez tous les peuples libres de l'antiquité, la poursuite des crimes privés, en justice, était exclusivement réservée à la partie qui se prétendait lésée; que celui qui succombait dans une action criminelle encourait des peines sévères; et qu'enfin l'esclave n'était nulle part admis à porter lui-même aucune plainte en justice, il est permis de croire, et l'on en a des exemples [6], que ni la loi d'Athènes, ni celle de Sylla, venue déjà bien tard, ne protégèrent jamais très-efficacement la sûreté personnelle des esclaves. On voit, au reste, en lisant les philosophes grecs, que la loi athénienne était généralement peu approuvée. « Les « esclaves, dit Xénophon, vivent à Athènes dans une licence incroyable »; et il ajoute aussitôt, comme pour rendre raison de cet état des choses : « il « n'est pas même permis de les frapper [7]. » Aussi paraît-il qu'hors d'Athènes

---

I. [1] Xénoph., *Républ. d'Athènes*, 1; Eschines *in Timarchum*. — [2] Digestum, IX. 2. — [3] Ib., *leg.* 27, § 28. — [4] Ib., XI. 4. — [5] Ib., XLVIII. 8. — [6] Voir l'histoire de l'esclave Pittalachus dans le discours d'Eschine C. Timarque, et le fait qui donna lieu au plaidoyer de Cicéron pour le comédien Roscius. — [7] Xen., *loc. cit.*

Digitized by Google

et de Rome, aucun autre état en Occident ne protégea la vie des esclaves par d'autres lois que celles faites pour assurer au maître la pleine jouissance et la libre disposition de tout ce qui figurait parmi ses biens.

Il ne pouvait être question de droits politiques pour ceux dont la sécurité personnelle n'était pas même garantie. Les droits de la famille et ceux de la propriété étaient aussi partout refusés aux esclaves. Ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux des exemples d'unions permanentes entre un homme et une femme de même condition; mais ces unions ne formaient pas des mariages, ne donnaient pas naissance à des familles. L'homme et la femme ainsi unis, sous la volonté du maître commun, n'étaient pas époux mais seulement *co-esclaves, commensaux*[8]. Le lien qui unissait « l'esclave mâle à sa femelle, « et tous les deux à leurs petits », comme dit Aristote [9], demeurait partout et toujours sous l'empire absolu du maître, de qui il dépendait en tout temps de l'établir et de le rompre. La cité ni les lois n'y prenaient nul intérêt. Partout le fils né de la servante appartenait au maître de celle-ci, quel que fût le père : par droit d'accession [10].

Le pécule, dont il sera plus amplement parlé tout-à-l'heure, et qui formait la seule espèce de propriété ouverte aux esclaves, n'était aussi protégé par aucune loi contre le maître, à qui seul il était censé appartenir, comme tout ce qui tenait à son esclave, et dépendait ou venait de lui; toujours par droit d'accession. « Le pécule, disait un jurisconsulte romain « contemporain de César, est ce que l'esclave possède avec la permission « de son maître [11]. »

L'étrangeté barbare des lois antiques sur la manière de recevoir en justice le témoignage des esclaves, mérite d'être remarquée. On ne les entendait jamais comme témoins que sous la foi de la torture. Quiconque avait besoin de la déposition d'un esclave, pouvait demander qu'il fût mis à la question, même dans un procès civil [12]; il suffisait, qu'afin que le maître fût assuré de ne souffrir aucun préjudice par la détérioration ou la perte de son esclave, on consignât d'avance le prix auquel celui-ci pouvait être estimé par le juge [13]. A la vérité, il était défendu, hors quelques cas très-rares,

---

[8] *Conservi, contubernales*, συνοικιοι, voir Sam. Petit; *Leg. att.*, VI. 1, et le commentaire. — [9] Polit., I. 1. 5. — [10] Dig., XLI. 1 *et aliàs*. — [11] Ib., XV. 1 et 5. — [12] Cujacius, *Observ.* XX. 28; Quintil., *Declam.* 269; Demosth. *in Neœram, in Timothœum et aliàs*. — [13] Ib.; Dig., XLVIII. 18.

Digitized by Google

d'entendre les esclaves d'un homme contre lui sans son consentement; mais comme refuser de le donner, sur la sommation [14] de l'adversaire, et après qu'il avait consigné la somme nécessaire pour répondre de la valeur vénale du témoin, devenait contre le maître un préjugé très-défavorable, il était rare que ce consentement fût refusé. Les lois et les magistrats veillaient d'ailleurs à ce qu'un maître ne pût éviter qu'on fît entendre contre lui ses esclaves, en les affranchissant avant que leur déposition fût requise [15].

Une fois amené devant le juge, le témoin esclave était à la merci des plaideurs. Les épreuves étaient souvent poussées jusqu'à la mort du patient. Valère Maxime raconte l'histoire d'un esclave appelé comme simple témoin, qui par huit fois fut soumis à la torture [16]. Il est triste d'avoir à dire que les plus grands orateurs de l'antiquité ont témoigné hautement la plus entière confiance pour cet absurde et odieux genre de preuve [17]. Dans ce système de procédure, l'esclave, à vrai dire, n'était pas un témoin, c'était une pièce de conviction. Le bourreau faisait sur lui, par la torture, ce que le médecin légiste fait parmi nous sur le cadavre. Cette fois encore la loi ne voulait voir en lui qu'une chose.

Mais si, pour attester sa qualité d'homme, l'esclave avait recours à la violence, au vol, au meurtre, au crime, en se rappelant qu'il était un homme, on se rappelait aussi qu'il était un étranger, un ennemi. Pour les délits de peu d'importance, on se bornait ou à forcer le maître à réparer le préjudice causé, ou à livrer son auteur à celui qui en avait souffert [18]. Pour les crimes plus graves, les magistrats étaient appelés à prononcer. L'ordre donné par le maître n'était pas reçu comme excuse, non plus que l'intérêt de la défense personnelle, s'il s'agissait de violences exercées sur un homme libre. Voici la loi que Platon avait empruntée pour sa république-modèle à toutes les législations de son temps : « Si un esclave tue « une personne libre, même en se défendant contre elle, qu'il soit puni « comme parricide [19]. »

Dans les cas où la loi avait spécifié la peine à prononcer contre un esclave

---

[14] Προκλησις, Suidas. — [15] Liv. VIII. 15; Asconius, *ad* Cic. *pro Milone;* Demosth., *loc. cit.* — [16] Val. Max., VIII. 3 et 4. — [17] Demosth., *in Onetorem*, I. *in fine;* Cic. *pro Mil.*, 22. Voir, sur ce sujet, Sigonius, *de judiciis*, III. 7, et Laurentius, *de tormentis.* — [18] Platon, *les lois*, XI; *Dig.* IX. 4, et les lois de Moïse. — [19] Les lois, XI.

Digitized by Google

pour un crime déterminé, cette peine était toujours supérieure à celle qu'aurait encourue un homme libre [20]. Mais le plus souvent on s'en rapportait, pour le choix des peines, à l'arbitraire des magistrats. La procédure était sommaire : après l'audition de la plainte et des témoins, on entendait le maître quand il y allait de la vie de son esclave; le juge prononçait; l'exécution suivait de près la sentence [21]. L'échelle de la pénalité variait du fouet à la mort; le fouet jusqu'à la lassitude de huit bourreaux [22], la mort sous les formes les plus hideuses. La croix était le supplice ordinaire des esclaves; mais on en avait su trouver de plus terribles encore que celui d'expirer lentement, suspendu dans les airs par quatre plaies saignantes. Tantôt on écrasait le condamné entre deux meules, tantôt on couvrait sa tête de poix pour lui arracher ensuite la peau du crâne; ou bien on lui coupait le nez, les lèvres, les oreilles, les pieds, les mains, pour le laisser expirer ainsi d'inanition et de douleur. On appelait tout ce qu'une imagination en délire pouvait suggérer à des bourreaux, *des supplices serviles* [23].

La fuite hors du territoire de la cité était un des cas que les lois punissaient de mort [24]; mais les maîtres, au moins par intérêt, éludaient souvent la loi. Quant à ceux qui avaient pris les armes contre l'état, il n'y avait plus pour eux d'espoir de pardon. La plus terrible de toutes les lois criminelles contre les esclaves était cependant celle qui voulait qu'en cas de meurtre du maître, quel qu'en fût l'auteur, tous ceux de ses esclaves qui s'étaient trouvés sous le même toit que lui, ou qui ayant pu lui porter secours, quoique sans aucune chance de succès, ne l'avaient pas fait, fussent mis à mort; que tous les autres fussent soumis aux épreuves de la torture. On ne peut douter que cet usage, définitivement organisé à Rome sous l'empire, par le sénatus-consulte Silanien, n'y fût en pratique long-temps auparavant, puisqu'il en est fait mention comme d'une chose déjà existante dans la loi de Sylla sur les meurtres [25]. Des usages analogues devaient même exister partout. César remarque que chez les Gaulois, quand un père de famille

---

[20] Loi des XII tables, II. 4. — [21] (Servos) *comprehendi jussit, causam dicere dominos, fecisse videri pronuntiavit. Quid deindè sequitur? Verbera et ignes, et illa extrema ad supplicia damnatorum, metum cæterorum : cruciatus et crux.* Cic. *in Verrem*, v. 6. — [22] Les *Octo viri* de Plaute. — [23] Liv. XXIX. 18; Lipsius, *de cruce*, 1; Vigenère, *sur Tite-Live*, 685; Laurentius, *de tormentis*. — [24] Dig. XI. 4. — [25] Dig. XXIX. 5. 25.

Digitized by Google

était frappé de mort violente, on faisait subir la torture à sa femme *comme à un esclave* [26].

2. Après avoir ainsi veillé à ce que l'esclave ne pût impunément troubler la paix de la cité, les lois l'abandonnaient à son maître. Il tombait sous le droit de la propriété, défini par les jurisconsultes le droit d'user et d'abuser; droit sans contrôle, droit sans limite, et qui de l'esclave embrassant l'existence entière, pour le maître n'avait de borne que sa volonté. Avant tout, et pour ainsi dire de sa nature, ce droit renfermait contre l'esclave celui de vie et de mort, également reconnu en faveur du maître chez toutes les nations [27], non comme une loi écrite, mais comme un axiome fondamental de toute législation. « Vendre un homme, dit Démosthènes, c'est « donner le droit à celui qui l'achète, de le dépouiller de ce qu'il a, de le « maltraiter, de l'emprisonner, de le tuer [28]. » Les droits de l'hérilité ne souffraient d'ailleurs aucune modification, quelles que fussent les mains auxquelles ils étaient tombés. Le noble et le plébéïen, le citoyen et l'étranger, l'infâme lui-même, avaient des droits égaux sur leurs esclaves: ils étaient tous maîtres absolus.

II. Ce n'est donc plus dans les lois, c'est dans les mœurs des anciens qu'il faut étudier quelle était, chez eux, la condition des esclaves sous la main de leurs maîtres. Elle variait de peuple à peuple, autant que d'homme à homme. Sparte était signalée pour la dureté de ses habitants envers leurs esclaves; Athènes pour la facilité de ses mœurs à l'égard des siens, laquelle était attribuée par les habiles, au besoin que l'on avait de leur bon vouloir pour la masse des travaux qui leur étaient confiés et qui faisaient la richesse de l'Attique [1].

1. Certaines conditions serviles apportaient partout avec elles une assez grande masse de bien-être matériel. Les esclaves publics, du moins ceux qui étaient attachés au service des temples et des magistrats, étaient généralement bien traités. Il en était de même, chez les particuliers, de ceux qui remplissaient les premiers emplois de la domesticité, des chefs des

---

[26] *In servilem modum;* Cæs., *B. G.*, VI. 19. — [27] *Apud omnes perœquè gentes animadvertere possumus, dominis in servos vitæ necisque potestatem fuisse.* Dig., I. 6 et 1. — [28] Demosth. *in Aristocrat.*

II. [1] Xénoph., *Rép. d'Athènes;* Isocrate, *Panégyr. d'Athènes, et aliàs.*

Digitized by Google

travaux industriels, des ouvriers distingués, des surveillants des travaux de la campagne [2], des bergers qu'on ménageait dans l'intérêt de leurs troupeaux [3], de la plupart des esclaves de luxe à cause de leur grand prix, et surtout de ceux à qui leurs maîtres permettaient d'exercer librement une profession, sous la condition d'une redevance fixe, ou d'une part dans les profits.

C'étaient là les heureux de la servitude, à ceux-là étaient réservés les jouissances de la famille et du pécule, l'espoir de l'affranchissement. Encore parmi eux les unions permanentes, qu'on peut à la rigueur appeler les mariages d'esclaves, étaient-elles toujours rares : à cause du petit nombre des femmes, de l'embarras que ces sortes d'unions causaient au maître, du peu de profit qu'il avait à en tirer ; sans parler du danger toujours suspendu sur la tête du couple servile le plus heureux, de se voir par un caprice du maître, par sa ruine ou par sa mort, séparé pour jamais.

2. Il était plus facile à l'esclave d'arriver à se procurer un pécule. Le maître lui-même était intéressé à ce que chacun de ses serviteurs en eût un ; il y trouvait une garantie nouvelle d'une bonne conduite avenir, et un moyen de plus de se dédommager du préjudice que la négligence ou la mauvaise volonté de son esclave pourrait lui causer. Mais les sources en étaient généralement peu abondantes. Dans les rangs inférieurs de la domesticité ou du travail, la plupart des esclaves n'avaient d'autre moyen de se créer un pécule qu'en économisant sur les chétifs aliments qu'on leur distribuait chaque jour ou chaque mois. A cela venait se joindre, pour les serviteurs d'un rang plus élevé, ce que pouvaient leur donner les hôtes ou les convives de leur maître [4] ; pour les simples ouvriers, ce que pouvait leur produire leur travail, quand ils avaient fini la tâche qui leur était imposée pour leur maître, ou pendant le temps de loisir qu'il leur laissait [5]. A la campagne, les chefs des travaux avaient quelquefois un petit champ dont on leur laissait la jouissance ; les bergers avaient quelques brebis mêlées aux troupeaux de leur maître [6]. Les plus favorisés étaient ceux qui exerçaient librement une profession ou qui dirigeaient les affaires de la maison.

---

[2] Varro, *R. R.*, I. 17 ; II. 10. — [3] *Bubulcis obsequitor, partim quo libentius boves curent.* Cato, *R. R.*, 5. — [4] Lucianus, *de mercede conductis*, 14. — [5] Plaut., *Capt.*, III. 5. — [6] Plaut., *Asinar.*, III. 1.

Digitized by Google

L'emploi des premiers deniers du pécule était en général consacré à l'achat d'un *vicarius;* on appelait ainsi à Rome l'esclave de l'esclave : c'était le dernier degré de l'échelle sociale, au-dessous il n'y avait plus rien. Quoique l'on pût trouver parmi les esclaves publics ou parmi ceux qui exerçaient librement une profession lucrative, quelques exemples d'aisance et même de richesse, l'esclave qui en possédait lui-même deux autres et dont la cellule était garnie de quelques meubles, passait pour riche [7]; car l'avidité du maître ou son orgueil, la misère ou les vices de l'esclave lui permettaient rarement d'amasser. Les usurpations du pécule étaient si peu condamnées par les mœurs, qu'à Rome, quand le maître en vendant son esclave n'avait rien stipulé quant au pécule, il était légalement présumé l'avoir retenu pour lui [8]. A défaut de spoliation ouverte, l'avarice avait d'ailleurs mille moyens détournés pour arracher toujours quelque chose au pécule. « Caton, dit Amyot, avait ordonné que ses esclaves pourraient « avoir la compagnie des serves de sa maison pour un prix d'argent qu'il « leur taxa, avec défense d'avoir affaire à autre femme quelconque [9]. » Qui peut avoir oublié des études de sa jeunesse ces premiers vers du Phormion, où Térence, qui avait vu de près les douleurs de la servitude, déplore avec amertume l'usage inique où l'on était de son temps d'exiger que l'esclave fît des cadeaux à son maître au jour du mariage de son fils, au jour de la naissance de son petit-fils, au jour de son initiation, aux anniversaires de ces jours de fête, réduit à se dépouiller ainsi en un jour de tout ce qu'il avait épargné pendant long-temps en trompant sa faim [10].

3. Si pourtant, sous le poids de ses privations, de ses labeurs, de toutes les tentations qui si souvent devaient l'assaillir, d'aller oublier ses maux au sein de quelques heures de débauche, l'esclave trouvait encore le courage de ramasser péniblement un pécule, toujours exposé à tant de dangers : c'est que par le pécule on arrivait à l'affranchissement. Les derniers siècles avant notre ère avaient vu l'affranchissement se développer chez les peuples les plus civilisés, dans des proportions bien plus larges que celles qu'avait eues d'abord cette vieille institution, appelée dès long-temps à allé-

---

[7] *Divitiæ esse debuerant duo vicarii et cella laxior.* Seneca, *de tranq. an.* 8. — [8] *In venditione servi peculium semper exceptum esse intelligitur.* Dig. XXI. 2. 3 et 5. — [9] Plut., *Cat. maj.*, 63. — [10] *Defraudans genium suum.* Phorm. I. 1.

Digitized by Google

ger au moins par l'espérance le fardeau de la servitude. Athènes, Rome, Sparte elle-même avaient donné l'exemple d'affranchir les esclaves dont elles s'étaient servies comme soldats ou comme matelots [11]. Presque partout l'affranchissement était devenu chose assez commune, pour qu'on l'eût enfin dépouillé de toute condition, de toute solennité gênantes ou difficiles. Tout homme maître de ses droits pouvait affranchir son esclave, quel qu'il fût, à moins que son titre d'acquisition ne le lui eût interdit, ce qu'il était permis à tout vendeur de stipuler [12]. A Athènes, il était défendu de donner aux affranchissements aucun apparat [13]. A Rome, il suffisait de présenter un esclave au préteur, en quelque lieu qu'il se trouvât, et de lui dire : *Je veux que cet homme soit libre. Je te déclare libre selon la coutume des Quirites*, répondait le préteur en frappant légèrement l'esclave, ou en le faisant frapper par un licteur du bout de sa baguette, et l'esclave était libre. De chose il était devenu homme, et comme on le verra tout-à-l'heure, citoyen. Il en était de même de l'esclave que son maître faisait porter sur les registres du cens comme libre, de celui que le testament de son maître défunt déclarait affranchi, instituait héritier ou nommait tuteur ou curateur de ses enfants; de même encore de celui que son maître faisait entrer dans sa famille par la voie de l'adoption ou de l'adrogation.

Le préteur reconnaissait encore comme libre celui que son maître avait déclaré tel en présence de ses amis, ou par une simple lettre; celui qu'il avait admis à se coucher à sa table sur le lit où il était lui-même; celui qu'un héritier avait chargé de rendre les derniers devoirs au corps inanimé de son ancien maître, ou qu'il autorisait à suivre le convoi funèbre, coiffé du *pileus :* insigne ordinaire de l'affranchissement. Aussitôt qu'il avait reçu la liberté, l'esclave rasait sa tête, consacrait aux dieux Lares, à Hercule, à Saturne, à Feronia, déesse des affranchis, quelqu'une des marques extérieures de sa servitude, un bâton ou ses armes s'il avait été gladiateur, sa chaîne s'il en avait porté une [14].

Chez la plupart des peuples, l'affranchi, en devenant libre, demeurait

---

[11] Aristoph., *Ranæ*, v, Liv. XXIV. 16; Justin., III. 2, *et aliàs.* — [12] Dion Cass., LIII; Sueton., *Oct.*, 21; Dig. *passim.* — [13] S. Petit, II. 6. — [14] J'aurais tant de citations à faire, que je me vois forcé de renvoyer simplement à la dissertation de Guill. de Loon, intitulée : *Eleutheria, sive de manumissione servorum apud romanos,* toute incomplète qu'elle est.

Digitized by Google

cependant dans la hiérarchie sociale loin du citoyen, dont on le distinguait toujours ou par un titre particulier, ou du moins par une infériorité marquée dans l'ordre des droits politiques [15]. Mais à Rome, l'affranchi, celui du moins qui avait reçu la liberté par testament, devant le préteur ou par son inscription sur les registres du cens, devenait de droit citoyen. C'était un vieil usage venu, d'une part, de ce qu'autrefois l'esclave du patricien devenant par son affranchissement membre de la *gens* de son ancien maître, les patriciens n'avaient pas voulu qu'un homme de leur gentilité et qui portait leur nom, pût être dans la cité l'inférieur du plébéïen qu'ils ne regardaient que comme un étranger, comme un ennemi; de l'autre, de ce que l'orgueil populaire s'était refusé long-temps à vouloir admettre aucune distinction entre l'affranchi du patricien et celui du plébéïen [16].

Les longues luttes des plébéïens contre le patriciat et leur victoire définitive ne changèrent rien à l'ancienne loi. Mais les mœurs maintinrent, en tout temps, une grande différence de position sociale, non-seulement entre l'affranchi et l'ingénu, mais encore entre les enfants de l'un et de l'autre. Quand les chefs de tous les partis dans les moments où la lutte était la plus violente, Appius lorsque le patriciat allait tomber [17], Marius et César [18] lorsqu'ils frappaient à grands coups sur la vieille aristocratie, voulurent faire entrer dans le sénat des fils d'affranchis, l'indignation publique s'éleva contre eux de tous côtés. Sans ôter aux affranchis leur titre de citoyen, on prit les moyens de leur ôter toute influence politique. On les jeta tous ensemble dans les quatre tribus urbaines, de toutes les plus méprisées, et quand à la faveur des troubles de la cité quelques-uns en furent sortis, on les y rejeta dès que l'ordre fut rétabli [19]. On leur dénia long-temps l'honneur de faire partie des légions. Quelques hommes cependant parvinrent à s'élever même des rangs de la servitude jusqu'aux honneurs; mais ces anomalies sociales choquaient profondément tous les esprits. Lorsqu'il voyait passer devant lui, fier de son titre de tribun et de son anneau d'or de chevalier, cet affranchi de Pompée qui, en abandonnant le fils de son bienfaiteur, avait assuré la victoire à Auguste, ce

---

[15] Athénée, VI. 18. — [16] L'histoire de l'affranchissement à Rome est à faire; je me borne à en indiquer les sommités. — [17] Liv. IX. — [18] App., *B. C.*, I; Sueton., *Jul.* — [19] Cic., *de orat.*, I; Liv., *Epit.* XX. LXXVII. LXXXIV; *Acad. des insc.*, IV: Boindin, *Discours sur les tribus romaines.*

Digitized by Google

n'était pas sa trahison qu'Horace, blessé par son orgueil, songeait à lui reprocher : « La fortune, lui criait-il, ne change pas la race [20]. » L'envie avait-elle donc épargné au poète favori de Mécène, qui lui aussi descendait d'un affranchi, ce cruel souvenir, que la fortune (et le génie n'est aussi qu'une fortune) ne changeait pas la race !

L'esclave, en recevant à Rome la liberté, prenait le nom de son maître. Il demeurait soumis envers lui, d'abord à toutes les conditions qui avaient été stipulées au moment de son affranchissement, touchant les sommes qu'il aurait à lui payer ou les services qu'il devrait lui rendre, ensuite à lui laisser à sa mort une partie de sa succession, réglée par le préteur selon le nombre et la proximité de ses héritiers naturels. Le patron, c'est ainsi qu'on appelait l'ancien maître de l'affranchi, devait de son côté protéger son nouveau client, servir de tuteur à ses enfants, et le nourrir même dans le besoin, ou renoncer aux droits du patronat [21]. En cas d'ingratitude de l'affranchi, le patron pouvait l'exiler à trente milles de Rome. Peut-être avait-il encore d'autres droits, mais pour le temps antérieur à l'empire, l'étendue du droit de discipline des patrons sur leurs affranchis est encore mal connu [22]. A Athènes on avait contre l'affranchi ingrat l'action d'apostasie, dont le résultat était de rendre au maître tous ses anciens droits [23]. A Marseille, le maître pouvait par trois fois reprendre l'esclave qu'il avait affranchi, seulement en déclarant qu'il avait été frauduleusement amené à prononcer son affranchissement [24].

Rome n'était pas seulement la cité où les affranchissements donnaient le plus de priviléges, elle était aussi celle où ils étaient le plus fréquents. Ils s'y multiplièrent surtout pendant les derniers siècles de la république. La multitude des esclaves que les victoires de Rome y amenaient, les hauts mérites de quelques-uns, le grand nombre de serviteurs que possédaient les hommes opulents, et d'autres causes encore contribuèrent à produire ce résultat. Ce fut un luxe d'avoir beaucoup d'affranchis, comme c'en était un d'avoir beaucoup d'esclaves ; d'autant que ce n'était pas toujours un luxe infertile, soit à cause des riches tributs que l'on tirait de quelques-uns, soit à cause des moyens d'influence politique que l'on pouvait se créer, en

---

[20] *Fortuna non mutat genus.* Horat., *Epod.* IV. — [21] Schweppe, *Römische Rechtsgeschichte*, 354-365. — [22] Hugo, *Histoire du droit romain*, 70 et 115. — [23] S. Petit, II. 6. — [24] Val. Max., II. VI.

Digitized by Google

jetant parmi le peuple un certain nombre d'hommes dévoués, choisis et prêts à tout faire pour leur bienfaiteur [25]. Quelques-uns se rachetaient sur leur pécule, faculté généralement accordée à ceux qui avaient été vendus ou par leurs pères, ou comme insolvables, du moins dans leur cité natale, et qu'on dit même avoir été reconnue à Athènes en faveur de tous les esclaves, mais sans preuves suffisantes et contre toutes les apparences. D'autres obtenaient leur liberté pour s'être faits les complaisants de tous les vices, les seïdes de tous les crimes de leurs maîtres. On en faisait de grandes plaintes à la fin de la république [26]. Mais les affranchis, la plupart portés à la liberté ou par leur industrie ou par leur audace, et poussés ensuite à la fortune, du moins beaucoup d'entre eux, par les mêmes forces qui les avaient faits libres; si nombreux que, dès le temps des guerres puniques, Scipion faisait taire la foule qui grondait au *Forum* en la traitant de faux enfants de l'Italie [27]; les affranchis, dis-je, formaient alors dans Rome un ordre trop puissant pour que l'on osât rien entreprendre contre lui. Il était réservé à l'empire de faire rentrer dans son lit ce torrent débordé [28].

III. 1. Quelque nombreux que pussent paraître les affranchissements à ceux qui ne voyaient que Rome, et dans Rome, que quelques scandales éclatants, quelques apparences trompeuses, la vérité n'en était pas moins que la très-grande majorité de ceux qu'atteignait la servitude, y mourait. L'affranchissement ne tombait guère que sur deux classes d'esclaves, qui ne formaient à elles deux qu'une faible partie de leur ordre immense : les serviteurs proprement dits et les esclaves de luxe. A ceux-là seuls on doit rapporter à peu près tout ce qui a été dit jusqu'ici sur les affranchissements, sur le pécule et sur les autres priviléges des heureux de la servitude. La foule, les ouvriers des champs, des fabriques, des ateliers, ceux qui remplissaient véritablement dans la société leur rôle d'instrument de travail, ceux qui formaient enfin véritablement la classe esclave, étaient autrement gouvernés. L'intérêt du maître leur servait de loi; ils n'étaient pour lui qu'un capital, dont la bonne administration consistait à savoir en tirer le plus de profit possible, avec le moins de frais possible.

---

[25] Les dix mille Cornéliens de Sylla. — [26] Dionys. Halyc., *Ant. rom.*, IV. — [27] Aurelius Victor, LVIII. — [28] Ce fut l'objet des trois lois *Ælia Sentia*, *Furia Caninia* et *Junia Norbana*, rendues sous Auguste et sous Tibère.

Digitized by Google

2. Les lois n'avaient rien réglé, chez aucune nation, sur la nature ou la quantité des aliments que chacun devrait donner à ses esclaves. En Grèce, depuis que le pain avait cessé d'être la nourriture privilégiée des héros, fils de Jupiter [1], on donnait en général une chénice de blé par jour à chaque esclave, et quelques figues sèches ou des légumes [2]. A Rome, on donnait quatre à cinq modius de blé et un sextarius d'huile [a] par mois; de plus, des olives, ou de la saumure, ou du vinaigre; enfin, aux ouvriers des champs, environ dix quadrantals de vin par homme [3]. Il entrait dans ce vin, selon la recette que nous en a donné Caton, dix parties de moût, deux de fort vinaigre, deux de vin cuit, cinquante d'eau douce et une et demie d'*eau de mer vieillie* [4]. « Ce qui restera de la provision au solstice « suivant, ajoute-t-il, fera du vinaigre très-fort et très-bon. »

C'était là ce que donnaient à leur ouvriers les bons pères de famille, aisés, éclairés, ceux qui savaient qu'une bonne économie, pour ménager le présent, ne doit pas tuer l'avenir. Le petit propriétaire besogneux qui n'avait pas toujours de quoi donner assez, l'avare qui craignait toujours de donner trop, donnaient ce qu'ils voulaient [5]. Dans les moulins, on passait souvent au cou de ceux qui tournaient la meule une planche percée par le milieu [6], afin de les empêcher de porter à la bouche la farine que de leurs mains ils auraient pu dérober. Les historiens anciens avouent qu'une des causes de la première guerre servile de Sicile, fut le dénuement absolu où les hommes les plus riches de la contrée laissaient leurs esclaves [7].

Il n'y avait pas, à proprement parler, de vêtement distinctif pour la population servile. Il paraît cependant que le pallium et la palla dans la Grèce, la toge, la stole, la prétexte et la bulle des adolescents ingénus, à Rome, lui étaient interdits, ainsi que l'usage des anneaux. Caton dit qu'il suffit de donner aux ouvriers des champs une tunique tous les trois ans, une saie et une chaussure tous les deux ans. Il recommande d'avoir soin, en donnant les vêtements neufs, de reprendre les vieux pour en faire des couvertures [8]. Communément l'esclave alloit nu-tête et nu-pieds, mais pour les mauvais jours celui de l'homme riche et bon avait des sculponées,

[a] Soit la chénice 1 litre 0,08; le modius 8 litres 0,64; le sextarius 0,54 de litre; le quadrantal 25 litres 0,92.

III. [1] Odyss., III. 479, et VIII. 118. — [2] Athénée, VII. — [3] Cato, *R. R.*, 56-58. — [4] *Aquæ maris veteris*, id., *ib.* 104. — [5] Théophraste, 10. — [6] *Pausicape*, Pollux, VII. — [7] Diod., *Eclog.*, 36. — [8] *Op. cit.*, 59.

Digitized by Google

espèce de sabots, un capuchon et des manches de laine ou de peau. Les pêcheurs, les bergers portaient la dalmatique à manches, les femmes esclaves une tunique qui descendait à mi-jambes [9].

Beaucoup d'esclaves avaient la tête rasée d'un seul côté ; beaucoup étaient marqués au front ou à la joue : quelques-uns par un simple tatouage [10], d'autres au fer chaud. On couvrait quelquefois de ces stigmates tout le visage d'un esclave ; tantôt c'était le nom du maître qu'on y écrivait, tantôt quelque phrase comme celle-ci : Je suis un fugitif, je suis un voleur. Aucuns plus raffinés couvraient de sentences ou de vers le visage de leurs gens [11]. Le nombre des esclaves ainsi marqués était très-grand. Xénophon parle comme d'une chose toute simple de marquer de cette façon les nombreux esclaves dont il conseille qu'on fasse l'achat pour la république [12].

Quand l'esclave était malade, c'était au maître à en prendre soin. Les gens riches avaient des infirmeries pour leurs nombreux serviteurs [13]; mais il n'y avait à cet égard d'obligation pour personne, et le temple d'Esculape regorgeait toujours d'esclaves moribonds, que leurs maîtres y avaient déposés pour les venir reprendre, s'ils guérissaient, ou pour s'épargner de les voir mourir [14]. La morale antique n'établissait aucune espèce de devoir pour le maître en faveur de l'esclave. « Que le père de famille, disait naïvement « Caton, vende ses vieux bœufs, ses animaux chétifs, ses brebis chétives, « sa laine, ses peaux, ses vieux chars, ses vieilles ferrailles, *l'esclave « vieilli, l'esclave maladif;* et s'il a encore quelque chose de trop, qu'il « le vende [15]. » Ne faisons pas de ces rudes paroles une tache à la mémoire de l'illustre censeur. Homme de bien, homme sage, éclairé, de mœurs faciles et douces (caractère essentiel de la bonté naturelle), Caton, quand il les écrivit, ne soupçonnait pas plus que ses contemporains que l'on pourrait jamais s'en étonner : c'étaient les mœurs de son temps. Comme vous vendez pour la boucherie le bœuf qui ne peut plus traîner vos charrues, on vendait alors pour la mine ou le moulin l'esclave faible ou vieux, qui n'était plus bon qu'à tourner la meule.

Après la mort d'un esclave, vers le soir, un de ses compagnons, retirant

---

[9] Ferrarius, *de re vestiariâ*, III; Lipsius, *Electorum*, I. — [10] Suidas, verb. Ατταγας. — [11] Lipsius, *Elect.*, II. 15. — [12] Des revenus, III.—[13] Id., *ib.*; Colum., XI et XII.— [14] L'empereur Claude fit, le premier, une loi pour déclarer libre tout esclave ainsi abandonné. Sueton., *Claud.*, 25. — [15] *R. R.*, 2, *in fine.*

Digitized by Google

le cadavre de l'étroite cellule, allait le porter sans pompe et sans bruit dans la fosse commune à la population servile et aux animaux [16].

Tels étaient les usages reçus touchant l'entretien des esclaves par leurs maîtres; c'est de cela qu'Aristote disait que le salaire des esclaves était dans leur entretien [17]. Tout ce que le maître pouvait ensuite tirer de leur travail était à lui, sans que nul réglement ayant autorité le contraignît en rien sur la nature ou sur la durée de la tâche journalière qu'il lui plaisait d'exiger. Tout poussait, au contraire, le maître à exiger beaucoup. Autant comme d'une bonne politique que comme d'une bonne économie domestique, Aristote approuve fort ce proverbe grec : « Point de repos aux « esclaves [18]. » Caton avait coutume de dire que l'esclave, en ne faisant rien, apprenait à mal faire [19]. Les vieilles lois religieuses voulaient, à la vérité, qu'on donnât quelque repos aux esclaves des champs les jours fériés; mais tant de travaux étaient exceptés qu'il y en avait toujours, même chez les gens pieux, pour occuper encore tout le monde ces jours-là [20].

3. Cependant le paganisme avait aussi fait aux esclaves leur part dans ses fêtes. Quand le soleil revenant sur ses pas reprenait sa course vers notre hémisphère, on célébrait, en Italie, la fête du vieux Saturne, le *Chronos* des Grecs, dernier représentant de toutes les religions oubliées ou vaincues; la fête d'Ops, l'épouse de Saturne, la terre fertilisée, la nourricière du genre humain, suivait celle-là; les Sigillaires venaient après. Vers la fin de l'ère païenne, ces trois solennités formaient un total de sept jours, desquels trois étaient des jours de fêtes, quatre des jours fériés seulement [21]: c'étaient les jours qu'on appelait les Saturnales. L'ivresse, la débauche, le bruit étaient en ces jours-là permis aux esclaves; on leur donnait non la liberté, mais la licence.

Les Compitales, fête mobile, dont le préteur annonçait solennellement le jour pendant le mois de janvier [22], les Matronales, célébrées en mars, en l'honneur du dieu de la guerre [23], les Ides Sextiles, consacrées à Diane

---

[16] *Hic priùs angustis ejecta cadavera cellis, conservus, vili portanda locabat in arcâ.* Horat., *Satir.*, 1. 8; Meursius, *de funere*, VIII.— [17] Œcon., 1. 5. — [18] ου χολη δουλοισ. Arist., *Polit.*, VII. 8; Erasm., *Adag.*, 2132. — [19] Columela, XI. 1. — [20] Cato, *R. R.*, 2 et 138; Colum., II. 22; XI. 1; Virg., *Georg.*, 1. 268. — [21] Macrobius, *Saturnalium*, 1. — [22] *Noct. att.*, X. 24. — [23] Ovid., *Fast.*, III.

Digitized by Google

et à Hercule, et qu'on disait à Rome être l'anniversaire de la naissance du bon roi Servius Tullius, le fils de la captive [24], étaient aussi généralement des jours de fête et de repos pour les esclaves. Chaque contrée, chaque peuple avait ainsi quelque fête pour sa population serve : Athènes les fêtes d'Anthestérion, Trézène celles de Gérestion, la Crète celle du dieu Mercure ; les Pélages avaient eu leurs Pélonies, les Babyloniens leur fête de Sacès, pendant le mois de Loüs [25]. En Italie, où ces sortes de fêtes étaient les plus nombreuses, elles enlevaient au travail environ dix jours par an. Ce devait être assez, selon les hommes graves, « pour que de telles marques « d'humanité rendissent les esclaves dociles, attachés à leurs maîtres et « disposés à supporter pendant tout le reste de l'année l'inclémence de la « fortune à leur égard [26]. » Tout le temps de l'esclave en dehors de ces dix jours appartenait à son maître et devait être à son profit consacré au travail.

4. Déterminer avec précision ce que chaque esclave pouvait rapporter à son maître serait impossible, à cause de la différence que l'intelligence, l'éducation, la force et la bonne volonté pouvaient mettre entre le produit de chacun ; quelques données permettent cependant d'apprécier, d'une manière générale, quel pouvait être le rapport ordinaire entre le prix d'un esclave destiné au travail et le revenu qu'en tirait son maître. Nicias recevait un obole [b] par jour pour chacun des ouvriers qu'il louait à Sosias, entrepreneur des mines ; celui-ci était de plus obligé de fournir à leur entretien et de remplacer ceux qui venaient à mourir pendant la durée du bail [27]. Les cinquante-deux ouvriers de Démosthènes lui rapportaient environ chacun un obole et demi par jour [28]. Les huit corroyeurs de Timarque en produisaient chacun deux à leur maître, et leur chef trois [29]. Les quarante mille ouvriers des mines d'argent de Carthagène produisaient au peuple romain un revenu journalier de 25,000 drachmes, environ trois à quatre oboles par homme [30], desquelles il faut prélever le revenu de la mine elle-même. Le cuisinier de l'*Aulularia* de Plaute dit [31] que la journée lui est payée un *nummus* [c].

[b] 15 centimes. — [c] 21 centimes.

---

[24] Plut., *Questions romaines*, 100. — [25] Athénée, XIV ; Dion Chrysostome, *de regno*, 4. — [26] Dionys. Hal., *Ant. rom.* VI. — [27] Xénoph., *des revenus*, IV ; Athén., VI. — [28] Demosth. *in Aphob.*, 1. — [29] Esch. *in Timarch.* — [30] Strab. III. — [31] III. 2.

Digitized by Google

On peut admettre d'après ces bases, qu'un ouvrier de valeur moyenne devait rapporter à son maître un obole et demi par jour [d], tous frais faits. Et comme les frais ne pouvaient guère s'élever au-dessus d'une somme égale à celle-là [32], c'est à trois oboles environ qu'il faut porter le prix total de ce que coûtait le louage d'un ouvrier esclave de valeur moyenne à celui qui l'employait. Le louage d'un ouvrier libre était assurément plus cher [33]; car avec trois oboles un homme libre n'aurait pas pu nourrir sa famille. Le peu de détails que nous possédons, à cet égard, confirme cette première induction, que fortifient encore les données positives acquises par la science sur la paie militaire. En Grèce elle était, au moins, de deux oboles par jour; à Rome elle fut, jusqu'au temps de César, de neuf deniers par mois [e]; sommes auxquelles on en ajoutait une autre, au moins égale, pour la nourriture et l'entretien [34]. Or il n'est pas possible, et les raisons en sont trop claires pour qu'il soit besoin de les reproduire ici, que la paie du soldat fût au-dessus du salaire d'un ouvrier libre.

Le placement des capitaux, en ouvriers esclaves, devait donc rapporter environ de trente à quarante pour cent par an, à une époque où l'intérêt ordinaire de l'argent était de douze à seize pour cent [35]. En six ans environ, un esclave avait produit à son maître une somme double du prix qu'il lui avait coûté. Ne serait-ce pas sur cette base que se serait établi, parmi les grands de Rome, l'usage attesté par Cicéron, de mettre en liberté le *captif* honnête et laborieux, après six ans de servitude [36] ?

5. Mais il y avait de plus larges profits et de plus prompts surtout, pour le maître qui savait ne reculer devant aucun moyen de discipline, devant aucune espèce d'industrie. La discipline de l'esclavage avait été l'objet spécial des méditations de tous les sages. Ils reconnaissaient que c'était « une matière fort difficile [37] »; mais sur les règles principales ils étaient,

[d] De 20 à 25 centimes. — [e] 25 centimes par jour environ.

---

[32] Boeckh, I. 20; Hamberger, *de petiis rerum apud veteres romanos;* ouvrage très-rare en France et très-insuffisant. — [33] Boeckh, I. 21. — [34] Id., *ib.;* et Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, pag. 28. — [35] Boeckh, I. 22; Salmaz., *de modo usur.* — [36] *Cum in spem libertatis sexennio post simus ingressi, diutiùsque servitutem passi, quàm* captivi *frugi et diligentes solent.* Cic., *Philippica*, VIII. 11. — [37] Arist., *Polit.*, II. VI.

Digitized by Google

en général, d'accord avec la foule. Il fallait d'abord éviter d'avoir tous ses esclaves d'une seule et même nation [38], afin qu'il fût facile de maintenir entre eux la division, leur union tournant le plus souvent contre le maître. Il fallait ensuite éviter toute espèce de familiarité avec ses gens [39], afin de les tenir toujours dans le respect et dans la crainte. « Parle à tes esclaves « par monosyllabes », disait le proverbe [40]. L'affection d'un maître pour un esclave était réputée faiblesse : Cicéron s'excuse auprès de son ami d'avoir été plus touché de la mort de l'aimable enfant qui lui servait de lecteur, qu'il ne lui convenait de l'être de la perte d'un esclave [41].

La crainte devait être le principe organisateur du gouvernement du maître. « Il faut que l'esclave craigne, dit Plaute, même quand il est ir- « réprochable [42]. » Il fallait, surtout, quand un esclave avait failli, ne pas s'en tenir à de simples réprimandes, « comme on fait, dit Platon [43], à « l'égard d'un homme libre », mais le punir, c'est-à-dire le fouetter. Le fouet était le sceptre de l'hérilité. « L'esclave fouetté, disait encore la sagesse des nations, n'en est que plus obéissant [44]. » Chaque maison, chaque atelier, chaque exploitation rurale avait ses fouetteurs (*lorarii*), personnages indispensables dans toutes les comédies. Les hommes les plus graves, loin de répugner à faire fouetter leurs esclaves, se chargeaient quelquefois de leur administrer eux-mêmes ce châtiment. « Je te frapperais, disait Platon à l'un des siens, si je n'étais pas en colère »; et, disant cela, il le donnait à fouetter à l'un de ses disciples [45]. « Caton qui, pour parler comme « Amyot, procurait toujours par subtils moyens qu'il y eut noise et dissen- « tion entre ses gens, incontinent après le souper fouettait lui-même avec « une escorgée ceux qui avaient failly de servir à table, ou d'apporter « quelque chose que ce fût [46]. »

Il y avait comme une sorte de liaison nécessaire entre l'idée d'esclave et celle de fouet. Si une courtisane reconnaissait un affranchi, c'était aux callosités que le fouet avait laissées sur son dos [47]. Si Antigone refusait pour

---

[38] Plat., *les lois*, VI; Arist., *Œcon.*, I; Plut., *Cat. maj.*, 44. — [39] Plat., *loc. cit.* — [40] *Omnis herus servo monosyllabus.* Erasm., *Adag.*, 2393. — [41] *Puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque, plus quàm servi mors debere videbatur, commoverat.* Cic., *ad Att.*, I. 12. — [42] *Servi qui culpâ carent et metuunt, ii solent esse hero utibiles.* Menech., v. 6. — [43] Les lois, *loc. cit.* — [44] *Verberatus Phryx obsequens erit magis.* Erasm., *Adag.*, 736. — [45] Laërt., *Plat.*, 39. — [46] Plut., *loc. cit.* — [47] Athénée, XIII.

Digitized by Google

l'un de ses esclaves le droit de bourgeoisie que lui offrait la ville d'Athènes ; c'était, disait-il, qu'il ne voudrait pas faire fouetter un Athénien [48]. Si Horace voulait rappeler à Ménas sa première condition, ce qu'il lui rappelait d'abord, c'étaient les traces que les courroies d'Ibérie avaient laissées sur ses flancs [49]. Il est incroyable tout ce que Plaute a trouvé de mots et d'idées comiques à propos des coups de fouet, toujours si généreusement distribués à tous les esclaves qui figurent dans ses comédies. Platon ne dissimule pas que chez beaucoup de gens c'était un système de gouvernement domestique, qu'il fallait « traiter les esclaves comme des bêtes féroces, et « rendre leur âme vingt fois plus esclave encore à force de coups et d'étri- « vières [50]. »

Trop hideux serait le tableau que l'on pourrait tirer des auteurs anciens, qui se sont attachés à peindre les mœurs de leur temps, si l'on réunissait tout ce qu'ils nous ont laissé voir de la conduite de beaucoup de maîtres à l'égard de leurs esclaves. Souvent pour les fouetter, on pendait les hommes par les mains avec un poids de cent livres aux pieds ; les femmes par les cheveux. Des supplices atroces, que l'on s'étonne avoir pu être imaginés, étaient ordonnés pour des fautes légères, contre des femmes, contre des enfants, souvent sans réflexion, toujours sans appel, exécutés sur l'heure, sans que le magistrat le plus élevé en dignité eût le droit de s'interposer entre l'esclave le plus méritant et le maître le plus stupide et le plus féroce. Pollion, homme éclairé, poli, fastueux, fit jeter à ses murènes un esclave qui, par maladresse, avait brisé un vase de cristal [51]. Auguste fit mettre en croix un de ses intendants, dont le crime était d'avoir tué une caille de combat pour la manger [52]. On admirait l'humanité de César, qui s'était contenté de faire *simplement mourir* [53] un de ses serviteurs, accusé d'avoir conspiré contre lui.

Ce que dit Plutarque, que les esclaves injustement maltraités par leur maître sont admis par la loi à demander aux magistrats qu'on le force à les vendre sans délai [54], ne peut être entendu, même pour Athènes, comme on l'a voulu faire, des temps antérieurs à l'empire. Aucune men-

---

[48] Plut., *Apophtegmes des rois*, 30. — [49] *Ibericis peruste funibus latus, et crura durâ compede.* Epod. IV. — [50] Les lois, VI. — [51] Seneca, *de irâ*, III. — [52] Plut., *Apophtegmes des Romains*, 20. — [53] *Non graviùs quàm simplici morte puniit.* Suet., *Jul.*, 74. — [54] Plut., *de la superstition.*

Digitized by Google

tion précise de cette coutume n'est faite par les écrivains des beaux temps de l'Attique ; et quant aux passages tirés d'Aristophane ou de Plaute que l'on a voulu y rapporter [55], ils ne font allusion qu'à l'usage où étaient les esclaves d'aller, lorsqu'ils craignaient la fureur de leurs maîtres, se réfugier près d'un autel pour laisser passer les premiers moments de leur colère, et non dans l'espoir de se soustraire à leur puissance. Quand on ne contestait pas au maître la plénitude du droit de vie et de mort, pouvait-on lui contester la plénitude du droit de châtier à sa manière ?

IV. 1. Il est du moins certain qu'hors d'Athènes nulle atteinte n'avait été portée par les lois aux droits d'hérilité. Sénèque le rhéteur suppose qu'on accuse de lèze-république, crime vague qui s'appliquait à tout ce que les lois n'avaient pas expressément prévu, un mendiant qui, ayant recueilli des enfants exposés par leurs parents, les avait dressés à mendier comme lui, et pour attirer sur eux la pitié, avait crevé les yeux à l'un, brisé les jambes à l'autre, arraché la langue à un troisième. Mais la réponse dont il donne le canevas en faveur du mendiant est victorieuse. « Les pères qui exposent leurs enfants, lui fait-il dire, le *lanista* qui dresse ses esclaves aux combats du cirque, le *leno* qui force les siens à se prostituer, l'homme opulent qui, pour satisfaire de honteuses passions, mutile ses plus beaux esclaves et enchaîne les autres dans ses ergastules, ne font-ils pas tous pis que moi, et cependant contestez-vous leur droit d'ainsi faire [1] ? » Le mendiant de Sénèque avait raison : le cirque, le lupanar, l'ergastule, non pas seulement tolérés, mais pour ainsi dire encouragés par les lois, avaient vraiment bien d'autres horreurs que les mutilations qu'on lui reprochait.

2. Du vieil usage, jadis commun à tous les peuples, d'immoler aux Dieux ou aux morts des ennemis prisonniers, était né celui de les faire combattre d'abord autour des bûchers ou des tombeaux, ensuite dans les fêtes et jusque dans les banquets [2]. On en était venu, enfin, à dresser ou des condamnés ou des esclaves pour ces sortes de combats. De la Campanie

---

[55] S. Petit, *Leg. att.*, II. VI ; *Pollux*, VII. 2.

IV. [1] Seneca, *Controvers.*, X. 4. — [2] Lipsius, *Saturnalium sermonum libri duo;* Ferrarius, *de Gladiatoribus;* Maffei, *de Amphitheatris...*, etc.

Digitized by Google

les jeux de gladiateurs avaient été importés à Rome par un descendant des Brutus [3]. Là encouragés d'abord par le sénat, qui n'y vit qu'un spectacle propre à fortifier le peuple contre la crainte de la douleur et de la mort [4], ils obtinrent bientôt toute la faveur du peuple. Les hommes les plus graves avouaient qu'ils étaient charmés et attirés par ces jeux [5]. La foule pour y courir abandonnait le théâtre, le forum, toutes les affaires. Donner des jeux de gladiateurs était un moyen si sûr de gagner le peuple, qu'on fut obligé d'interdire par une loi, à tous ceux qui prétendraient aux fonctions publiques, d'en donner pendant l'année qui devait précéder leur candidature et pendant celle qui devait la suivre [6]. Vers la fin de la république, ce fut comme un luxe nécessaire à tout ambitieux d'avoir à ses gages de nombreux gladiateurs, soit pour servir d'abord de gardes et de séïdes à leur maître, soit pour aller ensuite amuser le peuple par leur mort.

Ce n'étaient pas des jeux d'enfant que ceux-là. Une fois amenés dans l'enceinte de ces vastes amphithéâtres, où s'asseyaient jusqu'à deux cent soixante mille spectateurs, les combattants appartenaient à cette foule impitoyable. Elle était bientôt lasse des combats au bâton ou au fer émoussé [7], il lui fallait du sang, il lui fallait des morts. Lorsque la foule debout, la main fermée, élevant le pouce, demandait à grands cris la mort du blessé qui était tombé lâchement ou sans grâce, le vainqueur, s'il ne voulait pas lui-même encourir cette redoutable colère, devait, sans hésiter, se hâter de porter le coup mortel [8]. Il fallait s'appeler Caius Julius César pour oser faire enlever de l'amphithéâtre un gladiateur dont le peuple avait ordonné la mort [9]!

Comme il pouvait tuer, le peuple au cirque pouvait aussi affranchir; mais il y avait une classe de gladiateurs [10] à qui toute espérance était interdite: ceux que les magistrats ou que leurs maîtres avaient condamnés d'avance à périr. Si vers la fin des jeux il restait encore quelqu'un de ceux-là, on les livrait aux bêtes féroces, réservées pour les plaisirs du peuple. Comme il aimait à voir mourir, le peuple aimait à voir dévorer.

---

[3] An. 409. U. C. Liv. IX. 140. — [4] *Oculis nulla poterat esse fortior contrà dolorem et mortem disciplina.* Cic., *Tuscul.*, II. 17. — [5] *Ludis oblectamur et ducimur.* Cic., *pro Murenâ*, 19. — [6] Cic. *in Vatinium*, 15. — [7] *Ponite jam gladios hebetes, pugnetur acutis.* Ovid. — [8] Tertullianus, *de Spectaculis.* — [9] Sueton., *Jul.* — [10] *Consummati.* Lipsius.

Digitized by Google

Introduits d'abord dans la Grèce par Persée, et portés ensuite dans tout l'Occident par les armées et les colonies romaines, les jeux de gladiateurs virent, avant la fin de l'ère païenne, toutes les richesses de l'art et du luxe employées à relever leur éclat. On donnait aux combattants des armes et des vêtements magnifiques; on les faisait instruire pendant long-temps par des maîtres habiles. Il y avait des éleveurs, il y avait des négociants de gladiateurs [11]. On avait varié sous mille formes les armes et le mode du combat; mais le grand luxe consistait surtout à faire paraître beaucoup de gladiateurs dans le cirque. César, dans une seule circonstance, en fit combattre trois cent vingt paires [12].

3. Quand de la mort d'un esclave on faisait ainsi au grand jour un objet de spéculation et de plaisir, que pouvait-on respecter en lui? On sait toute la lubricité des mœurs antiques; c'était une politesse fort louée que livrer à son hôte ou à son convive une ou deux belles esclaves, ou un enfant dont il avait remarqué la jolie figure [13]. Le peuple le plus grave croyait avoir beaucoup fait, quand il avait défendu que l'on prostituât des enfants de condition libre [14]. Pour ceux de condition servile, l'abus que pouvaient en faire leurs maîtres était chose si commune, que, pour eux, avoir été les instruments des vices les plus infâmes n'était pas une tache, même quand ils étaient devenus libres. Qui jamais pensa dans l'antiquité à reprocher à Phédon, l'un des trois disciples qui virent mourir Socrate, l'ami de Platon, le fondateur d'une école illustre, les turpitudes auxquelles esclave il s'était soumis, lorsque, vendu par Sparte avec tous ses concitoyens, il s'était vu, malgré son illustre naissance, jeté par son maître dans un infâme lupanar [15].

Oh! la prostitution marchait le front levé dans toutes ces cités fameuses du monde antique. Ici, comme à Corinthe, elle prenait place dans le temple, livrant aux caprices du peuple mille jeunes filles esclaves [16]. Ailleurs, sous la protection des lois, elle dressait, elle élevait ses victimes, dès l'âge le plus tendre, à des vices dont aujourd'hui nos bagnes seuls se

---

[11] ..... *Olympus negotiator familiæ gladiatoriæ*..... Fragment d'une inscription du musée d'Arles. — [12] Plut., *Cæsar.* Sous l'empire on alla plus loin encore, mais on commença par restreindre le droit du maître de livrer au cirque ses esclaves; ce fut l'objet de la loi *Petronia.* — [13] Plaut., *Mercator, prolog.*; Plut., *Crassus*, 5; Donatus, *Vita Virgilii*, 10. — [14] Plut., *Quæst. rom.*, 101. — [15] Laërt., *Phædo*; A. Gell., *Noct. att.* — [16] Strab., VI.

Digitized by Google

souviennent ; elle mutilait ceux-ci pour prolonger avec leur enfance leur infâmie, ceux-là pour servir d'instrument aux vices des autres. Elle affichait à sa porte une enseigne non méconnaissable. Sur la place publique, aux pieds des autels, au milieu des fêtes, elle étalait sa marchandise. Elle en avait pour tous les rangs, pour toutes les classes, même pour les esclaves. Il lui fallait partout des milliers et des milliers de victimes ; mais elle savait où les prendre. Elle allait les ramasser, non pas comme aujourd'hui, en se cachant, dans la fange et dans la misère, mais au grand jour, l'or en main, sur tous les marchés, sur tous les champs de bataille. Elle les traînait de là dans son antre, malgré leurs cris, malgré leurs larmes, tout au travers des cités, aidée, soutenue par les lois, par les magistrats, par les armées. Athènes rapportait à Solon l'honneur d'avoir le premier acheté de jeunes filles pour les plaisirs du peuple [17]. Après la défaite des Cimbres, au moment où l'on était prêt à attaquer leur camp, les femmes offrirent de le rendre, si l'on voulait s'engager à respecter leur chasteté ; mais Marius refusa [18]. Qu'aurait dit le peuple romain, si de cette grande victoire il ne lui était revenu ni des gladiateurs pour ses cirques, ni des femmes et des enfants pour ses lupanars?

4. C'était quelque chose encore pour le gladiateur que de mourir à la face du soleil, les armes à la main, au bruit des applaudissements du peuple ; pour la courtisane, que de marcher parée, fêtée : tous deux l'espoir de la liberté devant les yeux. Mais au fond de l'ergastule il n'y avait ni soleil, ni armes, ni plaisirs ; il n'y avait de bruit que celui des chaînes, il n'y avait d'espoir qu'en la mort. Les Romains appelaient *ergastulum* le lieu où l'on enfermait les esclaves qui travaillaient enchaînés. C'était un vieil usage que celui d'enchaîner les esclaves, afin de les empêcher de fuir. On le voit pratiqué chez les Egyptiens [19], à Carthage [20], dans la Grèce [21], dans la grande Grèce [22], chez les Germains [23], à Rome enfin, où, dès ses premiers temps, les débiteurs plébéïens se plaignaient surtout de ce qu'on les tenait enchaînés comme des esclaves ; de ce que la maison de chaque patricien était, pour eux aussi, un ergastule [24]. A Sybaris, le

---

[17] Athénée, XIII. 3. — [18] Plut., *Marius*, 46. — [19] Diod., III et V. — [20] Appian., *B. Pun.* — [21] Xenoph., *Œcon.*, III. — [22] Athénée, XII. — [23] Tacit., *German.* — [24] *Ergastulum et carnificina.* Liv. II. 23; VII. 4.

Digitized by Google

service des bains publics était fait par des esclaves enchaînés [25]. A Rome, la plupart des concierges et portiers étaient attachés près de la porte de la maison comme nos chiens de garde [26].

L'agriculture et l'industrie employaient surtout un grand nombre d'esclaves enchaînés. Tous les ouvriers des mines et des carrières portaient des chaînes; ceux-ci au cou, ceux-là aux pieds. Il en était de même de beaucoup d'ouvriers des manufactures : Platon parle de forgerons [27], Appien d'ouvriers des arsenaux [28], enchaînés; Xénophon fait mention d'ouvriers des champs portant la chaîne [29]. En Italie, les *vincti* ou *compediti*, comme on les appelait, formaient une classe à part parmi les esclaves. Caton les distingue avec soin de ceux qui formaient la *familia* proprement dite, et trace des règles particulières pour leur régime alimentaire : quatre à cinq livres de pain * chaque jour, du vin les jours de travail, rien de plus [30]. On ne peut douter que tout ce qui était simplement ouvrier des champs ne fût habituellement enchaîné : les fossoyeurs, les laboureurs, les ouvriers sédentaires. L'ergastule faisait une partie essentielle des bâtiments de tout domaine rural. « Il faut, dit Columelle, pour les esclaves « libres des cellules exposées au midi; pour les *vincti*, un ergastule « souterrain, percé de beaucoup de fenêtres étroites et assez élevées « au-dessus du sol pour qu'on ne puisse y atteindre avec la main : le tout « aussi sain que possible [31]. »

Il semble qu'on n'enfermait guère plus de dix à quinze esclaves dans chaque ergastule [32]; c'était bien assez pour rendre redoutable cette réunion d'hommes, qui n'avaient d'espoir que dans la révolte, car au fond de l'ergastule il n'y avait ni pécule, ni affranchissement à attendre. Le fouet en main, l'ergastulaire, esclave particulièrement recommandé au maître par les habiles [33], y gouvernait sous la surveillance de l'intendant du domaine. Celui-ci tous les jours, et le maître lui-même quelquefois, devaient, disaient les économistes, « s'assurer d'abord si les fers étaient en

* Environ un kilogramme et demi.

---

[25] Athén., *loc. cit.* — [26] Ovid., *Amor*, I. 6; Sueton., *de claris rhetor*, 3; Columel., *R. R.*, I. I. . — [27] Plat., *la République*, VI. — [28] Appian., *B. Mithrid.* — [29] *Loc. cit.* [30] Cat., *R. R.*, 56 et 57. — [31] Colum., I. 6. — [32] *Quindecim vincti faciunt ergastulum.* Apulëius, *Apologetica.* Les ergastules de Pompeii sont divisés en petites cellules à peine assez larges pour un seul homme. — [33] Colum., I. 8.

Digitized by Google

« bon état, les murs et les fermetures bien solides »; puis, si on ne volait pas le pain des hommes de l'ergastule, si l'on n'abusait pas outre mesure des pouvoirs sans limite donnés à leur geolier [34]. On enfermait dans l'ergastule les captifs vulgaires inconnus de leurs acheteurs, les esclaves craints ou haïs de leurs maîtres, et surtout ceux dont la propriété n'était pas très-sûre et qu'on pouvait soupçonner de penser à réclamer contre une servitude illégitime [35].

Quelques profondes que fussent ces sentines de misère, si multipliées depuis qu'elles étaient considérées comme un accessoire nécessaire à toute exploitation rurale, si peuplées qu'avec les malheureux qu'elle en tira la révolte fit des armées, deux choses étaient encore plus redoutées que l'ergastule : les moulins et les mines. Dans les mines on entassait des populations entières; les hommes dans la vigueur de l'âge étaient employés au creusement des galeries et à l'extraction du minerai, les enfants à le charrier hors de la mine, les femmes et les vieillards à le piler ou à le broyer entre deux meules. « De ces malheureux », dit Diodore, qu'il faut laisser parler comme un témoin irrécusable des choses de son temps, « de ces malheu-« reux aucun n'obtient le moindre soin. On ne leur donne pas même de « quoi couvrir leur nudité, en sorte que, seulement à les voir, on ne peut « se défendre d'avoir pitié de leur profonde infortune. Il n'y a pour eux ni « répit ni miséricorde : malades, mutilés, les femmes comme les vieillards, « on les contraint tous, à force de coups, à des travaux sous le poids « desquels bientôt ils succombent [36]..... » « Le fouet, dit-il ailleurs, exige « des mineurs d'Espagne des travaux tellement au-dessus de leurs forces, « qu'il en meurt en peu de temps un très-grand nombre. Quelques-uns « cependant résistent, et durant des années appellent sans cesse à leur « secours cette mort, qui serait pour eux si préférable à tant de maux [37]. » Le tableau que nous a laissé Apulée de l'intérieur d'un moulin, tels qu'ils étaient encore presque tous de son temps, n'est pas moins horrible. C'était là qu'on jetait le rebut de la servitude, l'esclave vieilli, l'esclave maladif, l'esclave vicieux. Marqués, enchaînés, presque nus, mêlés quelquefois à des animaux, haletants sous le fouet, ils attendaient, en tournant

---

[34] Id., *ib.*, et XI. I. — [35] Lipsius, *Electorum*, II. XV. — [36] Diod. Sic., III. 12-14. — [37] Id., V. 36-38.

Digitized by Google

ensemble une lourde meule, que la fatigue et la faim vinssent mettre un terme à leurs maux [38].

Rien n'est plus propre à reposer l'esprit du souvenir de tant de misères, que de voir combien, aux lieux qui en furent le théâtre, les choses sont aujourd'hui changées. L'ouvrier des champs, l'ouvrier des villes, se lèvent avant le jour pour aller au travail; ils y demeurent jusqu'à la nuit, ils oublient le sommeil pour travailler plus long-temps, et cependant leurs pieds et leurs mains sont libres de toute entrave, le fouet n'oserait toucher leurs flancs. Au bruit des verges et des chaînes ont succédé, dans la mine et dans le moulin, le bruit des machines et celui des chants. Le mineur s'en va chaque jour à ses pénibles travaux, l'œil calme et le cœur content, parce qu'il sait qu'il va travailler pour lui, pour ses enfants; parce qu'il sait que sous le soleil qu'il va quitter il laisse une famille, une patrie, des concitoyens; parce qu'il est libre enfin. Si la prostitution n'a pas encore disparu de la face de l'Occident, du moins elle s'y cache, et surtout elle n'y fait plus que des victimes volontaires. Il n'y a plus de gladiateurs, il n'y a plus d'ergastule, il n'y a plus rien qui lui ressemble, pas même le bagne. Les trois bagnes de la France, peuplés seulement de grands coupables, et cependant ouverts de tous côtés à l'air et au soleil, à la pitié de tous, à la sollicitude des plus hauts pouvoirs de l'état, à la clémence du prince, qu'ont-ils de commun avec ces milliers d'ergastules souterrains où le hasard des combats, l'avarice et la cruauté jetaient autrefois tant de malheureux, coupables d'avoir été vaincus, d'avoir déplu à leurs maîtres, et la plupart de leur être inconnus?

V. Il reste à parler de ce qu'il y avait de particulier dans la condition de ces esclaves de certaines contrées, dont les Ilotes de Sparte forment le type le plus connu. « L'excès du malheur des Ilotes de Lacédémone, a « dit Montesquieu, était tel qu'ils n'étaient pas seulement esclaves d'un « citoyen, mais encore du public; ils appartenaient à tous et à un seul [1]. » L'histoire a expliqué cette situation étrange. On sait que les Ilotes étaient

---

[38] Apul., *Metamorph.*, IX.

V. [1] Esprit des lois, XV. 17.

Digitized by Google

les descendants de l'ancienne race qui, avant l'arrivée des Hellènes Doriens dans la Laconie, possédait cette contrée.

Au lieu de mêler les deux peuples, la conquête les avait laissés en présence : l'un vainqueur, l'autre vaincu ; l'un libre, l'autre esclave. La servitude s'était attachée au sang. La race des vaincus était devenue pour celle des vainqueurs une propriété commune. Le partage des anciens habitants entre les nouveaux, quoique ayant été fait, comme dans la terre de Chanaan [2], en même temps que le partage des terres [3], n'avait conféré à ceux-ci qu'une sorte de droit d'usufruit très-étendu sur la personne des hommes qui leur étaient échus et sur leur postérité. Le maître pouvait bien tuer son ilote, mais il ne pouvait ni le vendre à l'étranger ni l'affranchir. L'état, véritable propriétaire de la race vaincue, pouvait seul exercer ces droits [4]. Quand Sparte avait besoin d'ilotes pour ses armées, elle les choisissait sur tout son territoire, sans se croire obligée de les demander à leurs maîtres ou de leur en payer la valeur. Chaque citoyen avait de plus le droit de se servir des ilotes des autres comme des siens propres, quand ils n'étaient pas occupés pour le service de leurs maîtres [5].

Comme par leur origine et par leur condition, les ilotes de Sparte différaient des esclaves d'Athènes et de Rome par le rôle qu'ils jouaient dans l'ordre du travail. Attachés au sol, non-seulement de la Laconie, mais de la portion de terre sur laquelle ils étaient nés, ils cultivaient pour leur propre compte, à charge seulement de payer à leurs maîtres et à l'état une rente annuelle ou en argent ou en nature. Les professions mécaniques leur étaient aussi abandonnées en concurrence avec quelques étrangers [6]. Mais quand un citoyen avait besoin d'un serviteur proprement dit, il avait le droit de choisir parmi ses ilotes; car c'était seulement à cause de leur profond mépris pour le travail, et non par aucune condescendance pour leurs esclaves, que les Lacédémoniens leur laissaient plus de liberté que les Athéniens, par exemple, dans le choix et l'exécution de leurs travaux. Cette liberté même ne paraît pas avoir porté de grands fruits, du moins pendant long-temps, contrariée sans doute par toutes les autres oppressions que la politique et la dureté de mœurs de Sparte faisaient peser sur ses

---

[2] Josué, XVII. 11. — [3] Pausanias, III; Athénée, VI. — [4] Histoire et esclavage des ilotes. *Acad. des inscriptions....* XXIII. 271. — [5] Xénoph., *Républ. de Sparte.* — [6] Plut., *Lycurg.*

Digitized by Google

nombreux ilotes. Lorsque, à une époque où l'antique constitution de Lycurgue était déjà profondément ébranlée, Cléomène pour se procurer de l'argent vendit la liberté aux ilotes au prix de cinq mines [a], sur les quelques centaines de mille individus de cette condition que l'on comptait alors dans la Laconie, il ne s'en trouva que six mille qui pussent acheter à un prix si minime un bien si précieux [7].

Partout où les grandes invasions, qui du xv^e^ au x^e^ siècle avant notre ère jetèrent sur l'Occident tant de peuples nouveaux, avaient eu pour résultat le triomphe complet de la race des envahisseurs, sans cependant anéantir la race vaincue, celle-ci était demeurée plus ou moins long-temps dans un état analogue à celui des ilotes de la Laconie. On cite parmi les peuples à qui la conquête avait imposé une servitude semblable à celle-là : les Aphamiotes de la Crète, les Gymnètes de l'Argolide, les Callicyriens et les Arotes de la Sicile, les Bythiniens du territoire de Bysance, les Lélèges de la Carie, les Prospétales de l'Arcadie et du pays des Ariéens, les Maryandiniens des environs d'Héraclée, et tous les peuples lélèges ou pélages, dont les Thessaliens avaient fait leurs esclaves sous le nom de Pœnestes ou hommes de peine [8]. Beaucoup d'autres nations sans doute, surtout parmi les moins civilisées, maintinrent long-temps sous un joug semblable à celui qui pesait sur les ilotes les populations dont elles avaient conquis le territoire ; mais presque partout les révolutions survenues dans les mœurs, dans la constitution du travail et de la société, ou remplacèrent entièrement la servitude de race par l'esclavage individuel, ou du moins en modifièrent essentiellement l'état primitif. Sans être affranchis de leur ancienne dépendance, les hommes de la race vaincue arrivèrent cependant à former dans la servitude une classe à part. Plus libres qu'autrefois à l'égard de la communauté de leurs anciens vainqueurs, ils demeurèrent toujours esclaves à l'égard de leurs propres maîtres ; mais on continua de regarder comme interdit à ceux-ci de les vendre hors du territoire. La terre qu'ils habitaient fut donc toujours pour eux une patrie ; ils y vécurent en familles, ils en cultivèrent les terres comme des fermiers, chargés, il est vrai, de lourds tributs, exposés à des exactions arbitraires, laissés à la merci de leurs maîtres, mais libres du moins dans la direction de leurs travaux,

[a] 458 fr. 55 cent.

---

7 Id., *Agis et Cléom.* — 8 Aristot., *Pol., passim;* Diod., XII; Athén., VI et X.

Digitized by Google

exempts des traitements que l'on faisait subir aux ouvriers esclaves partout où ils n'étaient employés que comme des instruments passifs, comme des bêtes de somme. Sous Auguste, Tite-Live voulant expliquer à ses concitoyens le nom d'ilotes, dont il est forcé de se servir, dit qu'on le donnait dans la Laconie aux habitants des hameaux et des campagnes [9].

Il y a toute raison de croire que la condition de cette classe d'habitants de la Gaule que César appelle les *ambacti*, avait quelque analogie avec celle des ilotes et pœnestes. Festus dit positivement que les *ambacti*, appelés *acti* par Ennius, étaient des esclaves [10]. César [11], de son côté, fait clairement entendre que la richesse des nobles Gaulois était proportionnée au nombre de leurs ambactes, comme leur importance politique l'était au nombre de leurs clients. Les ambactes étaient donc les hommes du travail [12], source unique de toute richesse. Mais le haut mépris que les Gaulois avaient gardé même pour l'agriculture, ne permet pas de croire que les nobles daignassent diriger ou surveiller les travaux de leurs champs; d'où il suit que les esclaves par qui ils les faisaient cultiver, ne pouvaient être soumis à l'organisation dure mais savante de l'agriculture grecque et romaine. Il est plus vraisemblable que, cultivant librement la portion de terre qui leur était assignée, les ambactes n'étaient assujétis vis-à-vis de leurs maîtres qu'au payement d'une rente ou d'un tribut annuel. Si l'ambacte eût pu être complétement assimilé à un esclave romain, on ne comprendrait pas d'ailleurs pourquoi César se serait plutôt servi du mot gaulois que du mot latin, qu'il emploie en d'autres circonstances [13], pour parler des serviteurs proprement dits des nobles Gaulois.

Des témoignages irrécusables attestent l'extrême dureté des anciens Spartiates envers leurs ilotes. Platon, Xénophon, Thucydide, Aristote, Plutarque [14], admirateurs systématiques des lois et des mœurs de la ville de

---

[9] *Castellani, genus agreste*, Liv. XXXIV. 27. — [10] *Ambactus apud Ennium linguâ gallicâ actus dicitur. Serous ambactus dicitur.* Festus, *h. v.* — [11] *B. G.*, VI. 15. — [12] Selon Pitiscus (*h. v.*), *ambachter* en hollandais signifie encore ouvrier. Il y a aussi une ressemblance frappante entre les éléments essentiels du mot *ambacte*, dont la première syllabe est évidemment surajoutée à la racine primitive, et ceux du mot *bacaude*, qui, sous l'empire, servit à désigner dans la Gaule des bandes de révoltés appartenant tous aux dernières classes de la société. — [13] *B. G.*, VI. 19. — [14] Plat., *Républ.*, VIII; Aristot., *Polit., passim;* Xénoph., *Républ. d'Athènes;* Thucyd., III; Plut., *Lyc.*, 52 et 59; *Solon*, 42.

Digitized by Google

Lycurgue, s'accordent sur ce point avec l'auteur du Panégyrique d'Athènes. Dans le reste du monde grec, où le joug de la servitude était déjà bien lourd, quand on voulait exprimer l'idée de l'esclavage le plus dur, de la misère la plus profonde, on disait proverbialement : « Plus esclave qu'à « Sparte, plus malheureux qu'un Messénien [15]. » Pour tenir le front dans la poudre cette nombreuse population, frémissant depuis des siècles sous le poids d'une conquête que tout lui rappelait, il n'y avait pas de hideux moyens auxquels on n'eût recours ! Non content d'accabler les ilotes de travaux, de leur interdire les chants guerriers, les exercices gymnastiques, l'usage de porter des armes ; de leur prescrire un costume particulier fait de peaux de chiens, on les avait assujétis à recevoir tous les ans un certain nombre de coups, quelle que fût leur conduite [16], afin, disait-on, qu'ils ne pussent oublier leur condition. Tout citoyen avait droit de les injurier, de les frapper, de les tuer, comme s'il était leur maître [17]. On faisait un tort à un citoyen d'avoir parmi ses ilotes des hommes remarquables par leur vigueur ou par leur beauté [18]. Enfin, toutes les fois que les éphores entraient en charge, ou bien lorsque le nombre ou les dispositions de la population servile inspiraient quelques craintes, on faisait ce qu'on appelait la *cryptie*. Armés de dagues et portant des vivres, les jeunes gens de Sparte se répandaient dans la campagne frappant et tuant tous les ilotes qu'ils rencontraient sur leurs pas. Ceci ne saurait être révoqué en doute, car Plutarque qui le rapporte [19], sur la foi d'Aristote, et avec un regret marqué, comme un souvenir peu favorable à sa chère Sparte, n'a pu, non plus qu'Aristote, inventer à la fois la chose et le mot. Ce que l'on fit au temps de la guerre du Péloponèse, et que Thucydide, auteur contemporain et irréprochable [20], nous a transmis, est d'ailleurs plus horrible encore que la cryptie. Sous prétexte de les enrôler comme soldats, on choisit dans la Laconie deux mille ilotes des plus vigoureux, et par conséquent les plus à craindre ; on les fit venir à Sparte, on les fêta, on leur annonça qu'on leur donnerait la liberté, enfin on les logea le soir séparément chez les citoyens; et depuis ce moment ni la Laconie ni la Grèce ne les revirent plus. La décadence de la vieille constitution de Sparte amena, sans doute, quelque adoucissement dans la

---

[15] Erasm., *Adag.*, 1820. — [16] Athénée, XIV. — [17] Xénoph., *l. c.* — [18] Plut., *l. c.* — [19] Id., *ib.* — [20] Thucyd., IV. 26 et 80 ; V. 34.

Digitized by Google

condition de ses ilotes; ils n'en demeurèrent pas moins toujours esclaves jusque sous l'empire, comme on le voit par les témoignages de Strabon et de Pausanias [21].

Nous ne trouvons, dans les auteurs anciens, rien de précis sur la manière dont étaient traités par leurs maîtres et les ambactes et les autres esclaves de la Gaule. Mais il n'est pas possible qu'un peuple qui faisait des crânes, des dents, des cheveux de l'ennemi vaincu, l'ornement de ses demeures et la plus belle parure de ses guerriers [22]; chez qui l'usage d'immoler aux dieux des victimes humaines était non-seulement en vigueur, mais encore environné de circonstances horribles; qu'un peuple violent, dont les fêtes mêmes finissaient toujours dans le sang; qui, pour honorer la mémoire des morts, égorgeait sur leurs bûchers leurs serviteurs et leurs clients les plus affidés [23]; dont l'orgueil, la férocité, l'avidité, étaient particulièrement célèbres [24], pût être plus doux envers ses esclaves que ne l'étaient envers les leurs les peuples de la Grèce et de l'Italie, à qui l'on reprochait déjà d'avoir trop de condescendance pour eux.

Ce que Tacite dit des esclaves des Germains de son temps, sans doute encore peu transformés par le voisinage des Romains, du moins pour ce qui tenait aux profondeurs les plus extrêmes de l'ordre social, prouve que chez ces peuples le sort des esclaves était semblable à celui des ilotes. Là, comme dans la Laconie, les esclaves étaient, pour la plupart, des descendants des nations vaincues [25] par des envahisseurs étrangers. Ils vivaient séparés de leurs maîtres et assujétis à de simples redevances. Les affranchis étaient en petit nombre et à peu près traités en esclaves, si ce n'est peut-être chez les rois. Frapper les esclaves, les mettre aux fers, les surcharger de travaux, étaient choses rares, mais les tuer ne l'était pas [26]; non qu'on les tuât par sévérité ou esprit de discipline, mais par impétuosité et colère, comme on eût fait un ennemi, à cela près que ces sortes de meurtres, étant impunis, devaient être encore plus fréquents.

Plus barbares encore, les Scythes étaient eux-mêmes trop ignorants pour

---

[21] Strab., XIII; Pausan., III. — [22] Strab., IV. — [23] Cæs., *B. G.*, VI. — [24] Liv. XXI. 10; XXIII. 24; XXXVIII. 17, suppl. XLVI. 6. — [25] Guizot, *Cours d'hist. mod.*, 1829, 7e leçon. — [26] *Occidere solent, non disciplinâ et severitate, sed impetu et irâ, ut inimicos, nisi quod impunè est.* Tacit., *Germ.*, 25.

Digitized by Google

demander beaucoup à leurs esclaves, et ne pouvaient, par conséquent, en avoir beaucoup; mais ceux qu'ils employaient à battre leur lait, pour les empêcher, dit Hérodote [27], d'être distraits dans leurs travaux, ils leur crevaient les yeux. Comparé à cet horrible usage, l'ergastule était un progrès; comme le fouet en était un sur le meurtre; comme l'invention des combats de gladiateurs en était un sur l'usage, commun à tous les peuples barbares, d'égorger solennellement des prisonniers sur un tombeau ou sur un autel, pour honorer les morts ou les dieux.

VI. Pour compléter ce triste tableau des douleurs attachées pour le monde antique à l'institution de l'esclavage, il reste à faire voir que si le lit de la servitude était dur, l'hérilité ne dormait pas sur des roses. Source de toute richesse, la propriété qui consistait en esclaves était de toutes la plus chanceuse. L'ennui, l'ignominie, les longs regrets de la patrie absente, les mauvais traitements, nécessaires peut-être pour plier au joug les esclaves, en moissonnaient un grand nombre. Il y avait des pestes d'esclaves [1]. Le suicide et la fuite étaient si fréquents parmi eux, qu'à Rome l'édit des édiles [2] donnait l'action rédhibitoire à l'acheteur d'un esclave qui avait une fois tenté de se donner la mort ou de fuir, s'il n'avait pas été averti de cette circonstance par le vendeur. Il n'y avait qui pussent résister long-temps à toutes les douleurs de la servitude, que des hommes ou d'une nature molle et vile, ou d'un de ces caractères de fer que rien n'abat, parce que rien ne peut atteindre en eux les cordes sensibles de la vie. Les premiers devenaient les corrupteurs de leurs maîtres, les seconds demeuraient auprès d'eux des ennemis terribles, le cœur toujours rempli de haine et de vengeance.

Les philosophes, les moralistes ne tarissaient pas sur les influences corruptrices que l'esclavage exerçait autour d'eux [3]. Les craintes que la plupart des esclaves inspiraient à leurs maîtres ne sont pas moins certaines. « Autant d'esclaves, autant d'ennemis [4] », disait un proverbe partout répandu. « Si quelque dieu, dit Socrate dans la République, transportait tout-à-coup

---

[27] IV. 2.

VI. [1] Liv. IV. 30; Plin., *N. H.*, XVII. 37. — [2] Dig., XXI. 1. — [3] M. Ch. Comte, dans son *Traité de législation* (tom. IV, chap. VI), n'a rien laissé à dire sur ce point. — [4] *Tot servi, tot hostes.* Erasm., *Adag.*, 1231.

Digitized by Google

« en un vaste désert avec sa femme, ses enfants et toute sa maison, un de « ces hommes qui ont à leur service cinquante esclaves et davantage, « pensez-vous qu'il n'aurait pas lieu de craindre de périr bientôt lui et les « siens sous les coups de ses esclaves ? — Je le crois aisément », répond l'interlocuteur [5]. Pour se soustraire aux haines dont ils se savaient entourés, beaucoup de gens se faisaient garder, pendant la nuit, par des serviteurs affidés. Les uns faisaient des rondes dans la maison, d'autres couchaient en travers de la porte de la chambre où dormait le maître, d'autres autour de son lit [6]; mais il y avait des cœurs désespérés pour qui toutes ces précautions, pour qui les lois les plus terribles n'étaient pas des obstacles insurmontables. Les autres attendaient, humbles et soumis en apparence; mais, quand venaient les jours de trouble, de tyrannie, de proscription, chacun avait autour de soi des espions, des accusateurs, des meurtriers toujours prêts. « On voyait alors, dit Appien, des personnages consulaires se traîner aux « pieds de leurs esclaves, les appelant du nom de sauveur et de maître; mais « ces bassesses mêmes souvent n'obtenaient pas de pitié. L'espoir excité par « la récompense, *de vieilles haines long-temps dévorées dans la servitude*, « la soif de l'or qu'ils savaient caché dans les maisons, poussaient beaucoup « d'esclaves à trahir leurs maîtres [7]. »

Les nations elles-mêmes avaient, plus d'une fois, à déplorer leur richesse en esclaves. Parce que ceux-ci étaient, par leur condition même, destinés au travail, l'homme libre répugnait à faire aussi œuvre de ses mains. L'industrie s'avançait lentement, le travail était méprisé [8]. Avant de se résoudre à vivre de ses labeurs, le peuple voulait partout qu'on lui livrât les trésors de l'état; il se vendait à qui voulait le nourrir, le faire vivre dans le loisir et dans les fêtes. Quand les plaisirs ou la guerre ne captivaient pas ces masses capricieuses, il fallait à leur ardeur inactive les agitations de la place publique, des luttes, des révolutions violentes. Placée en dehors de ces secousses par son défaut d'intérêt, la population servile, qui partout formait le plus grand nombre, demeurait indifférente et calme, mais la minorité libre n'en était que plus facile à ébranler.

Que si l'agitation venait jusqu'à lui, l'esclave n'apparaissait sur le théâtre des affaires publiques que comme le plus terrible des ennemis de la cité.

---

[5] Plat., *Rép.*, IX. — [6] Pignorius, *passim*. — [7] App., *B. C.*, IV. *in princ.* — [8] Voir encore le *Traité de législation*, tom. IV, chap. V, XIII et XIX.

Digitized by Google

C'était la dernière ressource de toutes les causes désespérées, de toutes les ambitions aux abois, que d'appeler les esclaves à leur secours en leur promettant la liberté. La plupart des tyrans des petites villes grecques assuraient leur pouvoir en s'entourant d'une garde nombreuse, formée d'esclaves affranchis par eux après le meurtre de leurs maîtres [9]. A Rome, les hommes violents de tous les partis et de toutes les époques ne manquèrent jamais de s'appuyer sur les esclaves. C'était avec leur aide qu'Appius et Coriolan avaient voulu que l'on fît raison de l'insolence toujours croissante de la commune; que les patriciens en avaient fini avec les Gracches [10]. Le temps tourna contre eux cet instrument terrible. Né de la poussière qu'en mourant Caïus Gracchus avait jetée vers le ciel en lui demandant vengeance, Marius rentra dans Rome suivi de quelques milliers d'esclaves, par qui tant d'horreurs furent commises, qu'enfin les amis de Marius les firent un jour cerner et égorger par des soldats gaulois [11]. Sylla jeta parmi le peuple dix mille esclaves qu'il affranchit, après avoir proscrit leurs maîtres, afin de dominer le forum par ses *Cornéliens*, comme il dominait l'Italie par ses vétérans [12].

L'appui sur lequel comptait le plus Catilina, c'était la révolte des esclaves de Rome [13]. C'était par le grand nombre de leurs gladiateurs et de leurs esclaves, que les Clodius et les Milon [14] se faisaient comme les arbitres des destinées de la république. Poursuivis après la mort de César par la vengeance du peuple, les Pompéïens ne se soutinrent pendant plusieurs jours dans le Capitole que par l'aide des bras de leurs gladiateurs [15]. Chassé de Rome, Antoine se vit à son tour réduit à courir l'Italie, brisant les fers des ergastules, appelant tous les esclaves à la liberté [16]. Dans Pérouse, son frère ne se défendit que par le courage de ses gladiateurs [17]. Sextus Pompée, enfin, ne parvint à balancer la puissance des triumvirs qu'en se faisant chef d'esclaves rebelles; retranché dans la Sicile, ayant pour lieutenants des affranchis de son père, il vit des multitudes de fugitifs courir à lui de tous les points de l'Italie [18]. Quand, devenu seul maître de l'empire,

---

[9] Plat., *Répub.*, VIII; Hyperides, *de fœd. Alex.*; Dion. Halic., VIII; Justin., XVI. 5. — [10] Dionys., VI et VII; Plut., *les Gracches*, 36. — [11] Plut., *Marius*, 79 et 82; *Sertorius*, 7. — [12] App., *B. C.*, I. — [13] Sallustius, *Cat.*, 24. 30. 46. 50. — [14] Cic., *pro Milone; pro domo suâ, et aliàs.* — [15] App., *B. C.*, II. — [16] Cic., *Epist. ad div.*, XI. 10 et 13. — [17] App., *B. C.*, V. — [18] Cæsar, *B. C.*, I; App., *B. C.*, IV; Dion. XLII et XLIII.

Digitized by Google

Auguste voulut purger de tous les esclaves fugitifs qu'elles renfermaient, les légions avec lesquelles il avait traité, il les fit d'abord disséminer adroitement dans toute l'armée, dispersée elle-même dans tout l'empire. Les ordres furent combinés de manière à ce qu'on les arrêtât tous le même jour, à la même heure; trente mille furent rendus à leurs maîtres, six mille que personne ne réclama furent mis en croix; il fallut un an pour soumettre ceux qui, ayant échappé, s'étaient formés partout en bandes de brigands [19]. Orgétorix, Vercingétorix, dans les Gaules, ne tentèrent leurs entreprises qu'après s'être assurés du concours des esclaves et des obérés [20].

Non moins que les guerres civiles, les guerres étrangères faisaient connaître tout ce que l'esclavage avait de funeste pour les maîtres mêmes. Indifférente à la conquête, la population servile étant partout résignée d'avance au joug du maître que lui donnerait la victoire, la conquête d'un pays était terminée quand la cité qui servait comme de citadelle à la population libre était prise ou détruite. On ne fit périr à Capoue, on n'emmena loin de ses murs que ses nobles et ses citoyens. A Carthage, à Corinthe, on ne vendit que la population de la cité; la population rustique, presque toute esclave, fut laissée sur le sol. Sans elle, qu'auraient donc fait les vainqueurs de leur conquête? Mais que lui importaient à elle le nom et la race de ses maîtres? Que lui importaient le nom, la gloire, l'indépendance de la cité, de la nation à qui elle avait appartenu? Le jour qui les voyait tomber était plutôt pour elle un jour de vengeance et de fête qu'un jour de deuil. Comprend-on bien ce que devait être l'état d'une société, où un dixième de la population mâle et virile saisissait avec joie la première occasion qui lui était offerte de quitter le pays que ses mains fécondaient, comme cela arriva durant la guerre du Péloponèse, dans cette Attique dont les esclaves passaient pour les moins maltraités de toute la Grèce!

Souvent aussi les ennemis d'une nation se servaient contre elle de ses esclaves. Les Achéens, les Périhœbéens, les Magnésiens ne se défendaient guère contre les Thessaliens qu'en soulevant leurs nombreux pœnestes [21]. Athènes poussait les ilotes à la révolte; Sparte provoquait la fuite des esclaves d'Athènes [22]. « Dans l'île de Chio, les esclaves, dit Thucydide, « se réunirent aux ennemis et firent à la ville plus de mal qu'eux [23]. » Plus

---

[19] App., *B. C.*, v; Dion., XLVIII et XLIX. — [20] Cæs., *B. G.*, I. VII, et Hirtius, *B. G.* VIII. — [21] Arist., *Pol.*, II. — [22] Thucyd., VII. — [23] Id., VIII. 40.

Digitized by Google

tard elle leur fut donnée par Mithridate à qui ils l'avaient livrée [24]. L'un des grands moyens que le roi du Pont mit en œuvre contre Rome, ce fut, à l'exemple d'Annibal, de Jugurtha, des chefs de la guerre sociale, d'appeler partout les esclaves à la liberté. A la bataille de Thurium, quinze mille fugitifs qu'il comptait dans son armée luttèrent seuls avec courage contre les Romains [25].

La population servile n'attendait même pas toujours, pour secouer le joug, d'être aidée par un ennemi étranger. La plupart de ces nombreux brigands, dont les bandes couvraient les continents et les mers du monde antique, étaient des esclaves fugitifs [26]. A Tyr, les esclaves égorgèrent en une nuit tous les hommes libres, épousèrent leurs femmes et leurs filles, et s'emparèrent de leurs richesses [27]. Chez les Scythes, à Argos, pendant que les guerriers étaient retenus au loin par une expédition militaire, leurs serfs s'établirent en maîtres dans leurs foyers [28]. Chio fut réduite à traiter avec ses esclaves révoltés; Samos fut obligée de permettre aux siens de passer en Asie, où ils fondèrent, dit-on, la ville d'Ephèse; les Bruttiens, les Locriens de Sicile passaient aussi pour être des descendants d'esclaves révoltés; Volsinie ne fut sauvée des mains de ses affranchis et de ses esclaves que par Rome [29].

Plus que toute autre, celle-ci eut à souffrir des efforts de ses nombreux esclaves pour briser leur joug. On se souvenait que, dès les premiers temps de la république, ils avaient une fois occupé la capitale et conspiré une autre fois d'incendier la ville. Ce qui nous reste du grand ouvrage de Tite-Live sur les temps vraiment historiques de Rome, ne mentionne pas moins de six conjurations ou révoltes d'esclaves comprimées ou punies en Italie dans l'espace de soixante ans [30]. Enfin, dans le cours du septième siècle de Rome, on vit éclater, à trente ans de distance l'une de l'autre, ces trois grandes guerres serviles qui seules, depuis la chute de Carthage, purent arrêter un moment les armées romaines et ternir leur gloire par de nombreuses défaites.

Alors furent mis au jour tous les vices que l'esclavage portait en lui vers

---

[24] Athénée, VI. — [25] App., *B. Mithr. et B. civ.*, I; Plut., *Sylla;* Sallust., *Jug.;* Liv. XXII. — [26] Plat., *les lois*, VI; Strab., *passim.* — [27] Justin., XIII. 3. — [28] Hérodot., IV et VI. — [29] Athén., VI; Diod., II; Liv. XVI. — [30] Liv. XXII. XXVI. XXVII. XXXII. XXXIII. XXXIX; voir aussi III et IV.

Digitized by Google

la fin de l'ère païenne. Les historiens anciens ne dissimulent pas que partout ce fut l'excès du malheur qui poussa les esclaves à la révolte. La première guerre, commencée par quatre cents esclaves dont les maitres étaient renommés encore plus par leur dureté que par leur faste, fut embrassée avec enthousiasme par ces milliers de captifs asiatiques que leurs acheteurs laissaient manquer des choses les plus nécessaires à leur subsistance. La seconde commença à l'occasion du refus que fit le préteur de Sicile d'exécuter les lois que le sénat avait faites en faveur des esclaves, et surtout de ceux qui n'avaient été réduits en servitude que par des violences illégitimes [31]. Soixante-dix-huit gladiateurs, innocents de toute mauvaise action, dit Plutarque, et pourtant destinés à mourir dans peu de jours pour l'amusement du peuple romain, commencèrent la troisième guerre servile [32].

L'ergastule fournissait partout aux premiers insurgés des multitudes de compagnons. Le chef de la première révolte, Eunus le Syrien, eut, dit-on, jusqu'à deux cent mille fugitifs sous ses ordres; Athénion eut une armée de près de quatre-vingt mille combattants; Spartacus, qui comme lui refusait d'admettre dans son camp tous ceux qui n'étaient pas jeunes et forts, réunit cependant près de cent vingt mille soldats [33]. Pendant que les esclaves de Sicile levaient l'étendard de la révolte, la Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Asie, l'Attique, Délos, l'Italie elle-même, voyaient se lever aussi des milliers d'esclaves rebelles. Toujours les insurgés manquaient d'armes, de munitions, de tactique; mais, étant tous hommes de travail, avec leurs chaînes ils faisaient des épées, des fers de flèche et de lance, avec de l'osier ils faisaient des boucliers. Habitués à la fatigue et aux privations, ils supportaient des extrémités auxquelles une armée d'hommes libres n'eût pas résisté. Le désespoir, enfin, leur tenait lieu de courage et de tactique. Les Syriens, que dans leur pays la vue d'une armée romaine faisait fuir, étaient des héros en Sicile, leurs revers mêmes attestaient leur bravoure; rien ne pouvait les abattre. Le lendemain du jour où le préteur Lucullus leur avait tué vingt mille combattants, ils attaquèrent encore son armée et la taillèrent en pièces. Dans Tauromenium, cernés par une armée victorieuse, les révoltés ne vécurent long-temps qu'en se dévorant les uns les

[31] Diod., *Eclog.*, 34-37. — [32] Plut., *Crass.*, 9. — [33] Diod. Sic., *Eclog.*, *loc. cit.*; Appian., *B. C.*, I; Florus, III, etc.

Digitized by Google

autres; ceux sur qui tombait le sort fatal faisaient jurer à leurs compagnons de ne se rendre jamais, et tendaient ensuite le cou au boucher [34]. Un million d'hommes périt dans les guerres de Sicile [35]. Les détails très-incomplets que nous possédons sur la troisième guerre servile font tomber plus de cent vingt mille révoltés, seulement dans les grandes défaites qu'ils essuyèrent [36], sans compter tous ceux qu'ils perdirent dans les petits combats de chaque jour et dans leurs nombreuses victoires, sans compter tous ceux que tuèrent la fatigue et la débauche.

Tant de milliers d'hommes ne mouraient pas sans vengeance. La première guerre dura six ans [37], la seconde quatre [38], la troisième quatre aussi [39]. De grandes villes tombèrent aux mains des révoltés : en Sicile, Enna, Tauromenium, Agrigente, Triocala, Marcella; en Italie, Nole, Cora, Nucérie, Metaponte, Thurium. A lui seul Spartacus défit successivement deux préteurs, un proconsul, deux consuls, des légats sans nombre. Crassus, mis à sa poursuite avec huit légions (il n'en fallut que dix à César pour soumettre les Gaules), eut encore pour Rome des craintes si sérieuses qu'il écrivit au sénat qu'il fallait rappeler Lucullus d'Asie, Pompée d'Espagne [40]. L'ordre partit : on abandonna l'Orient à Mithridate, l'Occident à Sertorius; toutes les armées romaines marchèrent un moment ensemble contre *le vil gladiateur*.

A la suite de ces calamités publiques venaient des malheurs privés sans mesure, et dont rien en Europe ne peut aujourd'hui donner une idée. La révolte commençait toujours par le meurtre des maîtres; l'incendie, le pillage, la dévastation, d'atroces vengeances, d'horribles massacres marquaient ses traces. En vain les chefs des révoltés tentaient quelquefois d'arrêter les désordres de leurs soldats [41]; exaspérés par une longue oppression ou abrutis par une servitude sans miséricorde, ceux-ci ne voyaient dans la rébellion qu'une occasion de satisfaire toutes les passions que l'esclavage avait fait naître ou développées en eux. De tous les crimes auxquels ils s'abandonnaient, on peut dire, comme l'historien Zonare de ceux des affranchis et des esclaves de Volsinie, « que les rebelles ne

---

[34] Voir, pour plus de détails, l'*Histoire de la guerre des esclaves en Sicile sous les Romains*, par Scrofani, malgré ses nombreuses erreurs de date. — [35] Athénée, VI. — [36] *Freishemii supplem. ad Livium*, passim. — [37] 136-131 av. J.-C. — [38] 104-100, *id.* — [39] 74-70, *id.* — [40] Plut., *Crass.*, 40. — [41] Sallust., *Fragm.*

Digitized by Google

« faisaient partout que rendre avec usure à leurs maîtres les maux qu'ils « avaient reçus d'eux. [42]. »

La conduite que l'on tenait envers les rebelles n'était d'ailleurs pas faite pour leur inspirer des sentiments d'humanité. Lors de la conjuration de Setia, étouffée avant d'avoir éclaté, le préteur Cornélius fit mourir cinq cents esclaves, plutôt suspects que coupables [43]. Lors de la première révolte d'Apulie, qui se borna à quelques brigandages, le préteur Posthumius en condamna sept mille [44]. Tous les prisonniers faits dans les guerres serviles périrent dans les supplices. Crassus, après la bataille où mourut Spartacus avec soixante mille des siens, fit élever le long de la route de Rome à Capoue, six mille croix pour les six mille prisonniers qu'il avait faits. En Sicile, on avait égorgé jusqu'aux femmes et aux enfants des révoltés [45].

La pitié que peuvent inspirer, et les misères d'où sortirent toutes ces rébellions, et les rigueurs au sein desquelles elles furent éteintes, les unes et les autres aujourd'hui à jamais disparues de l'Occident, ne doit pas empêcher de reconnaître combien il était nécessaire à l'humanité que l'insurrection fût vaincue. Il n'entrait pas dans l'esprit d'un seul des révoltés que l'esclavage pût être aboli. Eunus mettait aux fers les ouvriers de condition libre dont il croyait avoir besoin; Athénion et Spartacus refusaient de recevoir dans leur camp les fugitifs dont ils n'espéraient pas pouvoir faire de bons soldats. Entre les armées des maîtres et celles des rebelles, il ne s'agissait jamais en réalité de rien autre chose que de savoir qui serait esclave et qui serait maître. Réduite à ces termes, la solution de la question n'était pas douteuse; puisqu'il fallait qu'il y eût des esclaves, il fallait aussi que la servitude demeurât là où elle était, parce que là était sans aucun doute l'infériorité intellectuelle et morale.

A peine affranchie du joug, la foule des révoltés ne songeait plus qu'à piller et à détruire; leurs excès effrayaient jusqu'à leurs compagnons d'esclavage. Vainqueurs, la division se mettait dans leurs rangs; vaincus, la trahison hâtait leur ruine. Si puissantes qu'aient pu être les armées rebelles, elles n'attirèrent pourtant jamais que le petit nombre parmi la population serve. Tout ce qui avait une condition tolérable, tout ce qui n'était pas

---

[42] Zonar., VIII. 7. — [43] Liv. XXXII. 29. — [44] Liv. XXXIX. 29. — [45] Liv., *Epit.*, XLVII; Oros. V; Diod., *Eclog.*, 36.

Digitized by Google

poussé par l'extrémité de la misère à l'extrémité du désepoir, se tenait loin de ce chemin sans issue, où chacun savait bien que tôt ou tard il faudrait succomber. En vain Athénion et Spartacus disaient-ils qu'ils ne s'étaient armés que contre Rome, toutes les cités leur fermaient leurs portes et s'armaient contre eux. Avec leurs armées de cent mille combattants, après les plus éclatantes victoires, ils n'étaient toujours que des brigands en horreur au monde. Sans but, sans avenir, ils allaient devant eux, poursuivis par le sentiment de la nécessité de leur ruine. Rome, reine du monde, ne pouvait pas traiter avec eux, encore moins pouvait-elle être vaincue. L'avenir de l'humanité ne reposait-il pas tout entier sur elle? Incapables de rien fonder, ces grandes insurrections d'esclaves n'avaient de valeur que comme protestations éclatantes contre un état des choses destiné à finir; mais cela même, ni les révoltés, ni ceux dont ils avaient secoué le joug, ne le pouvaient comprendre.

VII. La pensée qu'une société civilisée pût exister sans esclaves ne se présentant à l'esprit de personne, les droits de l'hérilité étaient partout incontestés. Les principes constitutifs de l'esclavage n'étaient écrits dans aucune législation. C'était comme autant d'axiomes universellement adoptés: que tout vainqueur avait le droit de vendre ses prisonniers; que tout homme qui de ses deniers en avait acheté un autre, étranger à la cité où il habitait, était maître de cet homme, comme il l'était auparavant de son argent [1]. Comme chacun en naissant voyait autour de soi l'esclavage établi, considéré comme base de toute société, chacun était préparé d'avance à en subir le joug, si le destin qui l'avait placé parmi les hommes libres l'en faisait sortir.

C'était merveille avec quelle facilité l'on trouvait à vendre des populations entières; avec quelle résignation des armées d'hommes braves, éclairés, remplis d'idées de droit et de liberté, se laissaient traîner au marché, comme de vils troupeaux, par une poignée de trafiquants à la fois brutaux et lâches! On ne citait que des Lusitains, des Cantabres, des Teutons, peuples encore à demi sauvages, qui ne sussent pas se courber avec patience sous l'arrêt du destin qui les faisait esclaves. Les femmes de Sparte elles-mêmes se laissaient vendre, se contentant de protester par des paroles dignes de

---

VII. [1] *Quia illius est pecunia*, disait la loi de Moïse.

Digitized by Google

la réputation de leur cité contre l'erreur du sort [2]. Si nombreuses qu'eussent été les révoltes serviles dans tous les temps, elles n'occupaient encore qu'une place bien étroite dans l'immense histoire de l'esclavage. Qu'était-ce que les cent mille soldats de Spartacus, auprès des millions d'esclaves qui de son temps peuplaient le monde? Qui donc retenait sous le joug ces multitudes d'hommes, parmi lesquels un si grand nombre avait connu la liberté et appartenait à des nations, sur leur sol si farouches, si indomptables? La foi aux droits du maître, le sentiment du devoir.

Ce que disait Aristote, que toute la vertu de l'esclave était dans son obéissance [3] envers son maître, n'était que l'expression de la pensée commune à tous les hommes de son temps. Sparte n'exigeait pas de ses ilotes qu'ils fussent sobres; Athènes pardonnait aux siens leurs insolences; Rome riait des vices des siens et de leur mépris pour le mépris : il suffisait qu'ils fussent soumis et obéissants. Esclave, chacun subissait ensuite par devoir la loi que, maître, il eût voulu maintenir comme son droit. Phédon se soumettait, chez le marchand qui l'avait acheté, à des humiliations auxquelles, libre encore, il eût préféré la mort. Ce sentiment des devoirs qui liaient l'esclave au maître fut assez fort pour enfanter parmi les esclaves plus de traits de dévouement sublime, que la vengeance et la haine n'enfantèrent de rébellions ou de meurtres [4]. Non-seulement on vit des esclaves, et en grand nombre, donner leur vie pour sauver leurs maîtres; on vit encore des populations d'esclaves défendre et sauver la cité où ils servaient, contre des ennemis qui leur promettaient la liberté. Chio, tant de fois troublée par les siens, fut ainsi sauvée par eux des mains du fils de Démétrius [5]; Sicyone et Rome se rappelaient avoir été sauvées du déshonneur par le dévouement de leurs servantes [6]; Messine, Morgantine ne furent défendues contre les révoltés de la première et de la seconde guerre servile que par leurs esclaves [7].

Cette foi puissante aux droits de l'hérilité était sanctionnée à la fois par la religion et par la science.

A l'origine, chaque association humaine, famille ou peuple, n'avait qu'un dieu; mais ce dieu était propre à la race de ses adorateurs, favo-

---

[2] Plut., *Apophthegmes des femmes de Sparte.* — [3] Arist., *Pol.*, I. v. — [4] Appian., *B. C.*, IV; Val. Max., VI. 8; Senec., *de Benef.*, III. — [5] Plut., *Vertueux faits des femmes*, 6. — [6] Plut., *Collection d'histoires*, 30. — [7] Diod., *Eclog.*, 36.

Digitized by Google

rable à eux seuls, hostile à tous autres : l'ennemi de la race était l'ennemi du dieu, seul vrai dieu. Donc, quand un peuple luttait contre un autre, leurs dieux luttaient aussi, et quand un peuple était vaincu, son dieu l'était avec lui : l'ignominie, l'oubli était son partage ; le vaincu, homme ou peuple, n'était qu'un être sans dieu. De la fusion des races, de leurs premières paix après des guerres à chances égales, naquit peut-être le polythéisme, au sein duquel l'idée première de la spécialité du dieu considéré comme attaché à une seule race, put bien conduire à celle de la spécialité des fonctions des dieux. Les dogmes primitifs se transformèrent. Au lieu de déclarer la guerre aux dieux de l'ennemi, on essaya de les lui enlever par des conjurations solennelles ; on se défendit contre les siennes en cachant soi-même le culte et le nom de ses dieux. Au lieu de nier ensuite les dieux du vaincu, on se les attacha par des présents, par des prières [8] ; mais le vaincu lui-même demeura toujours un homme sans dieux, ou du moins déchu de la protection des dieux [9]. « Quand une ville est prise d'assaut », disait Eschyle, « les dieux l'abandonnent [10]. »

Dans l'ordre du culte, cette idée se traduisait en tout lieu par l'exclusion presque absolue pour les esclaves de toute participation aux choses divines. Nulle cérémonie ne consacrait ni leur naissance ni leur mort. Il n'y avait pas pour eux d'initiation ; les fonctions de prêtre leur étaient partout interdites. Il leur était même défendu d'assister à certains sacrifices. A Athènes, on les tenait éloignés des fêtes des Euménides ; dans l'île de Cos, de celle de Junon ; à Chéronnée, du temple de Leucothoée [11]. Armé d'un fouet, le gardien du temple proclamait à haute voix, au moment du sacrifice, la défense faite aux esclaves d'y assister. En Italie, où on avait confondu avec Leucothoée la Matuta étrusque, autre divinité dont le polythéisme à son déclin avait aussi perdu l'intelligence, on n'admettait dans le temple qu'une femme esclave, à qui les autres femmes en entrant donnaient chacune un soufflet [12]. Les traditions antiques racontaient à Rome qu'Appius Claudius, dont la *gens* partageait avec celle des Potitii les fonctions sacerdotales du culte d'Hercule, ayant persuadé à ses rivaux qu'il voulait perdre,

---

[8] Macrobius, *Saturn.*, II. — [9] Vico, *Scienzia nuova*, IV. 4. Tout ce qui vient d'être dit ici aurait besoin de longs développements ; l'auteur se borne à l'énoncé de quelques idées principales. — [10] Les Sept, 224. — [11] Athénée, XIV. — [12] Plut., *Questions romaines*, 16.

Digitized by Google

d'initier des esclaves publics aux cérémonies de ce culte, afin de se faire remplacer par eux, le dieu irrité avait fait périr en une année les douze familles de la *gens* Potitia, qui comptait alors trente pubères, éteignant ainsi à jamais leur race, et, peu d'années après, frappé Claudius de cette cécité dont le souvenir s'est attaché à son nom [13]. Chez les Germains, les esclaves que l'on avait employés aux cérémonies du culte d'Hertha étaient aussitôt noyés [14].

Sur la question de l'esclavage, la science était demeurée d'accord avec la religion. Platon déclare, dans son traité des lois, que l'esclavage est une nécessité [15]. Il l'accepte à ce titre comme base essentielle de l'organisation sociale, qu'il donne lui-même comme un type de perfection auquel il faut désespérer d'atteindre jamais. Il l'accepte dans toute sa rigueur : avec le droit absolu de vie et de mort en faveur du maître, avec un défaut complet de garanties sociales pour l'esclave, avec une exclusion totale pour lui des droits, des intérêts et enfin des vertus de la cité.

Aristote ne se borna pas à déclarer que l'esclavage était une nécessité. Si loin que le philosophe de Stagyre pût porter ses regards, et dans le temps et dans l'espace, partout il rencontrait l'esclavage servant de base à l'organisation sociale. Pour l'homme par qui l'observation des faits avait été proclamée l'unique source des connaissances légitimes, supposer qu'une société pût exister sans esclaves était donc une pure hypothèse, contraire à tous les faits observés, inadmissible par conséquent. Au fait il fallut une théorie. Aristote entreprit alors de prouver philosophiquement que l'esclavage était une institution conforme à la nature. Le dualisme absolu, qui servait de fondement à toutes les croyances de son temps, servit aussi de base à sa démonstration. « Parmi tous les êtres créés, dit-il, dès le moment où ils sont nés, les uns sont destinés à obéir, les autres à commander; l'animal est destiné à obéir à l'homme, la femelle au mâle, le corps à l'âme, et dans tout l'univers la matière à l'esprit. Tous les hommes donc, qui sont autant au-dessous des autres que la matière est au-dessous de l'esprit, le corps au-dessous de l'âme, et l'animal au-dessous de l'homme, sont destinés à obéir aux autres : *ils sont esclaves par nature.* Il est utile pour eux-mêmes, il est juste qu'ils ne soient admis dans la société que comme esclaves [16]. »

---

[13] Liv. IX. 29. — [14] *Servi ministrant quos statim lacus haurit.* Tacit., *Germ.*, 40. — [15] Plat., *les lois*, VI. — [16] Arist., *Pol.*, I. II. 11-13; III. 20; V. 10.

Digitized by Google

Autour de cette théorie toute philosophique, Aristote ne manque pas de grouper avec habileté tous les faits qui lui semblent propres à la justifier. Il fait voir que « l'esclave ne sert, comme l'animal domestique, que par ses forces corporelles. » Il demande comment, dans l'ordre du travail, on pourrait se passer de ces instruments animés de la production, du moins tant que les instruments inanimés ne seraient pas « comme ces trépieds d'Homère « qui entraient et se rangeaient d'eux-mêmes dans la salle du conseil des « dieux. » — « [17] La nature elle-même, dit-il enfin, semble avoir voulu « marquer d'un caractère différent les corps des hommes libres et ceux des « esclaves. Il a donné aux uns la force convenable à leur destination; aux « autres, une stature droite et élevée qui les rend peu propres au travail, « utile au contraire dans la vie politique, partagée tout entière entre la « guerre et la paix [18]. » Cette dégradation qu'Aristote croyait remarquer dans la constitution physique des esclaves, Platon l'avait remarquée aussi dans leur intelligence. « Jupiter », avait-il dit [19], répétant avec la foule deux vers de l'Odyssée passés en proverbe, « Jupiter prive de la moitié de « son intelligence celui qu'il laisse tomber dans la servitude. » Aristote, de son côté, déclarait moins comme une conséquence de sa théorie que comme un fait, que l'esclave était sinon incapable de toute vertu, du moins « entièrement privé de la faculté de délibérer [20]. »

D'accord avec les sages sur l'infériorité morale de la classe esclave, la foule exprimait cette conviction autant par son langage que par sa conduite. L'épithète de servile était, en toutes choses, le dernier terme du mépris: on disait un cœur servile, un esprit servile, pour caractériser ce qu'il pouvait y avoir de plus lâche, de plus corrompu, de plus borné [21]. On disait, pour rendre l'idée de la réunion que pourraient former les plus scélérats et les plus stupides des hommes, que ce serait une cité d'esclaves [22]. Quand les auteurs comiques faisaient paraître des esclaves sur la scène, ils ne manquaient pas de les montrer ou rampants et vils, comme le Messenion des *Ménechmes*, et l'Olympion de *la Cassina*, ou plus souvent encore vicieux, voleurs, parjures, insensibles autant au mépris qu'aux coups, ne se relevant aux yeux des spectateurs que par la puissance d'astuce et

---

[17] Arist., *Pol.*, I. II. 4. — [18] Id., *ib.*, 14. — [19] Plat., *loc. cit.* — [20] Arist., *Pol.*, IV, et *Morale*, V. 6. — [21] Erasm. *Adag.*, 1228. — [22] *Servorum civitas.* Id., *ib.*, 1822.

Digitized by Google

d'audace qui était en eux comme attachée à leur condition, ou par un dévouement aveugle à servir les folles passions de leurs maîtres.

La foule et les sages ne se trompaient pas. Il était comme impossible, en effet, que l'état toujours précaire et souvent affreux des esclaves n'eût pas pour résultat de maintenir la masse dans une démoralisation profonde. Il y a dans les lois romaines un témoignage aussi étrange qu'irrécusable de cet effet dégradant de l'esclavage. Selon l'édit des édiles, celui à qui on avait vendu comme tout nouvellement réduit en servitude, un esclave qui avait déjà servi plus d'une année, un vétéran pour un novice, comme on disait alors, avait contre le vendeur l'action rédhibitoire [23]. On présumait, disaient les jurisconsultes, que l'esclave encore rude et simple serait plus docile, plus apte à toute espèce de travaux, que celui qui, gâté par la servitude, y aurait contracté des mœurs qu'il serait impossible à son nouveau maître de réformer. C'est que tout ce qu'il y avait de généreux et d'élevé parmi les hommes que la fortune précipitait dans la servitude, ou ne tardait pas à en sortir par l'affranchissement, ou lui échappait par la mort. Le reste, sauf quelques exceptions, était composé d'hommes nés esclaves, dressés au joug, comme dit Xénophon, par une éducation toute animale [24], de barbares transplantés loin de leur pays, au milieu d'une civilisation dont les vices étaient plus près d'eux que les vertus, de captifs appartenant aux dernières classes de la société. Etrangère à tous les grands intérêts qui relèvent l'homme à ses propres yeux, aux droits de la cité, de la propriété, de la famille, chargée de mépris, jouet de toutes les passions brutales, usée par les privations et par la fatigue, cette masse d'hommes sans dieux, sans patrie, sans liens, sans avenir, formait partout, autant dans l'ordre moral que dans l'ordre politique, une classe réellement inférieure.

Prises dans leur généralité absolue, les deux propositions fondamentales de la théorie d'Aristote étaient donc encore, à la fin de l'ère païenne, l'expression fidèle de l'état du monde. En fait, il était vrai que dans tout l'Occident l'organisation du travail, élément essentiel de toute civilisation, reposait toute entière sur l'esclavage; en fait, il était vrai aussi que la masse des hommes esclaves, non sans doute par nature, comme le croyait Aristote, mais du moins par suite de sa constitution présente, était mora-

[23] *Præcipiunt ædiles: ne veterator pro novitio veneat.* Dig., XXI. 1. 37. — [24] Xenoph., *Œcon.*, XIII.

Digitized by Google

lement inférieure à la classe des hommes libres, qu'elle était faite pour obéir ; et en ces temps, obéir c'était être esclave.

Il faut dire maintenant comment les choses en étaient venues là, et quels éléments de rénovation elles renfermaient déjà.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES ORIGINES DE L'ESCLAVAGE ANTIQUE, ET DES RÉVOLUTIONS QU'IL AVAIT DÉJA SUBIES AVANT LA FIN DE L'ÈRE PAÏENNE.

Origine et idée de l'esclavage. – Ses premiers résultats. – Opinions émises sur ce sujet. – Des révolutions de l'esclavage et des éléments de dissolution qu'il renfermait.

I. Etabli chez toutes les nations civilisées du monde antique, quelles que fussent leurs races, leurs origines, leurs mœurs, leurs organisations politiques, l'esclavage, à quelque haute antiquité que l'on veuille remonter, se présente partout dans l'histoire de l'Occident comme une institution définitivement organisée. En aucun temps, en aucun lieu on ne le voit commencer; et s'il est quelques peuples dont les traditions gardent mémoire d'une époque où parmi les hommes il n'y avait pas d'esclaves, ce souvenir se confond, dans leurs croyances, avec ce temps fabuleux où des ruisseaux de lait et de miel arrosaient la terre. Mais quelque reculée que puisse être l'époque qui vit naître l'esclavage, trois choses l'avaient nécessairement précédé : la famille, la propriété, la guerre.

Selon la Genèse, le premier homme qui fut né d'un homme tua son frère. Aussi vieille dans le monde que l'espèce humaine, la guerre ne fut d'abord que le meurtre même. L'homme faisait alors la guerre à l'homme comme à la bête féroce ; vainqueur, il dévorait son ennemi ou l'immolait à ses dieux, et de sa dépouille se faisait une parure ou un ornement pour sa demeure. De ces hideuses coutumes, communes à toutes les races humaines au début de leur histoire, les traces n'ont été nulle part si promptement effacées, que l'on ne puisse encore marquer, avec certitude, pour chaque nation, le temps où ses ancêtres se faisaient gloire de ce qui aujourd'hui fait horreur à leurs descendants. Nulle part aussi, les cruautés de la guerre primitive n'ont été remplacées tout à-coup par cette bienveillance entre le vainqueur et le vaincu, dont l'Europe moderne

Digitized by Google

a vu quelques beaux exemples. César, le plus clément des vainqueurs de l'antiquité, fit de sang-froid exterminer toute une nation, coupable d'avoir défendu son indépendance contre lui [1]. Il fit couper les mains à des milliers de prisonniers gaulois, sans autre but que d'effrayer la nation entière par cet exemple [2]. A la fin de l'ère païenne, l'usage de se parer de la chevelure ou des dents de l'ennemi vaincu, de se faire une coupe de son crâne, et s'il avait échappé au carnage, de l'immoler aux dieux avec de grandes cérémonies, était encore en honneur chez tous les peuples barbares. Cinq siècles après sa fondation, Rome semblait encore un charnier, tant les portes de ses maisons les plus illustres étaient chargées de dépouilles humaines; et ce ne fut qu'au VII[e] siècle de son existence, qu'elle renonça publiquement à l'usage d'immoler aux dieux des captifs étrangers [3].

Alors cependant, il y avait déjà bien long-temps que l'on avait trouvé mieux à faire de l'ennemi vaincu que de le dévorer, d'offrir sa vie en hommage aux dieux, ou de se faire un trophée de sa dépouille; car il y avait long-temps que l'esclavage était établi : l'esclavage, qui du vaincu avait fait, pour le vainqueur, la plus précieuse des richesses. C'est un fait attesté par toutes les traditions, confirmé par tous les témoignages, accepté enfin par la science de tous les temps, que l'esclavage est fils de la guerre; que le premier esclave, que le premier *serf* sur la terre fut le premier vaincu qu'épargna, que *conserva* son vainqueur pour se faire *servir* par lui [4]. En quel temps, en quel lieu, chez quelle race cette grande innovation fut-elle d'abord produite? Nul ne le sait. Partout où le vainqueur se trouva assez fort pour pouvoir épargner le vaincu et le garder sans danger auprès de lui, assez intelligent pour comprendre qu'il vaudrait mieux se faire servir par lui que le tuer, assez industrieux pour savoir se le rendre utile, l'esclavage

---

I. [1] Cæsar, *B. G.*, VI. 30. — [2] Hirtius, *B. G.*, 44. — [3] Pline, *N. H.*, XXVIII. 3; XXX. 3. — [4] Malgré l'allusion que je fais ici à la vieille étymologie, qui fait des substantifs latin et germain *servus* et *lit* ou *lass*, des dérivés des verbes *servare* et *lassen*, je suis porté à la rejeter avec Saumaise, et je crois qu'il y a plutôt entre ces divers mots rapport de fraternité que rapport de filiation. Je ne garantirais pas non plus, malgré l'autorité de Suidas, que le *doulos* des Grecs ne soit véritablement qu'un dérivé du mot *dué*, malheur, douleur, encore qu'en hébreu le nom de l'esclave *ebed* renferme le même sens. Mais quel que soit le mérite philologique de ces étymologies, l'idée qui les a suggérées n'en est pas moins parfaitement juste et vraie.

Digitized by Google

commença. Mais toutes ces combinaisons ne furent probablement, nulle part, l'œuvre d'un jour. Avant d'épargner son ennemi sur le champ de bataille, seulement afin de le faire travailler à son profit, le vainqueur l'épargna long-temps, sans doute, pour le torturer à loisir, le dévorer à son heure, ou l'immoler aux dieux avec plus de solennité.

Il faut donc reconnaître que, quel qu'il ait pu être en ses premiers temps et quel qu'il soit devenu, comparé à ce qui était avant lui, à ce qu'il tendit à remplacer peu à peu, l'esclavage, à son origine, fut parmi les hommes une amélioration réelle. De toutes les violations que l'homme peut commettre contre la loi divine, qui de chacun de ses semblables lui fait un frère, la plus grande c'est le meurtre, parce que c'est la seule qui soit de tous points irréparable. Tout ce qui tend à arrêter le meurtre, quoi que ce puisse être, est donc un progrès. Ce fut, chez les anciens, la première mission de l'esclavage. On peut remarquer que, chez les peuples de l'antiquité, les guerres furent partout d'autant moins meurtrières, que le vainqueur, soit par le système d'organisation du travail qu'il avait adopté, soit par la composition du corps de ses travailleurs, avait plus besoin d'esclaves. Les grands massacres exécutés de sang-froid après le combat, si communs chez les peuples barbares, à peu près privés de toute industrie, étaient, au contraire, très-rares chez les peuples civilisés, riches, initiés aux bienfaits du travail. Si cruels qu'aient pu se montrer parfois les Romains dans le cours de leurs conquêtes, ils ne mirent jamais en délibération, comme firent les Cimbres au moment de leur entrée en Italie, les Hébreux aux portes de Chanaan, les Tartares quand ils s'emparèrent de la Chine [5], s'ils n'extermineraient pas jusqu'au dernier les habitants de la contrée qu'ils allaient envahir.

Là même où le peu de développement du travail et la nature des éléments dont se composait la classe laborieuse, ne faisaient pas au vainqueur un intérêt immédiat d'épargner le vaincu pour en faire son esclave, un autre intérêt, né seulement de l'établissement de l'esclavage, produisit le même résultat. C'était parce que les marchands Phéniciens, Carthaginois, Grecs, Latins, venaient en foule et à toute heure acheter des esclaves chez toutes les nations barbares, que celles-ci, renonçant peu à peu à leurs vieilles guerres d'extermination, en étaient enfin venues à ne plus chercher durant

---

[5] Montesquieu, *Esprit des lois.*

Digitized by Google

la guerre qu'à se faire des prisonniers. Et ceci ne veut pas dire que parmi elles l'esclavage entretenait la guerre ; car la guerre existait entre elles toutes, sans repos, sans merci, sans pitié, et avant l'esclavage, et encore à la fin de l'ère païenne, partout où nul intérêt n'avait suggéré l'idée d'épargner l'ennemi vaincu.

Mais pourquoi le vainqueur, quand enfin il fut arrivé à comprendre qu'il valait mieux épargner le vaincu et se le rendre utile que le tuer, ne voulut-il voir en lui qu'un être d'une autre nature que lui-même, qu'une bête de somme, qu'une chose? De cela seul qu'il en fut partout ainsi, on pourrait déjà conclure que cet état des choses ne put être produit que par des causes intimement liées à la nature même de l'homme et de l'association humaine, tels qu'ils étaient l'un et l'autre au temps où s'établit l'esclavage. Ne pourrait-on essayer de retrouver ces causes dans l'étude de ces temps obscurs?

La haute antiquité de l'établissement de l'esclavage, l'impossibilité d'en retrouver l'origine chez quelque race que ce soit, disent assez que cette vieille institution est née parmi les hommes en des temps à peu près étrangers à ce que nous appelons aujourd'hui la civilisation. L'esprit de famille était alors le seul lien établi entre les hommes ; c'était uniquement comme enfants ou descendants d'un même père qu'ils étaient associés ; leurs dieux étaient les dieux de leurs pères ; leur patrie, pour ceux qui n'étaient pas nomades, la terre où leurs pères étaient nés, où ils avaient vécu, sous laquelle ils dormaient. Or, une association, organisée seulement sous l'empire de l'esprit de famille, était absolument fermée à l'étranger. Il n'était possible ni à lui-même, ni à ceux aux mains desquels la fortune l'avait fait tomber, d'oublier que son sang n'était pas celui de leur père commun, leur dieu son dieu, leur terre sa terre. Entre eux et lui nulle association n'était donc possible : l'esprit de famille, seul lien connu, ne pouvant reconnaître d'association qu'entre des hommes d'une même race. Sans parler de l'impossibilité morale qu'aux guerres sans miséricorde, aux haines furieuses de ces temps barbares, succédât tout-à-coup entre le vainqueur et le vaincu, hier encore tous prêts à se dévorer, une tendre fraternité. Alors de l'ennemi vaincu, le vainqueur ne pouvant faire son frère, en fit sa chose. Exclu de la famille, le captif étranger tomba dans la propriété, la seule des deux choses antérieures à l'esclavage qui pût, sans mentir à son principe, donner place au fait nouveau qui remplaçait l'extermination complète des vaincus, loi des temps antérieurs.

Digitized by Google

On pourrait dire encore que lorsque des hommes issus de races différentes se rencontrèrent pour la première fois, ce qui dut les frapper d'abord, ce fut l'ensemble des caractères à l'aide desquels Dieu avait gravé sur leurs fronts la diversité de leurs origines. Ne pouvant donc se croire semblables, ils furent ennemis, et quand le plus fort eut consenti à épargner le plus faible, il ne put s'abaisser à se croire de la même espèce que lui, à le traiter autrement que comme un animal dompté.

Toutefois, l'assimilation du captif à la chose possédée ne pouvait être si complète, qu'entre le vainqueur et le vaincu il ne s'établit pas immédiatement une association réelle encore qu'inégale. La guerre broyait les peuples, l'esclavage les mêla. Considéré dans son essence, il fut, dans l'ordre des temps, la première forme d'association établie entre des hommes de races diverses.

Quelque voilée que pût paraître à la fin de l'ère païenne cette idée fondamentale de l'esclavage, dont la conséquence nécessaire était que nul ne pût se considérer comme maître légitime d'un homme de la même race que lui, la vérité est que cette idée ne fut jamais oubliée, ni par les sages, ni par la foule. Sans doute en permettant au père de vendre ses enfants et de les faire ainsi esclaves, même au sein de la cité, on se trouvait en contradiction avec le principe qui ne voulait d'esclaves que d'une race étrangère. Mais la vieille constitution du foyer domestique dominait ici la jeune constitution de la cité, trop faible encore pour oser déroger aux lois de la famille dont elle venait, pour ainsi dire, de sortir. Ce n'était pas par une simple dérogation au principe essentiel de l'esclavage, et en vertu d'une exception venue après lui, mais bien par respect pour un état des choses antérieur à l'esclavage lui-même, que le père, à qui l'on n'aurait pas osé contester le droit de tuer ses enfants, conservait partout celui de les vendre : première atténuation du droit antique. Aussi, voit-on que partout où les progrès de la civilisation arrivèrent à subordonner enfin la famille à la société, les lois ou du moins les mœurs travaillèrent sans cesse à rendre la vente des enfants par le père plus rare, à en limiter et à en adoucir les effets [6].

Quant à la vente du débiteur insolvable, c'est un fait historique aujourd'hui hors de doute, qu'elle ne fut jamais permise dans l'origine que contre

---

[6] Voir ci-dessus II. IV.

Digitized by Google

les hommes des classes inférieures et en faveur des nobles, lesquels partout, et non sans raison, ne considéraient les plébéiens que comme des hommes d'une autre race qu'eux-mêmes. Aussi, le droit rigoureux du créancier ne survécut-il nulle part long-temps aux distinctions sociales desquelles il était né. Il demeura jusqu'au temps de l'invasion romaine en pleine vigueur dans la Gaule, où l'ordre des plébéiens, qui seuls pouvaient être vendus pour dettes, était compté pour rien et placé à une distance infinie de ceux des druides et des nobles. Il tomba, au contraire, à Athènes, dès que Solon fut parvenu à fondre ensemble les trois vieilles races de la côte, de la plaine et de la montagne; à Rome, aussitôt que de l'antique distinction des races patricienne et plébéienne il ne resta que les vanités et les faux semblants. Long-temps même avant l'abolition du droit du créancier, on ne cessa de travailler à rendre la servitude du débiteur différente de celle de l'esclave proprement dit. On lui laissa son nom, sa place dans la hiérarchie sociale, toute facilité pour la reprendre telle qu'elle avait été d'abord, sans même avoir recours, comme le prisonnier fait esclave par l'ennemi, à la fiction du droit de rentrée secrète. Chez les Germains, quand un joueur, après avoir tout perdu, jouait sa liberté et la perdait encore, son vainqueur se hâtait de le vendre à l'étranger [7].

Dans aucune cité, le délire des haines politiques les plus violentes ne put jamais faire perdre de vue la loi fondamentale de la servitude. Ni à Argos, où l'on vit un parti faire périr en un jour dix-huit cents citoyens du parti contraire; ni à Corcyre, où les sanglants démêlés des nobles et du peuple se montrèrent pourtant sous des couleurs si hideuses, on ne vit le parti vainqueur oser des vaincus faire des esclaves.

Entre des peuples dont l'origine commune n'était pas oubliée, la guerre put bien faire que, sans respect pour la communauté du sang, le vainqueur traitât en esclave le vaincu. Mais les voix les plus respectées ne cessèrent de protester contre cet usage, que la conscience publique réprouva toujours. Aristote dit que, de son temps, les hommes « profondément versés dans la connaissance des lois », n'admettaient comme légitime que l'esclavage des barbares [8]. « Entre les Grecs », disait Platon, « la guerre n'est « vraiment qu'une sédition et non une guerre véritable. » D'où il concluait

---

[7] Tacit., *Germ.*, 24. On sait la différence établie par les lois de Moïse entre l'esclave hébreu et l'esclave étranger. — [8] Arist., *Pol.*, t. II.

Digitized by Google

que les Grecs ne devaient, en aucun cas, se faire mutuellement esclaves [9]. La conscience publique se souleva en Grèce quand on vit Athènes et Samos marquer au front les prisonniers qu'elles se faisaient l'une à l'autre, comme des esclaves; Syracuse jeter dans les carrières les prisonniers Athéniens; Sicyone distribuer dans ses lieux de prostitution les plus nobles filles de Pellène. La vente des Grecs vaincus par les Grecs vainqueurs fut toujours réprouvée. Rome s'indigna de voir Pompée Strabon traîner derrière son char de triomphe les captifs Latins de la guerre sociale; et quoique Ventidius Bassus, traité par lui comme esclave, fût entré dans Rome à la suite du vainqueur, il n'en devint pas moins consul [10].

C'était un reproche éternel en Grèce pour les habitants de Chio d'avoir, les premiers, réduit en servitude les Grecs que la piraterie faisait tomber en leurs mains; pour les Lacédémoniens, d'avoir fait esclaves les Messéniens, Hellènes comme eux. C'est à cause de cela qu'on disait d'eux qu'ils avaient inventé l'esclavage [11], encore que l'on n'ignorât pas que bien avant l'arrivée des Hellènes Doriens dans le Péloponèse, l'esclavage était partout établi. Rien ne pouvait effacer du souvenir de la Grèce cette violation de la loi du sang. Toute révolte des ilotes Messéniens était assurée de trouver des sympathies chez tous les peuples Hellènes : et quoique au temps des deux grandes chutes de la Messénie, tout ce qu'il y avait eu d'illustre parmi les vaincus se fût dérobé par la fuite à la servitude [12]; lorsque Thèbes, après plus de 300 ans, profita de sa victoire sur Sparte pour relever la nationalité Messénienne, les applaudissements unanimes de la Grèce célébrèrent avec transport cette réparation au vieux principe, également célébré par les poètes et par les sages [13]: que l'étranger, celui qu'on appelait alors le barbare, pouvait seul être légitimement esclave, que l'Hellène ne devait pas servir l'Hellène. Qui jamais cependant songea dans la Grèce à relever Hélos, Amyclée, Géranthra; à rendre aux fils de leurs anciens habitants, avec leur liberté, leur nationalité perdue? C'est que, tandis que pour les Messéniens, la conscience de la Grèce entière protestait de siècle en siècle contre leur servitude sous des hommes d'une même race qu'eux, l'esclavage des Pélages de la Laconie, sous le joug des Spartiates Hellènes, demeurait aux yeux de tous un fait normal, légitimement consommé, con-

---

[9] Plat., *Rép.*, v. — [10] A. Gell., xv. 4. — [11] Athénée, vi; Plin., *N. H.*, vii. 57. — [12] Pausanias, iii. — [13] Euripide, *Iphigénie*, 1400; Arist., *Pol.*, i. 1.

Digitized by Google

forme enfin à l'idée essentielle de l'esclavage, dont le droit était, pour tous, placé hors de discussion.

II. Il ne se pouvait pas que l'assimilation du captif à la propriété, et son admission, sinon dans la famille, du moins auprès d'elle, ne produisissent pas et dans la propriété et dans la famille une révolution importante. C'est un fait incontestable que chez tous les anciens peuples de l'Occident, le développement du travail (et la propriété n'a d'existence et de valeur que par le travail) était partout lié de la manière la plus intime au développement de l'esclavage. Du nombre des esclaves et de l'habileté que l'on déployait à se servir d'eux, dépendait partout la richesse individuelle et sociale. Plus on remonte aussi dans l'histoire des nations antiques, vers le temps où l'esclavage a pris naissance, et plus on voit la répugnance primitive de toutes les races humaines pour le travail se manifester partout, et par le mépris dont il est l'objet, et par son peu de fécondité. Partout et de tous les temps, au sein des sociétés les moins développées, cette répugnance, qui n'est domptée que par le besoin immédiat, s'allie avec ce que l'imprévoyance peut avoir de plus aveugle et de plus funeste. Le sauvage coupe l'arbre au pied pour avoir le fruit plus aisément, sans songer que, sur cet arbre ainsi abattu, le fruit qu'il va cueillir sera le dernier qu'il cueillera jamais. L'oubli des besoins à venir est un caractère aussi commun à tous les peuples enfants qu'aux enfants eux-mêmes.

Or, cette haine du travail et cette imprévoyance destructive, communes à l'origine, on ne saurait trop le répéter, à toutes les races humaines, ne sont pas réellement chez elles le produit d'un instinct fatal ; elles tiennent surtout à une sorte d'impuissance réelle, née, chez les peuples peu civilisés, d'un défaut presque absolu de moyens d'action sur le monde extérieur. Quand on considère les forces, en apparence ennemies, contre lesquelles l'homme a eu long-temps à lutter, on s'étonne qu'il ait pu parvenir jamais à en faire des instruments dociles de sa volonté. Le besoin qui les lui a fait connaître lui a seul inspiré le désir de les dompter ; le développement de l'association humaine lui a seul ensuite fourni les moyens d'associer aussi aux désirs de son intelligence, les forces brutes que la nature avait semblé se plaire à mettre en jeu contre lui. Seul il lui a fourni les moyens d'organiser, de constituer sur des bases régulières ce travail assidu, incessant, qui, profitant du moment que laisse le besoin tout-à-

Digitized by Google

l'heure satisfait, en use avec ardeur pour prévenir encore le besoin qui s'approche, et le gagnant de vitesse, arrive enfin à prévenir le besoin lointain, le besoin imprévu, et pour dernier terme, à chercher sans cesse des besoins nouveaux pour satisfaire son activité désormais infatigable.

Mais tant que l'association ne dépassa pas les bornes de la famille, l'organisation du travail, ou du moins sa supériorité sur le besoin, furent à peu près impossibles ; soit à cause du peu d'étendue de l'association elle-même, et par conséquent de sa faiblesse ; soit parce que, pour aucun des membres de l'association, le travail, haï et méprisé qu'il était, ne put être une fonction permanente. Ce fut par l'admission, auprès de la famille, d'un étranger placé en dehors d'elle et n'ayant droit à aucun privilége, que le travail reçut sa première organisation régulière. Il fallait d'abord pour que le captif vécût, qu'il travaillât ; le nourrir oisif eût été, de la part du vainqueur, faire pour son ennemi plus qu'il ne pouvait faire pour sa famille. Mais quand il eut fait travailler le vaincu pour qu'il vécût, le vainqueur ne put tarder à le faire travailler pour lui-même ; dès-lors le travail fut organisé. Il y eut, dès ce moment, dans la société une classe d'hommes destinés, par leur condition même, à un travail assidu. Cessant d'être une nécessité momentanée, obéie quand le besoin se faisait sentir, oubliée dès qu'il avait cessé d'être ou actuel ou prochain, le travail devint une fonction sociale, dont l'action fut désormais toujours continue, toujours croissante.

Considéré dans ses résultats, l'esclavage fut, dans l'ordre des temps, la première organisation régulière et permanente du travail.

Les heureux résultats de cette innovation ne furent ni lents ni difficiles à reconnaître. De tous les anciens peuples de l'Occident, aucun n'atteignit un haut degré de richesse et de prospérité qu'en laissant dans son organisation une large place à l'esclavage. Partout au contraire où cette vieille institution demeura dans l'enfance, le travail y demeura aussi, et avec lui la science, l'art, le développement intellectuel et moral, la civilisation enfin. Tandis que l'Irlandais, demeuré fidèle à l'antique usage de l'extermination des vaincus [1], demeurait en même temps pauvre, borné, sauvage, le monde Grec et Latin, qui jadis avait eu aussi ses Lestrygons et ses Cyclopes anthropophages, s'élevait, par le développement parallèle et de l'esclavage et du travail, à des hauteurs jusque-là inconnues dans la sphère du bien-

II. [1] Strabon, IV. 5. 5.

Digitized by Google

être et de l'intelligence. Entre ces deux extrêmes, les peuples qui tenaient le milieu par l'importance que l'esclavage avait prise dans leur organisation sociale, tenaient aussi le milieu dans l'ordre de la civilisation.

En présence de ces faits, tous également faciles à établir et à vérifier, on ne saurait plus craindre d'affirmer que l'établissement de l'esclavage en Occident y fut pendant long-temps une source féconde d'améliorations réelles. Tandis que courbée sous le joug qu'elle s'était résignée à subir en se résignant à vivre esclave, la classe des hommes destinés au travail, en assurant de plus en plus l'empire de l'homme sur le monde, de l'humanité sur son milieu, révélait de jour en jour à ses maîtres l'importance du travail, et par l'habitude apprenait elle-même à l'aimer; libre enfin du joug du besoin, la classe des maîtres s'élevait de son côté à un développement intellectuel et moral de plus en plus large.

L'un des premiers effets de la présence de l'étranger captif auprès de la famille, ce fut d'en resserrer et d'en ennoblir les liens. Non moins incontestable que la répugnance primitive de toutes les races humaines pour le travail, apparaît partout, à l'origine de l'histoire, le pouvoir absolu du père de famille sur la femme et sur les enfants. A dire vrai, dans l'ordre des temps, la première servitude fut la servitude domestique; le premier esclave fut la femme [2]. C'est un fait commun à toutes les races humaines, avant les temps de leur civilisation, que la coutume de faire des femmes les premiers instruments du travail [3]. Partout, dans les temps anciens aussi bien que dans les modernes, on voit, parmi les peuples sauvages, la guerre donnée en partage aux hommes, le travail aux femmes, et avec lui les mauvais traitements et le mépris. Mais quand le captif eut pris au travail la place que la femme y occupait d'abord, celle-ci aussitôt, se relevant de son abaissement primitif, grandit dans la famille et dans la société. Elevée au rang des oisifs, elle eut au-dessous d'elle quelqu'un qui fut moins qu'elle, à qui elle put commander. Exemptée de ses antiques labeurs, elle eut le

---

[2] M. Granier de Cassagnac a particulièrement développé cette idée dans le second numéro de la *Revue de Paris*, d'août 1836. — [3] Quand il n'y avait ni Daves ni Saces, disait le poète Phérécrate, tous les travaux étaient faits par les femmes. Athénée, VI. Comme témoignages de l'asservissement primitif des femmes au travail, voir, pour les Gaulois, Arist., *Pol.*, II. IX; Strabon, IV. 4; pour les Germains, Tacite, *Germ.*; pour les Ibériens, Justin, XLIV.

Digitized by Google

temps d'être belle, elle eut le temps d'être aimée ; d'esclave elle devint épouse. Relevés par le commandement qu'ils lui conféraient, les soins du ménage, jadis réputés humiliants, signes et actes de servitude, devinrent, au contraire, ses titres d'honneur [4]. Ce ne fut plus une œuvre servile qu'elle eut à faire, ce fut un empire qu'elle eut à gouverner. Du rôle d'instrument, elle s'éleva au rôle de chef des travaux. Pour parler comme un philosophe moderne [5], de *sujet* qu'elle était elle devint *ministre*.

Avec la femme, l'enfant fut relevé aussi de l'abaissement primitif où le besoin, plus fort encore que le travail, et qui d'un enfant faisait toujours une charge, l'avait d'abord placé. L'inégalité même de l'association établie par l'esclavage entre les vainqueurs et les vaincus, fut, à l'origine, un élément actif de progrès. Elle plia, chez les uns, à l'obéissance et au travail des natures à la fois paresseuses et rebelles ; elle exalta, chez les autres, le sentiment de leur dignité ; elle resserra entre les maîtres les liens de la famille et les liens sociaux ; en leur faisant une nécessité de demeurer unis pour la conservation de leurs priviléges, en face d'un ennemi dompté mais toujours prêt à briser son joug, elle leur enseigna la valeur, la discipline, la vigilance, l'art de gouverner. Considéré à son origine, autant comme première association entre des hommes de races diverses, que comme première organisation régulière et permanente du travail, l'esclavage fut donc à la fois avantageux au vaincu qu'il sauva de l'extermination, avantageux aussi au vainqueur qu'il releva, qu'il enrichit ; à l'humanité enfin, à qui il conserva des forces précieuses dont il doubla encore la puissance en les associant.

Avant d'aller plus loin, il faut parler ici des opinions émises, jusqu'à ce jour, sur l'esclavage en général.

III. « L'esclavage », a dit Montesquieu (que les autres ensuite n'ont fait que copier ou commenter), « l'esclavage n'est pas bon par sa nature ; il

---

[4] Selon les traditions romaines, la première condition que les femmes Sabines firent à leurs ravisseurs pour prix de leur soumission, fut d'être exemptées de moudre le blé et de préparer les aliments, travaux réputés serviles. Dion. Hal., *Ant. Rom.*, II. — [5] M. de Bonald, de qui la *Législation primitive*, toute éloignée qu'elle est des idées que j'ai d'aujourd'hui, n'en demeure pas moins à mes yeux l'une des productions les plus remarquables de notre siècle.

Digitized by Google

« n'est utile ni au maître ni à l'esclave : à celui-ci, parce qu'il ne peut rien « faire par vertu; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes « sortes de mauvaises habitudes, qu'il s'accoutume insensiblement à man- « quer à toutes les vertus morales, qu'il devient fier, prompt, dur, colère, « voluptueux, cruel [1]. » Le grand vice du magnifique ouvrage de Montesquieu a été mis à nu par la philosophie moderne. Dans le système général de l'*Esprit des lois*, l'action du temps a été pour ainsi dire oubliée; on dirait un tableau d'un dessin achevé, d'un coloris merveilleux, mais sans perspective. Selon Montesquieu, l'influence du climat, la forme du gouvernement et les passions individuelles disposent seules des choses humaines. Forcé, par la grandeur du rôle que l'esclavage a joué dans l'histoire du monde, d'admettre qu'*il doit être fondé sur la nature des choses*, Montesquieu ne reconnaît, à l'établissement de l'esclavage parmi les hommes, que deux origines ou causes raisonnables : le despotisme politique qui ôte tout prix à la liberté, et la chaleur de certains pays « qui énerve les « corps et affaiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un « devoir pénible que par la crainte du châtiment. » Or, l'esclavage est assurément une des institutions sur lesquelles la forme du gouvernement politique et le climat ont le moins influé dans le monde antique; car, outre qu'on l'y voit aussi bien établi dans les pays froids que dans les pays chauds, on l'y voit aussi non moins développé dans ce que Montesquieu appelle les états libres, dans les républiques démocratiques de la Grèce et de l'Italie, que dans les états gouvernés despotiquement. Si Montesquieu n'avait pas été sans cesse préoccupé par la grande œuvre critique, dont il fut l'un des plus puissants promoteurs, cette simple observation ne lui eût pas échappé, et avec elle la véritable cause pour laquelle l'esclavage s'est trouvé, au temps de son établissement parmi les hommes, fondé, comme il le dit, sur la nature des choses; cause que Montesquieu n'a méconnue que pour n'avoir pas tenu compte de la différence des temps.

Il est historiquement certain que c'est au sein de sociétés faibles, pauvres, bornées, ignorantes, ennemies du travail durant la paix, féroces à la guerre, et comme premier pas vers la fin des guerres d'extermination, que l'esclavage a pris naissance. A son origine donc, au lieu d'empêcher le

---

III. [1] Esprit des lois, xv.

Digitized by Google

vaincu, devenu esclave, de rien faire par vertu, comme le dit Montesquieu, après l'avoir sauvé de l'extermination, ce qui était déjà bien lui être utile, il lui a enseigné, sous la loi de la nécessité *et par la crainte du châtiment, le devoir pénible* du travail, que jamais il n'avait voulu apprendre tant qu'il avait été libre. Il n'a pas non plus, du moins au temps de son origine, duquel seul il est ici question, enseigné au maître, comme le dit Montesquieu, l'oubli des vertus morales; il ne l'a pas rendu fier, prompt, dur, colère, voluptueux, cruel; car le vainqueur, qui le premier songea à devenir maître, avant d'être maître était tout cela. Ce n'est pas la civilisation qui a fait naître parmi les hommes la colère, l'orgueil, la lubricité, la cruauté. La pureté des mœurs, la justice, la douceur, l'humanité du sauvage, tant célébrées par quelques écrivains du dernier siècle, imitateurs passionnés de quelques auteurs anciens, sont aujourd'hui si généralement appréciées à leur juste valeur, que l'infériorité absolue du sauvage à l'égard de l'homme civilisé n'a plus besoin d'être démontrée [a]. Or, c'est parmi des peuples à peu près sauvages que l'esclavage a pris naissance; et pour ceux-ci, son établissement, bien loin d'avoir été un acte de cruauté, a été certainement une œuvre de pitié et d'intelligence, un fait progressif, c'est-à-dire meilleur que ce qu'il remplaçait. Des siècles ensuite ont passé avant qu'il en fût autrement. Si dure que pût être la conduite de quelques maîtres Grecs ou Romains à l'égard de leurs esclaves, qu'avait-elle donc de comparable aux usages, si universellement répandus, de leur temps, parmi les peuples qui de leurs prisonniers ne faisaient pas des esclaves, de les dévorer, de les faire mourir dans les tourments, ou tout au moins de les immoler aux dieux?

« Mais, » dit Montesquieu, « tout le droit que la guerre peut donner sur « les captifs, est de s'assurer tellement de leur personne qu'ils ne puissent « plus nuire. » Or, aujourd'hui on peut aisément, en Europe, s'assurer des prisonniers de guerre, de manière à ce qu'ils ne puissent pas nuire, sans pour cela les faire esclaves. Mais quand l'esclavage a pris naissance, pour faire vivre le captif il fallait d'abord le faire travailler; et pour cela, autant que pour le garder sans danger au milieu des vainqueurs, eux-mêmes

---

[a] Il suffit de rappeler ici, avec quelques belles pages des *Soirées de St.-Pétersbourg*, sur ce sujet, l'ouvrage de M. Dunoyer, sur *l'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté.*

Digitized by Google

faibles et peu nombreux, il fallait faire peser sur lui un joug de fer. Entre hommes qui la veille étaient encore dans l'usage de s'entre-dévorer, n'était-ce donc pas d'ailleurs un progrès, assez grand pour tous, qu'une association quelconque, si dure qu'elle pût être? Rude et sauvage comme les temps qui le virent naître, l'institution de l'esclavage ne doit pas être jugée d'après les idées et les mœurs des temps modernes. Quelle qu'elle ait pu être à son origine, acceptée, sanctionnée par la résignation du vaincu, l'association, dont l'esclavage jeta les bases entre des ennemis demeurés jusqu'alors irréconciliables, valut toujours mieux que l'extermination à laquelle elle succédait; car le temps, qui ne peut rien sur la mort, a puissance d'effacer entre les hommes toutes les inégalités. Celle qui s'établit entre le maître et l'esclave fut même juste, il faut le dire, à son origine; car, en donnant au plus fort l'empire sur le plus faible, alors que l'intelligence et l'industrie n'étaient rien, alors que la seule vertu de l'homme était la vertu guerrière, elle classa le vainqueur et le vaincu, dans leur association nouvelle, selon leur mérite.

Ce qu'a dit Montesquieu de la vente volontaire faite par le pauvre de lui-même ou de ses enfants, le plus souvent pour se soustraire, et eux aussi, à la misère et à la faim; ce qu'il a dit encore de la vente forcée du débiteur insolvable, résultat d'un engagement volontaire antérieur, veut également être jugé de différentes manières selon les temps. Sans doute aujourd'hui, et parmi nous, vendre sa liberté ou acheter celle d'un autre serait une extravagance; vouloir imposer à un homme l'obligation de se faire esclave pour le nourrir serait folie; d'abord, parce que la liberté aujourd'hui renferme tous les autres biens; ensuite, parce que le travail libre peut, en tout lieu, donner de quoi vivre à quiconque pourrait valoir d'être acheté. Mais chez les peuples parmi lesquels l'usage de vendre et d'engager sa liberté s'établit d'abord, la liberté de celui qui la vendait ou l'engageait, comme l'a dit Montesquieu, ne valait rien, et le travail libre n'existait pas. C'était partout le plébéïen, l'homme des castes inférieures, méprisé, opprimé, qui vendait ou engageait sa liberté ou celle de ses enfants. Il attendait pour cela que le besoin le pressât, que son extrémité fût venue; alors seulement il allait trouver le noble, le patricien, l'homme des castes divines, seul riche, seul puissant, seul maître de tout. Mais entre l'un et l'autre il y avait un abîme. Quand nulle loi morale ne les reliait encore; quand le salaire, invention relativement récente et qui en suppose tant

Digitized by Google

d'autres[3], était inconnu (car l'esclavage est évidemment né avant le salaire, le travail forcé avant le travail libre), quel motif aurait pu porter le patricien à venir au secours du plébéïen étranger? Et comment aurait-il pu être amené à traiter avec lui de son travail, alors que tant d'esclaves travaillaient déjà pour lui sans condition et sans traité? Avant donc que le salaire et le travail libre fussent organisés, pour prix du pain qu'il demandait, le plébéïen, qui n'avait que sa liberté, la donna; il obtint ensuite de ne faire que l'engager, puis de payer sa dette en travail, puis enfin d'être payé pour travailler. Le crédit et le salaire commencèrent ainsi; et quand ils furent établis, quand la vente volontaire, l'hypothèque corporelle et la vente forcée du débiteur insolvable purent tomber, sans entraîner dans leur chute les deux institutions dont elles avaient protégé l'enfance et qui aujourd'hui gouvernent le monde, elles tombèrent.

Quant au droit en vertu duquel le fils de l'esclave naissait esclave, son identité avec le droit d'héritage n'a pas besoin d'être démontrée; et celui-ci, qui oserait y toucher!

Ce que les économistes modernes ont dit du peu de fécondité du travail des esclaves, n'a aussi qu'une valeur relative. C'est du travail forcé qu'est né le travail libre; et cette vérité historique, incontestable, suffit pour justifier la première forme d'organisation, que le travail a reçue parmi les hommes sous la dure loi du plus fort. Nier d'ailleurs d'une manière absolue la puissance de l'esclavage, considéré comme institution organisatrice du travail, serait vraiment folie, en présence des immenses résultats auxquels arrivèrent les anciens peuples de l'Occident, chez lesquels l'esclavage demeura toujours la pierre angulaire de l'organisation industrielle. Sans parler des Egyptiens, dont les monarques les plus illustres se faisaient gloire sur leurs monuments de n'avoir employé, pour les élever, que les mains des étrangers qu'ils avaient vaincus[4]; n'est-ce pas par leurs esclaves que la Grèce et Rome firent exécuter tant et de si magnifiques travaux? L'esclavage empêcha-t-il dans leur sein le développement incessant de l'agriculture, de l'industrie, de la science, de l'art? Quelque autre peuple cependant arriva-t-il avant notre ère, et seulement par le travail libre, à une puissance de production comparable à celle qu'atteignirent, par le travail forcé, les peuples Grecs et Latins.

---

[3] Celle de la monnaie, par exemple, dont l'introduction en Europe a une date à peu près certaine et relativement récente. — [4] Hérodote, II; Diodore, I.

Digitized by Google

La différence des temps ne doit pas moins être prise en considération, pour juger de l'influence que l'esclavage a pu avoir sur les mœurs privées des nations parmi lesquelles il était établi. L'innocence chez l'homme n'est jamais qu'ignorance ou impuissance : choses que l'on peut croire utiles parfois, mais qui ne peuvent jamais être considérées comme des mérites. Le mérite de l'homme est dans la vertu, laquelle, soit qu'elle consiste à s'abstenir ou à faire, suppose toujours la pleine liberté et la pleine connaissance de celui qui, par vertu, fait ou s'abstient. De cela donc que chez les peuples barbares, parmi lesquels l'esclavage était ou inconnu ou peu développé, on ne trouvait aucun de ces raffinements de volupté qui aujourd'hui soulèvent notre pudeur, et que les plus florissantes cités du monde antique ne pratiquaient peut-être avec tant d'abandon que parce qu'elles avaient beaucoup d'esclaves, il ne faut pas conclure que l'esclavage seul y eût perdu les mœurs. Toujours en lutte avec le besoin, l'homme des sociétés peu avancées, le barbare, comme on disait alors, avait peu de temps et de force pour s'adonner aux vices et les raffiner, mais il n'en ignorait aucun. Le plus grand de tous, le plus opposé à la nature, aujourd'hui tellement à tout jamais infâme qu'on ne peut même plus le nommer, était plus répandu encore à la fin de l'ère païenne chez les barbares que chez les peuples civilisés, lesquels du moins le flétrissaient par leurs lois et en rougissaient. La première raison de cet état des choses était dans l'extrême abaissement où était demeurée la femme, partout où elle n'était encore qu'un instrument de travail; et cela n'avait cessé nulle part qu'après que l'organisation du travail avait déjà atteint par l'esclavage de larges développements. C'était sous l'empire du charme qu'exerçaient sur eux la majesté de l'épouse ou les habiletés de la courtisane, que les peuples Grecs et Latins avaient commencé de déserter les abominations que Strabon s'étonnait de trouver comme en honneur chez tous les peuples barbares « de l'Orient à l'Occident, du Septentrion au Midi [5]. » C'était pour les chasser peu à peu, qu'Athènes et Rome avaient commencé par faire une honte à un homme libre de s'y prêter, les cantonnant pour ainsi dire dans la classe esclave, que les lois de l'empire en affranchirent ensuite. C'est sans nul doute pour en détourner leurs citoyens, que Solon et Nicandre avaient imaginé d'acheter pour les plaisirs du peuple de jeunes filles esclaves; ce qui aujourd'hui, comparé

[5] Strab., IV. v. 5. Note 6 de la traduction de Coray.

Digitized by Google

aux mœurs modernes, nous semble horrible, et qui cependant était, il y a vingt-trois siècles, une amélioration réelle dans les mœurs.

Donc l'esclavage, comme toutes les institutions humaines, n'est ni bon ni mauvais par sa nature. Il est devenu contraire au droit naturel, depuis que les hommes savent s'associer à d'autres titres que celui de frère par le sang. Il est devenu nuisible au travail, depuis que le travail libre a, par le développement du crédit et du salaire, reçu une organisation forte, complète. Il est devenu funeste aux mœurs, depuis que la loi morale s'est montrée à l'homme aussi pure et l'égalité des sexes aussi prochaine, qu'elles commençaient à l'être, à la fin de l'ère païenne, dans les états les plus civilisés du monde antique. Mais quand il s'est établi, quand il est venu mettre un terme aux guerres d'extermination, associer des hommes qui jusque-là n'avaient su que s'égorger, et donner au travail sa première organisation, il a été bon, c'est-à-dire meilleur que ce qui l'avait précédé. Ensuite il a dû finir, et vers la fin de l'ère païenne, les signes de sa fin se faisaient voir déjà; mais ceux qui les voyaient ne les comprenaient pas, parce que bien des siècles devaient encore passer avant qu'il cessât d'être, de même que bien des siècles avaient passé avant qu'il fût arrivé à sa plus grande puissance.

IV. Tout ce qui a commencé doit finir, et porte en soi, dès l'origine, le principe de sa dissolution, c'est-à-dire de sa transformation définitive. Du défaut d'un lien moral, assez large pour associer comme êtres semblables des hommes de races différentes, et de la répugnance primitive de toutes les races humaines pour le travail, était né l'esclavage. Sa mission était d'établir parmi les hommes une association indépendante des liens du sang, et de préparer par l'organisation du travail forcé celle du travail libre. Arrivé là, il devait finir; pour parler comme le plus poète de nos philosophes, l'initié alors devait tuer l'initiateur. L'histoire de l'esclavage en Occident est toute entière dans celle du développement successif et incessant de l'association humaine et du travail.

Quoique l'esclavage fût né sous l'empire de l'esprit de famille, et pour mieux dire, pour cela même, il ne parvint à prendre une haute importance sociale, que lorsque, ce premier principe organisateur de la société ayant fait place à un principe plus étendu, les peuples de l'Occident furent

Digitized by Google

arrivés à trouver, dans un système d'association plus fort et plus large, de nouveaux moyens de travailler avec plus d'énergie au double développement de leur éducation morale, et de l'empire que Dieu a destiné à toutes les races humaines sur le monde extérieur. Du xv^e^ au x^e^ siècle avant notre ère, une foule de peuples venus de l'Orient tombèrent en armes sur l'Europe. Organisés déjà en grandes nations, ils apportaient avec eux les religions mystérieuses, les dogmes profonds, les institutions savantes des contrées qu'ils avaient quittées. Ils apportaient aussi l'esclavage aux races dont ils venaient envahir le territoire; sans que l'on soit cependant autorisé à penser que l'esclavage n'y fût pas déjà connu, l'absence de toute tradition à cet égard devant même faire supposer le contraire.

Il faut voir dans les derniers livres de Moïse et dans le livre de Josué, ce que c'était dans sa majesté terrible qu'une conquête il y a trois mille ans. L'extermination marchait partout d'abord autour du vainqueur; il tuait « depuis les hommes jusqu'aux femmes, depuis les enfants jusqu'aux « vieillards »; il passait au fil de l'épée les troupeaux mêmes du vaincu [1]. Mais le bras le plus fort se lassait enfin. On épargnait d'abord les enfants et les vierges, pour se les partager comme le reste du butin [2]; on épargnait ensuite, toujours pour se les partager, les blessés, les fuyards, ceux qui se prosternaient devant le vainqueur, ceux qu'il eût fallu se fatiguer à tuer de sang-froid, sans danger, sans profit; tout cela devenait esclave. Souvent c'était un peuple entier qui, plein d'effroi, se soumettait sans combattre à la servitude [3]; mais souvent aussi les deux races ennemies, combattant avec une égale obstination, ne se faisaient l'une à l'autre qu'un petit nombre de prisonniers, qui devenaient chacun la propriété individuelle de celui à qui ils tombaient en partage : de là les deux sortes de servitude dont il a été parlé dans ce discours, l'ilotie et l'esclavage proprement dit.

Mais la victoire ne demeura pas partout à la même race. Le premier effet des vicissitudes de la guerre fut de montrer esclaves en un lieu des hommes et des peuples dont la race était ailleurs libre, maîtresse, dominatrice, riche elle-même en esclaves issus du sang qui commandait en d'autres contrées. Il arriva aussi qu'après de terribles combats, des peuples long-temps ennemis durent traiter sur le pied de l'égalité; quel-

---

IV. [1] Josué, VI. 21. — [2] Deutéronome, II. 34, III. 8; Nombres, XXXI. — [3] Josué, IX. 27; Athénée, VI. 18.

Digitized by Google

ques-uns même furent conduits à se fondre ensemble dans une unité que le temps ensuite rendit de jour en jour plus compacte, et ce fut à des peuples de races mêlées qu'échut enfin l'empire du monde. Après avoir appris aux nations à se connaître, la guerre leur apprit ainsi à s'estimer, à s'allier, à s'unir, et par suite à ne plus voir dans l'étranger un être nécessairement inférieur. N'était-ce pas leur apprendre aussi à voir enfin dans l'esclave un homme, un semblable, et préparer de loin son émancipation future?

Le mouvement intérieur de tous les états à esclaves ne tarda pas à s'associer à cette œuvre. Des deux sortes de servitude dont il a été parlé, l'ilotie fut, sans aucun doute, celle qui arriva la première à l'organisation la plus complète. Ce fut celle aussi qui se tint toujours le plus près des mœurs et des idées au sein desquelles l'esclavage avait pris naissance. Partout où elle s'établit, la race des vainqueurs et celle des vaincus demeurèrent durant des siècles plutôt juxta-posées qu'associées : séparées qu'elles étaient, non moins par le souvenir de leur lutte et par leurs haines héréditaires, que par la nature de la fonction sociale qui était exclusivement départie à chacune d'elles. Aux vainqueurs, dès le jour où la victoire leur était demeurée, avait été assignée la guerre, aux vaincus le travail ; et ce partage, moins inégal peut-être qu'il ne le paraît d'abord, s'était maintenu long-temps dans toute sa rigidité. Cependant à la fin de l'ère païenne, l'ilotie n'existait, pour ainsi dire, plus que chez les peuples barbares. Les Germains et les Scythes la conservèrent jusqu'au temps où ils envahirent tout l'Occident ; comme on le voit, pour les premiers, par leurs lois ; pour les seconds, par des faits historiques non douteux [4]. Dans la Grèce septentrionale, dans les Gaules, en Espagne, l'ilotie persista aussi jusque sous l'empire, à qui elle donna ses *colons*, les premiers serfs du moyen-âge. Mais chez les peuples les plus civilisés du monde antique, l'ilotie avait à peu près fini avant notre ère, débordée de tous côtés par la servitude individuelle ou esclavage proprement dit.

Quelque distance que pût établir celui-ci du maître à l'esclave, il était impossible que leur association ne devînt pas un jour intime. Composée de captifs de toutes les races, amenés, l'un après l'autre, sur un sol également étranger pour tous, et privés de toute croyance, de tout souvenir,

---

[4] Voir, par exemple, dans Ammien Marcellin, l'histoire de la révolte de la nation Limigante contre ses anciens maîtres Sarmates. *Rer. Gest.*, XVII. 13; XIX. 11.

Digitized by Google

de tout lien commun, la classe esclave, dans les contrées où la servitude individuelle était seule établie, formait un corps trop hétérogène, pour être habituellement redoutable à la classe entière des maîtres, unis entre eux par tant de liens puissants. C'est pour cela que les habiles donnaient pour premier conseil, aux cités qu'ils prétendaient instruire, de n'avoir que des esclaves de différentes nations, et non d'une seule race [5]. C'est pour cela aussi que partout où l'ilotie était inconnue, le gouvernement des esclaves était entièrement abandonné par les lois à la seule volonté des maîtres. Entre les uns et les autres rien ne s'opposait donc à ce que l'habitude de la vie commune, l'intérêt qu'avaient les premiers de mériter de bons traitements, celui qu'avaient les seconds de conserver long-temps les hommes qui étaient leur chose et de se les rendre de plus en plus utiles, resserrassent chaque jour les liens de leur association.

Ce fut d'abord l'un des effets de toutes les luttes intestines qui, dans chacun des mille états de l'Occident, commencèrent à diviser et à agiter la classe libre, aussitôt après la fin des grandes guerres qui suivirent les invasions pélasgiques, étrusques, hellènes, kimriques. Le renversement du régime des castes, et l'affaiblissement des priviléges héréditaires, que partout les rangs inférieurs de la classe libre poursuivirent avec tant d'ardeur, n'eurent pas seulement pour résultat de préparer les voies à l'émancipation future de tous les opprimés. En refoulant, de jour en jour, le noble et le riche dans son intérieur, ils les rapprochèrent de leurs esclaves, et donnèrent à ceux-ci, dans la famille, une partie de l'importance que leurs maîtres perdaient dans la cité. Par la valeur réelle qu'il donna aux services de certains esclaves, par le haut prix auquel il en fit monter d'autres, par les nouveaux rapports d'intérêt et d'intelligence qu'il établit entre le maître et le serviteur, l'accroissement incessant des lumières, de la richesse, du luxe, cimenta ensuite l'œuvre des révolutions politiques. Celui-ci s'attacha à ses esclaves par bonté, par affection; celui-là par besoin, par intérêt, par passion. Le vice même prit part à l'œuvre du rapprochement de plus en plus étroit du maître et de l'esclave. « Là », dit Cicéron, « où on se livre « à des plaisirs ténébreux, à des vices qui doivent demeurer inconnus, les « esclaves, fauteurs, complices, confidents de ces voluptés honteuses, « appelés nécessairement à y prendre part, cessent d'être esclaves [6]. »

---

[5] Voir ci-dessus, III. III. 5. — [6] Cic., *pro Cœlio*, 23.

Digitized by Google

Tandis que dans les rangs élevés de la classe libre s'affermissait ainsi, de jour en jour, le lien moral qui unissait le maître à l'esclave, d'autres causes tendaient chaque jour à combler l'abîme qui, dans l'ordre social, séparait, à l'origine, la classe esclave de la classe libre. Partout la concentration des richesses dans un petit nombre de mains, alors que la richesse devenait de plus en plus la condition nécessaire de l'importance politique, en poussant sans relâche les derniers rangs de la classe libre vers une situation précaire et misérable, semblait, à la fin de l'ère païenne, déjà près d'effacer la limite jadis si fortement tracée entre les deux classes. En Sicile, en Grèce, en Asie, on avait vu maintes fois les obérés aller se joindre, en foule, aux esclaves révoltés [7]. César remarquait que, dans les Gaules, les hommes de la caste inférieure étaient si accablés de tributs et de dettes, que leur condition différait peu de celle des esclaves. A Rome même, où la liberté avait tant de prix, du plébéïen pauvre, qui ne vivait plus que des largesses des grands de l'état, et du serviteur affidé de l'un de ces grands, lequel était donc au-dessous de l'autre? L'amour aussi mêla tous les rangs; il unit l'esclave au riche par le plaisir, au pauvre par la communauté de leur misère, par le besoin, par l'abandon [8]. Ce fut bientôt à qui oublierait le plus l'antique distinction des classes. A la fin de l'ère païenne, l'esclave a tellement grandi dans la famille, chez les peuples Grecs et Latins, que c'est lui seul, enfin, qui est le héros de toutes les comédies destinées à la peinture des mœurs privées.

Le haut degré d'importance sociale qu'acquérait de jour en jour le travail ne pouvait aussi que relever dans l'état la classe qui, seule à peu près, travaillait et produisait. Depuis qu'un état ne pouvait plus être ni puissant ni libre sans être riche, comment la classe esclave, source unique de toute richesse, aurait-elle donc pu être comptée pour rien par le législateur et par l'homme d'état? L'esclavage, d'ailleurs, n'avait pas seulement établi entre le maître et l'esclave une association morale, il avait aussi formé entre eux une véritable association industrielle. A voir les choses en grand, chaque état du monde antique pouvait être considéré comme un atelier de production, où la classe libre et la classe esclave avaient toutes deux leurs fonctions : l'une dirigeait, l'autre exécutait; l'une était la tête, l'autre le bras,

---

[7] Diod., *Eclog.*, 36; *supplem.* Liv., *passim.* — [8] *Multæ mulieres propter solitudinem et paupertatem ex servis conceperunt.....* etc. Dion Chrysost., *de Servitute*, II.

Digitized by Google

ou, comme disait Aristote, l'instrument. La formule la plus complète de ce mode d'organisation du travail était, pour les états aussi bien que pour les particuliers, dans cette maxime de Crassus, le plus habile des producteurs libres de l'antiquité : « qu'il fallait gouverner sa fortune par ses esclaves, et ses esclaves par soi-même [9]. »

Il est vrai qu'à la fin de l'ère païenne, cette organisation même était déjà fort troublée; mais les révolutions qu'elle avait subies étaient loin d'avoir tourné au préjudice de la classe esclave. Le perfectionnement des moyens du travail, en rendant l'intelligence et la bonne volonté du travailleur de plus en plus nécessaires à la perfection de son œuvre, avait ouvert au développement des facultés intellectuelles et morales de l'esclave, et par suite à l'agrandissement de son importance dans l'état et dans la famille, une carrière tous les jours plus large. Aux qualités que Xénophon, Caton, Varron, Columelle [10], exigeaient de leur *épitrope* ou *villicus*, on aurait pu leur demander, avec toute raison, s'ils connaissaient beaucoup d'hommes libres en qui ils les eussent trouvées. D'autant que le mépris que l'on ne cessait pas d'avoir, dans la classe libre, pour le travail matériel, et la répugnance que le plus pauvre de cette classe avait toujours à s'y livrer, même sous la loi de la nécessité, laissaient encore partout au travail servile, le seul qui fût véritablement organisé, une supériorité sur le travail libre, si incontestable qu'il lui était toujours préféré par les habiles, même comme moyen d'exploitation agricole [11]. Là, d'ailleurs, où l'homme libre travaillait aussi, entre l'ouvrier libre et l'ouvrier esclave, quelle était la raison plausible de la liberté de l'un et de la servitude de l'autre?

L'infériorité morale du plus faible, qui, à l'origine des temps, avait justifié le classement hiérarchique des deux ordres dont se composaient tous les états du monde antique, tendait ainsi par tous les moyens, sinon à disparaître, du moins à devenir de plus en plus difficile à constater. Ce qu'avait dit Aristote en faveur du droit que prétendaient partout les vainqueurs, de faire de leurs captifs leurs esclaves, à savoir : « que la supério-« rité de force suppose toujours une certaine supériorité de vertu [12] », vrai peut-être en tout temps, l'était surtout pour celui où le courage était sinon le seul, du moins le plus éclatant et le plus utile des mérites. Mais depuis

---

9 Plut., *Crassus*, 2. — [10] Xenoph., *Œcon.*, XII; Cato, *R. R.*, 5 et 142; Varro, *R. R.*, I. 2; Colum., *passim*. — [11] Varro, *R. R.*, I. 17. — [12] Arist., *Pol.*, I. II. 17.

Digitized by Google

que le temps et la civilisation en avaient développé d'autres; depuis que l'industrie, la science, l'art sous toutes les formes, avaient fait que certains hommes, nuls comme guerriers, se trouvaient cependant plus utiles à l'état que des guerriers; depuis que le soldat favorisé par la fortune pouvait être réduit à s'avouer que son captif valait mieux que lui, l'antique supériorité réelle du vainqueur sur le vaincu, du maître sur l'esclave, avait été comme frappée au cœur. Incontestable encore si l'on ne voulait que comparer l'une à l'autre les deux classes entières, elle était, à ne voir que les individus, voilée par tant d'exceptions trop évidentes pour ne pas frapper tous les yeux, qu'il fallait, pour que la foule et les sages pussent toujours y croire, ou toute la force de l'habitude, ou une profonde connaissance des choses. Quand on avait vu, dans la Grèce, les Platéens vendus par ces mêmes cités qui leur avaient jadis cédé le prix du combat au jour de la glorieuse résistance de ce petit coin du monde contre l'Asie; les Thébains vendus par Alexandre peu d'années après ces journées de Leuctres et de Mantinée, qui les avaient rendus les arbitres de la Grèce; quand il était passé en proverbe que chacun pouvait être aujourd'hui maître, demain serf, et qu'il n'y avait pas de roi qui ne descendit d'un esclave, ni d'esclave qui ne descendit d'un roi [13], qui pouvait affirmer l'infériorité morale de toute race vaincue? Quand on avait vu le divin Platon vendu sur le marché d'Égine au milieu des rires de la multitude; Phédon livré par la fortune à la plus vile espèce des marchands d'esclaves; quand le monde retentissait des exemples de constance, de dévouement, de vertu, de science, de courage même que des esclaves avaient donnés, qui pouvait, au milieu de ces sociétés éclairées enfin sur leurs vices, affirmer encore, sans mentir à sa conscience, que tout esclave était moralement inférieur à quiconque pouvait devenir son maître? Comme cela avait été, par exemple, à Sparte, au temps où les lois de Lycurgue y étaient en pleine vigueur; au temps où l'austérité de ses rudes mœurs y était aussi pure parmi les maîtres, que l'abaissement moral des ilotes y était complet.

Venue la dernière sur cette scène du monde, dont elle était destinée à accomplir la transformation, Rome contribua plus que toute autre à développer en tout lieu les éléments de dissolution que renfermait l'esclavage.

---

[13] Senec., *Epist.* 44.

Digitized by Google

Pour elle, fille de toutes les races, le souvenir de la communauté d'origine ne pouvait seul servir de lien social. Pour elle aussi, à qui le chaume de l'asile, ouvert jadis par ses fondateurs à tous les esclaves [14] fugitifs de l'Italie, rappelait sans cesse d'où elle était issue, nulle race ne pouvait être trop humble pour qu'elle répugnât à se l'associer. Ecraser les forts, épargner les faibles, est sa devise. Etrangère à l'industrie, à la science, aux arts, elle arrive, portée par la victoire, au milieu d'un monde où toutes ces choses ont déjà pris de force une large place dans la société. A toutes ces nobles cités, si fières de leur gloire passée et de leur civilisation présente, et qui la traitent elle-même de barbare, elle apporte la servitude, lourd niveau que sa main de fer fait tour à tour passer sur toutes les races. C'est avec cette verge qu'elle châtie surtout les superbes. Depuis le jour terrible où cent cinquante mille Epirotes ont été vendus à la fois par Paul Emile, et par leurs acheteurs expédiés au loin sur tous les points du monde, la remuante Epire a cessé pour jamais de s'agiter. Maintenant, tandis qu'on les vendra par milliers sur tous les marchés, diront-ils toujours, ces Grecs vaniteux, que le Grec n'est pas né pour servir, que le barbare seul est fait pour être esclave? Et ces sophistes, ces rhéteurs, ces grammairiens que Rome voit arriver de toutes parts les fers aux mains, diront-ils toujours que Jupiter ôte la moitié de son intelligence à celui qu'il fait tomber dans la servitude?

Heureusement que la leçon que Rome donne au monde n'est pas perdue pour elle. Les arts, la science, l'industrie qu'elle ignore, son sens droit, son génie pratique ne tardent pas à lui en révéler les bienfaits. Cette foule d'hommes distingués que la fortune des armes jette dans ses chaînes, elle en fait ses chefs d'ateliers, ses médecins, ses artistes, les précepteurs de sa jeunesse, les secrétaires, les confidents, les amis de ses grands. Nulle part ailleurs l'intimité du maître et de ses principaux esclaves n'est aussi étroite. Crassus surveille lui-même l'éducation de ses esclaves; Atticus n'en veut pas avoir qui ne soient nés dans sa maison [15]; Cicéron pleure son lecteur; César brave la colère du peuple pour sauver ses gladiateurs. A la fin de la république, le serviteur sinon l'esclave est vraiment de la famille de son maître. L'attachement du premier pour le second y est devenu chose si

---

[14] Liv. I. 8; Ovid., *Fast.*, III. 7. — [15] Corn. Nep., *Atticus.*

Digitized by Google

commune, qu'au temps des proscriptions il se rencontre plus de dévouement parmi les esclaves que parmi les enfants [16].

La vie politique elle-même s'ouvre devant l'esclave. Le dévouement à la personne, la seule vertu qui fut, pour ainsi dire, permise à l'esclave, et que nul devoir ne gênait en lui, lui en ouvrit les voies. A l'exemple des rois Grecs, les grands de Rome, à la fin de la république, Caton aussi bien que César, Auguste aussi bien qu'Antoine, n'avaient pour principaux agents politiques que des esclaves, ou des affranchis marqués encore du sceau de la servitude. Mais, ce qu'on ne voyait qu'à Rome, c'était ces bandes de gladiateurs dont la terrible épée assurait si souvent à leur maître l'empire du forum. Vers la fin de la république la classe esclave a pris, enfin, tant d'importance dans Rome, qu'un jour au milieu du sénat, un consul, le plus grand orateur, le plus grand philosophe de son temps, celui qu'on nommera bientôt le père de la patrie, en appelle, contre le patricien Catilina, à tous ceux de l'ordre servile qui ont une condition tolérable [17].

Il n'est pas jusqu'aux triomphes de la gloire dont Rome ne livre l'accès à ses esclaves. Il y avait autrefois deux sources d'illustration ouvertes seulement pour l'homme libre : la guerre et la tribune. Mais, voici que partout la tribune est muette et que la guerre ne se fait plus qu'au profit d'un homme ; voici que l'historien et le poète n'écrivent et ne chantent plus que pour les palais ; il n'y a plus d'applaudissements populaires que pour ces gladiateurs, dont Cicéron lui-même propose le courage en exemple à ses concitoyens [18]. Entre l'ilote ivre, que Lycurgue montrait aux enfants de sa république pour leur faire aimer la sobriété, et le gladiateur, que César a fait instruire dans son palais par de jeunes patriciens, qui, couvert de blessures, envoie demander à son maître s'il est content, qui persiste à combattre, sûr de mourir, plutôt que de s'avouer vaincu, que le peuple applaudit, que le philosophe admire, dont des chevaliers et des sénateurs envient la gloire, il y a toute la distance que près de huit siècles ont mise entre l'esclavage des premiers temps et celui des derniers.

Nulle cité, avant Rome, n'a compris d'une manière aussi large qu'elle

---

[16] Velléius, II. 67. Voir la note à la fin du Discours. — [17] *Servus est nemo, qui modò tolerabili conditione sit servitutis....., qui non hæc stare cupiat.....* Cic. *in Catil.*, IV. 8. — [18] Cic., *Tuscul.*, II. 17.

Digitized by Google

le principe de l'association civile. L'Italie et le monde, avant que la conquête en soit finie, sont déjà tout couverts de citoyens romains; les Gaulois que César tout-à-l'heure a vaincus, il les installe dans le sénat. L'affranchissement, cette vieille source d'émancipation, jadis si avare de ses bienfaits, jaillit, à Rome, en flots si abondants et si riches que les penseurs s'en effraient enfin. On a peur de manquer bientôt d'esclaves, et, comme pour en préparer le temps, le peuple enfin quitte la toge [19], le seul insigne qui le distingue encore de la population servile.

Sous l'empire des faits, qui tous les jours proclament et réalisent l'égalité des nations, effacent dans chaque état les distinctions sociales, et dans la famille rapprochent sans cesse l'esclave du maître, toutes les vieilles idées qui s'harmonisaient jadis avec l'esclavage s'affaissent. Depuis que les nations broyées ou mêlées par la guerre ont adopté, emprunté, conquis les dieux l'une de l'autre, en quelque lieu que la fortune le jette, l'esclave retrouve toujours ses dieux. S'il n'est pas admis à sacrifier avec son maître, il peut du moins prier avec lui. Bientôt il y a des dieux qui se chargent de le protéger : Saturne, vaincu comme lui; Hercule, défenseur de tous les opprimés; Diane d'Aricie, qui pour prêtre ne veut qu'un fugitif; les génies des carrefours, que l'offrande de l'esclave réjouit plus que celle de l'homme libre [20]; Feronia, les Palicures, les Lares. Enfin, le grand principe de l'unité de Dieu, voilé plutôt qu'effacé par le polythéisme, se fait jour au milieu des nations, et avec lui celui de l'égalité des hommes sortis tous de ses mains. « Il n'y a qu'une seule race de dieux, il n'y a qu'une seule « race de mortels, » s'écrie Pindare [21]. Socrate achète au prix de son sang le droit de faire proclamer par ses disciples l'existence d'un Dieu éternel, infini, un, auteur juste et bon de toutes choses, « commencement, milieu « et fin de tous les êtres [22]. » S'élevant d'un seul bond aux plus sublimes vérités de la morale, il enseigne à ses disciples à faire du bien à ceux qui leur font du mal [23]. Platon écrit ses immortelles pages sur l'égalité essentielle des hommes. Aristote creuse en vain les profondeurs de l'intelligence humaine; nulle part, dans cette œuvre patiente, il ne peut retrouver les

---

[19] Sueton., *Octav.* — [20] Pausanias, II. 27; Sueton., *Calig.*, 23; Diod., *Eclog.*; Cato, *R. R.*, 83 et 143, *et aliàs.* — [21] Pind., *Ném.*, VI. 1. — [22] Plat., *les lois*, IV. — [23] Plat., *Criton.*

Digitized by Google

signes de cette *nature esclave* qu'il a osé affirmer. Tout absorbé qu'il est par l'empire des faits dans sa justification de l'esclavage, il est aisé de voir, au grand nombre de ses arguments, à leur répétition, à leur désordre, que sa démonstration même l'embarrasse. A vrai dire elle va plutôt contre l'esclavage, tel qu'il était de son temps, qu'à son secours; car, en ne déclarant justement esclaves que ceux que la nature a faits absolument incapables de commander, il subordonne, pour chaque esclave, la question de la légitimité de sa servitude à celle de son infériorité morale relativement à son maître, ce qui, mis en pratique, bouleverserait le monde.

Placé deux fois en présence de cette question, Platon, qui n'avait pas pu ne pas la voir, l'avait tournée, se bornant à déclarer que l'esclavage était une nécessité. A la vue de l'impossibilité de l'abolition de l'esclavage, le sage s'était arrêté, mais d'autres plus hardis avaient passé outre. Aristote nous apprend lui-même que sa longue justification de l'esclavage n'est que la réfutation de l'opinion émise par des hommes dont il semble parler avec estime, et qui, dit-il, soutenaient avec force « que la nature n'ayant mis « aucune différence entre le maître et l'esclave, et l'esclavage n'étant véri- « tablement fondé que sur la violence, laquelle ne pouvait engendrer le « droit, l'autorité des maîtres était contre nature [24]. » Ne croirait-on pas entendre Montesquieu ?

Nous savons peu de chose de ce débat élevé plusieurs siècles avant notre ère entre les philosophes grecs; mais nous ne pouvons douter qu'il n'ait tourné enfin contre l'autorité d'Aristote. Chrysippe affectait d'appeler les esclaves des mercenaires perpétuels; Epicure leur donnait le nom d'humbles amis [25]. C'était une des thèses le plus en faveur dans les écoles stoïciennes, qu'il n'y avait de véritable esclavage que celui de l'homme livré à de mauvaises passions [26]. Héritiers de la philosophie grecque, les quelques philosophes que Rome vit naître avant l'empire, affranchis aussi bien des préjugés de la race que des étroites passions de la cité, et libres de tout dire, allèrent plus loin que leurs devanciers. Albutius soutint contre Aristote que personne n'était esclave par nature [27]; Cicéron, porté sur les ailes du génie de Rome, s'éleva jusqu'à la connaissance de l'unité du genre humain, du perfectionnement incessant qui s'opère en lui, et enfin de l'obli-

---

[24] Arist., *Pol.*, I. II. 3. — [25] Senec., *de Benef.*, III; *Epist.*, 107. — [26] Dion Chrys., *de Serv.*, 1; Cic., *Paradox.*, V. — [27] Senec., *Controv.*, III. 27.

Digitized by Google

gation morale imposée à tout homme d'y contribuer. « Nos devoirs », disait-il, « peuvent se résumer en celui de travailler sans cesse à conserver, à « défendre, à fortifier l'union et l'association du genre humain.....[28]; et « puisque notre passion la plus vive doit être d'accroître son héritage, « puisque nos pensées et nos efforts n'aspirent qu'à rendre la vie des « hommes plus sûre et plus douce, puisque nous nous sentons excités à « cette heureuse tâche par le cri même de la nature, suivons dans ce but « la route qui fut toujours celle des meilleurs des hommes, et n'écoutons « point le signal de retraite, qui semble retentir comme pour rappeler ceux « même qui sont le plus avancés dans la carrière[29]. » Paroles sublimes, que notre siècle vient de retrouver, et dont seul peut-être il pouvait comprendre toute la portée. Mais dans cette association du genre humain, dont il était du devoir de tous de fortifier le lien et d'accroître l'héritage, quelle place pouvait être faite à l'esclave, exclu de l'association, privé de tout héritage?

Quand on contemple ainsi rassemblés tous les symptômes de dissolution que présentait déjà l'esclavage à la fin de l'ère païenne, on se sent étonné, découragé de se trouver encore si loin du jour où il doit tomber. Qui peut donc arrêter la pensée humaine? Sur ce vieux monde en ruines, pourquoi debout cet édifice tant ébranlé? Tous les principes de l'esclavage sont finis, les faits et les idées se pressent autour de lui pour l'étouffer, les mœurs le foulent aux pieds, les philosophes lui dénient le droit de vivre; il est debout pourtant, debout pour des siècles encore. C'est que personne encore n'a pris son œuvre à faire, et que son œuvre ne peut pas même être interrompue. L'humanité n'a pas seulement resserré le lien qui unit en elle tous ses enfants; celui qui unit l'homme à la terre est aussi devenu de jour en jour et plus étroit et plus puissant. Plus que jamais il faut, pour être ce qu'il est, que l'homme travaille. Or, à la fin de l'ère païenne, le travail repose encore tout entier sur l'esclavage.

Le crédit, le salaire, le travail libre sont à peine sortis des langes de leur longue enfance. Plusieurs fois il a semblé que le travail libre allait enfin s'organiser puissant et fort; toujours il est retombé faible et méprisé. A la fin des grandes migrations qui ont donné à l'Occident des maîtres

---

[28] Cic., *de Offic.*, l. 41. — [29] Cic., *de Republ.*, l. 2.

Digitized by Google

nouveaux, quand les mille états auxquels elles avaient donné l'être se sont définitivement assis et organisés, quelques-uns ont essayé du travail pour vivre et grandir. Hésiode a été le chantre de ce mouvement intérieur des peuples de l'Occident; Solon, qui ne voulait pas d'oisifs dans sa cité; Numa qui, dans la sienne, sanctifiait par la religion l'établissement des corporations industrielles, en ont été les législateurs. Corinthe, Rhodes, Carthage, Marseille se sont presque faites villes de travail; Rome a mis en honneur l'agriculture; mais la guerre partout a étouffé ces germes précoces. Le besoin d'unité qui agite l'Occident, en poussant chaque état à envahir ou à dominer l'état voisin, a rappelé au combat tout ce qu'il y avait d'hommes libres; chaque cité est demeurée ainsi divisée en deux ordres : les guerriers d'un côté, les travailleurs de l'autre, ceux-ci libres, ceux-là esclaves; tous deux ayant leur fonction, leurs charges, leurs douleurs. Il n'y a que les derniers rangs des deux armées qui se mêlent, et là où le travail absorbe trop de forces, l'indépendance ne tarde pas à périr. Carthage, la ville du travail par excellence, tombe faute de guerriers. Partout ailleurs l'antique haine du travail persiste. Plutôt que de végéter, ouvriers mercenaires, dans leurs cités appauvries, les Grecs courent en foule se vendre comme soldats mercenaires au grand roi, et puis chercher fortune dans les camps ou à la cour des princes Macédoniens devenus maîtres de l'Asie. Rome, pour achever l'œuvre de ses conquêtes et celle de l'unité de l'Occident, arrache à l'Italie ses derniers laboureurs. « Nous avons besoin de soldats », dit au sénat Ménénius, le plus sage des sénateurs, « et non de laboureurs, d'artisans, de mercenaires [30]. » Les vaincus travailleront; et, en effet, partout où l'aigle étend son empire, on voit arriver à la suite des légions des spéculateurs Romains, traînant après eux des milliers de prisonniers, qu'à l'autre bout du monde d'autres armées ont faits esclaves, et dont les bras vont féconder le sol conquis par leurs maîtres; guerriers ou citoyens turbulents dans leurs pays, ouvriers dociles sur le sol étranger [31].

Au milieu du grand œuvre, les Gracques tentent de l'arrêter. Émus de

---

[30] Dionys. Hal., VI. — [31] M. Reitemeier a très-bien fait voir que l'esclavage seul avait rendu possible l'établissement de cette multitude de colonies, dont les peuples Grecs, et Rome après eux, couvrirent l'Occident, et qui contribuèrent si puissamment à le civiliser. Tandis que l'esclave travaillait, le colon gardait et défendait la cité nouvelle contre la jalousie et la cupidité des barbares qui l'entouraient.

Digitized by Google

pitié pour cette vieille race des agriculteurs libres de l'Italie, qui vont semant leurs os sur tous les points du monde, ils essaient d'arrêter le torrent qui les entraîne, et tout leur est donné pour arriver à leur but : par la fortune, la naissance et le talent; par le peuple qui les aime, un pouvoir jusque-là sans égal. Aucun homme digne de leur être comparé ne leur est opposé. Ils tombent cependant. Quand le peuple, pour qui ils croyaient travailler, vit que le succès de leurs efforts n'aurait pour résultat que de faire de chaque Romain ou un ouvrier des routes, ou un propriétaire d'un petit champ qu'il cultiverait de ses mains, le peuple qui aimait mieux combattre que travailler les abandonna à leurs ennemis; le génie de Rome l'emporta sur eux. Mais enfin ils moururent bien, pour leur foi, pour leur œuvre, purs, saints, sans reproche, martyrs de la vertu qui, pour l'homme politique, renferme toutes les autres, le dévouement à ses convictions; et voilà pourquoi, malgré leur insuccès, leur nom est demeuré grand parmi les hommes.

Après eux, le sang romain, qu'ils avaient cru épuisé, se trouva assez riche encore, non-seulement pour dompter le monde, mais pour suffire aux guerres et aux proscriptions de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, des Pompéïens et des Triumvirs, d'Antoine et d'Octave. Le travail cependant ne s'arrêta pas; l'Espagne, la Gaule furent comme défrichées par leurs nouveaux maîtres; l'agriculture et l'industrie grandirent; d'immenses travaux furent partout entrepris [32]. La vieille organisation du travail suffit à tout; et parce qu'elle suffisait à tout, nulle autre ne put s'établir. Le travail demeura servile. La vie civile et la guerre ne cessèrent pas d'absorber toutes les forces libres. A peine hors de la place publique et du camp en restait-il assez pour les besoins des arts, de la science, de la haute direction industrielle. Durant les derniers siècles de l'ère païenne, la guerre fut partout, et tandis que sa mission providentielle était d'arriver enfin à établir la grande unité de l'Occident, long-temps elle sembla ne faire que le mettre au pillage. Mais en face d'une si belle proie, qui donc, s'il n'avait pas été forcé au travail et tenu sous le joug par une main de fer, n'eût pas mieux aimé piller aussi que travailler?

Dans tout ce que purent dire les philosophes de contraire aux principes de l'esclavage, on ne voit pas qu'ils aient jamais pensé à le remplacer par

---

[32] Varro, *R. R.*, pass.; Héron de Villefosse, *loc. cit.*, etc.

Digitized by Google

une nouvelle organisation du travail. C'était sur ce terrain qu'aimaient à se placer tous ceux qui, sans s'occuper des hautes questions de morale et de droit que soulevaient les sophistes, plaidaient devant la foule la cause de l'hérilité. Le terrible rieur d'Athènes pouvait bien, dans un accès de gaîté folle ou sublime, se moquer en passant de cette institution en vertu de laquelle « le corps d'un homme appartient à celui qui l'achète, et non à « celui à qui la nature l'a donné [33] ; » mais les rieurs vulgaires prenaient la question de plus bas. Dans les Amphictyons de Téléclide, un personnage décrivait, en ces termes, la vie des hommes de ces âges heureux pendant lesquels il n'y avait pas d'esclaves : « d'abord, la paix régnait partout, et « était aussi commune que l'eau dont on se lave les mains; la terre ne « produisait rien de dangereux..... et tout ce dont on avait besoin croissait « de soi-même. Il ne coulait que du vin dans les torrents..... les poissons « venaient dans chaque demeure pour se rôtir eux-mêmes, et se présentaient « ensuite sur les tables..... les grives, accompagnées de petits pâtés, « volaient toutes entières dans le gosier..... » Dans les Brutes de Cratès, un faiseur de projets annonçait que, dans la cité qu'il voulait fonder, « per- « sonne ne posséderait d'esclaves. Mais, lui disait-on, les vieillards seront « donc réduits à se servir eux-mêmes? Point du tout, répondait-il; je ferai « marcher le service sans qu'on y touche. On n'aura qu'à dire : table, dresse- « toi; huche, pétris; gobelet, remplis-toi; coupe, rince-toi bien; gâteau, « viens sur la table; marmite, retire ces animaux de ton ventre; poisson, « arrive; mais, dira-t-il, je ne suis rôti que d'un côté! Eh bien! retourne- « toi, saupoudre-toi de sel et frotte-toi de graisse..... Au bain, le pot de « parfums viendra, sans qu'on l'apporte; l'éponge et les sandales se pré- « senteront de même [34].» Qui dira les gros rires que faisaient à ces bouffonneries, non pas seulement les riches, accoutumés dès l'enfance à voir tous leurs besoins, tous leurs désirs, tous leurs caprices servis et complus par des esclaves, mais les pauvres, à qui l'utilité d'un esclave se faisait sentir si vivement tous les jours, mais les affranchis si joyeux et si fiers d'être devenus maîtres, mais les esclaves eux-mêmes tant dévorés du désir de le devenir!

Au fond, Téléclide et Cratès avaient raison. Tant que le travail libre

---

[33] Suidas, v° Δαιμων. — [34] Athénée, VI.

Digitized by Google

n'était pas organisé, le travail forcé ne pouvait pas cesser d'être : sous peine, pour l'Occident, de retomber dans l'état sauvage; et voilà pourquoi tous les grands génies, au risque de se mettre en contradiction avec eux-mêmes, Platon, Aristote, Cicéron, n'hésitaient pas à proclamer la nécessité pratique de l'esclavage. Hors des écoles et transportée dans le monde des réalités, la question de l'esclavage n'en était plus une. Dans le premier moment de consternation et de trouble, où la nouvelle de la défaite de Chéronée jeta la ville d'Athènes, l'orateur Hypéride proposa, comme derniers moyens de salut contre Philippe, que l'on croyait déjà près des portes, de donner le droit de cité à tous les métèques, et d'affranchir tous les esclaves. Philippe, au bruit de cette proposition, dont l'adoption pouvait ébranler la Grèce entière, s'arrêta frappé d'épouvante. Mais Athènes elle-même n'en avait pas été moins troublée que lui. Menacé d'accusation pour avoir osé la faire, Hypéride s'excusa en disant que sa proposition était plutôt l'œuvre du désastre de Chéronée que la sienne, et ce fut comme faite en un moment de délire qu'elle lui fut pardonnée [35].

Si avancée que paraisse avoir jamais été la question théorique, quand on en juge par quelques mots épars dans les écrits des anciens, il n'en faut pas moins reconnaître que les idées contraires à l'esclavage étaient encore bien loin d'avoir acquis, dans le monde, une véritable puissance. L'idée d'un Dieu unique, celle de l'égalité des races, des peuples, des hommes, étaient à peine connues, dans quelques coins du monde, par un petit nombre d'hommes, dont la foule riait quand elle ne les condamnait pas à boire la ciguë. Et chez ces hommes mêmes, le moindre choc troublait ces idées. Platon niait dans le Philèbe ce qu'il enseignait dans le Criton. Cicéron, malgré son élan sublime vers l'amour du genre humain, s'étonnait que des Gaulois osassent venir demander justice à Rome contre un Romain [36]. Pour être en contradiction avec les idées nouvelles de quelques esprits élevés, les vieilles haines et les vieux mépris de peuple à peuple n'en étaient pas moins encore pleins de vie. Au-delà du monde civilisé il y avait, d'ailleurs, toujours des Barbares, bons tout au plus pour être esclaves. Le travail était toujours méprisé; la caste servile, prise en masse, toujours abjecte, enlaidie, réellement inférieure. Quelques grands coups que Rome

---

[35] Plut., *Hyperides*, 6. — [36] Cic., *pro Fonteio*.

Digitized by Google

eût frappés, du vieux monde qu'elle était destinée à transformer, rien encore n'avait péri au moment où finit la république. L'unité de l'Occident sous son joug n'était encore qu'un mot. Pour réorganiser ce monde en ruines, pour renouveler son sang vieilli, pour lui donner une loi nouvelle, et d'une nouvelle association humaine faire sortir une nouvelle organisation du travail, toutes deux plus grandes et plus fortes que celles qui les avaient précédées, il fallait encore l'Empire, les Barbares, le Christianisme et dix siècles.

P. DE S^{t}-PAUL.

Digitized by Google

Renvoi de la note 17 de l'article III du chapitre II.

Voici le texte grec du passage de Xénophon que j'ai cité :

Περαινομένων γε ὧν λέγω, τοῦτ' ἂν μονον καινὸν γενοιτ', εἰ ὥσπερ οι ἰδιῶται κτησάμενοι ἀνδράποδα, πρόσοδον ἀέννaον κατεσκευασμένοι εἰσίν, οὕτω καὶ ἡ πὸλις κτῶτο δημοσίᾳ ἀνδράποδα, ἕως γίγνοιτο τριὰ ἑκάστῳ Ἀθηναίων.

Le sens exact de ce passage est certainement bien celui-ci : « Si l'on exécute mon « plan, il arrivera que, de même que des particuliers, en achetant des esclaves, s'as- « surent un revenu perpétuel, la cité aussi achètera *des esclaves publics*, jusqu'à ce « qu'il y EN ait (des esclaves publics, δημοσίᾳ ἀνδράποδα, mots qu'il est impossible de séparer) trois pour chaque Athénien. » Le même passage a été traduit en ces termes par M. Letronne [1] : « Si l'on exécute le plan que je propose..... à l'exemple des « particuliers qui, en achetant des esclaves, se procurent un revenu perpétuel, l'état « *en achètera aussi pour son compte* jusqu'à ce qu'il y en ait trois contre un Athénien. »

Cette traduction est exacte, mais elle prête à une amphibologie à laquelle le texte ne prête pas ; car elle permet de dire que Xénophon veut que pour le compte de l'état, on achète des esclaves, jusqu'à ce qu'il y *en* ait (des esclaves publics ou autres) trois contre un Athénien ; tandis que le texte dit positivement qu'il faudra acheter des esclaves *publics* jusqu'à ce qu'il y ait trois esclaves *publics* contre un Athénien. Il est vrai qu'ensuite Xénophon, après avoir indiqué, d'abord combien l'état retirera des six mille premiers esclaves qu'il achètera, puis combien quand il en aura dix mille, arrête là ses calculs. Mais loin que Xénophon entende que ce nombre de dix mille esclaves complète l'achat qu'il conseille de faire pour le compte de la république, il ajoute aussitôt : Ὅταν δέ γε μύρια ἀναπληρωθῇ, ἑκατὸν τάλαντα ἡ πρόσοδος ἔσται. Οτί δὲ δεξεται πολλα πλάσια τούτων, μαρτυρήσαιεν ἂν μοι εἴτινες ἔτι εἰσί, τε μεμνημένων, ὅσον ὁ τέλος εὗρισκε τῶν ἀνδραποδῶν πρὸ τῶν ἐν Δεκελείᾳ.

Ce que Leunclavius traduit ainsi : « *Cùm numerus ad decem millia excreverit*, jàm « *centum talentorum proventus existet.* Verum longè plus accepturam rempublicam, « *testes mihi esse possunt, si qui sunt adhùc qui meminere, quantum vectigal ex man-* « *cipiis civitas, antè captam ab hoste Deceleam, perceperit.* »

Je vois par une note de l'*Inquiry* de M. Blair, que le traducteur anglais de l'*Economie politique des Athéniens* et l'auteur des *Fasti Hellenici* ont déjà fait, sur la traduction donnée par M. Letronne, du premier passage de Xénophon que j'ai cité, des observations analogues à celles que l'on vient de lire.

Au reste, quand ce texte et celui d'Athénée, à l'égard duquel M. Letronne déploie, on peut le dire, une rigueur excessive, n'existeraient pas, de l'état et des besoins du travail en Attique, de la richesse d'Athènes, de la comparaison du passé au présent,

[1] Acad. des inscript. nouv. sér., tom. VI, pag. 192 et suiv.

Digitized by Google

enfin de toutes les autres considérations générales que j'ai fait valoir, il me semblerait toujours impossible de ne pas conclure, qu'auprès de cette population libre de 110 à 130,000 individus qu'avait l'Attique, il devait se trouver une population servile au moins trois fois plus nombreuse. Je ferai même observer que la facilité que l'on trouvait à louer des esclaves à Athènes, et que M. Letronne considère comme une circonstance qui doit faire penser que la population servile était beaucoup moins nombreuse que ne le dit Athénée, me paraît devoir servir à démontrer le contraire. Si l'on ne trouvait à Paris ni chevaux ni voitures à louer, le nombre des chevaux et des voitures y serait-il aussi considérable qu'il l'est aujourd'hui ? Quant à ce que dit M. Letronne sur la quantité de blé que l'on consommait en Attique, je renvoie à ce qu'a dit M. Boeck sur le même sujet. Entre ces deux savants, ma parole serait sans valeur ; et il a fallu que la discussion sur le texte de Xénophon se bornât à la question du plus ou moins d'exactitude de la traduction de deux mots, pour que j'osasse l'entreprendre contre l'illustre auteur de tant de travaux qui honorent à la fois la France et la science moderne.

Renvoi de la note 16 de l'article IV du chapitre IV.

Sénèque [1] et Plutarque [2] ont dit, en passant, que la condition des esclaves de Rome avait été toujours en empirant, et leurs paroles, après eux, n'ont pas manqué d'échos. Il aurait cependant suffi d'examiner les faits qu'ils allèguent à ce sujet, pour voir qu'ils ont été, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, entraînés par cette admiration systématique qu'ils professaient pour le passé, mécontents qu'ils étaient des choses de leur temps, et n'espérant rien de l'avenir. Si les anciens Romains se servaient du mot *familia* pour désigner l'ensemble des esclaves d'un même maître, ce n'est pas le moins du monde parce qu'ils éprouvaient pour leurs esclaves des sentiments semblables à ceux qu'excitent en nous les affections de la famille. Le mot latin *familia* dérivait, selon Festus, du mot osque *famul*, qui signifiait simplement esclave, d'où *famulus ;* et c'est parce que la femme et les enfants furent d'abord à Rome, comme l'esclave même, la propriété de l'époux et du père, que le père et l'époux furent, comme le maître, désignés par le nom de *pater-familias*, qui, dans la vieille langue latine, ne rappelait aucune de ces idées de tendresse et de bonté que réveille aujourd'hui parmi nous le nom de père de famille.

Quant à ce que dit Plutarque, qu'au temps de Coriolan la condition des esclaves Romains était si douce, que la plus grande punition dont on fît usage envers eux était de les faire promener dans le voisinage, portant une fourche sur le cou, cela est tout simplement absurde. Et pourquoi donc ces plébéiens, adjugés à leurs créanciers, se plaignaient-ils si vivement des labeurs excessifs, des outrages, des privations, des tourments que leurs maîtres leur faisaient endurer, *comme à des esclaves ?* Pourquoi toutes ces révolutions dont le premier moteur était toujours quelque esclave pour

[1] *Epist.* 47. — [2] Coriolan, 25.

Digitized by Google

dettes échappé de l'ergastule, le corps amaigri par la faim, déchiré par le fouet, ou que son maître avait voulu rendre victime de ses infâmes passions [3] ?

On cite aussi souvent, en opposition à l'extrême dureté de beaucoup de maîtres des temps de l'empire à l'égard de leurs esclaves, ce que dit Plutarque de la conduite de Caton-le-Censeur envers les siens. Mais ce ne sont pas les mauvais maîtres des derniers siècles qu'il faut comparer à Caton, qui, de son temps, était cité comme un modèle de modération et de douceur [4]. Croit-on qu'Atticus, Cicéron, César fussent moins doux envers leurs esclaves que ne l'avait été Caton-l'Ancien ? Ce que dit Plutarque de Caton, et qu'on a tant fait valoir comme preuve de la douceur des maîtres de son temps, n'est pas d'ailleurs fort concluant. Que Caton ait parfois travaillé avec ses esclaves et bu du même vin qu'eux; que sa femme ait donné de son lait à l'enfant de l'une de ses servantes, cela prouve seulement, de la part de Caton et des siens, une simplicité de mœurs intérieures, qu'on a plus d'une fois soupçonnée d'affectation. Mais quand on voit ce même Caton fouetter de sa main après dîner les esclaves qui « avaient failly à apporter à table quelque chose que ce fût », acheter des enfants pour les élever lui-même et les revendre, recommander au père de famille de se défaire au plus tôt de son esclave vieux ou maladif, et vendre à ses valets le droit de coucher avec ses servantes; quand on voit un de ses serviteurs affidés se hâter d'échapper par la mort au châtiment terrible qui l'attend, parce que son maître a appris que, malgré sa défense, il a acheté des prisonniers pour les revendre lui-même avec bénéfice, ce qu'en maintes autres circonstances il avait permis à d'autres de ses gens, à condition d'avoir sa part du profit [5], on comprend ce qu'il faut croire de la prétendue douceur des maîtres du temps de Caton, cité lui-même pour sa bonté. Atticus, Cicéron, César n'eussent assurément rien fait de semblable.

Ce qui fait illusion, c'est que, les petits détails des mœurs des derniers siècles nous étant seuls bien connus, les douleurs de l'esclave ne se montrent dans les auteurs que quand les derniers siècles sont arrivés. Quelques faits aussi prennent alors un grand éclat, le cirque et la prostitution par exemple. Mais il faut bien se garder de croire que les courtisanes et les gladiateurs fussent les plus malheureux d'entre les esclaves. L'extrême attachement de beaucoup de gladiateurs pour leurs maîtres, l'usage où étaient beaucoup d'hommes libres de se vendre à condition qu'on ne les emploierait que comme gladiateurs [6], les mesures que l'on fut obligé de prendre pour empêcher des chevaliers et des sénateurs de combattre dans le cirque [7], le grand nombre de femmes de condition libre qui se faisaient courtisanes, sont des faits aussi certains que concluants. Tertullien, d'ailleurs, l'a dit : c'est la pitié qui a inventé les jeux de gladiateurs, en donnant l'idée de faire combattre les hommes que l'on égorgeait autrefois; ce qui dispensait le maître de l'office du bourreau, et sauvait, en outre, beaucoup de combattants.

On n'a aussi qu'à voir, dans les relations de voyages modernes, ce qu'est l'es-

---

3 Dionys., *Ant. Rom.*, IV et VI; Liv. *passim*. — 4 Plut., *Cat.* 4. — 5 Plut., *Cat.* 8. 15 et 32. — 6 *Auctorati*. Lipsius. — 7 Sueton. *Jul.* 39, *Octav.* 43; Dion Cass. XLIII, 23.

Digitized by Google

clavage chez les peuples dont les mœurs se rapprochent le plus de celles de Rome en ses premiers temps, pour comprendre qu'à Rome, comme dans tous les autres pays, la civilisation, en adoucissant les mœurs, dut nécessairement améliorer le sort de ceux dont les mœurs seules réglaient la condition. Sans sortir, d'ailleurs, des faits de l'histoire du monde antique, dans tout le monde Grec, n'était-ce pas à Sparte, tant qu'elle demeura fidèle aux vieilles mœurs, que l'esclavage était le plus dur, le plus abrutissant? N'était-ce pas, au contraire, à Athènes, la ville aux mœurs changeantes, que le sort des esclaves était le plus tolérable ?

Des douleurs dont rien aujourd'hui en Europe ne peut donner l'idée, furent attachées jusqu'à la fin à l'institution même de l'esclavage, et le scandale que ces douleurs acquirent de jour en jour, ne contribua pas peu à faire tomber l'institution qui les produisait [8]. Mais le scandale grandit, non parce que les douleurs qu'il dénonçait grandissaient aussi, mais parce que, la fonction de l'esclave obtenant dans la société une importance de jour en jour plus grande, et de jour en jour aussi cessant de lui être exclusivement attribuée, tandis que l'esclave acquérait de plus en plus la conscience de ses droits comme homme, l'homme libre sentit la sienne douter de plus en plus de ses droits comme maître.

Avant la fin de l'ère païenne, tous ces effets du temps se traduisirent, dans le monde des idées, par les discussions des philosophes ; dans les lois, par les garanties qui furent données à la vie et à la sécurité personnelle des esclaves ; dans les mœurs, par le grand nombre des affranchissements, par l'intimité toujours croissante du maître et de l'esclave, enfin par l'importance de plus en plus grande que l'esclave acquit comme homme et comme travailleur utile, productif, intelligent, dévoué, soit dans la famille, soit dans l'état : toutes choses qui ne se produisirent que dans les états les plus civilisés, et dont l'effet nécessaire dut être de contribuer sans cesse à l'amélioration du sort de la classe esclave toute entière.

---

8 *Necesse est ut veniant scandala ; verùmtamen væ illi per quem scandalum venit!* Evang. sec. Matthæum, XVIII, 6. Ces mots de l'évangile pourraient servir à éclairer tout un côté de l'histoire humaine.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES GUILLEMS,

SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

Je ne sais si vous partagerez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms de *nos Seigneurs* du XII^e^ siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et pensé les hommes qui les portaient, il y a 700 ans.

A. THIERRY, 19^e^ *lettre sur l'Hist. de France.*

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES GUILLEMS,

SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

(Années 990 à 1204.)

Comme presque toutes les municipalités du moyen âge, Montpellier a commencé par être un simple fief, et comme la plupart d'entre elles, c'est à ses seigneurs qu'il a dû les premiers germes de sa puissance et de ses libertés. Cette origine et cette influence civilisatrice, Montpellier ne les a jamais reniées. Avec soin et pendant huit siècles ses magistrats ont veillé à la conservation d'un grand nombre d'actes authentiques, dans lesquels avaient figuré ses maîtres, et la tradition a perpétué parmi nous, comme un souvenir de famille, la mémoire des *Guillems :* près de la ville, un moulin conserve encore le nom qui lui fut donné par eux dans le XII^e^ siècle [1], et la

[1] Le moulin des Guillems, au-dessus de Castelnau.

Ce n'est pas le nom de nos seigneurs que porte la rue S^t^-Guillem, mais bien celui d'un hôpital qu'ils avaient fondé dans le voisinage, sous l'invocation de S^t^-Guillem (*Mémorial des nobles, f°* 68). Cet hospice, qui avait aussi donné son nom à une porte de ville et au faubourg dans lequel il était situé, fut détruit pendant les guerres de religion, en 1562 ; il s'élevait sur le lieu occupé plus tard par le couvent des religieuses de S^te^-Catherine, et aujourd'hui par les maisons Fajon et Anterrieu.

Digitized by Google

Société archéologique vient de faire mouler quelques antiques figures trouvées dans l'église de Lattes, qu'elle a cru pouvoir représenter leur image.

Achevons l'œuvre de la reconnaissance, en rappelant sommairement les titres que ces seigneurs doivent avoir à notre intérêt.

Il est définitivement admis aujourd'hui que les deux villages de Montpellier et de Montpellieret passèrent, à la fin du x^e^ siècle, en la propriété (*in allodium*) de l'évêque de Maguelonne [2], et que l'un de ces bourgs, celui de Montpellier, ne tarda pas à être inféodé par ce prélat à un homme dont la race devait être appelée à des destinées qui n'étaient pas sans gloire.

Vers cette époque, dit Verdale, dont les récits, quoique tronqués, présentent cependant tous les caractères de vérité et d'exactitude historique [3], vivait auprès du comte de Melguer [4] un feudataire du nom de Guido [5], dont l'ambition se trouvait trop à l'étroit dans le modeste fief qu'il tenait de la générosité de son seigneur [6], et qui obtint de l'évêque le don de Mont-

---

[2] Quelques-uns des historiens qui ont parlé des commencements de Montpellier sont tombés dans d'étranges erreurs. Selon Thevet, en sa cosmographie, ce seraient les Carthaginois qui l'auraient construit du temps de Scipion l'Africain, et Felix l'aurait achevé sous le règne de l'empereur Claude; Belleforest, le président Chassenée et Charron attribuent sa fondation aux Marseillais; Rullenas le confond avec Substantion et assure que le Lez passe au milieu de la ville; d'autres lui donnent pour fondateur, en l'année 750, le comte Aigulphe de Melguer, dont le fils était page de la reine Berthe *aux grans piés*. La vérité est que Montpellier fut bâti par quelques habitants de Maguelonne, après que Charles Martel eut détruit leur ville en 737. *Vid.* Verdale, Gariel, Gallia Christiana, d'Aigrefeuille, Catel, les Bénédictins de Saint-Maur, D. Vaissette, etc.

[3] Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne, écrivait avant 1352 : son récit est appuyé, dit-il, sur la tradition (*ut nobis traditum est*).

[4] Melguer, Melgueil, Mauguio.

[5] La donation de 985, dont nous parlons à la note suivante, appelle ce donataire *Guillem*. Nous préférerons avec Catel (*Mém. sur l'hist. du Languedoc, p.* 659) et Dom Vaissette (*Hist. générale du Languedoc, t.* 2, *p.* 103), lui donner ce nom qui a ainsi un caractère d'authenticité, et qui lui est d'ailleurs commun avec tous ses successeurs, plutôt que celui de *Gui* ou *Guido*, que les autres historiens ont cependant adopté sur la foi de Verdale.

[6] L'acte qui fut dressé de cette première donation, et qui est le plus ancien de

Digitized by Google

pellier [7]. Tous les titres de reconnaissance aux évêques, qui sont si nombreux dans le cartulaire de notre mairie, viennent attester l'existence du fait raconté par Verdale, et le révoquer en doute serait méconnaître les documents les plus authentiques [8]. On ne saurait non plus se refuser à admettre que ce ne soit dans l'espace de temps écoulé depuis l'an 975 jusques à l'année 999, époque de l'épiscopat de Ricuin II, que la donation ait eu lieu. A défaut de date précise, on peut s'en tenir à l'opinion du chanoine d'Aigrefeuille, qui fixe cette date à l'année 990 de notre ère [9].

Ce furent des hommes vaillants et forts que les descendants de ce Guillem : Simples chevaliers à la fin du x^e^ siècle, nous les voyons successivement

---

tous ceux qui nous ont été conservés, porte la date du 6 des kalendes de décembre de la 32^e^ année du règne de Lothaire (985). On y lit : *Ego* Bernardus *et uxor* Senegundis, *nos simul pariter donatores sumus* GUILLELMO, *pro suo servitio..... et in terminio à Montespestellario donamus tibi mansum unum, ubi* Amalbertus *visus est manere. . . . . Donamus quantùm ad ipsos mansos pertinet,* SICUT LEX MEA SALICA COMMEMOBAT. — Il faut remarquer, quant à cet acte, que la copie qui en a été insérée au *Mémorial des nobles*, *f°* 30, est très-fautive ; que la manière dont la date est indiquée et la mention relative à la loi salique prouvent que Bernard de Melguer était d'origine franke, et enfin, que dans cet acte, comme dans plusieurs autres du XI^e^ siècle, Montpellier est désigné sous le nom de *Monspestellarius*. Et à ce sujet qu'il nous soit permis de nous étonner de ce que c'est en décomposant le mot de *Mons-pessulanus*, que les chroniqueurs ont cherché à trouver l'étymologie du nom de notre ville : *Monspessulanus* comme *Monspestellarius* n'est que la traduction latine du mot primitif roman, *Monpestler*, d'où l'on a fait *Monpeslier*, *Montpeylier*, *Montpelier*, *Montpellier*, de même que les mots *Guillelmus*, *Wilhelmus*, *Guillaume*, ne sont que la traduction du nom de *Guillem* ou de *Guillelm* que portaient nos seigneurs.

7 Verdale, *in vitâ Ricuini.*

8 V. les actes transcrits au *Mém. des nobles.*

9 D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, *part. civ.*, *p.* 4. — D'après les Bénédictins de Saint-Maur (*Art de vérifier les dates*, *t.* 10, *p.* 2), et d'après Dom Vaissette (*Hist. gén. du Languedoc*, *t.* 2, *p.* 615), l'époque de cette donation aurait été fixée, par Verdale lui-même, à 975, première année de l'épiscopat de Ricuin : nous avons attentivement collationné le texte de Verdale, inséré dans la bibliothèque du père Labbe (*t.* 2, *p.* 794), avec celui qu'a donné D'Aigrefeuille (*Hist. de Montpellier*, *part. ecclés.*, *pag.* 416), aucune date n'est indiquée. Si la donation de 985 avait été postérieure à celle faite par l'évêque, Guillem n'aurait pas manqué de s'y faire appeler Guillem de Montpellier, et nous voyons, au contraire, que lorsque Ricuin lui donna la ville, déjà Guillem était l'*homme* de Bernard : *cum melgoriensi comite militabat*, dit Verdale.

Digitized by Google

agrandir et fortifier la ville de leur résidence [10], acquérir des châteaux et des bourgs et se créer des feudataires [11]; ils fondent des hôpitaux et des maladreries [12]; ils édifient des églises et enrichissent des communautés de cénobites [13]; constamment ils guerroyent; ils luttent avec les évêques leur suzerain, avec les comtes de Melguer, et quelquefois même avec leurs sujets [14]; ils interviennent entre de puissants princes et traitent avec eux [15]; ils occupent des fiefs dans les pays éloignés [16], et l'un d'eux assiste, pour la tutelle des enfants d'Aragon, aux cortès de Catalogne [17]. A cette époque d'enthousiasme religieux, où l'Europe, pour nous servir de l'expression pittoresque de l'historienne Anne Comnène [18], se précipite comme un torrent sur l'Asie, ils s'empressent de se ranger sous la bannière de la croix, et se distinguent dans les lieux saints par leur vaillance et leur piété [19]. Des docteurs et des évêques leur dédient des ouvrages [20], des souverains pontifes se lient avec eux, implorent leur appui, et à leur tour les mettent sous la protection spéciale du saint-siége, et sans cesse ils leur accordent des priviléges [21]. Les premiers de toute la province ils prennent le titre de *seigneur* [22]. Dans leurs domaines, ils établissent des lois politiques et des statuts municipaux, dont la sagesse a été long-temps admirée [23]; ils créent

---

[10] V. *Mém. des nobl.*, *f°* 58.— Gariel, *Idée de la ville de Montpellier*, *p.* 143 *et seq.* — D'Aigrefeuille, *part. civ.*, *l.* 1, 2 *et* 3, *passim.*

[11] V. les actes de reconnaissance au *Mém. des nobles* et au tom. 2 de l'*Hist. gén. du Langued.*, *Preuves*

[12] V. *ibid.*, les actes de donation et les testaments des Guillems.

[13] V. *ibid.*

[14] V. *ibid.*, les actes qui constatent ces discussions.

[15] V. *ibid.*, les traités.

[16] *Vid.* au *Mém.*, les actes qui ont rapport au fief de Tortose, notamment au f° 69.

[17] Zurita, *Annal. d'Aragon*, *l.* 2, *ch.* 20.— Gariel, *p.* 130. — D'Aigrefeuille, *p.* 35.

[18] *Hist. de l'empereur Alexis.*

[19] V. ci-après, p. 301 et 302.

[20] Le traité des hérésies par Alain, religieux de Cîteaux et évêque d'Auxerre, et le livre d'Alanus contre les Vaudois, sont dédiés à Guillem fils de Mathels.

[21] V. les bulles des papes au *Mém. des nobles*, et au tom. 2 de l'*Hist. génér. du Languedoc*, *Preuves.*

[22] *Dominus.* D. Vaissette, *t.* 2, *p.* 242.

[23] V. les actes inscrits au *Mémor. des nobles*, au *Livre Noir*, au *Grand* et au *Petit Thalamus.* — V. *l'explication de quelques articles du statut municipal, publiés par le prof.* Serres. *Montpellier*, 1758.

Digitized by Google

des écoles [24] et attirent auprès d'eux des poètes provençaux, qui célèbrent leurs épouses [25]; ils font des traités de commerce [26]; ils acquièrent des droits sur la monnaie de Melguer, qui était à cette époque la monnaie courante de la contrée [27], et ils dotent noblement ou font arriver aux dignités de l'église les fils puînés de leur famille [28]. Les plus honorables alliances ne leur sont pas refusées, et ils s'unissent aux filles des comtes de Melguer, des ducs de Bourgogne et même aux princesses de Constantinophe [29]. Le plus puissant d'entre eux s'intitule seigneur *par la grâce de Dieu* [30], et à sa mort il laisse à ses fils une cité considérable, plus de vingt châteaux, la ville de Tortose en Espagne et de grandes richesses [31]. Il n'a même pas manqué à ces nobles seigneurs des historiens pour leur donner les titres de comtes, de ducs, de princes [32], et des chroniqueurs se sont rencontrés qui

---

[24] L'école de droit existait avant 1192, époque de la mort de Placentin qui en fut professeur. Pour l'école de médecine, V. au *Mém. des nobles*, *f°* 56, une charte du fils de Mathels, du mois de février 1180.

[25] Michaud, *Éclaircissements sur les troubadours*, au tom. 4 de son *Hist. des crois.* — *Art de vérifier les dates*, *t.* 10, *p.* 11.

[26] V. les actes au *Mém. des nobles*, et au tom. 2 de l'*Hist. génér. du Languedoc*, *Preuves.*

[27] V. *ibid.*, les actes qui constatent les droits des Guillems sur la monnaie de Melguer.

[28] V. *ibid.*, les testaments des Guillems, les actes de famille; V. *in fine* leur généalogie.

[29] V. *ibid.*, leurs contrats de mariage.

[30] V. au *Mémorial*, les actes passés par Guillem VIII.

[31] Il résulte du testament du fils de Mathels, du 4 novembre 1202, et des chartes des fiefs insérées au *Mémorial des nobles*, *f°* 860 *et suiv.*, que les Guillems possédaient, en toute propriété, les châteaux ou villages de Montferrier, Lapalud, Castelnau, Castries, Loupian, Omelas, le Pouget, Popian, Montarnaud, Vendemian, Tressan, Saint-Pargoire, St.-Pons, Cournonsec, Montbazin, Mirevals, Pignan, Saint-Georges, Murviel et Mujolan; ils avaient droit, en outre, à de nombreuses redevances que leur payaient 87 feudataires (*feudales*), et ils pouvaient exiger le service militaire de 470 chevaliers (*milites*).

[32] Bauter, Zurita, L[s] Goulut. — La dédicace du livre d'Alain porte: *Prologus ad* PRINCIPEM *Montispessulani.* — Du reste, Guillem VIII s'intitule dans ses actes: *Filius quondam Mathildis* DUCISSE; et sa fille: *Filia quondam* IMPERATRICIS *Eudoxie.* V. les actes au *Mém. des nobles.*

Digitized by Google

les ont fait descendre de Charlemagne [33], et qui ont assuré que tous les anciens souverains de l'Europe tiraient d'eux leur origine [34].

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des Guillems : un acte du XIV^e^ siècle autoriserait à penser qu'il en a existé onze, mais il est plus que probable que dans ce chiffre sont mal-à-propos compris les vicaires de Montpellier. Catel cite des mémoires qui en comptent jusques à treize, mais ces mémoires Catel ne les approuve point, et d'ailleurs il résulte des actes inscrits au mémorial des nobles, que depuis 1090 jusques en 1203, c'est-à-dire pendant plus de 113 ans, il n'a existé que quatre Guillems, et on ne peut avec vraisemblance admettre que neuf se soient succédés pour remplir le temps qui s'était écoulé antérieurement depuis 990, et qui forme une période de moins de cent années. Dans son histoire des croisades, Michaud appelle le fils de Mathels, Guillaume VIII; De Varendal, qui n'avait consulté que le mémorial des nobles, réduit à quatre seigneurs sa table généalogique des Guillaumes. Gariel en nombre neuf, mais parmi eux il en est un, le quatrième, dont aucun acte n'annonce l'existence : D. Vaissette, les Bénédictins de St.-Maur et d'Aigrefeuille en comptent huit, mais le premier de ces historiens y comprend un membre d'une branche cadette, et les deux autres contredisent formellement, dans leur ouvrage, le chiffre qu'ils ont adopté. Quant à nous, l'examen auquel nous nous sommes livré des actes nombreux que nous avons eus sous les yeux, nous détermine à en admettre neuf, en y comprenant le jeune Guillem fils de Naunes, qui fut reconnu dès après la mort de son père, et sans y faire figurer les Guillems de la deuxième branche qui remplirent pendant quatre-vingt-seize années les fonctions de Vicaires de la seigneurie [35].

---

[33] Andoque, *Hist. du Languedoc.*

[34] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier, part. cio.*

[35] Tous les auteurs paraissent avoir cru que les Vicaires de Montpellier étaient seulement *Lieutenants des seigneurs;* c'est une erreur : les vicaires, ainsi que cela résulte de l'acte constitutif de la vicairie, avaient des droits personnels et indépendants, notamment sur les contraintes de justice, les donations, les possessions et les gages (*firmantiæ, districta, donationes, et concilia omnium bonorum et omnium pignorum, mandamenta et vetationes,* etc.); ils percevaient des rétributions sur les métayers, les boucheries, les ventes au marché, les fours, le poids public, etc.; ils avaient en outre la propriété d'un château près la porte S^t^-Nicolas (aujourd'hui

Digitized by Google

Nous allons, sur chacun de ces seigneurs, esquisser quelques détails, en faisant, dès l'abord, remarquer que les actes concernant les quatre premiers n'ayant pas été recueillis, nous devons nous borner à constater, d'après les pièces trouvées par les auteurs dans les chartriers voisins, le temps pendant lequel ils ont vécu.

I.

Guillem,
Guillelm, Gul, Guido, Willelmus, Guillelmus, Guillaume.

Nous avons fixé l'époque à laquelle le premier des Guillems prit possession de Montpellier, mais il nous a été impossible de déterminer celle à laquelle il cessa de l'administrer [36]. Tout porte à croire que Guillem 1er, comme les fondateurs de dynastie, fit marcher rapidement sa seigneurie dans une voie d'agrandissement et de progrès.

II.

Guillem.

Deux chartes conservées autrefois dans le cartulaire de l'abbaye de Psalmodi et insérées par dom Vaissette dans les preuves de son histoire

---

rue de l'Aiguillerie). La vicairie fut donnée en 1103 par Guillem fils d'Ermeniars à Bernard Guillem et à Raymond Guillem (*Mém. des nobles, f°* 55); elle fut léguée par le testament de Bernard Guillem à Guillem Aimon, en 1118 (*Mém. f°* 57); Guillem, fils d'Ermessens, la concéda de nouveau, par acte de 1139, à Gaucelin de Claret, Guillem Aimon et aux deux enfants de ce dernier (*ib. f°* 58). Raymond Aimon la donna par testament, en 1182, à Bernard Guillem son fils, avec substitution à sa fille Aialma ou Adalma (*ib. f°* 61). Enfin, par deux actes de 1197 et 1199, elle fut rétrocédée à Guillem, fils de Mathels, par les deux filles de Raymond Aimon et leurs maris les seigneurs de Montaulieu et de Montpeyroux (*ib. f°* 63 *et* 64).

[36] *Mém. des nobles, f°* 30. — Gariel, *Idée de la ville de Montp., p.* 83. — D'Aigrefeuille, *Hist. de Montp., part. civ., p.* 5. — *Art de vérifier les dates, t.* 10, *p.* 1. — *Gallia christiana, t.* 6, *p.* 247. — Catel, *Mém. sur l'hist. du Langued., p.* 660. — Dom Vaissette, *Hist. gén. du Langued., t.* 2, *p.* 615.

Digitized by Google

générale du Languedoc, nous apprennent que ce Guillem et un autre Guillem, ou Bernard Guillem, assistèrent, avec le comte de Melguer, Gaucelin de Lunel, Dalmas de Castries, Bernard d'Anduze, Gaucelin de Cornon et Begon de Pignan, à la fondation de l'abbaye de St.-Geniez, en 1019, et à l'élection d'une abbesse de cette communauté en 1025 [37].

III.

Guillem ou Bernard Guillem.

Tout ce que nous savons de ce seigneur, dont le nom se trouve dans les actes de 1019 et 1025 dont nous venons de parler [38], c'est qu'il fit une ordonnance sur les fours, qu'il assista à une transaction entre le comte de

---

[37] *Hist. gén. du Langued.*, *p.* 615, *et Preuves*, *p.* 172 *et* 177. — *Art de vérif. les dates*, *p.* 2. — D'Aigrefeuille soutient que c'est Guillem 1er qui assista à la fondation de l'abbaye de St-Geniez, mais cela est peu probable. Deux Guillems figurent parmi les seigneurs dont les signatures sont apposées aux actes, et Guillem 1er n'aurait pas acquis sa seigneurie pour en partager bientôt après les honneurs avec quelqu'un de son sang. Inutilement dirait-on que Bernard Guillem n'a été présent que comme parent de Guillem, seul seigneur de Montpellier, car, dans ce cas, les chartes n'auraient pas fait mention de son nom et se seraient bornées à rapporter que Guillem de Montpellier avait signé avec son fils ou avec son frère, ainsi qu'elles l'énoncent pour plusieurs des seigneurs dont elles parlent, et notamment pour Gaucelin de Lunel et Begon de Pignan. La mention du nom de Bernard Guillem donne à penser qu'il avait des droits effectifs sur la seigneurie.

[38] Bernard Guillem, qui, d'après ce que nous avons dit, était seigneur pour partie de Montpellier, était-il le fils ou le frère de Guillem IIe? A cet égard, les avis sont partagés : Gariel, d'Aigrefeuille et les Bénédictins de Saint-Maur affirment que c'était son fils. D. Vaissette soutient au contraire que c'était son frère, et il est assurément fort difficile de décider de quel côté est l'erreur. S'il était nécessaire de juger cette question, nous adopterions l'avis de D. Vaissette par ces deux motifs (que D. Vaissette ne donne cependant pas), qu'il n'est pas ordinaire que le fils jouisse du vivant de son père des droits de celui-ci, et que, le fief de Montpellier n'étant pas soumis à la loi salique, il suffisait que le père n'en disposât point en faveur de l'un de ses enfants, pour que tous y eussent des droits : du reste, l'ordonnance que Bernard Guillem rendit sur tous les fours de la ville, prouve qu'il succéda à son frère et qu'il réunit sur sa tête toute la seigneurie.

Digitized by Google

Barcelonne et le vicomte de Béziers, et que l'épouse qu'il se donna s'appelait *Beliars* [39].

IV.

Guillem fils de Beliars [40].

Guillem IV vivait en l'année 1059, époque pendant laquelle il reçut de Béranger et de Raymond fils de Guidinel, les hommages du château du Pouget et de celui de St.-Pons. En 1060, il prit en fief partie de l'alleu que Pierre, fils d'Alméral d'Anduze, donnait à l'abbaye de St.-Guillem-le-Désert, et durant les années 1067 et 1068, il fut présent à un engagement de seigneurie par Béranger de Narbonne au comte Raymond de Barcelonne, et à des accords entre ce comte de Barcelonne et Raymond Bernard vicomte de Nîmes, au sujet de la comté de Carcassonne. Il avait pris en mariage, en l'année 1056, une femme nommée *Ermeniars* [41], qui, après la mort de son mari, épousa Raymond, fils de Bernard d'Anduze [42].

V.

Guillem fils d'Ermeniars.

Ce seigneur, qui régna depuis 1068 [43] jusques après 1121, peut, selon nous, par sa hardiesse, sa politique habile et surtout par sa ferme admi-

---

[39] *Mémor., f°* 56. — Gariel, *ib. p.* 83 *et suiv.* — D'Aigrefeuille, *ib. p.* 5. — *Art. de vérif., ib. p.* 2. — *Hist. gén. du Lang., ib. p.* 615.

[40] A partir de Guillem IV, les seigneurs de Montpellier se différencient eux-mêmes dans leurs actes par les noms de leurs mères.

[41] Les Bénédictins de S^t-Maur et d'Aigrefeuille font cette Ermeniars fille du comte Raymond de Melguer; nous n'avons pu trouver sur quel fondement reposait cette opinion.

[42] *Mém., f°* 48. — Gariel, *ib. p.* 83 *et suiv.* — D'Aigrefeuille, *ib. p.* 6 *et suiv.* — *Art de vérif., ib. p.* 3. — *Hist. gén. du Langued., ib. p.* 615, et *Preuves, p.* 230, 239, 259, 262 *et seq.*

[43] D'Aigrefeuille fixe à l'année 1085 la mort de Guillem IV. Cet auteur se trompe évidemment, puisque déjà vers l'an 1076 le fils d'Ermeniars était seigneur de Montpellier, comme cela résulte d'un acte de cette année par lequel le comte Raymond de S^t-Giles le prend, ainsi que son aïeule, sous sa protection spéciale. *Hist. gén. du Lang., p.* 615, et *Preuves, p.* 291. — *Mém. f°* 34.

Digitized by Google

nistration, être regardé comme l'un des plus remarquables de nos anciens seigneurs. Il commence par entrer en discussion avec le comte de Melguer, mais leur querelle se termine à l'amiable et le comte lui donne sa fille *Ermessens* [44] en mariage. Bientôt, à l'exemple de son beau-père qui s'était

---

[44] Dans l'acte passé en 1080 ou 1088 entre Guillem et Pierre de Melguer, il est dit que *le comte ratifie à son gendre l'achat qu'avait fait du château de Melguer son père Bernard Guillem.* En citant ce passage, dom Vaissette soutient (*p.* 616) que ce n'est pas au fils d'Ermeniars que Pierre donna sa fille, mais à un autre Guillem qui avait à cette époque le titre de seigneur de Montpellier. Mais, outre qu'il est invraisemblable qu'entre Guillem fils de Beliars et Guillem fils d'Ermeniars, c'est-à-dire entre le père et le fils, un parent eut régné en son propre nom, il est certain que pendant les années 1080 à 1088 le seigneur de Montpellier ne pouvait être, d'après Vaissette lui-même, que le fils d'Ermeniars à qui nous avons vu que déjà en 1076 le comte de S^{t}-Giles promettait sa protection, et qui en 1090 avait des démêlés avec l'évêque Godefroi. Une autre preuve vient à l'appui de notre opinion, elle s'induit de ce que Guillem V que nous donnons pour époux à la fille de Pierre Melguer, et à qui, dans son contrat de mariage, le comte ratifiait la vente du château de Melguer, posséda réellement ce manoir, ainsi que l'atteste un acte de l'an 1103 (*Hist. du Languedoc, Preuves, p.* 363). Enfin, ce qui achève la démonstration, c'est que l'acte lui-même détruit la version de Vaissette, que ce serait à Guillem père des Aimons que Pierre aurait donné sa fille, puisque ce Guillem figure dans l'acte même de mariage avec ses enfants, à côté du seigneur de Montpellier futur époux. D. Vaissette argumente de ce que, d'après l'acte de mariage, le père de l'époux s'appelait Bernard Guillem et non Guillem seulement, mais cela s'explique facilement par cette raison que le fils d'Ermeniars traitant de concert avec Guillem Aimon son oncle, l'auteur commun Bernard Guillem a pu indifféremment être appelé père ou aïeul des parties: d'ailleurs, cette observation tournerait contre dom Vaissette lui-même, car le Guillem à qui il veut faire épouser la fille du comte Pierre, s'appelait Guillem Aimon et non simplement Guillem. D. Vaissette objecte enfin, et c'est ici son motif déterminant, qu'un autre mariage a été contracté en 1120 entre Raymond de Melguer neveu d'Ermessens et Guillema fille de ladite Ermessens, et qu'il faut admettre que le mariage de 1080 à 1088 ne s'applique pas à Guillem V, car, sans cela, Raymon eut épousé sa cousine, *ce qui n'a aucune vraisemblance*, ajoute-t-il, *dans un temps où les papes désapprouvaient extrêmement ces sortes de mariages.* Je réponds que le fait est exact, mais que ce n'est pas la seule ni la plus grave violation des lois de l'église sur le mariage que la famille des Guillems se soit permise. C'est au lecteur à voir si, pour sauver cette violation, il n'y a pour l'historien d'autre parti à prendre que de nier un fait que tout semble prouver et dont il nous manque seulement l'explication.

Digitized by Google

arrogé le droit de nommer à l'évêché de Maguelonne, il s'empare des églises et commet des exactions sur les prêtres. Cité en 1090, devant un conseil de prélats et de laïques, il est déclaré déchu de son fief, mais il l'obtient de nouveau de l'évêque Godefroi, et s'il fut dans la nécessité d'abandonner les églises, les dîmes et la juridiction sur les clercs, il saisit cette occasion d'acquérir et d'ajouter à sa seigneurie une partie hors des murs de la ville, que l'évêque lui céda moyennant 3,000 sols melgoriens. En 1095, il reçoit avec magnificence le pape Urbain II qui revenait du concile de Plaisance, et qui, pour lui témoigner sa gratitude, bénit solennellement l'île de Maguelonne et accorde des indulgences à ceux qui s'y feront inhumer. L'année suivante, Guillem prend la croix avec Raymond comte de St.-Gilles et de Toulouse, et les seigneurs de Montlaur, de Montredon, de Montagnac, de Cornon et de Castries, et au rapport de plusieurs historiens des croisades et notamment de Guillaume de Tyr, il se fait remarquer au siége de Maarah. De retour dans ses domaines, il dégage les droits utiles de sa terre, tels que la leude, la justice, les censives, les fours et les moulins, et il s'occupe de l'administration de sa seigneurie ; il établit les consuls de mer, met de l'ordre dans les lois principales, passe des traités de commerce, se lie avec des rois puissants, fait de nombreuses acquisitions et cède une partie de ses droits à Bernard Guillem et Raymond Guillem ses cousins, qu'il reconnaît pour ses vicaires. Sur les instances du pape Pascal II, il se croise de nouveau, en 1114, contre les maures de l'île de Malhorque qui infestaient les côtes d'Espagne, de France et d'Italie, et se joint à la flotte des Pisans pour porter secours à Béranger III comte de Barcelonne. Il meurt à l'âge d'environ 64 ans, après avoir régi Montpellier pendant plus de 50 [45].

---

[45] *Mém. des nobles, f°* 25, 26, 27, 46, 55, 86, etc. — *Chron. Pisan., p.* 151 *et seq.* — Guill. de Tyr, *l.* 2 *et l.* 6, *ch.* 17. — Tudebord, *l.* 3. *p.* 78, *l.* 5. *p.* 315. — Gariel, *ib., p.* 189 *et suiv.* — *Hist. gén. du Languedoc, p.* 275, 347, 372, 386, 400 *et* 616 ; et *Preuves, p.* 311, 327, 391, 412 *et* 415. — *Art de vérif., ib., p.* 3. — Catel, *ib., p.* 660. — *Gall. christ., p.* 741 *et* 351. — D'Aigref., *ib. part. civ., p.* 50 *et suiv.*, et 551 *part. eccl.*, *p.* 20. — Michaud, *Hist. des Croisades, t.* 1, *p.* 174.

Digitized by Google

VI.

Guillem fils d'Ermessens.

Le fils d'Ermessens mérite bien aussi de fixer l'attention de l'historien : plein d'audace et se reposant sur l'ordre que son père avait établi dans l'intérieur, il chercha et saisit toutes les occasions d'acquérir au-dehors de la gloire. A peine échappe-t-il à la sage tutelle de sa mère, que de graves querelles s'élèvent entre lui et le comte Bernard de Melguer : le pape Caliste III les réconcilie par les soins des archevêques de Vienne et de Taragonne, et bientôt ils prennent ensemble la croix et vont secourir Baudouin III roi de Jérusalem. Revenu dans ses états, il épouse Sibilia de Mataplane [46], et protège, contre son compétiteur Anaclet, le pape Innocent II. Plus tard, Bernard étant entré dans l'ordre de Cluny, Guillem intervient en faveur de sa jeune fille Béatrix, dans les discussions de deux puissants seigneurs, le comte de Barcelonne et le comte de Toulouse, et va, avec ce dernier, prêter appui à Alphonse roi de Castille, contre Ramire roi d'Aragon et Garcias roi de Navarre; ils reprennent Saragosse, et Guillem acquiert par sa valeur le fief de Tortose. A son retour, ses sujets, qu'il avait trop long-temps négligés pour satisfaire cette soif de gloire qui le dévorait, se révoltèrent contre lui et le forcèrent à se retirer dans le château de Lattes. A l'aide des censures du pape Innocent et avec le secours des Génois et du comte de Barcelonne, devenu prince d'Aragon, il rentra deux ans après dans sa seigneurie et s'empressa de faire construire dans le lieu le plus élevé de la ville un château, *castrum* [47], qui devait sans cesse rappeler les habitants à l'obéissance. Bientôt il alla rejoindre Alphonse de Castille, Sanche de Navarre et le prince d'Aragon, qui allaient faire le siége d'Almérie sur les côtes de Grenade; ensemble ils en firent la conquête et reprirent Tortose dont s'étaient emparés les Sarrasins. Environ en l'année

---

[46] D. Vaissette (*ib. p.* 401) pense qu'il n'est pas suffisamment prouvé que Sibilia, l'épouse de Guillem VI, fût issue de la famille Mataplane : il est vrai qu'il n'y a à l'appui de cette opinion (généralement admise toutefois) que le passage du testament de Guillem, dans lequel ce seigneur appelle Pons de Mataplane son cousin.

[47] V. p. 310, not. 65.

Digitized by Google

1149, il se retira dans le monastère de Grand-Selves au diocèse de Toulouse. Plusieurs fois depuis, il en sortit pour terminer, par l'expérience que sa vie agitée lui avait acquise, les différends qui divisaient ses héritiers [48].

VII.

Guillem fils de Sibilia.

L'entrée de Guillem VI dans l'ordre de Cîteaux mit l'administration de Montpellier aux mains de son fils, et ce jeune seigneur ne le céda point en courage à ses prédécesseurs [49]; il se distingua surtout par sa chevaleresque loyauté. Le premier acte de son pouvoir est de faire renoncer la comtesse Béatrix et Bernard Pelet son mari au cruel droit de naufrage qui était perçu dans les territoires de Melguer et de Sextantion; il délivre Raymond Gaucelin seigneur de Lunel, et épouse, en l'année 1156, la fille de Hugues II duc de Bourgogne. Bientôt après il se ligue contre le comte de St.-Giles, et de concert avec le prince d'Aragon et le vicomte de Béziers, il s'unit aux rois d'Angleterre et d'Ecosse pour assiéger Toulouse : n'ayant pu s'en rendre maîtres, ils prennent leur revanche sur les murs de Cahors. Quelques mois plus tard, il prend sous sa sauvegarde plusieurs communautés d'habitants et accueille à Montpellier le pape Alexandre III, dont il prend la défense contre l'anti-pape Victor et contre l'empereur Frédéric. Il se réunit aux Pisans pour mettre fin aux brigandages que les Génois exerçaient sur les côtes, et se déclare pour Alphonse, roi d'Aragon, dans les discussions de ce prince avec le comte de Toulouse, au sujet de la suc-

---

[48] *Mém. des nobles, f°* 34 *et suiv.* 46, 47, 58, 66, 67, 68, 69, 78, 87, 88, 89, 90, etc. — *Petit Thalamus, ann.* 1141, 1149. — *Hist. gén. du Lang., t.* 2, *p.* 395, 411 et 499; *Preuves, p.* 435, 455, 464, 477 et 490. — *Spicileg., t.* 3, *p.* 85. — — Gariel, *ib., p.* 96 *et suiv.* — Catel, *ib., p.* 661. — *Art de vérif., ib., p.* 5 *et suiv.* — D'Aigrefeuille, *part. civ., p.* 19 *et suiv.*

[49] La plupart des historiens attribuent au fils de Sibilia et non à son père la part que l'un de nos Guilhems prit aux siéges d'Almérie et de Tortose. D. Vaissette adopte l'opinion contraire et développe (*ib. p.* 616) les raisons sur lesquelles il se fonde : ces motifs nous déterminent à croire que c'est en effet Guillem VI qui a été en Espagne. Toutefois un acte que cite D. Vaissette lui-même, autoriserait à penser que le père et le fils faisaient partie de la même expédition.

Digitized by Google

cession de Raymond Béranger, comte de Provence. En l'année 1171, il appuie Bernard Pelet, qui voulait s'emparer, au préjudice de sa mère, de la comté de Melguer, mais il ne tarde pas à reconnaître la légitimité des droits de Béatrix, et restitue à Pelet les terres qu'il en avait reçues pour le protéger. Il meurt en 1172, à l'âge d'environ 43 ans. Pendant les vingt-trois années de son règne, il n'avait cessé de favoriser l'extension que Montpellier donnait déjà à son commerce [50] [51].

VIII.

Guillem fils de Mathels [52].

Parvenu à la seigneurie à l'âge de 15 ans, Guillem VIII commença à gouverner sous la direction de ses oncles Guy *Le-Guerrejat* [53] et Raymond, abbé d'Aniane. Après avoir réglé ses intérêts avec le comte de Toulouse, possesseur de Melguer, et fait un traité de commerce avec l'évêque et le seigneur d'Agde, il s'occupa de préserver ses sujets des entreprises des Albigeois, ce qui lui attira les félicitations et les éloges du pape Innocent III et des écrivains contemporains. Sous son règne, Montpellier fut divisé en sept quartiers ou échelles [54], et les habitants obtinrent de grandes franchises, notamment le droit de ceindre leur ville de mu-

---

[50] Le contrat de mariage de Guillem VII nous apprend que déjà, en 1156, il existait une foire ou marché près de la porte du Peyrou, et nous savons par un autre acte de 1168, que ce seigneur établit sur la place du palais, alors dite de la Peillarié, une orgerie (*forum frumentarium*) qui y est demeurée jusques en l'année 1525, époque à laquelle les consuls la placèrent près de l'église de N. D. des Tables. *Vid. au Grand Thalamus, f°* 69 *et* 72, *et les anc. compoix de la ville.* — Gariel, *ib., p.* 131-133.

[51] *Mém. des nobles, f°* 36, 39, 48, 70, 71, 78, 90, 91, *etc.* — Zurita, *l.* 2, *ch.* 8. — Gariel, *ib., p.* 218. — Catel, *ib., p.* 663. — *Hist. gén. du Lang., t.* 2, *p.* 448, 510, 524, 544, 556, 583, 600, 616. — D'Aigrefeuille, *ib., p.* 29 *et suiv.* — *Art de vérifier les dates, t.* 10, *p.* 8.

[52] Mathels, Mathilde.

[53] Le Guerroyeur.

[54] V. Publications de la société archéologiq., *Documents historiques,* 2e *livraison.*

Digitized by Google

railles [55]. Il établit des écoles pour l'enseignement du droit et de la médecine [56], réunit dans sa main tout ce que possédaient depuis long-temps les vicaires, et jouit en paix, jusques à la fin de ses jours, de tout le pouvoir qu'avait acquis la valeur de ses pères ou qu'avait créé leur sagesse, et qu'il consolida lui-même par de nombreuses reconnaissances ou augmenta par des acquisitions nouvelles. Heureux, si son ambition ne l'avait porté à s'allier à la fille des Commènes, que le roi d'Aragon avait demandé pour épouse, mais dont il n'avait pas attendu l'arrivée pour s'unir à l'infante de Castille! Tourmenté du désir d'avoir un fils à qui il pût léguer sa puissance, fatigué aussi par les hauteurs de sa compagne, qui lui reprochait de n'être ni roi ni fils de souverain, il prit en mariage, du vivant d'Eudoxie [57], Naunes [58], parente du roi d'Aragon. Les historiens attribuent généralement sa mort, qui eut lieu en 1203, au regret qu'il ressentit de n'avoir pu faire sanctionner par le souverain Pontife son union avec cette seconde épouse, qui avait pris sur lui le plus grand empire [59].

---

[53] V. au *Grand Thalamus*, *f°* 58 *et* 59, un acte de 1196 par lequel Guillem VIII autorise les habitants de Montpellier à clore de murailles la cité, et promet de ratifier tout ce qu'ils exécuteraient *in toto negocio clausuræ Montispessulani.* Dans un inventaire qui existe à la mairie de titres déposés, on ne sait à quelle époque, au couvent de S^t^-Jean et dont il ne reste plus aucune trace, on lit qu'il y avait plusieurs chartes de mossen G. de Montpeylier avec leurs sceaux de plomb, relatives à la commune clausure; il est certain toutefois que la clôture n'était pas encore achevée en l'année 1204 sous le roi Pierre d'Aragon. *Voy. ci-après.*

[56] V. p. 297, not. 24. — Nous demandons la permission de faire connaître ce que Guillem VIII dit du monopole en fait d'enseignement.... *Concedo.... quod de cetero prece aliquâ vel pretio seu sollicitudine alicujus personæ non dabo concessionem seu prerogativam alicui, quod unus tantùm modo legat seu scholas regat in Montempessulanum, in facultate fisicæ disciplinæ.... quia acerbum est nimium et contrà fas et pium uni soli concedere monopolium in tam excellenti scientiâ, et quoniam æquitas hoc fieri prohibent et justitia, uni soli in perpetuum nullatenùs dabo, etc.* Acte de 1180.— *Mém. des nobles, f°* 96.

[57] De toutes les femmes de nos Guillems, Eudoxie (Εὐδοξία) est la seule dont nous n'ayons pu trouver et reproduire le nom écrit en langue romane.

[58] Ynès, Agnès, *Petit Thalamus, ann.* 1187.

[59] *Mém. des nobles, f°* 37, 38, 44, 49, 63, 64 *et suiv.*, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 82, *etc.* — *Pet. Thal., ann.* 1203. — *Spicileg., l.* 4, *p.* 550. — Catel, *ib. p.* 666. — *Hist. gén. du Lang., t.* 2, *p.* 616. — Zurita, *l.* 2, *ch.* 33. — *Art de*

Digitized by Google

IX.

Guillem fils de Naunes.

Le testament de Guillem VIII reçut d'abord son exécution, et à la mort de ce prince l'aîné des fils de Naunes fut reconnu légitime seigneur de Montpellier; il prêta à l'évêque de Maguelonne, son suzerain, l'hommage accoutumé, et reçut de ses sujets le serment d'obéissance. Mais un an à peine s'était écoulé, que ce jeune Guillem, sa mère, ses frères et sœurs et leurs adhérents disparurent dans une tempête populaire. Saisissant une occasion que l'histoire n'a pas portée à notre connaissance, les habitants de Montpellier se soulevèrent contre eux, se constituèrent en Commune et proclamèrent MARIA, fille d'Eudoxie, qu'ils relevèrent de la renonciation à laquelle elle avait consenti lors de son mariage avec le comte de Comenge, et qui bientôt après s'unit avec le roi d'Aragon [60].

Avant de prendre possession de leur seigneurie, Pierre et son épouse furent obligés de reconnaître, par des actes formels, l'*indépendance de la commune et ses magistrats électifs, l'unité et l'indivisibilité de Montpellier, de son territoire et des places qui en dépendaient, le droit d'achever la clôture de la ville et la franchise des biens des bourgeois à*

---

vérifier les dates, *t.* 10, *p.* 10. — Gariel, *ib. p.* 140 *et suiv.* — D'Aigrefeuille, *ibid. part. civ.*, *p.* 41 *et suiv.* — Michaud, *Hist. des croisades*, *t.* 3, *p.* 562.

[60] Cette jeune princesse, née en 1182, avait été mariée, à l'âge de 12 ans, à Barral, vicomte de Marseille : veuve à l'âge de 15 ans, elle renonça à la seigneurie de Montpellier et épousa, en 1197, le comte Bernard de Comenge que l'on fit, à raison de ce mariage, divorcer avec l'une de ses femmes. Le 17 juillet 1204, le comte de Comenge étant encore vivant, elle épousa Pierre II roi d'Aragon. Les actes qui constatent ces différents accords sont rapportés au *Mémorial des nobles:* seulement il est à remarquer qu'après la *révolution* de 1204, les bourgeois étant maîtres des archives biffèrent sur ce volume les titres des actes qui attestaient des faits dont ils voulaient abolir la mémoire. C'est ainsi qu'ils raturèrent la qualité de fils d'Agnès qu'avait prise Guillem IX dans le serment de 1202, et l'ordre qu'avait donnél'évêque de Comenge pour le divorce du comte son frère ; c'est ainsi encore qu'ils substituèrent en tête de l'acte de 1197 un intitulé où il est question de quittance à celui qui parlait de renonciation. — V. *Mém.*, *f°* 75, 80 et 83, et à la table de ce volume, *f°* 3. — *Petit Thalamus*, *ann.* 1204.

Digitized by Google

l'égard du seigneur; ils jurèrent, de plus, solennellement de *tenir à jamais dans l'exil ceux que le peuple avait bannis*, et de *respecter les coutumes* dont les habitants rédigèrent par écrit les articles fondamentaux, et qu'ils se réservèrent même de pouvoir bientôt après changer et augmenter [61].

Telle est en abrégé l'histoire de nos Guillems, à qui deux siècles avaient suffi pour élever un modeste fief au rang des premières seigneuries de la province. Celui qui suit avec attention le développement de l'importance que prit rapidement la ville sous leur administration, se surprend à se demander quel eût été l'avenir probable de Montpellier si leur dynastie eût plus long-temps régné sur lui, à une époque surtout où commençaient à éclater dans tout le midi les guerres religieuses auxquelles ils prenaient déjà part pour soutenir les principes catholiques et les droits des souverains pontifes. Mais à cet avenir, quel qu'il pût être, nos pères renoncèrent volontairement et d'eux-mêmes. Satisfaits des conquêtes qu'ils avaient faites, ils songèrent à s'en assurer la paisible jouissance, et tandis qu'autour d'eux tout s'agitait avec convulsion, ils voulurent goûter les douceurs de la paix, et cherchèrent, non dans les armes, mais dans les sciences et le commerce, leur illustration et leur fortune; leur vœu le plus ardent fut surtout pour l'indépendance, et ils ne tardèrent même pas à réaliser dans leur entier les projets qu'ils n'avaient pu complétement en 1204 ramener à exécution.

A cause de la guerre qu'il soutenait contre le comte de Forcalquier, Pierre avait besoin d'argent, et ses bourgeois lui prêtèrent des sommes considérables pour lesquelles ils n'hésitèrent pas à demander comme garantie le château de Lattes, et bientôt même celui de Montpellier [62]. Peu après et à suite sans doute des exigences du seigneur ou des prétentions de la commune qui se sentait riche et puissante, la guerre éclata, mais elle se termina aussitôt sous les auspices de l'église par une transaction

---

[61] V. publications de la Société archéologique, *Documents historiques*, 1re *livraison*. — V. actes des kalendes de mars et du 2 des nones de novembre 1204. — *Grand Thalamus*, *f°* 1, 2, 4, 5, 8. — *Livre noir*, *f°* 1, 2, 18. — Gariel, *ib. p.* 172 *et suiv.* — D'Aigrefeuille, *part. cio.*, *p.* 57 *et suiv.* — *Art de vérifier les dates*, *t.* 10, *p.* 12.

[62] V. actes des kalendes de mars 1204 et du 4 des nones de juin 1206. — *Grand Thalamus*, *f°* 3 *et* 4. — *Livre Noir*, *f°* 19.

Digitized by Google

d'amnistie, en vertu de laquelle le château de Montpellier resta aux habitants à titre de gage [63]. Pierre s'engagea par serment à passer hors de la ville tout le temps qui devait encore s'écouler jusques à l'entier remboursement des sommes prêtées [64], et Maria consentit à ce que la tour de Guillem VI fût abattue et que les fortifications de son château fussent rasées [65].

Là finit la seigneurie et commence la commune. Chassé en quelque sorte de Montpellier, Pierre se jette dans les guerres des Albigeois, et aidé de ses vassaux, les comtes de Foix et de Comenge et le vicomte de Béarn, il appuie de ses armes le comte de Toulouse et fait la guerre à Simon de

---

[63] V. sentence du 6 des kalendes d'octobre 1206, confirmée en 1208 par le pape Innocent. — *Grand Thal.*, *f°* 4 *et* 5. — *Livre Noir*, *f°* 20 *et* 22.

[64] V. acte du 6 des kal. de novembre de 1206. — *Gr. Thal.*, *f°* 6. — *Livre Noir*, *f°* 22.

[65] V. acte du 8 des ides d'août. — *Grand Thalamus*, *f°* 6. — *Livre Noir*, *f°* 22. — Ce lieu dans lequel tout semblait naguère parler force et domination devint bientôt un lieu de refuge et de justice, il perdit jusqu'à son nom de *château*, que remplaça la dénomination de *palais;* plus tard, sous les rois de France, le *Gouverneur de justice* y fit sa demeure, le roi Henri III y établit en 1552 un siége présidial, et sous Louis XI, la cour des aides, que Charles VII son père avait, trente ans auparavant, créée pour la province de Languedoc, y fixa le lieu de ses séances. Il sert aujourd'hui de palais de justice. *Mémor.*, *f°* 11. — *Grand Thal.*, *f°* 6. — Gariel, *ib. p.* 252, 224. — D'Aigrefeuille, *ib.*, *p.* 63, 140, 561 et 594. — Dans son enceinte était cette chapelle des Guillems appelée *Nostra Domina del Castro* (N. D. du palais), dont l'abbé de S^{t}-Giles posa la première pierre en vertu d'une bulle du pape Calixte II de l'année 1144, et qui fut consacrée par Raymond, évêque de Maguelonne en 1156. Les papes Alexandre III et Innocent III lui accordèrent des exemptions; le roi Jacques, après l'avoir fait ériger en collégiale, lui octroya, en 1246, les mêmes priviléges que saint Louis, son contemporain, avait accordés à sa sainte chapelle, et Louis XII mit les frais de son culte à la charge du trésor royal. Cette chapelle, dans laquelle se faisait annuellement l'élection du Bayle, et que plusieurs actes désignent sous le nom de *Chapelle royale*, fut détruite presque en totalité dans le sac général des églises de Montpellier, en 1568. Les travaux entrepris récemment au palais pour la reconstruction des prisons, dont elle faisait partie, ont rendu nécessaire jusques à la suppression de ses fondements. *Mém.*, *f°* 11, 13, 16, 33 et 49. — *Gall. christ.*, *t.* 6, *p.* 362. — Gariel, *ib. p.* 306, 82. — D'Aigrefeuille, *ib. part. civ.*, *p.* 561, *part. eccl. p.* 31 *à* 233.

Digitized by Google

Montfort [66]; il répudie Maria [67], et dans l'intention peut-être de la rendre moins favorable aux yeux du souverain Pontife, à qui elle était allée dénoncer la conduite de son époux, il reconnaît comme appartenant au fils de Naunes la seigneurie de Montpellier [68]; en 1213, il trouve la mort sur le champ de bataille de Muret [69]. La reine Maria étant aussi décédée pendant cette année [70], leur fils Jayme [71] fut retiré, par ordre du pape, des mains du comte de Montfort, à qui son père l'avait remis pour ôtage, et vint à Montpellier recevoir le serment de fidélité [72]. Ses successeurs n'eurent garde non plus de négliger cette cérémonie [73], et de faire, à leur passage dans cette ville, de nombreux actes d'autorité [74]. Mais la commune s'était déjà définitivement placée à l'abri des atteintes de ces princes, elle vivait de sa vie propre et indépendante et exerçait presque sa souveraineté. Il est constaté par une lettre du pape Innocent III à l'abbé de Saint-Paul de Narbonne, que, même avant la mort de Maria, les habitants avaient institué un notaire, et qu'ils faisaient faire les cris publics au nom de leurs consuls [75].

Les documents dont la Société archéologique continue avec persévérance la publication, ont déjà fait connaître quelle était à cette époque la constitution politique de Montpellier, son organisation élective, son gouvernement municipal, ses lois et ses corporations; la chronique romane, dont nous nous sommes chargé, initiera aux détails les plus intimes de sa vie pratique et privée, et nous essaierons, en résumant dans une introduction tout ce que rapportent à cet égard nos vieux titres, de donner une idée

---

[66] *Art de vérif.*, *t.* 10, *p.* 13. — D'Aigrefeuille, *part. civ.*, *p.* 64.

[67] *Art de vérif.*, *t.* 10, *p.* 14. — D'Aigrefeuille, *part. civ.*, *p.* 70.

[68] D'Aigrefeuille, *ib. p.* 69. — Cet auteur soutient que cette reconnaissance était simulée et que Pierre l'avait imaginée pour mettre ses terres à couvert de la confiscation dont on usait en France contre ceux qui protégeaient les Albigeois. V. *Lettre du pape* Innocent III, *collect. de* Baluze, *l.* 15, *ep.* 104.

[69] *Petit Thal.*, *chron. rom.*, *an.* 1213. — Catel, *l.* 2, *p.* 293. — *Art de vérif.*, *t.* 10, *p.* 14, — D'Aigrefeuille, *ib. p.* 71.

[70] *Petit Thalamus*, *ib.*

[71] Jacques 1er.

[72] *Art de vérif.*, *ib.* — D'Aigrefeuille, *ib. p.* 73.

[73] V. actes au *Mém. des nobles.*

[74] V. le *Mém. des nobles*, le *Livre Noir*, le *Grand* et le *Petit Thalamus*, etc.

[75] *Ep.* 23, *l.* 4, *coll.* de Bosquet. — D'Aigref., *ib.*, *p.* 69.

Digitized by Google

complète de Montpellier pendant la seconde période de son existence. Bornons-nous maintenant à faire remarquer que le bonheur dont il jouit depuis les premières années du XIII^e^ siècle, c'est encore aux Guillems qu'il le dut, aussi bien que l'importance qu'il avait antérieurement acquise sous leur domination directe. Sans les principes féconds de civilisation qu'ils avaient déposés dans son sein, Montpellier n'eût point, en effet, devancé de si loin les idées qui étaient alors généralement reçues, et il eût certainement préféré à une modeste indépendance une brillante servitude sous des chefs qui pouvaient de plus en plus devenir puissants et redoutés.

FERDINAND PEGAT.

La filiation des Guillems, telle que nous l'avons établie, présentant quelques différences avec celle qu'a admise D. Vaissette, au tom. 2 de son *Hist. gén. du Lang.*, *p.* 617, nous avons cru devoir faire suivre notre notice d'une nouvelle généalogie des seigneurs de Montpellier, à laquelle nous avons joint, comme complément nécessaire, celle des Vicaires. Pour ne pas compliquer inutilement le tableau, nous avons négligé d'indiquer la descendance des membres puînés de la famille.

Digitized by Google

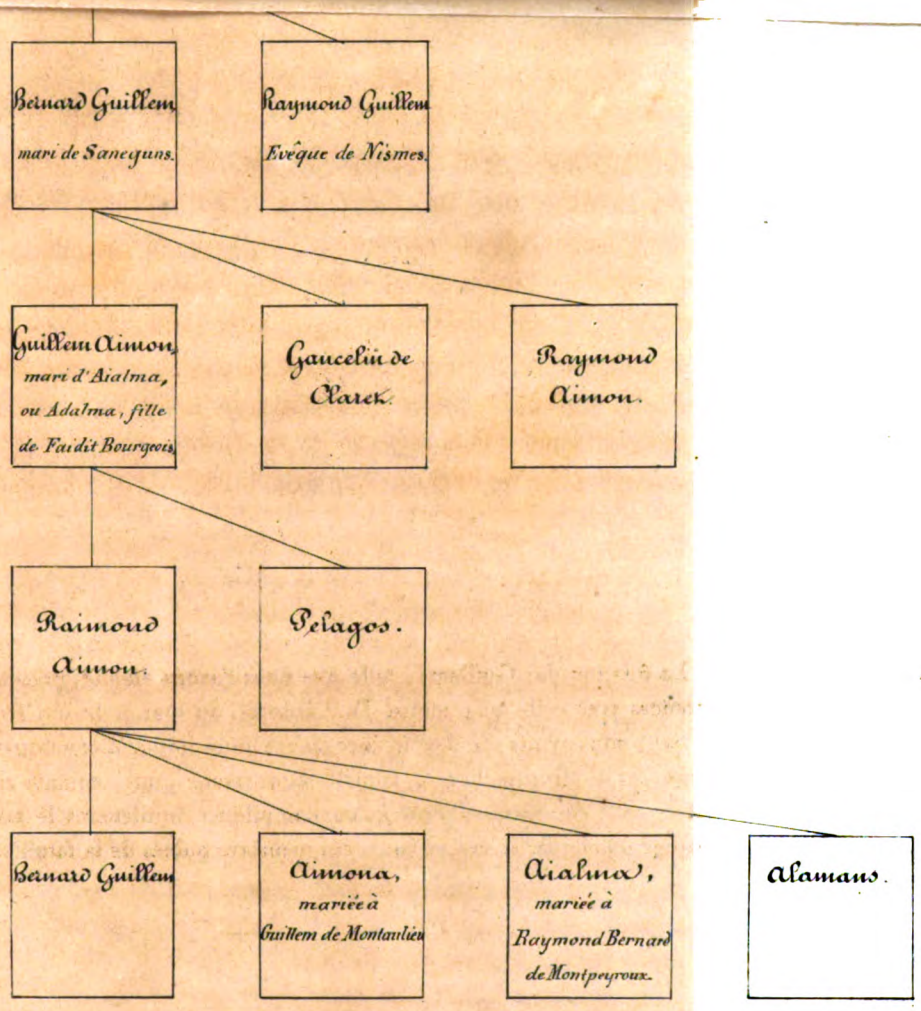

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

N° 7.

MONTPELLIER, DE L'IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL AINÉ.

—

MARS 1838.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant la Société archéologique de Montpellier.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Bégé, ancien préfet de l'Hérault.
Granier, maire de Montpellier.
Dessale-Possel, négociant.
Thibault, évêque de Montpellier.
Floret, préfet de l'Hérault.
Renouvier père, ancien député.
Lordat, professeur à la Faculté de médecine.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Desmazes, archiviste de la Mairie, *Conservateur.*
De St-Paul, Avocat-Général.
Alicot, juge d'instruction.
Abric, architecte du département.
Thomas, archiviste de la Préfecture.
De Christol, docteur ès-sciences.
Renouvier fils, avocat, *Président.*
Cros, avocat, secrétaire de la Mairie, *Trésorier.*
Castilhon, propriétaire.
Blanc, bibliothécaire du Musée-Fabre.
Dunal, doyen de la Faculté des sciences.
Viguier, médecin.
Kühnholtz, bibliothécaire à la Faculté de médecine.
Bascou, avocat.
Aurès, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Marcel de Serres, professeur à la Faculté des sciences.
Grimes, marbrier.
Castelnaud, conseiller à la Cour royale.
Laurens, agent comptable à la Faculté de médecine.
Daudé de Lavalette, avocat.
Grasset aîné, juge au Tribunal de première instance, *Secrétaire.*
Pegat, substitut de M. le Procur. du roi.
Chrestien neveu, médecin.
Jeanjean, médecin.
Jamme, avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Reboul, membre correspondant de l'Institut, à Pézénas.
Mazel, juge de paix, à Pézénas.
Delmas, membre corresp. de la Société des antiq. de France, à Marsillargues.
Boilly, peintre, à Paris.
Tournal fils, secrétaire de la commission archéologique de Narbonne.
Dumas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Sommières.
Aliez, médecin, à Saint-Thibery.
Chauvet, propriétaire, à Vendémian.
Vernière, juge de paix, à Aniane.
Le comte de Liancourt, secrétaire de la Société de civilisation, à Paris.
Boudard, professeur de philosophie, à Béziers.
Gasquet, anc. comre de marine, à Cette.
Rey, membre de plus. sociétés savantes, à Paris.
Ignon, imprimeur, à Mende.
Lignon, médecin, à Saint-Pons.
Moquin-Tandon, profesr à la Faculté des sciences de Toulouse.
Thomassy, avocat, anc. élève de l'Ecole des chartes, à Paris.
Monestié, suppléant du juge-de-paix, à Séverac-le-Château (Aveyron).
Albert Lenoir, architecte, membre de l'Institut, à Paris.
Llobet, membre de l'Académie des sciences de Barcelonne.
Gazzera, membre de l'Acad. de Turin.
Lebas, capitaine au 1er rég. du Génie.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER

(du mois de mai 1836 au mois de janvier 1838).

Un an et demi s'est écoulé depuis que la Société archéologique de Montpellier, par l'organe de son secrétaire, a présenté au public le résumé de ses travaux. Depuis lors plusieurs mémoires et documents historiques d'une haute importance ont été livrés à l'impression; mais indépendamment de ces publications, les séances mensuelles de la Société ont été marquées par un grand nombre de lectures et de communications dignes d'intérêt, dont l'analyse ne peut qu'être agréable aux amis de la science. Un compte-rendu nous a paru nécessaire; et nous l'avons entrepris en suivant, pour plus de clarté, l'ordre des travaux de la Société et la classification adoptée dans le résumé de notre prédécesseur.

Publication de documents historiques.

Au premier rang des documents historiques dont elle avait entrepris la publication, la Société avait placé le *Petit Thalamus*. Déjà l'introduction et la première partie de ce manuscrit (les *Coutumes*) avaient paru quand fut redigé le premier compte-rendu. Depuis cette époque ont été publiées les seconde et troisième parties, relatives aux *Etablissements* et aux *Serments:* la quatrième, comprenant la *Chronique Romane*, ne tardera pas à les suivre.

Mémoires et lectures.

Parmi les mémoires lus à la Société, plusieurs ont été déjà publiés. Il en est d'autres qui, sans offrir un moindre intérêt, n'ont pu l'être encore faute de ressources suffisantes. C'est justice d'accorder à ces derniers une plus large part dans cette revue.

Dans la séance de juillet 1836, MM. DE St-PAUL et RENOUVIER présentèrent un rapport sur les sceaux renfermés dans les cassettes et tiroirs des grandes archives de la Mairie. Il résulte de ce travail, qu'il existe dans le chartier de la commune environ cent soixante-dix sceaux, différents de type, variés dans leur forme, en plomb ou en cire de couleur diverse, attachés encore à leurs chartes originales et appartenant aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. On peut les classer en neuf divisions principales:

1° Les sceaux de la *ville de Montpellier*, tels que le sceau du consulat, de la curie, de la baylie, de la cour du roi, etc.;

2° Ceux des *villes étrangères*, à savoir de Marseille, Gênes, Nîmes, Béziers, etc.;

3° Ceux des *seigneurs et particuliers:* les comtes de Narbonne, d'Hières, de Tripoli, etc.;

4° Les sceaux des *rois d'Aragon;*

5° Les sceaux des *rois de France* (offrant une suite complète depuis Louis XIII);

6° Les sceaux des *grands feudataires:* les ducs d'Anjou, de Normandie, de Berry, etc.;

7° Les sceaux de l'*église de Maguelonne*, évêques, prieurs, etc.;

8° Les sceaux d'*églises étrangères*, des archevêques d'Arles, d'Agde, de Nîmes;

9° Enfin, les sceaux des *papes* (présentant une série presque complète de bulles de 1198 à 1445).

Digitized by Google

Dans l'assemblée de décembre 1836, M. J. RENOUVIER, nouveau président de la Société, prononça un discours dans lequel, après avoir énuméré les richesses de la ville de Montpellier, de ses archives, de sa bibliothèque, de son musée sous le rapport archéologique, il indiqua plusieurs objets de recherches et d'études au zèle de ses collègues.

Il fut donné lecture, dans la même séance, d'une 2e notice de M. MONESTIER, suppléant du juge de paix à Séverac-le-Château (Aveyron), touchant des tombeaux et ossements anciens découverts à Altés (même département). L'auteur entre, à cet égard, dans des détails fort curieux et qui excitent vivement l'intérêt de l'assemblée.

A suite de cette communication, M. MONESTIER est élu membre correspondant de la Société.

La séance de février 1837 fut marquée par la lecture d'un mémoire de M. BLANC sur le *Pont-Saint-Esprit*.

Ce travail destiné à confirmer, expliquer et étendre ce que les historiens du Languedoc et autres écrivains ont rapporté touchant la fondation de ce pont célèbre, renferme une analyse de documents originaux relevés aux archives de l'hôpital du Pont-Saint-Esprit, par les soins d'un nommé Jacques Bernard, archiviste et *déchiffreur* de la ville d'Aubenas : documents qui, par l'effet de circonstances particulières, se trouvent aujourd'hui en la possession de l'auteur du mémoire.

Le manuscrit de l'archiviste Bernard est d'accord avec les historiens anciens, sur le côté merveilleux de l'histoire de la fondation du pont. Suivant une pieuse chronique, la vision d'un pâtre donna aux hommes le courage d'entreprendre cette grande œuvre d'art sur la partie du fleuve la plus féconde en naufrages. Une tradition semblable s'attache à l'histoire de l'ancien pont St.-Bénézeth à Avignon, lequel a pris le nom du pâtre inspiré, fondateur de la congrégation célèbre des frères hospitaliers *pontifes* (ou faiseurs de ponts), dont les soins et le zèle élevèrent cette grande construction.

La même foi religieuse présida à l'entreprise et au complet achèvement du Pont-Saint-Esprit.

Tandis qu'un oratoire construit au bord du Rhône sous l'invocation du Saint-Esprit, et favorisé de miracles multipliés, attirait la visite de nombreux pélerins et de riches offrandes destinées à l'œuvre projetée, les citoyens, divisés en conseillers et en ouvriers du pont, élus par le suffrage de l'universalité des habitants et rangés sous la direction des maîtres de l'œuvre, se préparaient à l'inauguration des travaux.

Ce fut le 12 septembre de l'année 1265 que se fit, par les mains de Jean Tiangis, prieur des bénédictins, la pose de la première pierre.

La construction commencée eut bientôt épuisé les ressources de l'œuvre. Il fallut recourir à la charité du monde chrétien. Dans cette vue, il fut créé une confrérie des deux sexes, partagés en divers ordres de travaux: les uns, destinés à résidence, devaient faire le service de l'oratoire et recueillir les offrandes déposées; les autres, sous le titre de *donats* ou *quêteurs*, devaient aller porter dans toutes les parties du monde chrétien le nom et les besoins de l'œuvre à laquelle ils étaient dévoués.

Grâce aux succès des frères du Saint-Esprit, appelés plus tard *Pères-Blancs* à cause de leur costume, l'entreprise du pont vit insensiblement ses ressources s'accroître: mais les secours et les travaux furent si lents, qu'un intervalle de 43 ans s'écoula entre la pose de la première pierre et le complet achèvement de l'édifice, en l'année 1307.

L'auteur du mémoire indique ici les diverses dispositions qui furent prises pour l'entretien du pont, les mesures touchant la police sévère du roulage, l'interdiction absolue prononcée contre les charrettes, fourgons et autres voitures qui devaient être démontées au passage du pont et portées à dos, etc....

L'auteur rappelle, enfin, ce que l'administration du Pont-Saint-Esprit dut à la

Digitized by Google

sollicitude des rois de France et des états du Languedoc, en franchises, droits de péage, perceptions de toute espèce, et complète ainsi l'historique de ce monument depuis sa fondation jusqu'à la révolution française.

Dans la même séance, le secrétaire donna lecture d'une lettre de M. LLOBET de Barcelonne, membre de l'académie des sciences et de celle de belles-lettres et d'histoire de cette ville, accompagnant l'envoi du premier volume des travaux de cette dernière académie. M. LLOBET annonce dans cette lettre qu'il se propose, dès que les affaires politiques de son pays le lui permettront, de se livrer à des recherches dans *le bel archive de la couronne d'Aragon*, afin d'en extraire des copies de documents inédits sur la ville de Montpellier.

La société accueille avec remercîments la lettre et l'hommage de M. LLOBET, et le nomme à l'unanimité membre correspondant.

Dans la séance du mois d'avril 1837, M. PEGAT fit lecture d'une *notice sur les Guillems*. L'auteur résume dans ce travail tous les faits mémorables attribués à ces anciens seigneurs de notre ville, rectifie plusieurs erreurs répandues à cet égard dans divers ouvrages, et présente une généalogie nouvelle de cette antique famille. Cette notice, dont l'impression fut ordonnée par la Société, fait partie du N° 6 de ses publications.

Dans la réunion du mois de mai suivant, communication fut donnée d'une lettre de M. GASQUET, membre correspondant, à Cette. L'auteur y mentionne les recherches auxquelles il s'est livré pour découvrir les traces du séjour des Romains aux environs de Cette, et annonce qu'il s'occupe, concurremment avec les membres de l'administration de cette ville, du dépouillement des archives de la commune, qui semblent devoir offrir un haut degré d'intérêt pour la science archéologique.

A cette même séance, la Société entendit la lecture de la 2e partie du mémoire de M. J. RENOUVIER sur les *anciennes églises du département de l'Hérault*. Ce travail est compris dans la présente livraison.

Dans la séance de juin, M. DE SAINT-PAUL présenta à la Société un mémoire ou *discours sur la constitution de l'esclavage antique*. Cet ouvrage, d'une haute portée historique, a été inséré dans la publication précédente.

Le mois suivant, l'assemblée reçut communication d'un mémoire de M. THOMAS sur la *géographie ancienne du département de l'Hérault*. La Société ayant délibéré l'impression de ce travail, nous nous dispenserons d'en donner l'analyse.

Dans les séances de novembre et décembre dernier, M. DAUDÉ DE LAVALETTE a donné lecture d'un mémoire sur le *passage d'Annibal d'Espagne en Italie à travers les Gaules*. Ce mémoire fait partie de la présente livraison.

Enfin, dans la réunion de janvier 1838, M. BLANC a mis sous les yeux de la Société un manuscrit du Xe siècle appartenant à la bibliothèque de la ville, et provenant de celle de l'abbaye d'Aniane. M. BLANC a signalé la découverte qu'il a faite sur les premiers feuillets de ce volume, d'une prose latine complète en 22 strophes, et qui n'est que la paraphrase de notre *Dies iræ*, écrite en prose poétique, nombreuse, avec des caractères du Xe siècle, et, circonstance plus précieuse, avec le plain-chant annoté au moyen d'une suite de points, sans portées musicales, tel qu'il était connu à cette époque. M. BLANC, après avoir donné lecture des premières strophes de cette prose remarquable, annonce l'intention où il est d'en proposer l'impression à la Société, dès qu'il aura terminé ses recherches à cet égard, offrant d'accompagner cette publication d'une version française, de notes philologiques, et même, s'il est possible, d'une traduction musicale de cet antique plain-chant.

La Société remercie M. BLANC de cette communication et l'invite à poursuivre son intéressant travail.

Digitized by Google

Exploration des monuments anciens.

La découverte et la conservation des monuments anciens que renferme notre pays, ont continué à exciter la sollicitude des membres de la Société. Il n'est presque pas de séance qui n'ait été marquée par quelque communication qui y soit relative : nous nous bornerons à en présenter, sous la forme de bulletin, une rapide analyse.

La Société ayant été informée que des colonnes provenant de la démolition de l'église de Notre-Dame-des-Tables étaient conservées encore à Montferrier, charge son Président de s'assurer de cette circonstance, et de s'entendre avec le propriétaire pour l'acquisition de ces objets.

Sur l'avis donné par quelques membres que la Société archéologique de Toulouse se propose de faire l'acquisition de certaines statues, pierres tumulaires et autres existant dans l'église de Maguelonne, une commission est nommée pour s'enquérir de ce fait, et empêcher, s'il y a lieu, qu'une Société autre que celle de Montpellier ne devienne propriétaire d'objets d'antiquité que le pays a droit de revendiquer comme une richesse qui lui est propre.

La Société apprend qu'il a été découvert, dans les environs de Montpellier, au quartier de l'Ayguelongue, sur les propriétés de MM. SERRES et MAURY, deux pierres tumulaires portant des inscriptions romaines. Le secrétaire est chargé d'écrire à MM. SERRES et MAURY pour les prier de faire don de ces antiques à la Société [1].

M. ABRIC, membre résidant, présente, restauré par ses soins, l'ancien plan de la citadelle et de la ville de Montpellier, portant la signature du cardinal de Richelieu.

On annonce la découverte d'un buste antique dans une maison nouvellement réparée de cette ville. Une commission est nommée pour cet objet.

La Société est instruite qu'un fragment d'une des anciennes chaînes de la ville, scellée naguère au mur d'une maison située à Montpellier, rue Embouque-d'Or, vient d'en être détaché par suite de la démolition de ce mur. Un membre annonce, à cette occasion, que le propriétaire de la maison est dans l'intention de conserver et de rétablir cette chaîne après la réparation du mur.

M. VIGUIER, membre résidant, fait part de la découverte de nombreux débris d'amphores et de poterie antique, dans les environs de Montpellier, sur la route de Villeneuve, près la métairie Sabatier. Une commission est nommée pour cette exploration.

La Société sollicite et obtient de M. le Maire l'emploi d'un certain nombre de journées des ateliers de charité, à des fouilles dans l'intérêt de la science archéologique.

On signale la découverte faite dans une propriété de M. ALIEZ, membre correspondant à Saint-Thibery, d'une inscription celtibérienne fort remarquable. La Société charge son secrétaire d'inviter M. ALIEZ à faire opérer le moulage au plâtre de cette inscription, pour être déposé au Musée de la Société.

Le moulage est aussi ordonné de diverses sculptures religieuses existant sur le fronton de l'ancienne église de Lattes.

M. LAURENS, membre résidant, présente à la Société plusieurs ossements trouvés dans un *dolmen* découvert à Saint-Maurice, arrondissement de Lodève.

Musée archéologique.

Le Musée archéologique qu'on peut diviser en deux parties principales, les médailles et les objets d'art, n'a pas reçu dans ces derniers temps l'accroissement auquel on eût pu s'attendre dès sa formation. Les causes en sont, d'une part, au peu de ressources de la Société pour les acquisitions à faire ; et d'autre part, il faut le dire, à l'indifférence ou à la parcimonie de certaines personnes, qui, en possession d'objets d'antiquité sans intérêt pour elles, négligent ou refusent d'en faire don à la Société. D'honorables exceptions,

[1] M. Prosper Serres s'est empressé, comme on le verra plus tard, d'accéder au vœu de la Société.

Digitized by Google

cependant, doivent être citées, et à ce titre nous mentionnerons avec reconnaissance les noms de MM. DESSALE-POSSEL, fondateur et membre honoraire de la Société, à la libéralité duquel celle-ci est redevable de quinze médailles d'un haut intérêt, dont une en or, sept en argent et les autres en bronze; ACHILLE BEGE, ancien préfet de l'Hérault, membre honoraire; MAZEL, de Pézénas, membre correspondant; Ad. RICARD et E. de GINOUX pour l'hommage qu'ils ont fait à la Société de plusieurs médailles fort rares; Prosper SERRES pour le don de la pierre tumulaire trouvée dans sa propriété; le Dr ROUSSET pour le don d'une arme antique, etc.

Parmi les acquisitions faites par la Société, nous remarquons quatre colonnes antiques en marbre, avec leurs bases et chapiteaux, — une médaille en or de Néron, — deux petites urnes lacrymales en verre, trouvées dans un ancien tombeau découvert au jardin dit de *Lavanet* près Montpellier, — quatre colonnettes antiques en marbre blanc, — un volume contenant la copie de documents historiques inédits sur la ville de Montpellier.

Le Musée archéologique doit enfin aux offrandes de divers membres de la Société, entre autres objets d'antiquité, plusieurs sous melgoriens, — quelques anciennes monnaies d'Alger, — diverses médailles de différentes époques, dont une frappée sous Louis XIV par le régiment de *la Calotte*, — des chapiteaux du moyen-âge rapportés de Saint-Pons, — un fragment d'épingle antique trouvé à Murviel, — un moule en terre cuite d'un ancien poids de Montpellier, — quatre chartes sur parchemin relatives à la commune de Valmagne, etc.....

Le simple exposé que nous venons d'offrir démontre, mieux que toutes les paroles, la voie de progrès et d'avenir dans laquelle est entrée la Société archéologique de Montpellier. Ce n'est pas, en effet, dans le nombre plus ou moins grand de ses publications, qu'une société scientifique naissante doit chercher ses principales conditions d'existence, mais dans ce concours d'efforts et de travaux suivis, dans ce zèle persévérant qui seul peut fonder les entreprises durables.

Notre but, du reste, en signalant à l'attention publique les productions de notre assemblée, est moins de satisfaire un intérêt de curiosité que d'attirer vers ce centre commun tout ce qui, dans notre pays, se sent quelque élan vers les travaux de la pensée. Réunir dans un même foyer les étincelles d'activité éparses autour de nous, tel est le résultat auquel nous aspirons; et dans cette vie de province si dépourvue d'appui et d'encouragement, si indifférente pour tout ce qui n'est pas intérêt matériel, peut-être saura-t-on quelque gré de leurs efforts, au petit nombre d'hommes qui cherchent à relever leur pays de cette tiédeur intellectuelle qui menace de l'envahir complétement.

Le Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier,

GRASSET AÎNÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANCIENNES ÉGLISES

DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

La description, que j'ai publiée l'an dernier, des églises romanes et gothiques les plus remarquables du département, ayant été accueillie avec faveur, j'ai continué ces observations monumentales dans les localités que je n'avais point explorées; je puis présenter aujourd'hui la description de quelques édifices que je n'avais fait qu'indiquer dans mon premier travail, et y ajouter la détermination d'un assez grand nombre de monuments qui alors ne m'étaient pas connus. Si je ne suis pas parvenu à donner une statistique monumentale du département qu'on puisse regarder comme absolument complète, tant le nombre des églises d'une architecture historique est considérable dans nos campagnes, je puis assurer du moins qu'il n'en est pas une, parmi celles que j'ai négligées, dont le type ou le modèle ne soient reproduits dans celles que j'ai décrites. On aura donc les données nécessaires pour les apprécier et les déterminer toutes dans leurs moindres fragments; j'aurai de plus amassé des faits assez nombreux pour en déduire quelques considérations finales sur les caractères de l'architecture chrétienne dans le midi de la France.

Digitized by Google

SAUSSINES.

L'église de Saussines, petite nef avec apside et sans transepts, a des arcades bouchées en plein cintre, des piliers avec colonnes appliquées, dont le tailloir se continue en imposte tout autour de la nef, et des voûtes avec arcs doubleaux en plein cintre. Les chapiteaux ont, comme ceux de Castries, des feuilles d'acanthe à leur base et au-dessus des figures diverses; les plus remarquables, placés à l'arc du chœur, ont été dénaturés par une couche épaisse de peinture moderne, ils étaient historiés et d'une exécution barbare. Les impostes, sculptées pour la plupart, ont des ornements dont le dessin se rapproche beaucoup de ceux de l'époque carlovingienne, des palmettes encadrées, des entre-lacs, etc. On remarque au bas de l'église une petite porte à plein cintre et à large linteau, placée hors de portée; on y arrivait au moyen d'une échelle mobile, comme aux portes des étages supérieurs des anciens donjons; elle conduit par un escalier à vis Saint-Gilles ronde, construit avec beaucoup d'art, au clocher, qui pouvait ainsi servir comme lieu extrême de défense.

A l'extérieur, la façade ouest, terminée en fronton, a été réparée à plusieurs reprises; on y peut voir encore une fenêtre à colonettes et trois portails faisant saillie et servant de contre-fort; ils sont en plein cintre, mais très-dégradés, et n'ont conservé de leur ancienne ornementation que les impostes sculptées et quelques-unes des moulures de leurs archivoltes. Le côté méridional, le seul qu'on puisse bien observer, a des contre-forts saillants d'un pied à peine, deux fenêtres à colonettes et des corbeaux à moulures simples; le chevet, demi-circulaire, sans contre-forts, avait une fenêtre aujourd'hui dégradée. Les murs sont en appareil moyen, formé d'assises larges et étroites alternativement. Cet appareil ne se rencontre pas dans les monuments carlovingiens, mais depuis le XI^e^ siècle il fut fréquemment employé dans notre pays, surtout dans les constructions civiles.

BAILLARGUES.

Cette église, d'un plan aussi simple que celle de Saussines, a, comme celle-ci, des arcades bouchées en plein cintre, des piliers à impostes, des

Digitized by Google

colonnes appliquées. Toutes les fenêtres ont été refaites; il ne reste qu'une ouverture de la construction primitive dans une des arcades du nord; elle est ronde, profonde et à côtés évasés. La nef était couverte par un plafond de bois qui s'était conservé jusqu'à une époque assez récente; depuis on l'a remplacé par une voûte dont la construction a dégradé toute l'ornementation intérieure. On peut juger de cette ornementation dans quelques parties conservées, où tiennent encore des impostes et des corniches ornées de sculptures très-variées, entre-lacs, grappes de raisin, palmettes, damiers, etc. Les seuls chapiteaux intacts, ceux de l'arc principal, ont des feuilles entrelacées et des dessins bizarres d'une exécution minutieuse et grossière. Cet arc, comme dans beaucoup d'églises carlovingiennes, est plus grand que celui qui commence le cul-de-four de l'apside, et l'intervalle entre ces deux arcs est occupé à sa partie supérieure par deux petites arcades.

A l'extérieur, cette église présentait une ornementation assez compliquée; malheureusement obstruée de constructions, elle est d'une observation difficile. Sur les deux côtés de la nef, on peut voir encore quelques colonettes appliquées, à petits chapiteaux bizarres qui supportaient le toit; l'apside circulaire avait la même décoration, mais les colonnes ne s'arrêtaient pas, comme sur les côtés, au premier étage, elles descendaient jusqu'au sol; les murs avaient quelques contre-forts peu saillants, plus tard ils ont été augmentés. Les reconstructions les plus considérables faites à cette église sont du XVIIe siècle; la façade et la porte occidentales portent tous les caractères du style hybride qui fleurissait sous le règne de Louis XIII.

ASSAS.

Cette petite église, appartenant au style roman de la dernière époque, a des piliers à imposte, des arcades bouchées en plein cintre, des colonnes engagées, prolongées au-dessus jusqu'à la corniche supérieure et un plafond en bois. Les chapiteaux des colonnes très-développés et composés d'après un type pseudo-composite, sont d'un travail soigné et très-fouillé; un seul d'entre eux a, au lieu de feuilles d'acanthe, des feuilles galbées, et les volutes supérieures sont liées à ces feuilles par une tige ou un bâton évidé. Deux fenêtres seulement l'éclairent au midi; elles sont, comme toutes les

Digitized by Google

fenêtres romanes, en plein cintre et à jouées évasées; l'une est à moulures simples, l'autre à trois ordres garnis de fûts angulaires.

A l'extérieur et du côté méridional, le seul qui soit à portée de l'observation, est une porte remarquable dont je donne l'analyse; elle a trois ordres se composant : le premier, de pieds-droits, d'une imposte mince et d'un arc à moulures aiguës; le second, d'un arc en boudin et de fûts angulaires avec plinthe, base et chapiteau pseudo-composite d'un type plus barbare que ceux de l'intérieur; le troisième, enfin, de pieds-droits, d'un linteau transversal monolithe et d'un arc à moulures aiguës. Le tympan est sculpté d'un treillis imitant la gaufrure. Le mur latéral a des contre-forts droits, saillants d'un mètre environ; les deux fenêtres présentent la même décoration et la même ébrasure qu'à l'intérieur, ce qui fait que le mur a une épaisseur double de celle qui paraît, soit d'un côté, soit de l'autre; elle est environ de deux mètres. L'apside est circulaire, sans contre-forts, avec un soubassement, une frise et une corniche à cimaises et moulures aiguës.

Ce petit édifice d'un excellent appareil, très-régulier et sans ciment, porte à un haut degré ce caractère de solidité et de sévérité qui distingue le style roman; sans doute, la pierre si blanche et si fine que fournissent les carrières d'Assas, ajoute beaucoup au mérite de cette construction; mais la pureté des profils de toutes ses moulures atteste, chez les maçons du XII^e^ siècle, le règne des meilleures traditions et des procédés les plus perfectionnés. Pourquoi ici, comme partout, faut-il regretter que les derniers prêtres d'Assas, aveugles à la beauté de leur église, aient dégradé la plus grande partie de son mur méridional par l'addition de chapelles ignobles? Le clocher qui surmonte la façade est aussi de construction moderne.

SAINT-VINCENT.

Ce petit village, très-rapproché d'Assas, a aussi une église du XII^e^ siècle qui, conçue sur un plan plus vaste, n'a probablement jamais été achevée; il y reste une apside octogone avec colonettes aux angles et un large transept. Je n'en parle que pour mentionner, sur les corbeaux sculptés de la face nord du transept septentrional, un de ces signes devenus obscènes; ils sont communs dans les corbeaux des édifices normands, mais nous les rencontrons ici pour la première fois dans les sculptures romanes du département.

Digitized by Google

SAINT-FÉLIX-DE-MONTSEAU.

On ignore l'époque de la fondation de ce monastère; mais les restes d'architecture que nous pouvons y observer constatent que, dès le IXe siècle, il existait sur cette colline aride une petite chapelle, et qu'au XIIIe, le monastère de filles qui s'y était établi put y édifier une église considérable. Nous savons aussi que ces religieuses quittèrent, dès le XVIe siècle, leur monastère isolé pour s'établir dans le village voisin de Gigean, où une nouvelle maison leur avait été construite. Abandonnée alors, sans doute leur première habitation n'offrit plus que des ruines; essayons de les apprécier avant leur entier nivellement.

J'ai parlé d'une petite chapelle du IXe siècle; elle est au midi de l'église nouvelle, et tout le monde peut la reconnaître à son petit appareil de pierres dures et largement cimentées, à la petite arcature encorbellée qui décore son apside circulaire, aux piliers simples et aux ouvertures cintrées qui tiennent encore sur ses murs à moitié démolis.

La grande église a ses voûtes pareillement enfoncées, mais ses murs sont assez intacts pour faire juger du style de leur architectere. Des faisceaux de colonettes rondes, interrompues par plusieurs anneaux, partant du sol ou suspendues en encorbellement, y portent les nervures croisées des voûtes. Vers l'apside, ces nervures viennent se réunir à la clef de l'hémicycle; les chapiteaux ou les culs-de-lampe des colonettes sont, la plupart, sculptés en têtes humaines, quelques-uns présentent pourtant un simple évasement. Cet intérieur était éclairé à l'ouest par une rose à quatre lobes encadrés, au nord par cinq fenêtres formant chacune une lancette étroite, trilobée; dans le chœur, par trois lancettes géminées et trilobées. Quand même la ramification des ces fenêtres et les moulures des piliers ne dénoteraient pas le style gothique de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, on reconnaîtra la proximité de l'époque romane aux ouvertures en plein cintre qui se voient du côté de l'ancienne église.

A l'intérieur, on remarque une façade à l'ouest sans autre ouverture que la rose dont j'ai parlé, munie de deux plinthes et de deux contre-forts; au côté nord et au chevet, les mêmes plinthes se prolongent, et il y a de plus deux contre-forts saillants de plus de trois pieds; la porte ouverte au nord a des voussures ogivales, à moulures rondes, retombant sur six

Digitized by Google

colonnettes à chapiteau évasé et à base prismatique. Le tympan est rempli par une pierre lisse et un large linteau monolithe, dont les moulures font retour pour former une imposte au-dessus des pieds-droits.

Les bâtiments du monastère s'étendaient au midi de ces églises; il y reste encore quelques murs antiques et quelques voûtes écroulées qui ne présentent aucun intérêt architectural.

SAINT-VINCENT-DE-JONQUIÈRES.

En 894, un Concile qui eut lieu dans le diocèse de Maguelone, se tint à Saint-Vincent-de-Jonquières; Gariel et d'Aigrefeuille ont pensé, avec raison, que ces mots désignaient une église située près du village de Poussan, souvent mentionnée dans les transactions du diocèse de Maguelone, qui, ruinée pendant les guerres religieuses, ne s'est plus relevée, mais marque encore la place où elle fut assise par des fragments assez curieux.

Les assises inférieures d'une apside latérale et les dernières traces d'une apside plus grande, les murs d'un transept méridional et l'arc en plein cintre qui lui donnait entrée, les bases des piliers carrés et des demi-colonnes appliquées de la nef, indiquent assez bien le plan et la disposition générale de cette église, qui formait une croix latine, dont les sommités à l'est étaient occupées par trois apsides inégales. A l'extérieur, les murs n'avaient pas de contre-forts; un soubassement et des colonnes appliquées, plus petites que celles de l'intérieur, appuyaient les apsides. Les seules fenêtres qui restent sont dans le transept; elles sont carrées à l'intérieur, à côtés évasés, et forment à l'extérieur une ouverture étroite, dont le cintre est formé d'une seule pierre. Des tailloirs encore en place et des chapiteaux gisants parmi les décombres peuvent faire juger de l'ornementation; elle ne dément pas plus que les caractères de construction que nous avons mentionnés, la date assignée à cet édifice et le style des IX^e^ et X^e^ siècles. Les tailloirs ont des cordes, ou des tresses, ou des palmettes sculptées sur leurs bords; les chapiteaux, des feuilles grossières mêlées de trous triangulaires et accompagnées de volutes peu marquées, d'un dessin et d'une exécution tout-à-fait barbares. Ce n'est pas notre habitude de crier au vandalisme, parce qu'il nous paraît souvent un effet assez naturel du temps et du progrès; mais nous ne pouvons nous dispenser de manifester

Digitized by Google

ici un désir. Pourquoi la Société archéologique n'achèterait-elle pas cette ruine qui, livrée à tous les caprices de la propriété privée, s'est maintenue aussi entière que si elle était restée entre les mains du clergé chrétien, et ne la conserverait-elle pas sur les lieux comme un monument de notre plus ancienne architecture, une décoration pour la localité où elle se trouve, et un exemple de respect pour l'art du passé?

MONTAGNAC.

Eglise à trois nefs terminées par trois apsides et flanquées de chapelles. Les piliers polygones ont, sur chacune de leurs faces, des demi-colonnes à chapiteaux de feuilles à crochets ou de feuilles de vigne; les arches ont des moulures prismatiques différentes de celles des piliers. Les voûtes à quatre compartiments ont des nervures rondes dans la nef principale, prismatiques dans les nefs latérales et dans les chapelles; les nervures, plus multipliées dans les apsides, y forment ces compartiments angulaires réunis par leur sommet à la clef, que nous avons vu se reproduire dans toutes nos églises ogivales. Les clefs de voûte, dont les sculptures ont été conservées, représentent l'agneau divin, des couronnes de feuilles, des écussons ornés; dans quelques chapelles, les nervures retombent sur de petites caryatides grimaçantes, posées en encorbellement. Il n'y a pas de galerie au-dessus des arches; les fenêtres du chœur sont des lancettes géminées, dont l'intervalle au sommet est découpé de trois trèfles; dans la nef, ces fenêtres étaient d'une ramification plus avancée et avaient plusieurs meneaux, mais pour la plupart elles ont été bouchées; dans les chapelles, ce sont des lancettes géminées et trifoliées.

Au total, l'église de Montagnac est un exemple remarquable du style ogival complet, tel qu'il put s'établir dans le midi. On y trouve des proportions peu élancées, des moulures prismatiques, les surfaces nues, multipliées; mais en même temps les principales conditions du style, les piliers composés de fûts, les arches ogivales, les fenêtres ramifiées.

A l'extérieur, ce sont des caractères analogues. Au midi, une porte avec des voussures profondes, de petits fûts multipliés, à chapiteaux de feuilles naturelles, un tympan ogival entouré d'une guirlande de feuilles, et des panneaux ornés malheureusement très-frustes. Cette porte est enfermée dans un porche pris sur une des chapelles latérales; il est surmonté de

Digitized by Google

mâchecoulis; et réuni aux murs du collatéral et aux deux tourelles qui le flanquent des deux côtés, il formait au midi une façade régulière, basse et d'un aspect tout militaire. Au nord s'élève une tour carrée, étayée de deux contre-forts sur chaque face, percée sur deux étages de doubles lancettes très-grossières et surmontée d'une flèche octogone. Cette tour est terminée sur ses quatre faces par une frise de têtes grimaçantes, d'une expression énergique et grotesque et d'une grande variété. Les apsides et les côtés de l'église ont de nombreux contre-forts formés de plusieurs étages en retrait, mais nulle part des arcs-boutants; cet édifice, bas comme presque tous nos édifices ogivaux, n'a jamais exigé un grand déploiement d'appuis horizontaux. La façade ouest est obstruée de maisons modernes, mais on voit par une rose d'un style dégénéré, qui éclaire la partie supérieure, qu'elle était du XVI^e^ siècle; une tribune en cintre surbaissé, et les détails de quelques chapelles, témoignent aussi d'une restauration de la même époque.

SAINT-TIBERI.

Cette abbaye, dont l'origine restée obscure est rattachée par la tradition ecclésiastique aux trois saints, Tiberi, Modeste et Florentie, qui, suivant un martyrologe, subirent le martyre à Cessero, l'an 285, n'a d'existence certaine que depuis le VIII^e^ siècle. On la cite souvent alors à côté de celle d'Aniane. Au IX^e^ siècle, Louis-le-Débonnaire la fit comprendre dans le dénombrement d'Aix-la-Chapelle, et Charles-le-Chauve lui accorda diverses grâces. Au XI^e^, elle avait éprouvé déjà de fâcheuses vicissitudes, puisque le *Gallia christiana* mentionne Dieudonné, son abbé en 1065, comme restaurateur des bâtiments. Il ne nous reste, dans le lieu qu'occupait cette abbaye, que des constructions beaucoup plus modernes. Deux églises qui existaient autrefois à côté de l'édifice actuel, et qui portaient sans doute les marques de l'architecture de ces époques reculées, ont été détruites depuis la révolution.

L'église abbatiale, la seule debout, fut commencée en 1457 par Antoine de Rosena, son abbé (1). C'est un grand vaisseau à une seule nef entourée de chapelles, avec une apside polygonale, des voûtes à nervures croisées

(1) *Gallia christiana*, VI. 716.

Digitized by Google

tombant sur des piliers prismatiques et sur des culs-de-lampe. Les arches des chapelles, d'une forme ogivale très-pointue, ont des moulures qui changent et s'entrecroisent à l'endroit de l'imposte. Il y a là les caractères essentiels de toutes les constructions de cette époque, mais leur élégance et leur recherche ordinaires ne s'aperçoivent que dans la sculpture de quelques modillons et dans la fenêtre d'une chapelle qui sert aujourd'hui de sacristie.

En 1509, l'église n'étant pas encore terminée, Jean de Puy, abbé, fit bâtir le campanile et le portail au-devant de l'église (1). Ce portail, où l'on voyait encore, il y a quelques années, trois pilastres chargés de sculptures et deux portes en cintre surbaissé, est aujourd'hui détruit; il ne reste plus que le pilastre de droite qui s'adosse au grand campanile resté debout. On y remarque les dais arrondis, les mascarons, les candelabres, les arabesques et tout le luxe des ornements du XVI^e^ siècle. Le campanile lui-même n'est remarquable que par sa masse. Mais toutes ces constructions n'ont jamais été achevées, et déjà, en 1535, on avait renoncé à les poursuivre, quand on ferma l'église, à l'endroit interrompu, pour en faire la dédicace (2).

Plus tard, les bénédictins de Saint-Tiberi firent de grandes réparations dans leur abbaye, mais elles eurent toutes pour objet la commodité des moines et non la glorification du temple; et, comme en perdant toute destination religieuse les constructions perdaient aussi tout intérêt d'art, les nouveaux bâtiments élevés au XVIII^e^ siècle ne sont remarquables que par leur étendue : personne aujourd'hui n'est tenté de déplorer le délabrement dans lequel ils sont tombés depuis la révolution.

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS.

Il n'y a rien à dire sur l'intérieur de cette église complétement altéré, et sur toute la partie antérieure où l'on remarque seulement une rose du XVI^e^ siècle, d'un dessin assez bizarre, appartenant au style gothique le plus dégénéré. Je ne sais si l'église romane n'a jamais été achevée, ou si une catastrophe inconnue l'a détruite en grande partie, mais il n'y reste

(1) *Gallia christiana*, VI. 717.

(2) Ibid., VI. 717.

Digitized by Google

aujourd'hui des anciennes constructions, que l'apside ouest et une tour élevée sur le transept nord.

L'apside est polygonale, décorée de larges pilastres, d'une arcature encorbellée et d'une frise de billettes continuant sur le chapiteau des pilastres. On aperçoit encore le gable orné d'une frise pareille qui terminait extérieurement la nef, et la continuation de la même frise sur le côté oriental des transepts.

La tour massive, quoique très-élevée, a six étages. Les quatre premiers sont carrés, les deux autres octogones et d'une construction postérieure. Les ouvertures qui décorent ces différents étages ont subi quelques mutilations, mais on y reconnaît encore les traces d'un style fort ancien. L'étage inférieur est nu, comme il arrive toujours. Le second est orné de pilastres appuyant sur les angles, et d'une arcature retombant sur des modillons sculptés en têtes plates. Le troisième a deux cintres géminés, dont les archivoltes sont ornées de pierres noires. Dans le quatrième, les fenêtres romanes ont été prolongées en ogive : on reconnaît encore au milieu des substractions l'ancienne colonnette, sur laquelle retombaient les deux cintres, et le rang de corbeaux soutenant le toit, car la tour a dû se terminer là primitivement. Au XVIIe siècle, on a ajouté un cinquième étage octogone, avec fenêtres cintrées à fûts extérieurs, tailloirs et frises de billettes, et au XVIe le sixième étage garni de créneaux et de gargouilles hardiment suspendues. L'apside et les parties inférieures de la tour nous paraissent devoir être attribuées au XIe siècle.

On est un moment arrêté dans la rue principale de Villeneuve par une façade de gothique apparence, dont les fenêtres ont été malheureusement refaites. L'extérieur, complétement altéré, garde encore une porte en grande ogive sévère du XIIIe siècle. C'était, m'a-t-on dit, une maison de l'ordre du Temple, et les armoiries épiscopales frustes qui surmontent la porte seraient celles d'un évêque de Saint-Pons, prieur de la maison.

Si l'on voulait suivre jusque dans ses dernières originalités l'art moderne, on pourrait jeter les yeux sur une fontaine à mascarons et chantournements, aujourd'hui tarie, qui décore la place principale du village.

BÉZIERS.

Eglise Saint-Jacques. Il reste de cette église d'un des plus anciens monastères de Béziers, le côté oriental consistant en une apside polygonale

Digitized by Google

d'une ornementation très-chargée. Quatre contre-forts saillants forment le stylobate d'autant de colonnes qui s'appliquent aux angles; le chapiteau et le tailloir de ces colonnes, joints aux frises et à la corniche qui couronnent l'édifice, forment un véritable entablement antique avec ses larmiers, ses denticules, ses modillons, ses rangs de perles et d'oves. Les feuilles des chapiteaux aussi appartiennent à l'ordre corinthien altéré des temps du Bas-Empire, mélangé de ces entrelacs, d'une exécution minutieuse et précise, qui se remarquent dans les ouvrages carlovingiens. Le reste de cet édifice, complétement altéré par des reconstructions, présente encore, dans la partie la plus rapprochée de l'apside, un fronton et un transept décorés de frises de billettes, et une tour carrée percée de fenêtres simples en plein cintre, qui paraît n'avoir été refaite que dans sa partie supérieure. L'intérieur de l'église est entièrement méconnaissable.

La plus grande obscurité couvre les commencements du monastère de Saint-Jacques, on sait seulement qu'il est une des plus anciennes fondations religieuses de Béziers : il est souvent mentionné dès les premiers temps, à côté de celui de Saint-Aphrodise, sans qu'aucune donnée puisse en résulter pour la date de l'érection de l'église dont il nous reste des fragments. Les caractères architectoniques de ces fragments isolés ne nous ont pas laissé sans incertitude; l'aspect entièrement antique de la décoration, l'absence des ornements barbares qui se mêlent constamment à l'architecture du moyen-âge, indiqueraient une époque fort ancienne. Aucun autre monument dans le département ne porte avec autant d'exactitude les caractères de l'architecture antique; mais, en Provence, un exemple se présente avec beaucoup d'analogie, l'église de Saint-Quinin, à Vaison, offre une ornementation en plusieurs points semblable, et sa date a donné lieu aux mêmes incertitudes : MM. Lenormant et Mérimée ne seraient pas éloignés de la croire antérieure au VIII^e^ siècle. D'un autre côté, la forme polygonale, les contre-forts qui servent de base aux colonnes, et quelque bizarrerie dans l'ornementation tendraient à faire regarder l'apside de Saint-Jacques comme postérieure au X^e^, et, pour cette opinion, on aurait aussi dans le midi une analogie à citer. L'apside de l'église d'Alet, dans le Roussillon, dont on peut voir un dessin exact dans les voyages de l'ancienne France de MM. Taylor et Nodier, présente la même profusion de réminiscences antiques, et pourtant M. Mérimée n'hésite pas à l'attribuer au XI^e^ ou au XII^e^ siècle.

Digitized by Google

Eglise des Recollets. Les fragments de style flamboyant sont trop rares dans notre département, pour que nous ne signalions pas tous les exemples qu'on en peut rencontrer à Béziers. L'église des Recollets, dont l'intérieur n'offre que des formes dégradées, conserve encore sur sa façade les portes en ogive à accolades, les dais, les crochets, les pinacles et les panneaux sculptés du style le plus avancé de la fin du xv^e^ siècle.

MINERVE.

La petite église de Minerve porte les caractères de construction les plus anciennement usités dans notre pays; on peut pourtant la croire postérieure au ix^e^ siècle. Sur ces rochers déserts, l'architecture a pu garder long-temps les mêmes errements, les usages antiques ont pu se prolonger au-delà du terme accoutumé. On y voit des piliers et des arcades bouchées garnies d'impostes, et une voûte continue avec arcs doubleaux. La porte est formée par une double archivolte sans ornements, l'apside est circulaire. Les fenêtres, d'une dimension petite, sont surmontées d'une bande en pierres noires; la façade occidentale, terminée en gable, n'ayant pour fenêtre qu'une petite ouverture ronde, est surmontée d'une petite tour carrée; l'appareil est petit, régulier et séparé par des couches de ciment très-épaisses. Tels sont les traits principaux de cette église rustique qui, sinon pour sa forme actuelle refaite sans doute ou altérée, du moins pour sa fondation, remonte aux premiers établissements du christianisme dans nos contrées. Saint Rustique, évêque de Narbonne en 427, l'avait fait ériger l'an 20^e^ de son épiscopat, comme le constate une inscription, lisible encore, sur le bord d'une dalle de marbre qui recouvre l'autel principal :

+ RUSTICVS. ANN̄. XX. EPT̄VS. SVI. FF.

Ce modeste monument emprunte un intérêt particulier à la pauvre ville et au pays sauvage qu'il domine. Capitale d'un des anciens *pagi* de la Septimanie, fief de vicomtes célèbres dans l'histoire de Languedoc dès le x^e^ siècle, Minerve reste surtout dans notre souvenir comme une victime sanglante de la croisade albigeoise. Ses malheureux habitants ne savent pas beaucoup d'histoire, mais la tradition leur a appris à tous, et ils répètent avec effroi qu'un jour sur le pignon de leur église flottèrent les deux étendards funestes de la Croix et de Montfort, et que ce jour-là cent

Digitized by Google

soixante des leurs, obstinés dans leur foi, furent brûlés sur cette petite place au-devant de l'église. Les vainqueurs traitèrent, en effet, Minerve avec une rage qui est restée empreinte dans les vers de la chanson, où cette croisade revit tout entière :

Arson mant eretge felo de puta canha,
E mot fola eretga que ins el foc reganha (1).

Depuis, Minerve resta la proie privilégiée des guerres qui désolèrent la province. Au XIVe siècle les compagnies de routiers, au XVIe les protestants, l'assiégèrent et s'en emparèrent plusieurs fois. Mais quelque durs qu'aient été pour ses habitants les temps féodaux et les guerres civiles, ils trouvaient du moins au milieu de ces troubles un élément de vie qui a disparu aujourd'hui. La paix et la civilisation des temps modernes ne peuvent rien pour leurs misères, dont la mesure est comble. Minerve ne vivra plus désormais que pour les artistes et comme un des témoignages les plus curieux de la civilisation passée.

Sur un rocher à pic, serré comme une presqu'île par deux rivières qui ont rongé ses flancs et se sont creusé des passages souterrains à travers ses masses, quelques maisons chétives montrent leurs toits caducs et leurs volets branlants à travers des murailles ruinées. Un étroit passage au milieu des pierres, où jamais char n'a laissé l'empreinte de ses roues, où les Minervois seuls, leurs chèvres et leurs ânes peuvent ne pas broncher, conduit à l'extrémité un peu élargie du rocher, et là s'élèvent encore le pan déchiré d'une tour menaçant le ciel, et les murailles ébranlées d'un château dont l'appareil régulier, les segments de cintre indiquent une construction antérieure à la croisade. Puis, de tous les côtés, s'étendent des murs en appareil grossier, avec des portes délabrées, des créneaux ébréchés, des tours pendantes, souvent reconstruits et réparés, plus souvent abattus et arrachés pour les besoins des habitants. Par-dessus tout, enfin, domine la petite église carlovingienne, restée seule entière au milieu de tant de ruines. Tel est l'aspect que présente Minerve pour la seule joie de l'artiste, qui vient y étudier la nature dans un de ses tableaux les plus grands, les plus bizarres, et l'histoire dans un de ses souvenirs les plus tragiques.

---

(1) Chanson de la croisade contre les Albigeois, publiée par M. Fauriel, 1837, pag. 78.

Digitized by Google

SAINT-GERVAIS.

L'église a une seule nef, des arcades bouchées en plein cintre et des colonnes doubles appliquées avec des chapiteaux barbares, comme à Saint-Pierre-de-Rèdes; les voûtes en arcs parallèles et en ogive prononcée sont postérieures sans doute, le chœur et les transepts ont été aussi évidemment refaits. Une porte à l'ouest en arc ogival continu, surmontée d'une moulure en dents de scie, m'a paru du XIII^e^ siècle; une petite porte latérale est de style flamboyant. A l'extérieur on n'a à remarquer que la tour carrée, composée de plusieurs étages ornés de doubles cintres portant sur un pilier, et surmontée d'un toit quadrangulaire. Les parties les plus anciennes de cette église sont peut-être du X^e^ siècle. Il est à regretter que les maisons voisines aient complétement recouvert ses murs extérieurs, on sait qu'intérieurement ils n'échappent presque jamais aux enjolivures de sacristie.

Sur une des places du village on peut voir encore une maison romane conservée en partie. Elle a au rez-de-chaussée de grandes ouvertures en cintre surbaissé, et deux étages composés de cintres géminés, de petites colonnes et de bandes d'étoiles pour ornements, dans un style tout-à-fait semblable à celui des maisons de Villemagne.

Saint-Gervais-le-vieux. A côté du village d'industrie et de culture, et dans une position mieux appropriée à sa destination, sur une colline au nord, dominant quelques vallées d'un aspect tout alpestre, a existé autrefois le Saint-Gervais féodal; ce n'est plus qu'un amas de ruines dont les pierres debout rappellent par leur rusticité les débris gaulois, et qui formèrent certainement un des plus anciens châteaux établis par les conquérants sur le sol gallo-romain. Ce sont des fortifications taillées dans le roc ou élevées en pierres schisteuses d'un appareil grossier, présentant dans quelques parties l'aspect des feuilles de fougère, quelques voûtes cylindriques encore debout formant aux deux extrémités de la colline deux tours menaçantes, et au milieu un clocher plus haut que tout le reste, seul reste de l'ancienne église. Ce clocher est carré, percé dans les parties inférieures de quelques meurtrières étroites et cintrées, et en haut d'une double fenêtre en plein cintre, portant sur un pilier; l'appareil plus régulier, les pierres calcaires blanches de cette fenêtre contrastent avec le reste

Digitized by Google

de la tour composé de pierres schisteuses assemblées grossièrement; une corniche et un toit quadrangulaire la terminent. On ne trouve pas au milieu de ces décombres une seule brique, le schiste se prêtant à tous les besoins de toiture. Il est inutile d'ajouter que cette position est depuis longtemps complétement abandonnée, la culture s'est emparée de toute la terre végétale ramassée entre ces murailles, la vigne et l'amandier s'y étalent seuls, et donnent quelque gaieté à ce triste rocher.

JONCELS.

Cette abbaye, dont l'histoire ecclésiastique mentionne à deux reprises le complet rétablissement, est un des plus anciens établissements religieux de la Septimanie. Ruiné par les Sarrazins, il fut rétabli par Pepin, roi d'Aquitaine; tombé de nouveau en décadence au x^e^ siècle, Fulcrand, évêque de Lodève, le restaura. Réuni d'abord au monastère de Psalmodi près d'Aiguesmortes, il fut déclaré indépendant au xii^e^ siècle, puis soumis au xiv^e^ à celui de Saint-Victor de Marseille. Ce qui nous reste de ces édifices ne peut se rapporter précisément à aucune de ces dates, et ne nous offre que quelques débris marqués de tous les caractères des constructions du xii^e^ et du xiii^e^ siècle.

A la première de ces époques appartient le cloître, plus remarquable par son étendue que par son élégance. Les ravages qu'il a subis n'y ont laissé que quelques grandes arcades en cintre surbaissé, comme on en fit beaucoup à cette époque dans les constructions ordinaires, divisées en plusieurs petits cintres par des colonnettes à chapiteaux de feuilles contournées ou très-élégamment découpées. Ce qui reste de plus entier est une porte en plein cintre avec des fûts dans l'angle, et une archivolte ronde bordée de deux rangs de chevrons; elle donne entrée dans une salle capitulaire, en voûtes ogivales complexes, d'une construction beaucoup plus moderne.

A la seconde, on peut rapporter la partie supérieure de l'église offrant un arc triomphal légèrement ogivé, portant sur des piliers et des colonnes engagées à chapiteaux de feuilles à crochet, et extérieurement un énorme clocher carré, marqué dans sa partie inférieure des mêmes grands arceaux ogivaux du xiii^e^ siècle; le reste de la nef est d'un style ogival tout-à-fait dégénéré. En cherchant bien, on trouverait quelques autres traces architectoniques de la splendeur passée de l'abbaye au xvi^e^ et même au xvii^e^ siècle; mais ils ne méritent pas plus d'être mentionnés que les ruines de

Digitized by Google

l'église paroissiale, d'un style ogival informe et dégradé, que l'on rencontre à quelques pas du village.

GRANDMONT.

Nous n'avons pas retrouvé la date de la fondation de ce prieuré, situé à une lieue de Lodève, mais on ne peut guère la supposer antérieure à la fin du XI^e^ siècle. Ce n'est qu'alors que les établissements fondés sur la règle de Saint Etienne de Grandmont, près de Limoges, prirent une grande extension. Nous savons seulement qu'au milieu du XIII^e^ il fut l'objet des bienfaits d'un évêque de Lodève. Guillaume Cazouls lui céda, entre autres donations, des bois considérables, et y établit un collége de douze moines. En 1259, cet évêque y fut enseveli. Les bâtiments du prieuré que nous allons décrire existaient certainement à cette époque; ils offrent un specimen plein d'intérêt du dernier style roman, mêlé aux plus humbles apparitions du gothique primitif.

L'oratoire (les moines de Grandmont n'appelaient pas autrement leurs églises) est d'une simplicité extrême. C'est une petite nef sans arcade, couverte d'une voûte ogivale continue, sans arcs doubleaux ni nervures, séparée des murs seulement par une imposte ronde, une apside circulaire à l'est, dont les dimensions dépassent celles de la nef; les seules ouvertures qui l'éclairent sont trois lancettes, presque cintrées, à l'extrémité de l'apside et une quatrième sur la face ouest. A l'extérieur, la façade ouest est terminée par un gable dont la corniche s'appuie sur des corbeaux nuds; les lancettes longues et dénuées de toute découpure sont surmontées d'un larmier à moulures carrées. Au midi, la sacristie attenant à l'apside présente les traces d'un style un peu plus avancé; la porte en est cintrée encore, mais les voûtes sont croisées, et la fenêtre qui l'eclaire à l'est a deux lancettes tracées dans une ogive plus grande et surmontées d'un quatrefeuille, première manifestation de cette ramification et de ces découpures qui distinguèrent les fenêtres de style ogival, et que nous pouvons observer à des degrés divers de progression à Lodève et à Villemagne. Mais c'est surtout dans la petite porte au nord de l'oratoire de Grandmont, que le style ogival primitif se montre dans toute la pureté et l'élégance de sa première apparition. Trois ordres successifs de fûts à bases régulières et d'un galbe pur, à chapiteaux de feuilles d'eau très-légèrement sculptés et surmontés

Digitized by Google

d'un tailloir carré très-saillant, y portent des archivoltes ogivales à moulures rondes et carrées.

Le cloître se compose d'une galerie de cintres géminés à colonnettes courtes et à piliers carrés, et de voûtes croisées et parallèles à nervures rondes et ogivées. Ces nervures ne portent pas, comme cela se pratiqua plus tard, sur des modillons, mais pénètrent dans le mur à la hauteur des tailloirs de la galerie extérieure, et le point où elles se terminent est marqué par des moulures saillantes. Les chapiteaux sont courts, massifs et marqués de quelques sculptures variées, mais toujours légères et d'un galbe assez pur; les tailloirs sont très-saillants et quelquefois ornés de moulures longitudinales; les bases portent aussi dans quelques endroits des ornements sculptés. Dans la galerie à l'est, une grande arcade subdivisée en trois cintres, portant par leurs retombées intermédiaires sur six colonnettes, donne entrée dans une salle capitulaire très-simple à voûtes croisées en plein cintre, éclairée à l'est par de longues fenêtres étroites et carrées. Les proportions étroites et massives de ce cloître, son aspect sombre, la sévérité de ses sculptures, les teintes noires et rougeâtres des lichens qui le tapissent, et du grès dont il est formé, lui donnent un caractère d'antiquité qui pourrait surprendre à la première vue. En examinant de plus près tous ses détails, on demeure convaincu qu'il est contemporain de l'oratoire et de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIII^e^. Les bâtiments du monastère, souvent altérés, présentent encore quelques fragments de la même époque: plusieurs portes ogivales simples, quelques voûtes à nervures retombant sur des modillons à feuilles recourbées, et une salle au premier étage éclairée sur la façade ouest par une galerie de petits cintres romans à colonnes très-dégradées; cette pièce a conservé sa cheminée romane. On doit enfin remarquer un petit clocher fort singulier, surmontant le côté méridional de l'église; il est quadrangulaire, flanqué de quatre pyramidions, percé de quatre arcades subdivisées en deux arcs dont la retombée du milieu reste suspendue, et couvert d'un petit dôme.

. . . . . .

CARDONET.

. . . . . .

Eglise isolée sur le Causse d'Aumelas; dépendant, avant la révolution, d'un prieuré dont les bâtiments complétement ruinés l'entourent encore. C'est une assez belle nef régulièrement orientée avec piliers carrés à im-

Digitized by Google

poste, arcs doubleaux et voûte continue en plein cintre, à l'intérieur; à l'extérieur, une apside ronde et une porte au midi à deux ordres sans fûts ni ornements. Elle est bâtie en pierres froides d'un appareil un peu plus grand que celui qui est ordinaire à l'époque carlovingienne, mais devenant très-petit dans le haut de la voûte. Cet appareil nous la ferait regarder comme postérieure au IXe siècle; mais, du reste, elle rentre tout-à-fait dans le style des édifices carlovingiens, par sa sévérité et par le système de sa corniche extérieure. Ce n'est pas une simple dentelure comme dans la plupart des églises de ce style que nous avons observées, mais de deux en deux dents on a laissé un petit espace vide et carré, qui ajoute encore à l'effet de cette décoration très-simple. Si ce petit monument, aujourd'hui abandonné et par le clergé et par l'administration, est encore debout, c'est qu'un lierre énorme a envahi tout son côté nord, l'étreint et l'abrite, et qu'il est situé dans un pays trop dénué et trop solitaire pour que des pierres taillées puissent y exciter l'envie de personne.

Je terminerai ces observations en mentionnant, comme dans la première partie, plusieurs églises qui ne m'ont pas paru mériter une description spéciale, et dont tous les caractères se retrouvent dans les églises décrites auxquelles j'assigne une époque analogue.

Eglise ruinée de Saint-Barthélemy de Baillarguet..... XIIe siècle.
Eglise de Prades, apside..... XIIe.
Eglise de Tréviés..... XIIIe.
Ancienne église de Saint-Germain de Furnes..... XIIe.
Eglise de Murles..... XIe.
Eglise de Vailhauqués..... XIIe.
Eglise de Notre-Dame-de-Londres..... XIe et XIIe.
Eglise de Saint-Etienne-de-Gabriac..... XIIe.
Eglise de Castelnau-de-Guers..... XIVe.
Eglise de Nésignan-Lévêque..... XIe et XVIe.
Ancienne église et église actuelle de Boussagues..... XIIIe et XVIe.
Eglise de Lunas..... XIe et XVe.
Eglise de la Caunette..... Xe.

Je suis heureux enfin de pouvoir racheter l'aridité de ces descriptions par la reproduction de quelques fragments choisis parmi tous ceux dont

Digitized by Google

j'ai parlé. On y reconnaîtra facilement un crayon habile, cher à tous les amis de l'art dans notre pays.

En décrivant, dans des termes admis aujourd'hui par la plupart des monumentalistes (1), les églises du département qui nous ont paru présenter quelque intérêt archéologique, nous avons assigné à chacune d'elles une date non rigoureuse, mais moyenne et approximative. Tous ceux qui ont étudié les édifices du moyen-âge, savent combien la détermination exacte de leur origine présente de difficultés. La rareté et l'obscurité des textes relatifs à leur fondation, la difficulté d'appliquer ces textes aux constructions existantes, l'état de confusion où se trouvent aujourd'hui la plupart de ces édifices commencés, suspendus, repris dans des circonstances diverses, puis détruits en partie, et réparés tantôt dans un esprit d'innovation, quelquefois dans un esprit de concordance et d'imitation avec les parties anciennes, sont autant d'obstacles à une classification chronologique irréprochable. Des églises capitales, dont l'érection fut pour leur pays un événement de la plus haute importance, et dont l'histoire a été étudiée avec le plus de soin, ont présenté souvent des difficultés inexplicables quand il a fallu assigner une date positive aux parties diverses dont elles présentent aujourd'hui l'ensemble. Les antiquaires ne sont point encore parvenus à faire concorder les dates fournies par des textes, avec celles qu'indiqueraient les caractères architectoniques pour les cathédrales de Chartres, de Coutances, de Séez. S'il en est ainsi pour des monuments de cet ordre, combien plus difficile sera la détermination de petites églises, d'édifices rustiques élevés dans des villages ou des campagnes reculées, par des artistes souvent ignorants ou arriérés, et sans qu'aucun annaliste ait pris la peine d'enregistrer leur fondation. Mais cette incertitude chronologique des monuments chrétiens, que nous retrouvons dans l'étude des monuments antiques, n'est point un obstacle à l'intelligence de l'architec-

---

(1) On nous a reproché quelquefois l'emploi trop fréquent de mots techniques peu compris de la plupart des lecteurs. Il fallait bien, pour être précis, exact et clair, employer la langue architecturale telle qu'elle existe. Il n'y a pas un mot employé dans ce travail qui ne soit autorisé par les dictionnaires connus d'architecture de Daviler et de M. Quatremère de Quincy, ou par l'exemple des monumentalistes les plus recommandables MM. de Caumont, Mérimée, Rickman, Willis, etc.

Digitized by Google

ture, si l'on n'admet pas la chronologie comme la seule base, la seule méthode du développement de l'art. L'architecture procède par des voies logiques et revêt des formes successives qui doivent surtout être appréciées. Le style général et les caractères particuliers d'un édifice offrent des moyens de détermination plus sûrs encore que la supputation des dates de sa construction. Une classification des monuments plus positive et plus rationnelle est donc celle qui résulte de la différence des styles. Sans négliger les dates et les circonstances externes toujours variables, il faut surtout tenir compte des caractères propres et internes de l'édifice, dont l'origine et la succession peuvent toujours être expliquées. Après l'examen analytique des églises auquel nous nous sommes appliqué, il sera facile de donner un peu plus de développement à la classification des styles que nous avons indiquée en commençant cette statistique.

On connaît la nomenclature de M. de Caumont; il distingue deux époques principales dans l'architecture du moyen-âge et dans chacune trois périodes (1).

I. Architecture romane : 1° primordiale, du v^e^ au x^e^ siècle;
2° secondaire, de la fin du x^e^ à la fin du xi^e^ siècle;
3° tertiaire ou de transition, comprenant la fin du xi^e^ et le xii^e^ siècle.

II. Architecture ogivale : 1° primitive, xiii^e^ siècle;
2° secondaire, xiv^e^ siècle;
3° tertiaire ou flamboyante, xv^e^ et première moitié du xvi^e^ siècle.

Ces divisions ne sont pas généralement adoptées sans modifications. Un grand nombre d'observations monumentales, faites dans les provinces de France que M. de Caumont n'a pas explorées, ne rentrent pas dans ce cadre ainsi limité; il faut espérer que la publication du *Manuel d'Archéologie française*, dont l'exécution a été confiée à MM. Lenormant, Leprévost, Merimée et Lenoir, fixera à cet égard toutes les incertitudes.

En Angleterre, où depuis long-temps les monuments gothiques sont prisés et étudiés, on adopte, en général, des divisions plus simples et en

(1) A. de Caumont, Cours d'antiquités monumentales, iv^e^ partie.

Digitized by Google

même temps plus applicables aux monuments indigènes. Les Anglais ont le style *saxon* pour le petit nombre d'édifices antérieurs à la conquête, le style *roman* propre à ceux qui furent élevés depuis cette époque jusqu'à la fin du XIIe siècle. Pour les édifices postérieurs, ils ont conservé le nom de *gothique*, et ils y distinguent trois styles successifs :

1° le gothique anglais primitif (*early english*) de 1189 à 1307;

2° le gothique orné (*decorated*) de 1307 à 1377;

3° le gothique perpendiculaire de 1377 à 1546 (1).

Les monumentalistes dont les observations ont embrassé les édifices des diverses contrées de l'Europe, ont été amenés à établir un bien plus grand nombre de styles divers et des classifications plus générales. Les styles d'architecture qui ont paru se distinguer par des caractères bien marqués sont, pour la période ROMANE, les styles : *romain*, — *lombard*, — *germain*, — *du midi de la France*, — *saxon*, — *normand*, — *pisan*, — *sarrasin*; — et pour la période GOTHIQUE, les styles : *anglais primitif*, — *gothique complet*, — *perpendiculaire anglais*, — *flamboyant de France et des Pays-Bas*, — *italien*, etc. (2).

Il ne s'agit point ici de comparer ces divers styles avec celui qui nous intéresse plus particulièrement ; nous n'essaierons pas même de donner tous les développements nécessaires à l'explication du style *roman du midi de la France*, qui, dans les indications de M. Willis, paraît comprendre en même temps les édifices de la Septimanie, de la Provence, de l'Aquitaine et de l'Auvergne. Nous avons voulu seulement apporter quelques matériaux à l'histoire entière de l'architecture, en indiquant les caractères qui ont marqué le développement de cet art sur un des points extrêmes de ce pays.

Considérés dans leur ensemble, les édifices romans que nous avons analysés ont présenté trois phases successives, qui nous ont paru devoir être distinguées par les noms de styles carlovingien, barbare et roman complet.

Avant le VIIIe siècle, les peuples de la Septimanie, peu modifiés dans

---

(1) Rickman, *An attempt to discriminate the styles of architecture in England. London* 1835, 8°.

(2) Willis, *Remarks on the architecture of the middle ages. Cambridge* 1835. 8°.

Digitized by Google

leurs mœurs par les Wisigoths, étaient restés entièrement romains; et bien que nous n'ayons retrouvé aucune des églises que fit construire dans ce pays le christianisme naissant, on peut croire qu'elles étaient ou tout-à-fait grossières, ou semblables à celles qui s'élevaient dans le reste des Gaules. Mais la conquête franke, commencée par Charles Martel en 737, et cimentée par Pepin et Charlemagne en 750 et 780, en détruisant les édifices romains et fournissant l'occasion et les moyens d'élever de nouvelles constructions, amena dans l'architecture des changements que nous pouvons encore apprécier. Dès la fin du VIII^e^ siècle, les églises présentent les caractères suivants :

une ou trois nefs avec un transept peu prononcé, et à l'orient une ou trois apsides parallèles;

voûte cylindrique avec arcs doubleaux en plein cintre;

piliers carrés munis d'impostes sans ornements;

arches en plein cintre, petites fenêtres cintrées et ébrasées;

apsides circulaires avec galerie et ornements apsidaux à l'extérieur;

murs garnis d'arcatures encorbellées et de pilastres;

portails sans fûts, composés de jambages simples et d'un linteau monolithe au-dessous du cintre;

sculptures d'ornement minutieuses et arrêtées, frises en dents de scie;

appareil petit, régulier, formé de pierres dures, séparées par d'épaisses couches de ciment.

L'architecture, ainsi fixée sous Charlemagne, n'avait point encore admis d'assez grandes innovations pour mériter le nom d'un art renouvelé. Les désordres qui suivirent le démembrement de l'empire, les invasions sarrasines et normandes, l'organisation des nombreuses seigneuries indépendantes, dénaturèrent complétement les traditions romaines. Les édifices qui s'élevèrent alors sont marqués de caractères plus grossiers, plus barbares, mais en même temps plus originaux; et bien que nous n'ayons pas pour cette période des monuments entiers et importants qui puissent nous donner l'idée d'un style bien déterminé, ceux que nous avons vus nous ont paru pourtant se distinguer par des signes non équivoques :

négligence du transept dans le plan;

voûtes en fer-à-cheval ou refaites, ce qui indique qu'elles étaient mal construites ou seulement en bois;

Digitized by Google

piliers avec colonnes simples ou accouplées;
contre-forts peu saillants;
portails avec fûts, mais à un seul ordre et avec le linteau monolithe;
ornements en pierre noire, billettes ou dessins très-grossiers;
sculptures d'hommes et d'animaux barbares et tout-à-fait élémentaires;
appareil plus grand, moins régulier et moins bien cimenté.

Au milieu de cette barbarie féconde, l'architecture s'était développée; dès la fin du XI^e^ siècle, elle put produire des œuvres plus accomplies, et atteindre, dans le XII^e^, au point le plus élevé du style roman. Nous n'avons pas à citer d'édifice comparable en magnificence à Saint-Saturnin de Toulouse et à Saint-Gilles; mais, pour être plus modestes, les nombreuses églises que nous avons observées n'en sont pas moins le produit des mêmes inspirations, et nous révèlent toutes les qualités propres au style roman complet. Ce style admet des nuances nombreuses, entre lesquelles nous distinguerons les suivantes :

plan en croix latine, avec transepts bien prononcés;
voûtes continues en ogive à large base, avec arcs doubleaux et impostes, ou voûtes à quatre compartiments avec nervures saillantes;
piliers garnis de fûts de face, arches ogivées sans moulures, fenêtres en plein cintre;
apsides polygonales ou carrées;
contre-forts saillants;
portails à plusieurs ordres de fûts et d'archivoltes;
ornements extrêmement variés et d'un travail fini, fantastiques ou imités de l'antique;
sculptures roides et hiératiques, mais d'un haut style;
appareil moyen régulier étroitement cimenté.

Quelque complète, quelque riche que fût l'architecture romane, comme elle portait encore des marques trop nombreuses de dépendance et d'imitation de l'art romain d'où elle était sortie, comme elle ne pouvait suffire à traduire les inspirations les plus avancées et les plus sublimes du christianisme, elle ne fut qu'une des phases de l'histoire de l'art chrétien. Dans le même temps que le midi voyait s'élever ses plus beaux édifices romans, l'architecture, s'affranchissant dans le nord des dernières entraves

Digitized by Google

de l'art antique, acquérait un développement tout nouveau et réalisait dans sa plus haute expression le temple chrétien, Chartres, Amiens, Saint-Denis. Du XII^e^ au XIII^e^ siècle, elle couvrait l'Europe de monuments qui nous étonnent autant par l'admirable unité des principes d'après lesquels ils sont construits, que par leur inconcevable variété. Dans cette nouvelle période de l'art, le midi, nous l'avons dit souvent, ne suivit que de loin la même marche et ne reçut que les reflets des grandes inspirations chrétiennes. Il n'en est pas moins curieux d'observer dans les monuments qui s'y construisirent alors, l'introduction inévitable, bien que timide et incomplète, de tous les éléments de l'architecture gothique ou ogivale.

Des caractères distinctifs, bien qu'un peu dénaturés, peuvent encore ici nous faire reconnaître les trois styles successifs tels qu'ils ont pu être fixés dans les monuments du nord.

Dans les monuments de style gothique primitif, nous observerons :

des voûtes ogivales élevées à compartiments croisés et très-multipliés vers l'apside ;

des arches à moulures simples et aiguës ;

des piliers composés de fûts en faisceau ;

des lancettes simples ou géminées avec un commencement de ramification *(tracery)* ;

des contre-forts saillants formés de plusieurs étages en retrait et terminés par un petit fronton ;

des portails à voussures ogivales multipliées et profondes ;

des ornements en feuilles naturelles et des chapiteaux de feuilles recourbées d'un dessin pur.

Les monuments de style gothique orné ou complet admettent de plus :

des arches à moulures nombreuses et arrondies ;

des piliers à fûts plus petits, plus multipliés et plus élancés ;

des fenêtres à meneaux d'une ramification plus savante ;

des arcs-boutants surmontés de pinacles ;

des tourelles rondes ou octogones ;

des ornements plus variés, des sculptures très-fines et des statuettes d'un bon travail.

Dans les monuments de style gothique flamboyant, on trouve, enfin :

des arches à moulures nombreuses et prismatiques ;

Digitized by Google

des piliers à fûts prismatiques;

des fenêtres d'une ramification plus recherchée et en cœurs contournés;

et les panneaux, dais, rosaces, culs-de-lampe et toute la décoration luxuriante de ce style.

Il est inutile, sans doute, d'ajouter à ces longues énumérations quelles sont, parmi toutes les particularités du style gothique complet, celles qui manquent à nos monuments. Nous ne saurions nous empêcher pourtant d'y faire remarquer l'absence constante des deux parties de la décoration qui contribuent le plus à la beauté des intérieurs gothiques : les galeries ou tribunes au-dessus des arches (*triforium*), et la combinaison des fenêtres supérieures (*clerestory*).

Si des préoccupations locales ne nous ont pas abusé, cette description minutieuse des édifices modestes d'un département pourra fournir des données utiles pour l'archéologie complète de la France. Le pays dont nous avons fait saillir la physionomie monumentale a sa place distincte dans le midi. Largement assis, au sud, le long des rives plates et ardentes de la Méditerranée, par lesquelles il reçoit ces vents d'Orient qui lui portent des émanations molles et sensuelles, et donnent aux pierres de ses vieux murs cette couleur fauve si pleine de chaleur et d'harmonie, il s'élève, au nord, jusqu'aux sommités neigeuses des Cévennes, où ses artistes ont pris quelque empreinte de la rusticité et de l'âpreté naturelles aux montagnards. Par un de ses côtés, à l'est, il touche à la Provence, dont les mœurs et les constructions plus romaines encore que les siennes lui ont toujours communiqué les traditions antiques; par l'autre, à l'ouest, il confine à l'Albigeois et participe de l'esprit d'indépendance qui distingua cette population destinée entre toutes celles du midi à porter le poids de la colère du conquérant. Si nos recherches de prédilection ne nous ont pas fait illusion, nous avons cru retrouver comme un mélange et un reflet de tous ces souvenirs dans les édifices que nous visitions. Ces monuments de nos vieux artistes, élevés au milieu de paysages si variés de couleurs et de sites, les uns baignés par l'eau salée, les autres dressés sur des rochers au milieu des châtaigniers et des chênes, dans des villes brillantes de prospérités récentes, dans des villages pauvres et dénués, ou au milieu de pays solitaires, nous paraissaient reproduire d'une manière éclatante l'esprit des vieilles populations, constater le degré de culture auquel elles étaient parvenues au IX^e^ siècle, et

Digitized by Google

marquer à travers des siècles fort obscurs l'élaboration lente et graduée de leurs idées et de leurs mœurs au sein du christianisme. Il ne nous était plus donné de voir ces monuments compris, aimés et vivants; il y a long-temps que le christianisme exténué ne les réchauffe plus; ce sont des pierres jaunes, usées, souillées, des ruines, mais ils n'en ont pour l'artiste qu'un intérêt plus grand. L'antiquaire et l'historien ne doivent pas déplorer plus leur décadence qu'ils ne déplorent la chute des idées et des institutions qui les élevèrent. On ne comprend bien une église que lorsqu'elle est ruinée; on ne juge jamais mieux le passé que quand il ne nous menace plus de revenir.

J. RENOUVIER.

EXPLICATION DES PLANCHES.

4e PLANCHE.

ASSAS. — Porte latérale de l'église (XIIe siècle).

BEAULIEU. — Fenêtre en-dessus de la porte de l'église (XIe siècle).

GRANDMOND. — Porte latérale de l'oratoire (XIIIe siècle).

SAINT-TIBERI. — Petite porte d'un bâtiment dépendant de l'abbaye (XVe se).

5e PLANCHE.

SAINT-VINCENT-DE-JONQUIÈRES. — Chapiteau trouvé dans les décombres (Xe se).

BAILLARGUES. — Chapiteau de l'arc triomphal de l'église (XIe siècle).

SAUSSINES. — Frises de l'intérieur de l'église (XIe siècle).

GRANDMOND. — Chapiteau et base d'une colonne du cloître (XIIe siècle).

MONTAGNAC. — Corniche du campanile (XV siècle).

Digitized by Google

Assas.

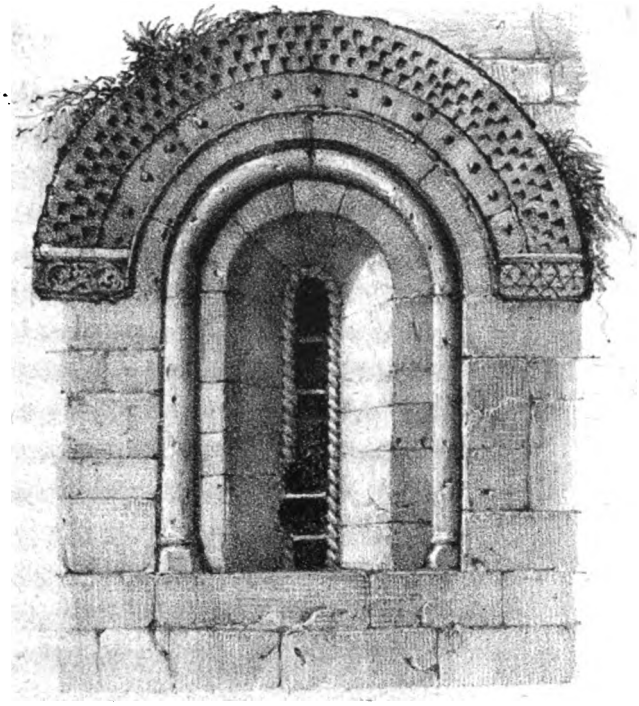

Beaulieu.

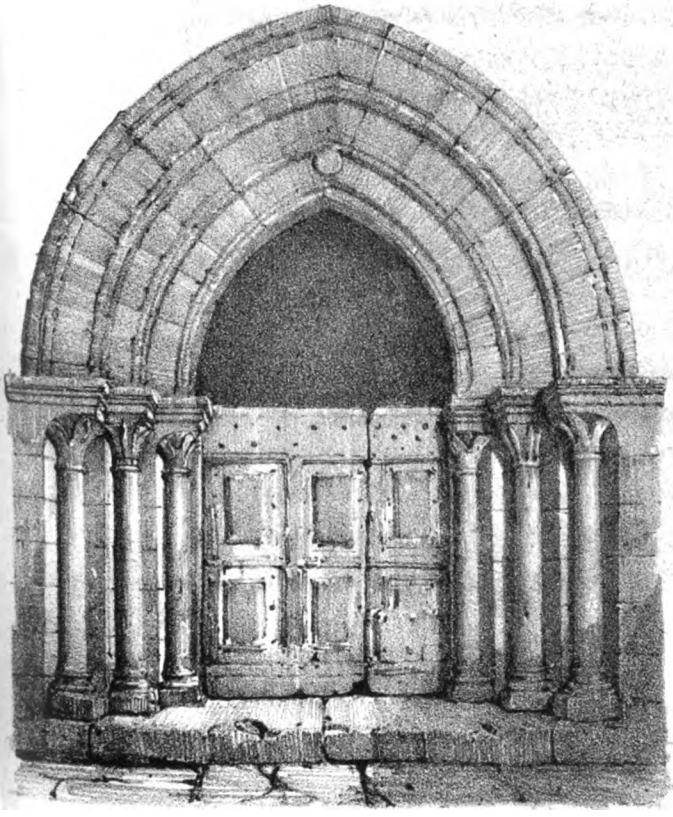

Grandmont.

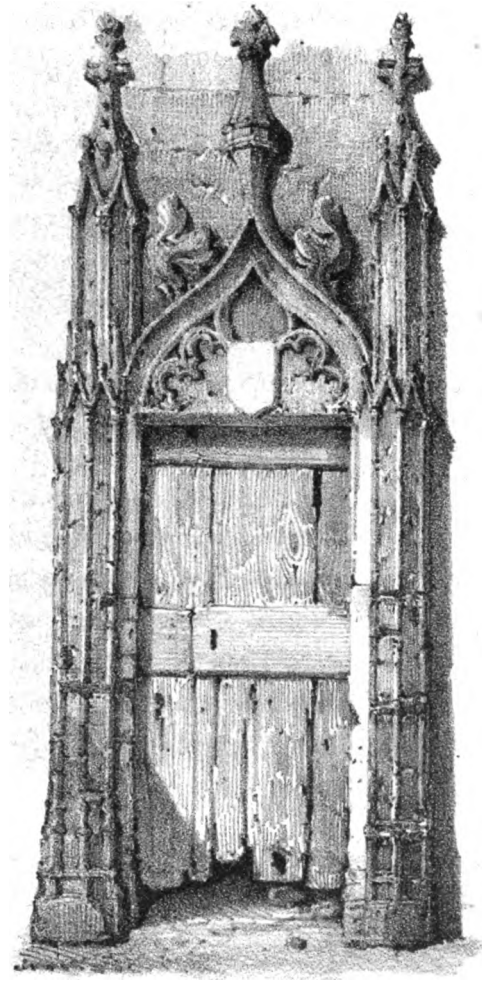

St Tiberi.

Fragmens des anciennes Eglises du dépt de l'Hérault.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 5.

Montagnac.

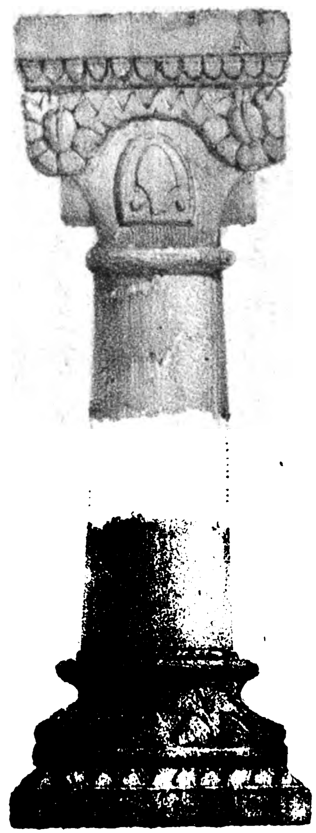

Jonquières

Baillargues.

Saussines.

Digitized by Google

RECHERCHES

sur

L'HISTOIRE DU PASSAGE D'ANNIBAL

D'ESPAGNE EN ITALIE,

A TRAVERS LES GAULES.

Le passage d'Annibal d'Espagne en Italie, à travers les Gaules, est tout à la fois l'un des événements les plus extraordinaires que l'histoire puisse offrir à nos méditations, et l'un des faits les plus anciens dont nos contrées aient gardé le souvenir..... Ce brillant épisode des guerres puniques, dont l'éclat frappe si vivement l'imagination dans le cours de nos premières études, devient pour nous, dans un âge plus avancé, l'objet d'une vive curiosité : à l'admiration qu'inspire toujours l'ensemble de la grande expédition des Carthaginois se joint alors le désir de connaître tous ces détails intéressants, qu'une savante et laborieuse critique peut seule discerner à travers la nuit des temps. — Ce désir est surtout naturel dans notre beau pays.... En parcourant ces campagnes méridionales couvertes aujourd'hui d'une population si paisible et de si riches cultures, on songe quelquefois aux forêts sauvages qui les ombrageaient et aux peuplades indomptées qui les habitaient il y a vingt siècles : on se transporte par la pensée au jour où Annibal traversa ces mêmes lieux avec ses Espagnols et ses Numides; et, jetant ses regards aux extrémités d'un plus vaste horizon, l'on se demande quelle dut être, d'Espagne en Italie, la route de ce jeune héros.

C'est à cette question hérissée de difficultés (et résolue en sens divers

Digitized by Google

dans une foule d'écrits) que je vais essayer de répondre. — La présente dissertation a donc pour but de rechercher par l'analyse de tous ces écrits et leur appréciation : *quelle fut la route d'Annibal de l'une à l'autre péninsule.....*, *et depuis l'Ebre jusqu'au Tésin.*

Deux historiens *primitifs* nous ont transmis le récit de ce passage fameux dont nous voudrions, s'il était possible, suivre pas à pas la véritable direction, et reconnaître les traces :

I. Le premier (Polybe), né à *Mégalopolis* l'an 204 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire 14 ans seulement après l'expédition d'Annibal, fut conduit, jeune encore, dans la capitale du monde romain. Honoré de l'amitié des Fabius et des Scipion, il dut commencer par recueillir de la bouche même de ces illustres témoins le récit et les traditions d'une guerre qui faisait partie de leur propre histoire..... Mais ce n'était pas assez pour celui qui ne cessa de recommander les voyages aux écrivains de son temps, comme une préparation indispensable à toute composition historique : avant de transmettre à la postérité le récit des victoires du général carthaginois, il voulut en parcourir le théâtre depuis les champs de bataille de l'Italie jusque sur les bords de l'Ebre. — S'il entreprit cette course lointaine à 40 ans (comme on est fondé à le supposer), il put, suivant l'observation d'un auteur moderne, interroger sur les lieux mêmes des vieillards de 72 ans, qui lors du passage d'Annibal en avaient déjà 18. Aussi déclare-t-il (*liv.* 3, *chap.* 48) : « Qu'il parle de toutes ces choses avec d'autant plus d'assurance « qu'elles lui ont été racontées par ceux qui vivaient dans le temps..... » Ce qui donne d'ailleurs le plus grand poids au témoignage de cet historien, c'est le caractère de vérité imprimé à ses écrits, dont le style sévère exclut toutes ces grâces du langage et tous ces poétiques mensonges si familiers aux historiens de l'antiquité : « Chez lui, » dit le célèbre Gibbon (*Mémoires*, *tom.* II, *pag.* 100), « tout est raisonné, simple et sans parure. Une justesse « d'esprit peu commune dans son siècle et dans son pays, jointe à une *sécheresse* « *d'imagination* qui y était encore plus rare, lui faisait facilement préférer « le vrai qu'il connaisait à fond aux agréments qu'il méprisait d'autant plus « qu'il en était incapable. » — Polybe est donc un guide fidèle et sûr ; on ne peut s'égarer en marchant sur ses traces. Mais sa concision devient quelquefois désespérante pour le lecteur. Tout préoccupé de l'étude des manœuvres militaires, il néglige trop souvent de nommer les petits peuples

Digitized by Google

ou de décrire les lieux traversés par Annibal et par lui ; ou bien ses descriptions vagues et générales semblent s'appliquer à tous les lieux et favoriser tous les systèmes.... Aussi sa relation, *destinée à ne rien laisser d'incertain sur la route d'Annibal*, est-elle restée couverte de quelques nuages; et nous verrons qu'il a manqué ce but de ses efforts, pour n'avoir pas ajouté (au moment décisif) un mot de plus qui eût tout éclairci [1].

II. Mais peut-être trouverons-nous ce mot dans Tite-Live qui écrivait environ un siècle plus tard.... Tout ce qu'on a dit sur le peu d'exactitude de cet historien, sur son goût pour le merveilleux et son excessive crédulité, doit inspirer sans doute une extrême défiance au lecteur qui cherche dans ses annales autre chose que l'élégance et la perfection inimitable du style. Lorsqu'on lit les discours qu'il fait sortir de la bouche d'Annibal ou de Scipion, on n'aime pas, non plus que Montesquieu: « à lui voir jeter tant « de fleurs sur ces colosses de l'antiquité. » Cependant on pouvait encore de son temps recueillir des renseignements précieux sur l'expédition des Carthaginois. En copiant la narration de Polybe, il ne s'est pas borné à l'embellir par de fabuleuses exagérations ou des harangues éloquentes; il y a joint quelques détails géographiques dont la précision et la sécheresse semblent garantir la vérité [2]..... Rejeter entièrement son témoignage est un expédient qui a paru commode à plusieurs auteurs modernes. Mais ce moyen de trancher les difficultés ne saurait être avoué par une saine critique ; et il s'en faut bien que Tite-Live mérite à ce point le dédain des savants.

III. Après lui, les autres écrivains de l'antiquité jettent peu de lumière sur le sujet qui nous occupe: le pompeux récit de Silius Italicus n'est que la prose de Tite-Live mise en vers [3]. L'histoire d'Appien présente dans une demi-page tout le récit de la marche d'Annibal depuis l'Espagne jusqu'en Italie [4]. Cornelius-Nepos (*in Hannib.*) ne fait que dire un mot,

---

[1] Le récit du passage d'Annibal est contenu dans le 3e livre, du chap. 35 au ch. 57, et depuis la pag. 462 jusqu'à la p. 512, tom. 1er de l'édit. de Schweighœuzer.

[2] *Vid.* 21e liv. de la 22e à la 38e section, et de la pag. 392 à la pag. 438, tom. III de l'édit. de Drakenborch.

[3] *Silius italicus*, lib. III, du 415e au 555e vers, édit. Drakenborch, pag. 163 et suiv.

[4] Appien, Guerres d'Annibal gr. lat., Amsterdam 1670, pag. 546.

Digitized by Google

en passant, de l'expédition de ce grand capitaine. Il n'y a non plus qu'un mot sur cette expédition dans la description épisodique de l'Alpe Cottienne par Ammien-Marcellin [1]. Enfin, l'autorité de Plutarque invoquée dans les premiers temps ne peut plus l'être aujourd'hui. La vie d'Annibal que lui attribuaient quelques modernes n'est pas plus de lui que celle de Scipion. L'une et l'autre furent écrites dans le xv^e^ siècle par Donat-Acciaioli qui, en les dédiant à Pierre de Médicis, déclarait les avoir recueillies de divers auteurs grecs et latins. Aussi Amyot déclare-t-il dans son second avis aux lecteurs « quelles ne se trouvent en grec, ni ne sentent pas l'esprit de « Plutarque [2]. »

IV. Il ne faut pas chercher dans les temps qui s'écoulèrent depuis la destruction de l'empire romain jusqu'à la découverte de l'imprimerie et la renaissance des arts, des travaux utiles pour l'intelligence de l'histoire ancienne. — Mais, au commencement du xvi^e^ siècle, le goût des recherches historiques s'étant répandu, l'étude de la géographie ayant fait tout-à-coup d'immenses progrès, l'attention des savants commença à se fixer sur le théâtre de l'expédition d'Annibal : quelques historiens de province, tels que Symphorien Champier, dans son traité *De origine civitatis Lugdunensis*, imprimé à Lyon en 1508, exprimèrent, sur la direction et les circonstances de cette expédition, des opinions empreintes d'un esprit de localité auquel il faut rapporter plusieurs des erreurs que nous aurons à signaler. Un écrit spécial et anonyme sur les passages des Alpes « *et signamment* sur ceux *où* « *passèrent Annibal, Julius Cesar* et les roys de France *depuis Charlemaigne* « *jusqu'à très-illustre roi François alors régnant* » fut imprimé à Paris neuf ans plus tard [3]. Quiqueran de Beaujeu joignit ensuite à son livre des louanges de Provence *(de laudibus Povinciæ)* imprimé en 1550, un poème latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules. Vingt-quatre ans après, Simler [4] s'occupa plus sérieusement, quoique en passant, de ce vaste sujet, auquel

---

[1] Ammien Marcellin, *Rerum gestarum*, Lyon, in-4°, 1693, pag. 107 et 108.

[2] V. à ce sujet, le mémoire de Mandajors, Hist. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. v, pag. 192 à 198.

[3] 28 feuillets de deux pages chacun, in-4°, Paris, en la maison de Toussains Denys, 1517 (cité par MM. de Fortia d'Urban et La Renaudière).

[4] Simler, *Vallesiæ desc. et de Alpibus commentarium*, 1574, pag. 77 et suiv.

Digitized by Google

Bergier consacra aussi quelques remarques dans son histoire des grands chemins de l'empire romain [1]. Enfin Cluvier l'embrassa d'une manière plus savante et plus large, dans les chapitres 32 et 33 du premier livre de son *Italia antiqua* [2], où il traite des passages des Alpes.

V. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, les recherches devinrent plus actives que jamais..... On lit ce qui suit dans la chorographie ou histoire de Provence d'*Honoré Bouche* imprimée en 1664 : « Un curieux et savant « homme de ce siècle, nommé *Clément Durand*, voulant entreprendre dans « Paris une diatribe ou exercitation au sujet du passage d'Annibal, ne s'est « pas contenté pour se résoudre en son opinion du sentiment de tous les « auteurs. Mais il prie et interpelle tous les curieux du siècle par un petit « imprimé qu'il leur adresse de Paris, l'an 1654, de lui faire savoir leur « sentiment sur cinq demandes qu'il leur propose, savoir : *Undè et quò « Rhodanum transivit Annibal?* etc..... » — La publication de ce programme, et le soin tout particulier avec lequel l'historien de Provence a examiné les cinq questions qu'il renferme [3], témoignent de l'intérêt qu'inspirait alors ce genre d'études.

Le *petit imprimé* de Clément Durand fut suivi, au surplus, de plusieurs autres ouvrages, notamment de l'*in-quarto* de Pierre Labbe *De itinere Annibalis*, imprimé dans la même année 1664; et d'une dissertation que le père *Ménétrier* ajouta à son *in-folio* sur l'histoire consulaire de la ville de Lyon [4].—Bientôt parurent les commentaires sur Polybe du chevalier de Folard, joints à la traduction de dom Vincent Thuilier, et accompagnés d'une carte de la route d'Annibal dans les gorges des Alpes [5].

VI. Cet important ouvrage, publié à une époque où l'histoire ancienne et l'art de la guerre étaient l'objet des plus profondes études (1727), devait exciter l'émulation des militaires et des gens de lettres. Il fut suivi notamment : dans le dernier siècle..... de l'exposé d'un nouveau système placé

---

[1] Bergier, Hist. des grands chemins de l'empire romain, liv. III, chap. 31.

[2] *Cluverii Italia antiqua*, tom. I, pag. 375 et suiv.

[3] Chorographie ou Hist. de Provence, tom. I, pag. 398 et suiv.

[4] In-f°, 1696. — V. aussi l'ancien journal des savants, septembre 1697, pag. 400.

[5] Hist. de Polybe, traduite par dom Vincent Thuilier, avec un commentaire par M. de Folard, mestre-de-camp d'infanterie. Paris 1728, in-4°, t. IV, p. 41 et suiv.

Digitized by Google

par le marquis de Saint-Simon, en tête de son histoire de la guerre des Alpes [1].... d'une discussion insérée par Grosley dans le premier volume de ses observations sur l'Italie [2]..... d'une dissertation de M. Abauzit [3]..... de notes du célèbre Gibbon, extraites d'un journal de ses lectures pendant son séjour à Lausanne [4].... et de plusieurs articles épars dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [5]. — Les grands travaux de d'Anville vinrent éclairer plusieurs parties de la discussion ouverte entre les savants [6], et leurs écrits se multiplièrent dès-lors dans une progression toujours croissante.

Mais c'est surtout en 1794 et depuis, que cette discussion a été vive et animée. Un Ecossais, le général Melville, prétendit avoir découvert, en la parcourant lui-même en 1775, la route d'Annibal à travers les Alpes. De retour dans son pays, il fit part de ses observations à plusieurs savants. On vit paraître alors en Angleterre le gros livre de Withaker [7], dont plusieurs ouvrages périodiques ont rendu compte.

VII. Depuis (et pendant toute la durée du consulat ou de l'empire) les

---

[1] Hist. de la guerre des Alpes, ou campagne de 1744, par les armées combinées d'Espagne et de France, etc., par M. le marquis de Saint-Simon, aide-de-camp du prince de Conti, 1 vol. in-4°, Amsterdam 1770.

[2] Observations sur l'Italie et sur les Italiens, données en 1764 sous le nom de deux gentilshommes suédois; Amsterdam (5 vol. in-12) 1774. — Tom. 1er : *la Savoie et les Alpes*, pag. 35 et suiv.

[3] Œuvres diverses, in-8°, Londres 1770. — Lettre de Mann, pag. 177 et suiv.

[4] *Gibbon's miscellaneous works and memoirs*, 3 vol. in-4°, Londres 1796, tom. II, pag. 181 et suiv. — On peut consulter la traduction française des mêmes mémoires publiés par lord Sheffield; Paris an V, tom. II, pag. 98 et suiv.

[5] *Vid.* surtout les deux mémoires de Mandajors, tom. III, pag. 99, et tom. V, pag. 198; et la 3e dissertation faisant suite à son histoire de la Gaule Narbonaise, in-12, pag. 520 et suiv. — Il faut ajouter à ces ouvrages : l'Itinéraire des routes les plus fréquentées, par Dutens, in-12, Paris 1788; et les Essais historiques sur le Mont-Saint-Bernard, par Chrétien de Lorges, docteur de Montpellier, in-12, 1789.

[6] Notice de l'ancienne Gaule, in-4°, 1760 articles: *Alpis pennina*, *Alpis cottia*, *vocontii* et autres. — Carte pour l'expédition d'Annibal dans l'Histoire ancienne de Rollin, in-4°, tom. IV.

[7] *The course of Hannibal over the Alps ascertained*, 2 vol. in-8°, Londres 1794. — On trouve un compte-rendu de cet ouvrage dans la Bibliothèque britannique (partie littéraire), tom. I, pag. 655 et suiv.

Digitized by Google

publications de ce genre n'apparaissent guère que chez nous. Il nous appartenait, en effet, de rechercher alors les traces d'Annibal à travers les Alpes. Ces montagnes n'avaient presque pas de défilés où ne pénétrât tous les jours le soldat français. Jamais, dans les temps modernes, la guerre n'avait couronné leurs sommets et inondé leurs vallées de si nombreux bataillons, et il vint un moment où l'Italie était notre patrie aussi bien que la France : — aussi voyons-nous se succéder à cette brillante époque : un mémoire envoyé à l'institut par Villars [1], le tableau de la Haute-Italie par Ch. Denina, dédié au prince Eugène [2], la grande histoire des campagnes d'Annibal en Italie par le général de Vaudoncourt [3], la lettre de M. de Rivaz au Moniteur [4]; et c'est encore à cette époque qu'il faut rattacher les considérations sur l'art de la guerre du général Rogniat [5], si amèrement critiquées, au nom de Napoléon, dans les mémoires publiés par MM. Montholon et Gourgaud [6].

VIII. Enfin, depuis 1816, *l'histoire du passage des Alpes par Annibal* est devenue plus que jamais un sujet de savantes discussions et de profondes études.... D'une part, M. le comte de Fortia d'Urban a développé, dans un volume plein de science et d'aperçus ingénieux, une explication indiquée dans ses premiers écrits [7]; et la belle édition de Tite-Live, publiée par M. Lemaire, s'est enrichie d'une dissertation latine de MM. Larenaudière et Maltebrun [8]. D'autre part, le système du général Melville a été fortement défendu par M. Deluc de Genève [9], à qui M. Letronne a répondu et répliqué

---

[1] Mémoires des sociétés savantes, tom. II, pag. 66.

[2] Tableau historique, statistique et moral de la Haute-Italie et des Alpes qui l'entourent. 1 vol. in-8°, Paris, Fantin 1805.

[3] Histoire des campagnes d'Annibal pendant la seconde guerre punique, suivie d'un abrégé de la tactique des Romains et des Grecs, et enrichie de plans et de cartes topograph., 4 v. in-4°, Milan, impr. royale, et Paris chez Barrois aîné, 1812.

[4] Moniteur du 30 décembre 1813.

[5] Considérations sur l'art de la guerre, 1 vol. in-8°, Paris, Magimel 1816.

[6] Mémoires publiés par M. de Montholon, tom. II, *dix-sept notes sur l'ouvrage du général Rogniat*, v. pag. 156 et suiv.

[7] Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes, in-8°, Paris, Treuttel et Wurtz, 1821.

[8] *De transitu Alpium*, tom. IV, pag. 475 et suiv.

[9] Histoire du passage des Alpes par Annibal, in-8°, Genève, Paschoud, 1818.

Digitized by Google

dans le journal des savants [1].... Les trésors de l'érudition se trouvaient, au surplus et dès long-temps, entièrement épuisés : mais il restait à jeter dans la discussion une foule d'observations locales trop négligées jusqu'alors dans tous les systèmes; et, pour remplir ce vide, il fallait des voyageurs infatigables, décidés à poursuivre sur toutes les routes des Alpes la solution d'un antique problème auquel ne se rattache aucun intérêt d'industrie ou de négoce. Deux étrangers, MM. Henri Wickham et Cramer, et un professeur français, M. Larauza, se dévouèrent, presque en même temps, à cette pénible tâche. L'ouvrage des premiers (consacré à la défense du système du général Melville) est justement considéré comme l'un des plus remarquables et des plus complets qui existent sur l'itinéraire d'Annibal entre le Rhône et l'Italie. Il a été donné à ses auteurs de *revoir* leur première édition après avoir *revu* les lieux [2]..... Quant au second, il parcourut *à pied* pendant plusieurs années (et dans les courts intervalles de ses travaux universitaires) tous les passages des Alpes depuis le Simplon jusqu'au col de Tende, et déjà il avait rattaché une partie de ses observations à un autre système dont son livre sera toujours le plus solide appui. Mais, lorsque ce livre fut enfin publié, une mort prématurée venait d'enlever à la science et à ses nombreux amis ce jeune savant dont les talents distingués et les vertus modestes ont laissé, dans l'académie de Paris et plusieurs établissements de province, les plus touchants souvenirs [3].

Je ne parle pas d'un assez grand nombre d'autres écrits insérés dans les recueils scientifiques et littéraires, ou publiés à part, soit en France, soit dans les pays voisins. On en peut voir l'indication à peu près complète dans une brochure de M. Rey, sur l'emploi du vinaigre à la guerre [4]. Je signalerai seulement comme étant les deux ouvrages les plus récents que

---

[1] Journal des savants, vol. de 1819, pag. 22, 748, 753 et suiv.

[2] *A dissertation on the passage of Hannibal over the Alps;* in-8°, *second édition*, London, Whittaker, 1828.

[3] La première mission que M. Larauza reçut de l'Université à sa sortie de l'école normale (où il devint plus tard maître de conférences), fut celle d'agrégé pour les hautes classes au collége de Montpellier. — Son ouvrage, en tête duquel il avait placé une dédicace inachevée : *Aux religieux du Grand-Saint-Bernard*, forme un volume in-8°, Paris, Dondey-Dupré, 1826.

[4] Dissertation sur l'emploi du vinaigre à la guerre comme agent de destruction et comme moyen de défense. Paris, 1818.

Digitized by Google

je connaisse sur l'expédition d'Annibal : celui de M. le baron Félix de Beaujour [1], et la notice du général Saint-Cyr Nugues, publiée dans un des derniers numéros du Spectateur militaire [2].

IX. Tel est le résumé des travaux entrepris à diverses époques soit pour faire connaître, soit pour discuter l'histoire du passage d'Annibal en Italie. En jetant les yeux sur cette foule de recherches et d'essais publiés depuis trois siècles, on remarque d'abord que l'attention de leurs auteurs ne s'est fixée, d'une manière sérieuse, que sur la route suivie par le général carthaginois depuis le Rhône jusqu'à Turin. La plupart ne s'occupent même pas de la distance qu'il eut à franchir entre l'Ebre et le Rhône. Il est vrai que les grandes difficultés ne sont point là; elles se présentent toutes lorsqu'il s'agit de suivre Annibal au-delà de ce dernier fleuve. Cependant sa marche pour y arriver peut donner lieu à quelques observations intéressantes.... D'autre part, un si grand nombre d'écrits a jeté dans la discussion de toutes ces questions une confusion inévitable. — En cet état, il m'a paru qu'une dissertation où le sujet dont il s'agit serait rapidement examiné *dans toute son étendue*, et dans laquelle figureraient sur chaque point l'*analyse et l'appréciation de tous les systèmes*, pourrait présenter quelque intérêt.

X. Je vais donc me livrer à cet examen, et pour y procéder avec ordre, je rechercherai dans quatre paragraphes quelle fut la route parcourue par Annibal : — premièrement depuis l'Ebre jusqu'à Illibéris (Elne); — en second lieu, depuis Illibéris jusque sur la rive gauche du Rhône (ce qui comprendra le passage de ce fleuve); — en troisième lieu, depuis le passage du Rhône jusqu'à la montée des Alpes; — quatrièmement enfin, depuis la montée des Alpes jusqu'au Tésin.

§ Ier.

Les causes qui firent éclater la seconde guerre punique sont trop connues

---

[1] De l'expédition d'Annibal en Italie, ou de la meilleure manière d'attaquer et de défendre la péninsule italienne, par M. le baron Félix de Beaujour, député de Marseille. Paris, Didot, 1832.

[2] Notice sur le passage des Alpes par Annibal, ou commentaire du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live; 135e livraison du 23e volume du Spectateur militaire. Paris, Anselin, 15 juin 1837.

Digitized by Google

pour qu'il soit nécessaire de les développer ici. — Annibal prend Sagonte au milieu de la paix.... Le sénat envoie des ambassadeurs à Carthage pour déclarer la guerre si on ne lui livre le général coupable.... Carthage refuse de livrer le vainqueur de Sagonte et accepte la guerre.

I. 90,000 hommes d'infanterie et 12,000 hommes de cavalerie suivirent Annibal dans les derniers jours de mai de l'an 218 avant l'ère chrétienne, et après avoir fait 2,600 stades en un mois et demi à partir de Carthagène, cette armée atteignit les bords de l'Ebre vers le milieu de juillet; aussitôt elle se divisa en trois corps et traversa le fleuve au-dessus de Tortose [1]. C'est de là que nous la suivrons d'abord, jusqu'à Illibéris, où elle arriva deux mois après, affaiblie par les détachements qu'il fallut laisser en-deçà des Pyrénées, et réduite par la désertion ou les combats à 9,000 hommes de cavalerie et 50,000 fantassins.

Tortose, la *Dertosa* des Romains, est située à quatre petites lieues de la mer sur la rive gauche de l'Ebre. — Au midi de ce fleuve, toute la péninsule ibérique était soumise aux Carthaginois; mais, au nord, une foule de petits peuples indomptés formaient la barrière qui les séparait encore du territoire des Gaules et qu'ils s'étaient formellement interdit de franchir, dans les derniers traités [2].

En s'élançant sur la rive gauche de l'Ebre, Annibal sortait donc du domaine de Carthage et mettait le pied sur le sol étranger; là s'ouvrait la campagne et commençait la guerre. Ce n'est pas que les peuples, au milieu ou auprès desquels il devait passer, voulussent arrêter le torrent dont l'Italie allait être inondée. Les ambassadeurs ennemis avaient essayé vainement d'en faire des alliés de Rome; pour toute réponse, on leur avait cité l'exemple de Sagonte délaissée dont les ruines fumaient encore... Mais il entrait dans la politique d'Annibal d'achever la soumission de l'Espagne, en occupant ce pays où son génie prudent autant que hardi voyait d'avance

---

[1] Voir la note A à la fin de la Dissertation.

[2] Les Carthaginois avaient cependant occupé le littoral au nord des bouches de l'Ebre jusqu'aux Pyrénées, et y avaient bâti deux villes : l'une appelée *Tarraco* (aujourd'hui Tarragone) devint plus tard le séjour des Scipions et la capitale de la Tarragonaise, c'est-à-dire du tiers de la péninsule; l'autre fondée par Amilcar, surnommé *Barca*, père d'Annibal, lui dut son nom de *Barcino* (changé dans les temps modernes en celui de Barcelonne).

Digitized by Google

les Romains accourir pour intercepter les secours dont il aurait un jour besoin au-delà des Alpes. Les *Ilergetes*, les *Bargusiani*, les *Andosini* [1], et quelques autres qui osèrent lui résister furent donc réduits par ses armes (après quelques siéges et de nombreux combats), et une partie de ses forces sous les ordres d'Hannon resta au milieu d'eux pour les contenir.

Il n'entre pas dans mon sujet d'en dire davantage sur ces premières opérations, dont les détails nous sont d'ailleurs inconnus. Je reviens à la route d'Annibal :

II. « Du fleuve *Iberus* à *Emporium*, dit Polybe, il y a 1,600 stades... » Il ajoute qu'on trouve environ une pareille distance de 1,600 stades d'Emporium jusqu'aux bords du Rhône, et il passe, sans entrer dans d'autres explications, à la description du trajet de ce fleuve.... Tout ce que nous apprend ce texte, c'est que de l'Ebre l'armée d'Annibal se rendit d'abord à *Emporium*, aujourd'hui *Castellon de Ampurias*, petite ville au fond du golfe de Roses qui a donné son nom à l'*Ampurdan*. — Tite-Live, de son côté, nous montre les Carthaginois arrivant à Illibéris, sans désigner non plus les stations intermédiaires.

Mais Polybe nous fournit heureusement le moyen de compléter son récit en ajoutant ces mots : « Car toutes ces distances ont été mesurées dans ces « temps-ci par les Romains, et marquées par espaces de 8 stades. » Après la guerre, les Romains, devenus maîtres du nord de l'Espagne et du midi des Gaules, marquèrent, en effet, les distances de 8 stades en 8 stades, c'est-à-dire de mille en mille ; et des colonnes milliaires durent être placées, d'après l'observation de Polybe, sur la route même que le gros de l'armée carthaginoise avait suivie depuis l'Ebre jusqu'à Emporium.

Il n'y a donc qu'à chercher quelles étaient les stations marquées par les Romains entre ce fleuve et cette ville. — Or, l'itinéraire d'Antonin décrit deux routes, qui, suivant l'observation de Bergier, étaient les principales et les plus remarquables de la péninsule :.. l'une traversant les Alpes et les

---

[1] Les *Ilergetes* avaient pour capitale *Iterda*, aujourd'hui Lérida. — Les *Bargusiani* allaient jusqu'au pied des Pyrénées ; leur capitale était *Berga*. — Enfin, les *Andosini*, dont parle Polybe (Ἀνδοσινοι), ne sont autres que les *Ausetani*, dont la capitale était *Ausa*, connue aujourd'hui sous le nom de Vich. (*Vid.* Ferreras, Histoire d'Espagne, traduction de d'Hermilly, tom. 1, pag. 27 ; voyez aussi la carte ci-après).

Digitized by Google

Pyrénées allait de Milan (*à Mediolano*) dans la Galice, en descendant d'abord jusqu'à Tarragone, et remontant ensuite dans la direction d'*Iterda* (Lérida); l'autre partait d'Arles (*ab Arelate*) et allait dans le midi de l'Espagne en suivant les bords de la mer: celle-là passait à Tortose [1]. Ni l'un ni l'autre de ces itinéraires ne fait mention d'*Emporium*. Mais le premier donne notamment: — 1° la distance de Juncaria à *Gerunda* (ou Girone) qui est de 27 milles, — et 2° celle de Girone à *Barcino* (ou Barcelonne) qui est de 66 milles; — le second indique de Barcelonne à Tortose les mansions ou stations suivantes:..... 3° de Barcelonne à *Fines* 20 milles (*Fines*, d'après Marca [2], est le village de Martorel sur le Llobregat); — 4° de Martorel à *Antistiana* 27 milles (*Antistiana*, d'après le même auteur, est la petite ville de Villafranca); — 5° de Villafranca à *Palfuriana* 13 milles (Marca croit que *Palfuriana* est le bourg de Vaudrell); — 6° de Vaudrell à *Tarraco* (Tarragone) 17 milles; — 7° de Tarragone à *Oleastrum* 21 milles (la position d'*Oleastrum* est la plus incertaine de toutes: les uns placent cette station à *Cambrils;* les autres au Coll de Balaguer dans le voisinage de cette ville; la première opinion est celle de Marca); — 8° de Cambrils à *Traia Capita* (ou Perello, suivant le même auteur) 24 milles; — 9° enfin, de Perello à *Dertosa* (ou Tortose) 17 milles. — En additionnant ces neuf distances, on trouve un total de 232 milles ou 1,856 stades, c'est-à-dire 256 stades ou 32 milles, ou environ 11 lieues de plus, que les 1600 stades dont parle Polybe,... Mais en prenant *Emporium* au lieu de *Juncaria* pour point de départ, il faut retrancher une distance qui, en tenant compte des détours de la route, est précisément de 9 à 11 lieues. — La concordance se trouve donc parfaite; et en reprenant dans un ordre inverse les stations que je viens d'indiquer, nous serons assurés, autant qu'on puisse l'être, de suivre les traces d'Annibal depuis Tortose jusqu'à Emporium.

Sa route ainsi déterminée, partant de la première de ces deux villes, suit le bord de la mer jusqu'à Vaudrell par Perello, Cambrils et Tarragone, s'en éloigne vis-à-vis les côtes de Garaf pour passer à Villafranca et Martorel, y revient à Barcelonne, s'en éloigne de nouveau pour passer à Girone, et s'y retrouve à Ampurias.

---

[1] *Itinerarium provinciarum Antonini Augusti*, in-12, pag. 62 et suiv.

[2] *Marca Hispanica sive limes Hispanicus, auctore Petro de Marca*, 1 vol. in-fol. Paris, 1688.

Digitized by Google

Cette marche sur le bord de la mer était la plus naturelle et la plus facile. Elle n'empêcha pas Annibal de s'enfoncer avec une partie de son armée dans l'intérieur des terres, pour y livrer ces nombreux et rapides combats, dont parle Polybe, et lui permit de rester en communication avec sa flotte qui cotoyait le rivage, ainsi que nous l'apprend Tite-Live.

III. Le passage d'une armée si formidable dut, sans doute, laisser des traces nombreuses dans tous les lieux qu'elle traversa. Le cours des siècles a depuis long-temps effacé ces vestiges; et les auteurs postérieurs à Polybe et à Tite-Live ont trop négligé de nous conserver ceux qui pouvaient encore subsister de leur temps. Cependant Pomponius-Méla va nous fournir une indication assez importante. Voici ce qu'il dit au chap. II, liv. 6 de sa géographie : « Sur la côte à partir de Cervaria, on rencontre successive-« ment un promontoire du Pyrénée : les fleuves Ticer et Clodianum, « dont le premier coule sous les murs de Rhoda, le second sous ceux « d'Emporium : *la montagne de Jupiter, où l'on voit sur la partie qui fait face « à l'occident des pointes de rocher s'élever brusquement en forme de degrés « à peu de distance les unes des autres, ce qui leur a fait donner le nom* « D'ÉCHELLES D'ANNIBAL : et de là jusqu'à Tarraco, les petites villes de « Blanda, d'Oluro, de Betulo, de Barcino, de Subur, de Telobi ; deux « petits fleuves, *le Betulo coulant au pied de la montagne de Jupiter*, et le « Rubricatum au voisinage de Barcino [1]. »

Pomponius-Méla écrivait environ 250 ans après l'expédition d'Annibal. L'espèce de tradition qu'il rapporte n'est donc pas sans consistance..... ; reste à savoir où étaient situées ces *scalæ Annibalis* dont il nous parle.

Quatre systèmes furent successivement proposés à cet égard : — Joachim *Vadianus*, dans son commentaire, joint à l'édition de Méla, imprimée à Bâle en 1522, exprima d'abord une singulière opinion. D'après lui *les échelles* dont il s'agit étaient *peut-être* les tours d'Annibal (*turres Annibalis*) dont parle Pline (*liv.* II, *chap.* 17). Dans ce passage difficile et qui a donné lieu, entre Bayle et le père Hardouin, à une discussion dans laquelle ils se sont trompés tous deux, Pline dit que la rondeur de la terre est établie par un grand nombre d'expériences « et principalement par les tours et

[1] Pomponius Méla, traduit en français, sur l'édition d'Abraham Gronovius, par Fradin, tom. II, pag. 151 et suiv. Paris, 1804.

Digitized by Google

« phares qu'Annibal fit construire en Afrique et en Espagne, ainsi que par « celles qui servent pareillement, en Asie, à donner avis de l'arrivée des « pirates. Car on a remarqué, ajoute-t-il, que ces feux ou signaux d'avis « qu'on ne commençait à allumer qu'à midi, en se communiquant de « proche en proche et en rétrogradant toujours vers l'orient, étaient « aperçus, le même jour, par les sentinelles des dernières guérites dès la « 3e heure de la nuit [1]..... » Il était ridicule de voir dans ces tours dont les feux se répondaient d'Espagne en Asie, les échelles d'Annibal mentionnées au livre VI de Pomponius-Méla.

Aussi l'hypothèse de Vadianus ne fut-elle soutenue que par lui, et les autres commentateurs du géographe latin s'accordèrent-ils à penser que *les échelles d'Annibal* se trouvaient sur *la côte de Garaf*, c'est-à-dire sur la portion du rivage de la Méditerranée qui s'étend au midi de Barcelonne, et de l'embouchure du Llobrégat jusques à Vilanova. On en fut même si généralement convaincu, que Jean Olivarius, annotant à son tour le texte de Méla, écrivit sans hésiter et sans autres observations : *Scalas Annibalis nunc : les côtes de Garaf* [2].... Cependant cette opinion était insoutenable, comme le prouveront les observations suivantes; elle fut très-solidement réfutée par Jérôme Pujades, au chap. v, liv. 2 de sa Chronique universelle de Catalogne [3].

Mais Pujades tomba lui-même dans une erreur bien plus étonnante en indiquant à ses lecteurs le lieu appelé l'Echelle *(Scala)* situé près d'Ampurias, sur le bord de la mer, comme remplissant les conditions indiquées par le texte de Pomponius-Mela.

Il était réservé au savant *de Marca*, non-seulement de dévoiler la cause

---

[1] V. *Pomponii Melæ libri tres, cum commentariis Joachimi Vadiani Helvetii*, petit in-fol. *Basileæ*, 1522, pag. 139 — et Pline, édit. de 1771, in-4°, tom. I, pag. 228.

[2] *Melæ de situ orbis libri tres, cum annotationibus Petri-Joannis-Olivarii Valentini*, in-12, page 92. Paris 1536.

[3] *Cronica universal de Cataluña, traduzida de Catalano de Geronymo Pujadès en castellano por el mismo, anàdida, continuata y (escrivida) de su mano :* 4 vol. in-fol. — Cette chronique manuscrite (fréquemment citée par Barca) était dans la bibliothèque de M. Baluze, num. 168 à 171, et elle est aujourd'hui à la bibliothèque royale. Il n'y a eu d'imprimé en catalan que le 1er vol. (Barcelonne 1609, in-fol.)..... *Sic* bibliothèque historique de la France par le père Lelong, tom. III, pag. 571, n° 38,361.

Digitized by Google

de cette nouvelle erreur, mais de fixer tous les doutes en adaptant le passage du géographe latin aux lieux qu'il avait visités lui-même. — C'est ce qu'il a fait de la manière la plus satisfaisante dans le chapitre VII livre 2 de sa *Marca Hispanica*. Il remarque d'abord que Pomponius-Méla avance des Gaules en Espagne dans sa description ; et qu'en avançant, au contraire, de l'Espagne vers les Gaules, on doit trouver sur le rivage et dans un ordre inverse d'abord *Blanda*, ensuite le fleuve *Betulo*, puis le *mons Jovis*, puis *Emporium*, le fleuve *Clodianum* (aujourd'hui *Clodiano* ou *Fluvia*), et la ville de *Rhoda* (aujourd'hui Roses) ; en sorte que ce *mons Jovis* où étaient les échelles d'Annibal se trouvait entre le fleuve *Betulo* et la ville d'*Emporium*. Or, le fleuve *Betulo* qui passait à *Gerunda* (aujourd'hui Girone), est, sans contredit, *le Ter* qu'on trouve, en effet, en remontant le rivage depuis *Blanes*, l'ancienne *Blanda*..... Et en traversant ce fleuve un peu au-dessus de son embouchure, on a devant soi une montagne appelée anciennement *Monsgrinus* (aujourd'hui Mongri)[1], qui, du milieu de la plaine, s'élance tout-à-coup en un sommet des plus ardus, et présente dans sa partie occidentale (vers l'intérieur des terres) une suite de rochers de l'aspect le plus horrible, entassés les uns sur les autres en forme de degrés. Ensuite, à trois mille pas de distance, cette montagne jette du côté de la mer un prolongement non moins escarpé, et ce second sommet a conservé le vieux nom de MONTJOU. Enfin, à une nouvelle distance de deux mille pas, la chaîne se termine en jetant un nouveau prolongement dans la mer, au lieu où des rochers très-élevés sortant du sein des flots sont appelés vulgairement *las Médas*. — Pujades avait compris que les *Scalæ Annibalis* devaient se trouver sur ce point de la côte. Mais il avait lu dans Pomponius-Méla qu'elles étaient situées au mont de Jupiter : IN PARTE OCCIDENTI OBVERSA. Il fallait donc, pensait-il, les chercher à l'orient du *Montjou ;* et comme le Montjou n'offre à cet aspect rien qui ressemble à des degrés ou qui en rappelle le nom, il n'avait pas hésité à transporter au lieu appelé *Scala*, c'est-à-dire à un *grau* (en latin *gradus*) sur le rivage d'Ampurias, des expressions qui ne pouvaient convenir qu'aux escarpements d'une montagne. Mais il aurait dû se souvenir, fait observer Marca, qu'au commencement de ce même chapitre, Pomponius-Méla appelle les côtes occidentales de l'Espagne sur l'Océan : *littora Hispaniarum occidenti adversa*.

[1] C'est de cette montagne que la petite ville de *Torroella de Mongri* a pris son nom.

Digitized by Google

Cette discussion démontrait évidemment que *les échelles d'Annibal* ne pouvaient être situées sur *la côte de Garaf*, au midi du Llobrégat, qui lui-même se jette dans la mer au midi de Barcelonne; elle semblait, de plus, devoir prévenir toute nouvelle erreur. — Cependant Fradin, dans les notes ajoutées à sa traduction de Pomponius-Méla, place les *Scalæ Annibalis* à Barcelonne même, ou plutôt au *Montjoui* ou *Mont-Ivic*, espèce de promontoire élevé qui s'avance dans la mer, et au sommet duquel est une forteresse bâtie pour la défense de cette ville. Il est probable que cet auteur s'est laissé abuser par la carte d'Abraham Ortelius où le Betulo occupe la position du Llobrégat, et par une vaine ressemblance de nom. Mais il lui aurait suffi de jeter les yeux sur une carte plus exacte, et surtout de relire sa propre traduction, pour s'apercevoir de sa méprise..... Un peu moins éloigné de la vérité que Jean Olivarius, il n'en a pas moins placé le *mons Jovis* de Méla qui est au nord du *Betulo*, non-seulement au sud de ce fleuve, mais bien loin au sud de *Blanda*, et à 25 lieues de sa situation véritable.

C'est donc en définitive à l'opinion de Marca qu'il faut s'en tenir. C'est au revers occidental du *Montjou* ou *Mongri* près d'Ampurias, qu'il faut appliquer avec lui cette antique dénomination d'ÉCHELLES D'ANNIBAL. — Quant à l'événement dont elle retraçait le souvenir, Marca ne sait qu'en penser. L'ascension des soldats carthaginois sur ces roches escarpées lui paraît devoir se rattacher, ou à l'impétuosité désordonnée d'un jeu militaire, ou à un effort sérieux. Cette dernière supposition est assurément préférable; elle est d'ailleurs confirmée par l'aspect des lieux, car Marca lui-même déclare avoir vu au sommet du *Mongri* les traces encore reconnaissables d'un ancien camp; et il n'est pas impossible que, sur cette hauteur infréquentée, des retranchements élevés du temps d'Annibal aient conservé jusqu'alors dans leurs débris quelques traits de leur première forme..... Enfin, ce que l'histoire rapporte du caractère opiniâtre et sauvage des Emporitains, semble pouvoir jeter quelques lueurs sur ce problème historique. Trop faibles pour soutenir le choc des Carthaginois, et trop fiers pour accepter leur joug, ils dûrent se réfugier sur les montagnes voisines qui leur semblaient inaccessibles [1]. Le sommet du Mongri devint sans doute leur

[1] Ces conjectures sont d'autant plus vraisemblables que Polybe nomme expressément parmi les peuples qu'Annibal eut à combattre, les *Andosini* ou *Ausetani*, dans le territoire desquels étaient situés le mont de Jupiter et la ville d'*Emporium*. (Voy. la carte.)

Digitized by Google

position principale, et quelques ouvrages défensifs, tels que pouvait les élever l'art grossier de cette époque, ajoutèrent aux obstacles que présentait l'aspérité de ses abords. Mais soit qu'Annibal voulût imprimer la terreur à ces peuples, et décourager leur résistance en leur prouvant que ses coups étaient inévitables; soit qu'il voulût accoutumer ses soldats à ne rien voir d'impossible dans les entreprises les plus hardies, et les préparer ainsi à l'ascension périlleuse des Alpes, l'escalade de ces rochers dut être effectuée devant lui; et la singularité d'un pareil début est peut-être devenue la cause qui a sauvé d'un entier oubli ce petit incident d'une campagne remplie de prodiges.

IV. Quoi qu'il en soit, arrivé à Emporium, Annibal avait parcouru les 1,600 stades dont parle Polybe, c'est-à-dire 200 milles romains ou 66 lieues et demie, ce qui faisait plus du quart de la distance comprise entre les bords de l'Ebre et les rives du Pô. — Pour se rendre à Illibéris il ne lui restait plus qu'à franchir les Pyrénées.

Trois défilés se présentaient à lui :.... le col du Pertus... celui de la Massanne.... et celui de Banyuls, le premier plus éloigné de la mer que les deux autres, et tous trois débouchant sur Illibéris. — Le col du Pertus devint plus tard la route la plus ordinaire pour aller des Gaules en Espagne. C'est là que furent élevés, d'un côté, les trophées de Pompée, remplacés de nos jours par le fort de Bellegarde, de l'autre, les autels votifs de César. La voie romaine y avait une station, désignée dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, sous le nom de *summum Pyrenæum*. Il n'est donc pas étonnant que l'on se soit accoutumé à ne pas voir, de ce côté, d'autre communication entre l'Espagne et les Gaules; et que tous les écrivains qui se sont occupés de l'expédition d'Annibal l'aient fait passer au col du Pertus.

Cette opinion a paru cependant invraisemblable à ceux qui pouvaient le mieux en juger; je veux parler de quelques auteurs du département des Pyrénées-Orientales, en tête desquels il faut placer M. Henry, qui, dans l'histoire du Roussillon qu'il a récemment publiée [1], consacre quelques

[1] Histoire du Roussillon, comprenant l'histoire du royaume de Majorque, par M. D.-M.-J. Henry, conservateur de la bibliothèque de Perpignan, 2 vol in-8°. Paris, imprimerie royale, 1835.

Digitized by Google

pages au récit du passage des Carthaginois dans ces contrées... « Annibal, d'après ce que Tite-Live nous apprend de ses dispositions de marche, se tenait autant que possible rapproché de la mer, dont sa flotte côtoyait les bords. Quoique le col du Pertus ne l'en éloignât pas beaucoup, ceux de la Massanne et de Banyuls l'en rapprochaient encore davantage. Ce dernier n'était, il est vrai, qu'un sentier étroit où ne pouvait passer une armée que suivaient trente-sept éléphants. Mais le col de la Massanne présentait, au contraire, une route large et tout au moins aussi facile que celle du Pertus, qui n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis [1]. Elle était accessible aux armées, car les Romains y établirent bientôt après un *castellum* connu sous le nom de *Vulturaria*, que l'on sait avoir été gardé par des *Decumani* de Narbonne. C'est donc par le col de la Massanne qu'Annibal dut arriver à Illibéris. »

Tel est le raisonnement que fait M. Henry.... Peut-être s'écarterait-on moins de la vérité en adoptant toutes ces opinions à la fois. Les trois cols dont il s'agit sont si rapprochés, qu'Annibal a pu faire déboucher une partie de ses troupes par ceux du Pertus et de Banyuls, en même temps qu'avec le gros de son armée il arrivait par celui de la Massanne. Tite-Live nous apprend qu'il avait fait garder non pas *le défilé* mais *les défilés* des montagnes (*fauces*). Il savait d'ailleurs qu'on ne lui préparait aucune résistance à sa descente de ce côté des Pyrénées; et la division de ses forces en trois corps, tombant à la fois dans les plaines d'Illibéris, devait rendre sa marche plus rapide et plus imposante sans présenter aucun danger.

V. Le vague souvenir que son passage a laissé dans ce pays ne peut d'ailleurs nous aider dans nos recherches..... Il paraît que les populations, associant toujours à son nom des idées générales de grandeur et de force, l'ont appliqué sans autre raison à tout ce qui leur rappelait les mêmes idées. C'est ainsi que dans un site fort éloigné des trois routes d'Illibéris, et dans une tout autre partie des Pyrénées-Orientales, le nom de *saut d'Annibal* est encore donné de nos jours à un fort barrage en maçonnerie établi à travers la petite rivière de Montalba dont il arrêtait et détournait les eaux,

---

[1] Hauteurs au-dessus du niveau de la mer: *col du Pertus:* 389 mètres ou 199 toises ½.—*La Massanne*, d'après Pallassou: 795 mètres ½ ou 408 toises.

Digitized by Google

qu'un aqueduc, creusé en partie dans la roche vive, portait ensuite aux bains d'Arles [1].

VI. Il me reste à dire, avant de terminer ce paragraphe, que la voie romaine partant d'Ampurias passait, avant d'arriver au *summum Pyrenæum*, à *Jungaria* (aujourd'hui *Junquera*); et qu'en descendant vers Illibéris, on trouvait une station appelée *ad Stabulum* dans l'itinéraire d'Antonin, et *ad Centenarium* dans la carte de Peutinger. Ce poste militaire fut établi par les Romains, dans un lieu que M. Henry croit être *Maurellas*, vers la frontière.

Pendant que l'armée se trouvait aux environs de *Jungaria*, 3,000 *Carpetani* désertèrent. Ces soldats, venus des environs de Tolède, étaient déjà rebutés aux premiers pas. Annibal feignit d'abord de les avoir envoyés en expédition secrète; puis il congédia 7,000 autres soldats tremblants ou irrésolus, et déclara libres de se retirer tous ceux qui ne voudraient pas se confier en sa fortune. C'est donc avec une armée pleine de résolution et d'ardeur qu'il vint camper à Illibéris [2] (nommée plus tard *Héléna*, et par contraction *Elne*), où il est probable qu'il entra le 15 septembre, c'est-à-dire deux mois après son départ de Tortose (A).

Là, il lui fallut déployer toutes les ressources de sa politique. Mais il put bientôt continuer sa marche sans obstacle.... Je vais examiner quelle fut la route qu'il suivit depuis Illibéris jusque sur la rive gauche du Rhône.

§ II.

Pendant qu'Annibal établissait son camp à *Illibéris*, les chefs gaulois étaient rassemblés à *Ruscino* (aujourd'hui *Castel-Roussillon*), capitale du

---

[1] L'auteur de la Statistique générale des Pyrénées-Orientales présente cette tradition sous un autre point de vue: il donne à ce barrage le nom de *mur d'Annibal*. « On prétend, ajoute-t-il, que ce grand homme n'aurait pas dédaigné de chercher dans les eaux de cette rivière, avec plus d'avantage qu'Alexandre dans les flots du Cydnus, le délassement de sa fatigante traversée des Pyrénées. Certes, l'histoire qui le fait si rapidement passer par Illibéris et Ruscino, ne permet guère de lui accorder le détour et la halte des bains d'Arles. » (*Statistique générale des Pyrénées-Orientales, insérée dans l'annuaire de ce département pour l'année* 1834, *pag.* 177.)

[2] *Illi-berri*, d'après M. Amédée Thierry. Ce mot signifiait en langue ibérienne *ville neuve*. (*Vid.* Histoire des Gaulois, tom. I, introduction, pag. XVI, et partie I, chap. 8, pag. 266.)

Digitized by Google

pays des *Sordones* [1]. Ces chefs, visités par les ambassadeurs romains, avaient rejeté la périlleuse alliance qui leur était offerte; mais apprenant les conquêtes d'Annibal dans le nord de l'Espagne, et ne connaissant point encore ses véritables desseins, ils se tenaient prêts à défendre leur liberté. Annibal se montra au milieu d'eux aussi habile négociateur que grand capitaine; il sut les séduire ou les vaincre, et obtint enfin un libre passage sur leurs terres.

I. Polybe nous laisserait encore ici dans la plus grande incertitude, si la direction bien connue de la voie romaine et surtout la nature des lieux ne venaient lever tous les doutes: « Annibal, dit-il, après avoir obtenu des « Gaulois tout ce qu'il voulait, partie par argent, partie par force, arriva « au Rhône avec son armée, ayant à sa droite la mer de Sardaigne..... » Tite-Live n'en dit pas davantage. — Pour compléter cette partie du journal de l'expédition, il suffit d'y ajouter qu'Annibal, *ayant à sa droite la mer de Sardaigne*, avait à sa gauche jusqu'à Nismes des montagnes qui l'auraient empêché, s'il l'eût voulu, de s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Entre ces montagnes et la Méditerranée, il ne put suivre que le chemin qui devint la voie *Domitia* après la fameuse expédition de Domitius Ahénobardus. Il passa donc en partant d'*Illibéris* (Elne).... à *Ruscino* (Castel-Roussillon)..... à *Salsulæ* (Salses)..... au lieu appelé *ad Vigesimum* (c'est-à-dire aux Cabanes de la Palme)..... à *Narbo* (Narbonne)..... à *Bæterræ* (Béziers).... à *Cessero* (Saint-Thibery)...., à *Forum Domitii* (Montbazin).... à *Sextantio* (Substantion).... et à *Ambrustum* (Uchaud), dernière station avant d'arriver à Nismes.

S'il y a quelque chose de certain dans l'histoire de l'expédition d'Annibal, c'est tout au moins qu'il suivit entre Illibéris et Nismes la direction générale indiquée par cet itinéraire. On n'imaginerait pas qu'il fût possible de tracer sa route au milieu des montagnes que nous voyons d'ici : c'est cependant

---

[1] D'après le savant D. Pedro Rodriguez Campomanes, cité par M. Henry, cette ville aurait été fondée par une colonie de Carthaginois, et aurait pris son nom de Ruscino d'Afrique, aux environs de Carthage. (*Antiguedad maritima de la rep. mar. de Cartago*, pag. 100, note C.)—Détruite dans le IX^e^ siècle, elle fut remplacée par le *Castrum ruscinonense* ou *roscoliense* dont il ne reste plus aujourd'hui (dans le voisinage de Perpignan) que quelques masures et une tour de vigie..... C'est à ces ruines qu'on a donné le nom de *Castel-Roussillon*.

Digitized by Google

ce qu'a fait M. Withaker. Par le trait de plume le plus hardi, il conduit Annibal de Perpignan à Carcassonne, de Carcassonne à Lodève, de Lodève au Vigan, et du Vigan vis-à-vis Loriol sur les bords du Rhône. Lorsqu'on se figure une armée d'environ 60,000 hommes et une quarantaine d'éléphants engagée dans une pareille route, on a besoin de se souvenir que l'auteur écrivait son livre à Ruan-Langhorne, dans le comté de Cornwall, ayant sans doute sous les yeux une de ces mauvaises cartes où la chaîne des Cévennes, à peine indiquée, semble laisser au loin dans la plaine les sources de l'Hérault et du Gardon.

II. En mettant à part cette étrange aberration, la route d'Annibal ne présente d'Elne jusqu'à Nismes aucune difficulté sérieuse. Mais il est moins facile d'en déterminer la direction depuis Nismes jusque sur la rive gauche du Rhône, car tout dépend sur ce point d'une question qui a donné lieu à de longs débats : celle de savoir quel est le lieu (à environ 1,600 stades de distance d'Ampurias) où s'effectua le passage de ce fleuve.

« Annibal, dit Polybe, étant arrivé sur les bords du Rhône, fit sur-le-« champ ses préparatifs pour le traverser *dans un endroit où il n'avait qu'un* « *seul courant.* Il se trouvait alors *à quatre jours de marche de la mer* à peu « près..... » Puis, il décrit ce passage du Rhône si fameux et si justement admiré, entreprise qui ne souffrait point de retard et que tout semblait rendre impossible; car il fallait, avec des ressources improvisées à la hâte, franchir un courant d'une largeur inaccoutumée, lutter contre sa rapidité effrayante, et transporter d'une rive à l'autre non-seulement des hommes et des chevaux, mais ces lourds éléphants que Tite-Live nous peint étonnés et chancelants, lorsque, trompés par un habile artifice et croyant toujours marcher sur la terre, ils se sentirent tout-à-coup emportés loin du rivage, et se virent entourés d'eau de toutes parts.

Les Volces, qui habitaient alors les deux côtés du Rhône, comme nous l'apprend l'historien latin, se présentaient en armes sur la rive opposée.

« Annibal, ajoute Polybe, se détermina, à l'approche de la troisième « nuit, à détacher une partie de ses forces sous le commandement de « Hannon, fils du roi Bomilcar.... Ce détachement *remonta le long du fleuve* « *l'espace de deux cents stades*, et lorsqu'il fut arrivé *à un endroit où le fleuve* « *est séparé en deux bras par une petite île*, il s'arrêta..... » Polybe et Tite-Live nous apprennent ensuite que les soldats, ayant construit des *radeaux*

Digitized by Google

avec des arbres pris dans la forêt voisine, traversèrent le fleuve sans opposition ; que le lendemain ils redescendirent par le bord opposé jusqu'à l'endroit où étaient les barbares, ce dont Annibal étant averti par une colonne de fumée, il fit passer d'abord son infanterie légère et sa cavalerie (les soldats faisant suivre leurs chevaux qui nageaient au nombre de trois ou quatre à l'arrière de chaque bateau); qu'enfin, les ennemis attaqués à l'improviste par Hannon, et voyant derrière eux leur camp livré aux flammes, ne purent soutenir le choc d'Annibal, qui, en fondant sur eux avec la partie de ses troupes déjà débarquée, les força bientôt à prendre la fuite. — En continuant leur narration, les deux historiens nous montrent plus tard les Carthaginois arrivant, après quatre jours de marche, sur un point qui n'est autre que l'embouchure de l'Isère, ainsi que nous le verrons au paragraphe suivant... et nous verrons aussi que Polybe fixe *à* 600 *stades* la distance parcourue dans ces quatre jours de marche.

Tels sont les textes dont il faut faire l'application. Il en résulte qu'Annibal passa le Rhône : 1° à environ 69 lieues ½ d'Ampurias; 2° en un lieu où le fleuve n'avait qu'un seul courant; 3° à une égale distance entre la mer et l'embouchure de l'Isère, c'est-à-dire à quatre journées de marche ou 25 lieues de ces deux points.

Or : 1° la première de ces trois conditions ne peut convenir qu'à un point du fleuve situé entre Avignon et Orange. On en est tout de suite convaincu en considérant la distance d'environ 69 lieues ½ existante, d'après Polybe, entre Ampurias et le lieu où Annibal passa le Rhône, comme divisée à Nismes en deux parties. La première partie, celle comprise entre Ampurias et Nismes, est parfaitement connue : elle serait, d'après les itinéraires romains, d'environ 176 milles ou 58 lieues ½; mais, d'après quelques rectifications signalées par d'Anville et relevées avec soin par M. Deluc sur la carte de Cassini, elle se trouve un peu plus forte et s'élève à 180 milles ou 60 lieues environ. Il reste donc 9 lieues ½ ou 9 lieues environ depuis Nismes jusqu'au point où s'effectua le passage, et comme Nismes est à 8 lieues d'Avignon et 11 lieues d'Orange, ce point que nous cherchons ne peut être ni au-dessous de la première de ces deux villes, ni au-dessus de la seconde.

2° L'inspection des lieux entre Avignon et le Pont-Saint-Esprit donne à ce résultat un nouveau degré de précision. Le cours du Rhône se montre, dans cet intervalle, embarrassé par une foule d'îles qui le forcent à se

Digitized by Google

diviser en plusieurs bras tortueux, entrelacés de la manière la plus bizarre. On y remarque huit îles principales indiquées dans les anciennes cartes par les noms de l'*Oiselet*, le *Château de Lers*, la *Queironette*, *Piboulette*, la *Berre*, *Cadanet*, l'*Agace* et *Crompa*. Le fleuve égaré dans ce labyrinthe d'îles ne put être traversé ni au-dessus du territoire de Montfaucon, ni au-dessous de Roquemaure; on ne le trouve *réuni en un seul courant* d'une étendue suffisante qu'entre ces deux villages. Là, il coule tout entier dans un lit de 245 à 300 toises de largeur sur une longueur de 1,800 toises. C'est donc aux environs de Montfaucon que furent lancés les bateaux et les radeaux dont Annibal fit usage; entraînés par le courant, ils durent aborder 8 ou 900 toises plus bas sur la rive opposée.

3° La troisième condition, exigée par la narration de Polybe, s'applique encore avec exactitude au lieu que je viens d'indiquer. — En tenant compte des grands détours que fait le Rhône en dessous de Roquemaure, et fixant la journée de marche des anciens à un peu plus de six lieues[1], on trouvera que les environs de Montfaucon étaient à quatre journées de marche de la mer; et l'on sait d'ailleurs qu'il y a 25 lieues entre ce village et l'embouchure de l'Isère.

III. Ces observations repoussent toutes les autres explications proposées en dehors des limites ainsi fixées. Il est surtout deux systèmes extrêmes qui se trouvent jugés par ce qui vient d'être dit: — l'un, présenté d'abord dans le poème de Quiqueran, dans les notes de Doujat sur Tite-Live, dans le panégyrique de la ville d'Arles par le père Fabre[2], et dans quelques

[1] Elle était de vingt *milles* ou 6 lieues 2/3, d'après la loi romaine. « ITINERE FACIENDO, » dit Ulpien, dans la loi 3 ff. *de verborum significatione*, « VIGINTI MILLIA PASSUUM IN DIES SINGULOS PERAGENDA *sic sunt accipienda ut*, etc..... » — La glose ajoute: *Milliarium pro mille passibus — passus quinque pedes continet — pes autem continet digitos sexdecim.* — Végèce fixe aussi à vingt *milles* la journée d'étape des anciens. (*De re militari, lib.* 1, *cap.* 9.) — Enfin, d'après Polybe, Annibal parcourut 600 stades dans quatre jours, c'est-à-dire 150 stades ou près de 19 milles par jour, ce qui revient à un peu plus de six lieues.

[2] Panégyrique de la ville d'Arles, prononcé le 25 avril 1743, jour de Saint-Marc, dans l'église collégiale de N.-D.-la-Majour, suivi de remarques historiques, etc..., par le père Fabre, de Tarascon. Arles, Gaspard Mesnier, 1743. (*Vid.* Journal des savants, 1744, pag. 561 et suiv.) — Cet auteur distingue le point où l'armée carthaginoise atteignit le Rhône, de celui où elle passa ce fleuve.

Digitized by Google

autres ouvrages, désigne le terroir d'Arles entre la Durance et les Bouches-du-Rhône, comme étant le lieu où fut traversé ce fleuve;.... l'autre est celui de M. Withaker, qui conduit Annibal à travers les Cévennes vis-à-vis Loriol. Entre ces deux opinions se placent celle du marquis de Saint-Simon, dont l'itinéraire franchit le fleuve vis-à-vis Saint-Paul-Trois-Châteaux; celle des auteurs de l'histoire de Languedoc, qui font arriver les Carthaginois sur sa rive gauche au-dessus d'Orange [1]; et celle du chevalier de Folard qui, moins éloigné de la vérité, les fait aborder au-dessus d'Avignon entre cette ville et la rivière de Sorgues. — Toutes ces opinions tombent devant l'inspection des localités ou le calcul des distances....On peut donc assurer que le passage du Rhône eut lieu au-dessus de Roquemaure et dans le voisinage de Montfaucon; et il ne reste qu'à déterminer, d'une manière encore plus précise, le point du rivage d'où Annibal lança sa cavalerie dans le fleuve.

IV. Cette question a été traitée en peu de mots par M. de Fortia d'Urban. D'après lui, Annibal aurait traversé le Rhône *immédiatement au-dessous de Roquemaure*, en face du château de *Lers*, converti aujourd'hui en une simple grange, et qui marquerait l'emplacement de l'ancienne *Aëria* des Cavares [2].

Mais M. Martin de Bagnols a pensé, au contraire, que les Carthaginois avaient fait leur traversée *une lieue au-dessus de Roquemaure;* et son opinion, développée dans un mémoire présenté en 1811 à l'Académie du Gard [3], paraît devoir fixer tous les doutes. « Le point qu'il s'agit de déterminer ne peut, dit-il, être que l'*ancien passage de l'Ardoise*, situé presque en face de Caderousse. C'est par là que les Volces qui habitaient à l'orient du fleuve, et leurs alliés, communiquaient avec ceux de la rive droite.... Si cet ancien passage est aujourd'hui peu fréquenté, c'est en partie à la construction du Pont-Saint-Esprit et de celui d'Avignon qu'il faut attribuer sa désertion; mais, dans ces temps reculés, l'*Ardoise* était le point de réunion des bateaux ou canots qui servaient aux communications respectives des

---

[1] Tom. I, pag. 600, not. V sur l'endroit où Annibal passa le Rhône.

[2] Opinion fort contestable, quoiqu'il soit vrai que Strabon attribue Aëria aux Cavares. (Voy. ce mot dans la Notice de la Gaule, pag. 37.)

[3] Notice des travaux de l'Acad. du Gard, 1811, 2e vol., pag. 153 et suiv.

Digitized by Google

deux rives. Annibal dut, par conséquent, préférer ce passage comme étant plus connu et dès-lors moins dangereux. S'il fût descendu plus bas, il se serait engagé dans la plaine marécageuse de Roquemaure, qui, à la moindre inondation, est toujours couverte d'eau, malgré tous les efforts des riverains pour contenir le fleuve dans le lit qu'on lui a donné [1]. Si, au contraire, il eût voulu tenter le passage en remontant vers Chusclan, il rencontrait l'embouchure de la Cèze qui rendait cette opération doublement périlleuse, et il fallait ensuite longer les rochers de Saint-Etienne et côtoyer les bords limoneux du fleuve jusqu'au Saint-Esprit. — Il trouvait donc à l'*Ardoïse* tous les avantages qu'il pouvait désirer; des bords aisés et exempts d'embuscades, une plaine immense en débarquant, et par conséquent l'avantage précieux de pouvoir développer sa cavalerie en abordant sur la rive opposée. »

A ces judicieuses observations vient se joindre un fait décisif: c'est la découverte de vieilles armures trouvées dans le Rhône au-dessus de Roquemaure.

V. Quant à la position à 200 stades plus haut, où le lieutenant d'Annibal fit passer son détachement, c'est (d'après la plupart des anciens auteurs et d'après M. Martin) celle du Pont-Saint-Esprit. « S'il nous était permis, dit ce dernier écrivain, de présenter quelques considérations nouvelles à ce sujet, nous dirions que le Saint-Esprit fut, dans les temps les plus reculés, le point de communication entre les Allobroges, les Volces arécomiques, les Helviens et plusieurs autres peuples; que ces communications préexistantes au passage d'Annibal avaient amené la construction d'un chemin qui prenait naissance au Saint-Esprit même, se dirigeait sur le couchant vers le hameau de Carsan, et continuait du côté d'Uzès et de Nismes. Le mot Carsan dérivé de *castra Stativa*, les inscriptions romaines trouvées dans les ruines d'un vieux château placé sur cette route, divers vestiges d'anciens forts établis de distance en distance sur ce même chemin, donnent

[1] M. de Fortia d'Urban remarque lui-même « que le lit du fleuve n'a point d'assiette déterminée en ce lieu, et que quand il grossit, il fait quelquefois le tour du château de Lers et de la montagne où il est placé..... Les Languedociens, qui se sont toujours crus maîtres du lit du Rhône, ont ainsi pu s'en emparer (ajoute-t-il), et encore aujourd'hui le département du Gard retire les impositions de la montagne de Lers. »

Digitized by Google

la présomption que les Romains avaient établi des garnisons sur divers points pour le protéger; ce qui en démontre l'importance, et par conséquent celle des communications qui avaient lieu par le passage du Pont-Saint-Esprit.... La nature elle-même semble s'être plu à désigner ce lieu comme le site nécessaire des relations les plus multipliées; car, de ce point, on découvre dans les Alpes une gorge qui se dirige assez distinctement sur cette ville, et qui fit naître dans le temps le fameux projet de tirer une ligne de poste pour la communication de l'Italie avec l'Espagne. Comment donc Hannon n'aurait-il pas profité d'un passage si fréquenté, et ne l'aurait-il pas préféré du moment où, selon toute vraisemblance, il était indiqué par les Gaulois qui le conduisaient? Là, aussi, il y avait des deux côtés des bords unis et faciles qui n'offraient aucun obstacle au débarquement, devant lui une plaine rase qui rendait toute surprise impossible; tandis qu'au-dessus du Pont-Saint-Esprit il aurait trouvé le confluent de l'Ardèche, et plus bas des terrains limoneux et une infinité d'autres obstacles. C'est donc au Saint-Esprit qu'Hannon traversa le Rhône : de là, il n'avait que trois petites lieues pour arriver vers les hauteurs d'Orange, sur lesquelles vraisemblablement il donna les signaux convenus avec Annibal, dont le camp était presque en face sur la rive droite. »

VI. Pour arriver de Nismes au passage de l'Ardoise, Annibal dut suivre la ligne marquée par Remoulins et le petit village de Rochefort [1].

Il avait parcouru depuis Illibéris 1,318 stades, ou 164 milles, ou 54 lieues environ; et il s'était probablement écoulé douze jours entre son arrivée dans cette ville et le passage du Rhône qui aurait eu lieu le 27 septembre [2].

Quoi qu'il en soit, ainsi parvenue sur la rive gauche du fleuve, l'armée continua sa route jusqu'à la montée des Alpes. Les nombreuses difficultés auxquelles a donné lieu cette partie de son itinéraire feront l'objet du paragraphe suivant.

---

[1] La voie romaine se divisa plus tard à Nismes en deux parties, dont l'une descendait à Arles et l'autre passait à Tarascon. M. Martin suppose que celle dont parle Polybe se dirigeait vers le Pont-Saint-Esprit.

[2] 54 lieues durent être parcourues (à raison de 6 lieues 2/3 par jour) dans 8 jours, auxquels on peut se borner à ajouter un jour de repos, et trois jours employés aux préparatifs du passage.

Digitized by Google

§ III.

Ecoutons d'abord la suite du récit de Polybe: « Lorsque les éléphants « eurent été transportés de l'autre côté, Annibal les plaça avec la cavalerie « à l'arrière-garde, il les conduisit le long du fleuve, laissant la mer « derrière lui, se dirigeant vers l'est et pour ainsi dire vers l'intérieur de « l'Europe. » — (Trois jours après, le consul Publius Cornelius Scipio, qui était arrivé de Pise à Marseille en côtoyant la Ligurie, parvint à l'endroit où les ennemis avaient traversé le Rhône..... Surpris d'une marche si hardie, il retourna vers ses vaisseaux, et revint en Italie pour atteindre le pied des Alpes avant Annibal). — « Annibal, *ayant fait une marche de quatre* « *jours consécutifs depuis le passage du fleuve,* arriva jusqu'à ce qu'on appelle « *l'Isle* qui est un pays peuplé et fertile en blé. Il tire son nom des particu- « larités de sa situation ; car le Rhône d'une part et le *Scôras* de l'autre, « chacun coulant le long d'un de ses côtés, lui donnent une figure en pointe « à leur confluent..... Ce pays ressemble beaucoup *pour la grandeur et* « *pour la forme* à ce qu'on appelle le *Delta* en Egypte, excepté que la mer « et les bouches des fleuves ferment un des côtés de ce dernier, et qu'un « des côtés du premier est fermé par des montagnes d'une approche et d'une « entrée difficiles: nous pourrions dire même qu'elles sont presque inac- « cessibles » — Il résulte de la suite du récit que l'Isle ainsi décrite était habitée par les *Allobroges,* et qu'Annibal intervenant dans la querelle de deux frères qui se disputaient la souveraineté de cette nation, remit sur le trône l'aîné d'entre eux nommé *Brancus.* — Tite-Live, qui nous a fait connaître ce nom, nous représente à son tour le pays appelé *l'Isle,* comme formé par le cours du Rhône et celui d'un autre fleuve qui serait l'*Arar* (la Saône), s'il fallait s'en tenir au plus grand nombre des éditions de cet historien.

Mais il est depuis long-temps reconnu que ni le nom barbare de Σχωρας ni celui d'*Arar* ne devaient figurer dans le véritable texte de Polybe et de Tite-Live ; et qu'il faut lire Ἰσάρας ou plutôt Ἴσαρ dans le grec et *Isara* dans le latin, l'Isère étant évidemment le fleuve dont les deux historiens ont voulu parler [1]. — Avec ce mot, en effet, tout s'explique, et sans lui tout

[1] Sigonius et Casaubon introduisirent aussi le mot Ἄραρος dans les éditions de Polybe: ils auraient mieux fait d'y laisser le mot Σχωρας qui n'aurait induit per-

Digitized by Google

devient inintelligible.... Du rivage de la mer à l'embouchure du *Scôras* il faut trouver environ huit journées de marche, en remontant le cours du Rhône. Or, le point où ce fleuve reçoit l'Isère remplit seul cette condition..... Ce point est de plus, comme l'exige le texte de Polybe, à 25 lieues du passage de l'Ardoise....Enfin, la description de *l'Isle* s'applique avec une exactitude frappante, *notamment pour la grandeur et pour la forme*, à la partie de l'ancien Dauphiné resserrée, au confluent de l'Isère et du Rhône, entre les deux fleuves et la chaîne de montagnes impraticables sur laquelle est bâtie la grande Chartreuse; et ce qui achève la démonstration, c'est que Vienne placée dans ce triangle fut appelée depuis : των Αλλοβρόγων μητρόπολις par Strabon, *Vienna Allobrogum et caput Allobrogum* par Pline et Ptolémée. — Les opinions contraires à cette adaptation seront exposées plus bas avec les systèmes auxquels elles se rattachent. Il est déjà, si je ne me trompe, assez clairement démontré qu'elles ne présenteront pas une seule difficulté sérieuse.

Mais les difficultés les plus graves vont se presser, au contraire, dans la

---

sonne à erreur. Mais enfin le passage de l'historien grec a été restitué comme il devait l'être, conformément aux observations d'Holstenius, de Gronovius et de Cluvier lui-même. On lit aujourd'hui dans la belle édition de Schweighœuzer Ισάρας, et on lira sans doute dans la première édition qui paraîtra le mot Ισαρ, qui est la vraie leçon, la locution ὁ Ισάρας étant un véritable barbarisme, comme l'a remarqué M. de Fortia d'Urban. Ce qui doit faire prévaloir le mot Ισαρ sur toutes les autres variantes, c'est que le général Melville le trouva dans un manuscrit déposé à la bibliothèque du Vatican..... A la vérité M. Larauza déclare avoir vainement demandé ce manuscrit au savant bibliothécaire M. Angelo Mai; mais il est impossible d'admettre que le général Melville en ait supposé l'existence. — Quant à Tite-Live, le mot *Arar* figure sur les manuscrits les plus modernes; on le lit notamment sur celui que possède la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, et qui est d'ailleurs si remarquable. Cependant les mots *ex Alpibus decurrentes* ayant paru ne point convenir à la Saône, qui prend sa source dans les Vosges, plusieurs savants (Cluvier notamment) commencèrent à lire *Isara*. Le motif était mauvais, car les Alpes des anciens s'étendaient jusqu'aux Vosges : ce qui a fait dire formellement à Strabon et Ptolémée que la Saône venait des Alpes, mais la correction était bonne. Aussi l'inspection de manuscrits plus anciens est-elle venue encore la confirmer. Dans celui de Cambridge vu par Gronovius, on lit *Bisarar*, ce qui n'est évidemment qu'une mauvaise copie de *ibi Isara*. C'est ainsi que le texte a été rétabli dans l'édition de Drakenborch, où est résumé en une savante note tout ce débat, sur lequel on peut dire qu'il y a aujourd'hui *chose souverainement jugée*.

Digitized by Google

partie de l'itinéraire d'Annibal comprise entre l'embouchure de l'Isère et la montée des Alpes. — C'est ici que le fil conducteur nous échappe : la nature des lieux et les colonnes milliaires des Romains ne peuvent plus nous guider. Il faut se résigner à choisir sa route dans un pays ouvert de toutes parts, et à discuter une foule de systèmes : .... CONCILIER POLYBE ET TITE-LIVE : telle est l'œuvre que la plupart des auteurs modernes ont proclamée impossible, que d'autres ont tentée avec plus ou moins de succès, et qui doit, en définitive, être le but de nos efforts. — Je commencerai donc par exposer tous les systèmes mis en rapport avec le récit du premier de nos deux historiens ; et je les rapprocherai ensuite de la narration du second. Celui qui résistera le mieux à cette double épreuve (celui qui remplira tout à la fois les conditions exigées par Tite-Live et Polybe), sera le véritable et devra fixer nos doutes.

PREMIÈRE PARTIE. — *Exposé des divers systèmes mis en rapport avec la narration de Polybe.*

Polybe ne signale que trois circonstances : — « Annibal marcha pendant « dix jours le long du fleuve, — il parcourut ainsi 800 stades : — il passa « sur le territoire des Gaulois appelés Allobroges. »

C'est en présence de ces trois indications que les auteurs modernes ont établi leurs systèmes.

I. Ceux qui, sans se préoccuper du calcul des distances, conduisent Annibal jusqu'à Lyon, continuent ensuite à lui faire remonter le Rhône jusqu'à Seyssel. Mais arrivés à ce point, ils se séparent :

1° Les uns, s'enfonçant de plus en plus dans le nord, remontent encore ce fleuve jusqu'à Genève et jusqu'à Martigny au pied du grand Saint-Bernard. Cluvier avait, s'il est permis de le dire, ouvert le premier cette route à la critique. Withaker et M. de Rivaz n'ont fait que l'y suivre dans les temps modernes.

2° Les autres quittent définitivement le Rhône à Seyssel, prennent à droite à travers les montagnes de la Savoie et parviennent ainsi au petit Saint-Bernard. De ce nombre est notamment le général Rogniat.

Je n'insiste pas sur la grande erreur commune à tous ces écrivains, parce que leur supposition va être discutée sous d'autres rapports dans le paragraphe

Digitized by Google

suivant, et que toutes les observations présentées dans celui-ci, en repoussant des systèmes moins éloignés de la vérité, écarteront à plus forte raison les deux opinions que je viens d'exposer.....Il suffira de remarquer, en attendant, que l'une et l'autre font parcourir aux Carthaginois près du double de la distance indiquée dans Polybe [1].

II. MM. Deluc et Henri Wickham ont compris que, pour rendre admissible le système du général Melville, il fallait éviter ce reproche :

1° En conséquence, à partir de l'embouchure de l'Isère, ils conduisent Annibal le long du Rhône, *mais seulement jusqu'à Vienne!*.... Ils ont fait ainsi 350 stades environ sur les 800 dont parle Polybe, et il reste 450 stades qu'il faut parcourir encore, *toujours le long du fleuve: παρὰ τὸν ποταμὸν*. Mais on n'arriverait de la sorte qu'au point où la Bourbe au sud, et l'Ain au nord, viennent se jeter dans le Rhône, c'est-à-dire qu'à 4 ou 5 lieues en avant de Saint-Sorlin; et il s'en faudrait bien qu'on se trouvât au pied des Alpes, ce pays étant, comme M. Wickham en convient, *entièrement plat*.

Les deux auteurs dont j'expose le système se voient forcés, en conséquence, *de quitter le Rhône à Vienne*, et d'aller le rejoindre à Saint-Genis par un *raccourci* de 400 stades à travers Bourgoing et toute la plaine du Dauphiné. Puis ils remontent encore pendant environ 50 stades le long de sa rive gauche (ou du moins sans trop s'en écarter), jusqu'à Yenne au pied du mont du Chat, d'où nous verrons plus tard qu'ils se rendent par Chambéry, Montmélian et la Tarantaise au passage du petit Saint-Bernard. Il résulterait de là qu'au lieu de faire *les* 800 *stades en entier le long du*

[1] Quelques-uns de ces auteurs voient le pays appelé *l'Isle*, DANS LA VILLE MÊME DE LYON, « qu'Annibal trouva, selon Withaker, dans une crise violente », à cause de la querelle de Brancus avec son jeune frère..... D'autres croient trouver cette isle *dans le pays* situé au confluent de la Saône et du Rhône, qui était habité par les *Segusiani*, appelés dans César *extrà provinciam trans Rhodanum primi*. — Le père Ménétrier cite un ancien cartulaire qui parle d'un canal unissant jadis ces deux rivières, et croit justifier ainsi le nom d'*insula* qu'il donne à ce triangle, dont Lyon marquerait un des sommets. Mais où est la chaîne de montagnes qui devrait en former le troisième côté?... On la cherche vainement des yeux sur le terrain comme sur les cartes..... et puis on se trouverait là, non pas à huit, mais à douze journées de la mer.

Digitized by Google

fleuve, comme Polybe le déclare expressément, Annibal en aurait parcouru 400, c'est-à-dire la moitié, LOIN DU FLEUVE !... Le système de MM. Deluc et Wickham est donc contraire au récit de Polybe. — Annibal, disent ces deux écrivains, *dut éviter*, en partant de Vienne, *le détour que le Rhône fait à Lyon*. Mais il s'agit, avant tout, de savoir si le général carthaginois est allé à Vienne; or, ce qui démontre qu'il n'y est jamais allé, c'est qu'il n'aurait pu, en y passant, arriver de l'Isère aux Alpes *par une marche de* 800 *stades le long du fleuve*. Il est d'ailleurs impossible d'admettre avec M. Wickham « que Polybe ne connaissait pas l'angle que le Rhône fait « à Lyon [1]. »

2° Le système primitif du général Melville avait, au surplus, grand besoin d'être modifié par les savants distingués qui en ont entrepris la défense. D'après ce système, Annibal aurait quitté le fleuve à Saint-Rambert *pour n'y plus revenir*. De là, il serait allé commencer au bourg des Echelles son escalade des Alpes, heurtant ainsi de front contre cette barrière de montagnes que Polybe déclarait presque infranchissables, et tombant à Montmélian par le revers opposé; en sorte que sur 800 stades il en aurait fait 200 tout au plus παρὰ τὸν ποταμὸν.

Si l'on veut échapper à ces insolubles difficultés, il faut se demander avant tout quel fut le fleuve remonté pendant dix jours par Annibal. — On a répété long-temps, sur la foi des traductions, que c'était le Rhône. Mais Polybe ne nomme pas le fleuve dont il s'agit. Après avoir parlé de l'île formée par le Rhône et le Σκωρας, il ajoute qu'Annibal remonta παρὰ τὸν ποταμὸν. Ce ποταμος peut donc être le Σκωρας, c'est-à-dire l'Isère, et l'intention de Polybe a dû être, en effet, de désigner l'Isère, puisqu'il venait d'en écrire le nom... On ne peut admettre d'ailleurs qu'Annibal, quatre jours après le passage du Rhône, eût voulu traverser un autre fleuve presque aussi rapide et aussi large, lorsque rien ne l'y forçait. Et il est bien plus raisonnable de supposer qu'il remonta ce nouveau fleuve (l'Isère), car en le remontant *il allait droit à l'Italie*.

Pour combattre cette explication, MM. Wickham et Cramer invoquent un passage de Polybe extrait du XLVII^e^ chapitre. L'historien grec vient de

[1] Il savait certainement si Annibal était allé jusqu'à Lyon ou seulement jusqu'à Vienne !... S'il ne parle pas de l'angle (dont il s'agit) dans la description de l'Ile, c'est pour éviter les détails d'une confrontation minutieuse qui auraient inutilement surchargé cette description, sans rien ajouter à sa clarté.

Digitized by Google

dire que les plaines du Pô sont séparées de la vallée du Rhône par les Alpes qui s'étendent *depuis Marseille* jusqu'au fond du Golfe Adriatique; et il ajoute : ἃς τοῦ ὑπερ ἄρας Ἀννιβας ἀπὸ των κατὰ τὸν Ῥοδανὸν τόπων, ἐνέβαλεν εἰς Ἰταλιαν. MM. Wickham et Cramer voient, dans cette phrase, la preuve qu'Annibal entra dans les Alpes sur un point *où elles touchent les bords du Rhône*, ce qui n'a lieu, ajoutent-ils, qu'à Martigny et à Saint-Genis. Mais le texte cité ne dit rien de semblable. Il en résulte seulement que « ce fut en passant ces sommités qu'Annibal *depuis le pays près du Rhône* (ἀπὸ των κατὰ τὸν Ῥοδανὸν τόπων) entra en Italie. » Aussi dom Thuilier a-t-il traduit : « Cette vallée (du Rhône) est séparée des plaines du Pô par les Alpes.... « qu'Annibal *venant du Rhône* traversa pour entrer dans l'Italie. »

M. Deluc avait invoqué de son côté une autre phrase de Polybe : c'est celle dans laquelle il fixe la distance existante entre le passage du Rhône et la montée des Alpes. Cette distance, dit l'historien grec, est de 1,400 stades pour ceux qui s'avancent le long du fleuve lui-même, comme vers ses sources : πορευομένοις παρα' αὐτὸν τὸν ποταμὸν, ὡς επι τὰς πηγὰς. Il faut donc, ajoute M. Deluc, mesurer 1,400 stades le long du fleuve; et, cette fois, c'est bien du Rhône qu'il s'agit. En discutant cette objection, M. Letronne fait observer avec raison que Polybe se borne à indiquer ici *la direction générale* suivie depuis le passage du fleuve. Mais la phrase grecque ainsi expliquée semblerait appuyer encore le système du général Melville. Pour en pénétrer le véritable sens, il faut séparer ces expressions ὡς επι τὰς πηγὰς de celles qui précèdent : παρα' αυτὸν τὸν ποταμὸν. Dans le chapitre XXXIX, où elles sont contenues, Polybe, avant de décrire la marche d'Annibal, énumère les distances qu'il avait à parcourir depuis Carthagène jusqu'en Italie. Chaque mot de cette espèce d'introduction est donc une indication qui doit trouver son développement dans les chapitres suivants. Or, en allant *en ligne droite* du passage de l'Ardoise aux sources du Rhône, on passerait au midi de l'Isère; et les routes dont il me reste à parler (celle du mont Genèvre surtout) suivent, en général, cette direction *vers les sources* : επι τὰς πηγὰς, en même temps qu'elles commencent par remonter le Rhône : παρὰ τὸν ποταμὸν. Ainsi envisagée, la phrase de Polybe est d'une exactitude frappante, et se retourne contre tous les systèmes que je viens d'exposer [1].

[1] MM. Deluc et Wickham appellent au secours du leur un dernier argument. Le

Digitized by Google

III. Au lieu de conduire l'armée carthaginoise, le long du fleuve, jusqu'à Vienne, rien n'empêche donc de lui faire remonter l'Isère jusqu'auprès de Grenoble où le Drac vient s'y jeter. — Mais, là, les opinions se divisent de nouveau :

1° MM. Ph. Larenaudière et Maltebrun, qui soutiennent, comme Melville, qu'Annibal passa les Alpes au petit Saint-Bernard, continuent à lui faire remonter l'Isère à partir de Grenoble par le fort de Barraux et toute la vallée du Graisivaudan jusqu'à Montmélian, où ils rejoignent le général écossais pour ne plus s'écarter de son itinéraire jusqu'en Italie.

---

fait sur lequel ils se fondent se trouve raconté avec détail, au tom. IX, pag. 155 et suiv. des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : En 1714, un fermier de la terre *du Passage* située en Dauphiné près de La-Tour-du-Pin, commençant ses labours au lever du soleil, eut sa charrue accrochée par une grosse pierre dont l'ébranlement rendit quelque son. Il employa le reste de la journée à l'enlever et trouva dessous un grand bouclier d'argent de 27 pouces de diamètre et du poids de 43 marcs. M. Gallien de Chabons, seigneur du lieu et conseiller au parlement de Grenoble, fut si charmé de cette découverte, que sur-le-champ il donna quittance au métayer d'une année entière de sa ferme, lui recommandant seulement le secret. Ensuite il renferma précieusement ce bouclier, qu'il appelait *une table de sacrifice;* et l'on n'en eut connaissance qu'après sa mort, par son livre de raison où il avait écrit, que si jamais on se défaisait de cette antiquité, il fallait que ce fût pour avoir en échange un fond capable d'entretenir honnêtement un chapelain au château du Passage..... Bientôt le roi acheta ce bouclier, qui fut placé à côté de celui de Scipion..... et l'Académie, jugeant par le lion et le palmier gravés au milieu dans un petit cercle que c'était un ouvrage carthaginois, alla jusqu'à y voir le bouclier même d'Annibal. Le nom *du Passage* donné à la terre de M. de Chabons, et *la tradition* du passage d'Annibal en ces lieux, confirmèrent MM. les Académiciens dans leur opinion. — Mais d'abord ce dernier argument est évidemment de nulle valeur; et en prêtant l'oreille à de semblables traditions, on ferait faire au général carthaginois les choses les plus étranges. Ainsi, dans les Pyrénées, il aurait pris les bains d'Arles (*vid.* ci-dessus); et dans les Alpes, il se serait caché comme un chevrier qui a peur de la pluie dans un trou de rocher appelé *le pertuis du mont Viso* (*vid.* ci-dessous).— Quant au bouclier dont M. Vickham a donné une gravure en tête de son ouvrage, en y regardant de plus près, on a reconnu que c'était non pas *une table* de sacrifice, mais un de ces *plats* (distingués des véritables boucliers, en ce qu'on n'y voit ni portrait ni inscriptions), qui, sous le nom de *pinakes*, *lances*, *disci* et *tympana*, ornaient les buffets des riches. Millin, *Monuments inédits*, tom. 1^er^, pag. 94 et 95; Letronne, *Journal des savants*.

Digitized by Google

2° De leur côté, plusieurs partisans de l'opinion qui place au mont Cenis le passage d'Annibal, le conduisent pareillement de Grenoble à Montmélian. Mais, arrivés à ce point, ils lui font remonter la vallée de l'Arc par Saint-Jean-de-Maurienne et Modane..... S'il fallait en croire les mémoires publiés par MM. Montholon et Gourgaud, le grand nom de Napoléon ouvrirait cette nouvelle liste d'historiens ou de critiques, et viendrait donner à ce système une sorte d'autorité imposante qu'on ne pourrait méconnaître. C'est dans la 16e note sur l'ouvrage du général Rogniat, que serait couchée la décision impériale. Un auteur plus modeste, que j'ai déjà cité plusieurs fois, M. Larauza s'est chargé de défendre la même cause; et son livre prouve admirablement que, sur la route dont il s'agit, on parcourt d'un bout à l'autre des distances égales à celles marquées dans Polybe.

Mais avant d'adopter ces deux nouveaux systèmes (ceux de MM. Larenaudière et Larauza), il faut les rapprocher du récit de Tite-Live; et c'est (je dois le dire d'avance) une épreuve qu'ils ne pourront soutenir.

IV. Si l'on veut, en effet, se conformer au texte de ce dernier historien, il est (comme on le verra bientôt) absolument nécessaire d'admettre, qu'à partir des environs de Grenoble, les Carthaginois se détournèrent vers le midi et non vers le nord. Aussi plusieurs auteurs n'ont-il pas hésité à penser qu'Annibal, parvenu auprès de cette ville, avait continué sa route du nord au midi en remontant le Drac.—Toutefois ces auteurs, non plus que ceux dont j'ai déjà parlé, ne vont pas loin sans se séparer:

1° Arrivé à l'embouchure de la Romanche dans le Drac, le chevalier de Folard (dont l'opinion a été partagée par M. le baron Félix de Beaujour) passe cette seconde rivière et remonte la première de l'ouest à l'est par Vizille et le bourg d'Oisans. Il parvient ainsi au petit village de *l'Ile* où commençait d'après lui l'entrée des Alpes, et par le pied du Lautaret, il atteint le mont Genèvre. Mais de l'embouchure de l'Isère au village de *l'Ile* il n'y a que 625 stades au lieu de 800 [1]; encore même ces 625 stades sont-ils mesurés sur le bord de trois rivières: l'Isère, le Drac et la Roman-

[1] Le chevalier de Folard se tire gaîment de cette difficulté: « Les 800 stades, dit-« il, sans qu'il soit besoin d'évoquer l'ombre de Polybe pour nous tirer d'embarras, « seront *une imagination*, *une faute de copiste*, dont mon auteur se moquerait, s'il « mettait la tête hors de son tombeau » (tom. IV, pag. 73).—Avec de pareils moyens, rien n'embarrasse dans une discussion historique.

Digitized by Google

che; et pour arriver de la première à la troisième, il faut traverser la seconde. En suivant cette ligne brisée, il est clair qu'on s'écarterait un peu trop de cette indication si simple de Polybe : παρὰ τὸν ποταμὸν.

2° Après avoir remonté le Drac jusqu'à l'embouchure de la Romanche, il faut donc laisser le chevalier de Folard s'égarer vers l'est en remontant cette dernière rivière, et au lieu de le suivre, il convient de continuer à remonter le Drac jusqu'à sa source. C'est le parti qu'ont pris M. Denina qui conduit Annibal au mont Viso, et M. Letronne dont l'itinéraire aboutit au mont Genèvre. En mesurant ainsi 800 stades sur la rive gauche de l'Isère, et puis sur celle du Drac, on arrive à Saint-Bonnet où l'on peut soutenir que commençait pour les anciens la montée des Alpes. — Il est vrai que ces 800 stades s'étendent sur le bord non plus de trois mais de deux rivières, tandis que Polybe les mesure le long du fleuve par ces mots si souvent répétés dans cette discussion : παρὰ τὸν ποταμὸν; et M. Letronne semble éluder avec embarras cette difficulté, lorsqu'il répond que la largeur du Drac dut faire prendre à Annibal cette rivière pour l'Isère elle-même. C'est, en effet, Polybe et non pas Annibal qui s'y serait trompé. J'aimerais mieux dire que l'historien grec a désigné l'Isère et le Drac réunis, par l'expression générale τὸν ποταμὸν, soit pour éviter de trop minutieux détails, soit parce que le Drac n'était guère connu des lecteurs de son temps. Mais, quoi qu'il en soit de toutes ces explications, il doit suffire que le système de M. Denina et de M. Letronne ne soit pas inconciliable avec le récit de Polybe. Or, on trouve dans ce système 800 stades le long du fleuve, ou (si l'on veut) *le long d'un cours d'eau continu*, jusqu'à la montée des Alpes.

On a vu d'ailleurs qu'il s'en fallait bien que l'opinion de Withaker et du général Rogniat, et même celle de MM. Deluc et Wickham, fussent aussi conformes au texte de Polybe; (et quant à celle de M. Larauza, elle est, jusqu'à présent, celle qui se rapproche le plus du sens apparent de cet historien; mais je ferai voir dans un instant qu'elle s'écarte du texte positif de Tite-Live.)

Opposerait-on qu'en remontant ainsi la rive gauche de l'Isère et du Drac, l'armée ne serait pas entrée dans l'île des Allobroges ?.... Mais ni Polybe ni Tite-Live ne disent qu'elle y soit entrée. L'un la fait arriver *à l'Ile* : ἦκε πρὸς τὴν νῆσον; l'autre la fait parvenir *ad insulam*. L'envoi d'un détachement suffisait d'ailleurs pour fixer la victoire incertaine; et cette excursion ne dut être qu'un jeu pour les lieutenants d'Annibal.

Digitized by Google

On a dit (et cette objection est plus sérieuse) qu'en remontant l'Isère et le Drac jusqu'aux Alpes, Annibal ne serait point passé sur les terres des Allobroges; qu'ainsi le système de MM. Letronne et Denina ne remplirait point *la troisième condition* exigée par le texte grec. Ceux qui opposent cette difficulté prétendent que le territoire des Allobroges, borné à l'est par les Alpes grecques, au nord et à l'ouest par le Rhône, ne dépassait pas au midi la ligne tortueuse de l'Isère. Mais quel est l'ancien géographe qui leur ait assigné cette dernière limite ? On n'en peut citer un seul. Strabon se borne à dire, vers la fin du livre IV, que les *Vocontii* s'étendent jusqu'à la frontière des Allobroges dans des vallées profondes. Si l'Isère dont il est beaucoup parlé dans le même chapitre avait séparé ces deux peuples, il n'aurait pas manqué de l'ajouter. On peut donc supposer que cette nation, arrivée alors, comme le dit Tite-Live, au plus haut degré de sa puissance, et maîtresse de *Cularo* (aujourd'hui Grenoble), s'étendait sur les bords du Drac jusque vers l'Alpe cottienne ou le mont Genèvre.

MM. Wickham et Cramer soutiennent, enfin, que de Valence à Grenoble Annibal n'aurait pu remonter l'Isère, « à cause du resserrement des défilés « et de la pente à pic des montagnes le long de la rivière, » et ils reviennent plusieurs fois sur cet argument qui s'appliquerait tout aussi bien au système de M. Larauza. De son côté, ce dernier auteur prétend que l'armée carthaginoise n'aurait pu, à cause des difficultés du terrain, remonter le cours du Drac vers Saint-Bonnet..... Mais d'abord l'objection de M. Larauza se trouve écartée par l'observation des deux voyageurs étrangers. Si, malgré les obstacles que paraît offrir le pays situé entre Valence et Grenoble, le savant professeur a cru qu'Annibal avait franchi cette distance, il ne saurait être admis à présenter comme impossible le trajet de l'embouchure du Drac à Saint-Bonnet. Quant à MM. Wickham et Cramer, on peut leur répondre aussi que la difficulté soulevée par eux s'appliquerait à leur propre système: « Quand on connaît, dit M. Larauza, cette partie du « Rhône qui se trouve entre l'embouchure de l'Isère et Lyon, on ne « peut douter que, de ce côté, il eût été impossible à Annibal de continuer « à marcher le long du fleuve..... En effet, dans toute cette partie de « son lit (surtout avant d'arriver à Vienne, depuis Gisors jusqu'à Saint- « Vallier), il se trouve encaissé entre des rochers escarpés qui, sur plu- « sieurs points de la rive gauche, sont baignés par ses eaux et ne laissent « nul passage aux piétons. » — Le seul parti à prendre devant ces diffi-

Digitized by Google

cultés qui se présenteraient sur les bords de toutes les rivières, est *d'interpréter un peu largement* (pour me servir d'une expression de M. Wickham) ces paroles de l'historien grec : παρὰ τὸν ποταμὸν. La maxime est bonne pourvu qu'elle soit renfermée dans de justes limites ; ainsi personne ne croira que, dans la pensée de Polybe, les Carthaginois aient marché pendant dix jours *le long d'un fleuve sans s'écarter jamais de la rive*, comme pourraient faire des piétons sur un chemin de hallage. Il suffit que la route ait pu suivre la direction et rester constamment dans le voisinage du fleuve.

Quoi qu'il en soit, je viens, ce me semble, de dire assez clairement que l'opinion de M. Letronne me paraissait conforme (jusqu'ici) au texte de Polybe, et à toutes les vraisemblances historiques. Il ne me resterait donc qu'à compléter la démonstration en lui donnant pour appui la narration de Tite-Live. — Mais je ne suis pas au bout de l'exposé des systèmes proposés sur l'itinéraire des Carthaginois entre l'embouchure de l'Isère et la montée des Alpes.

V. On a pu remarquer que j'ai signalé d'abord la route la plus septentrionale (celle qui remonte le Rhône jusqu'à Lyon, Genève et Martigny), et que j'ai fait connaître ensuite successivement les itinéraires qui descendaient le plus vers le midi, jusqu'à celui dont la direction suit le cours de l'Isère et du Drac jusqu'à Saint-Bonnet. — Eh bien! voici venir des auteurs qui soutiennent qu'Annibal ne remonta ni le Rhône ni l'Isère :

1° Le général de Vaudoncourt avait dit qu'il ne serait pas impossible que le texte eût porté παρὰ (pour ἀπὸ) του ποταμου au lieu de παρὰ τὸν ποταμὸν. — M. le général Saint-Cyr Nugues s'est emparé de cette idée. Il fait remarquer qu'il ne s'agit que du changement de deux *nu* en deux *upsilon*, changement peu étrange en effet. On peut donc soutenir d'après lui, qu'Annibal fit les 800 stades dont parle Polybe, non pas le long du fleuve, mais en s'éloignant du fleuve : *à flumine*. En conséquence, à partir de Valence, il fait redescendre diagonalement Annibal par Allex et Crest sur les bords de la Drôme ; puis il lui fait remonter la Drôme jusqu'à sa source, et le conduit au midi jusqu'à Sisteron sur les bords de la Durance, d'où (en remontant encore cette nouvelle rivière) il serait arrivé au mont Genèvre par Embrun et Briançon... En développant ce système [1], M. Saint-

[1] Le général de Vaudoncourt avait indiqué la même route ; seulement il conduisait directement Annibal de Valdrôme à Upaix, au lieu de le faire passer à Sisteron.

Digitized by Google

Cyr Nugues suppose qu'Annibal serait parvenu sur les bords du Rhône *avec le projet de se rendre au mont Genèvre par la vallée de la Durance, cet itinéraire étant à la fois* LE PLUS SUR ET LE PLUS COURT POSSIBLE (projet abandonné d'abord et repris ensuite à cause de l'approche et de la retraite du consul romain). Annibal arrivé à l'embouchure de l'Isère, mais *décidé à reprendre sa route,* prend des informations : « On lui indique devant lui, à sa gauche, « une vallée d'un accès assez facile qui conduit vers ce coude de la Durance « où il voulait d'abord se diriger. Il prend des renseignements positifs, ou « même fait reconnaître la vallée de la Drôme ; et après toutes ces précau- « tions d'un homme de tête, il se décide et se met en marche... » Telles sont les conjectures du savant général..... On pourrait faire observer d'abord que la vallée de la Durance aurait trop rapproché les Carthaginois de la mer après le passage du Rhône; et qu'Annibal ayant auprès de lui le roi *Magilus* arrivé tout exprès de la Gaule Cisalpine pour lui servir de guide, n'était point réduit à se hasarder dans un pays inconnu, sur des renseignements incertains et de vagues rapports..... Mais ce qui paraît incontestable, c'est qu'une fois parvenu à l'île des Allobroges, il n'a pu songer à revenir sur la Durance..... On s'est trop accoutumé, ce me semble, à supposer l'armée carthaginoise arrêtée à l'embouchure même de l'Isère jusqu'après la victoire de Brancus. Ce n'est certainement pas aux environs de Valence que se vida cette querelle. En faisant poursuivre le frère et l'ennemi de son allié, Annibal dut continuer à s'avancer vers l'Italie. Il devait donc se trouver déjà (lorsque Brancus eut triomphé) en pleine marche sur le chemin de l'Isère et du Drac [1].

Jamais d'ailleurs on ne pourrait admettre qu'il eût voulu rejoindre la Durance par la Drôme à Sisteron, au lieu d'y arriver par le Drac aux environs d'Embrun.... Dans le premier cas, en effet, il se serait éloigné des Allobroges devenus eux-mêmes ses guides, et se serait rapproché de ces peuplades qu'il avait eu à combattre sur les bords du Rhône. — Dans le second, il suivait, en évitant toujours le passage des rivières jusqu'à la Durance, la route qui est encore aujourd'hui la plus naturelle et même LA PLUS COURTE pour aller d'Espagne en Italie [2].

---

[1] Le texte de Tite-Live confirme cette supposition : *Sedatis certaminibus Allobrogum*, dit-il, CUM JAM ALPES PETERET, etc.

[2] Le nom de *chaussée d'Espagne en Italie* a même été donné à cette route du mont

Digitized by Google

Il faut donc revenir sur ce chemin (de l'Isère et du Drac). Tout nous y ramène : la raison de guerre comme l'histoire ; et de même qu'il ne faut pas s'en écarter vers le nord, on s'égarerait en s'en éloignant vers le midi.

2° M. de Saint-Simon a pourtant indiqué une route *plus méridionale encore* que celle des généraux de Vaudoncourt et Saint-Cyr Nugues. En partant du village de Saint-Paul-Trois-Châteaux où nous l'avons laissé au paragraphe précédent, et près duquel, selon lui, Annibal aurait traversé le Rhône, il remonte d'abord ce fleuve jusqu'à Montélimart. Puis il s'en écarte et va rejoindre l'Isère *dix lieues au-dessus de son embouchure*, d'où il se rend à Vienne, située, comme il le reconnaît, dans l'île des Allobroges. Il ajoute ensuite (*pag.* 23) : « Cette position de Vienne bien clairement « expliquée donne l'intelligence de la suite de la marche d'Annibal *qui se* « *porte en dix jours de Vienne au pied des Alpes, en suivant d'abord le fleuve* « *pendant* 800 *stades* QUI SE TROUVENT ENTRE VIENNE ET SAINT-PAUL-TROIS- « CHATEAUX OU SES ENVIRONS. » Voilà donc Annibal redescendant le Rhône de Vienne à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et revenant ainsi au point d'où il est parti après un détour de 60 à 80 lieues ! On aurait peine à concevoir cette *virevolte*, comme l'appelle M. Abauzit, si la troisième carte placée à la fin de l'ouvrage ne la représentait aux yeux. J'y reviendrai plus bas en m'occupant du récit de Tite-Live. Il suffit pour le moment d'ajouter qu'Annibal, *de retour* dans la capitale des *Tricastini*, aurait traversé en droite ligne les montagnes situées entre Nyons et Serres, pour arriver à la Durance entre Tallard et la Bréoule, et serait parvenu au mont Viso par la vallée de Barcelonnette.

3° Enfin, en descendant de plus en plus vers le midi, et allant chercher

---

Genèvre rouverte sous l'empire, qui passe le Rhône au Pont-Saint-Esprit, remonte ce fleuve jusqu'à l'Isère, et aboutit aux Alpes par Grenoble, Embrun et Briançon : « C'est, disent formellement les mémoires publiés par M. Montholon, *la commu-* « *nication la plus directe* entre les deux péninsules. » Cinq pages plus bas on lit : « La marche d'Annibal depuis Collioure * jusqu'à Turin a été celle d'un voyageur ; « il a pris la route la plus courte. » Pour concevoir comment il est possible que l'auteur de ces deux *prémisses* n'ait pas *conclu* en faveur du système du mont Genèvre, il faut savoir que, d'après lui, ce dernier passage n'aurait été ouvert que sous Auguste ; ce qui est une erreur, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

* Annibal n'est point passé à Collioure (*Caucolibéris*), mais à Elne (*Illibéris*).

Digitized by Google

la route la plus avancée de ce côté, nous retrouvons M. le comte de Fortia d'Urban sur l'emplacement de l'ancienne *Aëria*, ou du château de *Lers* en face de Roquemaure. Annibal, d'après cet auteur, n'aurait pas fait quatre journées de marche *le long du Rhône ;* il aurait seulement « partagé son « armée en quatre portions qui auraient exigé quatre journées pour qu'elle « fût déplacée tout entière ; c'est ce qu'exprimeraient les mots *pendant « quatre jours* DE SUITE (ἑξῆς) ; » et après avoir ainsi *défilé*, cette armée, au lieu de suivre les bords du Rhône, aurait remonté la rive gauche de l'*Eygues* jusqu'à *Serres*, d'où par Gap et Briançon elle aurait atteint le mont Genèvre. L'île des Allobroges serait, d'après ce système, « une petite île de « deux lieues de base sur trois lieues de hauteur, formée par les deux bras « de cette rivière d'Eygues, tombant dans le Rhône à plus de deux lieues « l'un de l'autre [1] » et le mot *Bisarar* porté dans quelques copies manuscrites de Tite-Live, au lieu d'être une mauvaise leçon de *ibi Isara*, représenterait le mot *Bicarus* sous lequel l'Eygues était anciennement connue, au rapport du docte Suarez, évêque de Vaison. Cette explication serait tout-à-fait insoutenable en présence du texte de Polybe, si une indication accessoire, insérée dans ce texte même, ne venait fournir à M. de Fortia d'Urban un argument spécieux..... D'après l'historien grec, Annibal, après avoir passé le Rhône, « conduisit son armée le long du fleuve, laissant la mer « derrière lui, *se dirigeant* VERS L'EST et pour ainsi dire vers l'intérieur de « l'Europe. » Cette direction *vers l'est* devient pour le savant auteur une circonstance décisive. Il fait remarquer qu'en remontant le Rhône, Annibal aurait marché *vers le nord*. Mais Polybe venait de dire D'UNE MANIÈRE

---

[1] Quelques auteurs ont cru trouver l'île des Allobroges dans diverses parties du pays compris entre l'Eygues et l'Isère. M. Amédée Thierry notamment semble oublier ici son exactitude ordinaire et tombe dans une étrange erreur ! « Après quatre jours de « marche en remontant la rive droite du Rhône, Annibal, dit-il, arrive au confluent « de ce fleuve et de l'Isère, dans un canton fertile et peuplé que les habitants nom- « maient l'île, *parce qu'elle était entourée presque de tous côtés par le Rhône, l'Isère, « le Drac qui se jette dans l'Isère, et la Drôme qui se jette dans le Rhône.* » (Hist. des Gaulois, tom. 1, pag. 275.) Le savant historien des Gaulois perd ici de vue le texte de Polybe d'après lequel : 1° le Rhône et l'Isère *donnaient à l'île une figure en pointe à leur confluent*, en sorte que l'île doit se trouver au nord dans *l'angle aigu* formé par ce fleuve et cette rivière, et non au midi dans *l'angle obtus ;* 2° il s'agit d'un triangle ayant une chaîne de montagnes pour troisième côté.

Digitized by Google

ABSOLUE que *le Rhône coule de l'est à l'ouest ;* et les diverses parties de son récit, la phrase même que je viens de transcrire, ne permettent pas de douter que l'armée d'Annibal n'ait remonté ce fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Isère. La route dont il s'agit n'est donc pas celle des Carthaginois [1].

Le texte de Polybe repousse donc en définitive, la plupart des systèmes qui viennent de passer sous nos yeux. — Voyons, avant de conclure et de fixer notre choix, quel sera le résultat de leur rapprochement avec la narration de Tite-Live.

SECONDE PARTIE. — *Appréciation des systèmes (ci-dessus exposés) d'après la narration de Tite-Live.*

« Après avoir rétabli la paix parmi les Allobroges, Annibal, se dirigeant « déjà vers les Alpes, ne prit pas, dit l'historien latin, le droit chemin « pour arriver en Italie ; mais il se détourna vers la gauche (*ad lævam*) « chez les *Tricastini* (*in Tricastinos*) ; de-là, côtoyant les confins des « *Vocontii*, il entra chez les *Tricorii*, sans rencontrer aucun obstacle « jusqu'aux bords de la Durance. »

Il résulte de ce passage trois conditions que devra remplir le véritable système, objet de nos recherches..... Annibal a passé la *Durance*. — A partir de l'embouchure de l'Isère, au lieu de continuer sa route en droite ligne vers l'Italie, il s'est détourné à gauche chez les *Tricastini*. — Enfin, il est passé à côté des *Vocontii*, et sur les terres des *Tricorii*... Reprenons :

I. Annibal a passé la Durance.

1° Ce fait décisif ne peut se rattacher d'abord, ni aux systèmes de Cluvier et du général Rogniat, ni à ceux du général Melville et de MM. Deluc et Wickham. En remontant le Rhône au-dessus de l'embouchure de l'Isère, on renonce à traverser la Durance [2].

---

[1] Ces deux derniers systèmes (ceux de MM. de Saint-Simon et Fortia d'Urban) ne rempliraient d'ailleurs *aucune des trois conditions* exigées par le texte de l'historien grec, et celui des généraux de Vaudoncourt et Saint-Cyr Nugues *ne remplirait que la seconde*. Annibal aurait fait 800 stades de l'embouchure de l'Isère au pied des Alpes, mais 1° *loin du fleuve*..... et 3° loin du pays des Allobroges (car il est impossible d'admettre que ce pays se soit étendu au midi jusqu'à Sisteron).

[2] Il est superflu de s'arrêter à réfuter Withaker, d'après lequel Tite-Live, conduisant Annibal à la Durance (*usquè ad Druentiam flumen*), aurait voulu parler de

Digitized by Google

2° Ce fait ne peut entrer non plus dans les systèmes de MM. Larenaudière et Larauza, qui remontent l'Isère de Grenoble à Montmélian [1]. — M. Larauza a proposé cependant une explication : Tite-Live, d'après lui, aurait voulu parler du passage du *Drac;* et pour rendre cette interprétation moins invraisemblable, il fait observer que les mots *Drûna* (la Drôme), *Druentia* (la Durance) et *Dracus* (le Drac) ont le même radical, en sorte qu'on a pu aisément les confondre. Toutefois, il est forcé d'avouer que cette rivière (le Drac) n'avait pas encore de nom dans la géographie, puisqu'on ne le trouve pas même plus tard dans Strabon, ni dans Ptolémée. Puis, il va jusqu'à supposer qu'on pouvait bien l'appeler *Druentia minor,* en sorte qu'il y aurait eu deux Durances en-deçà des Alpes, comme il y avait deux *Duria* ou *Doires* au-delà. Mais, si je ne me trompe, tout lecteur non prévenu reconnaîtra là le côté faible et mal assuré d'un système d'ailleurs spécieux et séduisant..... En y réfléchissant mûrement, on n'admettra jamais que Tite-Live soit tombé dans une pareille erreur; et il deviendra évident qu'il n'y est point tombé, lorsque je discuterai ci-dessous *la troisième condition* exigée par son récit. — Il faut donc se séparer de M. Larauza, ainsi que de M. Larenaudière, et leur laisser remonter, en partant de Grenoble, la vallée du Graisivaudan où Tite-Live défend de les suivre.

3° Nous voilà donc ramenés sur la route de l'Isère et du Drac, qui, par Saint-Bonnet, Gap, Chorges et Embrun..... *vient aboutir à la Durance.* — Il est vrai que la description donnée par Tite-Live de cette rivière et de ses abords ne trouverait pas une exacte application dans ce système. Mais, s'il faut suivre Tite-Live lorsqu'il écrit d'un style décoloré les précisions géographiques transcrites ci-dessus, il faut aussi se tenir en garde contre ses exagérations lorsqu'il compose les tableaux dont il se plaisait à orner son histoire. En général, tout ce que l'imagination a pu faire entrer dans ces tableaux pour les embellir doit être considéré comme suspect; tous les détails, au contraire, qui n'ajoutent rien à l'éclat de la

---

l'Arve. Les autres auteurs rejettent tout-à-fait le témoignage de l'historien latin; et c'est, en effet, le seul parti à prendre lorsqu'on embrasse la défense de ces premiers systèmes.

[1] M. Larenaudière en convient sans détour : « *Hic certè à viâ quam describit Livius « prorsùs deflectimus.* »

Digitized by Google

description, doivent être regardés comme des traits historiques. Telle est la règle à peu près infaillible à l'aide de laquelle un œil exercé distinguera toujours sans peine l'histoire et la fable entremêlées dans les récits du chantre et de l'historien d'Annibal. On voit qu'aux approches des Alpes, son imagination grossit les objets et répand sur eux de plus fortes couleurs : la Durance est représentée à la hauteur d'Embrun aussi terrible dans ses débordements, qu'au-dessous de Cavaillon et vers son embouchure. Le pays qui s'étend en-deçà et même au-delà de cette rivière est déjà tout montueux. Cependant l'élégant écrivain semble compter pour rien ces aspérités et conduit son héros à travers une plaine (*campestri maximè itinere*) jusqu'aux grandes Alpes, comme pour créer un de ces contrastes que les peintres et les poètes aiment tant à saisir. Telles sont les exagérations familières à Tite-Live;..... elles n'autorisent pas les partisans du système du petit Saint-Bernard *à nier le passage de la Durance*, ou à placer entre Vienne et Saint-Genis (comme le fait M. Deluc) la plaine qu'*Annibal traversa pour y arriver*. — La première condition se trouve donc remplie.

4° Les systèmes du général Saint-Cyr Nugues, de M. de Saint-Simon et de M. de Fortia d'Urban rempliraient aussi cette première condition..... restent les deux autres.

II. Annibal ne prit pas le droit chemin; il se détourna vers la gauche chez les *Tricastini*.

On s'est figuré ce grand capitaine tourné vers l'Italie, c'est-à-dire *vers l'est* (au moment où il vient d'apaiser les différends des Allobroges); on a jeté les yeux sur les cartes de l'ancienne Gaule, où le petit pays des *Tricastini* est figuré (tel qu'il était dans le dernier état), borné à l'est par les *Vocontii*, au nord par les *Segalauni*, et ne dépassant presque pas à ce dernier aspect la hauteur de Montélimart. Tout cela posé, il a paru évident que pour se diriger sinon *chez* les *Tricastini*, du moins *vers* ce peuple et pour arriver sur la Durance, Annibal avait dû se détourner *vers la droite*. L'erreur de l'historien latin, qui le fait au contraire incliner *vers la gauche*, a été citée en conséquence (surtout par Cluvier et Mandajors), comme la plus forte preuve de son ignorance en géographie.

Pour résoudre cette difficulté, il n'y avait que trois partis à prendre : corriger le texte..... chercher à l'adapter sur les cartes de l'ancienne Gaule.... assigner aux *Tricastini* une autre position.

Digitized by Google

(*Variantes.*)— On a donc proposé d'abord de nombreuses variantes : — Juste-Lipse prétendit qu'il fallait lire : A LÆVA *in Tricastinos*.... Honoré Bouche : *ad lævam* A TRICASTINIS.... de son côté, Drakenborch eût voulu, pour plus de clarté, qu'on tranchât le nœud gordien en effaçant *ad lævam* et écrivant à la place *ad dextram*..... Enfin, MM. Wickham et Cramer (quoique désintéressés dans le débat, puisqu'ils récusent le témoignage de Tite-Live) ont cherché à justifier cet historien : « On ne peut pas conce-« voir, disent-ils, comment les *Tricastini*, peuple de Saint-Paul-Trois-« Châteaux, pourraient s'être trouvés à la gauche de l'armée carthaginoise « dans son mouvement à partir de l'Isère. Il y a donc raison suffisante pour « supposer *que ce passage est altéré;* et, si l'on peut permettre une conjec-« ture sur une difficulté qui ne paraît guère pouvoir admettre d'explication « plus raisonnable, nous inclinerions à supposer que ces mots *ad lævam*, « etc., sont mal placés et devraient faire partie du passage déjà cité, que « nous avons tiré du commencement du même chapitre..... Ce passage « serait alors ainsi restitué : *Postero die profectus adversâ ripâ Rhodani*, « *ad lævam in Tricastinos flectit et Mediterranea Galliæ petit....* » Il y a une grave difficulté dans cette restitution d'ailleurs assez arbitraire : c'est que Silius Italicus et Ammien-Marcellin (qui avaient sous les yeux le véritable texte de Tite-Live) ont *à peu près copié* la phrase dont il s'agit, telle que nous la lisons aujourd'hui. Le premier la transforme en ces deux vers :

Jàmque Tricastinis incedit finibus agmen,
Jàm faciles campos, jàm rura Vocontia carpit.

L'autre dit de son côté : *per Tricastinos et extremam oram Vocontiorum ad saltus tricorios venit.* — Mieux vaut donc laisser le texte tel qu'il est.

(*Adaptations sur les cartes de l'ancienne Gaule.*)—Mais comment l'adapter sur les cartes où le pays des *Tricastini* ne s'étend pas vers le nord plus haut que Montélimart?... Est-ce donc qu'à partir de Valence ou de Vienne, Annibal aurait redescendu le Rhône pour revenir à Saint-Paul-Trois-Châteaux?.... Mais alors il aurait pris à droite et non *ad lævam!*

1° C'est néanmoins, comme on l'a vu, ce qu'a supposé M. le marquis de Saint-Simon; mais son système n'a pas été compris jusqu'ici et ne se trouve exposé nulle part sous son véritable jour.... On s'est beaucoup moqué de ce grand et inutile détour qu'aurait fait Annibal partant de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et y revenant après être monté jusqu'à Montélimart,

Digitized by Google

avoir passé l'Isère à Saint-Marcellin (à dix lieues de son embouchure) et s'être avancé jusqu'à Vienne. On n'a pu imaginer le motif d'une supposition si étrange; et le laconisme de l'auteur dans sa préface laisse, en effet, le lecteur dans une grande incertitude. Toutefois, en consultant *le tableau de comparaison* mis à la fin de l'ouvrage, on reconnaît que tout ce système a été imaginé pour expliquer ces mots qui nous occupent: *ad lævam in Tricastinos flexit:* « PARTANT DU CAMP DE VIENNE, dit M. de Saint-Simon, « *Annibal prit sur sa gauche* et fit environ 800 stades, ou 30 lieues le long « du fleuve *pour arriver au pays des Tricastins* » ..... Cela se vérifie, en effet, exactement si l'on adopte ses idées et son ordre de marche... il fallait à tout prix faire exécuter aux soldats d'Annibal *un à-gauche vers les Tricastins.* Le bon sens de l'aide-de-camp du prince de Conti se révoltait à l'idée de les placer la face tournée vers l'Italie pour leur commander cette manœuvre. Il leur a donc fait faire une marche *forcée* qui les a portés sur l'Isère (à 10 lieues de son embouchure), d'où ils sont allés à Vienne EN TOURNANT LE DOS A L'ITALIE; et dans cette position, Saint-Paul-Trois-Châteaux s'est trouvé réellement *à leur gauche.* — Cela peut s'appeler tourner la difficulté; mais un pareil système prouve du moins que le génie d'une adroite invention ne manquait pas à son auteur lorsqu'il lui fallait se tirer d'un mauvais pas dans une discussion historique[1].

2° Un autre militaire, M. le général Saint-Cyr Nugues, vient de proposer une nouvelle interprétation de ces mots: *ad lævam flexit.* Je le laisserai s'expliquer lui-même: « Je crois, dit-il, que ce mot *ad lævam* « peut recevoir une interprétation facile, à le prendre dans son sens naturel; « ce qui, au moins, n'aurait pas dû échapper aux militaires, et ce que « paraît avoir saisi M. de Saint-Simon. » (Ici le général, abusé comme M. Larauza, par une phrase fort équivoque insérée dans la préface de l'histoire de la guerre des Alpes (*pag.* 23), se trompe évidemment. On vient de voir quel était le vrai système de M. de Saint-Simon; et on va

---

[1] D'après le système de M. de Fortia d'Urban, *Annibal immédiatement après le passage du Rhône* serait entré chez les Tricastins en tournant à gauche. La condition qui nous occupe se trouverait donc remplie (aussi bien que la suivante). Mais ce système est repoussé d'ailleurs par les détails que fournissent nos deux historiens en ce qui concerne la marche de quatre jours pour arriver à l'île, la description de cette île, et le calcul des distances.

Digitized by Google

voir que celui de M. Saint-Cyr Nugues est bien différent.) « Une armée, « ajoute-t-il, ne marche pas comme un individu, droit devant elle, pour « aller à un lieu fixe. Tout en suivant une direction donnée, elle fait « toujours face à son ennemi, puisqu'elle n'est en campagne que pour le « combattre. A chaque halte, à chaque campement, tournée vers lui, elle « prend position de manière que le soldat se trouve tout placé, et que si la « bataille se présente il soit prêt à la recevoir. Cela est surtout sensible en « retraite. Alors l'aile qui forme la gauche en bataille ne cesse pas de « s'appeler *gauche*, quoiqu'elle devienne la droite en marchant. » Je supprime avec regret les développements intéressants que l'auteur donne à cette indication. Il suffit de savoir qu'il suppose Annibal *faisant face aux Romains et tourné vers eux* à l'embouchure de l'Isère; l'armée ainsi placée « *marche par sa gauche* (*ad lævam flexit*) en prenant la direction de Chabeuil « et de Crest; elle sort du territoire des Ségalauniens où elle venait de can- « tonner, et remontant le cours de la Drôme le long des Tricastins et des « Voconces, elle passe sur les bords de la Durance par la vallée de la « Buech, traverse les Tricoriens et entre dans les grandes Alpes. »

Tel est le système que le général Saint-Cyr Nugues propose aux méditations de ses compagnons d'armes. Il y aurait, sans doute, une inexcusable témérité à contester la valeur de cette conception sous le rapport stratégique; et l'on ne devrait pas hésiter à adopter une pareille explication donnée par un pareil interprète, s'il s'agissait, comme il en sera peut-être question dans deux mille ans d'ici, de percer l'obscurité d'un bulletin de la grande armée. Mais y a-t-il dans Polybe ou Tite-Live quelques détails qui autorisent ce commentaire tout moderne de ces mots : *ad lævam flexit?* L'historien latin nous montre Annibal remontant dans le nord pour éviter d'en venir aux mains avec le consul Publius; il parle d'une escarmouche entre des détachements envoyés en reconnaissance, suivie de la retraite du consul; il raconte la querelle des Allobroges apaisée par Annibal, et poursuit en disant qu'*étant en marche vers les Alpes* (*cùm jàm Alpes peteret*), il ne prit pas le droit chemin, *mais se détourna vers la gauche*. Peut-on se figurer en ce moment l'armée carthaginoise rangée en bataille et faisant face au midi? Annibal attendait-il le consul dans cette position, *alors qu'il avait appris*, comme le dit l'auteur même auquel je réponds, *que le consul se rembarquait en ce moment à Marseille pour retourner en Italie?* Telles sont les questions que j'adresserais au savant général, s'il m'était permis de les

Digitized by Google

faire parvenir jusqu'à lui. J'avouerai donc que son système me paraît trop éloigné de la clarté de style, de la simplicité de langage qui caractérisent les relations militaires des anciens.... Et je dois avouer aussi, que tout en suivant jusqu'ici le système de M. Letronne, je ne puis (sur la difficulté qui nous occupe) adopter son explication.

3° M. Letronne suppose, en effet, que les mots AD LÆVAM indiquent un mouvement d'Annibal, non *à sa gauche*, mais *à la gauche de Tite-Live*, écrivant en Italie et tourné vers la Gaule; et il cite un exemple (emprunté à Quinte-Curce) de l'usage qu'auraient adopté plusieurs historiens anciens, de rapporter ainsi ce genre d'indications à leur propre position. On ne peut nier sans doute l'existence de quelques exemples semblables [1]; mais ils sont bien rares, et quelques-uns peuvent tenir à de véritables erreurs. Cette manière de s'exprimer a d'ailleurs quelque chose d'étrange; et Tite-Live, dont le style est si abondant et si clair, ne l'aurait pas employée sans ajouter quelques mots d'explication. — On remarquera, au surplus, qu'après

[1] M. Lemaire, à la fin d'une note sur Tite-Live, pose cette règle : « *Mos est « historicis ut nonnunquàm dextram sinistramque non ab hostium parte sed à suâ « designent;* » et il renvoie le lecteur au 8e alinéa du livre 2 des Annales de Tacite : « Germanicus, dit ce grand historien, fut porté par une heureuse navigation à travers « les lacs et l'Océan jusqu'à l'Ems : *usquè ad Amisiam flumen;* il laissa sa flotte à « Amisia (aujourd'hui Embden) à gauche de laquelle est le fleuve (*lævo amne*). » Embden étant sur la rive droite de l'Ems, Tacite paraît avoir jugé de la position de cette ville à l'égard de ce fleuve *par rapport à lui-même.* M. Burnouf, il est vrai, a rejeté cette explication, et dans une note de la traduction qu'il vient de publier, il suppose « que l'ancienne Amisia pouvait être quelque bourgade située sur la rive « occidentale du fleuve, en face de la ville moderne. » Mais cette conjecture n'est fondée sur aucun document et ne saurait être admise. Voilà donc un second exemple.—J'en citerai un autre signalé dans les voyages de Bruce : Pline nous apprend que la partie de la Nubie si fameuse, dans les premiers âges du monde, sous le nom d'île de Meroë, est bornée à gauche par l'Astaboras (aujourd'hui l'Atbara) et à droite par le Nil; c'est cependant le contraire qu'il aurait fallu dire, en se transportant sur les lieux et se tournant vers le nord dans la direction que prend le cours des eaux : « Mais nous devons songer, fait observer le savant voyageur, que Pline « était à Alexandrie, et qu'il regardait vers le midi, quand il se servait de ces mots « équivoques de droite et de gauche. » — Il est probable qu'on trouverait un certain nombre d'exemples de ce genre, en s'appliquant à les rechercher, dans la lecture des anciens; mais je doute qu'ils fussent assez nombreux pour se rattacher à *un usage* proprement dit.

Digitized by Google

avoir donné aux mots *ad lævam*, cette interprétation forcée, M. Letronne est obligé, *en outre*, de supposer que le pays des *Tricastini* s'étendait au nord vers le Drac jusqu'à la hauteur de Valence.

(*Explications fondées sur un changement de position des Tricastini.*)—Une telle supposition n'a rien qui doive étonner, et d'autres auteurs sont allés bien plus loin dans la même voie, puisqu'ils ont entièrement *déplacé* les Tricastini.

1° M. Larauza notamment n'a pas hésité à les enfoncer sur la rive gauche de l'Isère, dans l'angle que cette rivière fait vis-à-vis de Voreppe, entre Valence et Grenoble. — Cela posé, toute difficulté disparaît : Annibal, partant de Valence et se dirigeant vers les Alpes, se détourne véritablement *à gauche* en remontant l'Isère jusqu'en face de Voreppe.

2° Cette explication est si naturelle, elle donne un sens tellement raisonnable aux mots *ad lævam*, qu'il y a lieu de s'étonner de la voir apparaître si tard dans un pareil débat..... Ce qui a empêché d'y songer plus tôt, c'est que la situation des *Tricastini* semblait IRRÉVOCABLEMENT fixée aux environs de Saint-Paul-Trois-Châteaux, entre les Segalauni au nord, les Vocontii à l'est et les Cavares au midi. D'Anville leur ayant assigné ces trois confronts, on n'osait déranger l'œuvre de ce grand maître; mais d'Anville n'avait tracé les limites des Tricastins que d'après les idées qu'il s'était formées de leur position en lisant le récit de Tite-Live. Il fait observer lui-même que, dans Ptolémée, les *Tricastini* sont bien loin de Saint-Paul-Trois-Châteaux et à l'est des Segalauni (leur capitale était alors *Noviomagus*). Enfin, le savant géographe n'a d'autre raison de les placer aux environs de Saint-Paul, que la tradition conservée dans le nom de TRICASTIN, donné aujourd'hui même à ce pays. — M. Larauza a donc pu *faire résulter des paroles de l'historien latin*, que les Tricastini habitaient la rive gauche de l'Isère au nord-est des Segalauni. Cette conjecture est même confirmée jusqu'à l'évidence par un autre passage de Tite-Live (liv. v, sect. 34), où, en parlant du passage de Bellovèse en Italie, il dit : « *in « Tricastinos venit, Alpes indè oppositæ erant.* » — On ne voit pas, en effet, les Alpes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tandis qu'en remontant l'Isère entre Valence et Grenoble, on les a en quelque sorte devant soi.

Toutefois, M. Larauza me paraît aller trop loin en *cantonnant* les Tricastins sur l'Isère. J'aime mieux supposer que leur territoire *se prolongeait jusque-là* du temps d'Annibal. Ainsi Saint-Paul-Trois-Châteaux reste leur

Digitized by Google

capitale, et leur frontière *nord* est seulement un peu plus reculée que ne le supposait M. Letronne. — Telle est donc à mes yeux la véritable explication des mots *ad lævam flexit*... et la deuxième condition se trouve ainsi remplie.

III. Enfin, Annibal est passé à côté des *Vocontii* et sur les terres des *Tricorii*.

1° Nous venons de voir que le système de M. Larauza est à peu près irréprochable en ce qui concerne la position des *Tricastini*. — Mais, à partir de l'embouchure du Drac, il abandonne le vrai chemin qui remonte cette rivière. Aussi va-t-il se trouver, au sujet des *Vocontii* et des *Tricorii*, en pleine contradiction avec Tite-Live. D'après Tite-Live, en effet, Annibal côtoya les confins des *Vocontii*, et entra chez les *Tricorii*..... AVANT D'ARRIVER A LA DURANCE. — Or, M. Larauza place les *Vocontii* sur la rive droite du Drac, et les *Tricorii* dans la vallée du Graisivaudan (on a vu d'ailleurs que, d'après lui, Tite-Live, en parlant de la Durance, aurait entendu désigner le Drac); Annibal aurait donc côtoyé les terres des uns et fait son entrée dans le pays des autres.... APRÈS AVOIR PASSÉ LA DURANCE ! — Le système du savant professeur tombe devant cette observation décisive.

2° En remontant, au contraire, l'Isère et le Drac, après avoir tourné à gauche chez les Tricastini, on passe auprès des Vocontii, on entre chez les Tricorii et l'on parvient *ensuite* à la Durance [1].

C'est donc la route que dut suivre Annibal entre le Rhône et la montée des Alpes. — Parti du passage de l'Ardoise le 27 septembre, il se rendit en 4 jours à l'embouchure de l'Isère, et en 10 jours à Saint-Bonnet; mais les différends des Allobroges durent le retenir quelque temps, et l'on peut supposer que de l'Ardoise à Saint-Bonnet il mit 6 jours de plus (en tout 20 jours), en sorte qu'il serait arrivé au pied des Alpes le 17 octobre. — En le suivant jusque-là, nous avons à peu près résolu d'avance la question de savoir sur quel point il franchit la vaste chaîne de ces montagnes, et de quels sommets il précipita son armée sur l'Italie. Cependant

[1] Cet itinéraire passe en même temps sur les terres des Allobroges voisins des Vocontii et des Tricorii. — Ces derniers appartenaient même, selon toutes les apparences, à la grande nation des Allobroges dont Polybe nous montre *les petits chefs* fixés vers le pied des Alpes.

Digitized by Google

une foule de considérations nouvelles et du plus haut intérêt viendront se rattacher à la discussion dont cette question sera l'objet dans le paragraphe suivant

§ IV.

Tout le monde sait que la chaîne des Alpes, à partir de la côte de Ligurie jusqu'à la source du Rhône, était divisée dans l'antiquité en quatre régions : — l'Alpe maritime, — l'Alpe cottienne, — l'Alpe grecque — et l'Alpe pennine [1] ; — au-delà s'étendait l'Alpe rhétienne.

Personne n'a pu avoir l'idée de soutenir qu'Annibal aurait franchi l'Alpe rhétienne ou tourné l'Alpe maritime. Mais on a supposé qu'il était passé au grand Saint-Bernard dans l'Alpe pennine ; au petit Saint-Bernard dans l'Alpe grecque ; au mont Cenis, au mont Genèvre, ou au mont Viso dans l'Alpe cottienne. — C'est entre ces cinq opinions qu'il faut choisir.

---

[1] On nommait *Alpes maritimes* celles qui sont comprises entre Nice et les sources du Var.— On appelait *Alpes cottiennes* celles qui s'élèvent entre les sources du Var et la ville de Suze..... Comme cette partie de la chaîne bordait le territoire des *Taurini*, dont *Turin* était la capitale, on la désignait par le nom de ce peuple au temps d'Annibal. On l'appela plus tard Alpe *cottienne* du nom de *Cottius*, roi de cette contrée, qui, sous Auguste, devint l'allié des Romains. Cluvier a consacré un chapitre entier de l'*Italia antiqua* (le 23e) à la description du royaume de *Cottius;* il établit que les limites de ce royaume sont devenues celles de l'Alpe cottienne.— Depuis Suze jusqu'au col du Bonhomme, on trouvait l'*Alpe grecque*, ainsi nommée par allusion au fabuleux passage de l'Hercule grec: « *Ad Alpes posteàquam venit*, dit « Cornélius-Népos in Hannibal., *quas nemo unquàm cum exercitu antè eum præter « Herculem graïum transierat.* » MM. Larenaudière et Maltebrun se sont emparés de cette phrase pour justifier le système du petit Saint-Bernard. On a pareillement invoqué ces paroles du discours *mis par Tite-Live dans la bouche de Scipion: « Experiri « juvat... utrùm Annibal hic sit æmulus itinerum Herculis, ut ipse fert.* » La citation est assurément fort mal choisie, car Tite-Live conduit le même Annibal en Italie par l'Alpe cottienne. Quoi qu'il en soit, la véritable étymologie des mots *Alpe grecque* ressort clairement des passages cités auxquels on pourrait joindre le témoignage de Tacite (*Hist. lib.* 4) et de Pline (*lib.* 3, ch. 17 et 20); cependant, d'après M. Denina, « le mot *graïes* viendrait non du latin *graïæ* mais de l'allemand *grau*, gris, dont le pluriel « *grauen* se prononçait *grayen*, comme celui de *haus* faisait et fait encore *haeuser* et « *hayser*... Cette montagne, ajoute le savant auteur, a été appelée grise, parce qu'en « comparaison avec le mont Blanc et le mont Viso, elle présente une surface « moins blanche. » Mém. de l'Académie de Berlin, vol. de 1790 et 91, page 467. — Je donnerai plus bas l'étymologie des mots *Alpe pennine*.

Digitized by Google

En exposant dans le paragraphe précédent les nombreux systèmes proposés sur l'itinéraire d'Annibal entre le Rhône et la montée des Alpes, j'ai déjà établi que les Carthaginois devaient être passés au mont Genèvre; — mais en traitant isolément la seule question du passage des Alpes (ce qui est l'objet du présent paragraphe), nous trouverons ce résultat bien plus évident encore.

Et d'abord, un passage de Polybe (conservé par Strabon) et qui sera discuté plus bas, nous apprend qu'il existait, du temps de cet historien, quatre passages des Alpes:.... un par les Liguriens..... un par le pays des Taurini.... un autre par celui des Salassi.... et le 4e par les Rhétiens. — De ces quatre passages, il en est deux (le 1er et le 4e) que nous avons déjà écartés de cette discussion; il n'en reste donc que deux, celui par le pays des *Taurini* et celui par le pays des *Salassi*... Or il existait, en effet, deux routes passant chez ces deux peuples: LA PREMIÈRE est indiquée dans l'itinéraire d'Antonin sous ce titre : de l'Italie dans les Gaules, de Milan à Arles par les Alpes cottiennes: *de Italiâ in Gallias, à Mediolano Arelate per Alpes cottias*. On la voit aussi tracée dans la carte de Peutinger et mentionnée dans l'itinéraire de Paris à Jérusalem. De *Segusione* (Suze) *ad Martis* (Oulx), *Gesdaone* (Césanne), elle passait par le mont Genèvre à *Brigantium* (Briançon), *Rame* (Mont-Dauphin), *Ebrodunum* (Embrun), *Caturigas* (Chorges), et descendait au midi par Gap et Cavaillon. — C'est donc au mont Genèvre qu'était le passage des Alpes cottiennes et des Taurini. — LA SECONDE est indiquée dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger sous ce titre : de Milan par les Alpes grecques à Vienne : *à Mediolano per Alpes graïas Viennam*. D'*Augusta prætoria* (Aoste), *Arebrigium* (pré Saint-Didier), elle passait à *Darantasia* (Moustier) par le petit Saint-Bernard, et par *Lemincum* (Chambéry) allait aboutir à Vienne; — c'est donc au petit Saint-Bernard qu'était le passage des Alpes grecques et des Salassi.

Il est donc tout au moins infiniment vraisemblable qu'à l'époque de la confection de ces itinéraires, et à plus forte raison du temps d'Annibal, il n'y avait de passage accessible aux armées qu'au mont Genèvre et au petit Saint-Bernard; et cette observation établirait déjà que l'armée carthaginoise ne passa ni au grand Saint-Bernard, ni au mont Viso, ni au mont Cenis.... Je vais prouver d'ailleurs, à l'aide de considérations particulières, prises notamment dans la nature des lieux, qu'il ne franchit aucun de ces

Digitized by Google

trois passages; en sorte qu'il ne restera plus qu'à choisir entre la route du petit Saint-Bernard et celle du mont Genèvre; et j'ose affirmer qu'après ce que j'ai dit au paragraphe précédent, ou ce qui me reste à dire dans celui-ci, il sera impossible d'hésiter dans ce choix.

GRAND SAINT-BERNARD [1].

Et d'abord il est évident (quoi qu'on en ait pu dire depuis Cluvier jusqu'à M. de Rivaz) qu'Annibal n'est point passé au grand Saint-Bernard :

1° Strabon nous apprend vers la fin de son IVe livre : « que le chemin « de la vallée des *Salassi* (ou du val d'Aoste) se divise en deux, *dont l'un « qui s'élève aux crêtes des Alpes par les gorges pennines est inaccessible « aux bêtes de somme*, l'autre par les *centrones* est plus vers le couchant. » Un voyageur à cheval n'aurait donc pu, du temps même de Strabon, aller d'*Augusta prætoria* à *Octodurum* (d'Aoste à Martigny) par le grand Saint-Bernard. L'imagination se refuse à voir, deux siècles avant, la cavalerie d'Annibal engagée dans un pareil défilé.

2° L'opinion qui fait passer néanmoins Annibal au grand Saint-Bernard s'est fondée, jusque dans ces derniers temps, snr la plus misérable équivoque. Comme cette montagne était consacrée au culte de Jupiter *Pennin*, toute la région des Alpes qu'elle domine avait reçu le nom de *pennine*, du celtique *pen* ou *pin* qui veut dire élevé, et qui, d'après la *Germania antiqua* de Cluvier (liv. 1, chap. 26), était de plus, chez les Germains, un des noms de Jupiter. Mais on écrivait quelquefois *Pœninæ* (Alpes) au lieu de *Penninæ*. Plusieurs des *ex voto* que l'on a déterrés dans les ruines du temple païen portaient aussi *Jovi Pœnino* et même *Jovi Pœno* [2]. Ainsi s'est accréditée l'idée que les Carthaginois avaient laissé leur nom à cette partie

---

[1] HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER; *passage* du grand Saint-Bernard : 2,491 mètres ou 1,278 toises. — ETYMOLOGIE : voir dans le texte 2°. — AUTEURS QUI ONT FAIT PASSER ANNIBAL AU GRAND SAINT-BERNARD : Cluvier, Ménétrier, Bourrit, Chrétien de Lorges, Withaker, de Rivaz..... Delandine. (*Mémoires bibliographiques et littéraires, pag* 125.)

[2] On conserve à l'hospice du grand Saint-Bernard des médailles à l'effigie de Didon; mais il est reconnu qu'elles ne sont ni carthaginoises ni du temps d'Annibal. C'est ce que prouve, comme le fait observer M. Larauza, l'inscription *grecque* ΑΙΑΩΝ, qu'on lit sur le côté où se trouve gravée une tête de femme.

Digitized by Google

des Alpes, comme une trace de leur passage.... Toutefois, les habitants de l'Alpe pennine, témoins compétents et irrécusables, n'admirent jamais cette explication. Ils déclaraient, au rapport de Tite-Live « n'avoir aucune « connaissance que les *Pœni* fussent passés chez eux », et ils reconnaissaient « que le nom de la montagne était celui de la divinité révérée sur son plus « haut sommet. » Cela n'a pas empêché la trompeuse allusion dont il s'agit, d'égarer Pline l'ancien, et MM. de Rivaz et Rogniat de s'y laisser prendre.

3° Il est encore plusieurs considérations qui se rattachent aux divers incidents mentionnés dans le récit de Polybe et que je renvoie (pour le grand Saint-Bernard, comme pour le mont Viso et le mont Cenis) à la discussion des systèmes du petit Saint-Bernard et du mont Genèvre. J'en ai assez dit, ce me semble, pour écarter définitivement l'opinion qui conduit les Carthaginois par Genève et Martigny dans le val d'Aoste.

MONT VISO [1].

Mais transportons-nous maintenant dans l'Alpe cottienne. Pourquoi Annibal ne serait-il pas descendu chez les *Taurini* par le mont Viso ?.... L'un de ceux qui posent cette question (M. Denina) est arrivé jusque-là d'accord avec nous. Il remonte le Rhône, l'Isère et le Drac, et traverse la Durance au-dessus d'Embrun; mais, au lieu de continuer à marcher directement sur le mont Genèvre, il se détourne à droite pour escalader le mont Viso. On ne conçoit pas comment Annibal, pressé d'arriver en Italie, aurait eu l'idée de faire un semblable détour.... M. de Saint-Simon qui le conduit sur le mont Viso par Barcelonnette et la vallée de l'Ubaye est du moins plus conséquent. — La grande difficulté n'est pas, au surplus, de suivre

---

[1] HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER; *mont* Viso : 4,219 mètres ou 2,164 toises. — ETYMOLOGIE : « Le mont Viso (*Vesulus*) semble avoir été ainsi « nommé par des Suisses et des anciens Teutons, ou par les Celtes, en supposant « beaucoup de rapports entre la langue celtique et teutonique. C'est un diminutif de « *weiss* (blanc), et comme sa cime très-haute paraît petite en comparaison du Mont-« Blanc, on l'a distingué de ce fameux mont par le diminutif *Vesulus*. » *Mémoires de Berlin, vol. de* 1790-91, *pag.* 472. — AUTEURS QUI ONT FAIT PASSER ANNIBAL AU MONT VISO : Saint-Simon, Denina..... Drojat (*Bullet. de la Société de géogr.*, IX. 20.)

Digitized by Google

ces auteurs jusqu'au sommet des Alpes; c'est de descendre avec eux en Italie.

M. de Saint-Simon convient que sur ce revers (à l'aspect de l'Italie) on ne rencontre que *des escarpements presque continuels.* Il compare le mont Viso *à un promontoire sur le bord de la mer,* et nous montre Annibal subitement arrêté devant un rocher dont la pente est *d'une roideur excessive :* « Ce sentier, dit-il, descendait de la tête d'une montagne vers son « pied. » — On a pensé, avec raison, que cette vue générale du revers oriental du mont Viso suffisait pour repousser le système qui nous occupe.

Cependant il ne sera pas inutile ni sans intérêt de l'examiner de plus près.... Le savant militaire que je viens de citer a donné, dans son histoire de la guerre des Alpes *(pag. 45 et suiv.)*, une topographie assez complète des vallées orientales de l'Alpe grecque et cottienne [1]. De son côté, M. Denina est entré dans quelques détails sur celles qui se rattachent à la région dominée par le mont Viso; et il signale deux passages par lesquels les Carthaginois auraient pu descendre de ce sommet dans les plaines du Piémont :

1° Le premier part de la crête même du mont Viso et suit le cours du Pô depuis sa source. C'est la route indiquée par M. de Saint-Simon, qui paraît avoir été séduit par l'idée d'élever sur ce gigantesque piédestal Annibal montrant l'Italie à ses soldats. M. de Saint-Simon ne sait trop par quelle route le général carthaginois serait monté des gorges profondes de la

[1] Il en compte douze, savoir: deux dans l'Alpe grecque (celle d'Aoste où coule la Doire majeure, et celle de Pont où coule l'Orco), et dix dans l'Alpe cottienne dont une attenante au mont Cenis (celle de Contoire où coule la Sture qui vient se jeter dans le Pô au-dessous de Turin), une communiquant à la fois avec le mont Cenis et le mont Genèvre (celle de Suze où coule la Doire mineure), une autre communiquant avec le mont Genèvre par le col de Sestrières (celle de Pragelas où coule le Cluson, qui se jette dans le Pélice); trois se rattachant au mont Viso (celles de Saint-Martin où coule le Pratis, qui se jette dans le Cluson; de Lucerne où coule le Pélice qui se jette dans le Pô au-dessus de Carignan; et du Pô où coule ce fleuve fameux que Polybe ou Tite-Live auraient certainement nommé, si Annibal en avait atteint les sources et suivi le cours à sa descente des Alpes: *Fluviorum rex Eridanus!*); enfin, quatre communiquant avec la France par des cols au midi du mont Viso (celles de Vraïta, de Mayre, de Grana et de Sture où coulent quatre rivières portant les mêmes noms, lesquelles vont se jeter dans le Pô sur sa rive droite). Toutes ces vallées sont figurées sur une grande échelle dans la 3e carte mise à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

vallée de l'Ubaye jusqu'au sommet de cet observatoire : « Je ne le perds « pas plus de vue, dit-il, qu'un chasseur qui des hauteurs laisse sa meute « parcourir les routes et les fourrées d'un bois à l'entrée duquel il l'a con- « duite; il ne la voit plus, mais il l'entend au loin, et la rejoint aussitôt « qu'elle quitte les fonds. Je me retrouve de même avec Annibal sur le « mont Viso. »... A la bonne heure! Mais est-il possible qu'il se retrouve avec lui sur la route qui descend dans l'ancien pays des *Taurini* en suivant le cours du Pô?... Les noms peuvent avoir ici quelque importance : c'est sur cette route et au-dessous des hautes sources du Pô, que se trouve *Envie*, village remarquable par son nom et sa position : « car, nous dit M. « Denina, son nom vient d'*inviæ*, fait par ellipse d'*Alpes inviæ* (Alpes « *non viables*, Alpes *impraticables*)..... Ce village est au pied d'un mont « très-escarpé et impraticable appelé *Montbrac*, nom qui en indique préci- « sément la nature. »... M. Denina reconnaît, au surplus, que ce chemin du mont Viso et de la vallée du Pô « est depuis près de deux siècles le « moins fréquenté de tous ceux qui de France vont en Italie », et il en fait une description dans laquelle il finit lui-même par combattre l'opinion de M. de Saint-Simon. — C'en est assez, je pense, pour démontrer qu'il ne faut pas chercher *la voie* d'Annibal dans les *Alpes inviæ*, et que le Montbrac n'a jamais vu ce héros, ni ses cavaliers espagnols ou numides, ni surtout ses éléphants [1].

2° La seconde route suit la vallée de Lucerne où est le fort de *Mirabouc*. « De la rive de la Durance, dit M. Denina, Annibal a pu passer entre « Embrun et Queiras, sans entrer du côté de Guillestre dans la vallée du « Pô, franchissant le mont Viso et de là pénétrant dans le Piémont. C'est « là, ajoute-t-il, le chemin incomparablement le plus âpre et le plus dif- « ficile de tous ceux qui, par les Alpes, conduisent du Dauphiné en Pié-

[1] M. de Saint-Simon lui-même semble se plaire à rembrunir ses couleurs dans la peinture qu'il fait de ce passage (*Préface*, *pag.* 39); et cependant *une tradition* se présente encore dans cet affreux pays : — « On trouve dans la vallée du Pô, dit « M. Denina, un trou que les gens du pays appellent *le pertuis d'Annibal*, et qui, « dans plusieurs cartes géographiques, est marqué par ces mots : *Pertuis du mont* « *Viso*. Ce trou n'est qu'une caverne ou crevasse naturelle qui ne traverse point le « roc. Il y en a de plus considérables, dont le principal est celui qu'on appelle le « pas du moine : *il Passo del frate;* et un autre appelé *la balma del rio Martino.* » (*Mém. de Berlin*, *vol. de* 1790 *et* 91, *pag.* 473.)

Digitized by Google

« mont.... On n'a pas de mémoires ni d'histoires qui parlent qu'aucune « armée et à peine quelque brigade soit passée par cette vallée; quoique, « pour la garder, on ait bâti un fort sur un roc appelé *Mire-Bouc*, endroit « effectivement propre à guetter les chamois, que dans le pays on nomme « *bouquins*. » — Après de pareils détails, je n'ai pas besoin d'insister; il est trop évident que les Romains auraient perdu leur temps s'ils étaient allés guetter en ce lieu les éléphants d'Annibal [1].

Il faut donc renoncer au système du passage des Carthaginois par le mont Viso.

MONT CENIS [2].

I. Enfin Annibal n'a point franchi non plus le mont Cenis.

1° Il lui aurait fallu, pour y arriver, remonter la Maurienne ou vallée de l'Arc jusqu'à Lanslebourg, et l'on a soutenu qu'à cette époque reculée, une telle route ne pouvait être accessible aux armées. Ce qui est incontestable, c'est que sur plusieurs points elle aurait offert de grandes difficultés. Pour la rendre praticable, en effet, il a fallu établir dix ponts sur la rivière d'Arc. M. de Saussure remarque plusieurs fois, en la parcourant, qu'elle n'a pu être créée qu'à grand'peine avec des murs de soutènement. A une demi-lieue d'Aiguebelle notamment, elle est si resserrée entre la montagne et la rivière qu'il a fallu en quelque sorte la suspendre au-dessus : « A cet « étranglement succède une seconde plaine, après laquelle la vallée se « resserre pour la troisième fois; mais il serait trop long, ajoute M. de « Saussure, de détailler les nombreux défilés que l'on passe dans cette « route, et de noter combien de fois les étranglements de la vallée et les « sinuosités de l'Arc forcent à passer d'une rive à l'autre. » — Toutefois

---

[1] M. Denina indique ensuite les routes des vallées de Pragelas et de Suze; mais ces routes se rattachent au mont Genèvre.

[2] HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER; *passage* du mont Cenis : 2,066 mètres ou 1,060 toises. — ETYMOLOGIE : « Il est très-apparent que c'est de la couleur « de cendre que présente l'eau du ruisseau nommé *Cenise*, qui tombe de la face orien- « tale et méridionale de cette montagne, qu'elle a pris le nom de *Cenis*, en italien « *monte Cenisio*..... Guiccardini l'a très-mal appelé *mont Sanèse*. » (*Mém. de Berlin*, ib., *vol. de* 1790-91, *pag.* 479.)—AUTEURS QUI ONT FAIT PASSER ANNIBAL AU MONT CENIS : Grosley, Abauzit, Mann, Napoléon, Larauza..... Robert (*Géographie moderne de l'Encyclopédie*, *v°* Cenis); de Cazaux (marche des Carthaginois). Simler et de Saussure ne font qu'émettre des présomptions.

Digitized by Google

MM. Larauza, Wickham et Cramer ne regardent pas ces difficultés comme insurmontables; et l'on doit, je crois, se montrer fort réservé lorsqu'il s'agit de déclarer de semblables obstacles *invincibles* pour un homme tel qu'Annibal.

2° Mais deux autres considérations se présentent et me paraissent décisives : — On trouve d'abord, au confluent de l'Isère et de l'Arc (à une demi-lieue en-deçà d'Aiguebelle, « de vastes marais qui rendent même l'air « malsain, dit M. de Saussure, et dont les fâcheuses influences se font sentir « jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne lorsque les vents du nord y portent leurs « exhalaisons. » D'autre part, sur la plaine même du mont Cenis qui a une lieue et demie de longueur sur un quart de lieue de largeur, il existe un beau lac qui en occupe à peu près la moitié..... Ces deux circonstances particulières à la route dont il s'agit étaient trop remarquables pour que Polybe qui avait vu les lieux ne les eût point signalées.

3° L'ancienne route du mont Cenis du côté de l'Italie ne pouvait exister du temps d'Annibal, car il fallut bien long-temps après la tailler en entier (entre les villages de la Grand-Croix et de la Ferrière) dans des rochers perpendiculaires, au pied desquels roule la Cenise (*Cinisella*) qui va se jeter dans la Doire au-dessous de la citadelle de Suze. « L'Arc que « l'on côtoie en montant, dit Grosley, nous étonnait par la rapidité de « son cours; mais c'est une eau d'étang en comparaison de la Cenise. » .... Il ajoute : « Le chemin de cette descente est un zigzag à angles très-« aigus, ménagés avec le plus grand soin.... Pour abréger le chemin, nos « porteurs franchissaient par enjambement la pointe des angles; et dans cet « instant, nous et la civière qui nous portait, nous trouvions quelquefois « suspendus au-dessus d'un précipice de deux ou trois mille pieds de pro-« fondeur perpendiculaire [1]. Les mulets eux-mêmes se permettent cette

[1] Dans sa seconde édition, Grosley, craignant d'avoir exagéré cette profondeur qu'il n'avait mesurée que des yeux, a remplacé cette ligne par ces mots : *au-dessus de précipices plus ou moins profonds.* On ne peut qu'applaudir à un pareil scrupule, et il est à désirer que les voyageurs se tiennent en garde contre ces évaluations hasardées, lorsqu'ils ont surtout à décrire des objets extraordinaires par eux-mêmes. Ici l'exagération était fort excusable ; mais on rencontre quelquefois dans les relations anciennes *et même modernes*, des assertions dont l'invraisemblance passe toutes les bornes. J'en trouve un singulier exemple dans M. de Saint-Simon..... En parlant de ces traîneaux appelés *ramasses*, « avec lesquels on se faisait glisser dans plusieurs

Digitized by Google

« allure hardie, lorsque ceux qu'ils portent ou veulent bien en courir les « risques, ou s'abandonnent à eux ne sachant pas les conduire.... Cette « descente est pour les voyageurs, comme une tempête qui les jette en « Italie. » — Il me semble assez difficile d'admettre (et c'est la seconde considération) que la cavalerie et les éléphants d'Annibal soient passés par là.

4° Ce qui défend de l'admettre, c'est le silence des anciens géographes et des itinéraires romains sur l'existence d'une pareille route.... On a vu que dans les Alpes grecque et cottienne il n'en existait que deux du temps de Polybe : l'une passant au petit Saint-Bernard, l'autre passant au mont Genèvre. Donc ce chemin, *taillé* depuis *dans les rochers* de la Cenise, n'existait point encore; donc Annibal n'est point passé au mont Cenis.

II. Il n'est point passé non plus, comme l'a supposé M. Albanis Beaumont, par *Roche-Melon* et les vallées de *Viu* et de *Lanzo* au nord-est du mont Cenis. Cette voie (connue seulement des contrebandiers, et qui n'est fréquentée que pendant cinq à six mois de l'année par les gens des environs) lui eût offert des difficultés insurmontables.

PETIT SAINT-BERNARD. — MONT GENÈVRE [1].

Les trois systèmes du grand Saint-Bernard, du mont Viso et du mont Cenis se trouvent donc écartés, — et toute la discussion se réduit, comme

---

« parties des Alpes », il dit qu'au mont Cenis les porteurs ou ramasseurs ne passaient « que sur des routes *durinées*, sur lesquelles ils avaient fait passer des traîneaux « chargés de poids considérables pour affaisser la neige. Si l'on s'écartait de ces routes « et qu'on eût le malheur de rouler sur la neige mouvante, elle s'attacherait dans les « habits et autour d'une personne jusqu'à devenir une masse de 30 à 40 pieds d'épais- « seur, suivant la longueur de la montagne et la mobilité de la neige, et descendrait « ainsi jusqu'à la vallée, portant avec elle la personne enfermée dans sa masse comme « un noyau est contenu dans un fruit. *L'on y a trouvé des personnes en vie, quelque- « fois vingt jours après leur chute.* » On se demande, en lisant ce dernier trait (et *glissant* sur tout le reste), si, dans cet intervalle de vingt jours, le *noyau* s'était nourri avec le *fruit*. — Du reste, le vieux chemin si rude et si périlleux est aujourd'hui abandonné, et la nouvelle route est si douce, qu'en venant de l'Italie, dit M. Larauza, *on ne se sent pas monter.*

[1] HAUTEURS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER; *passage* du petit Saint-Bernard : 2,192 mètres ou 1,124 toises $^1/_2$..... *col* du Genèvre : 2,000 mètres ou 1,026 toises

Digitized by Google

je l'ai déjà dit, à choisir entre les deux autres systèmes et les deux routes : du petit Saint-Bernard et du mont Genèvre.

La première passe, d'un côté dans la Tarantaise, de l'autre dans les vallées de la Tuile et d'Aoste, et ne peut point passer ailleurs.

Mais en prenant la seconde jusqu'à Cézanne située sur la Doire mineure au-delà du mont Genèvre, on peut arriver dans les plaines du Piémont par deux vallées différentes: celle de Suze, où l'on descend en continuant à suivre le cours de la Doire; et celle de Pragelas *(Prato-gelato)* ou du Cluson, où l'on entre en franchissant à droite le col de Sestrières. Quelle est de ces deux vallées celle où passa l'armée d'Annibal ? Les partisans du système du mont Genèvre se sont divisés sur cette question. M. Letronne, dont j'ai adopté l'opinion jusqu'ici, conduit ce héros à Turin par la vallée de Suze, c'est-à-dire par Oulx, Exilles, Suze et le plateau de Rivoli (c'était l'avis de d'Anville et de Gibbon). Mais d'autres auteurs, notamment M. de Fortia d'Urban, et trois militaires (le chevalier de Folard, le général de Vaudoncourt et le général Saint-Cyr Nugues) ont pensé qu'Annibal était descendu avec le Cluson par Fénestrelles et Pérouse à Pignerol, d'où (par Carignan et la rive gauche du Pô) il serait parvenu à Turin. — Cette dernière opinion me paraît préférable; et l'on trouvera, si je ne me trompe, dans la suite de cet écrit, des considérations suffisantes pour la justifier.

Quoi qu'il en soit, 1° la question principale se trouve résolue en faveur du système du mont Genèvre par la phrase de Polybe que Strabon nous a

---

(*bourg* du Genèvre 2,074 mètres ou 1,064 toises; *mont* Genèvre 3,592 mètres ou 1,842 toises). — ETYMOLOGIES: les anciens appelaient le mont Genèvre *mons matrona* « *cujus* (*matronæ verticis*), dit Ammien-Marcellin, *lib.* XV, *vocabulum casus* « *feminæ nobilis dedit.* » Les modernes ont donné à cette Alpe fameuse le nom de *mont Genèvre*, « parce que probablement il y avait là, plus qu'ailleurs, des bosquets « de *genièvres*, plante indigène des Alpes dans les endroits exposés au midi. » (*Mémoires de Berlin*, 1790-91, *pag.* 479, *et tableau de la haute Italie, pag.* 24.) — AUTEURS QUI ONT FAIT PASSER ANNIBAL..... 1° AU PETIT SAINT-BERNARD: Melville, Deluc, Wickham et Cramer, Larenaudière et Maltebrun, Rogniat, Villars.... de Lalande (*voyage en Italie*), de Pezay (*topographie des Alpes*).... 2° AU MONT GENÈVRE: Honoré Bouche, Folard, d'Anville, Gibbon, de Vaudoncourt, de Fortia d'Urban, Letronne, Amédée Thierry, de Beaujour, Saint-Cyr Nugues.... Henry (*antiquités des Basses-Alpes*), de Lacroix (*statistique du département de la Drôme*), Ladoucette (*histoire du département des Hautes-Alpes*).

Digitized by Google

conservée et dont j'ai dit un mot ci-dessus : « Polybe, rapporte ce géo-
« graphe, ne nomme que quatre passages des Alpes : l'un par les Liguriens
« le long de la mer Tyrrhénienne ; *un autre par le pays des Taurini* ET
« QU'ANNIBAL TRAVERSA (ἔιτα τὴν διὰ Ταυρίνων ΗΝ ΑΝΝΙΒΑΣ ΔΙΗΛΘΕΝ) ; un
« autre par celui de Salassi ; le quatrième par les Rhétiens, tous quatre
« remplis de précipices »... Mais il a été prétendu que ces mots décisifs :
ἣν Ἀννίβας διῆλθεν étaient une addition de Strabon ; d'autres ont soutenu,
au contraire, qu'ils faisaient corps avec la phrase citée et appartenaient à
Polybe ; et lorsqu'on examine en entier le passage auquel appartient cette
phrase, il est difficile de ne point partager leur opinion. Quelques lignes plus
haut, Strabon s'exprime ainsi : « Le même Polybe (qu'il vient de citer),
« parlant de la grandeur et de la hauteur des Alpes, les compare aux mon-
« tagnes les plus élevées de la Grèce... et de la Thrace....., et dit (καὶ
« φῆσιν) qu'un voyageur diligent peut presque monter au sommet de chacune
« de ces dernières dans l'espace d'un seul jour..., mais qu'il en faut au moins
« cinq pour arriver au sommet des Alpes. » C'est après avoir ainsi rapporté
les propres paroles de l'historien grec, qu'il ajoute : « Polybe ne nomme
« que quatre passages, etc. »..... Ce qui va suivre n'est donc, comme ce
qui précède, que la transcription littérale du texte de l'historien d'Annibal.
— Que si toutefois Strabon avait ajouté les mots ἣν Ἀννίβας διῆλθεν, où
aurait-il puisé cette indication ? Il n'aurait pu la prendre que dans Polybe.
C'est donc ce dernier qui nous dit qu'Annibal passa les Alpes au mont
Genèvre et non au petit Saint-Bernard.

2° Tite-Live, de son côté, ne se borne pas à le dire à la manière des
historiens. Il interrompt le cours de son récit, et s'arrête en quelque sorte
devant l'opinion contraire pour en démontrer l'erreur. Il fait remarquer
que les *Taurini* furent le premier peuple rencontré par Annibal à la descente
des Alpes. C'est, en effet, ce que Polybe atteste comme lui, car il nous
montre (chap. LX) le général carthaginois « leur proposant d'abord une
« alliance qu'ils refusent.... et prenant leur ville où il passe tout au fil de
« l'épée. » Et s'il pouvait rester encore quelques doutes, ils seraient levés...
par le témoignage d'Annibal lui-même! Cincius Alimentus, fait prisonnier de
guerre par les Carthaginois, déclarait en effet avoir entendu, pendant sa
captivité, une conversation dans laquelle ce grand capitaine avouait avoir
perdu 36,000 hommes depuis le passage du Rhône jusqu'à son arrivée
en Italie *par le territoire des Taurini, le premier peuple qu'on rencontre en*

Digitized by Google

quittant la Gaule: « ID CUM INTER OMNES CONSTET, ajoute Tite-Live, *eò « magis* MIROR *ambigi quânam Alpes transierit.* » ..... Et tout le monde partagera cette surprise, car il est bien clair qu'en traversant l'Alpe pennine, Annibal ne serait pas descendu d'abord chez les *Taurini*, mais chez les *Salassi* habitants de la vallée d'Aoste.

3° Devant ces témoignages positifs et irrécusables tombent les présomptions sur lesquelles se fonde le système du petit Saint-Bernard..... Les défenseurs de ce système ne peuvent pas concevoir, disent-ils, comment Annibal serait descendu chez les *Taurini* peu disposés à le seconder, ou même résolus à contrarier ses projets, au lieu d'arriver par l'Alpe grecque chez les peuples amis (Boïens ou Insubres) qui lui avaient envoyé des émissaires. On peut d'abord leur répondre que la faible opposition des Taurini (en la supposant connue d'Annibal avant son entrée dans les montagnes) n'aurait jamais changé la direction générale de sa marche, qui devait tendre directement à l'Italie. Elle expliquerait tout au plus comment, au lieu de descendre sur Turin par la vallée de Suze, il aurait pris la route du val de Pragelas et de Carignan. Mais pourquoi discuter des suppositions en présence d'un fait décisif?..... Le premier acte de guerre au-delà des Alpes fut LE SIÉGE DE TURIN. Quoique Annibal brûlât du désir d'arriver sur le Tésin et d'en venir aux mains avec le consul Publius, il s'arrêta trois jours devant cette ville, dont la prise et le châtiment répandirent la terreur chez tous les peuples voisins. Un tel événement n'a rien qui doive étonner, si l'on admet que le général carthaginois avait franchi le mont Genèvre. La capitale des Taurini se présentait alors sur ses pas; il ne pouvait donc hésiter à faire éclater devant elle ses premières hostilités. Que si, au contraire, on le fait descendre du petit Saint-Bernard, ce siége de trois jours devient inexplicable. C'est un long détour, un écart inutile où s'amortit l'élan de sa marche rapide; c'est un véritable hors-d'œuvre dans ses opérations. Parvenu à Ivrée en suivant la vallée d'Aoste, au lieu de courir vers le Tésin où trois jours de marche l'auraient porté, il aurait mis d'abord entre ce fleuve et lui la *Doria baltea;* puis, remontant le cours du Pô, comme pour s'éloigner de l'Italie et rentrer dans les Gaules, il aurait passé la *Doria ripuaria* qu'il lui aurait fallu traverser de nouveau, ainsi que la *Doria baltea* en revenant sur ses pas. Rien ne saurait excuser la supposition, ni faire admettre l'idée d'une excursion si étrange; et comme l'ont fait remarquer tous les militaires partisans du système du mont Cenis ou du mont

Digitized by Google

Genèvre, il n'en faudrait pas davantage pour juger les deux systèmes qui nous occupent [1].

Mais il reste une dernière épreuve à laquelle on ne peut se dispenser de les soumettre. Il faut les rapprocher encore de la narration de Polybe. Cet historien et Tite-Live signalent de concert six circonstances principales: — Depuis la montée des Alpes jusqu'aux plaines d'Italie qui bordent le Pô, Annibal parcourut 1,200 stades en 15 jours. — Il se trouva d'abord, à l'entrée même des Alpes, en face d'un défilé gardé par les petits chefs allobroges; mais ceux-ci ayant abandonné les hauteurs pendant la nuit, il s'en empara lui-même, puis fondit sur eux, les dispersa, s'empara de leur ville, et répandit ainsi une telle terreur qu'on n'osa plus l'attaquer. — Après avoir campé un jour (le 2e) dans cet endroit, il marcha en sûreté pendant trois autres jours (les 3e, 4e et 5e). Le jour suivant (le 6e), les habitants du pays ayant conspiré en secret contre lui vinrent à sa rencontre. Il reçut leurs ôtages et leurs guides, et fit encore une marche de deux jours (les 7e et 8e); mais l'armée fut poursuivie et attaquée pendant qu'elle passait dans une vallée étroite, bordée de rochers escarpés, sur lesquels les barbares avançaient, faisant rouler ou lançant des pierres, ce qui força Annibal à passer la nuit avec la moitié de ses forces près ou sur un certain *leucopetron* protégeant sa cavalerie et ses bêtes de somme qui défilaient au travers du ravin. —Le jour suivant (le 9e), il conduisit ses soldats au sommet des Alpes où il campa pendant deux jours (les 10e et 11e) et d'où il leur montra *les plaines qui bordent le Pô*. — Le lendemain (12e), il commença la descente des montagnes par des chemins étroits et rapides, couverts d'une neige nouvelle tombée sur la neige ancienne conservée depuis l'hiver précédent. — Arrivée à un certain endroit, l'armée fut arrêtée devant un éboulement récent; il fallut reconstruire le chemin le long du précipice, ce qui exigea trois jours de travail (les 12e, 13e et 14e).... Ici Tite-Live ajoute sa fable des rochers fendus avec le feu et le vinaigre. Enfin, Annibal rassemblant toutes ses forces recommença à descendre, atteignit la plaine (le 15e jour) et campa au pied des Alpes.

---

[1] Je ne dois pas oublier d'ajouter qu'on trouve sur le petit Saint-Bernard, à 300 pieds au N.E. d'une colonne dite de *Jou* ou *Jupiter*, un vaste cercle de pierres appelé *le cercle d'Annibal*, « la tradition étant, dit M. Wickham, qu'il tint conseil de guerre dans ce cercle, » — et que cette tradition tombe devant ce qui vient d'être dit.

Digitized by Google

Telle est (d'une manière sommaire) l'histoire de Polybe, dont les divers traits ne peuvent convenir, d'après le général Melville et les partisans de son système, qu'à la route du petit Saint-Bernard.

I. Et d'abord les 1,200 stades (150 milles romains ou 50 lieues) qui doivent exister de l'entrée des Alpes à la plaine d'Italie, se trouveraient entre les deux points extrêmes de cette route. C'est ce que MM. Deluc et Wickham ont voulu successivement établir. — Le premier mesurait cette distance (sur laquelle il trouvait un déficit de 12 milles ou 4 lieues) entre *Yenne* et *la cité d'Aoste* où, d'après lui, Polybe aurait fait commencer la plaine !.... Mais c'était prêter à l'historien grec la plus étrange erreur; et M. de Saussure (dans le xxxviiie chapitre, où il décrit la route d'Aoste à Yvrée) mettait sous les yeux de son compatriote des tableaux bien propres à écarter une telle supposition: c'est à 8 lieues au-dessous d'Aoste qu'on rencontre ce fort de Bard dont nos soldats ont conservé le souvenir. Plus bas, on arrive au long et étroit village de Donax, en suivant une route au-dessus de laquelle les rochers sont taillés à pic, de main d'homme, à une hauteur de 30 pieds, et passant sous une porte ouverte aussi dans le roc. Enfin, de Donax on vient à Saint-Martin sur un chemin toujours pavé et glissant : « Saint-Martin, ajoute M. de Saussure, est situé aussi dans « un étroit défilé entre deux rochers escarpés. C'est le dernier village de « la vallée d'Aoste.... *à demi-lieue de là*, on découvre pour la première « fois les plaines de l'Italie. On passe cependant encore quelques défilés « très-étroits, et entre autres au village de *Monte-Stretto* dont le nom indique « assez la situation... Passé *Monte-Stretto* on sort tout-à-fait des montagnes ; « on ne voit plus autour de soi que des collines, et même à un certain « éloignement. » C'est donc là (36 milles ou 12 lieues au-dessous d'Aoste) que commence la plaine; il y aurait donc sur la route du petit Saint-Bernard, en maintenant à Yenne l'entrée des Alpes, non plus un *déficit* de 12 milles ou quatre lieues, mais un *excédant* de distance de 24 milles ou 8 lieues. — Aussi MM. Wickham et Cramer ont-ils d'abord adopté un autre point de départ, et assigné un autre terme à la route d'Annibal à travers les Alpes. Pour eux comme pour M. Deluc, l'entrée de ces montagnes est au passage du Mont-du-Chat. Toutefois, ils partent de Chevelu à 4 milles d'Yenne, et s'arrêtent à Saint-Martin dans la vallée d'Aoste... Il est vrai qu'après avoir mesuré les distances sur les lieux mêmes, ils obtiennent exac-

Digitized by Google

tement dans cet intervalle 150 milles ou 1,200 stades ; mais on les trouve aussi sur la route du mont Genèvre. Seulement il existerait entre St-Bonnet et le plateau de Rivoli au bas de la vallée de Suze, un déficit fixé par M. Larauza à 152 stades ou 19 milles, et qui semble devoir disparaître si l'on descend à Carignan par la vallée de Pragelas.... Le récit de Polybe est donc tout au moins, sous ce premier rapport, également favorable aux deux systèmes (B).

II. M. Deluc examine ensuite avec un soin minutieux les autres parties de ce récit. — Il affirme que l'armée carthaginoise dut camper une première fois entre *Yenne* et *Chevelu*, et une seconde fois entre ce dernier village et *Saint-Jean de Chevelu*.... que le combat eut lieu aux environs de *Bordeaux*.... et que la ville dont Annibal s'empara était *Lémincum*, dont il ne reste plus que deux ou trois maisons sur le penchant d'un rocher calcaire qui domine Chambéry du côté du nord. La vue des lieux lui a procuré « ce vif plaisir que l'on éprouve, lorsqu'après avoir cherché pendant « long-temps une vérité, on la découvre enfin. » Cependant le général Melville, qui avait aussi vu les lieux, fixait ailleurs la place de ces premiers campements ; et MM. de Saussure et Larauza transportent la scène sur un troisième théâtre (entre Bourgnieuf et la Croix d'Aiguebelle, à l'entrée de la Maurienne). Quant à la ville *innommée* dont Polybe ne fixe point la situation, M. Wickham prétend que c'était *Bourget* et non *Lémincum*.... et Folard soutient que ce n'était ni *Lémincum* ni *Bourget*, mais *Briançon*... En présence d'un si grand nombre de convictions diverses, on jugera sans doute que le plus sûr est d'écarter ces vagues conjectures, auxquelles se prêteraient avec une égale vraisemblance une foule d'autres sites dans toutes les régions des Alpes.

III. Mais en continuant à cheminer vers le Petit St-Bernard, le général Melville crut avoir fait une découverte bien autrement importante : « il « découvrit, disaient les rédacteurs du Monthly Repertory, le *leucopétron*, « cette célèbre *crux criticorum*, subsistant encore à l'endroit décrit par « Polybe, et connue encore sous la même dénomination de *la Roche « blanche.* » M. Deluc explique qu'il s'agit d'une masse de gypse blanchâtre, située à demi-mille au-dessus de Villar et à l'entrée de la vallée étroite d'où sort le torrent de la Récluse : « Au moment, ajoute-t-il, où le général

Digitized by Google

« Melville découvrit ce rocher, il tenait devant lui, sur le cou de son mulet, « l'histoire de Polybe en grec, et il lisait les mots qui signifient *près d'un* « *certain rocher blanc ;* il fut frappé de cette coïncidence. » ..... Les mots περὶ τι λευκόπετρον que lisait le général Melville, signifient-ils, en effet, *près d'un certain rocher blanc?* Telle est la première question qu'a soulevée cette découverte. On a fait remarquer d'abord que ΠΕΡΙ signifiait plutôt SUR que PRÈS..... *un certain leucopétron.* (Et la phrase de Polybe, ainsi entendue ne s'appliquerait plus à la masse de gypse dont il s'agit, SUR laquelle on convient qu'Annibal n'aurait pu monter.) On a soutenu d'autre part, que le mot λευκόπετρον était comme le λεωπέτρα de certains auteurs, un synonyme de λεῖος λίθος (rocher *nu, uni, escarpé*). Cette version, adoptée par tous les traducteurs français et latins, depuis dom Thuilier jusqu'à Schweighœuzer, s'écarte (on ne peut le nier) du sens naturel et ordinaire. Mais elle est *admissible*, et cela doit suffire pour la faire admettre; car si Polybe avait voulu fixer l'attention du lecteur sur un rocher que sa blancheur aurait distingué dans toute la chaîne des Alpes grecques, il n'aurait eu garde d'employer une expression à double sens... Que s'il fallait d'ailleurs s'attacher à la lettre de cette expression, on trouverait des roches blanches sur d'autres passages des Alpes (une notamment dans la Maurienne entre *Braman* et *Thermignon*, demi-lieue en avant de *Lanslebourg*). — Je ne déciderai pas après cela, si, comme le dit Folard, Annibal fut attaqué entre Cézanne et le mont de Sestrières, si le leucopétron « *se trouve là comme fait exprès et existe encore.....* » Il suffit (s'il est permis de parler ainsi) qu'on ne puisse exclure de la discussion le système du mont Genèvre, *faute de leucopétron.*

IV. Ces détails ont pu faire apprécier le caractère général de la description de Polybe. Il déclare quelque part (et il ne s'est que trop souvenu de cette maxime) que lorsque le lecteur ne connaît point les lieux, « les noms « sont un vain son qui se perd dans les airs. » Aussi nous a-t-il conduits, *le long du fleuve, à travers un défilé, dans une ville, près* ou *sur un rocher*, sans prononcer un seul nom. Les Grecs pour lesquels il écrivait n'en demandaient pas davantage..... La quatrième circonstance se détache pourtant de toutes ces indications si vagues, si incertaines ; et peut-être nous fera-t-elle découvrir à elle seule *cette route unique*, objet de nos recherches. Voici d'abord les propres paroles de l'historien grec : « Les soldats étaient cons-

Digitized by Google

« ternés... Annibal les assemble ; *et comme du haut des Alpes qui semblent « être la forteresse de l'Italie*, L'ON VOIT A DÉCOUVERT TOUTES CES VASTES « PLAINES QUE LE PÔ ARROSE DE SES EAUX, il se servit de ce beau spectacle, « l'unique ressource qui lui restait, pour remettre ses troupes de leur frayeur. « En même temps il leur montra du doigt où Rome était située. » D'après M. Deluc, Polybe semble nous avertir par ce dernier trait qu'il ne faut pas s'attacher ici à la lettre *de ses expressions*. Il serait plus exact de dire qu'on ne doit pas prendre à la lettre *les expressions d'Annibal*.... Ce grand homme savait apparemment qu'il trompait ses soldats en leur parlant ainsi ; mais il fallait relever leur courage, et il ne pouvait employer, pour les ranimer, un mouvement d'éloquence plus puissant que ce geste arbitraire de sa main tournée vers un point quelconque de l'immense horizon, et cette assurance hardie que là était Rome, tandis qu'à leurs pieds s'étendaient les vastes plaines du Pô dans lesquelles ils allaient descendre..... Ce qu'il serait impossible d'admettre, c'est *qu'il se fût servi du beau spectacle de ces plaines*, si l'armée ne les avait pas eues sous les yeux. Il faut donc (et c'est Polybe qui l'exige) chercher dans les divers passages des Alpes une position élevée d'où les plaines du Pô aient pu *s'offrir à découvert* aux regards de cette armée abattue de fatigues.

Or, soit qu'on descende du petit ou du grand Saint-Bernard, on ne peut songer à voir les campagnes baignées par le Pô [1], et on ne les voit pas non plus du mont Viso. Le marquis de Saint-Simon, qui avait bonne envie de contempler de ce dernier passage la plaine du Piémont, est forcé de convenir qu'il ne la vit qu'en imagination : « à cause de l'oscillation de l'air, *et de « la longue chaîne de montagnes qui se trouvent entre deux* [2]. » — Quant au

---

[1] M. Deluc suppose que de la vallée de la Tuile (entre le petit Saint-Bernard et Saint-Didier) Annibal montrait à ses soldats la grande vallée d'Aoste. Mais d'abord cela est physiquement impossible, comme le reconnaissent MM. Wickham et Cramer. Puis la vallée d'Aoste n'est point *une plaine;* et ce n'est pas surtout *une plaine arrosée par le Pô.* — Les deux savants auteurs que je viens de citer se bornent à présenter des considérations générales sur l'impossibilité de voir à découvert une grande étendue de plaine lorsqu'on se trouve sur un col dans les hautes montagnes. On peut se borner à leur répondre que Polybe atteste *un fait.*

[2] D'après MM. Wickham et Cramer, on aurait cependant du col du Viso, entre la vallée de Guil et celle du Pô, *une vue très-étendue de l'Italie..... une vue*, disent-ils ailleurs, *grande et étonnante* (stupendous) *au-delà de toute description.* Mais a-t-on

Digitized by Google

mont Cenis, lady Morgan avait écrit: « En doublant un promontoire d'une « projection hardie, les brillantes plaines de l'Italie sont révélées. » Mais, malgré cette phrase brillante, tous les voyageurs qui arrivaient sur le plateau cherchaient en vain des yeux les plaines du Piémont. Enfin, M. Larauza est venu nous apprendre qu'en s'écartant de la descente, et allant chercher une montagne infréquentée située en face de la vallée de Suze, on devait découvrir la plaine, ainsi qu'il l'a conjecturé, et que des gens du pays le lui ont affirmé plusieurs fois. Ces détails prouvent qu'il faut renoncer absolument à soutenir qu'Annibal montra l'Italie à son armée des hauteurs du mont Cenis. — Reste le passage du mont Genèvre, d'où on ne verrait non plus ni le Pô, ni les campagnes qu'il arrose, s'il fallait admettre jusqu'au bout le système de M. Letronne. Mais si, au lieu de s'enfoncer dans la vallée de la Doire au-dessous de Cézanne, le voyageur franchit à droite le col de Sestrières, il arrive bientôt sur le plateau de *Balbotet ;* et là les plaines du Pô se dévoilent à ses regards. Il n'y a que ce point sur toutes les routes des Alpes, d'où l'on puisse à une telle hauteur découvrir et *montrer* l'Italie..... C'est donc en ce lieu que dut camper Annibal[1].

---

une vue distincte des plaines du Pô ? C'est ce que ces deux écrivains ne disent pas d'une manière formelle et ce qui paraît plus que douteux. On peut voir l'Italie et ne voir encore que des montagnes.

[1] On peut objecter que Balbotet n'est pas le sommet des Alpes, et qu'avant d'y arriver, Annibal aurait déjà commencé à descendre du côté de l'Italie. C'est là une véritable difficulté, car Polybe semble indiquer la même hauteur comme étant à la fois *en vue des plaines du Pô, et au point culminant du passage.* Mais d'abord ces deux conditions ne se trouvent exactement réunies dans aucun système. En adoptant notamment celui du petit Saint-Bernard, il faut absolument renoncer à la première, et cependant c'est celle que l'historien grec indique le plus clairement, et celle sur laquelle il a pu le moins se méprendre. Quand il nous dit que du lieu où s'arrêtèrent les Carthaginois on voit à découvert *les vastes plaines que le Pô arrose de ses ondes*, c'est qu'il les avait contemplées lui-même. Il ne s'agit là encore une fois ni d'une vallée alpestre comme celle d'Aoste, ni des cascades écumantes de la Doria-Baltea... Quand il nous apprend, au contraire, qu'après avoir campé deux jours sur la hauteur dont il s'agit, Annibal *commença la descente des Alpes,* on peut ne pas s'attacher à la lettre de ses expressions. Il n'a pas voulu dire sans doute que, pour arriver là, les Carthaginois avaient *toujours* monté sans *jamais* descendre; et, après tout, si on descend pour aller du mont Genèvre à Cézanne, on remonte pour franchir le col de Sestrières, comme (après une nouvelle descente au-delà de ce col) on remonte encore

Digitized by Google

V. Faudra-t-il renoncer à le faire passer dans cette vallée parce que le froid n'y serait point assez vif, et qu'on n'y voit point de nos jours les neiges d'octobre tomber sur la vieille neige conservée depuis l'hiver précédent ?.... Il le faudrait sans doute, s'il n'en était pas de même au petit Saint-Bernard ; il le faudrait encore, si l'on devait juger de l'état ancien par l'état présent de ces lieux. Mais quoique M. de Saussure ait trouvé un peu de neige formant encore, le 20 août 1792, *un pont naturel sur le torrent de la Tuile*, elle fond et disparaît tous les ans sur l'Alpe grecque aussi bien que sur l'Alpe cottienne (même dans les crevasses où ne pénètre jamais un rayon de soleil), et l'on n'a pu citer depuis 1792 un second exemple de *l'exception* indiquée par le savant Genevois..... Il est probable d'ailleurs que, dans un intervalle de deux mille ans, la rigueur des hivers s'est un peu adoucie vers le sommet des Alpes comme dans les plaines des Gaules; et l'on ne doit pas oublier que, du temps de César, tous nos fleuves étaient gelés chaque année pendant plusieurs mois, en sorte que des nations armées passaient sur la glace sans la moindre crainte. M. Arago a cité une foule d'exemples semblables dans l'Annuaire du bureau des longitudes pour l'année 1834 ; il aurait pu y en ajouter un de plus sur la foi de Polybe, et c'est tout ce que prouve la nouvelle objection qui nous occupe. — Quant à Tite-Live, il faut le laisser dessiner à grands traits : « Des sommets blanchis « de neige presque perdus dans les nuages, des cabanes informes perchées « sur des rochers, des troupeaux transis de froid, des hommes chevelus et « d'un aspect sauvage, tous les êtres animés et inanimés également immo- « biles et glacés, et des objets enfin plus horribles à voir qu'il ne saurait « les dépeindre. » Avec un peu d'imagination, on peut voir tout cela sur tous les passages des Alpes [1]. Et cependant il est bon de placer à côté de ce

---

pour arriver à Balbotet. A partir de ce plateau où l'armée put s'établir et camper *, la descente dans la plaine semblerait exiger, il est vrai, un peu plus de temps que n'en donne le récit de Polybe (car on ne peut s'arrêter à Fenestrelles avec le général de Vaudoncourt). Mais cette nouvelle difficulté se présenterait aussi dans le système du petit Saint-Bernard. Pour l'écarter, il suffit de supposer (ce qui est infiniment vraisemblable) qu'Annibal, secondant l'impatience de ses troupes légères, les conduisit rapidement dans la plaine où elles attendirent le reste de l'armée.

[1] Dans une lettre à M. West, datée de Turin le 16 novembre 1739 (*Mémoires de Gray par Mason, Lond.*, in-18, *pag.* 156), Gray s'exprime ainsi, en décrivant

* Catinat campa sur ces hauteurs lors de la guerre qu'il fit au duc de Savoie sous Louis XIV, en 1691 et 1695.

Digitized by Google

brillant tableau la critique froide et dédaigneuse de l'historien grec : « Lors-
« qu'ils nous disent que dans les Alpes ce ne sont que déserts, que rochers
« escarpés, que chemins impraticables, c'est une fausseté manifeste... Les
« Alpes mêmes ne sont-elles pas habitées par un peuple très-nombreux? C'était
« là ce qu'il fallait savoir, au lieu de nous faire descendre du ciel je ne
« sais quel demi-dieu qui veut bien avoir la complaisance de servir de
« guide aux Carthaginois.....» On peut avouer après cela : « que le sommet du passage du mont Genèvre est une belle plaine bien cultivée où l'on moissonne du seigle et de l'avoine au commencement de septembre », et qu'il existe aussi un village sur le plateau de Balbotet (C).

VI. Enfin, on convient que dans la vallée de Pragelas (comme dans celle d'Aoste et du Pô, et à la descente du mont Cenis), il est facile de se représenter les éléphants et la cavalerie d'Annibal arrêtés devant un éboulement, et l'armée se reposant de ses fatigues, quelques stades plus bas, après avoir franchi cet obstacle. — Quant à l'addition faite par Tite-Live au récit de Polybe, je ne sais s'il est permis de discuter sérieusement une pareille fable. Parmi les écrivains modernes dont j'ai cité les ouvrages, il en est qui l'ont prise au sérieux; il en est même, tels que Withaker, qui l'ont défendue avec chaleur; d'autres leur ont longuement répondu, tandis qu'un mot pouvait suffire..... Polybe n'a rien dit de l'emploi du vinaigre sur les rochers; c'est donc une de ces fausses traditions dont il exhortait ses lecteurs à se défier, en leur promettant une histoire d'où seraient bannis tous les mensonges. A ce silence expressif de Polybe, il faut joindre, suivant l'observation de M. Rey, celui de Cornélius-Népos et de Silius Italicus..... On ne peut toutefois y joindre celui de Florus. Il est vrai que, dans le récit de cet historien, ce n'est pas le vinaigre qui fend les crêtes des Alpes; c'est l'expédition carthaginoise tout entière personnifiée, dans une brillante image,

---

la route du mont Cenis : « On ne peut concevoir, sans l'avoir vu, la sauvage rudesse « du spectacle..... J'avais Tite-Live dans ma poche, et je vis ces *nives cœlo propè « immistæ*, etc.... » Il ajoute (ce qui est un peu fort) que les habitants paraissent ne pas appartenir à la race humaine. Tite-Live avait dit simplement : *homines intonsi et inculti*. Ils sont aujourd'hui d'un aspect moins effrayant..... Quant aux *tecta informia imposita rupibus*, le progrès est moins remarquable. Dieu nous garde des *chalets !* a dit quelque part M. de Chateaubriand. — Et cependant le chalet des Alpes sera toujours le plus agréable séjour du monde..... dans nos romances.

Digitized by Google

en un tonnerre allumé dans l'embrasement de Sagonte, et qui vient éclater avec une effroyable détonation entre le Pô et le Tésin. Mais ces mots : *medias perfregit Alpes* rappellent évidemment (comme l'a remarqué Freinshemius) les *rupes aceto maceratas et igni domitas* de Tite-Live. A la poétique autorité de Tite-Live et de Florus sont venus se joindre au surplus le *montem rumpit aceto* de Juvenal, et un passage de Paul Jove sur la prétendue inscription des rochers de Bard que personne n'a lue..... On ne peut hésiter long-temps entre un tel silence et de *pareils témoignages* [1].— Et les considérations prises de l'impossibilité physique du fait (considérations développées dans l'ouvrage de M. Rey avec un luxe merveilleux d'érudition et de science) deviennent entièrement surabondantes.

En résumé, dans la narration de Polybe, deux circonstances (la 1re et la 4e) peuvent seules servir à déterminer la route d'Annibal; et en les examinant avec soin, on les trouve, l'une également favorable aux deux systèmes du petit Saint-Bernard et du mont Genèvre, l'autre décisive en faveur du second. C'est donc au mont Genèvre que sont passés les Carthaginois.... ainsi que toutes les grandes armées de l'antiquité, depuis les foules guerrières qui suivirent Bellovèse en Italie jusqu'aux légions de César [2].

---

[1] D'après Dacier et le père Griffet, Annibal fit doubler tout simplement la ration de vinaigre distribuée aux soldats, comme on double aujourd'hui les rations d'eau-de-vie pour encourager les travailleurs. Ce n'est certainement pas ce qu'ont voulu dire Tite-Live, Juvenal et Florus. — Ce qui paraît certain, c'est que les soldats de l'antiquité portaient du vinaigre dans leurs gourdes. M. Rey cite un édit de Piscennius Niger qui ordonne qu'il en sera ainsi désormais *selon l'ancien usage* : « mais c'était, « ajoute cet auteur, une petite boisson préparée à l'avance, une espèce de piquette « ou de vinaigre de munition, et non une liqueur qui, ayant une force corrosive « capable de dissoudre les pierres, eût fait des ravages autrement grands dans le corps « des hommes. »

[2] Térentius Varron, dans un fragment conservé par Servius, comptait cinq passages des Alpes, dont trois entre l'Alpe maritime et l'Alpe grecque, savoir : celui d'Annibal, celui d'Asdrubal et celui de Pompée. Pompée traversa donc l'Alpe cottienne, et cependant en écrivant au sénat une lettre qu'on lit dans les fragments de Salluste, il disait avoir ouvert un chemin plus facile pour les Romains que celui d'Annibal : « *per eas* (*Alpes*) *iter aliud atque Annibal nobis opportuniùs patefeci.* » Il est infiniment probable que cette nouvelle route est celle de la vallée de Suze.— Ce qui est bien reconnu, c'est que César passa, au contraire, dans la vallée de Pragelas. L'*ocellum* dont il est parlé dans le premier livre des Commentaires (*compluribus his prœliis pulsus ab ocello, etc...*) est, comme l'a prouvé d'Anville, le village d'*Usseau* au-dessus de *Fénestrelles*.

Digitized by Google

Il ne reste plus maintenant qu'à suivre le général carthaginois du pied des Alpes aux bords du Tésin. C'est le 2 novembre qu'il atteignit la plaine, ayant accompli sa marche en cinq mois, et le passage des Alpes en quinze jours. Après le passage du Rhône, il lui restait 38,000 hommes d'infanterie et plus de 8,000 hommes de cavalerie : après celui des Alpes, il n'avait guère plus de la moitié de ces forces ainsi réduites, l'autre moitié avait péri de fatigue ou de froid : « et les soldats qui avaient échappé étaient « tellement changés, qu'ils ressemblaient à des sauvages. » J'ai parlé du siége de Turin qui dura trois jours. Annibal, ayant franchi cet obstacle, avança hardiment dans le pays des Insubres dont Milan était la capitale. Dans cette marche il traversa, comme le fait observer Cluvier, le territoire des *Levi* et des *Libici* et arriva ainsi sur le Tésin. — Polybe nous apprend que Scipion avait jeté un pont sur cette rivière, que les deux généraux se rencontrèrent sur la rive opposée aux Alpes (les Romains ayant le fleuve à leur gauche et les Carthaginois l'ayant à leur droite); et il raconte ce premier combat si connu où la cavalerie carthaginoise, renforcée par celle des Gaulois cisalpins, ouvrit devant Annibal la brillante carrière de ses victoires. C'est sur la rive gauche du Tésin, un peu au-dessus de Pavie, que les deux avant-gardes se rencontrèrent; on n'en peut douter d'après le récit de Polybe, et Cluvier l'a très-doctement établi dans son chapitre XXIV consacré à la description de l'Insubrie. Le consul romain, qui avait traversé le Pô, se préparait à passer aussi le Tésin à la hauteur de Pavie, lorsqu'il apprit qu'Annibal était déjà sur la rive gauche et accourait à lui avec toutes ses forces. Il remonta donc le long du fleuve, fut battu, et repassa le Pô, laissant, outre les blessés et les morts, 600 hommes au pouvoir du vainqueur. Telle est, comme le fait remarquer Cluvier, la seule manière d'expliquer le texte grec. Le chevalier de Folard en a évidemment méconnu le sens, en plaçant sur la rive droite du Tésin le théâtre de cette première rencontre [1].

Ici se termine la tâche que je m'étais imposée. A partir de ce point, l'histoire de l'expédition d'Annibal n'offre qu'une suite des plus étonnants

[1] En général, Folard n'a point parlé de ce combat avec son exactitude ordinaire, et les observations de Guischardt sont bien meilleures. (Voy. *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, *chap.* 5, *tom.* 1, *pages* 89 *et suiv.*)

Digitized by Google

succès, jusqu'aux fatales délices de Capoue. Mais quelle que soit la grandeur de ces scènes de gloire et de triomphe, elles n'ont rien de plus admirable que la marche rapide et hardie dont nous venons de rechercher péniblement les traces incertaines. Aussi l'homme le plus digne de classer les héros de l'antiquité, parce qu'il était le plus capable de les comprendre, aimait-il à s'arrêter devant cet Annibal : « le plus audacieux de tous, « disait-il, le plus étonnant peut-être, si hardi, si sûr, si large en toutes « choses; qui à 26 ans conçoit ce qui est à peine concevable, exécute ce « qu'on devait tenir pour impossible; qui, renonçant à toute communication « avec son pays, traverse des peuples ennemis ou inconnus qu'il faut attaquer « et vaincre, escalade les Pyrénées et les Alpes qu'on croyait insurmon- « tables, et ne descend en Italie qu'en payant de la moitié de son armée la « seule acquisition de son champ de bataille, le seul droit de combattre [1]. » D'après les mémoires de MM. Gourgaud et Montholon, le grand capitaine des temps modernes ne se serait pas borné à caractériser ainsi à grands traits le génie d'un héros avec lequel il avait des rapports si frappants (D). Napoléon aurait exprimé (comme on l'a vu), sur le passage des Alpes, une opinion conforme à celle de M. Larauza. Mais avait-il approfondi cette question ? Je crois avoir suffisamment établi qu'il était permis d'en douter. — Quoi qu'il en soit, les glorieux souvenirs que réveille son nom viendront toujours se mêler à l'histoire de l'expédition d'Annibal : aujourd'hui le voyageur insouciant franchit les Alpes dans tous les sens, sur des routes magnifiques et indestructibles où sont marquées les étapes de nos armées. Au-delà, on ne peut descendre dans les plaines de l'Italie sans traverser quelqu'un de ces champs de bataille, théâtres de nos immortelles victoires... Ainsi en étudiant l'ancienne histoire du midi de l'Europe, on est toujours ramené, par quelques rapports d'abord inaperçus, aux monuments et aux annales de la valeur française !

DAUDÉ DE LAVALETTE, *Avocat.*

---

[1] Mémorial de Sainte-Hélène, édition Barbezat, tom. VIII, pag. 116.

Digitized by Google

NOTES.

(A) Annibal partit de Carthagène AU MOMENT OU LES BLÉS COMMENÇAIENT A MURIR (Polybe, chap. 38); ce qui correspond bien, pour le midi de l'Espagne, à la fin de mai; on peut donc supposer que *le jour marqué pour le départ* fut le 30 mai. — Annibal arriva au sommet des Alpes AU TEMPS DU COUCHER DES PLÉÏADES (ch. 54). M. Deluc nous apprend que l'astronome Maskelyne, consulté par le général Melville, fixa le coucher des Pléïades, du temps de Polybe, au 26 octobre *..... Six jours après, c'est-à-dire le 2 novembre, Annibal arrivait dans les plaines du Pô. L'armée carthaginoise mit donc *cinq mois* ou 150 jours pour se rendre de Carthagène au pied des Alpes du côté de l'Italie. Il parcourut ainsi 8,400 stades, faisant (à raison de 8 stades par chaque *mille romain*) 1,050 *milles*, et (à raison de trois *milles* par chaque lieue de 25 au degré) 350 lieues. Si l'armée avait parcouru d'un pas toujours égal, et sans s'arrêter jamais, *ces* 350 *lieues en* 150 *jours*, elle aurait fait 2 lieues et 1/3, c'est-à-dire 7 milles romains ou 56 stades par jour. Mais on verra ci-dessous que la journée d'étape des anciens était de 160 stades, ou 20 milles romains, ou 6 lieues 2/3; et il faut tenir compte d'ailleurs des *stations* ou jours de repos. Cela posé, de Carthagène à Tortose l'armée fit d'abord 2,600 stades, ou 325 milles, ou 108 lieues et 1/3.... Annibal dut ménager extraordinairement ses soldats dans cette longue marche. Ils ne durent faire des journées de 6 lieues 2/3 qu'après le passage des Pyrénées, et je suppose que *dans leur pays*, au midi de l'Ebre, ils parcouraient par jour 3 lieues et 1/2 seulement. Je suppose, de plus, que de Carthagène à Tortose ils prirent 16 jours de repos. A ces 16 jours il faut joindre 31 jours de marche, ce qui fait en tout 2 mois et 1/2, et l'on trouvera qu'Annibal dut arriver sur l'Ebre vis-à-vis Tortose le 15 juillet... Restent 3 mois et 1/2 ou 105 jours dont il faudra trouver l'emploi, de Tortose au pied des Alpes en Italie. — A partir de cette ville, entre l'Ebre et les Pyrénées, la marche d'Annibal fut nécessairement retardée par les combats qu'il livra, et les expéditions qu'il envoya ou qu'il guida lui-même dans l'intérieur des terres. Je crois donc infiniment probable qu'il mit deux mois pour aller de Tortose à Elne où il dut entrer le 15 septembre..... Il restera donc 1 mois et 1/2 ou 45 jours pour le trajet des 3,918 stades, ou 489 milles, ou 163 lieues entre Elne et la plaine d'Italie. — Quant à la division de l'armée en trois corps au passage de l'Ebre, on lit dans Tite-Live: *lætus* TRIPARTITÒ *Iberum copias trajecit.*

* L'*art de vérifier les dates* fixe au 9 novembre (43 jours plus tard) l'arrivée d'Annibal au sommet des Alpes; mais on s'en tient en général au calcul de Maskelyne.

Digitized by Google

(B) Calcul des distances :

I. — Grand Saint-Bernard : 1° Voici d'abord, d'après M. Larauza, la distance de l'embouchure de l'Isère à Martigny :

De l'embouchure de l'Isère à Yenne..	100,900 toises.
d'Yenne à Seyssel.....	15,000
de Seyssel à Fort-l'Ecluse.....	9,200
de Fort-l'Ecluse à Genève.....	10,600
de Genève à Martigny.....	61,000
Total.....	196,700 ou 260 milles 1/5 (à raison de 756 toises par mille), ou 2,081 stades au lieu de 800 : — Excédant 1,281 stades.

2° Reste à déterminer la distance de Martigny à Monte-Stretto. L'itinéraire d'Antonin donne entre *Octodurum* (Martigny) et le *Summum Penninum* (grand Saint-Bernard) XXV milles, et pareille distance entre le *Summum Penninum* et *Augusta prætoria* (Aoste).

Total entre Martigny et Aoste.....	50 milles, à quoi il faut ajouter :
d'Aoste à *Vitricium* (Verrès).....	25
et de Verrès à Monte-Stretto.....	11
Total.....	86 milles ou 688 stades, au lieu de 1,200 : — Déficit 512 stades.

3° Il y a donc excédant sur la première partie de la route et déficit sur la seconde; et sur la distance totale, il reste un excédant de 769 stades, ou 96 milles, ou 32 lieues.

II. Petit Saint-Bernard : 1° d'après M. Deluc :

d'Yenne à Chevelu.....	4 milles
de Chevelu à Chambery.....	14
de Chambery à Moustier.....	50
de Moustier à Scez.....	22
de Scez à l'hospice du Saint-Bernard....	9
de l'hospice à la ville d'Aoste.....	39
Total.....	138

2° D'après MM. Wickham et Cramer :

De Chevelu (qui serait le *Labisco* de l'itinéraire d'Antonin)

à Chambery (*Lémincum*), suiv. cet itinéraire.	14 milles	Déductions :
à Frétérive (*Mantalam*).....	16	
à l'Hôpital (*ad Publicanos*).....	16	 8
à la Batie (*Oblimum*).....	3	
à Salins (*Darantasia*).....	13	
à Bourg Saint-Maurice (*Bergintrum*).....	18	
à Pré Saint-Didier (*Arebrigium*).....	24	
à la Cité d'Aoste (*Augusta prætoria*).....	25	 6
à Verrès (*Vitricium*).....	25	
à Saint-Martin.....	10	
Total.....	164	moins.... 14 = 150.

Digitized by Google

III. Mont Cenis : de Montmélian (entrée des Alpes) à Rivoli (sortie des Alpes) il y a, dit M. Larauza, 28 postes, savoir :

de Montmélian à Maltaverne	1 poste ½
à Aiguebelle	1 ½
à la Chapelle (par Eypierre)	2
à Saint-Jean de Maurienne (par La Chambre)	2 ½
à Saint-Michel (par Saint-Julien)	2
à Modane (par Saint-André)	2 ½
à Verney (par Villarodin)	2
à Lanslebourg (par Braman et Thermignon)	2
à Tavernettes	3
à la Novalèze (par la Grand-Croix et la Ferrière)	2
à Suze	1 ½
à la Jaconnière	2 ¼
à Saint-Ambroise	1 ½
à Rivoli (par Avigliana)	1 ¾
Total	28 postes, donnant

56 lieues de 2,000 toises chaque, ou 1,185 stades, ou 148 milles, + 112 toises ½, à quoi il faut ajouter environ 1 mille ½ entre Suze et Avigliana, où le livre des postes fait les distances trop courtes.

IV. Mont Genèvre : 1° Suivant M. Letronne : « L'itinéraire d'Antonin donne de « *Fines* (près Rivoli) à *Vapincum* (Gap) par *Segusio* (Suze), *Brigantio* (Briançon), « *Rame*, *Ebrodunum* (Embrun), *Caturigas* (Chorges), 133 milles romains ; — de là « jusqu'à Saint-Bonnet, à travers la montagne, la carte de Cassini donne 6 lieues « ou 18 milles, lesquels additionnés avec les 133 milles, depuis *Fines*, font à très- « peu près les 150 milles, ou 1,200 stades de Polybe. »

M. Larauza déclare ne pouvoir se rendre compte de ces résultats, ni d'après l'itinéraire d'Antonin, ni d'après la carte de Cassini. — Il pense que M. Letronne aura été induit en erreur par la première des deux routes de l'*itinéraire* à travers les Alpes cottiennes, ayant pour titre : *Iter de Italiâ in Gallias à Mediolano Arelate per Alpes cottias ;* et il fait remarquer, avec raison, que cette route fautive est rectifiée par la seconde à laquelle il faut s'en tenir. Or, ajoute-t-il, cette seconde route présente une distance totale de 122 milles seulement. — Mais en consultant l'itinéraire d'Antonin dans le *Theatrum geographiæ veteris* de Pierre Bertius, auquel il nous renvoie, on trouve que si la première route (*tome* II, *page* 21) donne 139 milles, la seconde (*pag.* 22) en donne encore 131.

Voici ces deux routes mises en regard :

de *Fines* (Avigliana) à *Segusionem* (Suze).	33 milles d'après la 1re.	24 d'après la 2e.
ad Martis (Oulx)	16	16
Brigantionem (Briançon)	24	19
Rame (Mont-Dauphin)	19	18
Eburodunum (Embrun)	18	17
Caturigas (Chorges)	17	16
Vapincum (Gap)	12	21 *
Total d'après la 1re route	139	d'après la 2e. 131

Dans le tableau imprimé à la page 212 de son ouvrage, M. Larauza trouve sur la seconde route 122 milles au lieu de 131, parce qu'il y fait figurer de *Caturigas* à *Vapincum* 12 milles seulement, tandis que ce chiffre est réellement 21 * milles..... M. Letronne a donc consulté la bonne route et aurait seulement augmenté le véritable chiffre de 2 milles romains, en quoi il se serait tenu au-dessous de l'augmentation qu'il y avait lieu de faire à raison de la distance entre Avigliana et Rivoli. — Toutefois le chiffre de 21 * milles est évidemment inexact, car il n'existe réellement entre Chorges et Gap que 2 postes, ou 4 lieues de 2,000 toises, ou 10 milles romains ½, plus 62 toises. — Quant à la distance entre Gap et Saint-Bonnet, M. Larauza fait remarquer qu'elle est, d'après la carte de Cassini, de 7,000 toises seulement, ou 9 milles romains 196 toises, ce qui revient aux 3 lieues ½ (de 2,000 toises) de la carte routière; et cette critique est fondée.

2° M. Larauza trouve, en conséquence, sur cette route un déficit de 152 stades ou 19 milles, qui se réduit à 11 milles plus 48 toises en additionnant les 3 lieues de 2,000 toises existantes entre *Fines* (Avigliana) et Rivoli; — et ce déficit, ainsi réduit, semble devoir disparaître entièrement si l'on va aboutir à Carignan par la vallée de Pragelas. On trouve, en effet, en prenant des mesures à l'ouverture du compas sur la carte routière, que Briançon est à peu près à égale distance de Rivoli et de Pignerol. Il faudrait donc ajouter la distance de Pignerol à Carignan qui est précisément de 10 à 12 milles.

V. Mont Viso : Quant à la route du mont Viso, l'excédant de distance saute aux yeux, et il est inutile de chercher à en fixer le chiffre.

(C) M. Marcel de Serres a bien voulu me fournir la note suivante, dans laquelle on trouvera un argument de plus en faveur du système du mont Genèvre, et la réponse à un moyen employé par quelques anciens auteurs à la défense de celui du petit Saint-Bernard :

« Parmi les faits qui ont rendu à jamais célèbre l'expédition d'Annibal en Italie, « il en est un qui intéresse particulièrement les sciences naturelles et qui semble devoir « fixer quelques instants l'attention. Ce fait est relatif aux difficultés que dut éprouver « Annibal pour faire franchir les Alpes à ses éléphants. Ces difficultés dépendantes « des habitudes de ces animaux et de la grande quantité de nourriture qui leur est « nécessaire pour exister, sont de nature à faire supposer que ce grand capitaine a dû « choisir de préférence les passages les plus faciles et les moins élevés.

« On peut s'appuyer sur cette considération pour admettre qu'il a plutôt suivi le « col du Genèvre, pour faire parvenir ses éléphants en Italie, que les autres passages « qui sont à la fois plus difficiles et plus élevés. Celui du petit Saint-Bernard en « particulier se trouve à 2,192 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le « col du Genèvre n'est qu'à 2,000 mètres, différence encore assez grande pour « équivaloir à un changement d'environ deux degrés en latitude; car il est assez géné- « ralement admis, à la vérité comme une simple approximation, qu'une élévation de

Digitized by Google

« 100 mètres équivaut à peu près à une augmentation en latitude d'un degré, sous « le rapport de la diminution de température. Une pareille différence, quelque « faible qu'elle puisse paraître, est cependant propre à appuyer le système du mont « Genèvre, d'autant plus qu'Annibal avait conduit avec lui l'éléphant d'Afrique et « non celui des Indes. Le premier se trouve, du moins à ce qu'il paraît, à des hauteurs « moins considérables que ce dernier. En effet, MM. de Humboldt et Ehrenberg « ont appris, lors de leur voyage dans le centre de l'Asie, que l'éléphant des Indes « franchissait parfois dans cette contrée des cols qui n'avaient pas moins de 1,500 « mètres d'élévation. Rien de semblable n'a été observé relativement à l'éléphant « d'Afrique, qui se maintient assez constamment dans les plaines brûlantes de cette « région.

« Nous ne croyons pas, du reste, qu'il soit nécessaire de réfuter sérieusement cette « opinion si long-temps accréditée, que les débris des éléphants découverts soit au « pied des Alpes, soit dans tant de localités différentes de l'Italie, devaient être « considérés comme les restes de ceux qui seraient morts pendant l'expédition « d'Annibal. S'il en était ainsi, ces débris devraient se rapporter ou à l'une ou à « l'autre des deux espèces d'éléphants actuellement vivantes, et cependant il en est tout « différemment. Ces ossements, témoins irrécusables de révolutions bien antérieures « aux victoires qui ont illustré le capitaine carthaginois, appartiennent non à l'élé- « phant d'Afrique ou des Indes, mais à deux autres espèces totalement différentes, et « qui n'ont plus de représentants sur la terre.

« Ces deux races fossiles et humatiles sont aussi différentes de nos éléphants actuels, « que ceux-ci le sont entre eux; ils n'ont, en effet, d'autres rapports avec ces derniers, « que d'appartenir à un même groupe, c'est-à-dire au même genre. L'espèce la « plus anciennement connue, nommée mammouth par les russes, et décrite plus « tard par M. Blumenbach sous le nom d'*elephas primigenius*, est celle dont les défenses « extrêmement abondantes au milieu des îles des mers glaciales fournissent au commerce « la plus grande partie de l'ivoire dont nous faisons usage. L'autre espèce moins « répandue, dont les débris se trouvent aussi bien dans l'Italie que dans les provinces « méridionales de la France, et particulièrement dans les environs de Pézénas « (Hérault), a été nommée aussi, à raison de cette circonstance, *elephas meridionalis*. « Celle-ci, la plus grande des espèces de ce genre, était peut-être le mammifère « terrestre le plus colossal qui ait jamais existé, à moins que l'on ne suppose, ce qui « paraît, du reste, peu probable, que le *dinotherium* ait vécu sur des terres sèches et « découvertes. »

(D) Rapports de génie, de gloire, d'infortunes..... même révélation soudaine d'un génie supérieur dans ces deux guerriers jeunes encore et à peine sortis de l'enfance; même éclat dans leur début (un *siége* fait connaître au monde leurs noms illustrés plus tard *sur les champs de bataille*, et qui ne seront plus oubliés dans la suite des âges); même fécondité de conceptions hardies, de profondes combinaisons, de ressources inespérées.....; même théâtre de leurs plus brillants exploits; même cons-

Digitized by Google

tance de la victoire à les accompagner partout, jusqu'à ce que les aigles romaines aient appris à fuir devant une armée lasse de les poursuivre, ou qu'un *Fabius russe** ait su attirer les aigles françaises, dans un embrasement, au milieu des neiges de sa sauvage patrie..... Enfin, à l'autre extrémité de la carrière (et après une dernière bataille sur le territoire ou les frontières de leur pays vainement défendu), même supplice dans un triste exil où les poursuit l'implacable ressentiment d'une nation à peine remise de ses mortelles frayeurs: tels sont quelques-uns des aperçus que l'on pourrait faire entrer dans ce parallèle. — A côté de ces rapprochements se placeraient des contrastes dont l'étude serait plus intéressante encore, et deviendrait même l'objet des considérations les plus élevées..... Ainsi l'on serait amené, en finissant, à signaler tout ce que LA CIVILISATION CHRÉTIENNE a pu mettre de différence dans les derniers moments de deux héros élevés par les triomphes les plus éclatants au faîte des grandeurs humaines, et tombés ensuite (à vingt siècles d'intervalle) dans un abîme d'infortunes: L'UN, obsédé de nos jours par l'idée du suicide, la repousse comme indigne de l'homme, et prononce ces belles paroles: « On doit remplir ses des- « tinées..... le corps seul est au pouvoir des méchants; l'âme règne partout; du fond « des cachots mêmes, elle peut s'élever jusqu'au ciel » (*Mém. de Ste.-Hélène*, *tom.* I, *pag.* 109, *et tom.* XVI, *pag.* 225); L'AUTRE nous apparaît dans l'histoire livré à un sombre désespoir par la *fatalité* qui le poursuit, ne trouvant pas d'autre remède à ses maux que le poison et la mort, et attirant sur sa mémoire cette amère et dédaigneuse imprécation d'un grand poète, qui rejaillit sur les admirateurs de sa gloire, et sur la gloire humaine elle-même:

Finem animæ quæ res humanas miscuit olim
Non gladii non saxa dabunt, nec tela; sed ille
Cannarum vindex, et tanti sanguinis ultor
Anulus. I demens, et sævas curre per Alpes
Ut pueris placeas, et declamatio fias!

JUVÉNAL, sat. X, v. 163 à 167.

* Expression de M. de Ségur (Hist. de la campagne de Russie).

ERRATA.

Pag. 352, note 6, lig. 3, au lieu de *tom.* IV, lisez *tom.* III.
— 357, note lig. 1re, et pag. 358, lig. 2, au lieu de *Iterda*, lisez *Ilerda*.
— 360, note 3, lig. 3, au lieu de *Barca*, lisez *Marca*.
— 366, lig. 23, au lieu de *Ambrustum*, lisez *Ambrussum*.
— 369, lig. 8, au lieu de 245 *à* 500 *toises*, lisez 245 *à* 250 *toises*.
— 374, note antépénultième ligne, au lieu de *dans l'édition de Drakenborch*, lisez *dans l'édition de M. Lemaire. Voir celle de Drakenborch où*, etc.

Digitized by Google

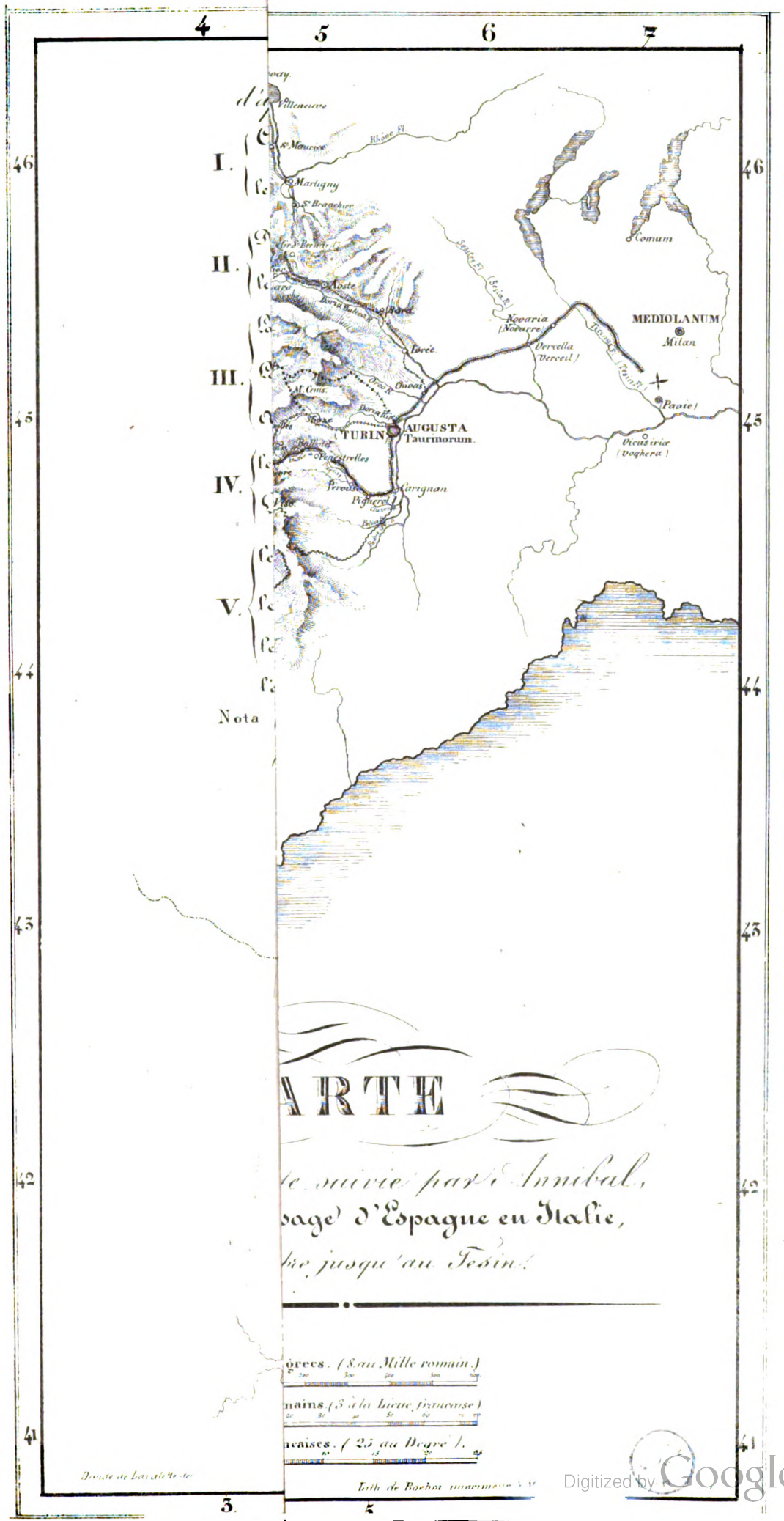
4
5
6
7
46
45
44
43
42
41
I.
II.
III.
IV.
V.
Villeneuve
St Maurice
Martigny
St Branchier
Aoste
Ivrée
Chivas
TURIN
AUGUSTA
Taurinorum.
Carignan
Rhône Fl.
Comum
MEDIOLANUM
Milan
Novaria
(Novare)
Vercella
(Verceil)
Ticinus R.
(Tesin R.)
Pavie
Dertona
(Tortone)
Nota
ARTE
suivie par Annibal,
sage d'Espagne en Italie,
jusqu'au Tesin.
Grecs. (8 au Mille romain.)
mains. (3 à la Lieue française)
caises. (2.5 au Degré.)
Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE MONTPELLIER.

N° 10.

MONTPELLIER, DE L'IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL AINÉ.

AOUT 1840.

Digitized by Google

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

ILES ET PRESQU'ILES.

Pythéas, ce célèbre voyageur grec de Marseille, nous enseigne que les Celtes occupaient un quart de la terre habitable, depuis *Gades* jusqu'à la Scythie (1). Polybe, l'adversaire le plus redoutable de Pythéas, avoue ingénument que la Celtique, depuis *Narbonne* jusqu'en Scythie, est un pays presque inconnu (2). Plutarque partage cette opinion (3). Je me garderai donc de poser des bornes à ce pays, ou d'y tracer des limites de subdivisions inconnues des anciens.

Les anciens n'ont pas même su distinguer les différents peuples qui étaient répandus dans cette vaste contrée : leur histoire et leur géographie appartiennent également à la science moderne. De nos jours, on a conduit les enfants de Gomer depuis les plateaux de la Haute-Asie jusqu'aux bords de notre Méditerranée. Le voyage est assez long pour que le sang de tant de nations diverses ait eu le temps de se mêler et de donner naissance à des générations toutes nouvelles : c'est l'objet d'un autre chapitre de cette géographie.

---

(1) Ephor. *Hist.* IV, *apud* Cosm. indicopl., *et ap.* Strab. I, IV, VII. — Scymn. perieg. 173. — *Antiquos ap.* Dionem Cassium, XXXIX. — Diod. sicul. V, 25. — *Voy.* Pythéas de Marseille, par Joachim Lelewel, pag. 28.

(2) Pythéas, pag. 47.

(3) *In* Mario.

Digitized by Google

Pendant qu'une partie de ces peuples s'étendait dans l'Asie-Mineure, d'autres tribus s'avançaient vers les pays septentrionaux, au-delà du Pont-Euxin. Ce sont les *Cimbres* ou *Cimbriens;* ce sont *ces hommes de guerre* (1) que la poésie grecque appelle *Cimmériens*, ces mêmes hommes qui, du temps d'Homère, inspiraient une terreur superstitieuse aux nations helléniques, et sur lesquels leur imagination étendait le voile géographique qu'elle attachait aux derniers points connus du globe terrestre. D'autres tribus encore occupaient depuis long-temps une partie de l'Europe orientale : celles-ci marchèrent ensuite vers le couchant et jusqu'aux rivages de la mer intérieure. Plus particulièrement fixés dans les riches contrées situées entre l'Océan et le Rhin, entre les Alpes et les Pyrénées, les fils de cette race prirent le nom de *Celtes* ou *Gaulois*, mots qui ne sont pourtant pas synonymes, mais qui, confondus dans l'antiquité, désignent une nation puissante, généreuse et indomptée. Du nom celtique *Gaidheal*, *Gael (Gall)*, les Grecs firent celui de *Galates*, les Romains celui de *Galli*.

Les modernes (2) ont divisé cette race en deux grandes familles : 1° la famille *gauloise;* 2° la famille *ibérienne*.

Etrangers à la Gaule (3), Ibériens d'origine, chassés vers le seizième siècle avant notre ère de la péninsule hispanique par les Galls, les *Ligures* des Romains, que les Grecs nommaient *Ligyes* (4), franchissent les Pyrénées et s'établissent sur les pentes de ces montagnes, sur les bords de la Garonne et sur les rivages de la Méditerranée jusqu'en Italie (5). Au reste, Pythéas nous assure, par la bouche de son savant interprète (6), que les écrivains grecs de l'époque, Ephore, Théopompe et les autres, appelaient ce dernier pays *Ligystique*, quoique les Celtes ou Galates (Gaulois) y eussent pris toute prépondérance et prévalussent sur l'ancienne population.

Suivant le témoignage formel de Strabon (7), les Gaulois (Galls ou Celtes

---

(1) Zonar. et Joseph. *Kimbri sive Cimbri sic dicti à Gomero, Japheti filio, consentientibus ferè omnibus scriptoribus.* — Voy. *Orig. Gaul.*, pag. 194.

(2) Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, passim.

(3) Diod. sicul. v. 39. — Strab. II. — Dion. Hal. — Timag. *ap.* Ammian. XV, etc.

(4) *Celto-Lygii*, Arist. *in admirandis.* — *Celto-Ligures*, Strab. IV,

(5) Le mot *Ligure* (*Li-gor*, peuple d'en-haut) est basque. A. Thierry, *Hist. des Gaul.* I. — *Ly-gour*, mot celtique qui signifie habitant du rivage. Malte-Brun, *Hist. de la géograph.* XIII.

(6) Lelewel, *loc. cit.*, pag. 26.

(7) Strab. IV, *ap.* A. Thierry, *Hist. des Gaul.* I.

Digitized by Google

improprement dits) de la province Narbonnaise étaient appelés autrefois Celtes, et les Grecs, principalement les Massaliotes, étant entrés en relation avec eux avant de connaître les autres peuples de la Gaule, prirent par erreur leur nom pour le nom commun de tous les Gaulois. Il résulte des opinions combinées du géographe d'Amasée et de l'auteur de l'histoire des Gaulois, que le mot *Celte* n'était qu'une dénomination locale et nullement générique. Cela pourrait expliquer la diversité des opinions des anciens sur la position géographique de ce peuple divisé en tribus. En outre, Plutarque plaçant entre les Alpes et les Pyrénées, dans les siècles les plus reculés, un peuple appelé *Celtorii* (1), c'est-à-dire *habitant des montagnes boisées*, il est probable que la confédération *celtique*, au temps de sa puissance, se subdivisait en *Celtes de la plaine* et *Celtes de la montagne*. Concluons avec M. Thierry que cette confédération habitait en partie parmi les Ligures, en partie entre les Cévennes et la Garonne, le plateau des monts Arvernes et l'Océan. On sait que ces pays et la côte de la Méditerranée, si sablonneuse, si aride aujourd'hui, furent à ces antiques époques couvertes d'épaisses forêts (2).

Nous avons fait de vaines tentatives pour tracer dans le pays qui nous occupe une ligne divisoire, de l'est à l'ouest, entre les Ligures et les Galls. Nous aurions voulu marquer avec plus de précision les territoires distincts (si cette distinction a existé en effet) de ces deux familles, comme nous l'avons fait (3) du nord au sud entre les deux tribus des Volkes. Mais nous avouons que trop d'éléments de cette ligue nous ont manqué, et que ceux d'après lesquels nous avons travaillé nous ont paru, outre leur rareté, aussi mêlés que les peuples mêmes que nous voulions séparer.

Depuis les conquêtes des Galls en Espagne, et le refoulement au-delà des Pyrénées, des Ligures, peuple originaire de la chaîne de montagnes au pied de laquelle coule le Guadiana (4), jusqu'au treizième siècle avant notre ère, l'histoire de notre pays reste encore muette. Mais, dès ce temps, l'Orient envoie ses commerçants semer les germes d'une nouvelle civilisation sur les bords de la Méditerranée et jusque dans l'intérieur des terres.

---

(1) In *Camill.*

(2) Tit. Liv., v.

(3) *Recherches sur la position des Celtes-Volkes* dans les Publications de la Société Archéol. de Montpellier, pag. 152.

(4) Steph. Bysant.

Digitized by Google

Cet honneur, les Phéniciens, les Rhodiens, les colonies helléniques le réclament successivement. Alors commence l'époque du commerce étranger, de l'échange des richesses dans la contrée, du mouvement industriel. Une nouvelle physionomie physique et morale, née de relations avec des peuples dès long-temps entrés dans la carrière de la civilisation, transforme des nations dont la sage et savante Egypte, quelques siècles auparavant, n'avait pas laissé un portrait bien flatteur (1).

Il ne paraît pas probable que les migrations et les refoulements des peuples gaulois qui se poussaient et se repoussaient dès le onzième siècle avant l'ère vulgaire, aient troublé les populations galliques et ligures du pays que nous décrivons. Les *Kimmériens* des Grecs, les *Cimbres* des Romains, les *Kimris*, de la même famille que les Galls, quoique étrangers par l'effet d'une longue séparation, dans leur première migration (631), ne se dirigèrent pas vers les bords de la Méditerranée.

La côte du Bas-Languedoc, la *Celto-Ligurie*, était donc habitée par des Ligures, des Ibéro-Ligures (2), des Galls mêlés à ceux-ci et répandus sans mélange dans l'intérieur du pays, par des étrangers d'Asie ou d'origine grecque qui occupaient des comptoirs le long du littoral, lorsqu'une des grandes confédérations que formaient les Kimris d'outre-Rhin, la confédération des *Belgs*, *Belges* ou *Volkes*, franchissant le fleuve, dans la première moitié du quatrième siècle av. J.-C., envahissait la Gaule septentrionale. Les Galls et les Kimris de la première migration opposèrent une double et formidable barrière aux nouveau-venus. Ils ne purent cependant pas arrêter deux de ces tribus, les *Arékomiques* et les *Tectosages* (3), noms bien connus de la victoire et de la renommée : elles traversèrent la Gaule dans toute sa longueur, et vinrent s'établir en conquérants entre le Rhône et les Pyrénées-Orientales (4). Mais ce ne fut qu'un établissement temporaire pour des hommes accoutumés à une vie agitée et aux courses aventureuses. Moins d'un siècle plus tard (281), une partie de leurs enfants quitte un climat tempéré, un soleil magnifique, pour aller faire trembler le monde.

---

(1) 1500 av. J.-C. Voy. *l'Univers : Egypte ancienne* par M. Champollion-Figeac, p. 50.

(2) *Fluminis hujus* (l'Hérault) *alveo ibera tellus atque Lygies asperi intersecantur.* Fest. Avien., *Ora maritima.*

(3) Voy. les diverses étymologies de ces deux noms et de celui de Volkes, dans l'*Introd. à la géographie de l'Hérault*, Publ. de la Soc. arch. de Montp., pag. 122.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Cette puissance nomade des Tectosages, ce nouveau peuple d'Asie, ensemble Gaulois, Grec et Phrygien, nation de vainqueurs et de vaincus, ne cède enfin qu'à une autre nation, maîtresse de l'univers. Sur cette nouvelle terre de son choix, le courage gaulois lutte presque le dernier contre l'aigle romaine, digne héritier de cette antique audace qui mit le feu à Rome, et qui plus tard s'en fit encore redouter, alors qu'il fut foulé, sans être dompté, dans ses propres foyers.

Habitants d'une plage riche, heureusement placés pour la facilité des relations commerciales, peuples intermédiaires des Espagnes et de la côte du midi de l'Europe, les anciens indigènes des bords méditerranéens ont dû voir souvent apparaître sur leurs rivages des familles étrangères; souvent ces apparitions ou ces nouveaux rapports ont dû enfanter bien des discordes, et plus souvent peut-être fournir l'occasion d'exercer la grande vertu des temps antiques, l'hospitalité.

Une nature féconde et riante dans l'intérieur, un ciel dont la sérénité et la douceur rappellent la beauté du ciel de la Grèce et de l'Asie-Mineure, l'or et l'argent à fleur-de-terre dans les montagnes ou roulant dans le lit des fleuves, le fer plus utile et plus abondant (1), le voisinage d'une côte qui fournissait l'escarboucle (2) et le corail (3), que fallait-il de plus pour appeler les marchands étrangers? En échange de ces riches productions de la nature, ils importaient chez les peuples rudes et bruts de la côte où ils avaient établi des comptoirs, les premiers éléments de la civilisation et les articles ordinaires de leur traite : du verre, des tissus de laine fine, des métaux ouvrés, des instruments de travail, surtout des armes (4).

Tout fait présumer, dit le savant auteur à qui nous empruntons quelques-unes de ces idées préliminaires, que ce commerce, entre l'Asie et la Gaule, dut son origine aux Phéniciens, qui, dès le onzième siècle, entourant d'une ligne immense de colonies et de comptoirs tout le bassin occidental de la Méditerranée, depuis Malte jusqu'au détroit de Calpé, s'en étaient arrogé la possession exclusive. A l'égard de la Gaule, ils ne se bornèrent pas à la traite du littoral : l'existence de leurs médailles dans des

(1) Posid. ap. Athen. VI. 4. — Strab. III. — Aristot., *Mirab. ausc.*

(2) Theophrast., *Lapid.*

(3) On le pêchait autour des îles d'Hyères. Plin. XXXII. 2.

(4) Homer. *Iliad.* VI, 29. *Odyss.* XV., 424.—Ezechiel, XXVII, etc. V. aussi Thierry, *loc. cit.*

Digitized by Google

lieux éloignés de la mer, la nature de leur établissement surtout, témoignent qu'ils colonisèrent assez avant l'intérieur. L'exploitation des mines les attirait principalement dans le voisinage des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes (1).

Les fables mythologiques viennent encore ici se mêler aux traditions de l'histoire : et, comme cela arrive souvent, elles ne font que confirmer ces traditions, déjà appuyées sur des monuments retrouvés de nos jours. Elles racontent l'arrivée d'Hercule Tyrien (2) à l'embouchure du Rhône, ses combats, ses enseignements dans le pays, la fondation de *Nemausat* (3) ou *Nemausus*, d'*Alesia*, et d'autres villes dont on lui serait redevable. Mais nous n'avions pas besoin que la fable vînt déguiser les voyages des Phéniciens vers nos montagnes et nos côtes maritimes; n'avons-nous pas d'autres preuves de leurs établissements parmi nos Celtes, tirées de leur langue, de leurs traditions?.....

Ainsi, nous savons certainement que la conquête phénicienne s'étendait sur tout le bassin occidental de la Méditerranée occupé par les Ligures et les Ibères, le littoral du midi de la Gaule, de l'orient et du midi de l'Espagne. La soumission fut si complète, disent les historiens, que toutes les traditions locales ont disparu sous l'empreinte de l'étranger (4). Il est vrai que ces conquérants n'ont laissé nulle part de grands monuments : mais les peuples voyageurs ne bâtissent guère. — Nous regardons comme station phénicienne l'île ou presqu'île de *Maguelone* (5), l'île ou presqu'île ou plutôt le promontoire de *Sète*, l'île de *Brescou*, etc.

---

(1) *Hist. des Gaul., loc. cit.*

(2) Timagène le Syrien, qui rapporte le voyage d'Hercule le Phénicien ou le Tyrien, assure même que les Celtes étaient en partie d'origine phénicienne, ce qui, selon Vossius, a fait regarder par cet auteur l'Hercule Phénicien comme plus ancien que le Thébain, et même que l'Egyptien. On sait d'ailleurs qu'Hercule, en langue phénicienne, signifie *conducteur, libérateur*. V. *Dissert. sur les sciences et les arts des Volkes*, par l'abbé de Guasco (1749). — A l'égard de l'Hercule Egyptien, Bochart fait des hordes innombrables des Celtes, une colonie égyptienne conduite des bords du Nil par cet Hercule dans les forêts de la Germanie.

(3) Est-ce pour rappeler son origine (la force), que Nemausat avait adopté pour symbole un sanglier qu'on voit aussi souvent sur les médailles gauloises?

(4) Fauriel, voy. *Journal de l'instruction publique*, 1838, n° 53.

(5) Voy. ce que j'ai dit de cette île dans mon mémoire sur *Mesua* (Publ. de la Soc. arch., pag. 60) et dans le Guide du voyageur en France (Hérault.)

Digitized by Google

Ces peuples donnent à nos îles des noms qui les caractérisent, et qui sont aujourd'hui pour nous, comme ces lieux étaient autrefois pour eux, des points de repère. Les Grecs qui, en les adoucissant, conservèrent ces noms aux mêmes localités qu'ils habitèrent depuis, auraient-ils implanté des mots phéniciens sur ces terres? Elles avaient donc été déjà nommées par leurs premiers possesseurs. Plusieurs villes de l'intérieur pourraient également revendiquer l'honneur d'une antiquité phénicienne; et comme nous savons que ces mêmes Asiatiques introduisirent la culture de la vigne aux environs de Beziers, peut-être serions-nous en droit de conclure que cette cité et plusieurs autres de la contrée doivent leur origine à ces savants et hardis navigateurs.

Tout empire a son déclin: celui des Phéniciens sur la Méditerranée fit place à la puissance des Rhodiens; les colonies intérieures du peuple de Phénicie disparurent après cinq ou six siècles d'existence; celles de Rhodes eurent moins d'éclat et moins de durée. On nomme quelques villes bâties par elles sur la côte de la Méditerranée, entre autres *Rhoda* ou *Rhodanousia* (1) près des bouches libyques du Rhône, et, selon Ménestrier (2), *Cessero*, aujourd'hui Saint-Thibéry sur les bords de l'Hérault. Mais le commerce entre l'Orient et la Gaule allait cesser; les établissements asiatiques étaient presque abandonnés, quand les vaisseaux des Phocéens parurent sur les côtes de la Méditerranée.

C'est la brillante époque (600) de la fondation de *Massalie* ou *Marseille*. Les arbres d'Ionie, transportés sur cette terre devenue grecque, n'y trouvèrent point un soleil étranger; de nouveaux plants de vignes, des oliviers, les fruits de l'Asie et de la Grèce, cultivés avec succès sur cette plage si heureusement exposée, lui donnèrent un nouvel aspect, une nouvelle vie, une nouvelle civilisation. Mais cet empire, qui succédait à un autre empire, dut alarmer les Ligures, leur inspirer des craintes sur leur indépendance; les Massaliotes furent attaqués, ils perdirent, ils recouvrèrent leurs conquêtes; il fallait les assurer: ils établirent des colonies dans le pays conquis. Et pour ne parler que de notre contrée, fondées ou restaurées par les Massaliotes, *Maguelone*, *Sète*, *Beziers*, *Cessero*, *Agde*, la plus célèbre

(1) Plin. III, 4. — Hieronym. *Comment. epist. ad Galat.* II, 5. — Isidor. *Orig.* XIII, 21. — Ephor. *ap. Scymn.*, 205, 215.

(2) *Dissert. sur l'origine de Lyon;* voy. *Hist. gén. de Lang.*, t. I, p. 5.

Digitized by Google

de toutes, et d'autres encore disséminées sur le littoral, furent autant d'avant-postes pour la défense de la métropole contre les indigènes.

Agde, bâtie vers le milieu du sixième siècle avant l'ère chrétienne, fut un des premiers et des plus puissants boulevards de Massalie (1). Le temps ne fit qu'accroître son domaine, son importance, sa splendeur. La vertu hellénique soutient, dirige ses colons à toutes les époques. La vie de Massalie est l'âme de sa fille; ce sont les mêmes mœurs, les mêmes usages, la même religion, le même culte, les mêmes arts. Amie passionnée de la liberté si chère aux Grecs, Agde lutte, de concert avec Massalie, contre les gais des Galls et les matars des Kimris. Annibal menace l'Italie du fond des Espagnes : sentinelle vigilante, la colonie trace à sa métropole la course de ce torrent d'hommes qui va inonder ses domaines et qui ne doit s'arrêter qu'à Rome, alliée de Massalie; et Massalie réveille Rome. Il faut s'associer à la gloire du vengeur des Grecs, à l'imitation de tout ce qui porte le nom d'Hellène ; Agde envoie ses députés à Alexandre, qui les reçoit avec distinction (2). Tous ses voisins subissent le joug des Romains, et les Romains eux-mêmes respectent cette indépendance grecque dans la colonie comme dans la métropole (3). Enfin, comme sa métropole, Agde est une des premières villes de l'ancienne province romaine qui arborent le signe de la rédemption chrétienne.

Tant de grandeur et de prospérité n'étonne point; mais ce qu'on ne peut expliquer aujourd'hui sans difficulté, c'est l'absence de tout caractère de cette ancienne splendeur. Qu'est-ce que la ville actuelle comparée aux antiques récits? Rien n'y rappelle sa fondation. Mais d'ailleurs est-il bien certain que cette ville soit celle que les premiers colons Massaliotes ont habitée? Il existait une île et une ville du même nom vis-à-vis de l'ancienne cité; et cette île et cette ville, autres que Brescou, et où probablement s'étaient d'abord retranchés les colons de Massalie, où étaient-elles? C'est ce que nous chercherons spécialement dans un des articles de ce chapitre.

Mais, ont dit quelques géologues, n'a-t-il pas suffi de vingt siècles pour changer totalement la forme et l'aspect de notre littoral? Nos côtes maritimes sont-elles reconnaissables, si on les compare à celles qui exis-

(1) Strab. IV. — Plin. III. — Ptolem. II, 10 — Tzschuck. *ad Mel.*, II, 5, 6. — Scym. c. 207. — Steph. Bysant. *etc.*

(2) A Babylone, voy. Andoque, *Hist. de Langued.*

(3) *Recherches sur les Celtes-Volkes*, mém. déjà cité, p. 131.

Digitized by Google

taient au temps que Strabon écrivait? Les montagnes d'Agde et de Montferrier (1) n'ont-elles pas cessé *depuis cette époque* d'être ignivomes? Les îles de Brescou, d'Agde, et le cap de Sète ne faisaient-ils pas un seul corps qui s'étendait jusque vis-à-vis le petit Rhône? Enfin, cette île de Brescou, dont il ne reste qu'un rocher, n'a-t-elle pas été presque entièrement submergée, soit par l'action des volcans voisins, soit par d'autres causes inconnues?

Nous avions déjà examiné en général ces suppositions exagérées et à peu près sans fondement (2). Les articles qui vont suivre développeront et expliqueront ce que nous n'avions pu qu'indiquer précédemment, et confirmeront, nous osons l'espérer, la conclusion que nous avons déjà tirée, que les côtes de la Narbonnaise sont, au moins quant à leur ensemble, quant à leur configuration totale, et nonobstant les atterrissements causés par les courants fluviatiles et les effluves accidentels de la mer, telles qu'elles ont été décrites par le Malte-Brun de l'antiquité, par Strabon. Alors qu'il écrivait, comme aujourd'hui, le littoral du golfe gaulois, partagé au cap *Sêtion* et à l'île *Blascôn*, dessinait la double courbe d'une côte basse, de tout temps exposée à la fureur des vents d'Afrique (3), n'ayant que peu de ports et d'abris, et inondée par les marécages et les étangs (4); seulement, alors plus qu'aujourd'hui, ses montagnes et ses escarpements beaucoup plus boisés la défendaient mieux contre les vents qu'elle avait à redouter.

Cela posé, remarquons quatre points principaux que nous avons signalés sur cette côte: Mesua (*Maguelone*), Sètion (*Sète*), Blascôn (*Brescou*), Agathe (*île*); je vais les suivre dans cet ordre géographique.

---

(1) Colline à une lieue de Montpellier.

(2) *Recherches sur les Volkes*, mémoire déjà cité, pag. 126.

(3) Il est ici question du *sirocco*, notre vent de mer. — Un autre vent, peut-être plus violent, était le *kirch* des Gaulois, le *circius* des Romains, qui soufflait du nord-ouest.

(4) Cette partie du littoral de la Méditerranée n'a jamais passé pour être bien saine. Les marécages des Volkes n'étaient-ils pour rien dans la maladie pestilentielle du *charbon* dont parle Pline (xxvi, 1): *Carbunculus peculiare Narbonensis provinciæ malum.* — A l'égard du mot *étang*, il n'est pas inutile de rappeler, une fois pour toutes, qu'il n'a pas ici la même signification qu'on lui donne communément en France. Nos étangs salés sont des amas d'eau de la mer qui n'ont qu'une ou deux issues ou communications avec la Méditerranée, et qu'on appelle *graus*. Voy. *Enc. méth. géog. mod.*, verb. *Etang*.

Digitized by Google

MESUA ou METINA (Maguelone).

Pomponius Mela donne le nom de *Mesua* à une ville importante de la Narbonnaise, élevée sur une colline formant un promontoire et une presqu'île de la mer, jointe au continent par un isthme fort étroit.

En comparant les textes de Pline et de Martianus Capella à la leçon de Mela, nous avons tâché de démontrer (1) que la *Metina* de Pline est encore la *Mesua* de Mela, et nous avons trouvé leur identité avec l'île ou presqu'île moderne de Maguelone.

Nous ne reviendrons pas sur les preuves émises dans notre premier mémoire ; mais nous devons placer ici, comme complément, quelques développements historiques que nous avons annoncés (2) sur cette intéressante partie de notre géographie ancienne, et achever de prouver jusqu'à l'évidence, selon nous, qu'il ne faut plus chercher *Mesua* dans notre Mèse actuelle, située sur l'étang de Tau.

Ceux qui se fondent sur la formation séculaire des atterrissements (3) pour prouver que Mèse a été une presqu'île, soutiennent que l'inondation existait encore au commencement du onzième siècle.

Il a été déjà dit (4) que jamais la ville, la seigneurie ou le château de Mèse n'a été désignée nominativement comme une presqu'île, ni dans les documents de l'antiquité, ni dans les chartes du moyen-âge, et qu'on ne

---

(1) *Mémoire sur Mesua*, déjà cité, pag. 65.

(2) En réponse aux observations du savant M. Henri Reboul, membre correspondant de l'Institut, dont nous déplorons aujourd'hui la perte. — Voy. *Rech. sur les Volkes*, not., pag. 155.

(3) L'inspection des lieux m'avait paru d'abord devoir suffire pour prononcer sur une partie de ces circonstances. Depuis, plusieurs personnes dignes de foi sont venues compléter ma conviction par leur témoignage. Un membre d'une société savante, recommandable par ses connaissances et par son excellent esprit, m'a assuré qu'étant descendu dans un puits que l'on creusait près de Mèse, il avait reconnu à une médiocre profondeur les couches de calcaire. On sait d'ailleurs qu'il serait difficile de fouiller à deux pieds dans toute la plaine de Mèse, sans y trouver les marnes : d'où l'on peut tirer la conséquence que la couche calcaire est placée non loin du sol. Rien ne dénote donc ici, comme on l'a cru, que les atterrissements aient été assez puissants pour combler *en quelques siècles* une partie très-considérable (2,000 mètres dans l'intérieur des terres) de l'étang de Tau.

(4) *Mém. sur Mesua*, pag. 59. — Comp. *Hist. génér. de Languedoc.*

Digitized by Google

trouve depuis le neuvième siècle jusqu'au treizième que les qualifications de *villa*, ou de *castrum*, ou de *castellum de Mesoa*. Voyons comment il en est fait mention depuis le treizième siècle.

La communauté de Mèse appartenait à l'évêque et comte d'Agde, en sa qualité de seigneur et baron de Mèse. Je vois que, par une transaction du commencement du quatorzième siècle (1306), passée entre cet évêque et les habitants du lieu, dont j'ai retrouvé des traces aux archives de la préfecture de l'Hérault, dès cette époque (ce qui établit une vérité de fait bien antérieure au commencement de ce siècle) le territoire de la ville enclavait plus de *huit cent soixante séterées* (1) *de terre salubre et rurale*, comme porte l'acte précité, *et propre à faire dépaître le bétail gros et menu, et même à y faire du bois*. Or, et ceci est, selon moi, une preuve péremptoire, aucune de ces séterées n'a pour confronts ou *confins* au levant ou au couchant les eaux de l'étang de Tau, pas même de marais : ce qui eût existé évidemment, si, comme on l'a prétendu, cet étang eût embrassé la ville de Mèse par deux anses placées à l'est et à l'ouest de la ville. Et l'on ne peut pas dire que ces terres étaient enclavées elles-mêmes dans d'autres terres, lesquelles avaient pour limites orientales ou occidentales ces anses de l'étang de Tau; car tous les confronts de cette vaste étendue de terrain, placé soit entre *Marseillan* et Mèse d'un côté, soit entre Mèse et *Loupian* de l'autre, c'est-à-dire de tout côté jusqu'aux confins du territoire de Mèse, sont toujours désignés par les noms d'autres terres, de chemins, etc., et jamais par le nom de l'étang, qui n'apparaît comme limite qu'au midi, ainsi que cela a lieu de nos jours. L'étang de Tau ne s'avançait donc pas alors dans l'intérieur des terres; il n'embrassait pas par deux anses au levant et au couchant la ville de Mèse.

En continuant les mêmes recherches, j'ai trouvé que, parmi ces terres ayant au midi l'étang de Tau, quelques-unes ont pour confronts, non-seulement des chemins, mais d'anciennes carrières de pierre, *la carrière des Peyrières vieilles*, ce qui éloigne encore toute idée de voisinage ou de contiguité des eaux. Enfin, même vers le midi de Mèse, on voit, dans ce dernier document, que des parties de terrain de cette ville limitent au couchant les terres de la commune de Marseillan : d'où il résulte aussi bien clairement qu'aucune anse de l'étang de Tau ne s'avançait entre les territoires de ces deux localités.

(1) La séterée est une mesure agraire qui vaut, à Mèse, 24,6856 ares.

Digitized by Google

Des actes de 1431 et 1456 (1) mentionnent 108 séterées de terre dans le territoire de Marseillan, confrontant de terral et de marin (sud-ouest) des chemins allant à Mèse : de même, à cette époque, les titres de Loupian donnent pour confronts à 4,000 séterées de *garigues et pâturages*, du *marin* ou *midi* les terres de *Bouzigues*, et de *narbonnès* ou *couchant* les terres de Mèse. Donc, nulle part, à l'est ou à l'ouest, nulle indication de l'étang de Tau, dont les eaux, comme aujourd'hui, sont seulement parallèles aux terres méridionales de cette ville.

Les possessions de la communauté de Mèse sont confirmées par lettres-patentes de Louis XIV en 1688 : le dénombrement en avait été fait l'année précédente par les consuls de la ville (2). Tout paraît être alors dans le même état à peu près qu'en 1306. J'y reconnais aussi l'existence de chemins établis là où l'on voudrait faire arriver les eaux de l'étang, en outre des preuves de l'acquisition antérieure d'une maison pour y tenir les assemblées publiques et *y faire les logements des gens de guerre qui passent audit Mèse*. De-là, cette supposition nécessaire que le chemin de Montpellier à Toulouse par Pézenas passait dès avant ce temps directement par Mèse, et que par conséquent le territoire de cette commune, du côté du levant et de celui du couchant, n'était pas inondé, n'était pas même marécageux.

Enfin, dans les dénombrements des biens de nos communes, il est fait souvent mention de *fossés* ou *vacants* autour des murailles. L'acte de 1306, déjà cité, énumère des vacants de cette nature parmi les biens communaux de Mèse, et les lettres-patentes de 1688 lui en confirment la propriété : or, ce sont des *vacants sans eau*, de contenance de trois séterées seulement, que l'acte désigne par les mots de *séterées rurales*.

Nous ne pouvons donc trouver à aucune époque, depuis le neuvième siècle, des preuves, des indices même de cette inondation, qui aurait fait de Mèse une presqu'île en la plaçant au milieu des eaux de l'étang de Tau.

On a tiré des ruines de *Palais* ou *Pallas*, lieu dans le voisinage de Mèse (nord-est), une conséquence du *presqu'isolement* de cette dernière ville, à l'époque où Mela écrivait. A cette époque, a-t-on dit, l'étang de Tau formait les deux anses contestées : l'une, peu étendue et seulement de quel-

---

(1) *Arch. du département de l'Hérault.*

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

ques mètres, sur le flanc occidental; et l'autre, la plus saillante, de 2,000 mètres au moins, sur le flanc oriental. Et pour prouver l'existence de celle-ci, on a prétendu que des salines étaient établies auprès de cette anse, et qu'il était fait mention de ces salines dans les chartes du moyen-âge, sous le nom de *salines de Pallas*.

Palais, Palatium, dont on a fait *Pallas*, était un alleu dans le diocèse d'Agde, entre le lieu de Mèse et celui de Loupian, que le comte de Rouergue, Raymond II, donna vers l'an 960 à l'abbaye de Conques en Rouergue. Ce fief est désigné dans les chartes sous les noms d'*alleu* ou *villa* au dixième siècle et les suivants. Il fut très-considérable; il se divisa en passant dans différentes mains; il se recomposa ensuite; il forma enfin un village comme Loupian et autres lieux voisins. Une église s'éleva dans son sein, et l'évêque d'Agde en fit la consécration en 1024. C'est ce village dont les ruines actuelles, c'est-à-dire les piles d'un pont enfouïes dans le limon d'un torrent appelé *Morie*, ont été données à la fois comme des témoignages sensibles de l'antique existence du lieu de Pallas, et de l'anse de l'étang de Tau qui en était voisine.

Nous trouvons, en effet, que Raymond II, marquis ou prince de Gothie, prince d'Aquitaine, comte de Rouergue, donna peu de temps avant sa mort, qui arriva vers l'an 961, à l'abbaye de Saint-Sauveur de Conques en Rouergue, pour en jouir après son décès, l'*alleu de Palais*, dans le diocèse d'Agde. Un acte de 1002 nous fait connaître les confronts de ce domaine; il confinait avec les terres de Garnier, de Loupian, de Matfred, évêque de Beziers, et de Bernard fils d'Almerade, qui paraît être un Bernard, seigneur d'Anduze. Le même titre porte : *Quantùm infrà istas fines aspicit vel aspicere videtur, totum et ab integrum dono Sancti Salvatoris et Sanctæ Fide post mortem meam* (1). On ne voit là aucune délimitation, aucun confront qui annonce la contiguité de l'étang de Tau.

Voici maintenant le texte qui concerne les salines :

« *Ragemundus dederat, etc..... quod hæc multo superat, curtem quam nominant Palatium cum salinis valdè bonis jure hæreditario concessit. Hæc enim salinæ vel curtis in provinciâ Gothiæ sunt sita in littore maris, quod ab Oceano Hispanico defluens in Mediterraneas dividitur insulas* (2). »

---

(1) *Hist. génér. de Lang.*, tom. II, pr., pag. 161.

(2) *Ibid., loc. cit.*, pag. 6.

Digitized by Google

Il résulte du premier texte que l'alleu de Palais était dans l'intérieur des terres : je demande maintenant si, par ces mots *in littore maris* qu'on lit dans le second texte, on peut entendre l'*anse prétendue de l'étang?* On comprend sans doute qu'à l'occasion d'une île ou d'une presqu'île au milieu des eaux d'un étang voisin de la mer, cet étang puisse être pris pour la mer même, et j'ai cité ailleurs (1) des autorités du moyen-âge qui ont corroboré cette opinion. Mais dire, lorsqu'il s'agit de confronts de salines placées sur un rivage, sur une côte, que le mot *maris* peut être traduit par *l'anse saillante d'un étang*, lorsque d'ailleurs rien ne justifie cette interprétation, il ne faut qu'un moment de réflexion pour reconnaître que cette traduction est au moins forcée. Ces mots ne peuvent tout au plus s'appliquer qu'au plein rivage qui sépare l'étang de la mer.

Au surplus, il n'était pas besoin de ces explications : il suffisait de rapporter la traduction que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont donnée de ce passage de la charte de Raymond ; et leur opinion à cet égard ne peut être suspecte, puisqu'on peut se souvenir que ces vénérables historiens ont partagé l'erreur commune (2) par laquelle on avait cru voir jusqu'à présent la *Mesua* de Pomponius Mela dans la ville moderne de Mèse. Voici donc cette traduction qui, selon nous, résout définitivement la question :

« Raymond II donna encore avant son départ à l'abbaye de Conques les salines *voisines* du lieu de Palais, qui s'étendaient *le long des côtes de la mer* (3). »

Est-il nécessaire maintenant d'insister sur les terrains marécageux situés entre Pallas et Mèse, et qui n'auraient été desséchés que depuis un petit nombre de siècles seulement? N'avons-nous pas suffisamment montré que ce domaine de Palais, très-étendu dans le dixième siècle, consistant en bois, champs, vignes, ne possédait aucun marais dans les terres? — Au reste, si dans les recherches on n'a rencontré aucun titre qui fasse mention de ces marécages, faut-il appeler *presqu'île* une terre presque environnée de marais? Dans ce cas, *Villeveyrac*, *Bousigues*, et autres lieux sur l'étang de Tau, qui ont encore aujourd'hui dans leur

(1) *Mém. sur Mesua*, pag. 67.
(2) *Hist. gén. de Lang.*, tom. I^er^, pag. 58, et pr. pag. 77.
(3) *Ibid.*, tom. II, pag. 140-141.

Digitized by Google

voisinage des endroits marécageux, des marais non desséchés qui sont devenus de mauvaises prairies, auraient été d'abord autant de presqu'îles, et, pour ne pas abandonner le texte sur lequel nous nous appuyons, auraient été, disons-nous, des presqu'îles de la mer, comme la presqu'île de Mèse. Ces mares, telles qu'on les a supposées existantes il y a quelques siècles, n'étaient-elles pas plutôt le produit des écoulements lents de ruisseaux ou torrents, tels que le *Sesquier*, le *Pallas*, la *Morie* et autres dont on a voulu se servir pour la formation prompte d'atterrissements accumulés dans d'immenses bas-fonds (1).

En résumé, si la ville actuelle de Mèse existait déjà à l'époque de Pomponius Mela, si elle était alors entourée des eaux de la mer, quelle a été cette antique cité dont il ne nous reste aucune ancienne notice, celle de Mela ne lui étant point applicable? — Ne faudrait-il pas supposer qu'après avoir existé alors, elle a été détruite depuis par une cause quelconque, et qu'elle a été réédifiée avant le milieu du neuvième siècle où son nom aurait reparu dans les chartes, après un si long oubli? Et comment soutenir que ce *castellum* ait eu une préexistence de beaucoup antérieure au milieu du neuvième siècle? L'art chrétien n'y avait pas alors pénétré : il élève cependant des temples dans les lieux voisins, à Loupian qui existe, comme à Palais qui n'existe plus, etc.; et Mèse, cette Mèse plus ancienne que ces bourgs, cette presqu'île si éminemment remarquable par sa position géographique et dont l'origine remonterait aux premiers siècles du christianisme, en aurait été dépourvue! Et cela, au neuvième siècle, en des temps si religieux, quand l'église était la maison obligée des habitants, l'asile par excellence ! Et cela, dans le voisinage, dans la dépendance du siége épiscopal d'Agde, qui, avec celui de Maguelone, partage l'honneur de la plus haute antiquité chrétienne dans la province!

(1) J'aurais pu me dispenser de me livrer à toutes ces investigations, quoiqu'elles ne me paraissent pas tout-à-fait dénuées d'intérêt pour l'histoire de notre topographie, et m'en tenir à cette espèce d'enthymème géographique : si l'anse occidentale, en partant du midi, s'avançait si peu dans les terres comme on le prétend, l'isthme ancien ne pouvait être aussi étroit qu'il est décrit par Pomponius Mela; si, au contraire, l'anse orientale, ceignant Mesua, venait, en se recourbant vers le midi, se rapprocher de l'extrémité de l'anse occidentale, l'isthme n'était pas situé au nord de Mesua pour joindre cette colline aux collines voisines, comme l'assure Astruc, sur lequel on se fonde pour défendre cette opinion.

Digitized by Google

Maguelone, notre Mesua, cité phocéenne, héritage laissé par les navigateurs de Phénicie, ville accrue par la civilisation gallo-romaine et plus encore par la civilisation chrétienne, a ses archives dans Pomponius Mela, dans Pline, dans ses vénérables débris eux-mêmes. Des fouilles dirigées avec intelligence mettraient certainement son histoire dans un nouveau jour. Mais tout ce que nous en pouvons retrouver, dit un de nos collègues (1), indique là, comme dans tout le midi, les marques profondes de la civilisation romaine, à laquelle le christianisme commençant et l'invasion visigothe n'avaient apporté que de légères modifications.

Les annales de Maguelone seraient la partie la plus curieuse de la géographie de cette île; mais on prévoit que le christianisme nous en fournit les éléments les plus complets. Avec ses premiers pas dans la Gaule narbonnaise (2), commence l'histoire suivie de cette terre que tous ses habitants ont successivement consacrée à leur culte. Placée comme à l'entrée d'un pays où les plus anciens navigateurs avaient importé leurs croyances et leur industrie, elle montra de bonne heure sur son plateau le symbole de la plus auguste et de la plus permanente des civilisations. Les chroniques de Maguelone, ce sont les origines de Montpellier. Notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans ces développements; nous laissons à d'autres travaux de représenter l'avènement de son premier évêque Ætherius (3) (cinquième siècle); le dépouillement de son église par les Sarrasins (737); les maux plus grands que la main dévastatrice de Karle-le-Martel fit peser sur elle, alors que, non satisfait des débris des cités que ces hommes peut-être moins barbares que lui avaient épargnées (4), telles qu'Avignon, Agde, Beziers et tant d'autres de la Septimanie, Karle déchira les murs de Mesua. L'île offrait un refuge aux infidèles, il fait démanteler la ville et combler le port. Le siége épiscopal est transféré à Substantion, district qui lui est subordonné; Maguelone passe aux mains du fils de son dévastateur. Trois

(1) M. Jules Renouvier, *Monuments des anciens diocèses du Bas-Languedoc.*

(2) Les notices des provinces et des villes de la Gaule font mention de Maguelone sous le nom de *civitas Magalonensis*, ou de *civitas Megalonensium* ou *Magalonensium*, comme porte l'itinéraire d'Antonin, en parlant des peuples de la première Narbonnaise. — La division des diocèses faite par le roi Wamba lui donne le second rang après la métropole. *Dict. géog. de Lamartinière*, verb. *Maguelone.*

(3) Gariel, *Series præsul. mag.* — Degrefeuille, *Hist. de Montp., tom.* II.

(4) Chateaubriand, *Etud. hist.*

Digitized by Google

cents ans, elle languit veuve de son évêque, et plus que jamais en proie aux incursions des Arabes. Le siége épiscopal est rétabli avec pompe en 1037; cinq siècles après (1536), il est définitivement transféré à Montpellier. Rien ne devait plus protéger cette terre antique contre les efforts réunis des éléments et des hommes. Le port nommé *port sarrasin* (1), ancien nom de l'île qui rappelait d'autres douleurs, est comblé en 1586 par un coup de vent. Enfin, le pupille de Richelieu ordonne, en 1633, la destruction complète de Maguelone. Des ruines où la main du temps et celle du voyageur arrachent chaque jour une pierre, des tombes foulées aux pieds des hommes et des animaux, une masure à peine debout, quelques lignes manuscrites dans nos archives, des souvenirs nombreux et touchants: voilà tout ce qui reste de tant de grandeur et de célébrité!

SÈTION (Sète).

Création de la civilisation moderne, asile du navigateur dans une mer féconde en naufrages (2), le port actuel de Sète, présent d'un siècle riche en merveilles, n'a pas deux cents ans d'âge. Des faits confus, des traditions obscures, des ruines qui éveillent quelques soupçons, ont fait croire à des savants qu'il a existé une et peut-être plusieurs villes au lieu même occupé aujourd'hui par Sète et une partie de l'étang de Tau (3).

Au rapport de l'historien Daniel (4), d'après Isidore de Séville (5), vers le milieu du sixième siècle de l'ère chrétienne, sous le règne de Theudis, roi des Visigoths, les Français pénétrèrent dans la Septimanie et s'emparèrent d'une ville de *Cette*, sur le territoire de la cité moderne; mais les historiens de Languedoc (6), d'accord avec Mariana, font remarquer,

---

(1) Mon ami M. Fr. Castilhon m'a communiqué une carte sur laquelle on voit dans cette île une colonne qui existait encore au bord de la mer vers le milieu du dernier siècle, et qui paraît avoir été le reste d'un phare qui signalait l'entrée du port sarrasin: les sables l'ont totalement ensevelie.

(2) *Sinus, mare Leonis quòd semper est fluctuosum et crudele.* (Guill. de Nangis, *in gest. s. Lud.*)

(3) *Tauri stagnum*; on lit encore *étang de Taur* dans des actes conservés aux archives de la préfecture de l'Hérault, et les habitants du hameau de *Saint-Joseph*, voisin de Sète, appellent ville de *Taur* les ruines antiques qui les environnent.

(4) *Hist. de Fr.*, I, pag. 102.

(5) *Chron.*, pag. 722.

(6) *Hist. gén. de Lang.*, I, pag. 271.

Digitized by Google

non sans raison, qu'il ne s'agit pas ici des Français ni de notre *Sète*, mais de *Ceuta* en Afrique, dont Theudis fit le siége vers l'an 544. D'ailleurs, entre autres preuves, peut-on appliquer au cap de Sète, qui s'appelait *mons Sigius, Setius, Seta, Sita*, la désignation employée à l'occasion de la ville assiégée *Septem oppidum trans fretum*, qui ne convient qu'à *Ceuta* par-delà les mers?

Bernard Guidonis (1) prétend que la Septimanie a été ainsi appelée d'une ville de même nom, située auprès de la montagne de Sète, et qu'il désigne par *Podium Cetæ*. Il faudrait d'autres témoignages, nonobstant l'altération de la racine de ce mot, pour qu'un esprit sage pût admettre qu'un bourg ou quelques misérables huttes de pêcheurs aient donné un nom à une contrée telle que la Septimanie, quelque partagés que soient les auteurs sur l'étymologie du nom de cette province (2).

Sète est une ville moderne, et qui ne doit le lustre dont elle brille depuis deux siècles qu'à la magnifique création du canal des deux mers.

Mais comment le nom de Sète se trouve-t-il si souvent répété chez les anciens, soit comme montagne, soit comme promontoire, soit comme île ou presqu'île? — Les vieux titres lui donnent le nom d'île, et ce serait une île en effet, séparée du continent par les étangs de Tau et de Frontignan : un pont jeté sur ces étangs en fait aujourd'hui une véritable presqu'île.

Il faut bien que le nom de Sète soit ancien, puisque sa forme primitive est évidemment phénicienne Σίγιον, *le cap Sigée*. On ne peut guère douter que ce promontoire n'ait été visité par les peuples asiatiques, par des colonies de Phénicie auxquelles il doit son nom.

Le plus ancien géographe qui en ait parlé d'une manière claire et précise, est Strabon. La position de ce cap est si précisément indiquée dans son livre (3), qu'aujourd'hui même on ne pourrait décrire le golfe gaulois différemment de cet auteur. Le cap *Sigium*, dit-il, et l'île *Blascôn* (*Brescou*), qui en est voisine, partagent en deux golfes la courbe que dessine l'anse gallique.

Grente-Mesnil a corrigé heureusement Σίγιον par Σίτιον, et nous adop-

(1) *Apud Catel.* (*Mém.*, pag. 56).

(2) *Hist. de Lang.*, I, pag. 656.

(3) L. IV. — Voy. dans les *Publications de la Société Archéologique de Montpellier*, *Introduction à la géogr. anc. du département de l'Hérault*, pag. 128.

Digitized by Google

tons bien volontiers cette correction en présence du texte de Ptolémée, qui écrit un siècle plus tard Σήτιον (1).

Nous lisons *mons Setius* dans un itinéraire de la côte fait sous le règne de l'empereur Théodose (2).

Au commencement du cinquième siècle, Festus Avienus, dans les fragments qui nous restent de ses *Ora maritima*, poème que l'on croit traduit du punique, s'exprime ainsi :

In continenti et inter adsurgentium
Capita jugorum rursùs arenosi soli
Terga explicantur, seque fundunt littora
Orba incolarum. Setius indè mons tumet
Procerus arcem, et pinifer Fecyi jugum
Radice fusâ inusque Taurum pertinet:
Taurum paludem namque Gentici vocant
Orani propinquam. Fluminis hujus alveo
Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur.

« On voit sur le continent, au pied des montagnes, une côte sablonneuse : ces rivages manquent d'habitants. Au-delà surgit la montagne de Sète, au sommet élevé, et le mont Fecyus ombragé de pins (3), dont la base se perd dans le *Taur :* car les gens du pays nomment étang de Taur (4) celui qui est dans le voisinage de la rivière d'Hérault. Ses eaux séparent la région Ibérienne de la contrée des âpres Ligures. »

Il est clair que ces auteurs anciens ne désignent positivement aucune ville, aucun établissement. Cependant, quand on réfléchit sur l'intérêt qu'ils ont mis à mentionner ou à décrire ce promontoire, on s'étonne avec raison de ce concours d'autorités antiques pour désigner une colline qui n'a qu'une centaine de mètres d'élévation. En effet, depuis Strabon, et certainement long-temps avant lui, comme nous essaierons de le prouver, les

(1) On sait que les Grecs modernes donnent à l'η le son de l'ι.

(2) Grangent, *Faits hist. sur l'ile ou la presqu'ile de Sète*, pag. 2.

(3) Il y avait autrefois des forêts de pins aux deux côtés de la rivière d'Hérault; ils opposaient aux sables un obstacle naturel qui les retenait. (Jordan, *Hist. de la ville d'Agde*, pag. 96).

(4) *Voy.* pag. 443, note 3.

Digitized by Google

navigateurs n'ont jamais perdu de vue le cap *Sétion* au fond du golfe du Lion : de-là l'importance historique attachée à ce promontoire.

« On sera peu surpris, dit un auteur moderne (1), que les anciens eussent ainsi donné un nom au *mont de Sète*, quand on considérera sa position avancée vers la mer, du sein même de laquelle il s'élève, et quand on fera attention à certains autres caractères qui le rendent remarquable, et qui l'ont toujours fait envisager par les marins comme un point d'indication important à reconnaître sur la côte (2). »

Il paraîtrait donc certain que plusieurs circonstances auraient concouru pour fixer l'attention des anciens sur cette montagne. Les principales sont : sa position favorable sur la côte d'un golfe dangereux, et par conséquent digne de figurer, comme point de reconnaissance, dans leur portulan, ainsi que dans celui de nos navigateurs; ses carrières de pierre, de marbre et d'albâtre (3), que les colonies circonvoisines durent exploiter; ses bois qui la couvraient encore au cinquième siècle de l'ère chrétienne.

Ne serait-ce pas assez pour avancer, en s'appuyant en outre sur l'étymologie, que les peuples navigateurs qui s'établirent en Espagne, les Phéniciens, les Carthaginois et d'autres, avaient choisi sur ces côtes amies un refuge, un lieu de repos; qu'ils y avaient formé un entrepôt, un établissement quelconque, intermédiaire de leurs possessions du midi de l'Europe et de celles qu'ils avaient acquises sur les rivages d'Afrique, sur ceux d'Italie et sur les îles adjacentes ?

Nous avons déjà remarqué que le nom Σήτιον, donné par le géographe

---

(1) Grangent, *loc. cit.*

(2) Nous ajouterons, avec le même auteur, que cette montagne se fait remarquer par sa configuration, qui, selon nous, ne lui donne aucune ressemblance avec la tente d'une galère (comme on l'a dit); par sa situation isolée, qui la détache du reste du continent, en la laissant, pour ainsi dire, au milieu des eaux, et par l'aspect qu'elle offre à l'ouest du golfe du Lion, au fond duquel elle paraît se présenter d'une manière pittoresque, quand on vient par mer du côté de l'Italie ou de la Provence; tandis qu'à quelque distance de sa droite et de sa gauche, elle a les monts de *Fabrègues* et de *Gigean*, ainsi que celui d'*Agde*, entre lesquels elle se trouve placée.

(3) *Voy.* Rapport fait par M. Touchy, dans les *Bulletins de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier*, IV, 121, 129, 131.

Digitized by Google

d'Amasée au cap de Sète, est d'origine phénicienne. Bullet (1) le fait dériver des mots celtiques *Shet* et *Dour* (sous-entendu), qui voudraient dire *eau dormante* (par antiphrase) (2). On connaît l'analogie intime qui existe entre la langue celtique et les idiomes sémitiques, et conséquemment les langues phénicienne et punique. Si l'étymologie que nous devons à Bullet n'était pas contestée, on y trouverait un nouveau témoignage de la présence des Phéniciens sur nos côtes maritimes; car ils auraient ainsi nommé dans leur langue ou dans celle de leurs hôtes, qui ne leur était pas étrangère, le cap hospitalier où ils venaient se reposer de leurs courses lointaines.

Mais convenons que ces origines celtiques ont un peu perdu de leur autorité. Raccordées plus ou moins bénévolement avec les dénominations modernes, elles ne sont pas toujours du goût des gens instruits. Cherchons ailleurs une autre source du nom de Sète.

Faisons observer d'abord qu'il s'agit, dans cette recherche, d'une île, d'une montagne, de forêts, de grands arbres propres aux constructions navales. Or, l'hébreu de l'Ecriture nous fournit un mot dont le sens rappelle toutes ces idées d'une manière plausible, c'est-à-dire que, sans quitter la famille des langues sémitiques, nous pouvons satisfaire notre curiosité sur l'origine qui nous occupe.

Les bancs des navires de Tyr (3) étaient de bois de l'île *Settim* ou *Chetim*. Bochart veut que ce soit l'île de Corse (4). Les auteurs anglais qui ont écrit l'Histoire universelle ont adopté cette opinion.

Josèphe (5) et saint Jérôme (6) nous apprennent que la ville de *Citeum*,

---

(1) *Mém. sur la langue celtique*, tom. I, p. 86.

(2) On nous dispensera sans doute d'expliquer la ridicule origine du nom de *Sète* ou *Cette*, comme on l'écrit abusivement, tirée du mot *Cétacé*, parce que la montagne de cette île aurait la forme d'une baleine, quoique cette étymologie ait été oubliée dans le *Biévriana*. Nous avouons sincèrement que nous ne reconnaissons pas plus la forme d'un cétacé dans cette montagne que celle d'une tente de galère.

(3) Ezéchiel, ch. XXVII, 6. — Septant. Χεττιείμ.

(4) Dans un travail sur les premiers temps et les premiers noms de la Corse, nous espérons pouvoir démontrer que Bochart s'est trompé à l'égard de cette île, qu'il a prise pour l'île de Chypre.

(5) *Antiq. Jud.*, I, 7.

(6) *Comm. in Is.*, V, 23.

Digitized by Google

dans l'île de *Chypre*, était la même que le *Chethim* des Juifs. Quelques-uns l'ont entendu de l'île de *Chio*. Les anciennes cartes géographiques placent *Chittim*, comme Josèphe et saint Jérôme, dans la mer de Syrie.

Sans nous arrêter de préférence à quelqu'une de ces localités, il nous suffit de faire remarquer que ces graves autorités sont d'accord à regarder le *Settim* des Hébreux comme une île où les Tyriens allaient se pourvoir de bois de construction pour leurs navires. On sait, en effet, que les Phéniciens faisaient le commerce des Juifs. D'autres preuves, puisées également dans les livres sacrés, confirment ce sentiment. Ainsi, on lit dans les Machabées (1) « *et Philippum et Persem Ceteorum regem* »: Ils avaient défait en guerre Philippe et Persée, roi de *Kittim*. La vulgate plus explicite traduit ce mot par DE INSULIS *Italiæ*. Tremellius et Junius le translatent par EX INSULIS *Chittæorum* (2).

Ces deux traducteurs et D. Calmet voient aussi dans le même mot la Macédoine, parce que la flotte romaine était dans un port de ce royaume lorsqu'elle partit pour aller attaquer Antiochus, roi de Syrie, sous la conduite de Caïus Popilius. D'autres y trouvent la Cilicie ou l'Achaïe. Mais il paraîtra plus naturel d'entendre ici, avec le prophète Daniel, les descendants d'Alexandre, maîtres de la Syrie et de l'île de Chypre; et c'est dans ce sens que ce mot est employé dans la Genèse (3) et par le prophète Daniel (4), en adoptant l'explication même de Tremellius et Junius. Ne savons-nous pas que les belles forêts de construction de cette île furent un perpétuel objet de guerres entre les princes d'Egypte et ceux de Syrie? Il est donc évident qu'au temps et avant le temps d'Ezéchiel, les peuples de Phénicie avaient donné à des lieux maritimes élevés et boisés le nom de *Settim*, *Chettim* ou *Kittim*.

Nous voilà autorisé à penser, par analogie, que ces mêmes Phéniciens ont désigné par le mot de *Settim* (5) l'île ou le promontoire de Sète, ombragé de ses forêts de pins. Et cette analogie nous paraît d'autant plus

---

(1) Liv. I, ch. VIII, 5. — Septante, Κιτιέων.

(2) Il est inutile de faire observer que la terminaison hébraïque *im* est la marque du pluriel.

(3) Ch. X, 4. — Septant. Κήτιοι.

(4) Ch. XI, 30. — Septant. Κίτιοι.

(5) *Setim*, étendue, prolongement.

Digitized by Google

rationnelle, que le mot hébreu presque homophone (*Sêth*) שאת signifie une élévation, un point d'arrêt, tel que se dessine un promontoire vu de la mer, et s'accorde parfaitement avec le nom adouci de Σήτιον, d'où nous avons formé le nom français et qui fut donné au cap de Sète par la langue harmonieuse de la Grèce.

L'origine sémitique ou plutôt phénicienne du nom de Sète est, nous le croyons, suffisamment démontrée. Pouvons-nous en conclure que les courtiers maritimes du peuple juif aient jamais bâti sur cette terre une ville considérable?— Aucun monument ne viendrait à l'appui de nos conclusions, de quelques raisons spécieuses que nous pussions les étayer.

Il n'en est pas de même des Phocéens, des Massaliens et d'autres tribus helléniques. Tout nous invite à penser qu'à l'époque où les cités d'*Agde*, de *Beziers*, de *Mesua*, de *Cessero* et autres qui n'existent plus, s'élevaient ou se relevaient par les mains des Grecs sur les côtes de la mer des Ligures, le cap essentiel de Sète n'était point négligé.

« Marseille, située dans un lieu éloigné et peu fréquenté des autres Hellènes, ayant fini honorablement sa lutte avec les Carthaginois, étendit sa suprématie fraternelle sur des villes qui restaient encore debout sur le rivage de l'Ibérie, de la Celtique et de la Ligurie. Elle y multiplia ses entrepôts; elle établit ses colonies sur les ruines des anciennes villes; elle arrangea et termina ses différends avec les Gaulois, vers 388, et sut depuis conserver leur amitié. On ne peut douter d'ailleurs que les Massiliens ne possédassent sur l'Espagne et l'intérieur de la Celtique des connaissances plus étendues, plus exactes que celles des autres peuples de leur temps (1). » Rappelons-nous d'ailleurs que si ces rivages durent la culture de la vigne aux navigateurs de Phénicie, ils furent dotés, par les colonies helléniques, de l'olivier originaire du mont Taurus, et du framboisier rougissant du mont Ida.

Il est certain que cette partie de notre littoral était couverte de comptoirs grecs: le promontoire de Sète, tant de fois signalé par les anciens, semblait s'avancer pour recueillir leurs navires. Les Hellènes y conduisirent leurs tribus; les Romains y envoyèrent aussi des colonies.

On ne révoque pas en doute l'établissement de ceux-ci chez les

(1) Lelewel, *Pythéas de Marseille, ou la géog. de son temps*, pag. 21-25.

Digitized by Google

Volkes (1), avant que la conquête eût étendu sur ces peuples le joug de la ville éternelle (115 ans avant J.-C.).

Toutefois, l'histoire ne doit pas enregistrer les imaginations d'un roman ; il faut se garder des méprises auxquelles une homonymie a donné lieu. On veut que les Romains aient fondé par l'ordre du sénat la colonie de *Setia*, chez les Volkes, l'an 371 après la prise de Rome par les Gaulois, ou 382 ans avant l'ère chrétienne, et que la ville de *Setia* fût dès-lors considérée comme municipale. On ajoute que la colonie de Narbonne ne s'établit que long-temps après celle de *Setia*, qui fut la seconde fondation de cette nature depuis la prise de Rome par les Galls.

« Une de leurs colonies (2) était venue s'établir dans la partie du nord de l'île ou presqu'île de Sète, située vers cette pointe qui s'avance dans l'étang, du côté de celle de Balaruc; beaucoup de médailles et de monnaies romaines, des chaines d'or, nombre de cercueils et d'urnes sépulcrales, certains puits, de grands et longs aquéducs souterrains, comme aussi des pavés à la mosaïque, trouvés en divers temps dans l'île, et plus particulièrement le lieu ci-dessus désigné, ne permettent guère de douter de la vérité d'un fait confirmé par ces témoignages, et consigné dans les écrits des anciens historiens. »

On convient, avec l'estimable auteur de ce passage, de l'établissement des colonies romaines sur le littoral de Sète; les témoignages et les faits le prouvent sans doute (3); mais induire de ces faits et de ces témoignages

---

(1) *Voy.*, dans l'*Introduction à la géog. anc. du départ. de l'Hérault*, les raisons qui nous ont déterminé à placer le *mons Setius* chez les *Volkes arécomikes*, p. 154-5.

(2) Grangent, pag. 18. — *Voy.* la note 3 de la page 443, où nous parlons des ruines de cet établissement.

(3) M. Ricard, notre collègue, dans une notice sur les monnaies à la roue ou cruciformes qui sera insérée dans les Mémoires de la Société archéologique, a donné la description d'une pièce inédite, déposée dans sa collection, qui pourrait peut-être appartenir à la ville de *Sêtion*. Cette médaille provient d'un dépôt de monnaies à la roue et d'autres objets antiques en argent, trouvés en 1837 dans le bois de Sérignan, près de Saint-Pons; découverte à laquelle on devra aussi une dissertation qu'il a écrite sur ce point obscur de la numismatique locale. C'est une variété de ces monnaies gauloises à la roue au flaon irrégulier, long-temps considérées comme des deniers melgoriens. Elle porte en légende au revers, entre deux des angles formés par les barres transversales de la croix ou roue que cantonnent deux coins ou olives, le mot SETV que nous ne serions pas éloignés de traduire par *Sétion*

Digitized by Google

la fondation de la colonie *Setia* dans notre presqu'île de Sète, c'est une inadvertance que nous devons relever.

L'historien qui a donné lieu à cette erreur est Velleius Paterculus (1), mais il en est entièrement innocent; cette erreur est toute moderne : on la doit aux interprètes de cet auteur. Voici le texte : *Post* VII *annos, quàm Galli urbem ceperunt, Sutrium deducta colonia est, et post annum Setia.*

Ceux qui ont cru voir dans la colonie *Setia* un établissement romain dans le pays des Volkes, auraient pu réfléchir qu'en cet endroit de l'auteur latin, il s'agit de la colonie *Setia* ou *Setina* (2), aujourd'hui *Sezza*, voisine de celle de *Norba*, entre Sermonette et Piperno, dans le Latium : témoin Tite-Tive et son commentateur Duker (3), Martial (4), Silius Italicus (5) et Muratori (6), qui rapporte particulièrement une inscription relative à cette colonie latine. Ainsi c'est à tort que l'auteur *des Faits historiques sur*

Volcarum. L'explication que nous proposons de la légende SETV peut paraître hasardée; mais MM. Dumas et Mazel, nos collègues, habiles numismatistes, que M. Ricard a consultés, ne la regarderaient pas comme invraisemblable d'après les courtes légendes qu'ont présentées quelques monnaies à la roue et qui se rapportent toutes à des noms de peuplades de notre contrée. Si cette interprétation du mot *Setu* est admise, les ruines romaines qui existent et que l'on découvre au hameau de Saint-Joseph, non loin de Sète, pourraient acquérir quelque importance par cette médaille, surtout après la mention expresse qu'ont faite les géographes Strabon, Ptolémée et Festus-Avienus, du promontoire de Sète, aux habitants duquel M. Ricard attribuerait la monnaie dont il s'agit. Quant à l'époque de la fabrication de cette médaille, la perfection des caractères latins de la légende et des autres symboles qu'elle présente, faisant supposer chez le peuple qui l'a frappée une grande habitude de l'art monétaire, donnerait lieu de penser à M. Ricard qu'elle est d'une date à peu près contemporaine de la conquête totale des Gaules par César. Au reste, nous renvoyons nos lecteurs au Mémoire de notre collègue. La médaille de sa collection que nous avons attribuée à la ville de *Sétion* doit trouver place dans sa notice, et être reproduite prochainement dans une des planches qui accompagneront la dissertation sur les mounaies gauloises au type de la roue.

(1) L. I, c. 14.

(2) SETIA *legit Aldus nepos, rectè, nam Setina adjectiva forma est* (Ed. Lemaire). Cependant M. Spon rapporte une inscription où la ville est nommée *Setina colonia* (Patrono Fabrum *Coloniæ Setinæ*), p. 179.

(3) Ad. lib. XXVI, 8

(4) L. IV. épig. 64 et l. X. épig. 74.

(5) L. VIII, V, 378.

(6) *Setia*, nunc italicè *Sezza*, civitas Latii, cujus cives *Setini*, in plerisque veterum

Digitized by Google

Sète reproche (1) aux auteurs de l'histoire générale de Languedoc, d'avoir gardé le silence sur la fondation de cette colonie.

Le nom de *Sète* apparaît donc dès les premiers siècles historiques. Plus ou moins altéré, on le retrouve dans les actes du christianisme naissant. Plus tard, sans parler de Festus Avienus, que nous avons déjà cité, témoin irréfragable de l'existence, au commencement du cinquième siècle, de l'antique forêt du *mons Setius*, les autorités et les monuments sont plus nombreux encore. Nous trouvons le fief de *Sète (Sita)* confirmé dans la possession de l'abbaye d'Agde, par un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de l'an 822; en 1183, ce fief concédé par Bernard Athon, vicomte de Nismes et Agde, à Bernard et Guillaume Fontanus frères, sous la promesse faite par ceux-ci d'en doter quelque monastère; en 1187, aliéné à l'abbé d'Aniane, et bientôt après passant au monastère de Saint-Ruf; en 1247, l'île de Sète, c'est-à-dire une petite église au pied de la montagne et quelques cabanes de pêcheurs, cédées à l'évêque d'Agde (2), ce qui explique probablement pourquoi, malgré sa position géographique, cette île faisait partie du diocèse d'Agde, au moyen d'une profonde échancrure dans l'ancien diocèse de Montpellier (3); enfin, la terre de Sète faisant encore partie de la mense épiscopale d'Agde, avant le décret de l'assemblée constituante, du 2 novembre 1791.

Sète, depuis le creusement de son port, a fait oublier les premiers jours de son histoire : elle dut à sa position une place remarquable dans les annales de la navigation ancienne; c'est encore à sa position, à la nécessité de son hâvre, qu'elle doit toute son importance moderne.

---

monumentis laudatur. Deductam illùc Romanorum *coloniam*, jam ex Livio et Velleio noveramus. *Nov. thes. vet. inscript.*, pag. 1117, 5.

(1) Pag. 19.

(2) Voy. *Hist. de Lang.*, aux dates citées.

(3) Voy. ce que nous en avons dit dans l'*Introd. à la géog. anc. du département de l'Hérault*, pag. 153.

S'il faut en croire Grangent, il tiendrait par tradition que le fief ou seigneurie de Sète aurait été cédé par un évêque d'Agde à l'infortuné duc de Montmorency, gouverneur en Languedoc sous Louis XIII; mais qu'avant la catastrophe de ce seigneur, les évêques d'Agde seraient redevenus, par une rétrocession, possesseurs de ce fief. On attribuerait, d'après cette tradition, au duc de Montmorency, certains ouvrages de fortifications dont on voit encore quelques restes sur la crête de la montagne, et l'on prétend que cet endroit du sommet, nommé le *Montmoren Sète*, aurait conservé pendant long-temps cette dénomination.

Digitized by Google

BLASCÔN (Brescou).

Les plus célèbres géographes de l'antiquité ont fait mention de *Blascôn*. Strabon, Pline, Ptolémée, Festus Avienus ont parlé de cette île de manière à laisser aux modernes un problème difficile à résoudre, ou du moins susceptible de résultats différents.

M. Encontre, de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier, lut en 1808 à cette Société (1) un mémoire sur l'île de Blascôn. Il examine les diverses autorités qu'il suppose appuyer son opinion particulière sur cette intéressante question. Je n'aurais eu qu'à lui emprunter quelques-unes de ses pages savantes, si j'avais pu partager son sentiment touchant cette île. Ce sentiment, je vais le faire connaître en le réfutant par l'analyse des titres anciens.

Strabon, dont nous avons déjà rapporté le texte (2), représente l'île de Blascôn comme étant voisine de la montagne de Sète : τὸ Σήριον ὄρος, προσλαβὸν καὶ τὴν βλάσκωνα νήσον, πλησίον ἱδρυμένην (3), *le cap Setium et l'île de Blascôn qui en est voisine*..... M. Encontre fait remarquer que le mot προσλαβὸν signifie ici que l'île de Blascôn était en quelque sorte la continuation du cap de Sète, et il traduit *mons sibi assumens Blasconem insulam juxtà jacentem*, d'après Casaubon qui rend ainsi ce passage : *assumptâ etiàm Blascone insulâ in vicinià sitâ*. Nous pouvons admettre cette traduction qui, ainsi que le texte, est d'accord avec les situations géographiques des lieux. Mais M. Encontre en conclut que le cap et l'île, coupant en deux le golfe des Gaules, ne faisaient qu'un seul corps.

Ce n'est plus Strabon qui parle ; car ce géographe aurait-il pu entendre et dire que le cap de Sète et l'île de Brescou ne formaient qu'un seul corps, que l'une n'était que la continuation de l'autre, pour ajouter immédiatement après, que Brescou était voisine du cap de Sète ? Le προσλαβὸν de l'auteur ancien n'est donc qu'une forme complémentaire pour mieux caractériser le voisinage, le rapprochement, l'immédiatité des positions

---

(1) *Bulletin de la Soc. des scienc. et belles-lettr. de Montp.*, tom. IV, pag. 475.

(2) *Introduction à la géog. anc. du départ. de l'Hérault*, pag. 128.

(3) Liv. IV.

Digitized by Google

géographiques de Sète et de Brescou, pour figurer ce double point qui marque le partage du golfe gaulois en deux courbes inégales. Cette interprétation est conforme au sens que les écrivains grecs ont donné au verbe προσλαμβάνω; elle est d'ailleurs en harmonie parfaite avec les textes des autres géographes de l'antiquité. Si je m'arrête sur celui de Strabon, c'est que M. Encontre est parti de la traduction de ce passage pour arriver à d'autres conclusions qui ne paraissent pas admissibles.

Effectivement, d'après cette traduction de Strabon, le texte de Pline le naturaliste ne doit plus paraître clair à M. Encontre, et il l'avoue lui-même. *In Galliæ autem orâ*(1) *in Rhodani ostio Metina, mox quæ Blascon vocatur, tres Stœchades à vicinis Massiliensibus dictæ propter ordinem, quas item nominant singulis vocabulis, Protea et Mesea quæ et Pomponia vocatur, tertia Hypæa* (2). Faute de connaître les localités, Martianus Capella n'a fait qu'une île de *Metina* et de *Blascôn*, en altérant le texte de Pline. Cellarius a été encore moins scrupuleux, il a prétendu que Pline s'était trompé. M. Encontre, en interprétant ce passage du naturaliste, n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, et convient que *Blascôn* et *Metina* sont deux îles distinctes et différentes; mais voici la conséquence qu'il en tire (3) : « Pline nous apprend seulement que l'île de Blascôn était voisine des bouches du Rhône, et comme en allant des bouches du Rhône aux Stœchades, aujourd'hui les îles d'Hyères, *il trouve Blascôn sur sa route*, nous sommes en droit de conclure, non-seulement que Blascôn ne doit pas être confondue avec Brescou, mais encore que Blascôn était de l'autre côté du Rhône : aussi Dalechamps et Ortellius ont-ils voulu trouver l'île de Blascôn, l'un dans la petite île ou presqu'île de *Gianea*, l'autre dans l'*Anguilade*, autre petite île dont aucun de nos dictionnaires ne fait mention, et qui paraît avoir été oubliée dans la plupart de nos cartes. »

Nous n'insisterons pas plus que M. Encontre sur les sentiments de Dalechamps et d'Ortellius, touchant l'emplacement par eux donné à l'île de *Blascôn;* puisqu'il nous faudrait abandonner le texte de Pline, placer ce rocher loin de *Metina* que nous savons être Maguelone (4), détruire l'iden-

---

(1) *Mém. sur Mesua*, pag. 65 des Publications de la Soc. arch. de Montpellier.
(2) *Hist. nat.* III, 5.
(3) *Loc. cit.*
(4) *Mém. sur Mesua*, ibid.

Digitized by Google

tité reconnue par presque tous les géographes entre l'ancienne *Blascôn* et la moderne *Brescou;* enfin, chercher on ne sait où, même au-delà du golfe gaulois, l'île ou presqu'île de *Gianea* et l'île inconnue de l'*Anguilade*.

Nos observations sur la route que M. Encontre fait tenir à Pline seront également brèves. Nous l'avons déjà annoncé ailleurs (1), il suffit, pour tout éclaircir, de relire seulement les textes et de ne pas les mettre en contradiction les uns avec les autres. Nous observons donc que le naturaliste latin a eu l'intention de classer les îles de la côte de la Narbonnaise selon leur position à l'égard de l'embouchure du Rhône. D'un côté, il place les Stœchades (Hyères) et des îles moins importantes; de l'autre côté, *Metina* et sa voisine *Blascôn*. Voilà le texte de Pline, voilà *Maguelone* et sa voisine *Brescou*, de tout temps comme de nos jours les seules îles existantes depuis les bouches du Rhône jusqu'à cette dernière île: *Metina mox quæ Blascôn vocatur*.

Les doutes, s'il pouvait en rester, Ptolémée viendrait les dissiper entièrement et confirmer tout ce que nous avons avancé d'après Pline et Strabon :

Νῆσοι μὲν ὑπόκεινται τῇ Ναρβονησίᾳ, Ἀγαθὴ μὲν κατὰ τὴν ὁμώνυμον
πόλιν, ἧς θέσις κβ |′ μβ ς
μεθ' ἣν Βλάσκων κβ |′ μβ γ (2).

« Les îles qui gisent sur les côtes de la Narbonnaise sont : *Agathe (Agde)*, près de la ville qui porte le même nom et dont la longitude est de 22° 30' et la latitude 42° 10', après laquelle vient l'île de *Blascôn* avec la même longitude et dont la latitude est de 42° 20'. »

Je parlerai dans l'article suivant de l'*île d'Agathe* ou *d'Agde*, voisine de la ville du même nom. Mais on voit évidemment par les longitude et latitude de *Blascôn*, que cette île *Agathe* est aussi voisine de l'une et de l'autre. Et ce qui prouve ce voisinage et en même temps son isolement, ce qui concilie le texte du géographe d'Alexandrie avec ceux de Strabon et de Pline, c'est que, contre l'opinion de M. Encontre, Ptolémée fait deux articles bien distincts du promontoire de Sète, qu'il nomme Σήτιον ὄρος, et de l'île de *Blascôn* (3). Ces deux rochers n'étaient donc point, quand il

(1) *Mém. sur Mesua.*
(2) *Géog.* L. II, c. 10.
(3) *Voy.* ci-dessus pag. 443 et *Recherch. sur les Volkes*, pag. 128.

Digitized by Google

écrivait, une continuation apparente l'un de l'autre, ils ne faisaient point un seul corps (1).

Mais, dira-t-on, la longitude assignée par Ptolémée à Blascôn est la même que celle qu'il donne au cap de Sète. Cela est vrai : mais pour en conclure que l'auteur entend ne considérer qu'un seul corps dans ce promontoire et dans cette île, il ne faudrait pas qu'il leur attribuât deux latitudes différentes ; car alors il n'aurait pas fait ici ce qu'il a toujours fait dans ses tables géographiques, où il a constamment déterminé la position de chaque lieu distinct au moyen de la longitude et de la latitude qui lui sont particulières. Or, il s'en faut d'un sixième de degré, d'après le calcul du géographe alexandrin, pour que les latitudes de ces deux localités soient les mêmes. Elles étaient donc séparées l'une de l'autre par une distance d'environ quatre lieues, ce qui est conforme à ce que nous voyons encore. Au surplus, et ceci n'est pas une preuve moins péremptoire de cette séparation, Ptolémée place sous le même arc du grand cercle qui passe par le promontoire de Sète et l'île de Blascôn, l'île d'*Agathe*, qui, selon cet auteur, serait aussi éloignée de Blascôn que celle-ci l'est du cap de Sète.

Mais, a-t-on encore objecté avec plus de raison, il ne faut pas toujours compter sur l'exactitude des longitudes et des latitudes de Ptolémée. — Nous l'avouons : ce sont des indications préférables, il est vrai, aux vagues descriptions des géographes qui l'ont précédé, mais elles n'en sont pas moins inexactes mathématiquement parlant. Comment la science aurait-elle possédé alors ces méthodes d'exactitude dont elle s'est enrichie depuis, et qui nous paraissent aujourd'hui si faciles à trouver? Comment n'aurait-elle pas adopté avec reconnaissance les notions transmises par les historiens et les voyageurs, toutes vagues et incertaines qu'elles pouvaient être (2)? Mais si les bonnes observations ont manqué à Ptolémée, s'il n'a

(1) Sont-ils d'ailleurs de même nature? — La nature de pierre de la montagne de Sète, presque en général dure et calcaire, posée tantôt par grands blocs à fentes à peu près verticales, tantôt par couches ou lits inclinés en divers sens, doit la faire ranger dans la classe des montagnes tertiaires ou du troisième ordre (Grangent, *pag.* 3). La nature de l'île de Brescou est basaltique; on s'accorde à voir dans cette roche le produit d'un ancien volcan..... Le cratère fut découvert en 1775. (Voyez Genssane, *Hist. nat. de Lang.*, III, pag. 273; Marcel de Serres, *Bull. de la Soc. des sc. et belles-lettres de Montp.*, tom. IV, pag. 21, 29, etc.)

(2) Ptolémée a profité surtout des travaux de Marin de Tyr, qu'il a souvent corrigé d'après les observations astronomiques faites avant lui.

Digitized by Google

pu mettre toute la perfection désirable dans ses calculs géographiques, on conviendra du moins que les données que nous offrent ses ouvrages peuvent nous guider dans nos recherches, en faisant attention au temps où il écrivait et aux moyens qu'il employait. Or, ici nous reconnaissons jusqu'à l'évidence, quelle que soit d'ailleurs la précision mathématique dans les mesures des arcs; nous reconnaissons, dis-je, par la différence absolue dans les latitudes, que Ptolémée a voulu désigner individuellement, comme autant de points distincts et isolés, le promontoire de *Sète*, l'île de *Brescou* et l'île d'*Agathe*.

Voici, enfin, les conclusions que M. Encontre a tirées des textes de l'antiquité que nous venons d'examiner: 1° que le cap de Sète, se trouvant prolongé d'environ dix lieues et plus, devait paraître couper en deux le grand golfe galatique, surtout lorsque les atterrissements que nous voyons aujourd'hui à l'embouchure du Rhône n'étaient pas encore formés; 2° que les îles de Blascôn et d'Agathe n'en faisaient qu'une seule du temps de Strabon, vis-à-vis du cap de Sète, en s'étendant d'un côté jusqu'au-delà de Brescou, de l'autre jusque vis-à-vis du petit Rhône; 3° que cette île a été presque entièrement submergée, soit par l'action des volcans voisins (1), soit par d'autres causes qui nous sont inconnues; et que la même catastrophe qui a submergé *Blascôn* et *Agathe*, les avait déjà séparées à l'époque où

(1) L'auteur, qui croit que ce fait peut être regardé comme certain, dit toutefois en note qu'on ne peut s'en assurer que par des sondes faites avec méthode (*Recueil des Bulletins de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier*, tom. IV, pag. 487). Au surplus, nous ne devons pas laisser oublier que M. Encontre, dans son mémoire, avait un autre but que le nôtre. Ce but, très-louable d'ailleurs, était de démontrer que, par suite de la submersion et de la division de l'ancienne île de Blascôn, on devait trouver des bas-fonds, s'étendant à plusieurs lieues à droite et à gauche du cap de Sète, de manière à former avec le rivage une sorte de golfe non apparent, ouvert du côté du Rhône, fermé du côté de Brescou. Il en résulte, disait-il, que les sables du Rhône, entrant dans cette espèce de golfe et n'y trouvant point d'issue, sont rejetés sur nos côtes; voilà très-probablement, ajoutait-il, la cause pour laquelle il s'est formé tant d'atterrissements entre le Rhône et Brescou, tandis qu'il ne s'en est point formé au-delà. Il proposait, en conséquence, des moyens pour s'opposer aux ensablements de l'entrée du port de Sète. Malheureusement il n'avançait que des conjectures, comme on l'a vu et comme il le reconnaissait lui-même, puisqu'il pensait que le premier travail à faire était de constater l'existence de ce golfe dont il avait cherché à prouver la cause et l'origine.

Digitized by Google

Ptolémée écrivait, et qu'il n'en existe aujourd'hui d'autre reste visible que le rocher de Brescou.

Après nos observations précédentes touchant ces suppositions gratuites, nous ajouterons, en nous résumant, que rien ne prouve les événements naturels auxquels on attribue le bouleversement des terres de nos côtes maritimes, car on n'en voit de traces ni dans les localités mêmes ni dans les monuments écrits; que prolonger le cap de Sète de dix lieues et plus, sans autre motif que celui de faire concorder ce point avec l'ensemble d'un système topographique, ne peut passer pour une démonstration aux yeux des critiques éclairés, quand d'ailleurs la vraisemblance de la supposition ne peut être établie, et que les autorités tant anciennes que modernes ont gardé à cet égard le silence le plus absolu (1); que si les îles de *Blascôn* et d'*Agathe* n'avaient formé qu'une seule terre aux temps de Strabon et de Pline, Ptolémée, venu bientôt après eux, n'aurait pas manqué d'indiquer cette circonstance par un mot, une épithète, une note, et de mentionner la cause toute récente de la submersion et de la disparition de la plus grande partie de cette terre; qu'à l'époque de Pline, on voyait deux îles à l'occident du Rhône, *Metina* et *Blascôn* qui en était proche, et qu'ayant suffisamment prouvé, nous le pensons, que la première est Maguelone, une des pointes de l'île Blascôn ne pouvait se prolonger vis-à-vis de l'embouchure la plus occidentale de ce fleuve, comme le prétend M. Encontre; puisque, dans ce cas, on aurait rencontré immédiatement après le Rhône l'île de Blascôn, et que celle de *Metina* ou *Mesua* n'aurait pas trouvé sa place avant celle-ci, ce qui est formellement contraire au texte de Pline; que, quoique nous ignorions l'époque où la montagne ignivome d'Agde a cessé d'agir, nous sommes à peu près certain que son action remonte à une époque antérieure au christianisme et aux siècles de Strabon et de Pline (2); que, dans l'intervalle de temps compris entre l'époque de ces auteurs et celle de Ptolémée, placer un événement aussi considérable que celui d'une grande île presque entièrement et tout-à-coup submergée

(1) Voy. *Introd. à la géogr. anc. du dép. de l'Hérault*, pag. 128.

(2) Dans des temps inconnus, dit Genssane; tant il est vrai que la surface de notre globe a subi des changements considérables, mais trop éloignés les uns des autres, pour que la mémoire en soit transmise aux générations successives. (T. III, pag. 275.)

Digitized by Google

et abîmée par une éruption volcanique, sans que cet événement ait été transmis à la postérité par quelque historien ou quelque géographe, c'est s'engager dans une supposition qu'il faudrait au moins, à défaut de témoignages écrits, appuyer de preuves fournies de nos jours par l'état apparent des localités; qu'enfin dire que Brescou est le reste de ce bouleversement, c'est toujours avancer en fait ce qui reste à prouver.

N'est-il pas préférable, pour arriver à l'explication de l'existence d'une île moderne, de ne point forcer le sens des anciens textes où il en est parlé, si d'ailleurs on peut les concilier entre eux en les respectant, et de ne point avoir recours à l'envahissement des flots et à un bouleversement volcanique, quand, pour cette explication, on peut se passer de ces moyens extrêmes?

Au reste, il s'en faut que tous les commentateurs soient d'accord sur l'ancien emplacement de *Blascôn*. Martianus Capella, en copiant mal Pline, ne fait qu'une île de *Metina* et de *Blascôn*. On a vu plus haut que Dalechamps la place sans raison dans l'île ou presqu'île de *Gianea*, et Ortellius, dans celle de l'*Anguilade*, îles presque inconnues aujourd'hui et au moins sans importance dans l'antiquité qui ne leur a pas fait l'honneur de les nommer. Cellarius suppose qu'*Agathe* et *Blascôn* n'étaient qu'une même île; que Blascôn en était le nom celtique et Agathe le nom grec, d'où il est forcé de conclure que Ptolémée a commis une méprise lorsqu'il en a fait deux îles distinctes. Le P. Hardouin, désespérant de toute recherche, convient qu'il ne sait pas où l'île de Blascôn est située, *incerti sitûs* (1).

Quoi qu'il en soit, et indépendamment de tout mouvement géologique, on voit que, d'après Martianus Capella, Cellarius, M. Encontre, l'île de Brescou représente aujourd'hui l'ancienne Blascôn : il suffit d'ailleurs de rappeler, en peu de mots, ce que j'ai dit ailleurs (2) sur cette identité. Voisine et séparée du mont *Sigion* (Sète) de Strabon, de l'île *Metina* (Maguelone) de Pline, du même cap de Sète et de l'île d'*Agde* ou *Agathe* (qui fera l'objet de l'article suivant) de Ptolémée; signalée et décrite, enfin, par Festus Avienus, comme une roche volcanique s'élevant au milieu des flots du golfe gaulois, non loin de l'Orb, de l'Hérault, de l'étang de Tau (3);

> *Blasco* propter *insula est*,
> *Teretique formâ cespes editur salo*, etc. (4)

---

(1) *Comm. Plin.*, tom. 1, pag. 159.
(2) *Mém. sur Mesua*, pag. 66.
(3) *Mém. sur Mesua*, pag. 53.
(4) *Ora maritima*, v. 600 et suiv.

Digitized by Google

Que faut-il de plus pour se convaincre que la moderne *Brescou* ne peut être autre que l'île *Blascôn* des Grecs et des Latins? C'est donc surabondamment que nous ajouterons, en faveur d'une opinion qui se recommande par tous les textes de l'antiquité, les témoignages qu'en ont laissés de Valois (1) quoiqu'il croie que Blascôn soit jointe au continent par une chaussée, d'Anville (2), dom de Vic et dom Vaissete (3), Astruc (4), Lamartinière (5), Expilly (6), Mentelle (7) et presque tous les géographes modernes.

Quittons la discussion géographique pour jeter un coup-d'œil rapide sur l'histoire de *Brescou*, dénomination synonyme de *Blascôn* (8). La formation de l'île de Brescou, comme celle du territoire d'Agde, selon les anciens auteurs et les géologues modernes (9), est due à une cause volcanique. La figure de cette roche et son nom primitif (de בלע ou בלק *avaler*, de *engloutir, ravager, dévaster*) viennent à l'appui de ce sentiment. Aussi M. Encontre a pensé avec raison que les Phéniciens avaient imposé à cette île un nom pris dans leur langue, et que ce nom rappelait son origine ignée. Les Juifs, dit-il, n'ayant jamais dominé dans les Gaules, il ne paraît guère

---

(1) *Blasco continenti adjuncta est, injectâ mari mole, et Agathæ pro portu est. (Not. Gall.*, pag. 6.)

(2) *Not. de l'Anc. Gaul.*, pag. 163.

(3) *Hist. génér. de Lang.*, tom. I, pag. 58.

(4) *Mém. pour l'Hist. nat. du Lang.*, passim.

(5) *Dict. géog. verb.* Blascon.

(6) *Dict. géog. des Gaul. verb.* Brescou.

(7) *Encycl. méth. Géog. anc. verb.* Blascon.

(8) On sait que, dans nos idiomes modernes, rien n'est plus fréquent que l'adoption du *l* au lieu d'une autre liquide *r*; le changement de *n* en *u* est encore plus fréquent dans l'idiome languedocien.

(9) *Voy.* ci-dessus note de la pag. 456, et particulièrement ce que dit M. Marcel de Serres dans les *Bulletins de la soc. des scienc. et bel.-let. de Montpellier*, tom. IV, pag. 14. « M. de Saint-Simon, ancien évêque d'Agde, dit cet habile géologue, » faisait venir de l'hébreu le nom de l'île *Blascon*, aujourd'hui *Brescou*, et croyait » trouver dans ce nom (dérivé de בלע) l'indice des feux qui avaient autrefois » ravagé ces contrées.... » Le lieu occupé par une des villes englouties avec Sodome et Gomorrhe fut surnommé בלע par les Hébreux. Ces deux circonstances, peut-être uniques dans l'étymologie des volcans éteints, ajoutent, ce me semble, une preuve de plus à mes observations, qui me font penser que la formation du territoire d'Agde et de l'île de Brescou est due à une cause volcanique.

Digitized by Google

vraisemblable que les noms propres de nos îles ou de nos villes soient originairement hébreux. On pourrait dire cependant que ce furent les Phéniciens qui firent connaître aux Grecs les Espagnes et les Gaules; que les Grecs conservèrent à *Blascôn* son nom phénicien, en y faisant un léger changement pour en rendre la prononciation moins dure, et que la langue phénicienne était, d'un commun aveu, peu différente de la langue hébraïque (1).

Tout nous assure donc, ici comme ailleurs, de la présence de ce peuple navigateur sur notre littoral. Il donne des noms à nos îles : et cette circonstance vient confirmer ce que nous avons déjà avancé dans ce chapitre, sur les établissements de ces peuples dans nos contrées. Les colonies helléniques ne donnaient pas aux terres et aux îles de nos rivages des noms tirés d'une langue étrangère. Mais que le nom de Blascôn appartienne, comme nous le croyons, à la langue phénicienne, ou, comme on l'a prétendu aussi, à l'idiome celtique, ce nom fut conservé et adouci par les Grecs.

Le rocher, enfanté par un volcan au fond du golfe gaulois, fut un des points géographiques dont se servit Strabon pour décrire la coupe de ce golfe. Asile des mystères druidiques, il fut ensuite cédé par les Celtes de la plaine à la colonie agathoise. Appendice du domaine de cette colonie, il a dû en suivre les vicissitudes; et quand la domination romaine suspendit son joug sur les têtes gauloises de la Narbonnaise, la liberté hellénique fut respectée. Agde et Blascôn conservaient leurs priviléges au milieu de la conquête : le nom grec imposait encore à la puissance de Rome (2). Perdu dans les ténèbres des premiers siècles de l'ère vulgaire, le rocher de Brescou reparaît avec la croix; célébré par la poésie, son nom reprend place dans un des plus anciens diocèses du pays. Il ne s'éclipse pas tout-à-fait dans les siècles appelés à tort siècles d'ignorance (3); plus tard, menaçant

(1) *Recueil des Bulletins* déjà cité, tom. IV, pag. 477. — Nous regrettons que l'auteur, d'ailleurs plein de mérite, d'une histoire d'Agde, ait, sans examen, douté de l'origine phénicienne du nom de *Blascôn* et d'autres de notre littoral. Le passage de son livre où il en est question n'est peut-être pas assez sérieusement écrit, pour qu'il soit nécessaire de revenir, après les observations qui précèdent, sur des faits appuyés de si graves autorités. *(Voy.* Jordan, *Hist. d'Agde*, pag. 289. *)*

(2) *Rech. sur les Volkes*, pag. 129.

(3) Roger de Hoveden écrivait vers la fin du XII^e^ siècle : *Deindè transierunt per*

Digitized by Google

comme une redoute à la garde d'une cité, en même temps séjour d'exil pour des vies illustres, Brescou séquestre de la société le jeune dissipateur et le vieux libertin, le savant et le gentilhomme, la folie et l'étourderie encore plus souvent que le crime. Le timide Louis XIII ordonne la démolition du fort Brescou en 1632, mais Richelieu veut construire un nouveau port sur cette plage : le hâvre va être protégé par le canon de l'île, et la décision du prince est rapportée. Le ministre travaille avec ardeur à la chaussée qui doit joindre l'île au continent; il prétend, disent encore les traditions agathoises, se faire porter par son char du continent au milieu de la place d'armes de l'île. Ce nouveau pont sur la mer va rappeler la fameuse chaussée de La Rochelle. Le cardinal n'est plus: les rochers sont encore dispersés sur la plage et battus par les flots (1).

AGATHÊ (île d'Agde).

Voici ce problème qui a reçu tant de solutions, dont aucune n'a paru satisfaisante ; la mienne sera-t-elle plus heureuse ? Quelle est cette île d'Agde dont Ptolémée seul a parlé dans l'antiquité, cette νῆσος Ἀγαθὴ, cette homonyme de la ville près de laquelle elle était située, cette île enfin voisine de Brescou ?

On connaît le texte du géographe égyptien (2):

Νῆσοι μὲν ὑπόκεινται τῇ Ναρβονησίᾳ, Ἀγαθὴ μὲν κατὰ τὴν ὁμώνυμον
πόλιν, ἧς θέσις κβ |′ μβ ς
μεθ' ἣν Βλάσκων κβ |′ μβ γ

Trompé probablement par la traduction latine de Bertius, *cum civitate ejusdem nominis* (3), d'Anville s'exprime ainsi (4) : « Ptolémée fait mention

---

quamdam terram protensam in mare quæ dicitur Brescou. Ann. pars post. ad ann. 1191. — Voy. aussi *Hist. de Languedoc.*

(1) Depuis la coupe des forêts de pins qui existaient sur les deux côtés de la rivière d'Hérault, les sables ont été rendus plus mouvants encore par la culture du terrain qu'occupaient ces forêts, et que la communauté d'Agde aliéna en 1724. (Jordan, *Hist. d'Agde*, pag. 96.)

(2) *Géog.*, liv. II, chap. x. *Voy.* ci-dessus, pag. 455.

(3) Cellarius a bien rendu le sens de κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν par ces mots : *juxtà cognominem urbem*. On a remarqué avec raison que la préposition κατὰ ne signifie jamais *cum*, lorsqu'elle est suivie de l'accusatif. — Voy. *Recueil des Bull. de la Soc. des scienc. et belles-lettres de Montp.*, IV. 482.

(4) *Not. de l'Anc. Gaule*, pag. 163.

Digitized by Google

de Blascôn ; mais c'est à la suite d'une autre île qu'il nomme *Agatha*, et dans laquelle il place une ville de même nom, sans préjudice de la position de celle que l'on connaît dans le continent et qu'il nomme *Agathê polis*.... Quand on considère l'imperfection de la Gaule dans Ptolémée, on se croit dispensé de trouver deux îles différentes dans une mer qui n'en offre qu'une ; on peut même être étonné qu'il y ait des savants qui s'étudient à chercher de quoi remplir l'objet de Ptolémée, qu'aucun autre que lui n'a connu. Dans les cartes de la Gaule qui accompagnent la géographie de Ptolémée, on voit un degré de longitude de différence entre *Agatha* et *Blascôn*, quoique, dans le texte grec de ses Tables, ces îles soient indiquées au même méridien, sur dix minutes de différence en latitude. J'avouerai donc que je ne connais point d'île d'*Agatha* différente de *Blascôn* (1).

C'est aussi l'aveu que fait Cellarius. Astruc, Lamartinière et d'autres ont cru que l'île *Agathê* de Ptolémée était Maguelone, et nous avons repoussé cette assertion dans notre dissertation sur *Mesua* (2), d'accord en ce point avec les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Mentelle a su que ce n'était pas là qu'il fallait chercher cette île, et il ne lui a manqué, je pense, que de visiter les localités pour reconnaître son véritable emplacement (3). Dans cet état de choses, nous sommes toujours dans le cas de demander qu'est-ce que l'île *Agathê* de Ptolémée? et, si elle a existé, quelle était sa position?

J'ai été long-temps préoccupé des idées du savant Gossellin ; j'espérais, d'après lui, expliquer ce passage singulier du géographe d'Alexandrie par une interpolation ou une altération dans le texte. Je remarquais, en effet, que Ptolémée faisait ceindre par le même méridien (4) le promontoire de Sète, l'île *Agathê* et l'île *Blascôn*, en sorte qu'on dirait qu'il a pris à dessein pour l'arc de grand cercle de la sphère qui passe par ces points, la courbe que décrit le littoral de la Méditerranée. J'observais encore que les longitudes et les latitudes calculées dans l'enfance de l'art ne sont

(1) *Not. de l'Anc. Gaule*, pag. 164.

(2) *Publicat. de la Soc. Arch. de Montp.*, pag. 71.

(3) Voy. *Encycl. méthod. Géog. anc.*, verb. *Agathê*.

(4) Il est inutile de faire remarquer que nous parlons seulement du texte grec, et nullement des cartes qui accompagnent les éditions de Ptolémée et qui ne peuvent être consultées au besoin qu'avec une extrême réserve. On croit ces cartes d'Agathemère ou de Peutinger.

Digitized by Google

comptées que de cinq en cinq minutes (division sexagésimale), et que les différences de latitude entre ces trois points ne sont déterminées que d'une manière approximative et par le même nombre rond de dix minutes pour chacun d'eux (1):

Ile Agathê.....	longit.	22° 30′	latit.	42° 10′
Ile Blascôn.....	*id.*	22° 30′	*id.*	42° 20′
Promontoire Sêtion..	*id.*	22° 30′	*id.*	42° 30′

Je réfléchissais, avec d'Anville, sur l'*imperfection de la Gaule dans Ptolémée;* avec Malte-Brun, sur la fausse configuration que l'auteur grec donne à la Méditerranée; avec Mannert, sur la méthode erronée que le géographe égyptien a empruntée à Marin de Tyr; avec Lelewel et Gossellin, sur la compilation de la géographie ptolémaïque, quelquefois si confuse, plus souvent si mal comprise, au moins quant à la détermination des positions locales, refaites à différentes époques; enfin, outre les additions étrangères au texte (2), sur la négligence de ses éditeurs et sur les erreurs sans doute dues à Ptolémée lui-même.

D'ailleurs, ses *Tables géographiques* n'étant pas ordinairement accompagnées de notices historiques, et ne faisant qu'indiquer la division des contrées et la situation des lieux, je pensais, comme plusieurs géographes, que cet auteur avait composé un ouvrage historique plus développé que les *Tables;* que cet ouvrage, perdu pour nous, complétait son système géographique écrit, et que c'est en voulant raccorder ce qu'il a dit dans les ouvrages qui nous restent de lui avec ce qu'il avait pu dire dans ceux qui ne nous sont pas parvenus, qu'on a donné naissance à une nouvelle source d'obscurités et d'erreurs. Nous avons vu, en effet, que, dans ces Tables, *Agathê* et *Blascôn* sont placées sous le même méridien, et que dans les cartes de la Gaule, qu'on a ajoutées au texte grec de la géographie de Ptolémée, les positions de ces deux îles diffèrent d'un degré de longitude.

Ainsi, j'étais amené par la majorité des témoignages à nier l'existence passée d'*Agathê:* la raison était péremptoire; je ne pouvais retrouver

(1) *Loc. cit.*

(2) Le texte de Ptolémée n'est pas exempt de quelques additions étrangères. C'est, entre autres, ce que Gossellin a fait remarquer en comparant ensemble les manuscrits grecs et latins. (Malte-Brun, *Hist. de la Géog.*, XIV.)

Digitized by Google

Agathé. Il me restait à connaître, pour ma propre satisfaction, si son nom, enregistré dans la géographie ptolémaïque, n'était en effet qu'une addition postérieure au travail de l'ancien auteur, un double emploi sous une autre désignation pour indiquer l'île de *Blascôn* ou la *ville* d'Agde, une faute de copiste, de commentateur, d'éditeur (1); ou bien si ce nom, écrit dans l'antiquité, était dû à l'ignorance même de Ptolémée.

Tous les critiques qui se sont livrés à des recherches sur ce point obscur de la géographie de cet auteur, n'accusent, en particulier, aucun de ses commentateurs, éditeurs ou interpolateurs, quoiqu'ils soient d'accord sur l'altération du texte. Il fallait donc embrasser l'opinion de Cellarius, de Saumaise et d'autres hommes habiles, disposés à imputer une méprise grossière à l'un des plus profonds géographes de l'antiquité. Mais n'était-ce pas avouer trop tôt notre impuissance pour la découverte d'une vérité locale, quelque vaines et consciencieuses qu'eussent été les investigations de nos devanciers? Parce que Ptolémée doit être considéré comme un auteur qui n'est pas encore bien connu et qu'on ne saurait entièrement apprécier (2), parce que ses calculs géographiques n'ont pas toute l'exactitude de la science moderne, faut-il le taxer d'ignorance, renoncer à la possibilité de l'entendre, de le mettre d'accord avec les autres géographes des temps anciens? Faut-il, comme a fait d'Anville, abandonner la recherche de l'île *Agathé?*

Elevons-nous sur le mont volcanique Saint-Loup, à une petite lieue de la ville d'Agde; et, portant d'abord nos regards sur l'arc magnifique du golfe gaulois, ramenons-les ensuite sur le littoral que cet arc embrasse : des plaines, des collines d'une fertilité continue; la vigne devenue merveilleusement féconde au milieu des sables, les arbres chargés de fruits dans les marais; d'un autre côté, des dunes immenses, véritables montagnes de poussière qui cachent sous leurs bases les antiques monuments

(1) L'édition de Ptolémée, donnée par Erasme d'après un manuscrit grec, appartenant au médecin Festichius, source de toutes les autres éditions, offre une extrême confusion dans les chiffres. (Malte-Brun, *loc. cit.*) — Le texte donné par Bertius, d'après Mercator, est, selon Gravius, plein de négligences qui ne peuvent être reprochées qu'aux éditeurs. (Voy. *Recueil des Bull. de la Soc. des scienc. et belles-lettres de Montp.*, IV. pag. 485.)

(2) Malte-Brun, *loc. cit.*

Digitized by Google

des colonies Asiatiques ou de l'Hellénie; enfin, à nos pieds, des étangs (1) qui nous font douter si la mer a jadis cédé une partie de son domaine, ou si un fleuve, en se détournant pour se jeter plus loin dans la Méditerranée, n'a pas laissé le long de son ancien cours des traces de ses inondations et de ses atterrissements.

Certainement quelques changements ont été opérés sur cette partie du littoral par des causes dont nous reconnaissons aujourd'hui les effets; de même qu'à des époques inconnues, la colline ignivome sur laquelle nous sommes placés a souffert de plus grands bouleversements, qu'il ne nous est pas plus permis de mettre en doute.

L'Hérault, comme presque tous les fleuves et les grandes rivières, grossi par l'affluence de ses tributaires, se déchargeait dans la mer par plusieurs bras qui se sont successivement atterris. Un de ces bras, détaché du lit principal en dessous de la cité d'Agde, baignait le pied du mont Saint-Loup, et formait avec le fleuve un Delta, une île semblable, quoique sur une échelle plus restreinte, à celui du Rhône, à l'*île* de Camargue: c'est, en effet, dans ce Delta que se trouvent, à la base du Saint-Loup, les étangs dont nous venons de parler. Cette île, embrassée par l'Hérault et la mer qui vient battre les rochers défenseurs de cette partie du rivage, la seule qui soit élevée; cette île, couverte désormais par les atterrissements, paraît évidemment être l'île d'Agde de Ptolémée (2). Examinons et comparons les lieux avec la description du géographe.

Située près de la ville de même nom, κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν, l'île d'Agde, selon Ptolémée, est sous le même méridien que celle de Blascôn et le cap de Sète: or, nous avons vu ce qu'il faut entendre ici par ce même méridien, cette même longitude. Ainsi, d'une part, la position de notre île d'Agde, sur le bord de la mer et près de la ville son homonyme, explique la latitude que lui donne Ptolémée; et d'autre côté, cette situation de notre île venant après l'île de Brescou, μεθ' ἣν βλάσκων, et sur l'arc même

(1) Les étangs de *Luno*, d'*Ambône* et de *Saint-Martin*.

(2) Ce triangle, dont le sommet était placé immédiatement au midi de la ville d'Agde, avait un autre de ses angles vers l'embouchure actuelle de l'Hérault, et le troisième angle vers l'étang d'*Ambône*, au-delà du *cap d'Agde*. Ainsi, la base du Delta comprenait les points nommés aujourd'hui le *grau d'Agde*, *Roche-Longue* et le *cap d'Agde*, entre lesquels se trouvent un peu à l'orient l'île de *Brescou*, la *Bannière*, *Bonneville*, le *Poste des employés*, les ruines d'*Ambône* et l'étang de ce nom.

Digitized by Google

que décrit le littoral du golfe, démontre clairement que tel a été l'arc de méridien, la longitude unique qu'il a adoptée à la fois pour l'île *Agathê*, l'île de *Blascôn* et le promontoire *Sêtion*.

En parcourant ces parages, en y réfléchissant sur l'harmonie résultant de l'ancien texte grec et de l'état actuel des lieux, mon opinion était à peu près arrêtée sur l'interprétation de ce passage du texte. J'achevais de me convaincre, en observant que les longitudes approximatives que Ptolémée assigne à l'île *Agathê* et à la ville d'*Agde* présentaient cette circonstance, que le chiffre de la longitude de l'île indiquait une position plus orientale que celle de la ville. Or, le pied du mont Saint-Loup et les étangs de Luno, d'Ambône et de Saint-Martin occupent cette position orientale par rapport à la ville d'Agde. Je n'avais donc plus rien à demander à Ptolémée. Là fut réellement l'île d'*Agde (Agathê)*, voisine et homonyme de la ville encore debout aujourd'hui, île jointe, pour ainsi dire, à cette cité par le fleuve qui venait l'arroser et l'embrasser. Je pouvais même élever des doutes sur le droit d'aînesse de la ville d'Agde; comme nous l'avons dit, celle-ci n'ayant gardé aucun signe caractéristique de ses fondateurs; et je me demandais si l'île *Agathê*, dont je mesurais du regard le sol fertile, n'avait pas d'abord recueilli de préférence les colons phocéens, et n'avait pas vu jeter dans son triangle les premières fondations de leur établissement. D'autres preuves de l'existence de cette île devaient dissiper mes doutes en complétant ma conviction.

Une tradition séculaire, que les vieillards agathois ont transmise religieusement à leurs fils, nous apprend qu'une ville s'élevait à une lieue environ à l'orient d'Agde et au-delà du mont Saint-Loup. Cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec l'île où elle était assise, quoique l'habile critique d'Anville soit tombé dans cette méprise, était *Ambône*, qu'on trouve quelquefois écrit *Embonne* par corruption, et qui a donné son nom à un petit étang voisin (1).

---

(1) M. Jordan (*Hist. de la ville d'Agde*, pag. 324) se fait cette objection : « Nous lisons dans l'*Histoire de Languedoc* qu'Agde, du mot grec *Agathê*, qui veut dire *Bonne*, donnait son nom à un étang voisin; que Ptolémée l'appelle *Agathepolis* ou bonne ville; que c'est ce qui a donné lieu à quelques géographes d'en faire deux villes, l'une appelée *Agathepolis* et l'autre seulement *Agathe* ou *Bonne*. N'est-ce pas renouveler l'erreur de ces géographes que de faire d'*Ambône* une ville différente de Bonne, c'est-à-dire qui s'appelait ainsi en grec? Deux noms si ressemblants n'ont-ils

Digitized by Google

Remarquons d'abord que ce mot *Ambône* (1) est d'origine grecque comme le nom d'Agde ou *Agathe*, et qu'il peut désigner ici, soit le mont Saint-Loup, sur ou proche la pointe duquel la ville paraissait bâtie, soit les roches et l'espèce de promontoire que l'île présente du côté de la mer.

A ces diverses preuves viennent se grouper d'autres témoignages non moins positifs. Les restes d'Ambône étaient encore apparents, il y a peu de temps; les cartes du diocèse d'Agde, gravées dans le dernier siècle par ordre des Etats-Généraux de la province de Languedoc, placent exactement les ruines de cette ville au point que nous avons désigné, c'est-à-dire, au pied du mont Saint-Loup, sur le rivage de la mer, entre les étangs d'Ambône et de Luno.

On assure qu'en creusant un canal, il y a un demi-siècle, non loin de l'île qui nous occupe, on trouva un pavé de mosaïque dont on ne saurait trop regretter la perte, si l'on en juge sur ce qu'en ont rapporté les témoins oculaires et les historiens qui en ont parlé d'après eux (2). Et ce n'est pas le seul indice qui, à l'appui de la tradition et des autres témoignages déjà rapportés, nous conduirait à soutenir l'existence d'une île où Ambône se serait élevée. On a encore trouvé, à la place même où fut cette ville, des fondations, des restes de maçonnerie, des pierres de construction, des vases antiques. En 1822, le défrichement d'une pièce de terre a fait découvrir un tombeau composé de grandes briques rougeâtres à rebord et fort épaisses, et l'on sait que cette forme de briques appartient à la fabrique romaine. Le mot IASI, qu'elles portaient gravé avec une estampille, et qui, comme le croit l'estimable auteur de l'*Histoire d'Agde*, pourrait être le nom du briquetier, n'en dénote pas moins l'origine antique du monument. Enfin, ce tombeau était accompagné de deux urnes d'argile, placées aux deux extrémités et renfermant des ossements humains.

Que conclurons-nous de tous ces faits? Que, si Ambône a existé (et il ne nous est pas permis d'en douter), elle est ensevelie sous les eaux ou à une

---

pas occasionné quelque méprise? L'*étang d'Ambône* n'est-il pas le même que l'étang voisin de Bonne, et qui n'est autre alors que l'*étang d'Agde?* »

M. Jordan ne fait pas attention qu'en aucun temps, que chez aucun géographe, la ville d'*Agde (Agathè)* ne s'est phoniquement appelée *Bonne*.

(1) Ἄμβων, ωνος, *bord élevé, hauteur, éminence, plateau, penchant d'une montagne, etc.*

(2) M. Jordan, *Hist. d'Agde*, pag. 325 et suiv.

Digitized by Google

certaine profondeur dans la terre ; non pas comme l'étaient Herculanum et Pompeïa avant qu'on les rendît au jour, mais comme *Héraclée*, comme *Rhodanusia*, comme *Corbilon* et autres sur les bords du Rhône et de la mer, comme ces villes dont tant d'histoires et de cartes rappellent le nom, qui n'ont point disparu subitement de la surface du globe sous un déluge de cendres et de feux, mais sous le poids progressif des sables amoncelés sous les pas du temps.

EUGÈNE THOMAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DU

JURISCONSULTE PLACENTIN.

Quoique le jurisconsulte dont le nom est en tête de cette notice n'appartienne point par sa naissance à notre patrie, et que son histoire semble ainsi sortir du cercle de nos travaux, je n'aurai point à me justifier de réclamer pour elle une place dans ce Recueil. Le choix que Placentin a fait de Montpellier pour le lieu de sa vie et de sa mort, et l'immense service qu'il lui a rendu en fondant dans ses murs une Université de droit qu'après six siècles d'existence plusieurs d'entre nous ont pu voir encore debout, lui ont donné depuis long-temps dans notre cité le droit d'incolat. Placentin appartient à notre histoire locale, comme il appartient aux fastes de la science dans laquelle il s'est illustré, et la gloire qu'il s'est acquise dans celle-ci devient un des fleurons de la couronne de l'autre. Quant à l'opportunité de ce travail, je crois qu'elle sera sentie d'avance par ceux qui ont lu dans nos historiens locaux le petit nombre de renseignements vagues et incomplets, et je dois ajouter, inexacts en partie, dont la vie de Placentin s'y compose; et quant à ceux qui connaissent les biographies plus étendues qu'on en trouve dans les ouvrages publiés en France sur l'histoire du droit, ceux-là comprendront mieux encore, après les détails dans lesquels je vais entrer, la nécessité de refaire en entier celles que leurs auteurs nous ont laissées. Le rédacteur de cette notice n'a point à craindre

Digitized by Google

de paraître se louer lui-même par cette dernière phrase ; il n'a, comme on va voir, d'autre prétention que celle de répandre parmi nous les résultats depuis long-temps acquis d'une science étrangère ; et quand d'autres, en Italie et en Allemagne, ont eu le mérite d'éclaircir à l'aide de laborieuses recherches les faits d'une vie pleine d'intérêt surtout pour nous, de ne pas nous laisser encourir plus long-temps le blâme de les ignorer après eux.

Ce que j'ai à dire de Placentin se divisera naturellement en deux parties : dans l'une il sera question de sa vie; dans l'autre, de ses ouvrages. Mais je crois utile de faire précéder l'une et l'autre par une revue sommaire des principaux écrits dont la vie de Placentin a été l'objet, soit afin de n'avoir plus à rappeler et à réfuter, dans le courant de cette notice, les faits et les opinions contraires à ceux qui y seront avancés, et qu'on trouve imprimés dans ces écrits; soit afin de mettre le lecteur en état de fixer lui-même la part d'honneur qui revient à chacun de leurs auteurs.

§ I^er^. — *Des principaux travaux historiques publiés sur Placentin et sur ses ouvrages.*

La vie de Placentin a eu le sort de ses livres, auxquels il avait pris lui-même soin d'en rattacher la connaissance. Dans un sentiment de valeur personnelle qui fut un des traits dominants de son caractère, il s'était plu à répandre diverses notions sur les principales circonstances de sa vie dans ses écrits sur la jurisprudence, et particulièrement dans une sorte de préface placée à la tête du dernier d'entre eux. Tant que ces écrits furent lus, il ne put s'élever de nuages sur la vie de leur auteur ; mais, quand les développements successifs de la science les eurent remplacés par des ouvrages plus goûtés des contemporains, la connaissance de la vie de Placentin s'obscurcit avec celle des livres qui en contenaient le dépôt, et dès le commencement du XVI^e^ siècle elle était tombée dans une sorte d'oubli, dont ne put la tirer la publication qui fut faite à cette époque, par la voie de l'impression, des écrits déjà surannés de leur auteur. Quelques traditions incomplètes et mêlées de fables s'établirent et se propagèrent, à la place de la vérité historique, dans les travaux scientifiques où le nom de Placentin trouva sa place, jusqu'à ce qu'une critique

Digitized by Google

moderne eût rétabli la vérité des faits en remontant aux sources négligées de son histoire.

En France, deux sortes d'écrivains se sont occupés de Placentin : les uns à propos de la contrée qu'il a long-temps habitée, les autres en traitant de l'histoire de la jurisprudence. Catel et nos deux compatriotes Gariel et d'Aigrefeuille sont dans le premier cas [1] : les renseignements qu'ils donnent sur Placentin pèchent, comme on va voir, ou par défaut d'exactitude, ou par une extrême insuffisance.

Catel [2], qui n'a guère fait que répéter le petit nombre de faits conservés par la tradition locale, sans s'expliquer positivement sur le lieu de naissance de Placentin, parait le considérer comme d'origine italienne, et le cite seulement comme le premier docteur qui ait enseigné le droit à Montpellier [3]. Il a rapporté l'épitaphe en vers latins qui sert à fixer l'époque et le lieu de sa mort, et qu'il dit avoir recueillie dans des vers inédits du poète Salel [4]. Presque en même temps, Pasquier l'insérait dans son grand ouvrage sur nos antiquités nationales [5], sans indiquer la source d'où il la tirait; et ce sont là les deux plus anciens témoignages écrits que nous en ayons. Je parlerai plus au long de cette épitaphe dont l'authenticité ne peut être contestée, quoique plusieurs biographes lui en aient substitué une autre, et quoiqu'elle ait donné lieu à diverses assertions qui devront être l'objet d'un examen particulier.

Gariel a fait deux fois mention de Placentin, d'abord dans son histoire des évêques de Maguelone, puis dans son *Idée de la ville de Montpellier* [6]. Le premier de ces passages n'offre qu'une suite d'erreurs, la plupart

(1) On pourrait ranger dans la même classe : 1° Pasquier qui parle de Placentin, au liv. IX, chap. 37 de ses *Recherches de la France*; 2° l'*Histoire littéraire de la France*, qui contient (tom. XV. 1820) une notice étendue sur Placentin, dont je parlerai à la suite des auteurs dont les rédacteurs de cette notice ont suivi les idées.

(2) *Mémoires du Languedoc*, part. II., pag. 294.

(3) D'après le passage de la chronique du Petit Thalamus de Montpellier, que l'on trouvera transcrit ci-après, auquel Catel fait allusion, quoiqu'il ne le rapporte pas.

(4) Ces vers sont perdus. Hugues Salel, de Cazals dans le Quercy, auteur de plusieurs poèmes, vivait dans la première moitié du XVIe siècle, par conséquent avant les guerres religieuses qui amenèrent la destruction de la tombe de Placentin, qu'il put voir à Montpellier.

(5) *Recherches de la France*, liv. IX, chap. 37. Cette partie de l'ouvrage de Pasquier a été imprimée pour la 1re fois en 1621. Catel est mort en 1627, et son ouvrage fut publié en 1633.

(6) *Series Præsul. Magal.* part. Ire, pag. 241 de l'édit. de 1665. — *Idée de la ville de Montpellier*, part. IV, pag. 97.

Digitized by Google

grossières. Placentin y est présenté comme disciple immédiat du fameux Irnerius, dont l'enseignement avait probablement cessé dès avant la naissance de Placentin; puis, comme gouverneur d'Italie sous l'empereur Lothaire, mort 55 ans avant lui; enfin, comme ayant successivement enseigné le droit à Rome, à Bologne et à Montpellier. Tous ces faits sont controuvés, à l'exception des professorats de Bologne et de Montpellier. Dans le second des ouvrages cités, Gariel se borne à reproduire le fait traditionnel du professorat de Placentin à Montpellier, et à copier l'épitaphe en vers latins inscrite sur son tombeau, « que pas un docteur ès-lois, passant à » Montpellier, ne manquait, dit-il, de visiter. » Les détails dans lesquels il entre sur l'ancien cimetière Barthélemy, où se voyait cette épitaphe, ne sont pas sans intérêt dans leurs rapports avec l'histoire de Placentin.

La notice que d'Aigrefeuille a insérée sur Placentin, dans son article sur l'Université de droit de Montpellier, n'a guère plus d'importance que celle de Gariel, et contient d'ailleurs plusieurs erreurs. D'Aigrefeuille adopte, sur la foi des biographes dont je vais bientôt parler, l'opinion qui donne Montpellier pour patrie à Placentin, et cherche à expliquer dans ce sens un passage où Pasquier exprime manifestement une opinion contraire [7]. Du reste, il ne cite aucun des événements de la vie de Placentin étrangers à son séjour à Montpellier; et même quelques-unes des circonstances qu'il rapporte de ce séjour, notamment ce qu'il dit des marques d'estime que Placentin reçut des seigneurs de la ville, et de l'honneur qu'ils lui firent, après sa mort, de suivre son convoi, n'a d'autre garant que l'assertion de l'écrivain qui ne cite à l'appui aucun document historique. Il a annoncé la découverte qui aurait été faite, en 1663, de la tombe de Placentin, fait dont je rapporterai ailleurs les circonstances, mais qui n'est pas exempt de quelques doutes, comme je le dirai en même temps [8].

---

(7) *Histoire de la ville de Montpellier*, part. ecclés., pag. 366. Selon d'Aigrefeuille, Pasquier, en disant de P. qu'il était le premier docteur italien qui fût venu enseigner le droit en France, a entendu dire seulement qu'il était le premier docteur, gradué en Italie, quoique français de naissance, qui eût enseigné le droit dans sa patrie; comme on appelle docteur de Paris, celui qui sans être né à Paris y a pris ses grades.

(8) D'Aigrefeuille a emprunté très-probablement l'un et l'autre fait à un auteur local, peu connu et qu'il ne cite pas, Serres, qui a publié, en 1719, un petit écrit intitulé *Histoire abrégée de la ville de Montpellier* (in-12 de 38 pag.), à la suite duquel on trouve de courtes notices sur quelques jurisconsultes célèbres du pays, notamment sur P. L'article de ce dernier ne contient que les vagues renseignements fournis par la tradition; mais on y lit les deux derniers

Digitized by Google

Je passe aux auteurs qui, en traitant de l'histoire du droit ou en racontant les vies des jurisconsultes célèbres, ont laissé sur Placentin des notices en général beaucoup plus étendues que celles dont je viens de faire mention. Le nombre en est considérable; mais on peut dire que la vérité historique n'en a pas reçu plus de secours, la plupart d'entre eux ne faisant que répéter sans contrôle ce qu'ils ont trouvé dans leurs devanciers, et y ajoutant même assez souvent leur part d'erreur ou d'inexactitude. C'est ainsi qu'en France Denis Simon [9], Claude Taisand [10] et Antoine Terrasson [11] ont successivement fait imprimer des vies de Placentin pleines de faits erronés, empruntés à l'ouvrage plus ancien de Guy Panzirole sur les jurisconsultes célèbres [12]. Panzirole avait eu lui-même pour devanciers deux auteurs allemands, Fichard [13] et Valentin Forster [14]; et en remontant encore plus haut, on arrive jusqu'à l'ouvrage de Trithemius: *De scriptoribus ecclesiasticis*, imprimé en 1491, dont le court article sur Placentin peut être regardé comme le point de départ de toutes ces biographies [15].

En résumant ce que ces auteurs nous rapportent de la vie de Placentin, et en faisant abstraction de quelques variantes sans importance, on la trouve composée des faits suivants: — « Placentin est né à Montpellier d'une » famille distinguée [16]; il céda, l'un des premiers, à ce mouvement qui at-

---

faits rapportés par d'Aigrefeuille, le premier sans indication d'autorités. A l'égard du second (la découverte de l'épitaphe), Serres, qui vivait à une époque fort rapprochée de l'événement, peut faire lui-même autorité sur ce point.

(9) *Bibliot. histor. des principaux auteurs et interprètes du droit.* Paris 1695, tom. II, pag. 248.

(10) *Les vies des plus célèbres jurisconsultes, tant anciens que modernes, par ordre alphabétique.* Paris 1721; et 1737, avec des additions de Ferrière.

(11) *Histoire de la jurisprudence romaine.* Paris 1750, pag. 457.

(12) *De claris legum interpretibus.* Venise 1637: Ouvrage qui a joui d'une grande réputation, quoique l'étendue du plan eût exigé de la part de son savant auteur une attention plus soutenue et des recherches plus exactes que celles qu'il y a employées.

(13) *Vitarum recentiorum Ictorum Periochæ.* Bâle 1539.

(14) *Historia juris civilis.* Bâle 1565. Le 3e livre contient de courtes biographies des principaux jurisconsultes depuis Irnerius jusqu'au siècle de l'auteur.

(15) Je vais l'insérer ici pour cette raison et à cause de sa brièveté. « *Placentinus natione* » *italus, utriusque juris consultor et explanator celeberrimus, in Montepessulano docendo et scri-* » *bendo magnam gloriam est consecutus; qui olim inter hujus artis professores, inter præcipuos* » *doctores locum obtinuit propter quædam commendatissima volumina quæ composuit è quibus* » *inter cætera extare dicitur:* Summa judiciorum (cùm essem Mantuæ). — *Super Cod. quoque.* » — *De aliis nihil reperi. — Claruit temporibus Henrici Sexti. A. D.* 1200. »

(16) *Placentinus genere clarus*, dit Panzirole. Il est vraisemblable, au contraire, que la naissance de P. fut obscure.

Digitized by Google

» tirait de son temps la jeunesse studieuse vers Bologne, où Irnerius venait » de fonder l'étude de la jurisprudence romaine. Après avoir suivi les leçons » de ce maître, il revint dans sa patrie, et pressé du vif désir d'éclipser les » auteurs de son temps, et notamment le jurisconsulte Rogerius qui venait » de publier une somme ou résumé du Code de Justinien, il se retira dans » une maison de campagne, et s'y livrant jour et nuit à l'étude, il y com- » posa sa somme des Institutes et celle du Code, qui fit en effet bientôt » oublier celle de Rogerius. Sa renommée s'étant étendue jusqu'à la ville où » il avait fait ses premières études, les magistrats de Bologne l'y appelè- » rent pour professer le droit civil; ce qu'il fit, à leur prière, avec un » concours immense d'auditeurs, mais non sans s'attirer l'envie des autres » docteurs de la même ville, dont les auditoires restèrent déserts dès qu'il » eut ouvert le sien. A l'expiration de ce brillant professorat, il retourna » dans sa patrie pour y fonder l'étude du droit civil [17]. Pressé de nouveau » par les instances des Bolonais, il passa une troisième fois en Italie et en- » seigna à Bologne pendant quatre autres années. Ce temps pour lequel » il s'était engagé étant expiré, il revint à Montpellier et y employa les der- » nières années de sa vie aux fonctions du professorat ou à la composition » de commentaires sur le Digeste et sur les trois derniers livres du Code. » Il y mourut et fut inhumé au cimetière St.-Barthélemy, où on lui éleva un » tombeau avec cette épitaphe, dont une partie (disent Forster et Panzirole) » est rongée par le temps : *Jura Pontificia ac Cæsarea Placentinus præclarè* » *docuit, lites placavit etiàm dubias et secundùm ea jura justè* (ou *castè*) *vixit.* »

On verra par la suite ce qu'il faut admettre, dans ce récit, de ces nombreux voyages entre Montpellier et Bologne, dont une moitié doit être retranchée. Ce qu'on y rapporte de la retraite de Placentin à la campagne, pour la composition de ses livres, est de pure imagination. Panzirole, principal auteur de cette biographie, avait sous les yeux, quand il l'écrivait, un curieux document où Placentin a consigné lui-même le récit des derniers événements de sa vie. Mais, trompé par la fausse leçon d'un mot que présentent quelques-unes des éditions imprimées de cet écrit, il attribua à la ville de Montpellier ce que Placentin y dit de Plaisance sa patrie; et de cette méprise, qu'un peu d'attention donnée aux autres parties du récit lui eût fait aisément éviter, est résultée la confusion de toutes

(17) Panzirole place cette fondation à l'année 1196; P. était mort depuis 4 ans à cette époque.

Digitized by Google

les autres circonstances de la vie de Placentin [18]. L'épitaphe qu'il rapporte, et qui déjà avait été imprimée dans l'ouvrage plus ancien de Forster [19], doit être regardée comme fausse. Taisand l'emprunte à son tour à Panzirole, en y joignant l'épitaphe en vers latins que Pasquier et Catel ont publiée, et il les cite l'une et l'autre sans donner la préférence à aucune. Terrasson, s'épargnant d'une autre manière l'embarras du choix, suppose qu'elles furent inscrites toutes deux sur la tombe de Placentin; et comme depuis la publication de l'ouvrage de Taisand, d'Aigrefeuille avait annoncé la découverte de la dernière de ces épitaphes par les religieux qui fouillèrent, en 1663, le cimetière Saint-Barthélemy, Terrasson avance que l'une et l'autre furent retrouvées à cette occasion : en quoi il ajoute fort gratuitement une circonstance imaginaire au fait, qui l'était déjà, de l'existence d'une seconde épitaphe.

Toutes ces erreurs sur Placentin, sans en excepter la découverte simultanée des deux épitaphes, sont passées dans la plus récente et en même temps la plus étendue des notices qui aient été publiées en France sur la vie de ce jurisconsulte, celle qu'on lit dans le tome XV de l'*Histoire littéraire de la France* [20]. Les principales eussent été évitées, si les auteurs de cet écrit, mus peut-être par le désir de rattacher à notre patrie l'origine de Placentin, n'eussent mis trop de confiance dans les biographes français que je viens de citer. Déjà l'ouvrage célèbre de Tiraboschi sur la littérature italienne en contient la réfutation implicite et renvoie aux vraies sources de l'histoire de Placentin.

Il ne me reste plus qu'à faire connaître les deux auteurs qui ont consulté ces sources et dont les travaux ont fourni tous les matériaux de cette notice.

Les premiers renseignements exacts sur Placentin sont dus aux recher-

---

(18) V. ci-après, § 2, les observations sur le texte original de P. et sur la méprise de Panzirole.

(19) Aucun d'eux ne cite la source où il l'aurait puisée. Il est probable que l'assertion erronée de Trithemius, dans le passage que nous venons d'en rapporter, sur le double professorat de P. en droit civil et en droit canonique, aura donné lieu à Forster, ou à tout autre, de forger l'épitaphe, pour la mettre en rapport avec cette circonstance prétendue de sa vie. Il n'y a aucune raison d'attribuer à P. plus de connaissance du droit canonique que n'en fait naturellement supposer l'étude approfondie qu'il avait faite du droit civil. Ses ouvrages, comme on le verra par la suite, sont tous étrangers à la jurisprudence canonique.

(20) Page 67 : à l'égard des deux épitaphes, la notice parait admettre, avec Panzirole, que l'une, qui est celle que ce dernier rapporte, a été gravée sur le tombeau, et, avec d'Aigrefeuille, que l'autre, qui est la véritable, a été retrouvée en 1663 sur une table de marbre séparée; mais une telle singularité eût bien demandé une explication.

Digitized by Google

ches faites par un savant prélat italien pour l'illustration de l'université de Bologne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. L'abbé Sarti, dans son histoire des professeurs célèbres de cette université, publiée vers le milieu du dernier siècle [21], a réduit la vie de Placentin aux faits authentiques dont elle se compose, en s'aidant à cet égard de la biographie que Placentin a donnée de lui-même dans l'écrit dont je viens de faire mention. Il en a de plus fait connaître plusieurs circonstances ignorées ou oubliées, qu'il a recueillies, soit dans les ouvrages d'auteurs contemporains, soit dans les riches matériaux que les archives de la ville et de l'université de Bologne mettaient à sa disposition [22]. Sarti n'a point connu un passage décisif où Placentin indique la ville de Plaisance comme son lieu de naissance; mais, guidé par l'analogie du nom et par les autres circonstances avérées de sa vie, il n'hésite point à lui reconnaître cette origine, contre l'opinion commune des biographes antérieurs. Il a été moins heureux dans la rectification qu'il a tentée de la fausse leçon dont j'ai déjà dit qu'elle avait induit d'autres biographes en de graves erreurs; et sa conjecture à ce sujet a amené une transposition de quelques-uns des événements de la vie de Placentin, point sur lequel le récit qu'il en fait manque d'exactitude.

Tout ce que sa notice contient d'essentiel a été mis à profit par Tiraboschi, dans sa grande histoire de la littérature italienne, où la vie de Placentin est présentée en abrégé d'après les travaux de l'historien Bolonais [23].

Mais, outre l'erreur que je viens d'indiquer, il restait, après Sarti, plusieurs textes importants à citer, quelques faits nouveaux à faire connaître, surtout un recensement exact des ouvrages de Placentin à établir; dernier point que Sarti n'a touché qu'à peine, malgré son importance, et qui était resté tout entier à traiter après sa notice, comme il l'était avant. C'est la tâche qu'a remplie depuis peu M. de Savigny, dans son

(21) Sous le titre : *De claris Archigymnasii Bononiensis professoribus à sæculo* XI^o^ *usque ad sæculum* XIV. *Bononiæ* 1769 et 1774. M. de Savigny a dit de ce livre que seul il avait rendu possible l'histoire (qu'il a lui-même écrite) des jurisconsultes italiens des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

(22) Sarti a eu sous les yeux un précieux manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'université de Bologne, contenant des vies d'anciens jurisconsultes, écrites vers la fin du XV^e^ siècle par Thomas Diplovatacius, savant légiste italien, dont on a plusieurs ouvrages imprimés. A cette époque les écrits des jurisconsultes des XII^e^ et XIII^e^ siècles, près de tomber dans l'oubli, existaient dans de nombreux manuscrits et étaient encore consultés. Diplovatacius y avait puisé plusieurs faits sur P., qui difficilement, sans ses recherches, eussent vu le jour, et que Sarti et M. de Savigny lui ont empruntés.

(23) *Storia della litteratura italiana*, tom. III, pag. 290.

Digitized by Google

Histoire du droit romain au moyen-âge[24], avec l'exactitude de recherches et la supériorité de critique qui ont assuré la haute réputation de ce livre, et qui, en particulier, y font de la notice sur Placentin, même après tant d'essais antérieurs, un travail presque aussi neuf que si ce sujet eût été traité alors pour la première fois. J'entreprends de faire connaître ici le résultat de ces recherches, sûr qu'elles n'exciteront nulle part autant d'intérêt que dans le pays auquel elles rendent, pour ainsi dire, une de ses plus antiques et de ses plus notables illustrations. Ce n'est pas toutefois que les voiles qui nous cachaient la vie de Placentin y soient tous levés: nous connaissons les principaux événements dont elle se compose; les autres se dérobent à nous, et même des premiers, les dates, les causes et les détails restent souvent ignorés ou conjecturaux. Mais, du moins, cette partie que nous en savons est fondée sur des témoignages historiques positifs; elle est exempte de suppositions et de fables; et l'enchaînement visible des faits, non moins que leur certitude, y peuvent satisfaire l'esprit. Aux documents et aux faits rapportés par M. de Savigny, je n'aurai que bien peu de chose à ajouter[25], et ma notice ne différerait guère, pour le fond, d'une simple traduction sans les développements résultant du point de vue un peu différent dans lequel elle a été écrite. M. de Savigny, s'occupant de la vie de Placentin en vue d'une histoire du droit, n'a eu à considérer en lui que le jurisconsulte; l'étude de sa vie a été surtout le moyen d'arriver à une détermination plus exacte de ses ouvrages: leur nomenclature, celle des manuscrits qui en restent et des éditions qui en ont été faites, occupent la plus grande partie de sa notice. Sans abandonner ce point de vue, auquel Placentin doit toute sa célébrité, j'ai tâché de faire ressortir, surtout d'après ses écrits, les traits saillants du caractère et du génie de l'individu, et de l'envisager plus particulièrement dans ses rapports avec notre histoire locale, à laquelle sa vie touche par tant de points. J'ai dû, pour la complète intelligence du récit, y introduire quelques

(24) Publiée de 1815 à 1831, en 6 vol. in-8°. — Les trois derniers volumes, qui contiennent les recherches de l'auteur sur les jurisconsultes du moyen-âge (du XII^e^ au XV^e^ siècle), viennent d'être abrégés en un demi-volume par M. Guenoux, auquel on doit une très-estimable traduction des trois premiers. La notice sur P. qui occupe les pages 210-245 du tom. IV de l'édition originale, est resserrée en quelques pages par l'abréviateur français.

(25) On trouvera rapporté ici pour la première fois, dans une vie de P., le passage important de la Chronique du Petit Thalamus de Montpellier, qui s'y applique.—J'ai ajouté ou rectifié quelques faits accessoires, et inséré quelques extraits du principal ouvrage de P.

Digitized by Google

notions générales sur les hommes et sur les circonstances au milieu desquels Placentin s'est développé; déjà les lecteurs de la notice de M. de Savigny les avaient trouvées dans le cours de son livre, et c'est également à cette excellente source que presque toutes seront empruntées. Enfin, j'ai hasardé quelquefois sur des circonstances moins connues de la vie de Placentin, des conjectures que ne comportaient ni les proportions de l'ouvrage de M. de Savigny, ni la sévère précision de ses recherches; mais qui sont permises peut-être, en les donnant comme telles, dans un écrit dont le but est moins spécial et le plan un peu plus étendu.

§ II. — *Vie de Placentin.*

Je vais placer en tête de cet article les textes originaux qui fixent les principaux faits de la vie de Placentin, et qui serviront de preuve à tout ce qui y sera avancé : quelques autres moins importants trouveront leur place dans le cours du récit.

1. *Civitas Placentia undè mihi origo est nomenque accepi.....*

(Summa Codicis, lib. VI, *tit.* 48 *de Senatusc. Trebelliano.)* — Ce passage décisif était resté inaperçu jusqu'à M. de Savigny, quoique l'éditeur des œuvres de P. eût pris soin de le signaler à l'attention des lecteurs par ces mots : *origo Placentini*, imprimés à la marge.

2. *Cùm essem Mantuæ ibique juris scientiæ pluribus auditoribus præcepta traderem.....*

Ce sont les premiers mots de la préface que P. a mise en tête de son traité *De varietate actionum*, composé à Mantoue.

3. *Credidi quondam debere sufficere Codicis summas à Rogerio initiatas perficere et consummare : votoque meo ad plenum Omnipotens annuit. Secundò credidi multùm expedire mihi, ad memoriam meique nominis famam in perpetuum conservandam, legum cupidis ad juris scientiam addiscendam, ab initiis Codicis incipere; Rogerii summas in desuetudinem mittere, opusque meum in Codice primum ultimum, operi meo ultimo primo ità continuare, ne membra à capite discedant, neve auctorum varietas Codicis summas, nunc à meo nomine, nunc alterius faciat nuncupari. Undè est quod, largiente Domino, actum est, ut in Codicis summis, quæ sunt opus manuum mearum à capite usque ad calcem, ab initio usque ad finem, nihil inveniri valeat quod sit alienum. Ad hæc, loco tertio, apud Montem-Pessulanum mihi venit in animum tyronibus legum introductiones ad libros juris majores componere,*

Digitized by Google

Institutionum summas conficere; illasque, Deo propitiante, subtili et moderato compendio compilavi. His autem peractis, longè posteà in patriam reversus sum. Indèque post aliquot dies, antè duos videlicet menses, ab illis Bononiensibus qui de Castello vocantur, acitus Bononiam veni; ibique in Castello continuo biennio discipulis jura tradidi: alios præceptores ad limen invidiæ provocavi, scholas eorum discipulis vacuavi, juris arcana pandidi, legum contraria compescui, occulta potentissimè reseravi. Et (quod fuit mirabilius) etiàm rogatus, ut de legibus sermonem facerem, rem non novam aggressus sum, cunctisque coràm vocatis scholaribus, morem gessi. Mox, transacto biennio, cum tripudio et gaudio repatriavi: et vacare proposui. Porrò subitò ex inopinato socii mei et multi alii de Bononiâ secuti sunt me; ut legerem multiplicatis sermonibus rogaverunt ac precibus consanguineos meos (qui rogarent) adhibuerunt: rogatus annui et legi, et divinâ favente gratiâ, satis honorabiles scholas per quadriennium habui; exacto quadriennio domi, iterùm apud Montem-Pessulanum redii. Ibique mei cordi fuit trium librorum Codicis titulos utiles et Digestorum, quos nostræ summæ primæ non complectuntur, sub summulis comprehendere, novasque summas veteribus aggregare.

(*Præmium summæ in tres ultimos libros Codicis.*) — Ce récit de P. sert de préface au Commentaire qu'il avait entrepris des trois derniers livres du Code, dont nous parlerons par la suite. Les mots : *exacto quadriennio domi, iterùm..... etc.*, sont rectifiés ainsi par M. de Savigny d'après les manuscrits. Les éditions imprimées portent : *exacto quadriennio iterùm domi* ou *iterùm domum, etc.*, mauvaise leçon, qui, en changeant la virgule, donne Montpellier pour patrie à P., et jette de la confusion dans tout ce qui précède. C'est la cause de l'erreur où Panzirole et plusieurs autres biographes sont tombés sur l'origine de P., quoiqu'une lecture un peu attentive de tout le récit eût dû les en avertir; car 1° dans cette même phrase, P. oppose évidemment Montpellier, où il retourna au bout de quatre ans, à sa propre patrie où les Bolonais étaient venus le trouver; et 2° le passage antérieur : *his autem* (apud Montem-Pessulanum) *peractis..... in patriam reversus sum*, est encore plus explicite. — Sarti avait conjecturé qu'au lieu de *domum* il fallait lire *demùm*; mais il suppose, par une autre méprise, que ce professorat de quatre années, qui précéda le retour de P. à Montpellier, eut lieu à Bologne, et il place à cette date le fait rapporté dans le passage de Roffred que je vais citer, qui arriva beaucoup plus tôt et avant le premier voyage de P. à Montpellier.

4. *Hanc sententiam secuti sunt multi et præcipuè P., qui, dùm in cathedrâ legeret, dixit de domino Henrico de Baylâ cujus glossæ inveniuntur signatæ per Yr., qui nobilis erat et potens in civitate Bononiâ et tunc temporis regebat: homo ille erat in partibus ubi habitat Vellejanum. Undè dominus Henricus, qui erat in contrariâ opinione, de nocte assalivit dominum P., et sic timore illius recessit de Bononiâ et ivit apud Montem-Pessulanum.*

Ce passage est tiré d'un traité de *Ordine judiciario* (*pars* VII, *cap.* I), composé au commencement du XIIIe siècle par le jurisconsulte Roffred de Bénevent,

Digitized by Google

contemporain et même disciple de P. dans sa jeunesse. Sarti l'a fait connaître le premier d'après l'indication du manuscrit de Thomas Diplovatacius dont j'ai parlé ci-dessus (note 22). Quelques variantes, que M. de Savigny signale dans les manuscrits de l'ouvrage de Roffred, ne changent rien au sens. Le texte que l'on rapporte ici est conforme à celui des éditions imprimées.

5. En l'an MCLXXXXII a XII jorns de febrier anet a Dieu M. Placentin loqual fo lo primier doctor que jamays legi en Montpellier; e fo sebelit en lo cimeteri de Sant Bertholmieu pres de la capela de Sant Cleophas de part de foras.

Extrait de la *Chronique romane du Petit Thalamus de Montpellier*, conservé dans les archives de la ville. Voir, sur ce document, l'introduction de M. Pegat placée en tête de la publication que vient d'en faire la Société Archéologique de Montpellier. Le passage cité se trouve pag. 350.

6. *Petra Placentini corpus tenet hic tumulatum*
Sed petra quæ Christus est animam tenet in Paradiso.
In festo Eulaliæ vir nobis tollitur iste
Anno milleno ducenteno minùs octo.

Epitaphe de P. rapportée par Pasquier et Catel, et d'après eux par Gariel et d'Aigrefeuille. Sarti, qui la cite aussi, fait remarquer qu'il y a dans le calendrier deux fêtes de sainte Eulalie, tombant l'une sur le 12 février, l'autre sur le 18 décembre, ce qui laisse incertaine la date du jour de la mort de P. Le passage qui précède de la *Chronique du Petit Thalamus* lève ce doute. Je parlerai plus au long de cette épitaphe et de sa prétendue découverte en 1663, dans une note additionnelle.

Placentin est né à Plaisance dans la Lombardie, comme le prouve le passage de ses écrits que j'ai rapporté ci-dessus : on peut faire la remarque que ce passage n'est nullement amené dans son livre par la nécessité du sujet, mais placé là dans le seul but d'apprendre aux lecteurs la patrie de l'auteur [26].

L'année de sa naissance reste incertaine. Un calcul approximatif, basé sur l'époque connue de sa mort et sur les diverses circonstances de sa vie, et dont je donnerai les éléments dans la suite, pourrait la faire placer dans l'intervalle de 1120 à 1125.

Sa famille et son vrai nom ne sont pas mieux connus, et l'on ne peut

(26) Le titre 48 du liv. III, du code de Justinien, traite des restitutions d'hérédité en vertu du sénatus-consulte trébellianique. « Le fisc, dit P., ... une corporation, une ville peuvent être institués héritiers à charge de rendre, et par conséquent aussi la ville de Plaisance où je suis né et d'où j'ai pris mon nom. »

Digitized by Google

aussi faire à cet égard que des conjectures. Le fait qu'il n'a porté d'autre nom qu'une espèce de sobriquet emprunté, comme il nous l'apprend lui-même, au nom de sa ville natale, peut faire présumer qu'il appartenait par sa naissance aux classes inférieures de la société, qui fournissent à peu près seules des exemples de ces sortes de substitutions d'un nom d'origine à un nom propre. Ce n'est pas que ses biographes aient oublié de lui en donner un de cette dernière espèce; mais la diversité même de ceux qu'ils lui prêtent indique déjà qu'aucun renseignement sûr n'existe à cet égard; et en effet, pas un d'eux ne fonde le choix qu'il en fait sur la moindre preuve historique. Sigonius [27] l'appelle *Guillaume;* Heineccius [28] *Otto;* d'Aigrefeuille lui attribue le nom de *Pierre*, et l'*Histoire littéraire de la France* celui de *Jean*. Aucun de ces auteurs ne donne de raisons de cette préférence, et quelquefois on en voit la cause dans une simple méprise : c'est ainsi que le nom de *Pierre* paraît emprunté au premier mot de l'épitaphe de Placentin, devenu *Petri* au lieu de *Petra*.

Enfin, on n'a pas de plus sûres données sur le lieu de ses études et le nom de ses maîtres, quoique encore ces deux points, regardés comme si essentiels dans la vie d'un jurisconsulte du moyen-âge, n'aient pas manqué d'être l'objet de plusieurs assertions. Mais, avant de les examiner et d'entrer ainsi dans cette partie de la vie de Placentin où commence sa vocation de jurisconsulte, rappelons ici quelques notions sur l'état de cette société au milieu de laquelle il allait paraître et dont il devait partager et activer lui-même le mouvement intellectuel. Elles serviront à faire mieux comprendre, non-seulement les faits de sa vie, mais encore le point de départ et le but de ses travaux. On les trouverait aisément ailleurs avec plus de détails [29]; le peu que j'en dirai suffira pour l'objet de cet écrit.

La naissance de Placentin remonte aux dernières années de la vie du célèbre fondateur de l'école de Bologne, Yrnerius ou Garnerius, dont quelques-uns l'ont fait le disciple immédiat. C'était l'époque de la renaissance du droit romain en Occident : événement célèbre, amené, non comme on l'a cru long-temps et comme on le dit souvent encore, par la

(27) *Historia Bononiensis (ad annum 1199).* — Sigonius confond P. avec deux jurisconsultes de Plaisance, qui portèrent effectivement le nom de Guillaume.

(28) *Historia juris, lib.* I.

(29) Notamment dans l'*Histoire du droit romain*, par M. Berriat-Saint-Prix, et surtout dans le tom. III de l'ouvrage de M. de Savigny.

Digitized by Google

découverte fortuite d'un exemplaire des lois de Justinien [30], mais, comme le sont presque tous ceux qui prennent une grande place dans le monde, par les besoins intimes de la société d'alors, au développement de laquelle ne suffisait plus la législation incomplète et irrationnelle qui s'était formée, pendant les siècles qui suivirent la conquête germanique, du mélange des coutumes des vainqueurs avec quelques débris des institutions romaines. Yrnerius venait de donner l'exemple des travaux qui devaient mettre la société en possession de cette législation qui lui manquait, et de nombreux imitateurs s'y étaient engagés après lui. Ces travaux étaient immenses : il s'agissait de faire une sorte de dépouillement de ce corps de lois connu sous le nom de *Droit Justinien*, le plus vaste peut-être qu'aucun peuple ait possédé, et où presque tout était inconnu au commencement du XII^e^ siècle. Les vues d'ensemble, les éclaircissements historiques, les théories générales devaient naître plus tard ; alors il s'agissait d'établir par la comparaison des manuscrits un texte correct et uniforme, de définir des mots nouveaux, de rapprocher les dispositions semblables de la législation, d'en signaler les variations ou les antinomies, et d'extraire de tout cela une doctrine immédiatement applicable aux premiers besoins des tribunaux et de la société. Ce fut la tâche qu'entreprirent les jurisconsultes italiens du XII^e^ siècle. On sait qu'ils l'ont exécutée en grande partie au moyen de notes marginales *(glosa* ou *glossa)* qu'ils apposaient au texte, et dont, au siècle suivant, Accurse, l'un des derniers de leur école, fixa l'état et recueillit la majeure partie dans la grande glose qui porte son nom. Mais là ne se bornaient pas leurs travaux : on a d'eux des résumés connus sous le nom de *Sommes* [31], des commentaires sur des matières spéciales de droit, des recueils de *Distinctions*, de *Questions* et enfin de *Controverses*

(30) La prétendue découverte faite par les Pisans au sac d'Amalfi (en 1135) des fameuses Pandectes florentines est une de ces erreurs qui s'établissent et se propagent, parce qu'elles semblent répondre à un besoin naturel de l'humanité de poétiser, pour ainsi dire, les grandes découvertes des sciences, ou les circonstances marquantes de son histoire ; mais dont la solide réfutation appartient déjà à plusieurs auteurs italiens du dernier siècle, et nous paraît avoir été complétée par M. de Savigny (dans le tom. III de son ouvrage).

(31) P. s'exerça surtout dans ce genre de composition. Les sommes n'étaient dans l'origine, comme le mot l'indique, que des résumés ; mais elles ne tardèrent point à devenir des paraphrases souvent plus longues que le texte, comme le fait remarquer Sarti, à propos de celles de P., dans le passage suivant : « *Summas appellant veteres Icti.... synopses et compendiarias* » *institutiones quæ magno usui fuerunt iis quibus grandia illa legum volumina formidini erant,* » *quamvis hæ quoque summæ in magnam posteà molem excreverunt.* »

Digitized by Google

sur les points agités au barreau et dans l'école. Bologne, où la plupart d'entre eux vécurent et enseignèrent, fut le centre et le foyer de ce mouvement intellectuel. De toutes les contrées de l'Italie et des principaux royaumes de l'Europe, des étudiants s'y rendaient avides de la nouvelle instruction qu'ils y trouvaient; et ils donnèrent ainsi naissance à sa célèbre Université de droit, à l'exemple de laquelle celles d'Italie et la plupart de celles de la France se sont formées, non, comme il est arrivé plus tard, par l'institution du prince ou à l'aide de secours pécuniaires obtenus des villes ou des états, mais par le seul effet de l'organisation que se donnèrent les étudiants et les professeurs, en se constituant en corporations semblables à celles dont presque chaque profession, dans les cités populeuses, offrait alors un modèle [32]. Et nul autre fait n'est plus propre que cette origine même à montrer l'influence de ce besoin pressant d'instruction, qui organisait ainsi de tous côtés et sans secours les moyens de la répandre et de l'acquérir. De cette position libre des maîtres et des disciples naissaient une activité intellectuelle, une communauté d'intérêts et d'affections, qui ne peuvent se comparer à rien de ce que nous avons aujourd'hui sous les yeux; mais aussi des rivalités et des haines d'une violence heureusement inconnue de nos jours. La supériorité de chaque maître, seul lien qui rattachât à lui son cortége de disciples, étant naturellement exprimée par la prééminence dans l'école et au barreau de ses opinions sur les points contestés de la science, des motifs pécuniaires, non moins que l'amour-propre, étaient liés à leur triomphe [33]; et de là des jalousies et des luttes qui troublaient souvent la paix de l'école et même celle de la cité. Nous allons voir que ce fut précisément à une querelle de ce genre que dut une partie de sa destinée notre jurisconsulte, à l'histoire duquel je reviens [34].

---

(32) De là le titre d'*Universitas magistrorum et scholarium*, université ou totalité des maîtres et des écoliers, que prirent les grandes écoles d'Italie, et à leur exemple celles de France.

(33) Les professeurs ne recevaient d'autre rétribution que celle qui leur était payée par leurs disciples; quand les villes ou les états songèrent à leur accorder un traitement fixe, cette nécessité annonça presque toujours un déclin dans l'Université.

(34) Je ne dirai qu'un mot de l'ordre de choses politique au milieu duquel P. vécut. Il fut contemporain de l'empereur Frédéric Barberousse, dont le long règne (1152-1190) fut l'époque la plus célèbre de la lutte des souverains d'Allemagne, réclamant des droits de souveraineté presque absolus, contre les grandes communes d'Italie, héritières des franchises des anciens municipes romains. J'aurai occasion de revenir sur ce grand débat dans l'examen

Digitized by Google

Ses années d'études répondent à l'époque que l'on pourrait appeler progressive de l'école de Bologne. Yrnerius avait cessé de professer et peut-être de vivre ; son enseignement était continué par de nombreux jurisconsultes, parmi lesquels quatre brillaient au premier rang et reçurent par excellence le titre des *quatre Docteurs :* c'étaient Bulgare, Martin-Gosias, Jean et Ugo. Bulgare et Martin remplissaient surtout l'école du bruit de leurs systèmes différents de jurisprudence. Suivant la plupart des biographes et suivant Sarti lui-même, Placentin aurait suivi à Bologne les leçons de Martin, et plus tard défendu ses opinions en jurisprudence [35]. Ni les témoignages contemporains, ni les écrits mêmes de Placentin, ne motivent cette assertion. Martin n'est peut-être pas nommé une seule fois dans ces nombreux écrits ; et, s'il fallait d'ailleurs tirer de pareilles citations des conjectures sur les préférences de Placentin, ce serait Bulgare, l'antagoniste de Martin, que l'on devrait regarder comme le guide de notre jurisconsulte en jurisprudence, puisqu'il est presque le seul dont il cite quelquefois les opinions, en le désignant par le titre d'*os aureum*, que ses compatriotes lui avaient décerné. Mais, en général, le caractère et les écrits de Placentin se prêtent peu à ces hypothèses : quel qu'ait été son maître, la liberté naturelle de son esprit ne dut guère lui permettre de s'attacher beaucoup à sa doctrine ; et ses ouvrages le montrent plutôt comme un de ces hommes qui ne doivent leur développement qu'à eux-mêmes, et qui, dans le sentiment profond de leur individualité, se font un point d'honneur de n'accepter, ni l'autorité, ni même l'influence de leurs devanciers.

Le premier renseignement certain que nous ayons sur sa vie nous le montre professant déjà la jurisprudence à Mantoue et écrivant des livres sur cette science. Mantoue, n'étant point au nombre des villes que l'établissement des études universitaires rendit particulièrement célèbres à cette

---

d'un passage des écrits de P., qui y fait allusion. Mais pendant qu'il se vidait en Italie par les armes, P. habitait Montpellier, placé alors sous la domination des derniers seigneurs du nom de Guillaume. La ville se développait rapidement et augmentait son commerce et ses richesses, dans une paix qui n'était troublée que par quelques expéditions lointaines de ses seigneurs, ou par des querelles maritimes avec les Génois ses voisins ; et des faits dont se compose cette partie de son histoire, l'arrivée de P. dans ses murs, et la fondation qui s'ensuivit de son université de droit, sont probablement les plus saillants.

(35) Sarti s'exprime ainsi : *Hunc Martini auditorem fuisse ferunt ; ac certè fuit hujus opinionum non instrenuus assertor.* — L'un n'est pas plus certain que l'autre.

Digitized by Google

époque, semblait convenir par cette raison même aux débuts d'un jeune professeur, et l'on pourrait supposer que Placentin y fit le sien. Il est certain du moins que ce professorat est antérieur à tous les autres événements connus de sa vie, par les deux raisons suivantes : dans la mention qu'il nous a laissée des villes successivement habitées par lui depuis son premier professorat à Montpellier, Mantoue n'est point comprise, et le séjour qu'il y fit doit être par conséquent placé dans une époque antérieure de sa vie; et, en second lieu, l'ouvrage qu'il y composa précéda lui-même tous ses autres écrits, puisqu'il ne cite aucun d'eux et que tous les autres le citent. Cet ouvrage est un traité des Actions *(de varietate actionum)* fort remarquable comme l'un des premiers essais connus d'une exposition dogmatique d'une matière du droit.

Nous ne connaissons pas la durée de ce professorat à Mantoue, ni les causes qui y mirent fin. Cependant, comme c'est à Bologne que nous retrouvons Placentin, c'est-à-dire dans le foyer le plus actif des études juridiques, nous pouvons conclure de ce changement de théâtre au progrès de sa réputation et au succès de son enseignement. Ce premier professorat à Bologne fut une époque critique de la vie de Placentin, et c'est lui qui nous a valu son arrivée à Montpellier. Placentin lui-même s'en est toujours tû dans ses écrits, et l'on en comprendra bientôt la raison; mais nous savons par un contemporain ce qu'il nous importe le plus d'en connaître.

J'ai déjà dit quel était à cette époque l'état brillant de l'école de Bologne. Parmi les docteurs qui s'y livraient à l'enseignement s'en trouvait un, nommé Henri de Bayla ou Bailia, dont quelques gloses se retrouvent encore dans les manuscrits du Code et du Digeste[36]. Il appartenait à une famille noble et puissante de Bologne que son nom indique avoir été en possession de la charge de bailli, et le titre de *miles* ou chevalier lui est donné dans les actes contemporains. Aussi n'était-il pas seulement légiste, mais encore habile dans la pratique des armes, et même, au dire d'un auteur du siècle suivant, plus exercé dans celle-ci que dans la connaissance des lois[37]. Ce fut avec un tel adversaire que Placentin s'en-

(36) Roffred nous dit qu'il les signait des lettres Yr., contre l'usage des autres glossateurs qui employaient toujours la première lettre ou les premières lettres de leur nom. Sarti et M. de Savigny ont recueilli le peu que l'on sait de cet ancien Docteur.

(37) Odefroy, professeur à Bologne au XIII^e siècle, parle de lui en ces termes : *Dominus Hen-*

Digitized by Google

gagea dans une de ces querelles de jurisprudence, auxquelles l'amour-propre et la rivalité des professeurs donnaient alors une dangereuse âcreté. Placentin acheva de l'envenimer par une plaisanterie. Il s'agissait de l'explication du Sénatus-consulte Velléïen, relatif, comme on sait, aux engagements contractés par les femmes. Placentin, expliquant en chaire le passage contesté, railla son adversaire sur la connaissance qu'il prétendait avoir du sénatus-consulte, par ces mots que Roffred nous a conservés: *Homo ille erat in partibus ubi habitat Vellejanum.* Le sens n'en est pas fort clair; peut-être faisaient-il allusion à des relations qu'Henri de Bayla aurait eues avec des personnes du sexe, placées dans le cas du sénatus-consulte, comme le conjecture M. de Savigny. Peut-être aussi faut-il n'y voir qu'une plaisanterie d'une nature plus vulgaire encore et bien peu digne de la gravité de l'enseignement, mais qui ne pouvait guère manquer de produire son effet sur un auditoire composé en grande partie de jeunes gens. Henri de Bayla outré se vengea en attaquant la nuit Placentin dans les rues de la ville [38], et le danger qu'il lui fit courir, ou dont il le menaça pour l'avenir, fut tel que Placentin ne se crut plus en sûreté à Bologne ni peut-être même dans les villes voisines. Il quitta sa patrie et vint s'établir à Montpellier.

Si les raisons qui fixèrent son choix sur ce séjour nous étaient connues, nous aurions probablement une page de plus à ajouter à notre histoire locale; mais le récit de Roffred ne nous apprenant rien à cet égard, nous en sommes réduits à des conjectures. Il n'est pas invraisemblable que la réputation de l'Université de Bologne y ayant attiré des étudiants de Montpellier ou des cités voisines, ceux-ci purent lui en vanter le séjour et l'y attirer à leur suite, par l'espoir d'y fonder une nouvelle école de jurisprudence. Les expressions de Roffred prises à la lettre pourraient appuyer cette supposition; elles donnent à entendre que Placentin ne quitta Bologne que pour entreprendre immédiatement le voyage de Montpellier; et s'il en fut ainsi, le choix de cette ville éloignée, et qui n'avait d'autres rapports

---

vicus de Bailia, qui fuit antiquus doctor et strenuus in armis magis quàm in legibus, dicit quod quæstio ista, etc. (Odofredi lectura in Cod. ad leg. de juris et facti ignor.)

(38) *Armato di ben altro che di Codici et di Digesti*, dit Tiraboschi. — M. Guenoux, dans son article abrégé sur P., suppose que P. fut attaqué dans sa propre maison. Le terme dont se sert Roffred *(assalivit)* n'exclut peut-être pas cette interprétation; mais M. de Savigny, aux expressions duquel M. Guenoux a un peu ajouté, entend comme nous le terme de Roffred, d'une attaque personnelle, d'une surprise, qu'on peut bien supposer avoir eu lieu dans les rues de la ville.

Digitized by Google

avec Bologne que ceux qu'établissait la fréquentation des étudiants, peut assez naturellement être considéré comme ayant été déterminé par ces mêmes rapports.

L'époque de l'arrivée de Placentin dans nos murs, calculée sur les autres circonstances de sa vie qui vont suivre, ne reste incertaine que dans des limites assez étroites [39]. M. de Savigny la place vers l'an 1160, et c'est aussi la date que M. Berriat-Saint-Prix [40] assigne à la fondation de l'Université de droit de Montpellier, date qui n'est autre que celle de l'arrivée de Placentin et le commencement de son enseignement.

Le séjour de Placentin à Montpellier fut long et marqué non-seulement par les travaux du professorat, mais encore par la composition de ses plus importants ouvrages de jurisprudence. Il y écrivit sa somme du Code et celle des Institutes [41], dont plusieurs passages font mention, comme nous le verrons par la suite, du pays qu'il habitait alors. Les détails de son séjour nous restent inconnus: mais, que son enseignement ait frappé les esprits autant par sa nouveauté que par sa profondeur, et qu'il ait attiré un grande considération sur sa personne; c'est ce qui résulte avec une vraisemblance qui équivaut à la certitude, sinon de quelques faits rapportés, sans preuve, par d'Aigrefeuille touchant ses rapports avec les seigneurs de la ville, du moins de la tradition constante qui s'en est conservée, de la fondation même d'une école devenue célèbre, et de la mention qui fut faite de son professorat et de sa mort sur le registre public où se consignaient les événements les plus importants arrivés dans la cité; seule distinction de ce genre qu'on y ait accordée, si je ne me trompe, à un homme célèbre seulement par la science. Il fut, dit le Petit Thalamus, le premier docteur qui ait jamais enseigné à Montpellier [42]; et ce titre de docteur qui perdit de sa valeur dans la suite [43], l'avait conservée tout entière à l'époque où ce

(39) Voyez ce calcul ci-après (Note 49).

(40) *Histoire du droit romain*, section IV, chap. I, art. 2.

(41) Ces travaux considérables durent exiger plusieurs années; et cependant ils étaient terminés depuis long-temps quand P. entreprit son voyage d'Italie : *His autem peractis, longè posteà in patriam reversus sum.*

(42) *Que jamays legi in Montpellier.* — Ce mot *legir (legere)*, outre son acception ordinaire, est employé, sans variation, pendant tout le moyen-âge, dans le même sens que nous donnons aujourd'hui aux mots *professer, enseigner.*

(43) Du temps de P. les disciples appelaient *doctor* le maître dont ils recevaient les leçons, d'après l'acception naturelle du mot, et il n'y avait d'autres docteurs que ceux qui enseignaient

Digitized by Google

passage du Thalamus fut écrit, quoique déjà peut-être il n'eût plus la même acception qu'on lui donnait au siècle de Placentin.

Le reste de la vie de Placentin nous est connu par la notice que lui-même nous en a laissée et que nous avons rapportée plus haut. Après ce long séjour à Montpellier, il entreprit un voyage en Italie, soit que des affaires l'y aient rappelé, soit que le simple désir de revoir sa patrie et d'y jouir de la réputation que ses ouvrages et son enseignement lui avaient acquise, l'y aient ramené. Il arriva à Plaisance. On peut juger de sa célébrité par la démarche que firent alors les Bolonais. Placentin n'était pas depuis deux mois dans sa ville natale, qu'il reçut l'invitation de se rendre à Bologne pour y faire entendre ses leçons. Les circonstances de cette invitation et du second professorat qui s'ensuivit sont remarquables, par leurs rapports avec les événements qui viennent d'être rapportés et avec les causes qui avaient mis fin au premier. L'invitation de se rendre à Bologne partit d'une famille noble et puissante de cette ville les Castello, qui tiraient leur nom d'un vieux château ou forteresse, situé dans l'enceinte des murs et duquel cette famille avait la garde [44]; et ce fut sous son patronage et dans l'enceinte même du château ou du quartier de la ville plus particulièrement placé sous sa dépendance, que les leçons furent données. Ces détails peuvent faire juger que l'ancien adversaire de Placentin, Henri de Bayla, vivait encore et n'avait pas oublié ses sujets d'animosité, ou que du moins les rivalités que le premier professorat de Placentin lui avait suscitées lui rendaient nécessaire cet appui d'un parti puissant. Ce second enseignement de Placentin dura deux ans, et il en parle dans des termes où l'on désirerait assurément plus de modestie. Il se vante d'avoir par l'éclat de ses leçons excité l'envie des autres professeurs et dépeuplé leurs auditoires au profit du sien; le sens caché des lois, leurs difficultés, leurs antinomies cédèrent, dit-il, à sa science; et par un effort qu'il traite presque de merveilleux, il fit, à la demande et en présence d'un nombreux auditoire, un discours sur les lois elles-mêmes [45]. Ces fières expressions d'un amour-propre que l'âge n'avait pas rendu plus prudent, sont difficiles à justifier

---

en effet. Ce ne fut que dans le siècle suivant que le doctorat devint un titre qui ne supposait pas toujours la réalité de l'enseignement.

(44) Sarti nous apprend que le château fut détruit au XII^e^ siècle, mais que le quartier de la ville où il était situé en conserva le nom. La famille de Castello s'éteignit à Bologne au XIV^e^ siècle.

(45) Cet ouvrage de P. ne nous est point parvenu.

Digitized by Google

sous sa plume [46]; toutefois il y perce, non moins que sa bonne opinion de lui-même, un désir de se venger de ses ennemis en humiliant des rivaux; et il semble que le souvenir amer de son ancien désastre de Bologne le fasse se complaire à publier ainsi l'éclat de son nouveau triomphe. On va voir que, dans une occasion semblable, il sait parler de lui-même avec plus de convenance.

Au bout des deux années que dura cet enseignement et qui étaient le temps pour lequel il s'était engagé, il reprit le chemin de Plaisance, dans l'intention, dit-il, d'y jouir des douceurs du repos : mais il en fut empêché par bon nombre de ses auditeurs de Bologne, qui, suivant un usage du temps, suivirent leur professeur dans sa nouvelle résidence, et auxquels se joignirent ses parents et ses amis de Plaisance, qui tous ensemble le prièrent d'y continuer ses leçons. Placentin y consentit et se livra pendant quatre ans à un nouvel enseignement, dont il parle cette fois en termes plus mesurés que du précédent (*satis honorabiles scholas habui*). Ce fut après ce séjour de six années en Italie qu'il donna derechef à la ville de Montpellier une préférence qui, cette fois du moins, n'était point forcée [47]. Il y revint et ne la quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée peu d'années après, comme le fait du moins conjecturer l'état imparfait des nouveaux travaux auxquels il se livra dans l'intervalle. Il entreprit une somme des trois derniers livres du Code, et il méditait un travail semblable sur le Digeste quand la mort le surprit et ne lui laissa pas même le temps d'achever un livre entier du premier de ces ouvrages, qui est ainsi resté à l'état de simple fragment [48]. Il mourut le 12 février 1192 et fut inhumé dans le cimetière Saint-Barthélemi, situé hors des portes de la ville, du côté du sud. On inscrivit sur sa tombe l'épitaphe en vers latins rapportée ci-dessus, et qui, d'accord avec le passage du Petit Thalamus, nous apprend cette date

---

(46) Sarti les rapporte avec une sorte de colère : *Vix legi possunt sine stomacho ea quæ ipse præfatur in summa ad tres ultimos libros Codicis, et quidem non in ipso juventutis flore, sed extremis suæ vitæ annis.* » P. écrivait en effet ces jactances fort peu de temps avant sa mort, pendant son dernier séjour à Montpellier.

(47) La manière dont il parle de son séjour à Plaisance semble cependant indiquer qu'il avait eu l'intention d'y finir ses jours ; on va même voir que sa famille s'y établit. Il faut donc que son projet à cet égard ait changé par une cause qui ne nous est pas connue.

(48) La somme des trois derniers livres du Code s'arrête au 38e titre du livre Ier (le Xe du Code).

Digitized by Google

exacte de sa mort [49]. J'ai déjà averti que la circonstance rapportée par d'Aigrefeuille des honneurs funèbres qui lui auraient été rendus par le seigneur de Montpellier, peu importante d'ailleurs, n'a pour garant de sa vérité aucun témoignage historique. La prétendue découverte de l'épitaphe au XVIIe siècle sera ci-après (*Voir Addition* 1re.) l'objet d'une discussion spéciale.

Deux autres particularités de la vie de Placentin nous ont été conservées par ses contemporains, mais d'une manière si vague qu'elle est encore plus propre à exciter qu'à satisfaire notre curiosité. Placentin laissa de la postérité. Une ancienne matricule des notaires de la ville de Bologne, écrite au commencement du XIIIe siècle [50], cite un petit-fils de Placentin parmi ceux qui exerçaient cette profession dans Bologne à cette époque. Il se nommait Savinus et était fils d'Albert Wallestari, de Plaisance, qui fut donc le fils ou le gendre de notre jurisconsulte. C'est là tout ce qu'on sait de cette descendance.

Un second fait, beaucoup plus exceptionnel de sa nature, est rapporté par une autorité trop respectable pour qu'il puisse être facilement révoqué en doute, malgré sa singularité. On lit dans le célèbre commentaire qu'Henry, évêque d'Hostie, a écrit sur la collection des Décrétales de Gratien, que Placentin fut élu évêque (l'auteur ne dit ni par qui, ni dans quel temps), mais que sa nomination fut annulée pour vice de forme. La Décrétale qui réglait ces sortes d'élections voulait que le procès-verbal de la séance fût rédigé par un clerc; dans le cas de l'élection de Placentin

---

(49) En partant de cette date et en récapitulant les faits qui composent la dernière partie de sa vie, on pourrait former les conjectures suivantes sur les dates des événements les plus importants. Le dernier séjour à Montpellier n'ayant duré qu'un petit nombre d'années, quatre à cinq peut-être, son commencement répond à l'année 1187, et le départ pour l'Italie, antérieur de six ans, vers l'année 1181. J'ai dit ailleurs que la date de 1160 est généralement admise, comme point de départ du premier séjour à Montpellier. Si l'on considère que P. avait, à cette époque, enseigné le droit dans deux villes différentes, et écrit des ouvrages sur cette science, on sera porté à lui donner, à son arrivée à Montpellier, un âge assez avancé (35 à 40 ans), pour faire remonter sa naissance aux années 1120-1125, comme je l'ai dit en commençant.

(50) Découverte par Sarti qui en rapporte ainsi les termes : *Savinus nepos magistri Plac. filius Alberti Wallestari de Placentiâ.* — M. de Savigny considère Albertus comme fils de P. — La forme de son nom et la circonstance qu'il était né à Plaisance pourraient l'en faire considérer plutôt comme le gendre. Il est peu probable que les enfants de P. soient nés dans une ville qu'il avait quittée de fort bonne heure et où il n'était retourné, comme nous venons de le voir, que vers la fin de ses jours.

Digitized by Google

il l'avait été par un laïque, et cette violation de la forme en entraîna la nullité. Hostiensis revient deux fois sur ce fait, qui lui fournissait un précédent important de jurisprudence canonique, et il dit le tenir de son maître, le jurisconsulte Jacobus de Albenga, qui put en être bien instruit, puisqu'il fut le contemporain de Placentin dans sa jeunesse[51].

Enfin, Placentin eut la gloire de voir sortir de son école des disciples qui devinrent célèbres à leur tour, notamment Othon de Pavie et Charles de Tocco, dont le premier a laissé des glosses et plusieurs traités de jurisprudence, et l'autre un commentaire très-estimé pendant tout le moyen-âge ur les anciennes lois lombardes. Tous deux le citent comme leur maître. On pourrait leur joindre Roffred, dont il a été déjà question, qui suivit les leçons de Placentin pendant son dernier professorat à Bologne, ainsi que lui-même nous l'apprend dans ses écrits. Tous les trois sont Italiens; la tradition ne nous a conservé le nom d'aucun des disciples de Placentin à Montpellier.

---

(51) Je cite ici les deux passages d'Hostiensis, d'après M. de Savigny, qui a lui-même emprunté le fait au manuscrit de Diplovatacius. — *Laïcus enim tabellio scribere non debet, quia ob hoc solum fuit reprobata electio Placentini, secundum Jac. (Jacobum). (Summa in Decret., tit. de Electionibus, l. 6., § Qualiter.)* — *Ergo si laïcus scribat vota singulorum in electionibus, hoc ipso reprobabitur electio, sicut fuit factum in electione Placentini, secundùm Jac. (Jb. in tit. Ne clerici, II. ult.)* — Si, en admettant la vérité du fait rapporté par Hostiensis, l'on cherche à se rendre compte de l'époque de cette élection, on la rapportera avec le plus de vraisemblance au dernier séjour de P. en Italie et particulièrement à Plaisance, sa patrie, parce que: 1° cette haute prélature, conférée à un homme jusqu'alors étranger à l'église, suppose une grande renommée et même un âge avancé, conditions qui ne se rencontrent que dans la dernière moitié de la vie de P.; 2° il est plus naturel de placer en Italie qu'à Montpellier le lieu de l'élection, puisque la tradition s'en est conservée dans ce premier pays et nullement dans l'autre. — L'élection fut annulée par une conséquence peut-être contestable de la Décrétale, qui, tout en prohibant l'immixtion des laïques dans les élections, n'en prononce point textuellement la nullité pour ce motif *(Nullus laïcorum, principum vel potentum semet inserat electioni aut promotioni patriarchæ, metropolitani aut cujuslibet episcopi, ne videlicet inordinata et incongrua..... fiat electio. Decret. Gratiani, pars* I, *distinct.* 73.); et d'ailleurs, le soin même avec lequel Hostiensis note ce précédent prouve qu'il n'y avait pas de règle bien établie auparavant. Pourrait-on rapprocher de cette circonstance le retour de P. à Montpellier, après ses projets d'établissement à Plaisance, et supposer que l'application qu'on lui fit de ce droit rigoureux fut une cause de mécontentement qui ne resta point étrangère à ce retour?... Les faits sont beaucoup trop peu connus pour admettre de pareilles conjectures.

Digitized by Google

§ III. — *Des ouvrages de Placentin.*

Les ouvrages de Placentin nous ont été presque tous conservés, soit par les manuscrits qui en existent encore en nombre assez considérable dans les grandes bibliothèques de l'Europe, soit dans des éditions imprimées. Quelques-uns sont perdus et ne sont connus que par la mention que Placentin en fait dans ses autres écrits ; mais tout annonce que ceux-là n'avaient qu'une faible importance, et que même la substance en avait été insérée par l'auteur dans ceux qui nous restent de lui.

De ces écrits, les trois principaux ont été publiés de 1530 à 1536 [52] par un même éditeur, Nicolas Rhodius, de Chamberg, dont le nom et la patrie sont tout ce qu'on sait de lui. Les préfaces qu'il a mises en tête de ses publications nous apprennent qu'il n'a eu pour en établir le texte qu'un seul manuscrit, dont le mauvais état et l'incorrection sont de sa part l'objet de vives plaintes et ont nécessité, dit-il, pour l'établissement de ce texte, les soins les plus assidus [53]. Ces soins n'ont pas empêché que des fautes sans nombre, souvent de nature à rendre des passages entiers inintelligibles ou à en changer le sens, ne soient restées dans les éditions imprimées, surtout dans le Commentaire sur le Code. Beaucoup ne pouvaient être redressées que par la comparaison de manuscrits plus corrects ; mais beaucoup aussi accusent le défaut d'exactitude ou de science de l'éditeur. On peut du reste juger de cette science, au moins en histoire, par ce qu'il dit de l'époque où fut faite la compilation des lois de Justinien, qu'il place au milieu du XI^e^ siècle de notre ère [54]. Quelques-unes de ces

---

(52) Le traité *De varietate actionum* en 1530, la somme des Institutes en 1535 et celle du Code en 1536.

(53) « *Siquidem* (dit-il dans la préface de la somme des Institutes) *ipsi Placentino in primâ harum summarum fœturâ non tantùm laboris quantùm mihi in eâdem denuò perpoliendâ natum esse certè scio.* » Dans un avis au lecteur, placé à la suite de la préface de la somme du Code, il revient sur ces plaintes et parle de nouveau du mauvais état de son manuscrit.

(54) Dans la préface de la somme des Institutes : « *Vixit hic noster (Placentinus) sub Frederico tertio, hoc est anno 1200 ; quod sanè tempus, si rectè supputetur, faciet annos centum et quinquaginta ex quo Justinianus veteres illas Romanorum leges..... mirâ certè brevitate complexus est.* »

Digitized by Google

éditions de Rhodius ont été réimprimées, mais sans le secours d'aucun nouveau manuscrit, et par conséquent avec toutes les imperfections et les fautes de l'édition antérieure. Presque toutes sont devenues fort rares aujourd'hui et ne se rencontrent pas toujours, même dans les grandes bibliothèques de l'un et de l'autre pays qu'habita Placentin [55].

Deux autres ouvrages moins considérables de Placentin ont dû, comme nous le dirons en leur lieu, à une cause particulière, l'avantage d'avoir été imprimés et de se rencontrer beaucoup plus fréquemment [56].

I. *De varietate actionum (libri duo).*

J'ai déjà dit que cet ouvrage de Placentin avait été composé à Mantoue, et qu'il devait être considéré comme le premier en date de ses écrits, au moins de ceux qui ont été imprimés. Une erreur assez étrange a triplé, dans toutes les éditions qu'on en possède, l'étendue réelle du livre de Placentin, en faisant attribuer à son auteur plusieurs autres écrits auxquels il n'a pas eu la moindre part; et la découverte de cette erreur n'est pas l'un des résultats les moins importants des recherches bibliographiques de M. de Savigny.

Dans toutes les éditions imprimées, le traité *De varietate actionum* se compose de six livres, dont les deux premiers traitent, en effet, de la matière des actions selon le droit romain; le troisième et le quatrième, sous le titre *De judiciis* et *De expediendis judiciis*, forment chacun un petit traité sur la procédure et les jugements; le cinquième (*De senatus-consultis*) est une revue sommaire des sénatus-consultes les plus célèbres; et le sixième

---

(55) Ainsi que j'ai pu m'en assurer, notamment pour le nord de l'Italie. A Paris, la bibliothèque royale en possède seule un exemplaire. La ville de Montpellier en a conservé au moins un, dont je dois l'obligeante communication à M. le juge de paix Parant, de la bibliothèque duquel il fait partie. Il contient, reliés ensemble, la somme du Code (éd. de 1536), celle des Institutes et le traité *De varietate actionum* (éd. de 1535). Le tout forme un volume petit in-f°, où le premier de ces ouvrages présente 454 pages; les deux autres, imprimés ensemble, 158 pages, dont les 80 premières sont occupées par la somme des Institutes.

(56) C'est surtout dans la recherche et dans la discussion des écrits appartenant à P., des manuscrits qui en sont restés et de leurs éditions imprimées, que se sont montrées l'exactitude et la sagacité de M. de Savigny. Ce sujet était absolument neuf quand il l'a traité, et ses recherches l'ont peut-être épuisé; mais j'ai déjà dit que je n'en reproduirai ici que les principaux résultats.

Digitized by Google

(De accusationibus publicorum judiciorum) un traité des accusations. Ces six livres, quelque différentes que soient les matières dont ils traitent, ont toujours passé pour former ensemble le traité *De varietate actionum*, ouvrage de Placentin. En réalité, les deux premiers sont seuls de lui; le troisième est du jurisconsulte Bulgare, et les trois autres d'auteurs inconnus. Ce fait, que M. de Savigny a aperçu le premier, résulte, avec un degré de vraisemblance qui équivaut à la certitude, 1° de l'examen des anciens manuscrits qui sont restés, soit de l'ouvrage de Placentin, soit des autres traités qu'on y a joints: chacun d'eux se présente comme un tout séparé, et presque toujours précédé d'une préface qui atteste l'indépendance de sa composition [57]; 2° de l'étendue que les plus anciens biographes de Placentin attribuent au traité *De varietate actionum*, tels qu'ils le possédaient en manuscrit et avant qu'il eût été imprimé dans sa forme actuelle [58]; 3° enfin, de ce fait décisif que l'un des manuscrits qui nous restent du livre troisième *(De judiciis)* en attribue expressément la composition au jurisconsulte Bulgare. A l'appui de toutes ces preuves vient celle non moins puissante qui se tire déjà de la nature hétérogène des divers traités réunis sous un même titre, et dont le premier seulement touche et complète, en deux livres, la matière des Actions que ce titre comporte.

Il faut donc admettre que le premier éditeur de ce livre, Rhodius, eut entre les mains un manuscrit dans lequel, à la suite du traité *De varietate actionum*, étaient copiés, comme ouvrages analogues, mais sans relation nécessaire avec le premier, les quatre autres petits traités de jurisprudence qui forment les livres suivants [59], et que, les considérant comme partie

---

(57) La Bibliothèque royale de Paris possède un manuscrit (N° 4603) qui met ce genre de preuve dans tout son jour. Ce manuscrit consiste en un recueil de traités de jurisprudence de toutes sortes. Les six livres du traité *De varietate actionum* s'y présentent dans l'ordre suivant des pièces qui forment le recueil : les deux premiers livres sous le N° 20, le livre v sous le N° 13, le livre vi sous le N° 15, et les livres iii et iv, dans des places également distinctes, vers le milieu du volume; distribution qui montre bien qu'on les considérait comme autant d'ouvrages différents.

(58) Diplovatacius parle du traité de P. comme d'un ouvrage qui tient dans cinq feuilles *(quinque chartæ)*; c'est précisément l'étendue des deux premiers livres dans le manuscrit de la Bibliothèque royale que je viens de citer. Il aurait fallu deux ou trois fois plus d'espace si les quatre livres qui suivent dans les éditions imprimées en eussent fait partie.

(59) Seulement les préfaces que ces petits ouvrages présentent dans d'autres manuscrits,

Digitized by Google

intégrante du premier, il les a donnés à la suite sous un titre commun. Son erreur s'est d'autant plus aisément propagée dans les éditions postérieures, que déjà et depuis long-temps l'attention des jurisconsultes avait cessé de se porter sur ces premières productions de la science, ainsi que Rhodius en fait lui-même la remarque [60].

On doit donc réduire aux deux premiers livres les proportions de l'écrit de Placentin, au lieu des six qui le composent dans les éditions imprimées. Sous cette forme, qui lui rend d'ailleurs l'unité de son plan et en fait disparaître l'inexplicable bigarrure, il offre encore une production fort curieuse pour l'histoire de la science. J'en ai déjà fait pressentir le caractère et le mérite. Les jurisconsultes ne s'étaient guère jusqu'alors hasardés qu'à éclaircir les textes du droit par des notes ; Placentin en extrait un corps de doctrine, qu'il présente dans un ordre logique, indépendant de celui des livres originaux qui lui en ont fourni les éléments; et son traité reste un des premiers et des plus remarquables exemples de ce genre plus avancé de composition. Les observations que j'aurais à faire sur le style et sur la méthode rentrent dans celles dont sera l'objet l'ouvrage suivant [61].

---

manquaient dans le manuscrit de Rhodius, à l'exception du livre IV qui y avait la sienne, puisqu'il l'a conservée dans l'édition imprimée. Cette préface ou préambule commence ainsi : *Inter cœtera studiorum genera ars boni et æqui sola obtinet principatum. Ejus enim disciplinâ totius mundi regitur status, res privata et publica custoditur, etc. etc.* Il est évident qu'une pareille introduction ne convenait qu'au commencement d'un livre. — Au reste, Rhodius explique lui-même dans la préface de sa publication que les *quatre derniers chapitres de l'écrit de P. n'avaient point de titres*, et que les titres qu'ils portent, ainsi que ce nom même de livres, sont de lui : c'est-à-dire qu'il prit pour des chapitres du traité de P. des écrits étrangers copiés à la suite.

(60) Dans la préface de la somme des Institutes. Ses expressions sont énergiques : *Cùm viderem..... quod Azo et Accursius soli.... fermè regnent ; Placentino autem non major quam veteribus calciamentis honor exhibeatur, etc.*

(61) Voici quelques détails bibliographiques. Rhodius publia la première édition de ce livre en 1530, sous le titre : *Placentini jurisconsulti vetustissimi de varietate actionum libri sex..... cum præf. Nicolaï Rhodii. Moguntiæ, in-8°, 214 p.* A la suite du traité *De varietate actionum* sont imprimés quelques petits traités du jurisconsulte Rogerius sur les prescriptions. Cinq ans après, le même Rhodius, publiant la somme des Institutes, y joignit le traité *De varietate actionum*, qui occupe dans cette édition les pages 81 à 158 (*Moguntiæ*, 1535, petit in-f°). L'une et l'autre édition ont été réimprimées, chacune dans son format; mais on a plus souvent occasion de rencontrer l'ouvrage de P. dans deux vastes compilations, publiées l'une à Lyon en 1549, sous le titre : *Tractatus ex variis juris interpretibus collecti*, l'autre à Venise en 1584, sous le titre : *Tractatus universi juris.* Les six livres des éditions de Rhodius y sont dispersés dans les diverses

Digitized by Google

II. *Summa codicis.*

Placentin composa et publia cet ouvrage pendant son premier séjour à Montpellier, comme il le fait entendre dans la préface rapportée plus haut en tête de sa vie, et comme il le dit plus positivement encore dans un passage qui termine sa somme des Institutes [62]. Il explique aussi, dans la même préface, l'origine et l'occasion de ce livre, avec un peu de cette complaisance qu'il mettait à parler de lui-même et de ses productions. — Le jurisconsulte Roger, un peu antérieur à notre auteur, avait entrepris, le premier, la composition d'une somme du Code; mais son travail, peut-être interrompu par la mort, était resté incomplet et presque à l'état de simple ébauche [63]. Placentin le reprit et l'acheva; puis, peu satisfait de partager avec un autre l'honneur de l'entreprise, et ne voulant pas que les opinions émises dans le cours de l'ouvrage restassent incertaines pour le lecteur entre Roger et lui, il reprit le commentaire dans son entier et n'y laissa rien qui ne lui appartînt.

C'est aussi son œuvre capitale et celle qui a le plus contribué à sa réputation. Elle est complète, quoique le commentaire s'arrête au IX^e^ livre du Code, l'usage des jurisconsultes du temps n'étant pas de le pousser plus loin [64]. Chaque titre du Code y est moins commenté qu'analysé dans sa substance, rapproché des dispositions parallèles des autres parties du droit Justinien et expliqué dans ses difficultés principales. L'auteur, en

---

parties du Recueil, selon l'analogie des matières; quant aux deux premiers qui sont seuls de P., on les trouve ensemble, tom. V de l'édition de Lyon, et tom. III, part. II, de l'édition de Venise. — Les auteurs de la notice sur P., dans l'*Histoire littéraire de la France*, se sont servis de cette dernière édition pour donner de chacun des six livres attribués au traité *De varietate actionum*, des analyses étendues, auxquelles je renvoie le lecteur pour les deux premiers.

(62) *Quomodò hæc judicia debeant institui..... Summa noni Codicis quam apud Montem-Pessulanum promulgavi evidenter insinuat. (Summa Instit., lib.* IV, *tit.* 18.)

(63) Il paraît résulter du passage suivant de la somme de P. que le travail de Rogerius n'avait été poussé que jusqu'au titre 58 du livre IV : « *Pertractatæ sunt in superioribus à Rogerio bonæ memoriæ actiones empti et venditi.... nunc ordiamur et dicamus de ædiliciis actionibus quæ sunt illarum quasi pedissequæ.* » (*De Ædil. act.* IV. 58.) On ne connaît pas l'époque précise de la mort de Rogerius, mais elle dut suivre de peu l'année 1162, et cette date s'accorde bien avec tous les faits rapportés dans la vie de P.

(64) Voyez en la raison ci-après sur la *Summa in tres libros.*

Digitized by Google

abordant sa matière, la divise avec une brièveté et une précision remarquables [65], reprend chaque division dans le cours du texte et termine par un court résumé des dispositions les plus essentielles; et l'ouvrage entier arrive ainsi à sa fin dans des proportions à peu près égales d'étendue, qui n'accusent par conséquent nulle part la fatigue ou l'impuissance de l'auteur. Le style est concis et didactique, sans que Placentin laisse néanmoins échapper l'occasion de le relever par des citations empruntées aux prosateurs et aux poètes latins [66], et quelquefois par des métaphores dans le goût de son temps. Ce qui caractérise son exégèse, c'est le petit nombre de secours qu'elle emprunte aux travaux antérieurs. Bulgare, son épithète d'*os aureum*, est le seul commentateur qui reçoive un petit nombre de fois les honneurs d'une citation nominale; les autres sont cités en masse, sous la désignation d'*alii* ou *quidam alii dicunt, etc.* L'auteur s'attache à résoudre lui-même les difficultés de son sujet, et donne brièvement sa solution en l'accompagnant de ces seuls mots, *meo judicio:* bien éloigné, dans ce court mais consciencieux procédé, de la stérile abondance et de l'abus des citations qui devaient devenir le caractère et le défaut de ses successeurs, abandonnant le texte pour la glose et s'occupant bien plus à réunir les solutions les plus diverses des autres docteurs qu'à chercher eux-mêmes la véritable. Cette méthode originale et indépendante, jointe à une connaissance approfondie du sujet, fait le grand mérite du livre de Placentin et lui assure une très-haute place parmi les productions de cette époque. Toutefois la science du droit, l'un des objets alors dominants de l'activité des esprits, faisait des pas trop rapides pour que la somme de Placentin restât long-temps sans rivales. Après un essai infructueux tenté par un autre jurisconsulte [67], Azo publia, vers le commencement du XIIIe

(65) Voici, par exemple, la division du tit. II, lib. VI *(De furtis)*: — « *Videamus undè dicitur » furtum, quid sit furtum, quis faciat furtum, quis patiatur furtum, cujus rei fiat, quot sint furti » genera, quot species erant actionis furti, cui datur actio furti, in quem, in quantum, quibus » ex causis decernatur et ex quibus denegatur, et ab initio et ex postfacto qualis sit actio furti.* »

(66) Des premiers, il cite Cicéron, Boëce et Isidore; des autres, Virgile, Ovide, Lucain et Perse.

(67) Jean Bassianus. Cette succession des quatre sommes du Code qu'a produites le moyen-âge est retracée dans le passage suivant de ce même jurisconsulte Odefroy, que j'ai déjà cité (note 37): *Prima summa quæ fuit facta fuit domini Rogerii, secunda domini P., tertia Johannis quæ parùm valebat, ultima fuit domini Azonis. (Odof. in Dig. vetus titº Mandat.)*

Digitized by Google

siècle, sa fameuse somme du Code, qui remplaça peu à peu au barreau et dans l'école celle de Placentin, comme celle-ci avait éclipsé l'écrit antérieur de Roger. Mais cette préférence, due à un développement plus complet et plus régulier du sujet, ne prouve pas, à d'autres égards, une supériorité réelle de science, et au contraire, sous le rapport de la nouveauté et de la propriété exclusive des idées, l'avantage reste encore du côté de notre jurisconsulte [68].

Placentin travailla avec soin à ce grand ouvrage, le revit et le corrigea à diverses reprises, même après sa mise au jour. Cela résulte des citations qu'il contient d'écrits postérieurs du même auteur, notamment de la somme des Institutes. Il composa pour lui une préface et une dissertation sur les trois constitutions servant de préambule au Code, qui ne se trouvent ni l'une ni l'autre dans l'édition imprimée [69], mais que divers manuscrits nous ont conservées. Je rapporterai cette préface ci-après, et j'extrairai du livre même un certain nombre de passages, dont quelques-uns touchent la ville de Montpellier, et dont les autres peuvent contribuer à faire connaître, en dehors de sa spécialité de jurisconsulte, le style, les opinions et la tournure d'esprit de Placentin. Ce sont des espèces d'anecdotes qu'il nous fournit sur lui-même, et dont la rareté de son livre pourra justifier ici l'insertion [70].

---

(68) Savigny, tom. v, pag. 27.— L'éditeur de P., Rhodius, avait bien aperçu ce côté du mérite de son auteur, et il prend avec chaleur sa défense contre les insinuations peu bienveillantes d'Azo, dont il cite le jugement suivant sur P. : — « *Scio equidem* » (dit Azo dans la préface de sa somme du Code) « *quod dominus Placentinus, præclarus et famosus jurisperitus, apud* » *Montem-Pessulanum super Codice et Institutionibus summas laudabiliter composuit, cujus dictis* » *non proposui derogare. Nàm licet in quibusdam minùs planè, in quibusdam in ordine irre-* » *gulari, et in quibusdam non observato tramite juris, ità quod confusè processisse videatur, non* » *est tamen ab aliquo inculpandum, quià omnium habere memoriam et in nullo penitùs peccare* » *divinitatis est potiùs quàm humanitatis.* » — Rhodius attaque vivement ce jugement d'Azo, et lui reproche à son tour sa prolixité et l'intempérance de ses citations, comparées à la concision de P.

(69) Sans doute parce que Rhodius ne les rencontra pas dans le manuscrit dont il se servit.

(70) La somme du Code n'a été imprimée qu'une seule fois, par Rhodius, en 1536. L'ouvrage porte ce titre : « *In Codicis domini Justiniani.... libros* IX *Summa à Placentino, legum interprete excellentissimo, antè* 400 *fermè annos conscripta et nunc primùm in lucem edita* — (Petit in-f° de 454 pages.) — A la fin, on lit: *Moguntiæ, in officinâ Johannis Schœfferi, anno* 1536°, *mense Martio.* — J'ai déjà dit que les fautes y fourmillent; mais les manuscrits donnent un texte beaucoup plus correct. M. de Savigny en cite particulièrement trois à la Bibliothèque royale de Paris, les manuscrits N^os^ 4441 et 4539 et 381 du Catalogue de Saint-Victor.

Digitized by Google

III. *Somme des Institutes.*

C'est le second des ouvrages publiés par Placentin pendant son séjour à Montpellier. Le plan, le style et le mode d'exécution en sont en tout semblables à ceux de la somme du Code, et les mêmes observations pourraient s'y appliquer. Placentin lui-même semblait regarder ces deux ouvrages comme le complément l'un de l'autre; car presque chaque titre de la somme des Institutes renvoie, pour les preuves et les développements, aux passages parallèles de la somme du Code. Cet ouvrage, de moins longue haleine que l'autre, a été réimprimé plusieurs fois depuis sa publication par Rhodius en 1535 [71].

IV. *Somme des trois derniers livres du Code.*

On sait que les trois derniers livres du Code de Justinien traitent exclusivement de matières administratives, sans application possible à l'ordre de choses établi en Europe depuis la chute de l'empire romain. Les jurisconsultes de Bologne, qui s'en aperçurent de bonne heure, bornèrent aussi leur enseignement aux livres précédents, c'est-à-dire aux neuf premiers du Code, que l'on s'accoutuma à comprendre exclusivement sous ce dernier nom, tandis que la dénomination de *tres libri* servit à désigner les autres. Plus tard, on voulut avoir aussi l'explication de cette partie négligée du droit, et la somme de Placentin, dont il est ici question, fut le premier travail connu dont elle ait été l'objet.

J'ai déjà eu occasion de dire qu'il l'avait entreprise pendant son second séjour à Montpellier, et que, surpris par la mort, il n'avait pu la pousser au-delà du tit. 38 du livre 1er. Un célèbre professeur de Bologne, Pillius, l'avança jusque vers la fin du livre IIe (le XIe du Code), et d'autres auteurs qui sont restés inconnus achevèrent l'ouvrage. Le commentaire complet qui est résulté de ces travaux n'a pas été publié séparément; mais, à partir

---

(71) Mayence, petit in-fo de 80 pages. — L'édition est moins incorrecte que celle de la somme du Code qui parut l'année suivante. J'ai déjà dit que Rhodius fit imprimer à la suite le traité *De varietate actionum*, dont il avait donné une première édition en 1530; il mit au tout une longue dédicace à laquelle est empruntée la citation de la note 68 ci-dessus. La somme des Institutes fut réimprimée à Lyon en 1536 (in-8o) et à Mayence en 1537 (in-fo).

Digitized by Google

de la fin du XV^e^ siècle, il fut régulièrement imprimé à la suite et comme complément de la somme du Code d'Azo, dans les nombreuses éditions qui ont été faites de cet ouvrage [72]. Nous savons déjà que Placentin écrivit pour ce petit écrit la préface qui nous instruit des derniers événements de sa vie, et qui se trouve transcrite plus haut. — Le plan et l'exécution sont les mêmes que ceux des sommes du Code et des Institutes. Je n'aurai à y relever qu'un passage remarquable, qu'on trouvera à la suite des extraits de la somme du Code que j'ai annoncés, dans une dernière addition.

V. *Additions au Commentaire de Bulgare sur le titre* de Regulis juris *au Digeste.*

On a du jurisconsulte Bulgare un commentaire sur le titre de *Regulis juris* au Digeste, formé de notes écrites en différents temps par ce glossateur sur les différentes parties du corps de droit. Placentin a enrichi ce commentaire de ses propres additions, et le résultat de ce double travail mérite d'être considéré comme l'un des meilleurs écrits de jurisprudence du XII^e^ siècle et même de tout le moyen-âge, soit pour la connaissance approfondie qu'il révèle des livres de Justinien, soit pour la précision des idées et du style, soit même pour l'excellence de la latinité [73]. Placentin écrivit ces additions avant la plupart de ses autres écrits, et pendant l'un de ses premiers professorats d'Italie. Cela peut s'induire de ce qu'il les cite dans ses sommes du Code et des Institutes, et de ce que quelques-unes

(72) Cette circonstance a donné lieu à plusieurs d'attribuer la somme *in tres libros* à Azo, dont l'ouvrage entier portait le nom; et il est vraisemblable que, par la suite, l'application qu'on fit à Azo lui-même des détails historiques consignés dans la préface de cet écrit de P., donna cours à l'opinion qui se répandit sur son professorat à Montpellier, opinion qui n'est nullement fondée, comme Sarti et M. de Savigny l'établissent dans leurs notices sur ce jurisconsulte.

(73) Savigny, t. IV, p. 100. — Cujas, qui a inséré le petit traité de Bulgare dans ses œuvres (t. VIII, p. 819, de l'édition de Naples), en parle avec de grands éloges. — Il n'est pas hors de propos de dire un mot ici de l'opinion qui s'est répandue sur la mauvaise latinité des glossateurs de l'école de Bologne, dont les négligences et l'incorrection ont été récemment encore relevées dans l'ouvrage de M. Berriat-Saint-Prix (*Hist. du Droit Romain*, p. 287). Le reproche est fondé, pourvu qu'on distingue les époques. A partir du XIII^e^ siècle, la plupart de leurs écrits présentent ces défauts à un très-haut degré, et les durent en grande partie à l'usage qui s'établit de publier, sous le titre de *lectura*, les leçons du maître recueillies par ses disciples et à peine retouchées par lui. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les écrits du siècle de P. pour y reconnaître une latinité correcte, quelquefois élégante, et même chez quelques-uns un effort soutenu pour relever le mérite de l'idée par celui de l'expression.

Digitized by Google

commencent par ces mots : *P. apud Montem-Pessulanum contrà*, qui indiquent une retouche faite par lui à son premier travail pendant son séjour à Montpellier.

On a deux bonnes éditions du traité de Bulgare avec les additions de Placentin, la première imprimée à Cologne en 1587, l'autre à Lucques en 1766 dans les œuvres d'Antoine Augustin [74].

VI.

Il me reste quelques mots à dire :

1° Des Gloses de Placentin sur les diverses parties du corps de droit. — Elles se présentent probablement les premières dans l'ordre chronologique de ses travaux, mais non pas dans leur ordre d'importance. La composition de ses sommes et son long séjour hors de l'Italie, où se poursuivait l'œuvre générale de l'annotation du corps de droit, ne lui permirent pas de prendre une part bien notable à ce genre d'exégèse. Il reste de lui cependant un certain nombre de gloses conservées dans les manuscrits des XI^e^-XIV^e^ siècles, et qu'on reconnaît au sigle P. ou Pla. qui désigne exclusivement notre jurisconsulte, soit dans les gloses, soit dans les citations que font de lui les auteurs du temps [75].

2° De quelques autres écrits sur des points spéciaux de jurisprudence, perdus aujourd'hui pour la plupart. — En parcourant les ouvrages imprimés de Placentin, on y remarque diverses citations qu'il fait lui-même de ces écrits antérieurs. M. de Savigny, qui en a fait le relevé avec son

---

(74) *Bulgari et Placentini..... ad titulum Pandect. de R. J..... Commentarii..... opera Jac. Campii. Col. Agr. ap. J. Gymnicum.* in-8°. — *Antonii Augustini opera.... Lucæ* 1766, t. II, p. 411. L'éditeur des œuvres d'Antoine Augustin le crut auteur du commentaire dont il est question, sur ce qu'il en trouva une copie écrite de sa main dans ses papiers, et il le fit entrer en conséquence dans l'édition qu'il en donnait. L'ouvrage même de Bulgare avait été déjà attribué à P. par Charles Etienne, qui l'a publié le premier à Paris en 1552, sous ce titre : *De diversis regulis juris. ..... In easdem vetus, sed incerto auctore, brevis et elegans commentarius : nisi tu Placentinum esse dixeris.* in-8°.

(75) Il s'en trouve plusieurs dans un manuscrit du Code conservé à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, que les jurisconsultes me sauront peut-être gré de recueillir ici. Elles feront l'objet de l'addition 3e ci-après.

Digitized by Google

attention ordinaire, y a reconnu : 1° un recueil de *Distinctions* [76], 2° une somme *de Restitutionibus*, 3° une autre *de Verborum obligationibus*, 4° une troisième sur la loi *Si pacto* (*C. lib.* II, *tit.* 3.), 5° un recueil de vers juridiques. De ces divers écrits, les deux premiers ont été retrouvés dans quelques manuscrits. Leur comparaison avec les endroits parallèles de la somme du Code prouve que Placentin les a fait entrer, presque mot à mot, dans la composition de ce dernier ouvrage, et l'on peut conjecturer qu'il en a été de même des autres.

Quant à son discours sur les Lois, dont il parle en termes si pompeux dans sa biographie, rien ne s'en est conservé, du moins sous ce titre.

Un autre ouvrage qu'il méditait quand la mort le surprit, et dont le vaste labeur n'avait point effrayé sa vieillesse, la somme du Digeste, n'a pas même été commencé, ou rien, du moins, s'il l'a été, n'en est venu jusqu'à nous.

On peut juger par le nombre et l'importance de ces écrits, qu'il faut apprécier d'ailleurs, non par les lumières de notre temps, mais du point de vue du siècle où ils furent composés, du haut rang que Placentin mérite d'occuper parmi les interprètes du droit. Il fut un de ces hommes qu'une vocation naturelle appelle à la culture d'une science, et qui, identifiant avec elle leur vie entière, y accomplissent ces œuvres puissantes de

(76) Il cite ce petit écrit dans la somme du Code, liv. VIII, tit. 39 : *Excipiuntur quidam casus..... quos aliàs plenissimè distinxi.* — Les suivants sont mentionnés plus formellement au traité *De varietate actionum* (I. 6.) : *De his autem latiùs quæ ad rescissoriam pertinent in summâ quam de restitutionibus feci diligens lector inveniet ;* — Et à la somme du Code (VIII, 41.) : *Cetera plenius licebit colligere ex summâ quam promulgavi de verborum obligationibus et in lege si pacto quo pœnam, et ex carminibus.* — Enfin, la somme du Code nous a conservé quelques-uns des vers juridiques dont P. cite aussi quelquefois le recueil. En voici un exemple (*Summa Cod.*, II. 52.) :

Casibus in geminis homo major restituetur,
Illius absentis si res usucapietur ;
Postque domum cùm conducit, disponit ut hæc si
Post sint ut præscriptio perficiatur, et omne
Tempus et id solum quo labitur effluat illi
Scindere prætor opem negat usucapta volenti. etc.

Digitized by Google

l'intelligence dont le procédé reste une sorte de mystère pour le commun des hommes. Parmi les jurisconsultes de son temps, dit M. de Savigny, il se distingua par la profonde intelligence du sens caché des lois et de leurs rapports mutuels, et nul d'entre eux peut-être ne peut lui disputer la palme sous ce rapport. — Déjà, au siècle qui suivit le sien, sa supériorité fut reconnue par les plus habiles [77], et les critiques mêmes dont ses ouvrages furent l'objet, ont souvent paru inspirées, moins par l'impartiale appréciation de la science, que par le secret sentiment d'une envie qui consacrait ainsi cette supériorité [78].

Enfin, Placentin ne rendit pas à la jurisprudence un service moins signalé, en jetant dans notre cité les fondements de la première Université de droit que la France ait possédée. Les documents qui nous sont restés sur la constitution et les progrès de cette école, devenue célèbre au moyen-âge, ne peuvent figurer que dans une histoire spéciale que d'autres ont déjà tracée [79]; je ne dirai qu'un mot ici des particularités qui en rappelaient l'origine et établissaient sa liaison avec son fondateur. Le souvenir de Placentin s'y perpétua par un double hommage rendu à sa mémoire. Le 12 février, jour anniversaire de sa mort, devint et resta un jour férié dans l'Université, et suivant un usage du temps, la Sainte de ce jour fut choisie par elle pour patrone. Plus tard, la masse du bedeau fut ornée de l'effigie de Placentin et de celles d'Azo et de Jacques Rebuffe, qu'on savait,

---

(77) Pillius, professeur célèbre à Bologne au XIIIe siècle, parle de P. dans les termes suivants (au rapport de Sarti) : *Pillius aït.... P. plùs contulisse legibus quàm ipsæ leges sibi; illum tenebras ab legibus depulisse; quæque mutæ et elingues anteà erant, ejus operâ eloquentes redditæ.*

(78) C'est le jugement de Balde sur les critiques d'Azo et d'Accurse (rapporté par le même Sarti) : *Baldus observat ipsum Azonem et Accursium sæpè P. opiniones improbare, non aliâ ex causâ quàm ob invidentiam.* — Odefroy, sur la loi IX au Dig. *De hæred. petit.* (v. 3.), rapporte un de ces passages d'Azo, où celui-ci s'exprime ainsi sur P. : *Pla. hic dixit et dixit alia talia circà materiam istam, qualia si alius dixisset esset dignus involvi corio.* — Il ne faut du reste point s'étonner que P. ait quelquefois rencontré peu de bienveillance dans les jugements de ses contemporains et même de ses successeurs. Le sentiment peut-être exagéré de son propre mérite qui perce dans ses écrits, et l'habitude qu'il paraît avoir eue de s'exprimer sans assez de ménagements sur le compte de ses rivaux, durent lui attirer de fréquentes représailles. Nous verrons de ce dernier défaut un exemple saillant dans un passage de sa *Summa in tres libros* qui sera l'objet d'une dernière addition.

(79) *Voy.* d'Aigrefeuille, *Hist. ecclés. de Montpellier,* et pour les temps anciens, M. de Savigny, dans l'ouvrage cité, t. III.

Digitized by Google

ou qu'on supposa, avoir continué son enseignement [80]. Toutefois il faut ajouter, qu'après ces premiers honneurs rendus à sa mémoire, son souvenir parut s'affaiblir dans la cité, et il arriva peut-être alors ce que le cours des choses amène si souvent: les renommées du jour préoccupèrent l'esprit des contemporains et éclipsèrent pour un temps la mémoire du docteur du XII^e^ siècle. Dans le recueil qui nous est resté des actes relatifs à l'ancienne Université de droit de Montpellier, depuis le réglement général donné en 1339 par le cardinal Bertrand, jusqu'à la rénovation des études au XVI^e^ siècle, je n'ai pas trouvé inscrit une seule fois le nom de Placentin, ni une seule allusion à son souvenir [81]. Mais quand les guerres civiles du XVI^e^ siècle eurent renouvelé la face des écoles et interrompu en quelque sorte la tradition du passé, les regards des hommes nouveaux qui surgirent après la crise franchirent l'horizon borné de leurs devanciers, et Placentin reparut à leurs yeux. L'Université se rappela son illustre fondateur, pour se placer elle-même sous l'égide de son nom. Elle l'inscrivit sur la porte de ses monuments: et jusqu'au terme de son existence, nos pères ont vu l'édifice où s'enseignait dans nos murs la science que cultiva Placentin, annoncer sa destination par ces seuls mots inscrits à l'entrée: *Aula Placentinea* [82].

---

(80) J'ai déjà dit (note 72) ce qu'il fallait penser du prétendu professorat d'Azo à Montpellier.

(81) C'est le recueil manuscrit connu sous le nom de *Liber Rectorum*, dont la publication serait l'utile préliminaire d'une histoire complète de l'Université de droit de Montpellier. Ce recueil était clos depuis long-temps, lorsqu'au XVII^e^ siècle, quelques-uns des recteurs élus tous les ans, inscrivant sur ses blancs, en forme de notes, la date de leur nomination, y donnèrent à l'Université le titre de *Placentinea Universitas*, et y rappelèrent ainsi pour la première fois le souvenir de P. La plus ancienne de ces mentions est de 1612.

(82) On sait que cet édifice se voyait sur la place dite de la Chapelle-Neuve. Mais dans des temps plus anciens et avant les guerres civiles du XVI^e^ siècle, qui en amenèrent la destruction, l'église de Sainte-Eulalie et la tour de l'Université de droit, bâtie à côté, occupaient le sol des rues qui s'étendent derrière l'église actuelle de la Merci, sous le mur méridional de la place du Peyrou. C'est dans cette partie des faubourgs que les plus anciens documents placent les écoles de droit; et l'on pourrait supposer que l'habitation de P., qui dut réunir autour d'elle ses premiers disciples, n'en fut pas bien éloignée. Peut-être dans un temps où les villes s'empressent de rappeler par les dénominations de leurs rues ou de leurs places le souvenir des citoyens qui les ont illustrées, la ville de Montpellier cherchera-t-elle à réparer l'oubli dans lequel elle a laissé jusqu'ici le nom de P. Dans ce cas, nulle autre partie de la ville n'offrirait plus de convenance pour une de ces distinctions qui s'accordent souvent à de moindres réputations et à de moindres services.

Digitized by Google

ADDITIONS.

—

ADDITION Ire. — *Sur la découverte du tombeau de Placentin en* 1663.

L'histoire de la découverte du tombeau de P. n'influe en rien sur la vérité des faits rapportés dans sa vie, touchant le lieu de sa sépulture et la nature de son épitaphe. Que celle-ci ait été ou non retrouvée dans l'ancien cimetière Saint-Barthélemy, nous n'en savons pas moins, par des témoignages historiques irrécusables, qu'elle y a existé. C'est donc un point qui n'a d'autre intérêt que celui qui s'attache, en général, à la détermination de toute vérité historique, quelle qu'en soit la portée. J'ai exprimé des doutes sur la réalité de cette découverte, et je vais faire part ici des motifs de ces doutes, en rappelant les faits historiques auxquels elle se rattache.

L'ancien cimetière ou charnier Saint-Barthélemy, où P. reçut la sépulture, occupait, comme nous le savons par nos annales, l'emplacement de l'église et des bâtiments où est établie aujourd'hui l'OEuvre des dames de la Providence (autrefois couvent des Carmes-Déchaussés), et les jardins qui s'étendent au midi et au couchant. Déjà, presque abandonné au commencement des troubles religieux du xvie siècle, il fut à cette époque comme enseveli sous les décombres d'un hospice et de deux chapelles existants dans son enceinte et détruits, pour la défense de la ville, par les calvinistes qui en étaient alors les maîtres. Un siècle après environ (1663), l'emplacement fut concédé à des religieux de l'ordre des Carmes-Déchaussés, pour y établir leur couvent; et ce furent les fouilles que nécessita cette construction qui amenèrent la découverte de la pierre tumulaire de P. De tous ces faits rapportés par d'Aigrefeuille, le dernier a été admis avec les autres par les auteurs qui ont écrit après lui; et j'ai même averti que plusieurs, enchérissant sur son récit, ont parlé de la découverte, non plus d'une, mais de deux épitaphes, dont l'une au moins n'a jamais existé. Puis, on a dû se demander ce qu'était devenue l'épitaphe retrouvée en 1663, que personne de nos jours n'a vue; et l'on a supposé qu'après être restée exposée aux regards, dans le lieu même où elle fut découverte, elle en avait été enlevée et s'était perdue par l'effet de nos troubles politiques de 1789. Tels sont, du moins, les renseignements qui ont été fournis au savant M. Hœnel pendant le séjour qu'il a fait à Montpellier, en 1826, et sur la foi desquels M. de Savigny, ainsi qu'il s'en explique, a dû admettre le dernier fait que je viens d'indiquer.

J'ajoute que l'assertion de d'Aigrefeuille, ou plutôt de Serres qu'il suit, pourrait être appuyée par un passage des Mémoires sur le Languedoc, de l'intendant de Baville, écrits vers 1690. Baville, parlant du professorat de P. à Montpellier, dit que ce jurisconsulte y mourut l'an 1192, « ainsi qu'il est prouvé par l'épitaphe qui est encore sur son tombeau (*pag.* 71) », expressions qui semblent se rapporter à la découverte qui en aurait été faite environ trente ans auparavant.

Ces autorités sont graves; mais voici deux témoignages contemporains qui, bien que seulement négatifs, ne laissent pas d'y jeter du doute. Gariel, qui écrivait son *Idée de Montpellier* précisément à l'époque où se faisaient les fouilles qui auraient amené la découverte de l'épitaphe (l'ouvrage a été publié en 1663, et celles-ci sont de 1663), parle avec détail de ces fouilles, à l'occasion du vieux et célèbre charnier St.-Barthélemy; il en mentionne les principaux résultats qui furent la découverte de la sépulture d'un Pisan mort en 1167, et celle d'un chanoine de Saint-Augustin dont Gariel décrit le costume

Digitized by Google

(je relève ces détails pour établir son exactitude), et il se tait sur la découverte prétendue de la tombe de P. Il est bien difficile de supposer que le fait bien autrement important de cette découverte, qui se serait passé sous ses yeux, eût été tout-à-fait omis par lui, si ce fait eût eu quelque réalité. Gariel venait précisément de rapporter les termes mêmes de l'épitaphe et d'en déplorer la perte, en faisant observer que pas un docteur étranger, passant à Montpellier, ne manquait de l'aller visiter.

A la vérité, les fouilles n'étaient pas terminées lorsque Gariel écrivait ce passage; il l'indique lui-même en parlant de la découverte du tombeau pisan, qui, dit-il, « a été descouvert dans le travail que les vénérables pères avancent, avec l'ardeur de leur sainct zèle, chaque jour. » Le témoignage de Gariel n'exclurait donc pas absolument la vérité du fait, qui se serait seulement passé un peu plus tard que d'Aigrefeuille ne le rapporte, en le plaçant à la date de 1665.

Mais le récit d'un autre historien reproduit le doute. L'auteur anonyme des Annales (manuscrites) de Montpellier, dont plusieurs copies existent dans les bibliothèques de la ville, a, comme Gariel, laissé le récit des fouilles faites dans le cimetière Saint-Barthélemy. Il reproduit, avec quelques observations qu'il y ajoute, les détails relatifs à la découverte des deux tombeaux dont parle celui-ci, et garde le même silence sur celui de P. Si l'on considère que la rédaction de ces annales date de la fin du XVII^e^ siècle; que l'auteur, à défaut de bien d'autres qualités, montre un véritable intérêt pour nos antiquités locales et une minutieuse recherche des faits contemporains, on ne s'expliquera pas aisément son silence sur celui dont il s'agit, public et apparent comme on le suppose.

Quant à la circonstance, qui serait décisive, de l'existence jusqu'en 1789 de la pierre tumulaire de P. dans l'enclos des Carmes-Déchaussés, je crois pouvoir affirmer qu'elle n'a point de réalité, malgré les renseignements contraires qui ont été transmis à M. de Savigny. Aucune des personnes le mieux à même d'être instruites de la vérité du fait, que j'ai interrogées, n'a vu l'épitaphe de P. et n'a pu avancer sur des renseignements quelconques, qu'elle ait existé, avant 1789, au lieu où on la place; et plusieurs ont positivement démenti et traité de fable le bruit qui paraît s'en être répandu. Parmi ces personnes, je pourrais citer au besoin d'anciens fonctionnaires de l'Université de droit de Montpellier; et je nommerai ici notre honorable collègue M. Desmazes, secrétaire-archiviste de la ville dès avant 1789, qui veut bien me permettre d'invoquer son témoignage. Si l'épitaphe fut retrouvée, elle dut disparaître ou être détruite bientôt après, puisque Serres ni d'Aigrefeuille ne disent l'avoir vue, et cette circonstance pourrait aussi expliquer le silence de l'auteur anonyme que j'ai cité; car, en définitive, après avoir élevé ces doutes qui pouvaient aussi se présenter à d'autres, il me semble que les objections doivent se résoudre en faveur de la réalité de la découverte, et qu'il faut s'en tenir à l'assertion positive de Serres sur un fait qui n'a rien en lui-même de contraire à la vraisemblance.

Addition II^e^. — *Préface et Extraits de la Somme du Code.*

Je transcris ici la préface de la somme du Code, d'après M. de Savigny qui l'a trouvée dans un manuscrit de cet ouvrage. Le style de P. y offre un curieux modèle de l'usage de ces métaphores, plus ingénieuses qu'appropriées au sujet, que nos anciens jurisconsultes ne manquaient guère de placer en tête de leurs volumineux traités. Le commencement reproduit le récit que contient la préface de la *Summa in tres libros*, transcrite ci-dessus, des motifs qui engagèrent P. à composer sa somme du Code (1).

« Quondam ego credidi quod sufficeret,

(1) J'ai dû suppléer presque partout au défaut de ponctuation de ce morceau et des suivants.

Digitized by Google

satisque mihi memoriæ foret, si opus Rogerii imperfectum perfecissem, si Codicis summas ab eodem initiatas competenti medio, fineque congruo perfecissem. Verum quia nihil creditur ritè actum nisi fuerit peractum, nullum opus censetur consummatum quod ex omnibus partibus suis non constat, à capite ordiri proposui, ab initiis Codicis repetendum existimavi, ne si non cepero, dicar non consummasse, quia non invenior inchoasse. — Porrò ne optati operis cupidos verborum multiplicitate videar detinere; ne juris avidos justitiæ dapes, legales epulas, faciam fastidire; ad mensam auream domini Justiniani cum festinatione transitum facio, et esurientibus quid edant, sitientibus quid hauriant, saturis quid ruminent, annuente Deo, sufficientissimè ministrabo. Pinguis enim ager domini Justiniani frumentis horrea replet; fertilis vinea nostri Cæsaris racemos suavissimos producit; maturisque vindemiis, in torcularibus uvæ compressæ cellaria nostra faciunt redundare, et ex his vina dulcia, fortia, vetera premuntur, et nova.

« Ampliùs, præter agrum et vineam sacratissimi principis, miræ pulchritudinis et amœnitatis hortus invenitur, in quo omnium arborum fructus, omnis generis herbas quibus homo vescitur, liceat invenire; in quo adeò dulcis est avium concentus, aquarum salientium et murmurantium adeò levis est strepitus, ut Diogenes durus, si veniat, auscultet attentiùs, provocetur ut psallat, inter convivantes consedeat, cum aliis epuletur, grataque libamina sumat. His succinctè peroratis, sed et manibus ablutis, sacra verba principum referam in medium. Novum opus promulgabo, summas Codicis dictabo, illas cunctis propinabo, nil utile celabo. »

—

I. Catel, parlant du séjour de P. à Montpellier, dit qu'il y composa sa somme du Code, dans laquelle « il est fait si souvent mention de cette ville. » Lorsque, sur la foi de ce passage, j'ai cherché les citations auxquelles Catel fait allusion, je n'ai pu découvrir que les trois suivantes, dont le nombre ne répond guère à l'idée que Catel semblait en avoir. La première a déjà été relevée par M. de Savigny.

1° *Summa Cod. de Pactis* (*lib.* II, *tit.* 3). « Dictum est pactum à pactione, id est manuum percussione.... Veteres enim manus sibi percutiebant cum pacta componebant. Sed post palmatam apud Montem-Pessulanum, altero invito, alteri à pacto resilire non licet. » — P. rappelle ici un usage que les coutumes écrites de Montpellier reproduisirent depuis en forme de loi (1), et qui subsiste encore dans nos campagnes.

2° (*Ib. de condictione ob turp. causam.* IV. 7) : — « In summâ notandum est quod legitur ff. : mulieri turpiter datum non esse restituendum, ità debet intelligi ut sit datum non meretrici..... sed meretrici ductrici, quæ apud Montem-Pessulanum *dextraria* nuncupatur. »

3° Enfin le passage suivant pourrait servir à constater l'époque où P. composait sa somme, si les noms des consuls qu'il cite ne sont point imaginaires et se retrouvent dans les actes contemporains. Il donne (*ib. de accusationibus*, IX. 2) la formule suivante d'une accusation : « Ego Petrus Constancii reum defero Petrum de Aureliaco, lege Juliâ, de adulterio quod commisit cum Potentiâ in domo Pontii, in Monte-Pessulano, mense septembris, consulibus existentibus N. de Narbona et Ambrosio... et promitto accusationem quam defero usque ad finem perducturum. »

—

II. J'ai déjà dit que, pour P. comme pour ses contemporains, les travaux dont le corps de droit était l'objet, consistaient et ne pouvaient guère encore consister que dans une étude assidue et un rapprochement intelligent des textes. Rien ne semble mieux montrer la nécessité de ce premier pas, que l'impuissance où il tombe dès qu'il veut s'élever un peu plus haut, par exemple, établir entre les divers livres ou titres du Code de Justinien un ordre rationnel qui n'y est pas toujours, ou rechercher les étymologies des termes du droit. P. fait de ces

(1) Compra o venda non val ses palmada o ses pagamen de tot o de part o ses liuramen de la causa. (*Coutumes de Montpellier* dans le *Petit Thalamus*, art. 100.)

Digitized by Google

recherches une sorte de jeu d'esprit, dont les résultats tombent souvent dans le vain et le puéril. En voici des exemples entre beaucoup d'autres.

Le titre II, liv. II du Code, qui traite des devoirs du juge et des défenseurs, est suivi par le titre : *Ex quibus causis infamia irrogatur*. P. cherche à expliquer leur succession par la considération suivante : « A postulando de quo dictum est removentur infames, ideòque de causis quibus infamia irrogatur, audiamus. »

Le titre *de in litem jurando* (v. 53) est intercalé au milieu de la matière des tutelles. P. se demande pourquoi le législateur lui a donné cette place, et il en trouve cette facile raison : « Quia contrà tutorem in litem juratur, ubi culpâ instrumenta non confecit, confectaque non exhibet. »

Le titre *de servis fugitivis* (VI. 1) succède à cette même matière des tutelles; c'est, dit P., que les esclaves prenant souvent la fuite à cause de la sévérité envers eux des tuteurs, il n'était pas hors de propos d'en traiter en cet endroit.

Le titre suivant traite à la fois : *de furtis et de servo corrupto*. P. établit ainsi la liaison de ces matières disparates : « Quia propter furtum sæpè corrumpitur servus, de servo corrupto (quoque) dicamus. »

Mais ce ne sont encore là que des aperçus sans valeur; voici des cas où la mauvaise métaphysique de son temps l'entraîne dans de bien autres erreurs. Au titre de *Veteri jure enucleando* (I. 17), il cherche les raisons de l'ancienne division du Digeste en sept parties, et il en trouve plusieurs, toutes dérivées des perfections du nombre 7, dont nous nous bornerons à rapporter la première : 7 fois 7, dit-il, font 49, et en ajoutant l'unité, à laquelle tout se rapporte, on a 50 (nombre des livres du Digeste). Ailleurs il se demande pourquoi le livre sept du Code réunit trois sortes de matières en apparence fort disparates : les affranchissements, l'usucapion et les formes des jugements; et il voit là le résultat d'une combinaison profonde du législateur, qui consiste dans l'identité du numéro même de ce livre avec le nombre des divisions que présente chacune de ces matières; ce qu'il explique ainsi : « Explicitis sex libris (Codicis) librum septimum Justinianus orditur, qui a libertatibus incipit.... nec hoc ineptè vel perperàm, imò prudenter et mirabili quodam artificio, meo judicio, actum esse dignoscitur. Siquidem in hoc septimo libro de libertate, id est de hominis conditione tractatur, quem ex septenario, id est triplici animæ proprietate, deque elementis quatuor constat esse formatum; quemque ex aliis septem partibus corporaliter constat esse compositum, pedibus, tibiis, coxis, inguine, ventre in medio constituto, collo, capite quod est imago unde cognoscimur... — Ad hæc post tractatum de libertatibus non incompetenter adnectitur de usucapionibus, quæ et ipsæ ex ordine nullatenùs possunt procedere, nisi hæ septem illis adstiterint circumstantiæ : Rei traditio, vel quasi, fides bona initio, titulus justus... possessio pro suo, possessio non interrupta, tempus lege præfixum. — Amplius de sententiis tractatur in hoc libro septimo, quas certum est nullius esse momenti nisi et ipsæ rebus septem.... inveniantur esse vallatæ, quæ sunt hæ : Ante libelli oblationem cautionis expositio, (libelli oblatio) (1), litis contestatio, jurisjurandi per calumniam prestatio, causæ... examinatio, sententiæ pronunciatio, executio. »

Avec la métaphysique, c'est quelquefois l'Ecriture Sainte qui lui fournit les origines du droit, comme dans le passage suivant (*De testibus*. IV. 20.) : « Sciendum est quod examinatio testium non per leges, sed per Danielem introducta est; à Salomone legatorum repetitio..... per Dominum in terrâ scribentem, forma scribendi sententias, et per eumdem introductum est ut judex non nisi per allegata judicet, nisi aliàs noverit veritatem. » Ailleurs il fait un étrange rapprochement entre une loi de procédure et un dogme religieux. On sait que, suivant le droit romain, une demande exagérée entraînait en certains cas la perte du droit d'obtenir ce qui était dû. P., d'après un auteur ecclésiastique, déduit de ce principe la rédemption du genre hu-

(1) Ces mots, qui paraissent nécessaires, manquent dans l'édition imprimée.

Digitized by Google

main par le Christ : Tali jure convictus, humani generis inimicus in Christi certamine succubuit. Siquidem cum persisteret improbus prœdo avarusque exactor, inquit Leo papa, et cum in Christum in quo juris nihil habebat, manus injiceret, per injustitiam plus petendi totius debiti summa vacuabatur, et genus humanum quod jure possidebat, amittebat. » (*De plus petitione.* III. 10.)

III. P. montre un désir louable de remonter aux étymologies des termes du droit romain, et quelquefois il les tire de sources étrangères à ce droit : (Nuptiæ, vel nuptæ, dit-il d'après Isidore, a nubendo, id est velando, quia feminæ velatæ incedunt.) Mais le plus souvent il se borne à rapporter, comme dans les passages suivants empruntés aux Institutes et au Digeste, les vagues conjectures des Jurisconsultes romains, sans se donner lui-même aucun soin d'en discuter la vraisemblance, ou d'établir une préférence entre elles. Ainsi, sur le mot *furtum :* « Dictum est furtum à furvo id est à nigro, quia plerumque fit nocte ; vel à fraude ; vel à ferendo et ab auferendo ; vel à græco sermone quod *Phoras* appellant fures. » — Sur le mot *miles :* « Miles dictus est à malo, quia coërcet homines à malo ; vel à multitudine ; vel à numero mille ; vel à militiâ, id est duriciâ. » Une fois il reproduit et semble prendre au sérieux une explication vulgaire, bien au-dessous de sa propre science : sur la quarte Falcidie « Dicitur Falcidia à falce, id est diminutione quam singularibus relictis imponit. » Il est vrai qu'il ajoute : « vel à Falcidio auctore. » (*Ad leg. falc.* VI. 49.)

IV. J'ai déjà dit que P. ne nomme pas ceux dont il cite ou réfute les opinions, le seul Bulgare excepté. Ses critiques, prennent fréquemment le caractère d'une raillerie dont le mot, perdu pour nous, ne l'était pas pour ses contemporains ; car il est difficile de donner un autre sens à des passages du genre du suivant, qui s'adressaient sans doute aux divagations de quelques-uns des docteurs de son temps. Au titre *De judiciis* (III. 1.), il dit : « Confirmatis præludiis judiciorum... ad judiciorum solemnia accedamus..... De crimine necnon de pecuniâ judicium instituitur ; non de generibus et speciebus, non de F. eolico digamma, non de demonstrativo causæ genere, non de numeris, non de semitoniis, non de astris, non de viribus herbarum, non de magnitudine solis, non de eclipsi lunæ, non de rotunditate firmamenti, non de animâ mundi, non de caco-demonibus et calo-demonibus : hæ enim quæstiones ad judices nostros non pertinent. »

Quelquefois son dédain pour les opinions qu'il réfute s'annonce avec moins de ménagements encore : ses adversaires sont des sophistes ou de mauvais plaisants (.... inquiunt sophistæ quidam et garrulitatis amatores, *de præscript.* VII. 42).

V. On a vu plus haut, dans la préface du Code, un exemple de ce style métaphorique qu'il employait parfois comme pour en orner les dehors de la science ; en voici un second plus court, entre beaucoup d'autres : « Transfetavimus (*de legit. liberis.* VI. 53) profundum pelagus testamentariarum successionum ; nunc laxatis velis anchorisque prostratis, flumen subeamus dulcium aquarum, et veniamus ad portum legitimarum successionum. « Enfin, le ton badin du passage suivant, composé de fragments de poètes latins, peut faire juger de celui que P. prenait sans doute quelquefois dans ses leçons orales. A propos du Sénatus-consulte Claudien qui punissait par la perte de sa liberté la femme libre épousant un esclave : « Nihil est enim vehementius furore amoris, quem retinere est philosophiæ perfectæ. Et habet sua tela cupido ; et spicula fingit amor ; item amor trahit superos ; et omnia vincit amor ; et nos cedamus amori. »

Je n'ai pas besoin d'avertir, en terminant ces citations, que de tels passages, choisis dans un ouvrage de longue haleine et presque tous hors du point de vue spécial de la science qui en est l'objet, n'y sont pas même des taches, et que je ne les rapporte ici que comme exemples du tour d'esprit de P. ou comme singularités de son livre. Peut-être quelques-uns, échappés à la liberté de l'enseignement oral, où ils devaient soutenir ou réveiller l'attention de l'auditeur, ne sont-ils passés que par tolérance dans la

Digitized by Google

rédaction écrite. Je ne serais pas moins long si j'avais à citer ceux qui, même hors du point de vue juridique, prouvent des connaissances historiques déjà avancées, ou font honneur au caractère comme au talent de l'auteur. De ces derniers, je ne rapporterai que les deux suivants. Une loi du Code (*Ubi causa fisc. agatur.* III. 26) condamne à la peine du feu l'agent du fisc qui aurait vexé l'habitant des provinces (*contumeliis affecerit*). A cet excès de sévérité, P. perd cette fois sa foi ordinaire dans la sagesse du législateur, et s'écrie : « In præfatis criminibus, tantæ pœnæ, tàm horribilis, tàm horrendæ, consilium non dedissem, si eo tempore fuissem. » — Ailleurs (*Ut quæ desunt, etc.* II. 11) il veut que le juge ne rende sa décision contre une partie mal défendue qu'après avoir suppléé en sa faveur les moyens de fait et de droit ; qu'il ne condamne un absent ou celui qu'on accuse après sa mort, qu'après avoir plaidé lui-même sa cause dans son esprit ; et rappelant l'ancien usage de placer sous les yeux des juges le livre de la parole divine, il exprime par ces belles paroles toute l'idée qu'il se fait de la sainteté de leurs devoirs : « Nam et absentis litigatoris vel mortui absentia Dei repletur præsentiâ ; cùm enim judex judicat, quid aliud credi debet quàm Deum judicare in evangeliis coràm positis præsentem ? »

Addition IIIe. — *Glosses de Placentin sur le Code.*

J'ai dit ci-dessus, d'après M. de Savigny, que les glosses de P. se rencontrent beaucoup plus rarement dans les manuscrits que celles des autres glossateurs de son temps ; aussi ce savant n'en a-t-il recueilli, dans plusieurs manuscrits, et inséré à la suite de sa notice sur P. qu'un nombre fort restreint, et la plupart fort courtes. Cette rareté peut donner quelque prix à celles, d'ailleurs plus étendues, que contient un manuscrit du Code faisant partie de la Bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier (1), et elle m'engage à les insérer ici. Les glosses de P. y sont disséminées, conjointement avec celles d'un troisième jurisconsulte du même siècle (Albericus), dans une glose très-riche du jurisconsulte Roger, — le même dont il a été souvent question ci-devant, — qui s'étend sur toutes les parties du manuscrit, c'est-à-dire sur les neuf premiers livres du Code. Ces diverses glosses sont écrites d'une même main, postérieurement à une première annotation que le manuscrit avait déjà reçue ; mais le copiste n'a pas poussé son travail sur celles de P., au-delà du tit. VI du liv. 2e, qui contient les dernières, du moins que j'aie trouvées. On peut faire aussi la remarque, qu'elles paraissent se diviser, d'après la différence des sigles (*p.* et *secundum p.*) en glosses proprement dites, écrites par P., et en annotations faites d'après ses livres ou son enseignement.

1. *Glos. ad l. generali lege sancimus (C. lib. I, tit. 2.)* — Nisi filios habuit ut superiori auth. legitur, quo casu testari poterit. sed in quosdam. alii dicunt quod poterit assignando dividere, non tamen dividendo. nec ideò quod dividit testatur, multi enim dividunt qui non testantur ut arbit.... mulier. p.

2. *Gl. ad. l. omnes qui ubique sunt, in præm. (de episc. et cleric. I. 3.)* — Hoc est si conveniantur in causâ primâ. quia aliud est si conveniantur in secundâ id est in causâ appellationis. ut infr. de episcop. audien. (*add.* auth.) si quis litig. sec. p.

3. *Gl. ad eamd. l.* §. 3. — Hoc dictum est propter minores sportulas quæ dantur a clericis. immo nullas dare debent apud episcopum conventi. sec. p.

4. *Gl. ad l. pacta quæ contra leges.* (de

(1) N° 83 du Catal. — M. Hœnel, qui a parlé de ce manuscrit dans le tom. VIII de *la Thémis* (p. 215) et dans son *Catalogus libror. manuscr.* (*Lipsiæ*, 1830, p. 234), en croit le texte de la fin du XIe siècle. La glose de Roger y présente, tant par la multiplicité des notes que par l'étendue de beaucoup d'entre elles, un fort remarquable exemple de ces premiers travaux des juristes du XIIe siècle. L'une d'elles (au tit. *de veteri Jure enucl.*) apprend qu'il y travaillait en 1158.

Digitized by Google

Pactis. II. 5.) — Solummodo hic de legibus quibus maleficia puniuntur loquitur. p.

5. *Gl. ad l....* (*ibid.*) — Nisi nimis argutè colligitur ex lege illa ff. de hered. instit. quidam contrà. p.

6. *Gl. ad. l....* (*ib.*) — Hic in nullo differt a nudo pacto. nisi quod illa ratio non est pollicitationis. sec. p.

7. *Gl. ad l. pactum quod.* (*ib.*) — Quod si pater fecit pactum cum genero de dandâ parte bonorum post mortem dotis nomine, et certè nullo modo valebit tale pactum quia videtur adimere liberam potestatem testandi, quamvis valeat pactum de dandâ certâ quantitate post mortem. sicut vides de advocato qui licet possit pascisci de certâ quantitate etsi excedat dimidium (*add.* litis) tamen non potest pascisci de aliquâ parte litis ut infr. de postul. l. III. similiter ut ff. *leg.* inst. de fideic. hered. § Si quis una. p.

8. *Gl. ad l. si creditores vestros.* (*ib.*) — Tria possunt notari in lege istâ. scilicet quod pactum unius prosit alteri. et quod pactum prœsumatur ex facto. sic super. l. II. prœsumitur ex æquitate rei et in l. III. propter odium litis. Item et quod si alii qui nichil solverint non possunt conveniri pro eis qui non sunt solvendo multò minus iste qui solvit. sed eo casu proderit quorum (quis eorum?) per judicis instantiam exactus est..... sec. p.

9. *Gl. ad l. traditionibus usucapionibus dominia rerum..... transferuntur* (*ib.*) *ad verbum tradition.* — Vel quasi traditionibus. ut putâ si rem depositam apud te patiar esse alio transferendi dominii (*add.* causâ). si litis estimationem accepero cum res prœsens erat ut ff. de rei vind. l. hœc si. si excepero usumfructum. si conduxero remea (*leg.* rem meam) à te ex certa conscientia. si tradidero claves. si instrumenta prœdii tibi tradidero ut inf. de Donat. l. I. si de turri mea tibi fundum monstravero. sec. p.

10. *Gl. ib. ad verb. usucapionibus.* — Scilicet brevibus vel longioribus et x vel XX (*add.* annorum) quibus dominia rerum acquiruntur, ut in instit. de usucap. idem est in prescriptionibus XXX annor. si bone fidei possessor fuerit ut infr. aut. de nuptiis § Si non expectet. sec. p.

(Cette dernière citation paraît être le résultat d'une transposition. Il n'y a pas d'authent. dans le reste du titre et la novelle 22 *de Nuptiis* cap. *si verò expectet*, n'a aucun rapport avec l'objet de la glose).

11. *Gl. ib. ad verb. transferuntur.* — Bene dixit transferuntur et non dixit acquiruntur. nam aliis multis modis acquiruntur ut alluvione plantatione etc. sec. p.

12. *Gl. ib. ad id. verb.* — Sive per alium (*leg.* actum?). nam incorporalis res siquidem sic datur sicut tradi potest. quale est nomen. tamen non transfertur dominium quin directa (*add.* actio) quæ competit tradenti proferatur ei cui facta est traditio, ni (*leg.* nec) lis contestata fuerit ut infr. de Donat. sec. p.

(C'est la loi 53 *de Donat.*, dont le sens paraît exiger la substitution de *nec* (etsi non) au mot *ni*).

13. *Gl. ib. ad id. verb.* — Vel ab homine. ut quando unus tradit alii. vel a lege utputa rerum commissarum vectigalium nomine ut ff. de publicanis. l. commissa. vel per ultimam voluntatem ut in legatis. sec. p.

14. *Gl. ad l. si super possessione.* (*de Transaction.* II. 4.) — In lege ista non fuit vera et simplex transactio. hoc quidem verum ea ratione quia actor debet aliquid accipere ut at lite discedat, hic contra fuit. et ideo non vera dicitur. simplex non fuit quia in ea utique dedit et accepit. et sic non simplex transactio sed composita et ficticia sive non vera fuit. p.

15. *Gl. ad l...* (*ib.*) — De quo nullo modo potest cognosci quia posterior accio perempta est per acceptilationem et leges si. l. quamvis adversarius, etc. similis locutio inf. l. si quis in tantam. sec. p.

16. *Gl. ad l. si ex falsis instrumentis* (*ib.*) — Hoc ideo quia tacita fiat ibi conditio ut putà si instrumenta vera essent. huic rei prœbet amminiculum ff. de operis libert. l. si libertus et ff. de procurator. I. si post datum et infr. de non num. pec. l. ultima et sic venit quis contra suum juramentum. nam et aliter venit contra

Digitized by Google

alienum ut inf. de reb. cred. l. ultima et ff. de jurejur. sec. p.

17. *Gl. ad l. si sub specie* (*de Postulando.* II. 6.) — Si quæratur cùm hoc pactum sit contrà leges quare omninò non est inutile, cùm ea quæ contrà leges fiunt pro infectis habeantur. respondeo. quæ contrà leges fiunt quandoque sunt ipso jure irrita quandoque per exceptionem. hoc autem pactum omninò caret effectu opposita scilicet exceptione non num. pec. p.

18. *Gl. ad l. si quis vult* (*ib.*) ad verb. *negotio.* — Quod est judicium (*leg.* in judicium). inde est quod Dominus scribas reprehendit : et qui sedebant contrà me loquebantur. ii qui judices contrà me erant (*leg.* erant, contrà me) orabant sive advocabant. quod esse non debet. p.

19. *Gl. ad l.....* (*de Procurator.* II. 6.) — Si velis agere. nam non geris. et hoc a simili dico advocatum non cogi præstare patrocinium incam (*leg.* in causâ) appellationis. sec. p.

20. *Gl. ad l...* (*ib.*) — Non procuratorio tutorio vel curatorio ut ff. furti. sed et is pro quo alter comdemnatur rei personam non effugiet ideo quia delinquendo neminem lesit. sec p.

Addition IV^e^. — *Sur un passage de la* Summa in tres libros.

Il me reste un mot à dire sur P., qui, tout en confirmant ce que nous savons déjà de quelques-uns des défauts de son caractère, va animer pour nous la physionomie du légiste, par le reflet de ces passions politiques bien mieux comprises dans notre siècle que celles qui occupaient plus habituellement la vie des jurisconsultes de son temps. P. fut le zélé partisan des libertés publiques de sa patrie ; du moins un passage souvent cité du dernier de ses écrits met au jour ce sentiment, en termes dont la rudesse même témoigne au moins de son énergie. J'ai déjà eu occasion de dire que le siècle où il vécut fut l'époque du grand débat entre l'autorité impériale et les franchises des grandes communes du nord de l'Italie. Peu après l'avènement de l'empereur Frédéric I^er^, la lutte parut prendre une issue pacifique ; l'empereur et les députés des trente-trois principales villes d'Italie, réunis à Roncaglia auprès de Plaisance (1158), soumirent d'un commun accord leur différend à l'arbitrage des quatre fameux jurisconsultes de Bologne dont il a été question dans la vie de P., Bulgare, Martin, Jean et Hugo. Ceux-ci s'adjoignirent vingt-huit jurisconsultes (*judices*) choisis dans les grandes cités de la Lombardie, et tous ensemble rendirent une sentence qui donnait sur tous les points gain de cause à l'autorité impériale ; investitures des fiefs, création des consuls, droit de battre monnaie, d'établir des impôts, péages et gabelles et autres droits semblables compris sous le nom de *droits régaliens*, furent déclarés propriété impériale et enlevés aux cités qui en étaient en possession. — Mais ce ne sont point des jurisconsultes qui terminent de pareils différends; et l'histoire raconte comment les parties condamnées recoururent aux armes, et après une lutte longue et sanglante, obtinrent, en 1183, à la suite de la bataille décisive de Legnano, la fameuse transaction connue sous le nom de *Paix de Constance*, par laquelle la plupart de priviléges dont elles avaient joui avant la guerre leur furent rendus. La sentence des docteurs de Bologne fut souvent attaquée pendant la lutte et même après sa fin ; et trente ans après, P. commentant une loi du code de Justinien (*de annonis et tributis.* 10. 16.) et cherchant à établir la franchise d'impôts pour toute l'Italie (l'ancien *jus Italicum*) la réfutait en ces termes : « In summa tenendum est quod Italia utpote privilegiata non debet tributa : huic sententiæ argumentum præbet quidquid in Digestis

Digitized by Google

sub titulo de Censibus legitur..... nec illud obstabit quod *impiè et falsissimè ac contrà proprias conscientias a miseris bononiensibus* Federico imperatori Placentiæ suasum est, Italiam factam esse tributariam per id quod legitur Institutis de rerum divis. §. per traditionem, etc. » — et il réfute l'argument que les juges auraient tiré, selon lui, du passage des Institutes qu'il cite.

Cette vive apostrophe contre les misérables docteurs de Bologne, comme les appelle P., flambeaux de la jurisprudence de leur temps et arbitres choisis entre un peuple et un empereur, a été souvent attaquée dans la forme et controversée pour le fond. Sarti la met sur le compte de la témérité de son esprit (« ut erat, dit-il, in dicendo liberrimus et audacissimus »). Un historien moderne, appréciant d'un autre point de vue la décision des jurisconsultes bolonais, joint son blâme mesuré au blâme passionné de P., « approuvant, dit M. de Sismondi *(Rép. ital. au moyen-âge, t. I,)* tout »ce qu'il y a de plus bas et de plus rampant »dans la jurisprudence des empereurs »romains, accoutumés à considérer les »livres de Justinien comme la raison »écrite; et ne connaissant de Rome que »ses maîtres, ils unissaient les maximes du »despotisme à l'affection qu'ils portaient »à leur science, à ce qui faisait tout leur »crédit et toute leur gloire, etc. » Enfin M. de Savigny (*tom.* IV, *chap.* 28) sans nier ce que la sentence put avoir de contraire à une bonne politique, mais approfondissant la question en jurisconsulte, est amené à justifier et les docteurs bolonais, et le droit romain lui-même, de ce grand naufrage des libertés publiques où P. voit une trahison envers son pays. — Mais ce n'est point ici le lieu d'entrer plus avant dans cette discussion. Je ne l'ai rappelée que dans ses rapports avec l'histoire de notre jurisconsulte, qui formula en termes beaucoup trop acerbes, une opinion du reste généralement répandue de son temps (1), et parce qu'elle peut nous faire pressentir quelle fut dans la société politique la place du savant, qui ne s'est jusqu'ici produit à nous que dans ses rapports avec la science.

(1) Au dire d'un chroniqueur du temps, les villes d'Italie ne cessèrent de protester contre une décision dictée, disaient-elles, par la volonté de l'empereur bien plus que par l'impartiale appréciation de la justice.

J. CASTELNAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES SÉPULTURES ANTIQUES

DÉCOUVERTES A ALTIMURIUM.

Depuis que l'étude des antiquités nationales a commencé à prendre faveur, on déplore l'apathie fâcheuse du dernier siècle pour tout ce qui était indigène, et on reconnaît tous les jours l'oubli dans lequel sont restés si long-temps nos monuments historiques. Aujourd'hui que notre pays en est presque totalement dépouillé, il sera difficile d'obtenir les documents complets et précis auxquels des observations antérieures auraient pu nous conduire sur les phases diverses de notre histoire : cependant il existe encore tant de débris épars sur le sol de nos cités antiques, qu'un inventaire général et un examen approfondi de ces précieux restes devront amener quelques résultats du plus haut intérêt. Le département de l'Hérault, compris dans cette province romaine dont Ausone n'osait faire la statistique (1), occupe le territoire de plusieurs cités dont on connaît vaguement le nom, et dont on ignore encore l'emplacement. Parmi ces dernières on peut citer Altimurium, que nos devanciers ont dédaigné d'étudier, et dont ils ne nous ont transmis qu'une dénomination défigurée. Quoique nous nous soyons livré à une étude scrupuleuse des nombreux vestiges de cette ville, nous n'essaierons pas aujourd'hui d'en faire une monographie ; le titre de la Notice que nous publions, fait pressentir qu'elle

(1) *De claris urbibus*, Vers. 118 et 119.

Digitized by Google

ne doit rouler que sur la revue et la description de quelques monuments funéraires qui en proviennent. Il nous sera cependant permis, sans anticiper sur le travail général qui doit être consacré prochainement aux souvenirs et aux restes qu'elle a laissés de son existence, de faire précéder notre notice de quelques détails qui serviront d'introduction à son histoire. Ces réflexions préliminaires, en appelant l'attention de nos concitoyens sur une ville qui n'est plus, ont encore pour but d'intéresser à la conservation de ses ruines ceux qui tous les jours les détruisent par ignorance.

L'antique Altimurium (1), dont on a retrouvé les vestiges à treize kilomètres de Montpellier, auprès de Murviel, est situé dans une position élevée et présentant des ressources au système des fortifications des époques reculées; il est assis à côté de ce village sur les versants et le sommet d'une colline, d'où l'œil embrasse une vaste étendue de pays. Cette ville qui renferme épars çà et là sur son sol tant de témoignages de sa splendeur passée, et qui doit peut-être sa fondation à quelque bourgade gauloise, se recommande à nos recherches par les traces qu'y ont laissées les Colonies Massaliotes et les Romains. Sa position et l'étendue de son enceinte nous la font apparaître comme une des cités de notre contrée qui dut avoir une grande influence sur les autres villes, ses contemporaines, et ses ruines, comme une des principales et des plus florissantes sous la domination des Romains (2). Sous leur empire, elle dut s'agrandir par la communication qu'elle avait avec la voie Domitia; elle s'embellit de monuments, à l'instar de Nîmes et de Narbonne; elle eut des décurions et des édiles qui veillaient à son administration (3), et reçut avec les magistrats de Rome la

---

(1) Le nom francisé de *Hauts-Murs* et de *Castellas d'Hault-mur* ou d'*Hautemeure*, sous lequel la tradition locale et les reconnaissances féodales de 1402 à 1783 indiquent ces ruines, nous fait donner à la ville qui nous occupe, la dénomination latine d'Altimurium. C'est ainsi qu'un passage des chroniques de Saint-Denis désigne une ville située entre Nîmes et Agde, qui fut, avec les autres places du pays, ravagée et détruite en 737 par Charles-Martel.

(2) Parmi les places fortes des Volces Arécomiques, nulle ville ne méritait mieux d'être comptée au nombre des *Oppida*, dont parle Pline (*l. IX, c.* 8), que celle d'Altimurium, qui dominait au levant la mer et les côtes de Sète à Aigues-Mortes, et à l'ouest tous les chemins des montagnes.

(3) L'inscription suivante, trouvée au milieu de constructions antiques qui paraissent avoir appartenu à un réservoir, dans une terre limitrophe d'un chemin

Digitized by Google

religion, les coutumes et les mœurs raffinées de l'Italie. Malgré les invasions visigothes et sarrasines qui durent la bouleverser, et, quoique plus de onze siècles se soient écoulés depuis sa destruction en 737 par Charles-Martel (1), elle possède encore assez de traces de monuments antiques, elle nous fournit assez de matériaux de son existence, pour reconstruire une ville toute romaine, et nous donner une idée de sa grandeur passée et du haut point de civilisation auquel elle était parvenue. Des restes d'anciens édifices, des inscriptions, des aquéducs, des mosaïques, des médailles, des tombeaux, des fragments de statues, des poteries et divers objets de toute sorte se découvrent tous les jours dans l'emplacement qu'elle occupa jadis, et disparaissent par l'insouciance de ceux qui devraient en être les protecteurs les plus dévoués. Une fontaine, de construction romaine, qui fournit encore aux besoins des habitants de Murviel, a été épargnée malgré les vicissitudes qu'elle a eu à subir (2). Le nom un peu défiguré d'Altimurium et le souvenir de sa destruction nous ont été conservés dans l'humble village qui s'est édifié à ses dépens. Cependant bien déchues depuis l'époque où Gariel y plaçait le *Forum Domitii* (3), et où de Grefeuille, un peu plus

---

qui longe les remparts de la ville, nous révèle l'organisation administrative d'Altimurium et l'existence de deux monuments.

SEX. NETTO. C. PEDO. AED
VIAM LACVM. EX DD
REFIC COER (*)

On est redevable de sa découverte à M. Marcellin Cambon, propriétaire de Murviel, qui consacre des soins assidus à la conservation des restes encore existants de notre ville antique, et dont le concours bienveillant facilite beaucoup nos recherches. Cette pierre a été déposée dans le musée de la Société Archéologique.

(1) *Chroniques de Saint-Denis*, liv. LVII, chap. 27, *Hist. de France*, III, p. 312. — *Mém. sur Substantion* dans les publications de la Société Archéologique, N° 1er, p. 31.

(2) Elle est située à quelques mètres de l'enceinte d'Altimurium. C'est une voûte à plein cintre, à l'entrée de laquelle sont deux pieds-droits portant un large linteau monolithe de 3 mètres 50 centimètres de longueur. L'intérieur de ce monument, qui n'avait jamais été exploré avant l'excursion que nous y avons faite en 1839, se divise en trois réservoirs, où l'eau dépose successivement son limon. Au reste, cette fontaine occupera une place convenable dans les travaux ultérieurs que nous préparons sur cette localité.

(3) Gariel, *Idée de la ville de Montp.* 1665, et *Series præsulum* 1655, p. 20.

(*) *Sextus. Netto. C. Pedo. Ædiles. Viam, Lacum ex decretis Decurionum reficienda curaverunt.*

Digitized by Google

tard, nous apprenait le nom du fondateur de sa fontaine (1), les ruines de cette ville, qui étaient encore apparentes quand Millin les visita (2), se sont depuis effacées, et de toute sa splendeur passée il ne restera bientôt plus (nous le disons avec peine) que quelques débris de vieux murs, pour légitimer le nom moderne du village qui l'a remplacée.

Considéré dans son ensemble, le plan d'Altimurium offre une enceinte de murailles (3) en forme d'ovale irrégulier, se rétrécissant considérablement à son extrémité occidentale, pour y former une autre enceinte qui occupe le sommet de la colline (4). Ce point, connu sous le nom de *Castellas d'Hautemur*, d'où la vue s'étend au loin, devait renfermer le *Castrum* ou Prétoire de la place. L'emplacement de la ville même est coupé par plusieurs voies de communication qui le partagent en divers ténements, dont les noms sont empruntés à des subdivisions antiques. C'est dans la circonscription de ces parcellements, dont les principaux sont : la Cieutat, *Civitas;* Cap de la Font, *Caput Fontis;* tras las Torres, *trans Turres;* les Horts, *Horti;* Champ du Four (anciennement *Camp dau For*), *Campus Fori;* Saint-Jullian, *Sanctus-Julianus*, etc., que l'on découvre les nombreux vestiges qui ont survécu à la ruine d'Altimurium. Le ténement de Saint-Jullian, d'où proviennent les sépultures sur lesquelles nous appelons aujourd'hui l'attention dans la première partie de notre Notice, a pris ce nom d'une église qui avait peut-être été bâtie sur les ruines de quelque édifice romain. Des constructions antiques, des mosaïques très-soignées et des vases en poterie, trouvés dans un champ où la tradition locale et les actes publics placent cette chapelle, dont il n'existait plus que des traces en 1502,

---

(1) *Hist. eccl. de Montpellier*, pag. 84.

(2) *Voyage dans le midi de la France*, tom. IV, p. 547 et suiv. Paris 1811.

(3) Les murs d'enceinte ont de 3 mètres à 3 mètres 50 cent. d'épaisseur. Les blocs qui les composent sont de grande dimension (50 cent. à 1 mètre de long sur 40 à 60 cent. de large), simplement superposés et rangés sans mortier et sans ciment, et ne conservent l'égalité que dans chaque assise.

(4) L'enceinte totale d'Altimurium a 1920 mètres de développement ; sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est de 660^{m}. Un mur intérieur de 475^{m} de long, formant du nord au sud-ouest un angle très-saillant du côté de la ville, divise l'enceinte en deux parties : l'acropole ou *Castellas*, et la cité. La première a 1160^{m} de circuit ; la seconde, 1710^{m} : d'où il résulte, en retranchant 950^{m} pour le double du mur intérieur, la somme de 1920^{m} pour l'ensemble de l'enceinte de la ville.

Digitized by Google

feraient supposer que nos conjectures ont quelque vraisemblance. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir hasardé cette supposition, qu'un examen attentif de ces débris pourra plus tard autoriser. Ce serait ici le lieu, si nous ne craignions de sortir des bornes restreintes de notre Notice, de coordonner tous les souvenirs qu'Altimurium a laissés de son existence, d'explorer ces ruines dont beaucoup ne sont connues que des laboureurs dans le terrain desquels elles se trouvent, et de décrire les monuments antiques et les divers objets que mettent continuellement à jour les habitants du moderne Murviel. Mais les vestiges de cette ville, encore si multipliés, quoique depuis des siècles on en ait fait disparaître un si grand nombre pour en employer les matériaux à divers usages, trouveront la place qui leur convient dans le travail général que nous préparons en ce moment sur la localité qui nous les fournit. Il ne nous reste donc qu'à nous occuper du sujet spécial de notre Mémoire, qui tend seulement à faire connaître quelques sépultures antiques, découvertes à Altimurium dans ces derniers temps.

Les sépultures gallo-romaines, situées à proximité des lieux d'habitation, et souvent le long des routes, a dit M. de Caumont (1), peuvent fournir de grandes lumières sur la distribution géographique et sur l'importance relative des établissements antiques. L'examen de ces monuments, en nous révélant une série de faits curieux sur cette époque, nous offre aussi des notions précises sur la culture des arts, sur la théogonie païenne et sur les usages de la vie civile et religieuse du peuple qui les a élevés.

Les sépultures, que nous allons d'abord examiner, ont été découvertes, en 1836 et 1837, dans un champ situé dans l'enceinte d'Altimurium, au ténement de Saint-Jullian, à quelques mètres du mur qui sépare la ville de la forteresse ou *Castellas*. Le sieur David mit à jour, pendant l'année 1836, en défrichant une de ses terres, à une profondeur d'environ 2 mètres, une chambre tumulaire qui avait 3 mètres 50 centim. de longueur sur 3 mètres de largeur. Les murs de cette salle, d'après ce qu'il nous a rapporté, s'élevaient encore à 60 centim. au-dessus du pavé, et offraient des traces évidentes d'un revêtement en stuc, peint à fresque et en rouge. Sur le sol de la chambre se trouvaient quatre

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, part. II, p. 248. Paris, 1831.

Digitized by Google

cercueils creusés en contre-bas du pavé et recouverts de dalles en pierre froide, où gisaient quatre squelettes couchés sur le roc et entourés d'une mosaïque grossière, qui formait le pavé de l'appartement et les parties latérales des cercueils. Au milieu des tombeaux, qui étaient à 40 ou 50 centim. de distance l'un de l'autre, étaient quatorze à quinze figurines en terre cuite, une patère en poterie jaune, les fragments d'une plaque de marbre de forme circulaire, sculptée sur chacune de ses faces, et une médaille en petit bronze. On ne conserva que quelques figurines, la patère, la médaille et la plaque de marbre; tout le reste fut brisé.

De nouvelles fouilles, faites l'année suivante par le propriétaire de qui nous tenons ces divers objets, mirent à jour la partie de la chambre sépulcrale qui n'avait pas été déblayée, et qui présenta trois nouveaux cercueils à la suite de ceux qui avaient été précédemment découverts (1). Le premier tombeau qui fut l'objet de notre examen, était creusé en contre-bas du pavé; il avait 2 mètres de longueur, 50 centim. de largeur et 30 centim. de profondeur; il devait renfermer un individu du sexe masculin, à en juger par les proportions des débris humains qu'il recélait (2). Le corps était tourné vers l'orient, couché sur le roc, et recouvert de cinq dalles en pierre froide, grossièrement taillées, qui reposaient sur une mosaïque formant les parois du cercueil. Cette mosaïque était composée de petits cubes de calcaire blanc, incrustés dans un ciment de chaux et assis sur une couche de mortier mêlé à des fragments de silex; elle s'élevait à 30 centim. au-dessus du fond du cercueil, et s'étendait à 35 centim. sur le sol de l'appartement. A la suite de la mosaïque, le pavé de la chambre était formé de petits fragments de pierre calcaire, fixés dans un lit de mortier et enduits à leur surface d'une légère couche de chaux; il s'étendait à 50 centim. entre chaque tombeau (3). Le second cercueil, qui était placé à côté du précédent, et qui occupait

(1) La tranchée avait environ 2 mètres de profondeur, 3 mètres de longueur et autant de largeur.

(2) Quelques ossements et une dent de porc, trouvée entre les dalles qui recouvraient le cercueil, ont été déposés à la Faculté des sciences.

(3) Parmi les décombres agglomérés sur le pavé, on découvrit un fragment de marbre, sculpté sur chacune de ses faces, qui avait appartenu au médaillon qu'on avait retiré des premières fouilles: ce fragment a été joint à ceux qu'on avait déjà conservés.

Digitized by Google

le milieu de l'appartement, avait 80 centim. de longueur sur 30 de largeur; les ossements qui y étaient déposés avaient appartenu à un jeune enfant. Une mosaïque, qui ne différait en rien de celle qui avait été déjà observée, formait le fond et les parties latérales du cercueil qui n'était recouvert que d'une seule dalle de pierre. Immédiatement après était un troisième tombeau, qu'on avait déjà fouillé, et où l'on avait trouvé une médaille de l'empereur Hadrien et les fragments d'un vase en poterie grise(1). Ce cercueil ressemblait au premier et était de même grandeur; le fond de la bière était creusé dans le roc, une mosaïque en formait les parois, des dalles grossièrement taillées étaient placées au-dessus en guise de couvercle, comme aux précédents. Auprès de ce dernier tombeau, on rencontra les vestiges d'un mur en pierre de taille qui s'élevait à 50 centim. au-dessus du pavé, et qui était enduit d'un revêtement en stuc peint à fresque et présentant des filets rouges qui se détachaient sur un fond jaune.

Après ce court exposé, si l'on coordonne les découvertes faites à deux reprises dans cette chambre sépulcrale, il nous reste encore à examiner et à décrire séparément les figurines, les médailles et les autres objets qui y étaient déposés, et à rechercher à quelle époque remontent les tombeaux qu'elle renfermait. C'est ce que nous allons entreprendre, sans sortir des bornes de notre Notice, aidé par les observations que l'on a faites sur les divers modes de sépulture usités dans la Gaule, et par les lois romaines qui concernent les monuments funéraires.

En considérant la chambre sépulcrale dans son ensemble, on peut avancer avec quelque certitude qu'elle a été bâtie pendant l'époque de la domination romaine dans les Gaules. En effet, les mosaïques, les pavés en ciment, la peinture des appartements, les figurines en terre cuite n'étaient pas en usage dans notre pays avant l'établissement des Romains. On ne les retrouve que dans les constructions gallo-romaines, et leur présence sert d'indice pour en reconnaître les emplacements. D'ailleurs, ces matériaux ont été fréquemment employés dans les sépultures antiques : on sait le soin religieux que les Romains apportaient

(1) Ce vase, dont les fragments sont d'une poterie très-fine, devait affecter, lorsqu'il était entier, la forme d'une écuelle et représentait des rinceaux et des filets gravés en creux; peut-être avait-il contenu des mets destinés aux mânes du défunt.

Digitized by Google

à la confection de leurs tombeaux (1). D'un autre côté, quoique l'incinération ait été généralement répandue pendant les deux premiers siècles de notre ère, il est constant que l'usage d'inhumer les corps entiers sans les brûler, exista concurremment dans les Gaules. M. de Caumont (2) rapporte que plusieurs squelettes ensevelis en entier ont été observés au milieu des cimetières remplis d'urnes, et qu'ils étaient presque tous étendus sur le dos et tournés vers l'orient. Quant à l'époque à laquelle on cessa de brûler les morts pour les enterrer, quoiqu'il soit difficile de la fixer d'une manière précise, on peut conjecturer, d'après les médailles trouvées dans la plupart des cimetières gallo-romains, que ce dernier mode d'inhumation avait prévalu dès le troisième siècle de notre ère.

Cependant, comme on a quelquefois inhumé les corps sans les brûler, pendant la période temporaire où l'incinération était en usage, M. de Caumont fait observer que, pour déterminer l'âge précis des sépultures, on doit s'aider des inductions que fournissent les médailles et les autres objets qui accompagnent les squelettes. Si l'on consulte les textes juridiques sur l'emplacement des cimetières et des sépultures particulières, on trouve qu'il était défendu de brûler et d'ensevelir les morts dans l'intérieur des villes, conformément à la loi des XII Tables : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.* Des considérations religieuses et politiques donnèrent lieu à cette défense, qui fut depuis renouvelée même au temps de l'empire (3). D'après les rescrits des empereurs, il paraît qu'on l'étendit aux villes

(1) Les monuments de cette dernière espèce qui appartenaient à des personnes d'une classe relevée, étaient pour l'ordinaire de petits édifices souterrains construits en pierre ou en brique ; ils étaient voûtés, parquetés en mosaïque et ornés de peintures à fresque, de figures de relief en marbre, etc. On leur donnait le nom d'*hypogées :* on en a découvert à Nîmes et ailleurs ; on en voit encore dans différentes parties de l'Italie, ils sont désignés sous le nom de *catacombes.* Kirchmann, *de Funeribus Romanorum, l.* III, *c.* XIII, *p.* 425 *et seq.*, et *c.* XV, *p.* 445 *et seq.*, Hambourg, 1605. — *Encyclopéd. méthod.*, part. *Antiquités*, aux mots : *Hypogées, Monument, Sépulture, Tombeau, etc.*

(2) *Cours d'ant. monum.*, part. II, p. 261.

(3) On croyait que les prêtres étaient souillés par la vue ou par l'attouchement d'un cadavre ; on voulait éviter les incendies qui auraient pu naître de la fréquence des bûchers funéraires, et empêcher que l'air ne fût infecté par le méphitisme de la flamme de ces bûchers. Cic. *Leg.* II, XXI. — Paul. *Sent.*, *lib.* I, *tit.* XXI. — Isid., *lib.* XIV *Orig. cap.* XI.

Digitized by Google

situées dans les provinces : Hadrien et Antonin, voyant que la loi des XII Tables relative aux sépultures n'était pas observée, la remirent en vigueur, et établirent des peines très-sévères contre ceux qui la violeraient, et contre le magistrat qui aurait laissé commettre le délit (1). Cependant la négligence des proconsuls et un droit d'autonomie sur lequel se fondaient certaines villes, tendirent parfois à rendre cette prohibition illusoire, si l'on en croit les jurisconsultes Ulpien et Paul (2). Aussi, quoique les sépultures gallo-romaines soient situées comme les cimetières hors des villes, ne doit-on pas s'étonner qu'on en rencontre dans l'intérieur de leur enceinte : on en a découvert à Nîmes, à Narbonne, à Substantion et dans presque toutes les villes de la Gaule Narbonnaise. On s'explique dès-lors la découverte faite à Altimurium de la chambre sépulcrale qui nous occupe, surtout si l'on considère les décisions successives des empereurs, pour empêcher la violation de la loi des XII Tables, et le texte d'Ulpien qui fait connaître les motifs de son inexécution dans les provinces.

Il nous suffira, après ce qui précède, de dire quelques mots sur les autres objets qui étaient déposés dans la chambre sépulcrale, pour déterminer l'âge approximatif de sa construction et de l'inhumation des cercueils qui y étaient renfermés.

Les objets que nous avons à examiner, sont les figurines en terre cuite, la patère en poterie, les fragments de la plaque en marbre et les deux médailles qui furent trouvées dans les cercueils. (*Pl. I, n° 1 et suiv.*)

Les figurines que l'on conserva lors des premières fouilles, sont au nombre de sept; elles sont formées de deux demi-bosses empreintes dans des moules de deux pièces, elles ont été ensuite réunies et raccordées au moyen du collage des bords (3). Trois de ces statuettes sont d'une terre

---

(1) *Leg.* III. § v. *ff. de Sepulc. violat.* — Kirchmann, *de Fun. Rom.*, *l.* II, *c.* XX, p. 267. — Guther, *de Jure manium*, *l.* II, *c.* XXX, III, *p.* 359. Paris, 1616.

(2) *Quid tamen, quærit Ulpianus (l.* XXV, *ad edict.), si lex municipalis permittat sepeliri in civitate? Post principalia rescripta, an ab hoc discessum sit videbimus quia generalia sunt rescripta, et oportet, inquit, Imperalia statuta suam vim obtinere et omni loco valere. ff. de Sepulc. violat.* — Guther, *ibid.*, p. 360.

(3) Description des figurines antiques, découvertes par M. Rever, correspondant de l'Institut. Après ce raccordement on perçait un évent dans un endroit peu visible, pour donner issue à l'air intérieur, de peur qu'il ne causât des ruptures et la perte des pièces en se dilatant au feu. Caumont, *Ant. monum.*, part. II, p. 222.

Digitized by Google

cuite dont la pâte est blanche, molle et très-fine, les quatre autres ont été faites avec une terre jaune qui se rapporte assez à celle dont on se servait ordinairement pour fabriquer les vases.

Deux de ces dernières, qui ne diffèrent en rien, et dont la hauteur est de 11 centimètres, sont recouvertes d'une teinte de couleur blanche ; elles représentent un personnage drapé, dans lequel on pourrait reconnaître la figure grossièrement imitée d'un prêtre romain (*Pl. I, n°* 8).

Les deux autres ont une teinte enfumée qui semble indiquer un long séjour auprès d'un foyer. L'une ressemble assez aux précédentes, mais elle est d'un travail moins soigné ; elle a 13 centimètres de hauteur. L'autre représente une femme assise dans une espèce de niche, et qui allaite un enfant. La poterie dont elle est formée est plutôt rouge que jaune ; elle a 8 centimètres de hauteur. M. d'Agincourt a publié une statuette en terre cuite qui se rapporte beaucoup à celle-ci (1).

La première des figurines en terre cuite blanchâtre est à demi brisée : on reconnaît à la coiffure qu'elle offrait l'image d'une femme ; ce fragment a 6 centimètres de haut.

La seconde, semblable à celles qu'ont publiées Don Martin, Montfaucon, Caylus et M. de Caumont (2), représente une femme assise dans un fauteuil en nattes d'osier et allaitant un enfant. Le socle sur lequel elle reposait a été brisé, la partie restante de cette statuette a 11 centim. de hauteur (*Pl. I, n°* 6). MM. Rever et Langlois la regardent comme l'image de Latone, et d'autres, comme celle de Lucine ou d'Isis. M. Rever pense que ces figures étaient des *ex-voto*, soit pour des femmes désirant obtenir un heureux accouchement, ou reconnaissantes de ce qu'elles l'avaient obtenu, soit pour les mères qui allaitaient leurs enfants et qui offraient ces *ex-voto* à la Déesse invoquée par elles dans cette circonstance (3).

La dernière des figurines, dont la hauteur est de 14 centim., présente une figure coiffée du *corno* ou bonnet phrygien, revêtue d'une tunique

---

(1) D'Agincourt, *Recueil de fragm. de sculpt. ant. en terre cuite*, p. 33, pl. XIV, n° 6. Paris, 1814.

(2) D. Martin, *Relig. des Gaulois.* — Montfaucon, *Ant. expl.* — Caylus, *Recueil d'ant.*, t. IV, p. 405, pl. CXXV, n° 1 et 2. — Caumont, *ibid.*, p. 220, pl. XXX, n° 8.

(3) *Descript. de figurines antiques*, par M. Rever, de l'Institut.

Digitized by Google

courte et de l'*anaxyride* ou pantalon persan, et portant sur ses épaules un petit manteau ou *sagum :* elle repose sur un socle semi-sphérique (*Pl. I,* n° 7). Elle est exactement semblable au bas-relief qu'ont donné Montfaucon et M. du Mège, et qui se trouve encore enchâssé dans le mur extérieur du couvent des Carmélites (aujourd'hui Saint-Sébastien) de Narbonne (1). On pourrait y reconnaître Atys, Dieu-Soleil des Phrygiens, qu'on adorait à Rome et dans les Gaules concurremment avec la mère des Dieux, comme cela paraît d'après les inscriptions, ou bien un des génies de Mythra, qui sont toujours représentés sur les marbres antiques dans le même costume et dans la même attitude que la figurine que nous venons de décrire (2).

Les petites statues en terre cuite, d'après les observations de M. de Caumont, accompagnent assez souvent les débris qui signalent les constructions gallo-romaines. Si l'on songe au débit que devaient trouver les fabricants de figurines à cause de la modicité du prix de ces objets, on ne doit pas être surpris qu'on en ait découvert dans plusieurs localités. Celles qui représentent des divinités, étaient probablement placées près du foyer, comme les images en plâtre de la Vierge et des Saints le sont encore de nos jours sur les cheminées des habitants de la campagne (3). Les figurines que nous venons de décrire avaient peut-être appartenu au laraire de ceux dont on a retrouvé les cercueils ; on pourrait encore les regarder comme les objets de leur dévotion, ou comme une offrande faite aux mânes des morts qui les avaient honorées pendant leur vie (4).

La patère a la forme d'un petit bowl, elle est unie et garnie d'une anse ; elle a 5 centim. de hauteur, 3 centim. de diamètre à sa base et un décimètre à son orifice (*Pl. I,* n° 3). Ce vase est en une poterie jaune

(1) Du Mège, *Monuments religieux des Volces Tectosages,* p. 370, pl. xxiv, n° 3.

(2) Suivant l'opinion la plus accréditée, on regarde à Narbonne ce bas-relief, comme l'image d'un prêtre de Cybèle. On a aussi trouvé dans la Gaule plusieurs monuments Mythriaques ; on sait que le culte de ce Dieu y fut généralement répandu jusqu'au temps de Constantin.

(3) Caumont, *Ant. mon.,* part. II, p. 219 et suiv.

(4) Les Romains étaient dans l'usage d'ensevelir avec les morts tout ce que l'on croyait leur avoir été le plus agréable. Serv., *lib.* x. *Æn.* — Cic., *Off.* 1. — Kirchmann, *de Fun. Rom., lib.* II, *cap.* v. — Guther, *de Jure manium, lib.* II, *cap.* xxxii.

Digitized by Google

dont le grain est fin et léger ; il paraît avoir été modelé au tour après son extraction du moule. On a pu s'en servir pour faire des libations, ou bien y déposer quelque liquide ou des mets destinés aux mânes (1).

En réunissant les fragments de la plaque circulaire en marbre, elle présente la forme d'un disque, offrant sur chacune de ses faces un médaillon en relief peu prononcé. Sur la première face on a sculpté un griffon ailé (*Pl. I, n°* 1) ; sur la seconde on a figuré un animal, qu'il nous paraît impossible de caractériser, et qui devait être, d'après l'intention de l'artiste, un monstre marin, à en juger par la queue et par la nageoire que l'on distingue sur les fragments que nous donnons ici (*Pl. I, n°* 2). Cette plaque est en marbre blanc, elle a 2 centim. d'épaisseur et 3 décim. de diamètre ; une moulure d'un centimètre d'étendue encadre chaque bas-relief. Une cavité qui existe sur un point du pourtour de la plaque, donnerait lieu de conjecturer qu'elle devait être suspendue. On peut présumer, en considérant le style des sculptures, qu'elle n'est pas postérieure au deuxième siècle de notre ère. Quant au motif qui aurait fait placer ce médaillon dans la chambre sépulcrale, quoiqu'on puisse sans difficulté le regarder comme un ornement dont on aurait voulu la décorer, nous en laissons l'explication à d'autres plus habiles que nous (2).

Les médailles trouvées à deux reprises dans les fouilles se réduisent à deux ; elles sont couvertes d'une belle patine verte. La pièce en petit bronze que nous donnons ici (*Pl. I, n°* 4), a été publiée depuis long-temps dans plusieurs ouvrages de numismatique. Elle offre, d'un côté, une tête de femme couronnée de roseaux, à droite ; de l'autre, un sanglier courant, et la légende NAMAΣAT qui l'a fait attribuer par M. le marquis de Lagoy à la ville de *Nemausus*. Cette monnaie gallo-grecque aurait été

---

(1) Guther, *de Jure manium*, *lib.* II, *cap.* XXXII. — Caumont, *Ant. monum.*, part. II, p. 230.

(2) Les Romains employaient de semblables sujets dans la décoration de leurs tombeaux : les griffons et les monstres marins se rencontrent sur les sarcophages conservés dans les musées d'antiquités. Le griffon était le symbole de la vigilance ; on le plaçait sur les monuments funéraires pour en éloigner les voleurs et ceux qui auraient été tentés de les violer. Guther, *ibid.*, *lib.* III, *cap.* XXVIII, p. 333. — Kirchmann, *de Fun. Rom.*, *lib.* III, *cap.* XVIII. — Gruter, *Corpus inscrip. adnot. Grævii, Amstel.* 1707 *passim.* — Boissard, *Ant. sel. Rom.* — *Encycl. méth.* part. *Antiquités*, et le Suppl. de Mongez.

Digitized by Google

frappée, d'après les conjectures de ce savant numismatiste, dans le chef-lieu des *Volcæ Arecomici* après l'abandon que fit Pompée de leur territoire aux Massaliotes, l'an 69 avant J.-C. La tête de femme couronnée de roseaux ne représenterait, d'après son sentiment, rien autre chose que la figure de la fontaine de *Nemausus* que Nîmes aurait prise pour type de ses monnaies (1). La taille de la pièce qui est ici gravée, est cause qu'on ne distingue pas en entier la légende du revers; les trois lettres ΣAT, qui manquent, sont ordinairement placées au dessous du sanglier. C'est une des monnaies que l'on rencontre le plus communément à Altimurium : celle-ci est remarquable par le prolongement du flaon (2).

La seconde médaille est en moyen bronze (*Pl. I, n°* 5), elle présente à droite la tête laurée de l'empereur Hadrien avec la légende HADRIANVS AVGVSTVS. Le revers offre la légende COS. III. (*consul ter*), dans le champ les deux lettres S. C. et une femme diadémée (probablement l'Abondance) debout, tenant de la main droite une coupe pleine de fruits et de la gauche des épis; elle est vêtue d'une longue tunique et d'une plus courte, toutes les deux sans manches et liées avec une ceinture (3). Cette médaille, d'après la date du troisième consulat d'Hadrien, aurait été frappée l'an 119 après J.-C., le troisième du règne de cet empereur. On sait que les Romains étaient dans l'usage de déposer dans la bouche des morts une pièce de monnaie à laquelle ils donnaient le nom de *Naulus*, et qui était destinée, d'après leurs idées, à payer à Caron les frais de passage du Styx (4).

Si l'on coordonne maintenant nos observations premières sur les divers modes de sépulture et sur l'emplacement des cimetières gallo-romains à l'examen que nous avons fait des matériaux employés dans la chambre

---

(1) *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum et des Cœnicenses, etc.*, pag. 34. Aix 1834. — *Revue numismatique*, ann. 1837, pag. 231. — *Hist. de Languedoc*, Addit. de M. Du Mège, tom. I, pag. 633. Toulouse 1838.

(2) Ces monnaies et celles des Volces Arécomiques en petit bronze sont les plus communes à Murviel, après les pièces de Marseille en petit bronze avec le taureau cornupète, et les monnaies latines de la colonie de Nîmes.

(3) *Recueil d'ant.* par Mongez, Suppl. à l'Encycl. méth., p. 87 au mot *Abondance*, pl. CCXXVIII, fig. 1. Paris, 1804.

(4) Guther, *De Jure manium, lib.* I, *cap.* XVII, p. 92. — *Encycl. méth.* au mot *Naulus*. — Caumont, *Ant. mon.*, part. II, p. 279.

Digitized by Google

sépulcrale, et des objets qui y étaient déposés, il nous paraîtrait qu'on peut rapporter l'inhumation des cercueils que nous venons de décrire au deuxième siècle de notre ère. La découverte de la médaille d'Hadrien dans un de ces tombeaux pourrait, au besoin, autoriser cette conjecture. Quant à la petite médaille gallo-grecque de Nîmes, quoiqu'on la regarde comme bien antérieure au temps que nous assignons à la chambre sépulcrale, rien ne s'oppose à ce qu'elle ait continué à être en circulation dans nos contrées postérieurement à la réunion à l'empire romain du territoire des Volces Arécomiques. On pourrait encore nous objecter peut-être que la chambre sépulcrale n'a été construite qu'au troisième siècle de notre ère, c'est-à-dire au temps où l'inhumation des corps a commencé d'être en usage; peu de mots suffiront pour répondre à cette objection. Quoique, lorsqu'on cessa de brûler les morts, on disposât encore autour des corps les mêmes objets que l'on avait placés auprès des urnes cinéraires, on ne trouve à l'extérieur auprès de ces sépultures aucun reste de monument qui puisse en déceler la présence; on n'y distingue ni pavés en mosaïque, ni murs ornés de peintures. Les tombeaux de cette dernière espèce ne se rencontrent qu'à quelque distance des lieux habités et souvent le long des routes; ils sont pour l'ordinaire en une seule pièce, en pierre, soit couverts de moulures, soit unis, avec ou sans inscription, ayant un couvercle plat ou convexe; d'autres fois ils sont formés de deux pierres creusées et ajustées l'une à l'autre. Ceux que l'on exhume en plus grand nombre dans le département de l'Hérault sont formés de pierres plates plus ou moins travaillées, posées sur le champ, de manière à garnir la fosse creusée en terre, ou bien composés de tuiles à rebords; d'autres ont été faits en maçonnerie (1). Au reste, on peut, pour mieux se convaincre de ce que nous avançons, s'en référer aux observations de M. de

(1) Nous en avons observé sur divers points du département, entre autres auprès de Forum-Domitii (Montbazin), de Montpellier, de Lavérune, de Clermont, de Lunel-Viel, d'Altimurium, de Balaruc, etc. Parmi les sépultures de ce genre, que l'on a mises à jour auprès de Lavérune, et qui étaient au nombre de cinq à six cents, on a découvert quelques cercueils formés d'une seule pierre creusée en forme d'auge, qui avaient 2 mètres de longueur, 70 centim. de largeur et 40 à 50 centim. de hauteur; leur profondeur intérieure était de 20 à 30 centim.; une seule pierre était posée au-dessus en guise de couvercle. Nous avons vu encore à Vendémian, chez M. Chauvet, un tombeau fait avec des tuiles à rebords, qui a été trouvé en 1832

Digitized by Google

Caumont, dont l'autorité est d'un si grand poids dans les matières qui nous occupent. D'ailleurs, les cercueils en usage au troisième siècle, qui n'ont point été engagés dans la terre et qui sont évidemment restés à découvert, sont composés d'un bloc de marbre ou de pierre en forme d'auge, et ornés extérieurement de sculptures diverses sur les parties latérales (1): on peut aisément reconnaître par là la distinction d'âge et de travail, qui sépare ces cercueils de ceux que nous avons examinés.

Les sépultures que nous allons considérer en second lieu, se distinguent de celles que nous venons de décrire par un mode tout différent d'inhumation; elles se rattachent à la période temporaire où l'ustion et l'incinération des corps étaient en usage dans la Gaule. On les a mises à jour à 500 mètres de distance de la ville d'Altimurium, dans un champ situé au ténement des Réaux (2), auprès d'un ancien chemin qui correspond de la métairie de Garen à la route de Murviel à Montpellier. Des ouvriers qui défrichaient ce lieu, découvrirent, en 1839, à 2 mètres de profondeur, une auge en pierre de forme carrée, ayant 11 décimètres de longueur, 8 de largeur et 9 de hauteur. Une dalle en pierre qui la recouvrait fut enlevée; on trouva dans l'intérieur de l'auge un coffre en plomb qui renfermait une urne cinéraire de verre réduite en fragments. A la suite de cette découverte, on rencontra encore une caisse formée de six tuiles plates en terre cuite, contenant un coffre en plomb scellé d'un couvercle de même métal et semblable à celui que l'on avait déjà exhumé. Dans l'intérieur de ce coffre, était une urne cinéraire en verre de couleur

---

auprès de ce village. Les tuiles étaient ainsi disposées: quatre au fond du cercueil, cinq aux côtés, une à chaque extrémité; quatre tuiles recourbées formaient les angles du cercueil. Le corps était tourné au sud-ouest. On lisait sur une tuile qui était placée à une des extrémités, du côté des pieds, l'inscription suivante dont nous reproduisons fidèlement l'orthographe : EGO ACHILLIS DONAVI SĪGULIS ANFORA VINI.

(1) On voit encore un grand nombre de ces sarcophages dans les musées d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, etc.; il en existe quelques-uns dans le département de l'Hérault: on peut citer celui qui se trouve dans l'église de Maguelonne et celui qui sert de baptistère dans l'église Saint-Aphrodise de Béziers.

(2) La dénomination de *Réaux* ou *Riaulx* sous laquelle les anciennes reconnaissances féodales désignent ce ténement, a été probablement empruntée au mot latin *Rivus;* elle vient d'un fossé où s'écoulent les eaux pluviales des lieux circonvoisins.

Digitized by Google

grenat, autour de laquelle se trouvaient un flacon et une espèce de coupe en verre blanc, une patère en bronze et un petit vase en poterie. L'urne renfermait des débris d'ossements humains incinérés, une médaille en bronze, trois petites fioles de verre et quelques fragments d'un couvercle en verre blanc qui devait recouvrir son orifice. On conserva tous ces objets et on continua les fouilles dans l'attente qu'elles amèneraient de nouvelles découvertes.

Lorsque nous nous transportâmes sur les lieux, l'espace de terrain que l'on avait fouillé présentait çà et là des fragments de tuiles à rebords, des tessons de vases en poterie et en verre, et quelques éclats de pierre offrant des restes de moulures qui provenaient peut-être d'un cippe funéraire : la tranchée s'étendait à environ 3 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et autant de profondeur. On avait encore découvert trois urnes cinéraires de verre blanc qui avaient été brisées, ainsi que les enveloppes en tuile qui les protégeaient, et une grande quantité de ces petites fioles de verre appelées vulgairement *Lacrymatoires*. En considérant le côté de la tranchée d'où on les avait retirées, nous aperçûmes d'autres fioles mêlées à des charbons incinérés et à des tessons de verre fondu. Les fouilles ayant été dirigées sur ce point, on rencontra, à un mètre de profondeur, une couche de charbons et de cendres, quelques ossements calcinés et une masse de fioles de verre qui avaient été mises en fusion ou ramollies par suite de l'intensité du feu auquel on les avait soumises. Ces débris reposaient sur une aire de ciment, couverte d'un enduit de chaux et de cailloux concassés, qui s'élevait à 6 centimètres de hauteur et qui s'étendait sur toute la longueur de la tranchée. Nous nous rendîmes compte de leur rencontre et de la destination de ce pavé, en y reconnaissant l'emplacement et les vestiges d'un ancien *Ustrinum*, lieu où l'on brûlait les corps suivant Festus (1), et qu'on plaçait parfois auprès du lieu de la sépulture. Des restes d'un mur antique, que l'on découvrit auprès de l'*Ustrinum*, vinrent encore autoriser la conjecture par nous hasardée (2); mais ce fut là

(1) Kirchmann, *de Funeribus Romanorum*, *l.* III, *c.* I, *p.* 320 *et seq.* — Caumont, *Ant. monum.*, part. II, c. VIII, p. 249.

(2) *Erant Ustrina muro cincta et ferè propè sepulcrum.* Facciolati, Lexicon, t. IV, p. 560. — Spon, *Miscellan.*, p. 291. — *Encyclopédie Méthod.*, part. *Antiquités*, au mot *Ustrinum*.

Digitized by Google

que s'arrêtèrent les fouilles, le propriétaire du champ n'ayant pas voulu les laisser continuer.

Nous allons maintenant examiner et décrire l'urne et les autres objets découverts dans ces sépultures et se trouvant aujourd'hui dans le musée de la Société Archéologique. Notre collègue M. Laurens, qui nous avait déjà prêté son utile concours, a bien voulu encore nous aider de son crayon, en reproduisant ceux de ces objets qui ont paru mériter quelque attention.

L'urne cinéraire en verre de couleur grenat est d'une forme gràcieuse et élégante ; elle est munie, dans sa partie supérieure, de deux anses, qui sont d'une espèce d'émail blanc opaque, et qui ont été rapportées à ce vase au moyen de la soudure des bords (*Pl. II*, n° 2). Cette urne a 21 centimètres de hauteur, 13 centimètres de diamètre à son orifice, 18 dans sa partie la plus renflée et 9 à sa base. Le verre dont elle est formée est transparent, très-fin et de couleur grenat-foncé. Pline rapporte (*liv.* XXXVI) que de son temps on fabriquait beaucoup de verre de couleur sur la côte océanique d'Espagne, et qu'on en faisait d'un rouge si chargé qu'il était opaque. Il est à présumer que l'urne cinéraire que nous donnons ici renfermait les cendres d'une personne d'un certain rang, et nous avons lieu de croire qu'elle occupera une place distinguée parmi le petit nombre de vases de couleur qui existent dans les collections d'antiquités (1).

Les petites fioles et les fragments du couvercle que renfermait l'urne, sont de verre blanc et affectent la forme ordinaire de ces vases (*Pl. II*, n° 7).

La médaille est en moyen bronze : elle est tellement fruste et oxidée, qu'il est assez difficile au premier coup d'œil de distinguer les types qu'elle présentait ; cependant le nombre de médailles qui ont passé dans nos

---

(1) Ce n'est pas la première fois que l'on a rencontré dans le département des urnes en verre de couleur : la Société Archéologique possède dans ses collections une fiole et des fragments d'un vase cinéraire en verre colorié, que l'on a trouvés à Substantion chez M. P. Serres. On a également découvert à la campagne du docteur Arnal, près Grabels, un tombeau qui renfermait deux urnes en verre bleu, dont on n'a pu avoir que des morceaux. D'ailleurs, on n'a pas oublié la découverte faite en 1800 à Lavanet, auprès de Montpellier, de plusieurs vases en albâtre qui sont actuellement au musée de Lyon, et dont on peut lire la description dans la *Statistique de l'Hérault*, pag. 223.

Digitized by Google

mains, et les notions que nous avons acquises sur la numismatique de nos contrées, nous ont permis de la reconnaître pour une de ces monnaies de la colonie de Nîmes, offrant d'un côté l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, et de l'autre un crocodile attaché à un palmier, que l'on rencontre si communément dans tout le midi de la France. Nous avons déjà dit plus haut dans quelle intention les Romains déposaient une pièce de monnaie dans leurs sépultures.

Le flacon en verre qui était placé auprès de l'urne ressemble à une carafe à panse renflée : il a 14 centimètres de hauteur (*Pl. II*, n° 5).

La patère en bronze a la forme d'une soucoupe ; elle est munie de deux anses ; elle a 4 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de diamètre (*Pl. II*, n° 3).

La coupe en verre diffère peu de celle qu'ont publiée Montfaucon et Mongez (1) ; elle est bombée à sa base ; sa hauteur est de 7 centimètres (*Pl. II*, n° 3).

Le petit vase de terre cuite est fait d'une poterie grise très-fine, qu'on a fréquemment employée dans les ustensiles de ce genre ; il est à rebords et à ventre renflé ; il a 6 centimètres de hauteur (*Pl. II*, n° 6).

Les deux coffres en plomb sont de forme cylindrique, peu épais, sans travail, et ne présentent que ce qui était nécessaire pour procurer une plus grande conservation aux vases de verre qu'ils renfermaient. Ces coffres ont 27 centimètres de hauteur et 30 centimètres de diamètre (*Pl. II*, n° 1).

Les urnes de verre blanc qui étaient brisées, affectaient la forme ordinaire de ces vases, et étaient munies de deux anses. Comme il eût été impossible de les reproduire, il nous suffit d'en représenter les anses, qui offrent seules quelque singularité (*Pl. II*, n° 9).

Les fioles que l'on a découvertes auprès des urnes et sur le sol de l'*Ustrinum*, sont de ces petits vaisseaux de verre, à col étroit et allongé, que l'on nomme improprement des *lacrymatoires ;* quelques-unes, surtout celles que l'on a rencontrées sur l'*Ustrinum*, ont été exposées à une flamme si ardente, qu'elles ont été ramollies et mises en fusion (*Pl. II*, n° 8). Il y a lieu de conjecturer que ces vases, sur la destination desquels il reste

---

(1) *Recueil d'antiquités*, Suppl. de l'Encyclop. méthod., *Pl.* 172, n° 5.

Digitized by Google

encore quelque obscurité, n'ont jamais servi à recueillir des larmes, comme l'ont avancé quelques antiquaires; ils ont dû, au contraire, contenir des baumes ou des parfums destinés à être jetés dans les flammes du bûcher (1).

On peut encore supposer que la patère de bronze, la coupe en verre, le petit vase en poterie et le flacon que nous avons trouvés dans le coffre de plomb autour de l'urne cinéraire en verre grenat, contenaient des mets ou quelque liquide offerts aux mânes du défunt (2).

Quant à l'époque à laquelle il faut rapporter les sépultures que nous venons d'examiner, nous pensons, d'après la médaille qui était déposée dans l'urne en verre grenat, qu'on doit les faire remonter au premier siècle de notre ère. D'ailleurs, les savantes recherches de M. de Caumont sur les cimetières gallo-romains ont fait connaître que pendant les deux premiers siècles qui suivirent la réunion de la Gaule à l'empire romain, l'incinération des morts fut généralement en usage. D'autre part, d'après MM. Jouannet, de Saulcy et de la Saussaye, les médailles qui se rencontrent le plus communément auprès des urnes, ne sont ni antérieures à Auguste, ni postérieures aux Antonins (3). Quoique aucun monument extérieur n'ait fait connaître l'existence de ces sépultures, nous ne serions pas éloigné de croire que les morts dont nous avons retrouvé les cendres, devaient être des personnages de distinction. La rareté des urnes en verre de couleur, la dépense qu'ont dû exiger l'achat de ces vases et la construction de l'*Ustrinum*, et le soin avec lequel on avait cherché à prévenir la violation de ces tombeaux, nous permettent de hasarder cette conjecture.

On reconnaîtra sans peine au grand nombre et à la variété des objets découverts dans les sépultures d'Altimurium, qu'il nous serait facile de pousser plus loin ces recherches. Mais, comme les tombeaux que nous avons examinés peuvent donner une idée des progrès qu'avaient faits les arts et la civilisation dans l'humble cité à laquelle nous les avons empruntés, il nous suffira d'avoir indiqué de quel intérêt et de quelle impor-

---

(1) *Encyclopédie méthodique*, part. *Antiquités* au mot *Lacrymatoires*.

(2) Kirchmann, *de Funer. Rom.*, l. III, c. V, p. 347. — Guther, *de Jure manium*, l. II, c. XXXII, p. 382. — Adam, *Ant. Rom.*, t. II, p. 344.

(3) Caumont, *Ant. monum.*, part. II, ch. VII.

Digitized by Google

tance est pour nous l'étude des monuments funéraires. Ils se rattachent intimement à l'histoire du passé, et ils sont, comme l'a dit M. Raoul-Rochette (1), l'expression, réelle ou figurée, la plus authentique et la plus fidèle d'un état de société dont nous ne puisons dans les livres qu'une image toujours imparfaite et souvent trompeuse.

ADOLPHE RICARD.

---

(1) *France littéraire*, t. III, p. 41. Discours d'ouverture du cours d'Archéologie professé à la Bibliothèque du Roi en 1832.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Page

Avis préliminaire. 3

Liste des Membres de la Société. 4

Substantion, par M. Ph. de Saint-Paul. 5

Des vieilles maisons de Montpellier, par M. J. Renouvier. 37

Sur l'ancienne Mesua, par M. E. Thomas. 51

Compte-rendu des travaux de la Société, par M. Ferdinand Pegat. . . . 77

Des anciennes églises du département de l'Hérault, par M. J. Renouvier. 83

Recherches sur la position des Celtes-Volces, par M. E. Thomas. . . . 119

Discours sur la constitution de l'esclavage en Occident, durant les derniers siècles de l'ère païenne, par M. Ph. de Saint-Paul. 165

Notice sur les Guillems, seigneurs de Montpellier, par M. Ferdinand Pegat. 293

Compte-rendu des travaux de la Société, par M. Grasset aîné. 315

Des anciennes églises du département de l'Hérault (deuxième partie), par M. J. Renouvier. 321

Recherches sur l'histoire du passage d'Annibal d'Espagne en Italie à travers les Gaules, par M. Daudé de Lavalette. 347

Géographie ancienne du département de l'Hérault, par M. E. Thomas. . . 427

Notice sur la vie et sur les ouvrages du jurisconsulte Placentin, par M. J. Castelnau. 471

Notice sur quelques sépultures antiques découvertes à Altimurium, par M. Adolphe Ricard. 517

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1.

7.

8.

3.

4.

2.

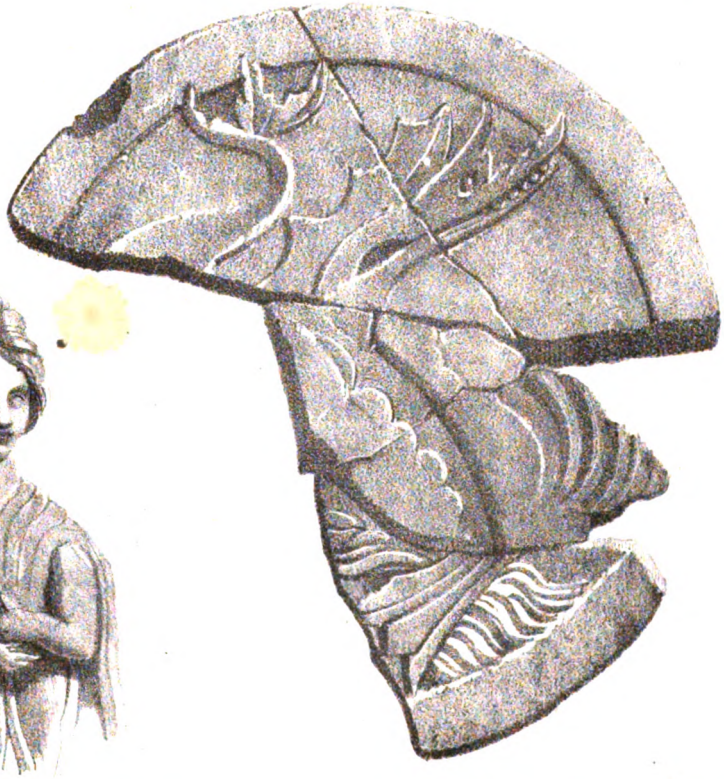

5.

6.

Laurens del.

Lith de Boehm

Digitized by Google

Digitized by Google

Lith. de Boehm.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01234 2328

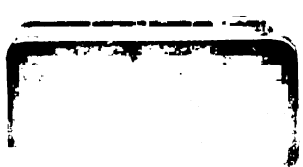

Digitized by Google

Digitized by Google